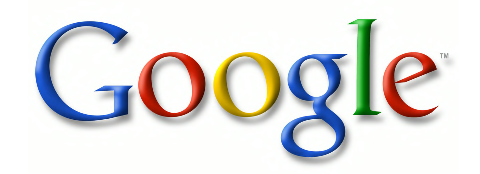





600029619X

HISTOIRE

DE LA

RESTAURATION

CET OUVRAGE

A OBTENU DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

LE GRAND PRIX GOBERT

POISSY. — TYP. ARBIEU, LEJAY ET Cie

HISTOIRE

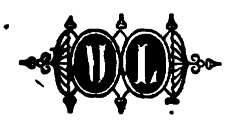
DE LA

RESTAURATION

PAR

M. LOUIS DE VIEL-CASTEL

TOME DOUZIÈME



PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 BIS, ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15

A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

—

1869

HISTOIRE

DE LA

RESTAURATION

CHAPITRE LXXX

— 1822-1823 —

M. de Montmorency, ne pouvant obtenir que l'envoyé de France à Madrid soit rappelé en même temps que ceux de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie, donne sa démission et est remplacé au ministère des affaires étrangères par M. de Chateaubriand. — Néanmoins, le parti de la guerre l'emporte, et l'accueil fait par le gouvernement des cortès aux représentations des puissances ayant déterminé le départ des envoyés de trois cours, M. de La Garde est rappelé peu de jours après. — Continuation des efforts de l'Angleterre pour empêcher la guerre. Mission de lord Fitzroy Somerset, à Madrid,

Au moment où le Congrès prenait fin, une vive fermentation régnait à Paris. Les journaux continuaient à débattre avec une grande vivacité la question de la paix et de la guerre. Le 8 décembre, le *Journal des Débats* accusait les feuilles révolutionnaires de chercher à agiter les esprits en présentant la guerre comme une croisade dirigée contre les gouvernements constitutionnels et en affirmant qu'elle était résolue quoique rien n'annonçât

encore qu'aucune puissance y fût disposée, quoique les préparatifs ne fussent nulle part en rapport avec une détermination hostile définitivement arrêtée. Il parlait d'excellents royalistes qui voulaient cette guerre précisément parce que les libéraux ne la voulaient pas, ce qu'il qualifiait de raisonnement puéril et de déplorable aveuglement. Il prétendait que, si les libéraux honnêtes ne la voulaient pas en effet, les révolutionnaires l'appelaient de tous leurs vœux, parce qu'ils espéraient qu'elle entraînerait le gouvernement du roi dans les plus cruels embarras; qu'en exigeant une dépense extraordinaire de 200 millions par an, elle tarirait les sources de la richesse publique, qu'elle susciterait des obstacles à la navigation commerciale et préparerait peut-être des événements aussi funestes pour la légitimité que favorables aux perturbateurs. Les révolutionnaires, ajoutait-il, dissimulaient leurs calculs et leurs espérances et affectaient un vif intérêt pour la constitution des cortès, poussant ainsi une partie de leurs adversaires à une dangereuse exaltation. Le long silence du congrès de Vérone avait prouvé quelles étaient les difficultés de la situation. Les déclarations des puissances indiquaient une grande circonspection et n'avaient rien de contraire aux principes établis par le *Journal des Débats* sur les interventions armées. Il persistait à les considérer comme excusables seulement à titre d'exceptions, en cas d'extrême nécessité, et comme pouvant entraîner de grands malheurs lorsqu'elles étaient dirigées contre une nation

généreuse, animée d'un patriotisme exalté et impatiente, non-seulement du joug, mais de tout secours étranger. Il affirmait que bien des gens revenaient maintenant à cette manière de voir. A ceux qui disaient que la France avait le droit de faire cesser, en Espagne, un état de choses qui la tenait elle-même dans un danger continuel, il répondait que l'exercice de ce droit était bien difficile, bien périlleux, dans la situation particulière de la France à l'égard de l'Espagne. Le seul but du gouvernement français serait d'établir au delà des Pyrénées un ordre de choses qui ne menaçât pas la monarchie légitime. Quelle responsabilité il encourrait s'il le manquait et si, par là, il rendait impossible tout succès à venir dans ce sens ! Le danger résultant de l'état actuel de l'Espagne pouvait ne pas cesser avec le pouvoir qui la gouvernait en ce moment. Il faudrait donc, après avoir renversé ce gouvernement, lui en substituer un autre qui garantît la tranquillité du pays et qui ne fût pas le pouvoir absolu dont personne ne voudrait évoquer l'ombre. Cela serait impossible sans une occupation militaire prolongée qui ferait naître de nouveaux dangers plus pressants et plus graves. Après tant de ministères usés, discrédités depuis 1814, on ne saurait où trouver des hommes pour en composer un nouveau. Le pays ne possédait pas les éléments d'une aristocratie politique, mais, en revanche, il renfermait trois démocraties ; celle des curés et des moines penchant vers le républicanisme théocratique, celle des négociants, assez

indifférente en politique, mais ennemie des occupations militaires, et celle des nobles libéraux, des officiers, des avocats. Le reste de la nation n'avait pas d'idées politiques. Pour un peuple aussi étranger aux mœurs et à la situation sociale des autres nations européennes, à quoi pourrait servir une constitution sage et bien pondérée? Les érudits parlaient des cortès de Castille et d'Aragon, c'était le thème de l'intervention armée. Mais ces cortès, celles d'Aragon surtout, avaient, lorsqu'elles existaient, des pouvoirs plus étendus que les cortès actuelles. En résumé, si l'on intervenait, une longue occupation militaire serait indispensable. Mais cent mille soldats éparpillés sur un vaste territoire offriraient-ils à la France autant de gages de sécurité que trente mille établis sur les Pyrénées? Sans doute, l'exaltation révolutionnaire de quelques Espagnols pouvait amener la malheureuse nécessité de la guerre, mais un des moyens d'en diminuer les chances serait de ne pas annoncer avec véhémence le désir de changer, par la force, l'état de choses existant dans la péninsule. Laisser à l'Espagne le temps de réfléchir, de se recueillir, ce n'était pas favoriser les révolutionnaires espagnols; tout au contraire, c'était paralyser leur seule force. On pouvait espérer qu'avec le temps il se formerait, en Espagne, d'accord avec le Roi, une réunion d'hommes disposés à modifier, sans intervention étrangère et sans guerre civile, la constitution de 1812. Était-ce aux royalistes à oublier que Cadix, d'où était

sortie cette constitution, avait été la Vendée de l'Espagne?

Ainsi parlait le *Journal des Débats.* Cette fois encore, le *Moniteur*, en reproduisant cet article, sembla presque lui donner un caractère officiel. Peu de jours après, l'*Étoile*, cet autre journal ministériel qui avait constamment soutenu, depuis plusieurs mois, la cause de la guerre, déclara que la guerre n'était nullement résolue et qu'on pouvait espérer que la paix ne serait pas troublée.

Cette attitude de la presse officielle et semi-officielle fut généralement considérée comme inspirée par M. de Villèle. Il est pourtant certain que ce ministre était complétement étranger à l'article du *Journal des Débats*, qu'il ne le connut qu'en même temps que le public, et qu'il en fut très-contrarié, parce qu'il y vit le résultat d'une manœuvre de ceux qui, dans le parti royaliste, ayant intérêt à un changement de ministère, travaillaient à envenimer les dissentiments existant entre les dépositaires du pouvoir. Les journaux de l'ultra-royalisme manifestèrent une vive indignation. Le plus violent de tous, la *Foudre*, se livra à d'injurieuses invectives contre M. de Villèle qui, *amené par une intrigue à la présidence du conseil*, *reculait lâchement devant le monstre de la Révolution;* il dit que les brigands l'emportaient et que la France était déshonorée par un parti qui ne rougissait pas de sa félonie. Le *Drapeau blanc* dénonça avec fureur les *politiques* qui

songeaient encore à des négociations ignominieuses avec les *tigres déchaînés* de l'Espagne. *La Gazette de France*, plus modérée, semblait elle-même pousser M. de Montmorency à rompre avec le président du conseil.

Telles n'étaient pas les dispositions du ministre des affaires étrangères. Désirant sincèrement se mettre d'accord avec M. de Villèle, il chercha, à plusieurs reprises, à entrer avec lui dans de franches explications, mais M. de Villèle, qui comprenait mieux les difficultés de cet accord, se tenait dans une froide réserve. Les conseils se succédaient sans résultat, et ils ne pouvaient, en effet, en avoir aucun jusqu'à ce qu'on connût la décision finale du congrès.

Dès le 4 décembre, le général Pozzo était arrivé de Vérone avec l'ordre d'appuyer M. de Montmorency. Le 7 décembre, le duc de Wellington, venant également de Vérone, arriva aussi à Paris où il s'arrêta pendant quelques jours. Conformément aux instructions que lui avait données M. Canning, il remit au président du conseil une note dans laquelle, en le félicitant du retard de l'envoi des dépêches destinées aux représentants des puissances à Madrid, il lui déclarait que le roi d'Angleterre serait disposé à accepter l'office de médiateur entre les gouvernements français et espagnol, si la réponse attendue de Vérone n'était pas telle qu'elle mît fin à tout danger de guerre. Le duc de Wellington vit, à plusieurs reprises, le Roi, les ministres et quelques membres influents de la droite, à qui il s'efforça de prou-

ver que l'entreprise projetée n'était pas aussi facile qu'ils se le figuraient. Louis XVIII parut l'écouter avec faveur.

Néanmoins, M. de Montmorency répondit par un refus à la proposition du cabinet de Londres. Dans la note qui énonçait ce refus, il en donnait pour motif que la situation de la France à l'égard de l'Espagne n'était pas de nature à appeler une médiation; qu'il n'existait entre elles aucun différend particulier; que les cours qui, à Vérone, avaient approuvé la conduite de la France, avaient considéré les conséquences de la révolution espagnole et de l'état actuel de l'Espagne comme communes à elles toutes; qu'elles n'avaient jamais eu l'idée que ce fût entre la France et l'Espagne seules qu'il fallût aplanir les difficultés; qu'elles regardaient la question comme entièrement européenne, et que, par suite de cette opinion, des mesures qui avaient pour objet de produire, s'il était possible, une amélioration dans l'état d'un pays si intéressant pour l'Europe avaient été proposées, mesures dont le succès aurait été certain si l'Angleterre avait cru pouvoir y concourir. Cependant, ajoutait M. de Montmorency, le gouvernement français, tout en n'acceptant pas la médiation de la Grande-Bretagne, la verrait avec plaisir interposer, auprès du cabinet de Madrid, des conseils qui, en lui inspirant des idées plus calmes, pourraient exercer une heureuse influence et conserver la paix.

Le parti pacifique paraissait gagner du terrain. On

commençait à croire que la réponse des trois puissances continentales serait favorable. Le *Journal des Débats* déclarait, le 18, que le maintien de la paix était désormais assuré, et il parlait dédaigneusement des *petites fractions royalistes* qui y étaient opposées. Les lamentations, les cris de fureur des journaux de l'extrême-droite semblaient confirmer cette prévision. Les feuilles de la gauche, le *Constitutionnel* et le *Courrier*, reprenaient courage et adressaient au ministère de timides encouragements qui redoublaient la colère et les soupçons des ultra-royalistes. M. de Villèle et M. de Montmorency se reprochaient l'un à l'autre la trop grande vivacité et les provocations de ceux qu'on regardait comme leurs interprètes respectifs.

Telle était la situation lorsque, le 20 décembre, le duc de Wellington quitta Paris, ne doutant presque plus du succès de ses efforts pour empêcher la guerre. Mais ce jour-là même, M. de Chateaubriand arriva de Vérone, annonçant et précédant de vingt-quatre heures le courrier porteur de la décision des trois puissances. MM. de Caraman et de La Ferronnays écrivaient à M. de Montmorency qu'on avait cru voir, dans sa dernière démarche, le signe d'un retour à l'ancien esprit de tergiversation, et que les cabinets mal disposés pour la France s'en étaient prévalus auprès de l'empereur Alexandre.

Le conseil se réunit, le 22, chez M. de Lauriston qui était malade. Il s'agissait de prendre un parti définitif. La discussion fut longue et solennelle. M. de Montmorency l'ou-

vrit par la lecture des dernières dépêches de Vérone et par un résumé rapide de tout ce qui s'était passé. Puis, rappelant, en termes chaleureux, son opinion personnelle dans laquelle il persistait, il plaça de nouveau, sous les yeux de ses collègues, le projet de la dépêche à envoyer à M. de La Garde, qu'il avait modifié d'après leurs observations. Il dit qu'au surplus il n'attachait pas une grande importance au choix des expressions, parce qu'il croyait peu au succès des représentations que l'on voulait faire à Madrid, mais qu'il tenait fortement à deux ou trois règles de conduite qui composaient tout son système, une parfaite intelligence avec les alliés continentaux, une action concertée avec eux et le rappel simultané des légations de Madrid; qu'il considérait sans crainte cette rupture des rapports diplomatiques avec un gouvernement révolutionnaire, y voyant, pour le gouvernement français, un moyen de régler ultérieurement avec plus d'indépendance sa manière d'agir envers l'Espagne; qu'il n'en résulterait nullement que cette guerre dût être immédiate, mais que, dût-elle l'être, il ne reculerait pas devant cette conséquence de sa proposition. Ainsi parla M. de Montmorency. Les autres ministres opinèrent successivement après lui. M. de Peyronnet, le duc de Bellune, M. de Clermont-Tonnerre, M. Corbière, M. de Lauriston s'accordaient à penser que la guerre étant inévitable, il serait impolitique, au point de vue de la politique intérieure, de blesser, par des hésitations et des retards, ceux qui l'appelaient

de tous leurs vœux, qu'en ce qui concernait l'Espagne, on risquerait d'y perdre et d'y décourager des alliés naturels, et qu'enfin, par rapport à l'Europe, il ne serait pas sans danger de se séparer des puissances alliées du gouvernement du roi, de celles qui pensaient comme lui et tendaient au même but, pour paraître marcher avec le seul cabinet dont les principes et les dispositions dussent inspirer peu de confiance. Ils conclurent donc, comme M. de Montmorency, au rappel immédiat de la légation de France pour le cas où les demandes des puissances seraient repoussées à Madrid. Il ne restait plus à entendre que M. de Villèle. « Messieurs, » dit-il, « mon avis est tout à fait différent, mais » il semble inutile de le développer puisque celui du » conseil paraît arrêté. » Malgré ce préambule, il combattit la marche proposée comme enlevant l'initiative à la France pour la faire passer à l'alliance européenne, comme entraînant la France à la guerre, non pas à l'heure qu'elle choisirait, mais à l'heure marquée par ses confédérés, ce qui produirait un très-mauvais effet sur l'opinion et sur le crédit. Suivant lui, les dangers de la guerre n'étaient rien en comparaison de la difficulté des transactions politiques qui suivraient la victoire et de la nécessité d'une occupation plus ou moins prolongée du territoire espagnol. Il y avait, d'ailleurs, de graves inconvénients à laisser à la seule Angleterre, par le rappel de la légation française, le rôle de protectrice de la sûreté de Ferdinand VII et de l'indépendance de son

peuple; elle saurait en tirer des résultats avantageux pour ses intérêts commerciaux dans la péninsule et dans les colonies. M. de Villèle exprima ensuite des doutes sur les dispositions secrètes de l'Autriche et sur la politique de M. de Metternich. Il demanda si l'on pouvait garantir qu'il n'y eût pas une entente secrète entre les cabinets de Londres et de Vienne, et qu'ils ne vissent pas sans déplaisir la France s'engager dans une entreprise périlleuse qui l'empêchât de surveiller leurs projets ambitieux. Il exposa enfin un plan de conduite d'après lequel le gouvernement français, prenant une attitude distincte de celle des autres puissances, chargerait M. de La Garde de rappeler au cabinet de Madrid les bons procédés dont il avait toujours usé envers lui, son désir constamment manifesté de maintenir la paix en faisant respecter ses frontières, les conseils qu'il avait donnés aux Espagnols en les engageant à une conduite plus sage, et d'exprimer le vœu que ces conseils fussent enfin suivis. Dans la pensée de M. de Villèle, cette communication ne devait pas être appuyée par l'ordre donné à l'envoyé français de quitter l'Espagne dans le cas où on n'y aurait pas égard; il convenait de réserver une telle mesure, préliminaire infaillible de la guerre, pour le jour où l'honneur et la sûreté du pays l'exigeraient. À l'appui de sa proposition, il donna lecture d'un projet de dépêche à M. de La Garde, qu'il avait rédigé lui-même pour mieux se rendre compte de ses idées.

M. de Montmorency répliqua. Sans méconnaître la force de quelques-uns des arguments du président du conseil, il soutint que les inconvénients du rappel de M. de La Garde étaient moins graves que ceux du système de conduite que M. de Villèle voulait y substituer. Plusieurs autres ministres parlèrent dans le même sens. M. Corbière y mit plus de vivacité qu'aucun de ses collègues et pressa M. de Villèle d'expliquer précisément ses intentions au sujet de la guerre. Celui-ci répondit qu'il désirait l'éviter, qu'il en avait encore l'espérance et qu'il était disposé à faire des sacrifices à ce grand intérêt, sous la réserve de la sûreté et de l'honneur de la France. Les six collègues du président du conseil ayant de nouveau déclaré qu'ils persistaient dans leur opinion contraire à la sienne, « Messieurs, » dit-il d'un ton sérieux et solennel, « je rendrai compte au Roi du vote » de la grande majorité du conseil. » Un silence de quelques minutes suivit ces paroles. M. de Montmorency, présumant que le Roi voudrait que la question fût débattue de nouveau devant lui, témoigna le désir que cela eût lieu le plus tôt possible, afin que l'on pût rendre une réponse quelconque aux représentants de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie dans le délai de trois jours, fixé par leurs gouvernements pour l'envoi des dépêches à Madrid. « Le Roi, » reprit M. de Villèle, « donnera » ses ordres, et je vous les rapporterai. » Un des membres du conseil, cherchant à diminuer la gêne et l'embarras qui pesaient sur tout le monde, fit l'observation que

la dissidence n'était peut-être pas aussi grande qu'on paraissait le croire. Un autre répondit qu'il ne fallait pas se faire illusion et qu'il y avait en présence deux opinions bien tranchées. Après un nouveau silence, M. de Villèle se leva et sortit seul, sans se mêler aux causeries qui suivaient, d'ordinaire, la levée des séances.

Le lendemain matin, le président du conseil n'ayant rien fait dire à M. de Montmorency, ce dernier se rendit chez le Roi à qui il parla de la discussion de la veille. Louis XVIII lui dit qu'il en était informé, qu'il avait remis la décision définitive à un conseil qui se tiendrait en sa présence le surlendemain, jour de Noël, et il lui fit entendre qu'il désirait ne pas anticiper sur cette discussion. M. de Montmorency crut, néanmoins, devoir rappeler l'intérêt pressant qu'il y avait à ne pas se donner, envers les alliés, l'apparence de vouloir agir sans eux, et il demanda si, pour éviter un fâcheux retard, on ne pourrait pas tenir, dès le lendemain, 24 décembre, un conseil extraordinaire, mais le Roi allégua, pour s'y refuser, les devoirs religieux qui remplissent la veille d'une grande fête. M. de Montmorency, en sortant des Tuileries, alla expliquer ce retard aux ambassadeurs d'Autriche et de Russie, qui témoignaient une grande impatience de voir la question résolue dans le sens d'un parfait concert d'action entre la France et leurs gouvernements.

M. de Villèle, dans les entretiens qu'il eut ce jour-là même avec plusieurs de ses collègues, ne leur dissimula

pas que si l'avis auquel ils s'étaient arrêtés à l'unanimité était adopté par le Roi, il était décidé à donner sa démission. Le lendemain, 24, il y eut chez M. de Lauriston un conseil où l'on ne s'occupa que d'affaires d'administration, sans effleurer même la grande question qui occupait tous les esprits. Le maintien de M. de Villèle y fut froid et compassé. Évidemment, il ne voulait pas se laisser aborder.

Des efforts furent faits pour prévenir la scission qui menaçait l'existence du cabinet. Le jour même de Noël, peu d'heures avant la réunion du conseil qui devait se tenir chez le Roi, M. de Villèle reçut une lettre de M. Hyde de Neuville, qui le suppliait de ne pas se séparer de ses amis et de se mettre en garde contre l'influence de la politique anglaise. La dignité nationale, lui disait-il, la sûreté du trône, la saine politique, l'intérêt du commerce, prescrivaient de ne pas marcher avec les Anglais, de ne pas les craindre, d'achever, soit avec eux, soit sans eux, soit même contre eux, d'écraser le *carbonarisme*. « Soyez toujours notre chef, » ajoutait-il, « prenez une » forte attitude, et..., votre ministère sera soutenu par » une majorité des plus imposantes. » Le ministre de la marine écrivit aussi à M. de Villèle pour l'adjurer de revenir sur ses pas, de ne pas s'opiniâtrer à quitter le pouvoir à l'occasion d'une question sur laquelle tous ses collègues étaient d'un avis opposé au sien, de ne pas donner aux ennemis du trône la joie de voir ainsi se diviser le parti royaliste. « Au dehors comme au dedans, »

lui disait-il, « le parti que vous voulez prendre ne sera » approuvé de personne. » M. Corbière avait fait, la veille, auprès du président du conseil, une démarche pressante dans le même sens, mais M. de Villèle fut inflexible. Dès ce moment, sans doute, il connaissait assez les intentions du Roi pour être assuré qu'il n'aurait pas à donner sa démission.

M. de Montmorency étant allé voir Monsieur pour l'informer de ce qui se préparait et de sa volonté bien arrêtée de se retirer si son opinion ne l'emportait pas, Monsieur avait essayé de l'en détourner, tout en disant vaguement qu'on finirait pas s'entendre.

La délibération que l'on attendait avec une si vive anxiété s'ouvrit enfin sous la présidence du Roi. M. de Montmorency y répéta, avec moins de développement, ce qu'il avait exposé dans le précédent conseil. Il insista sur la nécessité de ne pas se mettre en contradiction avec ce qu'on avait dit à Vérone, sur le grand intérêt qu'il y avait pour la France à rester amie avec ses alliés continentaux, sur le danger d'un isolement qui ne lui laisserait que l'appui fort incertain de l'Angleterre, et il fit remarquer que les chances de la guerre seraient d'autant plus favorables qu'on la retarderait moins. Les ministres de la justice, de l'intérieur, de la guerre et de la marine, comme M. de Montmorency, se prononcèrent encore une fois pour l'envoi simultané à Madrid de la dépêche française et de celles des trois autres cours, et pour le rappel également simultané des quatre ministres. M. de Villèle re-

produisit avec calme et laconisme les motifs qui lui faisaient repousser ce plan de conduite et donna une nouvelle lecture de son projet de dépêche à M. de La Garde, auquel il avait donné une forme plus énergique et plus propre à faire réfléchir les révolutionnaires espagnols. Il renferma ensuite ses papiers dans son portefeuille, laissant seulement en dehors, d'une manière ostensible, celui qui contenait sa démission éventuelle. Le Roi, qui avait écouté avec attention tout ce qui venait d'être dit, prit alors la parole. Après avoir résumé, avec une clarté, une sobriété, une élégance d'expression vraiment remarquables, les arguments présentés de part et d'autre, il se déclara pour l'avis du président du conseil. « Les autres » souverains, dit-il, ne sont pas, comme nous, en contact avec l'Espagne par leur frontière. Ils peuvent, » sans dommage et sans manquer à leurs devoirs, » abandonner l'Espagne et son roi à la Révolution et à » l'influence exclusive de l'Angleterre. Quant à moi, je » ne puis rompre mes relations avec ce pays et retirer » mon ambassadeur, que le jour où cent mille Français » passeront la frontière pour secourir mon neveu. » Puis, regardant M. de Montmorency qui ouvrait la bouche pour demander à être encore entendu, le Roi ajouta : « Le conseil est levé, » et il se retira dans son appartement intérieur.

M. de Villèle, s'adressant alors aux autres ministres : « Messieurs, » leur dit-il, « je sens la grave responsa- » bilité que le Roi m'impose par la grande décision

» qu'il vient de prendre. Je crois qu'il est nécessaire de » nous voir. » M. de Montmorency ayant exprimé le même désir, on se rendit quelques moments après chez M. de Lauriston à qui son indisposition n'avait pas permis d'assister au conseil. M. de Villèle y relut son projet de dépêche à M. de La Garde, et la plupart des ministres s'empressèrent de relever avec éloge les changements qu'il y avait faits; mais M. de Montmorency, après avoir laissé un libre cours à ces compliments qui lui faisaient pressentir l'abandon dans lequel il allait se trouver, et après avoir signalé les circonstances qui distinguaient sa position de celle de ses collègues, leur dit qu'on lui rendrait sans doute la justice de ne pas le croire capable de se déterminer par un misérable dépit de vanité; qu'il s'agissait, non pas d'une rédaction plus ou moins heureuse, mais d'une proposition essentiellement différente de la sienne; que cette proposition, transformée en résolution définitive par l'assentiment royal, devait être sans retard expliquée, soutenue, présentée sous la meilleure forme possible dans des dépêches envoyées aux cours alliées et à Madrid; que pour lui, il ne savait point parler et agir dans un autre sens que celui de sa conviction; qu'il craindrait d'en subir l'influence en défendant faiblement l'opinion d'un autre; que c'était le cas ou jamais d'appliquer un des principes reconnus du gouvernement représentatif, et qu'il allait prier le Roi d'accepter sa démission. On se récria, on lui représenta ce qu'aurait de fâcheux pour la cause monarchique la rupture si

prompte de la première combinaison ministérielle appartenant en entier au parti royaliste. Si M. de Montmorency avait pu être tenté de céder à ces représentations, le langage de M. de Villèle aurait suffi pour l'en empêcher. Tout en exprimant le sentiment pénible que lui faisait éprouver ce projet de retraite et son désir qu'il n'y fût pas donné suite, il ne cacha pas qu'il ne croyait pas avoir le droit d'insister sur ce point, ayant eu lui-même l'intention de se retirer si l'avis de M. de Montmorency avait prévalu. Ce dernier, pour se soustraire aux instances dont il était l'objet, consentit à prendre quelques heures de réflexions et promit à M. de Villèle de lui faire parvenir sa résolution finale avant sept heures du soir, pour qu'il pût, le jour même, prendre les ordres du Roi. A peine rentré chez lui, il annonça au président du Conseil, par un billet très-court, qu'à huit heures il porterait sa démission aux Tuileries, ce qu'il fit en effet. Il exposa au Roi les motifs qui l'avaient déterminé, et particulièrement la crainte de mal défendre une opinion qui n'était pas la sienne. Louis XVIII accueillit cette communication en termes obligeants, mais sans faire la moindre tentative pour l'engager à garder son portefeuille. M. de Montmorency, avant de sortir du cabinet royal, promit de tenir toujours à la Chambre des pairs, la conduite dont les bontés du monarque lui faisaient un devoir.

M. de Villèle fut chargé de nouveau de l'*intérim* des affaires étrangères, en attendant qu'on eût trouvé un suc-

cesseur au ministre démissionnaire. Dès le lendemain, il fit partir pour Madrid la dépêche dont M. de La Garde devait donner connaissance au cabinet espagnol au moment même où les représentants de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie feraient à ce cabinet les communications dont leurs cours les avaient chargés. Cette dépêche fut immédiatement publiée dans le *Moniteur*. Moins dure que celles des autres puissances, elle n'appréciait pas avec beaucoup moins de sévérité la révolution de 1820, la constitution des cortès et les conséquences qu'elles avaient entraînées. Il y était dit que le gouvernement du roi, entièrement uni à ses alliés et résolu à persévérer dans les mesures préventives qu'il avait dû prendre, ne balancerait pas à rappeler son ministre de Madrid et à adopter même des dispositions plus efficaces si ses intérêts essentiels continuaient à être compromis et s'il perdait l'espoir d'une amélioration dans l'état de l'Espagne.

La publication d'une dépêche qui n'était pas encore parvenue à sa destination était peut-être un fait inouï dans l'histoire de la diplomatie. Elle prouvait la crainte qu'avait M. de Villèle, qu'on ne le crût trop enclin à s'entendre avec les constitutionnels espagnols, et, sous ce rapport, elle devait affaiblir les illusions qu'avait pu faire concevoir aux amis de la paix la retraite de M. de Montmorency. Néanmoins, l'attente d'une solution pacifique, vivement désirée par la grande masse du public, prévalait encore généralement. Une circonstance qui semblait ven

à l'appui de cette manière de voir, c'est que des congés venaient d'être délivrés, même dans le corps d'observation des Pyrénées, aux soldats dont le temps de service allait expirer au 1er janvier. Il ne paraissait pas naturel que, si la guerre était imminente ou seulement probable, on se privât de soldats expérimentés qu'on eût été en droit de retenir sous les drapeaux.

Les journaux de l'extrême-droite prodiguaient à M. de Montmorency les expressions de leur estime et de leurs regrets, et insultaient M. de Villèle que le *Drapeau blanc* accusait de trahir la cause des Bourbons. Les espérances de la gauche s'accroissaient, mais il s'y mêlait encore beaucoup d'inquiétude. D'un côté comme de l'autre on trouvait que la dépêche du président du conseil manquait de franchise. On l'invitait à se prononcer enfin d'une manière définitive entre la paix et la guerre, entre l'alliance russe et l'alliance anglaise, entre le parti royaliste et le parti libéral. On l'avertissait que s'il continuait à louvoyer, tous les partis s'uniraient pour le renverser. Le seul *Journal des Débats* se hasardait, bien qu'un peu timidement, à le défendre, en rappelant ses antécédents et en vantant la profonde sagesse, la hauteur de vues du *monarque le plus éclairé de l'Europe*.

Les partisans de la paix se flattaient de l'espérance que le successeur de M. de Montmorency, le nouveau ministre des affaires étrangères, serait pris parmi les hommes connus pour leur opposition à la politique de

la guerre. A ce titre, on nommait M. Lainé et aussi M. de Serre. Mais de tels choix n'eussent été rien moins qu'une rupture déclarée avec la majorité de la droite, et M. de Villèle était bien décidé à ne pas aller jusque-là. Il crut que la nomination de M. de Chateaubriand lui ferait éviter les deux écueils qu'il redoutait presque également celui de cette rupture et celui de la guerre. Trompé par les protestations de dévouement et par le langage équivoque, contradictoire, que M. de Chateaubriand avait tenu jusqu'alors sur les affaires d'Espagne, il se persuada qu'il trouverait en lui un auxiliaire plus docile que M. de Montmorency. De la part d'un homme d'État doué d'autant de sagacité que M. de Villèle, qui connaissait depuis longtemps M. de Chateaubriand et qui se rendait parfaitement compte des défauts de son caractère et de son esprit, une telle méprise était bien étrange. Peut-être n'était-elle pas aussi complète qu'elle le paraissait; peut-être M. de Villèle, en désignant M. de Chateaubriand au choix du Roi, au moment même où M. de Montmorency venait de donner sa démission, ne fit-il que céder à la nécessité, à l'impossibilité de trouver un autre candidat qui ne présentât pas plus d'inconvénients encore. Il fit valoir surtout ces deux considérations, que cette nomination était de nature à plaire aux puissances continentales dont il importait de se ménager l'appui contre l'hostilité possible de l'Angleterre, et qu'elle ramènerait au ministère une partie des voix que la retraite de M. de Montmorency menaçait de lui

faire perdre dans la droite. Le Roi, qui n'aimait pas M. de Chateaubriand et qui croyait savoir qu'il avait donné parole à M. de Montmorency de ne pas accepter sa succession, accueillit assez froidement la proposition du président du conseil. Ne voulant pas s'exposer à un refus, il lui permit d'offrir à M. de Chateaubriand le portefeuille des affaires étrangères, mais en son nom personnel et en réservant l'approbation du monarque.

M. de Chateaubriand se trouva dans une position assez embarrassante. Son ardente ambition, son excessive confiance dans ses talents, avaient été portées au plus haut point par le rôle qu'il avait joué pendant la dernière période du congrès de Vérone. Avant de quitter cette ville, annonçant à madame Récamier son prochain retour en France, il lui écrivait que c'était à la prière de l'empereur Alexandre et de M. de Metternich qu'il se décidait à partir immédiatement pour Paris, que l'empereur était convenu d'avoir avec lui une correspondance; qu'il venait de regagner, pour sa position et son importance personnelle, tout le temps qu'on lui avait fait perdre; qu'il avait bien souffert, mais qu'il avait triomphé; que l'Italie *serait libre* et qu'il avait pour l'Espagne une idée qui pourrait tout arranger. Évidemment, il se voyait déjà, en perspective, l'arbitre, le dominateur de la politique européenne. Le plus vaste horizon s'ouvrait devant lui. Il se persuadait qu'une fois membre du conseil il en deviendrait le chef de fait, sinon en titre, par

la force de son génie ; qu'à lui était réservée la tâche glorieuse d'assurer, dans l'Europe entière, le triomphe des principes monarchiques, de relever la France du rang inférieur où l'avaient fait descendre les désastres de l'empire, d'y réconcilier les nuances dissidentes du parti royaliste, peut-être même de rallier tous les partis à la royauté par l'éclat de ses succès et le prestige de la gloire. Pour tenter d'aussi grandes aventures, il fallait d'abord être ministre, et ce n'était que par M. de Villèle qu'il pouvait le devenir. Il fallait donc le ménager soigneusement, éviter dans ses rapports avec lui tout ce qui aurait ressemblé à une opposition de vues, à une rivalité d'influence ; mais, d'un autre côté, jaloux de conserver sur l'extrême-droite l'ascendant qui faisait une partie de sa force, M. de Chateaubriand pouvait craindre de se l'aliéner en montrant de l'empressement à recueillir la dépouille de M. de Montmorency et en donnant ainsi aux partisans de la guerre un motif de croire que, comme le président du conseil, il désirait un arrangement pacifique. Pour comprendre les incidents que je vais raconter, il faut tenir compte de ces deux mobiles contradictoires, et aussi du besoin qu'avait ce brillant homme d'État, alors même qu'il cédait le plus évidemment à des calculs d'amour-propre et d'intérêt personnel, de donner à sa conduite les apparences d'un généreux désintéressement.

Lorsque, le 25 décembre au soir, M. de Villèle lui proposa le ministère des affaires étrangères, il venait

d'avoir avec M. de Polignac un entretien dans lequel il lui avait dit qu'il avait lié son sort à celui du président du conseil qui, seul, s'était montré franc et loyal envers lui; qu'il n'était pourtant pas l'ennemi de M. de Montmorency, et que, loin d'aspirer à devenir ministre, tout son désir était de reprendre l'ambassade de Londres. Le lendemain matin, il alla trouver M. de Montmorency, lui témoigna l'étonnement, le regret que lui causait sa démission, essaya de lui prouver qu'après les changements que M. de Villèle avait apportés à son projet de dépêche à M. de La Garde, et dont il ne dissimulait pas qu'il était lui-même l'auteur, cette démission n'était pas motivée, et prétendit avoir refusé le portefeuille qu'on venait de lui offrir. M. de Montmorency, comprenant ce que cela voulait dire, répondit, sans entrer dans le fond de la question, qu'il était touché de ce qui se rapportait à lui dans ce refus, mais qu'il n'avait nul droit à un tel sacrifice et qu'il serait fâché de l'accepter en privant l'État des services d'un si bon royaliste doué d'un si beau talent. M. de Chateaubriand qui, en réalité, n'avait opposé aux premières ouvertures de M. de Villèle qu'un de ces refus conçus en termes tels qu'on sent facilement qu'ils n'ont rien de définitif, écrivit alors au président du conseil un billet qui commentait ce refus d'une manière plus intelligible encore. « Il » ne serait bon ni pour vous ni pour moi, » lui disait-il, » que j'acceptasse *dans ce moment* le portefeuille des » affaires étrangères. Vous avez été excellent pour moi

» et je n'ai pas toujours eu à me louer de M. de Mont-
» morency; mais enfin, il passe pour être mon ami;
» il y aurait quelque chose de déloyal à moi à prendre
» sa place, surtout après tous les bruits qui ont couru.
» On n'a pas cessé de dire que je voulais le renverser,
» que je cabalais contre lui. S'il était resté dans un coin
» du ministère ou que le roi lui donnât une immense
» retraite, comme la place de grand veneur, les choses
» changeraient de face, mais il resterait encore des diffi-
» cultés. » M. de Chateaubriand expliquait ensuite que ces difficultés consistaient surtout en ce qu'ayant seul assez d'influence sur une partie des royalistes pour les retenir dans la voie de la modération, il s'exposerait à perdre cette influence s'il entrait dans le ministère sans y introduire avec lui deux ou trois *de ces hommes qu'il était si facile de desarmer, mais qui deviendraient très-dangereux dans la prochaine session si l'on ne s'arrangeait pas avec eux*. Puis il ajoutait : « Je dois vous
» dire avec franchise, qu'il y a tel ministre des affaires
» étrangères que vous pourriez choisir sous lequel je ne
» pourrais servir, et que ma démission serait un grand
» mal en ce moment... Soyez persuadé, au reste, de cette
» vérité, c'est que mon sort est lié au vôtre et que je
» reste ou tombe avec vous. »

Cette lettre est certainement un chef-d'œuvre, non pas d'habileté dans le sens élevé de ce mot, mais d'artifice. M. de Chateaubriand, tout en paraissant persister dans son refus, indiquait les conditions auxquelles il pourrait

céder, et il ne les énonçait pas d'une manière assez péremptoire pour s'ôter la possibilité d'y renoncer en tout ou en partie. En même temps qu'il prodiguait à M. de Villèle les assurances d'un dévouement absolu, il insinuait la menace de sa démission de l'ambassade de Londres pour le cas où le portefeuille serait donné à telle personne qu'il s'abstenait de désigner. Enfin, comme s'il eût craint qu'on ne prît au sérieux la répugnance qu'il témoignait à succéder à M. de Montmorency, il avait soin de faire l'observation qu'il n'avait pas toujours eu à se louer de lui. Le même jour, il écrivait à madame Récamier qu'il avait cru devoir à sa loyauté de refuser le ministère, bien que M. de Montmorency ne méritât pas ce sacrifice par la manière dont il avait agi envers lui; que, pour son compte, il avait au moins fait preuve de sincérité et qu'on ne pourrait plus dire qu'il était ambitieux. Dans ce même billet, pourtant, il ne parvenait pas à dissimuler sa secrète inquiétude que le ministre démissionnaire ne se ravisât et ne reprît son portefeuille.

La proposition faite à M. de Chateaubriand et qui n'avait pu rester secrète, n'obtenait pas l'approbation unanime du parti royaliste. Les amis de M. de Villèle craignaient qu'en s'associant un homme dont l'orgueil et l'ambition ne se résigneraient jamais au second rang, il ne se donnât un rival dangereux. Les membres de l'extrême-droite ne pouvaient voir sans regret entrer dans le cabinet celui qu'ils avaient jusqu'alors considéré comme leur

allié et qui pouvait prêter tant de force à leur opposition. Monsieur, lui-même, se montrait peu favorable à cette combinaison, et l'on crut un moment qu'elle serait abandonnée.

M. de Chateaubriand, peu rassuré par un billet amical de M. de Villèle qui lui disait ne pouvoir se décider à porter sa lettre au Roi avant d'avoir eu avec lui des explications verbales, était livré aux plus vives angoisses. La pensée qu'on avait pu prendre son refus au sérieux le tourmentait cruellement. Sa correspondance avec madame Récamier témoigne de ses agitations. Tantôt il lui écrivait qu'il y avait un tel cri de l'opinion pour le pousser au ministère, *qu'il était bien difficile que ses pauvres diables d'amis ne fussent pas obligés de le recevoir parmi eux*. Tantôt il lui disait qu'il était bien dégoûté, qu'il voudrait qu'on n'eût jamais pensé à lui, et il feignait d'espérer que le Roi refuserait de consentir à sa nomination. « Nous ne saurons rien aujourd'hui, » disait-il encore, « et cette attente est bien pénible. »

M. de Villèle étant allé le voir dans la matinée du 27, pour combattre ses hésitations, plus apparentes que réelles, il se garda bien, cette fois, d'élever autant d'objections, et il consentit à être proposé au Roi pour remplir le ministère vacant. Il n'était pourtant pas encore complétement rassuré. L'idée des obstacles imprévus qui pouvaient tromper ses espérances obsédait son ardente imagination, et il s'ingéniait à trouver des expédients pour les conjurer. C'est ainsi qu'il écrivait à M. de Vil-

lèle que, si le Roi acceptait l'arrangement proposé, il serait essentiel que sa nomination fût publiée sans retard, qu'autrement les journaux de la droite prendraient feu et que le Roi reculerait, qu'il fallait prendre garde à cela, que le danger était réel.

C'était à midi qu'il avait reçu la visite de M. de Villèle. A quatre heures, le Roi l'envoya chercher, et il sortit ministre de cette audience. S'il fallait s'en rapporter au récit qu'il en fit à madame Récamier, après s'être refusé à toutes les instances du président du conseil, il avait encore résisté pendant une heure et demie à celles du Roi, et il n'avait cédé qu'à un ordre positif, bien convaincu qu'il *périrait dans le ministère*. Avec la même affectation de dévouement désintéressé, de répugnance pour le pouvoir et les grandeurs et de défiance de lui-même, il écrivait à M. de Villèle, en sortant des Tuileries : « J'obéis aux ordres du Roi, vous voilà payé » de votre fidélité pour moi. Je viens loyalement à votre » secours, mais je n'augure pas bien de ma posi- » tion... »

Pour compléter son succès, il aurait voulu persuader à M. de Montmorency que c'était bien à contre-cœur qu'il prenait sa place. Il lui écrivit, dans un style très-embarrassé, que, forcé d'obéir aux ordres du Roi, il se proposait de marcher sur ses traces, qu'il lui gardait le portefeuille et qu'il serait heureux de le lui rendre un jour. M. de Montmorency, trouvant avec raison que cela passait la mesure et ne voulant pas paraître dupe, lui répon-

dit qu'il s'en rapportait à leurs amis communs et au public *pour apprécier le sacrifice de son obéissance.*

On croyait généralement que plusieurs des ministres qui, dans le conseil, s'étaient rangés à l'opinion de M. de Montmorency se croiraient obligés de le suivre dans sa retraite. On dit même que M. de Villèle avait déjà pensé à leur chercher des successeurs. L'embarras eût été grand pour lui. Déjà en butte aux défiances et au mauvais vouloir de l'extrême-droite et du parti de la Congrégation, qui avait peine à lui pardonner la chute de M. de Montmorency, il était soutenu contre leur inimitié par la confiance que le Roi lui accordait ; mais cette confiance, il la devait en grande partie à madame du Cayla et à ses amis, qui la lui faisaient payer par de nombreuses exigences. Le plus actif, le plus ambitieux d'entre eux, M. Sosthène de La Rochefoucauld, s'exagérant l'importance des bons offices qu'il avait rendus au président du conseil, croyait avoir acquis un titre de plus à sa reconnaissance en se prêtant à une combinaison qui avait fait sortir du cabinet son beau-père, M. de Montmorency. Il pensait avoir fait preuve de désintéressement et de modestie en ne réclamant pas immédiatement un portefeuille à l'époque de la formation du ministère, et il commençait à s'étonner qu'on le lui fît attendre si longtemps. C'était sur celui de l'intérieur qu'il avait jeté les yeux. Selon lui, M. Corbière était un détestable ministre, incapable, par sa paresse et son indolence, de donner aux affaires la vive impulsion que réclamaient les intérêts de

la cause royale, et M. de Villèle avait besoin d'avoir, dans ce département, un ami sûr, *à la forte tête, au bras de fer, qui ne se laissât arrêter par aucun obstacle, étonner par aucune difficulté, et qui eût l'habitude de réussir dans toutes ses entreprises.* C'était lui-même qu'il désignait ainsi. Non-content de faire insinuer cette idée à M. de Villèle, il chargeait madame du Cayla d'en entretenir aussi le Roi, il lui dictait jusqu'aux expressions assez bizarres dont elle devait faire usage pour l'accréditer dans l'esprit de Louis XVIII, en vantant à ce prince son habileté, sa profonde sagacité, sa fécondité inépuisable en expédients et en ressources de toute espèce. Cependant, M. de Villèle, bien qu'il se plaignît quelquefois des boutades et de la paresse de M. Corbière, était loin de vouloir se séparer de l'homme qui avait partagé avec lui, pendant tant d'années, la direction du parti royaliste, et plus encore de penser à le remplacer par M. de La Rochefoucauld, dont la nomination eût étrangement surpris l'opinion publique. M. de La Rochefoucauld, ne pouvant se faire illusion sur les dispositions réelles du président du conseil, malgré les compliments par lesquels celui-ci essayait de les dissimuler, en éprouvait une vive irritation. Dans sa correspondance avec madame du Cayla, il accusait M. de Villèle d'aveuglement, d'ingratitude, même de perfidie, et, entraîné par son prodigieux amour-propre, il expliquait cette conduite par la jalousie que sa *supériorité* inspirait à ce ministre, par la crainte qu'il éprouvait de le voir

prendre, dans le conseil, une influence dominante. Il ajoutait, comme pour se consoler : « Je suis d'autant plus » grand à mes yeux que je suis plus petit pour les au- » tres; cela me suffit. »

Si l'on avait eu alors à pourvoir à la vacance de plusieurs départements ministériels, ses prétentions auraient pris, sans doute, un nouveau degré de vivacité, et il aurait été difficile de les écarter sans rompre complétement avec lui, par conséquent, sans compromettre plus ou moins la force qui, à la Cour, soutenait le président du conseil contre les attaques de ses adversaires. Il est probable aussi qu'on eût vu se produire d'autres candidatures non moins embarrassantes. Heureusement pour M. de Villèle, ceux des ministres dont on aurait pu craindre la démission n'avaient aucune envie de la donner, et le cabinet fut maintenu, sans autre changement que le remplacement de M. de Montmorency par M. de Chateaubriand.

Ce remplacement eut pour effet de rassurer un peu le parti de la guerre sans beaucoup inquiéter d'abord le parti opposé. L'immense majorité du public, qui désirait la conservation de la paix, continuait à l'espérer. En Angleterre, on ne voulait pas en douter. M. Canning se persuada, pendant quelques jours, que la guerre était définitivement évitée. Écrivant à M. de Chateaubriand pour le féliciter de son avénement au pouvoir, il le chargea de dire à M. de Villèle combien il se réjouissait d'une décision qui avait sauvé la France et peut-être

l'Europe d'une crise terrible. Mais déjà le nouveau ministre avait eu soin de faire parvenir aux cabinets de Vienne, de Saint-Pétersbourg et de Berlin, l'assurance qu'il n'était nullement disposé à s'écarter des principes sur lesquels les puissances continentales s'étaient mises d'accord dans le Congrès.

M. Canning, cependant, pour seconder les vues pacifiques qu'il supposait au cabinet des Tuileries, concertait avec le duc de Wellington une démarche à laquelle il rattachait de grandes espérances. Lord Fitzroy Somerset, ancien chef d'état-major du noble duc et qui avait fait avec lui la guerre de l'indépendance espagnole, fut envoyé à Madrid, non pas en mission officielle, mais pour y porter des conseils officieux. Il ne devait point parler au nom du gouvernement britannique, mais se borner à communiquer à quelques personnes choisies les suggestions indiquées dans un *memorandum* qui lui fut remis le 6 janvier 1823, à titre d'instructions, en les présentant comme venant directement de l'illustre guerrier en qui l'Espagne ne pouvait manquer de voir l'ami le plus fidèle et le plus éclairé qu'elle eût en Angleterre. En annonçant cette mission à sir William A'Court, M. Canning lui expliqua que l'Angleterre ne reconnaissait à aucune puissance le droit de menacer l'Espagne de la guerre, pour le cas où elle se refuserait à modifier sa constitution, mais que la situation respective de la France et de l'Espagne ne pouvait se prolonger, qu'évidemment la France ne retirerait pas son armée d'observation si on ne lui

en fournissait un motif plausible, que ce motif ne pouvait consister que dans certaines assurances de la part de l'Espagne, et que si le cabinet de Madrid ne voulait pas les donner à la France sous le coup de la menace, il pouvait les donner à l'Angleterre qui s'en servirait utilement dans l'intérêt de l'Espagne. Sir William A'Court était, d'ailleurs, invité à déclarer formellement au gouvernement espagnol que, si la guerre venait à éclater, l'Angleterre resterait neutre, et à ne rien négliger pour le prémunir contre les assertions de ceux qui chercherait à faire croire le contraire.

Voici quelle était la substance du *memorandum* remis à lord Fitzroy Somerset comme l'expression des sentiments du duc de Wellington. Un roi étant reconnu nécessaire au gouvernement de l'Espagne, il fallait lui conférer un pouvoir suffisant. S'il n'avait pas lieu d'être content de sa situation, il y aurait nécessairement entre lui et son gouvernement jalousie et méfiance. De là devait aussi résulter une irritation permanente entre l'Espagne et la France, et peut-être, comme conséquence, la guerre et l'invasion. Les Espagnols qui désiraient sincèrement le bien de leur pays devaient donc se prêter à une modification de leur constitution qui donnât au Roi le pouvoir indispensable pour remplir efficacement ses fonctions. Si les changements indiqués se faisaient de concert avec lui, non-seulement le gouvernement français ne persisterait pas à maintenir à grands frais sur la frontière une armée dont la présence n'aurait plus

d'objet, mais probablement il prendrait quelque mesure pour empêcher les mécontents royalistes de se rassembler sur son territoire. Les bases de l'ordre social seraient ainsi affermies et les sources de la prospérité publique se rouvriraient largement. Le *memorandum* n'indiquait pas, d'ailleurs, les concessions dont la France pourrait se montrer satisfaite. Lord Fitzroy Somerset avait ordre de traverser Paris sans voir M. de Chateaubriand ni M. de Villèle, mais M. Canning fit donner confidentiellement avis de cette mission à M. de Chateaubriand. Puis il répondit officiellement à la dépêche par laquelle M. de Montmorency, avant de déposer son portefeuille, avait, pour la seconde fois, refusé la médiation de l'Angleterre. Tout en déplorant ce refus, il prenait acte, dans sa réponse, des dispositions conciliantes manifestées par le gouvernement français, et promettait de nouveau de n'épargner aucun effort pour calmer l'irritation qui existait entre les gouvernements de France et d'Espagne. Il contestait ce qu'avait prétendu M. de Montmorency, qu'à Vérone les cours alliées avaient considéré la question d'Espagne comme entièrement européenne. C'était tout le contraire, disait-il, et l'Autriche, la Prusse et la Russie, comme l'Angleterre, eussent considéré la question de paix et de guerre avec l'Espagne comme purement française. Ce qui le prouvait, c'est qu'elles s'étaient bornées à répondre aux questions posées par la France et à prendre envers elle des engagements conditionnels.

Dans une lettre particulière et confidentielle qui suivit de près cette communication, M. Canning disait à M. de Chateaubriand que s'il désirait si vivement le maintien de la paix, ce n'était pas qu'il détestât moins que lui les révolutionnaires, mais parce qu'il était convaincu que la guerre engagée pour une pareille cause ébranlerait la monarchie française jusque dans ses fondements, avec ses institutions encore mal affermies.

En Espagne, les nouvelles de Paris avaient rassuré les chefs de la révolution en leur persuadant que le gouvernement français ne ferait pas la guerre. Sachant fort bien que la pensée en était très-impopulaire en France, s'exagérant les germes de mécontentement et de désaffection qui existaient en réalité dans l'armée d'observation et s'opiniâtrant à compter sur l'appui de l'Angleterre, ils attendaient, sans trop d'inquiétude, le résultat des délibérations du cabinet des Tuileries. Telles étaient leurs dispositions lorsqu'arrivèrent à Madrid, d'abord la dépêche écrite le 26 décembre par M. de Villèle à M. de La Garde, puis celles que les ministres des affaires étrangères d'Autriche, de Prusse et de Russie avaient adressées, de Vérone, aux représentants de ces puissances, pour qu'ils en donnassent connaissance à M. San Miguel. Toutes ces dépêches furent aussitôt communiquées au ministère espagnol.

Celle de l'Autriche était une condamnation sévère du principe des révolutions, et particulièrement de la révolution espagnole. Le ton en était grave et doctrinal.

« Selon les décrets éternels de la Providence, » disait-elle, « le bien ne peut pas plus naître pour les États que
» pour les individus, de l'oubli des premiers devoirs
» imposés à l'homme dans l'ordre social ; ce n'est pas
» par de coupables illusions pervertissant l'opinion,
» égarant la conscience des peuples, que doit commencer
» l'amélioration de leur sort, et la révolte militaire ne
» peut jamais former les bases d'un gouvernement heu-
» reux et durable. » M. de Metternich disait ensuite que si la révolution d'Espagne n'avait fait de mal qu'à ce pays, bien que la ruine d'une des contrées les plus intéressantes de l'Europe ne pût être indifférente aux souverains étrangers, une juste répugnance à toucher aux affaires intérieures d'un État indépendant les aurait peut-être déterminés à ne pas se prononcer sur la situation de la Péninsule ; mais que cette révolution, avant même d'être parvenue à sa maturité, avait déjà provoqué de grands désastres dans d'autres contrées ; que, par la double contagion de ses principes et de ses exemples, et par les intrigues de ses principaux artisans, elle avait créé les révolutions de Naples et de Piémont ; qu'elle aurait embrasé l'Italie tout entière, menacé la France, compromis l'Allemagne sans l'intervention des puissances qui avaient préservé l'Europe de ce nouvel incendie ; que partout la révolution espagnole était devenue le point de réunion et le cri de guerre d'une faction conjurée contre la sûreté des trônes et le repos des peuples ; que par là l'Autriche s'était vu placée dans la cruelle né-

cessité de recourir à des mesures peu d'accord avec la marche pacifique qu'elle eût voulu poursuivre invariablement ; qu'elle n'avait pu rétablir la tranquillité en Italie que par de grands efforts et de grands sacrifices; que d'ailleurs l'Empereur, persistant dans les principes qu'il avait toujours hautement manifestés, n'hésiterait jamais, même en l'absence d'un danger direct pour les peuples confiés à ses soins, à désavouer et à réprouver ce qu'il croyait faux, pernicieux et condamnable, dans l'intérêt général des sociétés humaines, et que, fidèle au système de conservation et de paix pour le maintien duquel il avait contracté avec ses alliés des engagements inviolables, il ne cesserait de regarder le désordre et les bouleversements, quelque partie de l'Europe qui pût en être la victime, comme un sujet de vive sollicitude pour tous les gouvernements. Pour expliquer l'intérêt plus particulier que l'Autriche portait à l'Espagne, il rappelait le siècle *de glorieuse mémoire* où ce pays, gouverné par une dynastie autrichienne, pouvait se vanter de ce que le soleil n'avait pas de couchant pour lui ; il vantait la nation espagnole qui, forte de ses institutions respectables, de ses vertus héréditaires, de ses sentiments religieux, de son amour pour ses rois, s'était illustrée dans tous les temps par un patriotisme toujours loyal, toujours généreux et bien souvent héroïque, qui, à une époque peu éloignée, avait encore étonné le monde par le dévouement et la persévérance qu'elle avait opposés à l'ambition d'un usurpateur, et, par sa noble résistance,

avait été si utile à l'Autriche alors qu'elle était elle-même dans un grand danger. Ce n'était donc pas sur l'Espagne, ni comme nation, ni comme puissance, que pouvait porter le langage sévère dicté à l'Empereur par sa conscience et par la force de la vérité; il ne s'appliquait qu'à ceux qui avaient ruiné et défiguré l'Espagne et qui persistaient à prolonger ses souffrances. Les puissances réunies à Vérone s'étaient trouvées d'accord, dans leur bienveillance désintéressée, pour s'efforcer de démontrer au gouvernement espagnol la nécessité de changer de route. Les embarras qui l'accablaient s'étaient accrus depuis quelque temps dans une progression effrayante. Les mesures les plus rigoureuses, les expédients les plus hasardés ne pouvaient plus faire marcher son administration. La guerre civile était allumée dans plusieurs de ses provinces; ses rapports avec la plus grande partie de l'Europe étaient dérangés ou suspendus; ses relations, avec la France avaient pris un caractère si problématique, qu'on pouvait craindre de graves complications. Pour briser les chaînes qui pesaient sur le monarque et sur le peuple, il fallait que l'Espagne mît un terme à cet état de séparation du reste de l'Europe, et que des rapports de confiance et de franchise se rétablissent entre elle et les autres gouvernements. Pour arriver à ce but, il était nécessaire avant tout que son roi fût libre, non-seulement de cette liberté personnelle que tout individu peut réclamer sous le règne des lois, mais de celle dont un souverain doit jouir pour

remplir sa haute vocation. Il serait libre du moment où il aurait le pouvoir de faire cesser les malheurs de son peuple, de ramener l'ordre et la paix, de s'entourer d'hommes également dignes de sa confiance par leurs principes et par leurs lumières, de substituer enfin à un régime impraticable un ordre de choses dans lequel les droits du monarque seraient heureusement combinés avec les vrais intérêts et les vœux légitimes de toutes les classes de la société.

La dépêche prussienne était conçue dans le même sens que celle de l'Autriche, mais le ton en était plus philosophique, les excès et les fautes de la révolution espagnole y étaient retracés avec plus de détails. Elle lui reprochait, entre autres choses, d'avoir *dépouillé l'Église de sa dignité, de ses prérogatives et de ses possessions*, accusation assez étrange de la part d'un gouvernement protestant. « Ce n'est pas aux cours étrangères, » disait M. de Bernstorff, « à juger quelles institu-
» tions répondent le mieux au caractère, aux mœurs et
» aux besoins réels de la nation espagnole, mais il leur
» appartient indubitablement de juger des effets que des
» expériences de ce genre produisent par rapport à
» elles et d'en faire dépendre leurs déterminations et
» leur position future envers l'Espagne. Or, le roi notre
» maître est d'opinion que, pour conserver et rasseoir
» sur des bases solides les relations avec les puissances
» étrangères, le gouvernement espagnol ne saurait faire
» mieux que d'offrir à ces dernières des preuves non

» équivoques de la liberté de Sa Majesté Catholique et » une garantie suffisante de son intention et de sa » faculté d'écarter les causes de nos griefs et de nos trop » justes inquiétudes. »

Ces deux dépêches, malgré leur sévérité, n'étaient pas précisément injurieuses pour le gouvernement espagnol et pour le parti qu'il représentait. On n'en pouvait dire autant de celle de la Russie. Le caractère de la nation espagnole y était, il est vrai, l'objet des plus pompeux éloges, mais les auteurs de la révolution de 1820, parmi lesquels figurait M. San Miguel, y étaient qualifiés de soldats parjures et les actes de cette révolution, par une exagération évidente, étaient mis sur la même ligne que ceux de la révolution française dans ses plus mauvais jours. M. de Nesselrode montrait le monarque et sa famille réduits à un état de captivité notoire et presque absolue, ses frères contraints de se justifier et menacés journellement du cachot ou du glaive; il vantait l'insurrection absolutiste comme un glorieux modèle proposé à l'imitation du peuple espagnol. « Il est à crain- » dre, » disait-il, « que les dangers toujours plus réels du » voisinage, ceux qui planent sur la famille royale et » les justes griefs d'une puissance limitrophe, ne finis- » sent par amener entre elle et l'Espagne les plus graves » complications. C'est là l'extrémité fâcheuse que Sa » Majesté impériale voudrait prévenir s'il est possible ; » mais tant que le Roi sera hors d'état de témoigner li- » brement sa volonté, tant qu'à la faveur d'un ordre de

» choses déplorable des artisans de révolutions, liés par
» un pacte commun à ceux des autres contrées de l'Eu-
» rope, chercheront à troubler son repos, est-il au pou-
» voir de l'Empereur, est-il au pouvoir d'aucun mo-
» narque d'améliorer les relations du gouvernement
» espagnol avec les puissances étrangères? D'un autre
» côté, combien ce but essentiel ne serait-il point facile
» à atteindre si le Roi recouvrait, avec son entière li-
» berté, le moyen de mettre un terme à la guerre civile,
» de prévenir la guerre étrangère et de s'entourer des
» plus éclairés et des plus fidèles de ses sujets pour
» donner à l'Espagne les institutions que demandent ses
» besoins et ses vœux légitimes! » M. de Nesselrode, en finissant, donnait à entendre, sans le dire positivement, qu'une réponse négative à cette déclaration entraînerait la retraite de la légation russe.

A ce langage hautain, absolu, passionné, il était impossible de ne pas reconnaître l'inspiration de l'empereur Alexandre. Il semblait calculé pour multiplier les chances de guerre en mettant le gouvernement espagnol ainsi outragé dans l'impossibilité de céder honorablement, alors même qu'il en aurait eu le désir. C'est que la guerre était, en effet, l'objet des vœux non déguisés de l'Empereur.

Telles n'étaient pas les dispositions de M. de Villèle. Aussi, sa dépêche, dont j'ai donné la substance, était-elle beaucoup plus modérée dans la forme, non-seulement que celle de la Russie, mais que celles de l'Au-

triche et de la Prusse. Il y disait que les mouvements insurrectionnels qui agitaient l'Espagne étaient la conséquence naturelle de la manière dont la constitution avait été imposée au roi Ferdinand par une insurrection militaire; que chaque Espagnol mécontent s'était cru autorisé à chercher par le même moyen l'établissement d'un ordre de choses plus en harmonie avec ses opinions et ses principes; que l'emploi de la force avait créé le droit de la force; que, de cet état de trouble, était résulté, pour la France, la nécessité de se mettre à l'abri et d'établir une armée d'observation au pied des Pyrénées; que le gouvernement français, partie intégrante du congrès de Vérone, avait dû s'expliquer sur les armements auxquels il avait été forcé de recourir et sur l'usage éventuel qu'il en pourrait faire, et que les puissances continentales avaient pris la résolution de s'unir à la France pour l'aider, s'il en était jamais besoin, à maintenir sa dignité et son repos. « La France, » disait ensuite M. de Villèle, « se serait contentée d'une réso-
» lution à la fois si bienveillante et si honorable pour
» elle, mais l'Autriche, la Prusse et la Russie ont jugé
» nécessaire d'ajouter à l'acte particulier de l'alliance
» une manifestation de leurs sentiments. Des notes di-
» plomatiques sont, à cet effet, adressées par ces trois
» puissances à leurs ministres respectifs à Madrid; ceux-ci
» les communiqueront au gouvernement espagnol et
» suivront, dans leur conduite ultérieure, les ordres
» qu'ils auront reçus de leurs cours. Quant à vous,

» M. le comte, en donnant ces explications au cabinet
» de Madrid, vous lui direz que le gouvernement du Roi
» est entièrement uni avec ses alliés dans la ferme
» volonté de repousser par tous les moyens les principes
» et les mouvements révolutionnaires, et qu'il se joint
» également à ses alliés dans les vœux que ceux-ci for-
» ment pour que la noble nation espagnole trouve en
» elle un remède à ses maux... Vous aurez surtout soin
» de faire connaître que les peuples de la Péninsule,
» rendus à la tranquillité, trouveraient dans leurs voi-
» sins des amis loyaux et sincères... Vous donnerez au
» cabinet de Madrid l'assurance que les secours de tout
» genre dont la France peut disposer en faveur de l'Es-
» pagne lui seront toujours offerts pour assurer son
» bonheur et accroître sa prospérité; mais vous lui
» déclarerez en même temps que la France ne se relâ-
» chera en rien des mesures préservatrices qu'elle a
» prises tant que l'Espagne continuera à être déchirée par
» les factions. Le gouvernement du roi ne balancera pas
» même à vous rappeler de Madrid et à chercher des
» garanties dans des dispositions plus efficaces, si ses in-
» térêts essentiels continuent à être compromis et s'il
» perd l'espoir d'une amélioration qu'il se plaît à at-
» tendre des sentiments qui ont si longtemps uni les
» Espagnols et les Français dans l'amour de leurs rois et
» d'une sage liberté.

Il y avait sans doute une menace à la fin de cette dé-
pêche, mais le gouvernement français, par la façon dont

il l'exprimait, semblait avoir voulu se réserver la faculté de ne pas y donner suite immédiatement ou même de la laisser sans exécution.

M. San Miguel reçut avec beaucoup de calme la quadruple communication ; puis, après s'être concerté avec ses collègues et avec les chefs du parti dominant, il y répondit par quatre dépêches adressées aux représentants de l'Espagne à Saint-Pétersbourg, à Berlin, à Vienne et à Paris, dont il envoya copie aux envoyés des quatre puissances à Madrid. Les trois premières étaient conçues en termes identiques. Elles portaient en substance, que les notes communiquées au cabinet de Madrid, pleines de faits défigurés, de suppositions dénigrantes, d'accusations aussi injustes que calomnieuses et de demandes vagues, n'appelaient aucune réponse catégorique et formelle, et que le gouvernement espagnol attendrait une autre occasion de présenter aux nations, d'une manière publique et solennelle, ses sentiments, ses principes, ses résolutions et la justice de sa cause, se contentant pour le moment de dire : 1° que la nation espagnole était gouvernée par une constitution que l'empereur de toutes les Russies avait reconnue solennellement en 1812 ; 2° que les Espagnols, amis de leur patrie, qui avaient, au commencement de 1820, proclamé cette constitution annulée par la violence en 1814, n'avaient point été *parjures*, mais avaient la gloire, que personne ne pouvait flétrir, de s'être rendus les organes du vœu général ; 3° que le roi constitutionnel des Espagnes jouissait du libre exercice

des droits que lui donnait la loi fondamentale, et que tout ce qu'on alléguait de contraire à cette assertion était une invention des ennemis de l'Espagne, qui la calomniait pour l'avilir ; 4° que la nation espagnole ne s'était jamais mêlée des institutions ni du régime intérieur d'aucune autre; 5° que le remède à apporter aux maux qui pouvaient l'affliger ne regardait qu'elle seule; 6° que ces maux n'étaient pas les effets de sa constitution, mais venaient des ennemis qui voulaient la détruire; 7° que la nation espagnole ne reconnaîtrait jamais à aucune puissance le droit d'intervenir, dans ses affaires; 8° que le gouvernement de Sa Majesté ne s'écarterait pas de la ligne que lui traceraient son devoir, l'honneur national et son adhésion invariable au code fondamental juré dans l'année 1812. M. San Miguel, en autorisant les envoyés espagnols à communiquer cet écrit aux ministres des affaires étrangères des cours près desquelles ils étaient accrédités et à leur en laisser copie, exprimait à ces agents l'espérance que leur prudence, leur zèle et leur patriotisme, leur inspireraient une conduite ferme, digne du nom espagnol et à la hauteur des circonstances.

La forme sèche et raide de cette déclaration était en rapport avec le ton des dépêches des trois cours absolutistes. La réponse à celle du gouvernement français avait un autre caractère. « L'Espagne, » disait M. San Miguel, « est régie par une constitution promulguée, ac-
» ceptée et jurée en l'année 1812, et reconnue par

» les puissances qui se sont réunies au congrès de » Vérone. Des conseillers perfides furent cause que » Sa Majesté le roi Ferdinand VII ne jura pas, à » sa rentrée en Espagne, ce code fondamental que » toute la nation voulait et qui fut détruit par la force, » sans réclamation aucune de la part des puissances » qui l'avait reconnu ; mais l'expérience de six années » et la volonté générale l'ont engagé à s'identifier avec » les désirs des Espagnols. Ce ne fut pas... une insur- » rection militaire qui établit ce nouvel ordre de choses » au commencement de 1820. Les braves qui se pro- » noncèrent à l'Ile de Léon et successivement dans les » autres provinces, ne furent que l'organe de l'opinion » et des vœux généraux. Il était naturel que cet ordre » de choses fît des mécontents ; c'est une conséquence » inévitable de toute réforme... Il y a toujours, dans » toute nation... des individus qui ne peuvent se sou- » mettre à l'empire de la raison et de la justice. L'armée » d'observation que le gouvernement français maintient » sur les Pyrénées ne peut calmer les désordres qui af- » fligent l'Espagne. L'expérience a démontré, au con- » traire, que l'existence du soi-disant cordon sanitaire, » qui a pris depuis le nom d'armée d'observation, a » servi à alimenter les folles espérances des fanatiques » qui ont poussé en différentes provinces le cri de rébel- » lion... Les jours de calme et de tranquillité que le gou- » vernement de Sa Majesté Très-Chrétienne désire pour » la nation ne sont pas moins souhaités... par elle et

» par son gouvernement. Convaincus tous deux que le
» remède à leurs maux est l'ouvrage du temps et de la
» constance, ils s'efforcent autant qu'ils le doivent d'en
» accélérer les effets également utiles et salutaires. Le
» gouvernement espagnol apprécie... les offres que lui
» fait Sa Majesté Très-Chrétienne de tout ce qui pourra
» contribuer à sa félicité, mais il est persuadé que les
» moyens et les précautions adoptés par la France ne
» peuvent produire que des résultats contraires. Les
» secours que, dans le moment présent, le gouverne-
» ment français devrait donner au gouvernement espa-
» gnol sont purement négatifs. Dissolution de son armée
» des Pyrénées, répression des factieux ennemis de
» l'Espagne et réfugiés en France, animadversion mar-
» quée et décidée contre ceux qui se complaisent à dé-
» nigrer de la manière la plus atroce le gouvernement
» de Sa Majesté Catholique ainsi que les cortès d'Es-
» pagne, voilà ce qu'exige le droit des gens respecté par
» toutes les nations civilisées. Dire que la France veut
» le bien-être et le repos de l'Espagne et tenir toujours
» allumés les brandons de désordre qui alimentent les
» maux les plus cruels dont elle est affligée, c'est tomber
» dans un abîme de contradiction. Au reste, quelles que
» soient les déterminations que le gouvernement de Sa
» Majesté Très-Chrétienne jugera à propos de prendre...
» celui de Sa Majesté Catholique continuera de marcher
» tranquillement dans la voie que lui tracent le devoir,
» la justice de sa cause, l'adhésion constante et inva-

» riable aux principes qui caractérisent la nation... et, » sans entrer... dans l'analyse des expressions hypothé» thiques et amphibologiques des instructions adressées » au comte de La Garde, il conclut en disant que le » repos, la prospérité et tout ce qui augmente les élé» ments du bien-être de la nation n'intéresse personne » plus que lui-même. Adhésion constante à la con» stitution de 1812, paix avec toutes les nations et » détermination de ne reconnaître le droit d'interven» tion de la part d'aucune d'elles, voilà sa devise et » sa règle de conduite pour le présent et pour l'ave» nir... »

Le 9 janvier, avant même que M. de La Garde et les chargés d'affaires d'Autriche, de Prusse et de Russie n'eussent eu communication de ces pièces, M. San Miguel, accompagné des autres membres du ministère, alla en donner lecture aux cortès. Les applaudissements de l'assemblée et des tribunes et les cris plusieurs fois répétés de *vive l'Espagne libre*, *vive la constitution*, suivirent cette lecture. Le président donna aux ministres l'assurance que les cortès ne permettraient jamais qu'il fût apporté aucun changement au pacte fondamental autrement que dans les formes qu'il prescrivait, et qu'elles fourniraient au gouvernement les moyens de repousser toute agression de la part des puissances qui oseraient attaquer la liberté, l'indépendance et la gloire de l'*héroïque* nation espagnole, aussi bien que la dignité et l'honneur du trône constitutionnel. Puis le chef du

parti *exalté*, M. Galiano, demanda qu'on votât une adresse au Roi pour lui déclarer que la représentation nationale était décidée à soutenir de toutes ses forces l'indépendance du trône constitutionnel de l'Espagne, la souveraineté de la nation, la constitution par laquelle elle était gouvernée, et à voter les secours qui seraient requis pour défendre des droits aussi sacrés, ne doutant pas que les Espagnols ne se soumissent à tous les sacrifices plutôt que de traiter avec ceux qui voudraient blesser l'honneur national et attaquer leur liberté. Au milieu de nouvelles acclamations, le chef du parti *modéré*, M. Argüelles, s'associant aux sentiments manifestés par la Chambre et à la proposition de M. Galiano, demanda, d'accord avec celui-ci, que la communication ministérielle fût renvoyée à la commission diplomatique pour qu'elle présentât, dans le délai de quarante-huit heures, un projet d'adresse qui serait imprimé dans toutes les langues vivantes et répandu dans toute l'Europe. La proposition fut votée à l'unanimité, et, en signe d'union des partis, naguère encore si divisés, M. Argüelles fut adjoint à la commission.

Deux jours après, elle présenta un projet dans lequel les cortès exprimaient leur indignation des notes de la Sainte-Alliance, approuvaient les réponses du gouvernement et se montraient disposées à le seconder dans les mesures qu'il voudrait prendre pour la défense du pays, de son indépendance et de sa constitution.

Plusieurs orateurs, parmi lesquels on remarqua MM. Galiano et Argüelles, prirent la parole pour appuyer ce projet. Tous repoussèrent avec véhémence le droit d'intervention que s'attribuaient les puissances étrangères; tous soutinrent le droit d'un peuple à se donner les institutions qu'il croyait adaptées à sa situation. L'un d'eux exprima sa surprise de voir des gouvernements hérétiques ou schismatiques, des puissances dont le territoire s'était formé, en partie, de domaines enlevés à l'Église, affecter tant de scrupules au sujet de l'aliénation des biens ecclésiastiques. Un autre, relevant l'allusion maladroite de la note autrichienne à la gloire et à la puissance de l'Espagne sous la domination de la maison d'Autriche, rappela que c'était précisément sous cette dynastie que la nation espagnole avait vu disparaître sa grandeur et sa prospérité comme sa liberté. M. Argüelles signala la dépêche française comme un indice du dessein de reprendre l'influence que le cabinet des Tuileries avait toujours voulu exercer sur l'Espagne depuis que la même famille régnait dans les deux pays; il prédit, avec une assurance que l'événement ne devait pas justifier, que le jour où un soldat français mettrait le pied sur le territoire espagnol, les insurgés absolutistes eux-mêmes s'uniraient aux constitutionnels pour repousser l'invasion. Tous ces discours, parfois éloquents, où l'exaltation patriotique et révolutionnaire éclatait en défis et en bravades contre l'étranger, furent couverts d'applaudissements par la Chambre et par les tribunes,

et l'adresse fut votée à l'unanimité. En dehors de la salle des séances, la foule, criant *Vivent les cortès*, *Vive la constitution*, et aussi *Mort aux tyrans*, voulut porter en triomphe les principaux orateurs, M. Arguelles surtout, dont, peu de jours auparavant, le *modérantisme* excitait de si violentes colères et qui venait de reconquérir toute sa popularité.

Les chargés d'affaires d'Autriche, de Prusse et de Russie demandèrent leurs passe-ports par des notes dans lesquelles ceux d'Autriche et de Russie accusaient le cabinet espagnol d'avoir calomnié les intentions des puissances. La note russe était rédigée avec la plus injurieuse violence. M. San Miguel, en mettant à la disposition des trois agents les passe-ports demandés par eux, répondit à ces notes en termes qui étaient en rapport exact avec le ton de chacune d'elles. Froidement ironique avec le chargé d'affaires de Prusse, il déclara à celui d'Autriche que le maintien des rapports avec la cour de Vienne était fort indifférent au gouvernement de Sa Majesté Catholique. Au chargé d'affaires de Russie, il écrivit : « J'ai reçu la lettre très-inconvenante de » Votre Seigneurie. Je me borne, pour toute réponse, » à lui déclarer qu'elle a abusé scandaleusement, peut-» être par ignorance, du droit des gens, toujours res-» pectable aux yeux du gouvernement espagnol. D'après » les ordres du roi, je lui envoie ses passe-ports, m'atten-» dant à ce qu'elle sorte de cette capitale dans le » plus court délai possible. » Le comte Bulgari ré-

pliqua qu'il ne souillerait pas les yeux de l'empereur, son maître, par la communication d'une telle pièce, et les trois chargés d'affaires quittèrent aussitôt Madrid.

Le lendemain, des illuminations, des promenades aux flambeaux, des chants patriotiques, des sérénades données aux ministres et aux principaux membres des cortès, simulèrent la manifestation de la joie et de l'enthousiasme publics, mais ces sentiments étaient loin d'avoir le caractère de généralité qui, seul, aurait pu les rendre efficaces. Ni la majorité révolutionnaire des cortès, ni même la minorité relativement modérée qui venait de se rallier à elle, ne représentaient les masses populaires qui trouvaient bien plutôt leur expression dans les soulèvements absolutistes des provinces. Les cortès ne représentaient même pas cette portion assez considérable des hautes classes et de la bourgeoisie qui, trois ans auparavant, avait accepté avec satisfaction le régime constitutionnel, croyant y trouver un remède aux maux du pays, mais que les excès de la démagogie avaient bientôt découragée et rejetée, sinon parmi les partisans du pouvoir absolu, au moins parmi les indifférents. Les esprits calmes et éclairés, à quelque opinion qu'ils appartinssent, ne pouvaient d'ailleurs se dissimuler que le gouvernement, dirigé par des hommes médiocres, n'ayant à sa disposition qu'une armée peu nombreuse et indisciplinée et un trésor épuisé, et ne pouvant compter sur l'appui d'une insurrection nationale, était hors d'état de lutter

contre la France soutenue par le concours moral et, au besoin, par le concours matériel de toute l'Europe continentale; ils savaient aussi qu'il n'y avait à attendre, de la part de l'Angleterre, d'autres secours qu'une intervention diplomatique. Malheureusement, les ministres et les révolutionnaires se faisaient, sur tous ces points. de dangereuses illusions : non-seulement ils persistaient à croire que le gouvernement français n'oserait pas leur faire la guerre, mais ils espéraient aussi qu'en France même les complots qui se tramaient depuis quelques années dans les sociétés secrètes et dans l'armée, leur donneraient, le cas échéant, de puissants auxiliaires. Moins abusés par leurs propres désirs et par les rapports inexacts de quelques réfugiés, ils auraient compris que, depuis les événements de l'année précédente, ces complots se réduisaient à bien peu de chose.

Quelque assurance qu'affectât le ministère espagnol, il ne pouvait se dissimuler tout à fait la gravité de la situation. Le lendemain du départ des trois chargés d'affaires, M. San Miguel, sans doute à la suggestion de sir William A'Court, qui se donnait beaucoup de mouvement pour empêcher une rupture, lui écrivit une dépêche par laquelle le cabinet de Madrid sollicitait officiellement les bons offices de l'Angleterre. Rien, d'ailleurs, dans cette dépêche, n'était de nature à faciliter un accommodement. Le ministre espagnol y parlait de la ferme détermination de tous ses compatriotes de ne jamais reconnaître à aucune puissance étrangère le droit d'intervenir

dans leurs affaires; il disait qu'à la nation seule appartenait celui de corriger librement et spontanément les défauts que pouvait avoir la constitution, que les Espagnols étaient *identifiés* avec cette constitution, que tous voyaient dans Ferdinand VII la personne sacrée et inviolable de leur roi constitutionnel, et que le respect qu'ils lui portaient s'étendait à tous les membres de sa famille. Il ajoutait que la présence sur la frontière de l'armée d'observation et la protection accordée par les autorités françaises aux insurgés, étaient incompatibles avec la tranquillité que la France désirait voir renaître en Espagne, et il exprimait l'espérance que le cabinet de Londres voudrait bien se charger de le faire entendre au cabinet des Tuileries.

Lord Fitzroy Somerset, arrivant à Madrid sur ces entrefaites pour y remplir la mission conciliatrice dont l'avaient chargé le duc de Wellington et M. Canning, put bientôt s'apercevoir qu'elle serait sans résultat. Les démarches qu'il fit auprès du général Alava, ami particulier du duc de Wellington, pour l'engager à proposer, dans les cortès, une modification de la constitution, furent infructueuses. Alava et d'autres personnages avec lesquels lord Fitzroy se mit aussi en relations, s'accordaient à reconnaître qu'une telle modification, désirable, peut-être nécessaire en elle-même, était le seul moyen d'éviter la guerre, mais ils disaient aussi que, dans l'état des esprits, elle était impraticable et qu'il n'était pas même possible de la proposer.

Un événement qui survint en ce moment aurait dû faire comprendre aux chefs de la révolution espagnole que l'arrogance avec laquelle ils jetaient en quelque sorte le gant à l'Europe reposait sur une confiance bien mal fondée. Si, dans ces derniers temps, la cause constitutionnelle avait obtenu en Catalogne, comme je l'ai raconté, des succès militaires considérables, elle n'avait pas été partout aussi heureuse. En Aragon, des bandes royalistes, réunies, au nombre de 5,000 hommes, sous les ordres d'un aventurier français appelé Bessières et de quelques autres chefs, s'étaient présentées à l'improviste, le 5 janvier, dans les faubourgs de Saragosse. Repoussés par la garnison de cette place, les insurgés se dirigèrent vers Madrid qu'on savait être dégarni de troupes. Le 17, ils étaient à Guadalajara, à quinze lieues de la capitale. Leur approche y jeta la consternation. On prit en toute hâte des mesures de défense. De tous côtés, on fit marcher des troupes de ligne et de garde nationale pour arrêter et envelopper les rebelles. La terreur s'accrut lorsqu'on apprit que, le 25, à Brihuega, attaqués par le général O'Daly, commandant général de la Nouvelle-Castille, ils avaient mis en déroute sa faible colonne et lui avaient pris deux pièces de canon. Un des meilleurs généraux de l'Espagne, O'Donnell, comte de l'Abisbal, appelé à remplacer O'Daly et disposant de forces plus nombreuses, réussit, il est vrai, à les battre et les contraignit à s'éloigner; mais le danger que l'on venait de courir n'en prouvait pas moins que la situation était bien

précaire. Peu après, on reçut la nouvelle de la reddition des forts d'Urgel et de Mequinenza qui, en Catalogne, avaient jusqu'alors prolongé leur résistance aux forces constitutionnelles. Mais une multitude de bandes, tantôt isolées, tantôt réunies momentanément pour quelque coup de main, n'en continuaient pas moins, dans les provinces basques, en Navarre, en Aragon, en Catalogne, dans le royaume de Valence, une guerre de partisans qu'encourageait l'espoir d'obtenir prochainement le secours de la France. On devait voir bientôt que cet espoir n'était pas une illusion.

M. de Villèle n'avait pas cessé de désirer la paix, mais il en était autrement de M. de Chateaubriand. Il disait bien encore qu'il souhaitait un arrangement à l'amiable, mais, en annonçant à M. de La Garde la mission de lord Fitzroy Somerset, il lui avait recommandé de se défier de l'Angleterre et de ne pas se prêter à des mesures dilatoires qui n'auraient d'autre objet que de gagner du temps aux dépens de la France. Un changement notable dans l'ordre de choses existant en Espagne pouvait seul, ajoutait-il, satisfaire à ce que le gouvernement français devait à sa sûreté et à son honneur, et M. de La Garde était invité à faire ses préparatifs de départ pour être en mesure de quitter Madrid aussitôt qu'il en recevrait l'ordre. D'un autre côté, en répondant à une lettre particulière de M. Canning, M. de Chateaubriand insistait sur la nécessité où se trouverait le gouvernement du roi de prendre un parti avant l'ouverture de la session et

sur l'affaiblissement moral qu'éprouverait la monarchie si le drapeau blanc se retirait devant les *descamisados* (c'était un sobriquet par lequel on désignait les jacobins espagnols). Il disait encore au ministre britannique que, d'ailleurs, la guerre ne serait pas aussi dangereuse qu'on se plaisait à le supposer, que la France aurait, au besoin, un *million* d'excellents soldats, mais que la paix valait mieux que toute autre chose; qu'il suffirait, pour la rendre certaine, que le cabinet de Londres déclarât à l'Espagne que son système politique était monstrueux et que, pour rassurer l'Europe et surtout la France justement alarmées, elle devait le changer. Puis, M. de Chateaubriand, comme s'il eût craint que cette chance d'arrangement ne vînt à se réaliser, s'empressait de reconnaître qu'au point où es choses en étaient venues, avec le peu de temps qu'on avait encore devant soi, il n'y avait pas à faire fond sur ce moyen de salut.

L'impatience belliqueuse de la droite s'exaspérait de plus en plus et devenait une véritable fureur. Le *Drapeau blanc* appelait l'exécration publique, non-seulement sur les révolutionnaires espagnols, mais sur les *indignes ministres* qui, par leurs coupables ménagements, trahissaient la cause de la religion et de la légitimité. Un de ses rédacteurs, l'abbé de Lamennais, dans ce langage excessif qu'il a successivement voué à des causes si diverses, dénonçait les *lâches* qui, au lieu d'étouffer la révolution espagnole dans son germe, avaient négocié avec elle sur les cadavres des défenseurs de Ferdinand VII et

traité avec les féroces conducteurs de ces bandes dont le cri de guerre était, selon lui : *Mort à Dieu, vive l'enfer!* Dans la *Gazette de France,* M. Achille de Jouffroi repoussait comme un outrage à la légitimité l'idée de donner la charte française à l'Espagne. La *Foudre* reprochait à M. de Chateaubriand lui-même de ne pas rompre ouvertement avec la politique de M. de Villèle, de modifier son langage suivant l'opinion de ses interlocuteurs, de donner à tous de bonnes paroles, de recevoir de deux jours l'un, à sa table, le général royaliste Quesada et l'ambassadeur des cortès, et elle en tirait la conclusion qu'il fallait remplacer les ministres par des royalistes qui n'eussent jamais varié, tels que MM. de La Bourdonnaye, Delalot, de Marchangy, de Vaublanc, de Vitrolles et le général Donnadieu. La *Quotidienne*, un peu plus calme, tout en frappant d'anathème la politique équivoque qui semblait placer sur le même ligne la rébellion heureuse et la fidélité opprimée, exprimait encore l'espoir que M. de Chateaubriand ramènerait dans la bonne voie le pouvoir égaré. Tous ces journaux ne faisaient que répéter, après la retraite de M. de Montmorency, ce qu'ils avaient dit auparavant; mais un symptôme plus remarquable et vraiment grave, c'était le changement qui s'était opéré dans l'attitude du *Journal des Débats*. Jusqu'alors défenseur persévérant du système de paix, il commençait à tenir un autre langage. Il soutenait que, des quatre dépêches communiquées au gouvernement espagnol, la dépêche de M. de Villèle était celle qui, dans

son prudent laconisme, témoignait de la plus grande décision; il déclarait que toute paix incompatible avec l'honneur le serait aussi avec la sûreté de la France; il remerciait l'Autriche d'avoir, la première, pris les armes contre la Revolution ; enfin, il s'évertuait à atténuer l'importance que l'on avait pu attacher au changement du ministre des affaires étrangères, et il demandait aux royalistes quel cabinet pourrait leur offrir plus de garanties que celui où l'*habileté* de M. de Villèle s'unissait au *génie* de M. de Chateaubriand. Évidemment, ou le *Journal des Débats* avait abandonné, pour se rallier à M. de Chateaubriand, la politique du président du conseil, ou M. de Villèle lui-même commençait à comprendre l'impossibilité de lutter plus longtemps contre les exigences de l'extrême droite.

Pour conjurer l'orage qu'il voyait se former contre lui de ce côté, il multipliait vainement les concessions. Tous les emplois étaient désormais dévolus aux ultra-royalistes. M. de Forbin des Issarts et M. Bertin de Vaux entraient au conseil d'État en même temps qu'on en faisait sortir M. Mounier. Plusieurs préfets, suspects de conserver quelque attachement pour la politique des précédents cabinets, étaient destitués et remplacés par d'anciens administrateurs écartés quelques années auparavant comme trop compromis dans les violences de la réaction de 1815 ou pour une incapacité sur laquelle l'esprit de parti pouvait seul se faire illusion. D'autres préfets, pour des motifs analogues, étaient

transférés dans des postes inférieurs à ceux qu'ils occupaient. On nommait à la fois à dix-sept siéges épiscopaux créés par la dernière bulle de circonscription des diocèses, sans attendre, comme la loi l'exigeait, que l'extinction graduelle des pensions ecclésiastiques permît de le faire d'une manière qui n'imposât pas à l'État de nouvelles charges. Un des fils de M. de Bonald était au nombre des nouveaux évêques. On remarquait sur la liste plus d'un prêtre connu pour l'exagération de ses principes politiques et religieux, mais aussi un de ceux qui, par leur modération et leurs vertus, ont fait le plus d'honneur à l'Église de France, M. de Cheverus, ancien évêque de la Nouvelle-Orléans, qui, plus tard, fut cardinal et archevêque de Bordeaux.

Tout cela était insuffisant pour satisfaire les ultra-royalistes. Ils se plaignaient, entre autres choses, de ce que M. de Vitrolles n'était pas réintégré dans la dignité de ministre d'État que M. Decazes lui avait fait ôter cinq ans auparavant pour l'affaire de la *note secrète*.

Telle était la situation lorsqu'on apprit les réponses faites par le gouvernement espagnol aux dépêches des puissances et le départ de Madrid des chargés d'affaires d'Autriche, de Prusse et de Russie. Les journaux de la droite accueillirent avec des transports de joie ces nouvelles, présage presque infaillible de la guerre. Le *Drapeau blanc*, la considérant déjà comme décidée, demanda si on pouvait laisser le soin de la conduire à ceux qui avaient si opiniâtrément voulu la paix, et s'il ne pou-

vait pas y avoir une autre peine que la déchéance pour les hommes d'État qui avaient commis une faute aussi grave. Tous les journaux reproduisaient le bruit, alors fort répandu, d'un changement de ministère.

On a raconté que, dans le conseil qui fut tenu le 18 janvier pour prendre en considération la réponse de M. San Miguel, arrivée la veille à Paris, M. de Villèle, alléguant les égards que l'on devait à l'Angleterre engagéedans une tentative de conciliation, avait proposé d'attendre, avant de prendre un parti définitif, le résultat de la mission de lord Fitzroy Somerset, mais que M. de Chateaubriand avait déclaré qu'à son avis, le temps des ménagements était passé; que, si l'on devait des égards à l'Angleterre, on en devait plus encore aux puissances continentales dont peut-être on s'était trop séparé, et qu'il fallait rappeler immédiatement M. de La Garde, la prolongation de son séjour à Madrid ne pouvant qu'encourager les révolutionnaires. Suivant cette version, les autres ministres s'étant rangés à l'avis de M. de Chateaubriand, M. de Villèle avait cédé. Il paraît que ce récit n'est pas exact et que le président du conseil, en recevant la réponse de M. San Miguel, comprit aussitôt que le rappel de l'envoyé de France et la guerre ne pouvaient plus être différés. Ce qui est certain, c'est que, peu après la levée du conseil, une dépêche qui contenait l'ordre de ce rappel fut présentée au Roi par MM. de Villèle et de Chateaubriand, qu'il y donna son

approbation et qu'un courrier, expédié le soir même, la porta à M. de La Garde.

M. de Chateaubriand, dans cette dépêche, commençait par rendre justice à la courtoisie de la note de M. San Miguel, mais, par une contradiction assez étrange, non content de reprocher au gouvernement espagnol de se refuser à tous les moyens de conciliation, il l'accusait de ne répondre à l'expression des sentiments les plus modérés que par de nouvelles provocations qui rendaient inconciliable avec la dignité du Roi et l'honneur de la France, la prolongation du séjour à Madrid de leur représentant. Pour donner un prétexte à ces imputations, il feignait de croire que la note en question exigeait de la France la retraite de l'armée d'observation et l'expulsion des réfugiés espagnols. « La » France, » disait-il, « n'est pas accoutumée à un tel langage, et elle ne peut le pardonner à son auteur qu'en » considération de l'exagération qui règne actuellement » en Espagne. Nous ne renoncerons jamais aux privi» léges glorieux dont nous avons hérité de nos ancêtres. » Quiconque met le pied sur le territoire français est » libre et jouit des droits d'une hospitalité inviolable. » Les victimes de ces commotions qui agitent l'Espagne se » sont réfugiées parmi nous et ont été traitées avec » toute la considération due au malheur, mais, en ne » leur permettant pas de conserver leurs armes, les » droits des nations ont été scrupuleusement respectés. » L'Espagne s'est-elle conduite de la même manière

» envers la France? Elle a donné un asile à des
» hommes coupables condamnés par nos tribunaux, et
» nous avons la liste des sujets de Sa Majesté Très-
» Chrétienne auxquels le gouvernement espagnol a
» promis de l'emploi dans les armées destinées à com-
» battre contre leur patrie... D'un autre côté, de quel
» droit exigerait-il la dissolution de notre armée d'ob-
» servation au moment où, pour la seconde fois, les
» troupes constitutionnelles viennent de violer le terri-
» toire français? »

A cette dépêche, dont M. de La Garde devait remettre copie à M. San Miguel, était jointe une lettre confidentielle, également approuvée par le Roi, qui donnait quelques explications *sur les expressions que M. San Miguel avait trouvées amphibologiques dans la note* de M. de Villèle. « Pour rétablir l'ordre en Espagne, » disait M. de Chateaubriand, « et rendre la sécurité à la
» France ainsi qu'aux autres États du continent, il
» existe un moyen aussi simple qu'efficace. Tout sera
» fini le jour où Ferdinand VII pourra, de lui-même
» et de sa propre autorité, faire les modifications né-
» cessaires dans les institutions rectifiées par Sa Ma-
» jesté Catholique. De plus, le Roi, notre maître, est
» d'avis qu'il serait convenable de promulguer une
» amnistie générale pour tous les actes politiques, de-
» puis 1812, jusqu'au jour de sa promulgation. Tout
» Espagnol doit être tenu de se soumettre au nouvel
» ordre de choses qui, par le simple retour des ministres

» étrangers à Madrid, recevra la seule sanction, la » seule garantie dont un pareil acte est susceptible de » la part des autres gouvernements. Cet heureux chan» gement conserverait la paix entre la France et l'Es» pagne, mais il est évident qu'il ne peut s'opérer tant » que vous resterez à Madrid. » M. de Chateaubriand, exprimant ensuite la conviction que les efforts conciliants de sir William A'Court et de lord Fitzroy Somerset seraient sans résultat, ajoutait : « Votre présence à Ma» drid comme moyen de conciliation est tout à fait inu» tile; au contraire, votre éloignement est nécessaire » pour la conservation de la paix, puisqu'il peut seul » autoriser le rassemblement sur nos frontières de cent » mille hommes que nous tenons prêts à dessein. Quand » Son Altesse Royale le duc d'Angoulême, qui doit les » commander, se sera avancé sur les bords de la Bi» dassoa, le roi Ferdinand pourra alors se présenter sur » la rive opposée à la tête de ses troupes. Les deux » princes pourront avoir ensuite une entrevue qui sera » peut-être suivie d'un traité de paix, des modifications » constitutionnelles et de l'amnistie que désire Sa Ma» jesté Très-Chrétienne. Alors, non-seulement notre » armée sera retirée, mais nos soldats, nos vaisseaux » seront à la disposition de l'Espagne. Nous nous regar» derons comme très-heureux d'avoir contribué à son » rétablissement et à sa réconciliation avec les puis» sances continentales. Tels sont les sentiments du gou» vernement français; il ne prétend imposer aucune

» forme de gouvernement à un peuple quelconque, mais
» il ne peut regarder comme légitimes et stables des
» institutions qui émanent d'un pouvoir illégitime. »

L'absence complète de logique, défaut habituel de M. de Chateaubriand, les écarts d'imagination et les images mélodramatiques qui abondent dans cette lettre, en font, sans aucun doute, une des pièces les plus curieuses que présente l'histoire de la diplomatie.

Bien que les résolutions définitives du gouvernement et les deux dépêches de M. de Chateaubriand n'eussent pas encore été publiées, il commençait à transpirer que M. de La Garde était rappelé, ce qui voulait dire que la guerre était décidée. Il semblait que les ultra-royalistes dussent être satisfaits. Cependant, les plus ardents craignaient encore qu'on ne voulût faire une guerre politique ; que, comme le disait dans la *Foudre* M. Alphonse de Beauchamp, on n'eût la *folle idée* de donner une constitution à l'Espagne, et il ajoutait audacieusement : « Ce que réprouve la Sainte-Alliance, ce n'est
» pas telle ou telle constitution, c'est le principe cons-
» titutionnel. Il faut que le roi d'Espagne soit libre et
» maître. » Les journaux libéraux, qui avaient ménagé le ministère tant qu'ils avaient cru que la question était indécise, commençaient à faire entendre des cris d'alarme en énumérant les maux que, suivant eux, la guerre ne pouvait manquer de produire. Le *Journal des Débats* semblait n'avoir pas encore pris son parti : tantôt, il peignait avec une ardeur belliqueuse l'enthousiasme

des jeunes soldats partant pour la frontière; tantôt, effrayé de l'ébranlement du crédit public, il essayait de faire comprendre que rien n'était encore résolu et que les rumeurs dont on s'effrayait tant n'avaient rien d'authentique. L'émotion était grande, en effet, dans le monde des affaires : du taux de 88 francs, la rente tomba, en quinze jours, à celui de 78.

En Angleterre, l'opinion était presque unanime pour condamner la politique du congrès de Vérone et les prétentions du cabinet des Tuileries. L'orgueil anglais était profondément blessé de l'idée que la France, expulsée dix ans auparavant de la péninsule par les forces britanniques, allait y rentrer à main armée et peut-être y prendre plus d'ascendant qu'elle n'en avait jamais eu. L'irritation était d'autant plus grande qu'on sentait l'impossibilité où se trouvait le cabinet de Londres, d'apporter des obstacles sérieux à une entreprise dans laquelle la France serait appuyée par la Russie et même, avec plus ou moins de bonne volonté, par les autres puissances continentales. Il est douteux, d'ailleurs, que le parti tory, qui était celui du ministère, se fût décidé à soutenir en Espagne la cause de la Révolution alors même qu'il en aurait eu la possibilité. M. Canning, d'accord avec le chef du cabinet, lord Liverpool, était donc résolu, si la guerre venait à éclater, à garder la neutralité, mais cette guerre, il s'efforçait de la prévenir, d'abord parce que les succès que la France pouvait y remporter devaient être autant d'échecs pour l'Angleterre, ensuite parce qu'ils ne pouvaient manquer

de fournir à l'opposition des whigs et des radicaux de puissants moyens d'attaque contre le gouvernement qui aurait laissé abaisser ainsi l'influence de l'Angleterre et annuler les résultats de la précédente guerre. Aussi, dans sa correspondance presque quotidienne avec M. de Chateaubriand, redoublait-il d'efforts pour l'amener à des dispositions pacifiques en lui présentant, sous l'aspect le plus effrayant, les conséquences possibles d'une guerre nouvelle; il essayait de lui faire considérer comme un événement important la résolution prise par le cabinet de Madrid de solliciter les bons offices de l'Angleterre. Mais les réponses de M. de Chateaubriand n'étaient pas de nature à lui laisser beaucoup d'espérance. Il y disait que le gouvernement français n'eût pas balancé à accepter la médiation de l'Angleterre s'il s'était agi d'intérêts matériels, mais qu'on ne pouvait établir une base de négociation sur des théories politiques ni un arbitrage sur des principes; que, d'ailleurs, si le cabinet espagnol était de bonne foi dans ses communications, il n'avait pas besoin d'intermédiaire pour les faire arriver à Paris; que M. de La Garde avait reçu l'ordre de faire part confidentiellement à sir William A'Court des intentions du Roi et que le gouvernement français y persistait; qu'il fallait seulement qu'à Madrid on sût bien que la France était arrivée à la dernière limite des concessions et qu'elle ne ferait pas un pas de plus. Lorsque cette lettre fut écrite, M. de Chateaubriand ne connaissait pas encore la réponse de M. San Miguel à la note de M. de Villèle.

Quelques jours après, il annonçait à l'ambassadeur d'Angleterre que cette réponse ne contenant aucune concession de quelque valeur, le *Roi serait obligé de déclarer, dans le discours du Trône, que les relations ne seraient rétablies entre les deux gouvernements que si les institutions espagnoles étaient assimilées à celles des autres monarchies par un acte qui ferait émaner de la Couronne la constitution du royaume*. Puis il écrivit à M. Canning qu'il était impossible à la France d'admettre qu'il appartînt à la nation espagnole de corriger quand et comme il lui conviendrait les vices de sa constitution, que, cependant, toute espérance de paix n'était pas perdue, que le Roi avait rappelé son ministre de Madrid, que sir William A'Court y restait le seul représentant des grandes puissances, et que la France s'en remettait volontiers à ses bons offices pour tout ce qui pouvait conserver la paix avec l'honneur. Il ajoutait : « Voyez, mon
» honorable ami, employez les ressources de votre génie
» pour amener les Espagnols à laisser à leur roi la faculté
» de s'entendre avec eux pour modifier leurs institu-
» tions. Le jour où vous m'annonceriez un tel résultat
» serait le plus beau de ma vie. »

Malgré les protestations amicales que M. de Chateaubriand prodiguait à M. Canning, il était impossible que celui-ci ne vît pas, dans de telles déclarations, l'expression de sa résolution bien arrêtée de ne se prêter à aucune médiation, à aucun tempérament et d'exiger des Espagnols une soumission absolue aux volontés de leur

souverain, dont les intentions et les opinions n'étaient que trop connues. M. Canning ne se décourageait pourtant pas. Dans les derniers jours de janvier, il envoyait encore à sir William A'Court des instructions par lesquelles il lui recommandait, dans le cas où le gouvernement français se serait décidé à la guerre, de se borner à annoncer que l'Angleterre garderait la plus stricte neutralité, et si, au contraire, la France ne repoussait pas les propositions qui pourraient lui être faites, de porter à la connaissance de M. San Miguel les conditions mises par elle au retrait de son armée, en insistant fortement pour faire accepter celles qui paraîtraient raisonnables. « Délivrer, » disait-il, « la personne et la famille du Roi, non-» seulement de tout danger, mais de l'apparence même » de la contrainte, donner plus de force et de liberté à » l'action du pouvoir exécutif, affranchir les délibérations » des cortès de l'influence tyrannique des clubs, voilà, » après l'amnistie, les changements les plus désirables, » ceux qui inspireraient le plus de confiance aux cabinets » étrangers. »

Lorsque ces instructions arrivèrent à sir William A'Court, M. de La Garde avait déjà quitté Madrid, le 30 janvier, avec toute sa légation. Le gouvernement espagnol venait de renvoyer le nonce du pape, en représailles de ce que la cour de Rome avait refusé de recevoir comme ministre d'Espagne un ecclésiastique connu pour ses sentiments antiromains, pour ce qu'on appelait ses opinions jansénistes. L'Europe n'était plus représentée à

Madrid que par sir William A'Court et par les chargés d'affaires de quelques cours secondaires.

Trois jours avant le départ de Madrid de M. de La Garde, la session des chambres françaises s'était ouverte par un discours dans lequel le Roi avait annoncé la guerre.

CHAPITRE LXXXI

— 1823 —

Ouverture de la session des chambres françaises. Le discours du Roi annonce la guerre contre l'Espagne constitutionnelle. — Indignation que ce discours excite en Angleterre. Le gouvernement français est fort maltraité dans le Parlement. — Discussions des chambres françaises sur les adresses en réponse au discours du Roi. Malgré la vive résistance de l'opposition, ces adresses donnent une pleine approbation à la guerre projetée. — Présentation d'un projet de loi sur la dotation des chambres. Mal accueilli par l'opinion, il n'est pas même discuté. — Condamnation par la Chambre des pairs du *Drapeau blanc*, qui a fait de ce projet un texte d'injures contre cette assemblée. Autres procès de presse.

La rédaction du discours du trône ne fut définitivement arrêtée que le 26 janvier. On dit que M. de Villèle s'efforça de faire modifier dans le sens de la modération le paragraphe relatif aux affaires d'Espagne, mais on peut douter qu'il y ait mis une grande insistance. L'attitude des députés de la droite déjà arrivés à Paris, les propos qui se tenaient dans la réunion de M. Piet, prouvaient de plus en plus que, même dans la portion du côté droit qui n'avait pas cessé de reconnaître M. de Villèle pour son

chef, le parti de la guerre l'emportait, en sorte qu'il aurait couru risque de se trouver complètement, abandonné s'il avait réussi à faire prévaloir dans le cabinet la politique pacifique. Dans le conseil même où fut arrêtée cette rédaction, M. Corbière donna lecture à ses collègues d'une lettre d'un de ses amis, M. Garnier Dufougeray, comme lui député d'Ille-et-Vilaine, dans laquelle il disait que les ministres compromettraient leur position en retardant plus longtemps l'entrée des troupes françaises en Espagne, et que leur hésitation à délivrer Ferdinand VII du joug révolutionnaire irritait à ce point l'opinion royaliste, que tous les députés nouvellement élus se montraient décidés à renverser le cabinet si le discours d'ouverture ne renfermait pas l'annonce positive d'une intervention armée. Trois autres ministres confirmèrent, d'après leurs informations particulières, l'avis donné par M. Garnier Dufougeray. La discussion roula principalement sur une phrase où il était question des institutions que Ferdinand VII, une fois libre, accorderait à ses peuples. En s'expliquant trop nettement à cet égard dans le sens des principes constitutionnels, on pouvait craindre de mécontenter les puissances continentales dont l'appui était nécessaire contre le mauvais vouloir de l'Angleterre. On chercha, par le vague des expressions, à éviter cet écueil, sans cependant donner à l'Angleterre le droit de s'ériger en patronne exclusive des institutions de liberté.

Les députés de la gauche se réunissaient dans quel-

ques salons pour se concerter sur ce qu'ils auraient à faire dans le cas où la guerre éclaterait en effet. Vers la fin de décembre et vers le milieu de janvier, il y avait eu chez le duc de Choiseul une assemblée de membres considérables de l'opposition des deux chambres où ils avaient essayé de s'entendre sur la marche à suivre pendant la session. Le duc de La Rochefoucauld, le prince de Talleyrand, M. Molé, M. Daru, le duc de Dalberg, le comte Mollien, M. de Sainte-Aulaire, M. Ternaux, les généraux Foy et Sébastiani, M. de Laborde en faisaient partie. Les anciens collègues de M. de Richelieu n'y avaient pas paru, mais on savait qu'on pouvait compter sur eux dans une certaine mesure. Dans ces conférences, on s'était montré disposé à soutenir M. de Villèle s'il osait enfin rompre avec le parti belliqueux.

L'opposition ne l'espérait guère. Cependant, on ignorait encore, le 27 janvier, la veille de l'ouverture de la session, ce que contiendrait le discours du trône, et le secret qu'on gardait à ce sujet causait quelque inquiétude aux hommes de la droite. La séance royale était donc attendue avec la plus vive impatience. Le jour même où elle devait avoir lieu, un incident singulier prépara les esprits à l'importante révélation qui deva en sortir.

J'ai dit que la régence d'Urgel avait, au mois de novembre précédent, ouvert un emprunt de 80 millions de réaux et chargé de la négociation M. Ouvrard, qui s'était adjoint un banquier considérable, M. Rougemont de

L[illegible]. A la première annonce de cet emprunt, le duc de San Lorenzo, envoyé du gouvernement espagnol, avait, en vertu des lois de 1817 et de 1822, porté plainte en police correctionnelle contre MM. Ouvrard et Rougemont, qu'il accusait de s'être rendus coupables du délit d'outrage envers Sa Majesté catholique en publiant leur prospectus au nom d'une autorité rebelle. L'affaire avait été appelée plusieurs fois, mais on l'avait successivement ajournée et, par suite, sans doute, d'une collusion entre la justice et le gouvernement, elle avait été définitivement renvoyée au jour de la séance royale. MM. Ouvrard et Rougemont avaient annoncé, par la voie des journaux, l'intention de décliner la compétence du tribunal de police correctionnelle pour le jugement d'une question de paix ou de guerre. Ils n'en eurent pas besoin. Aussitôt après l'appel de la cause, l'avocat du roi, M. Billot, à la suite d'un préambule dans lequel il se donna fort inutilement la satisfaction de parler de Ferdinand VII comme d'un roi captif et de qualifier les constitutionnels espagnols de sujets rebelles et de geôliers de leur souverain, déclara qu'au surplus une circonstance nouvelle dispensait le tribunal de procéder au jugement, le garde des sceaux venant d'écrire au procureur du roi que le duc de San Lorenzo avait cessé d'être reconnu en qualité de ministre d'Espagne; il demanda, en conséquence, que la cause fût rayée du rôle. Sur ce réquisitoire, vivement combattu par M. Mauguin, avocat du duc de San Lorenzo, qui exprima sa surprise de la res-

ponsabilité qu'assumait le ministre dans une question de cette nature et de cette gravité, le tribunal, après trois quarts d'heure de délibération, ordonna la radiation de la cause, par le motif que M. de San Lorenzo n'avait plus auprès des tribunaux français un caractère qui lui permît de représenter le roi d'Espagne. La lecture de cette décision produisit dans l'auditoire une émotion très-vive.

Pendant que cela se passait au Palais-de-Justice, les Chambres et le nombreux public réuni au Louvre entendaient le discours du trône, objet d'une si ardente curiosité. Dans la première partie de ce discours, prononcé d'une voix faible, mais claire, Louis XVIII disait que l'action de la justice, loyalement exercée par les jurés, soigneusement et religieusement dirigée par les magistrats, avait mis fin aux complots et aux tentatives de révolte qu'enhardissait l'espoir de l'impunité ; il se félicitait de l'heureuse issue des négociations ouvertes avec le Saint-Siége pour l'établissement de nouveaux évêchés; il rappelait les mesures prises pour introduire l'économie dans les dépenses et l'ordre dans la comptabilité; il exposait sommairement l'état satisfaisant des finances et montrait la France donnant à l'Europe *l'exemple d'une prospérité que les peuples ne peuvent obtenir que du retour à la religion, à la légitimité, à l'ordre, à la vraie liberté.* Arrivant enfin à la question qui tenait tous les esprits en suspens : « La justice divine, » dit-il, « permet qu'après avoir longtemps fait éprouver aux

» autres nations les terribles effets de nos discordes, nous
» soyons nous-mêmes exposés aux dangers qu'amènent
» des calamités semblables chez un peuple voisin. J'ai
» tout tenté pour garantir la sécurité de mes peuples et
» préserver l'Espagne elle-même des derniers malheurs.
» L'aveuglement avec lequel ont été repoussées les re-
» présentations faites à Madrid laisse peu d'espoir de
» conserver la paix. J'ai ordonné le rappel de mon mi-
» nistre. Cent mille Français, commandés par un prince
» de ma famille, par celui que mon cœur se plaît à
» nommer mon fils, sont prêts à marcher, en invoquant
» le Dieu de saint Louis, pour conserver le trône d'Es-
» pagne à un petit-fils de Henri IV, préserver ce beau
» royaume de sa ruine et le réconcilier avec l'Europe.
» Des stations vont être renforcées dans les lieux où
» notre commerce maritime a besoin de cette protection.
» Des croisières seront établies partout où nos arrivages
» pourraient être inquiétés. Si la guerre est inévitable,
» je mettrai tous mes soins à en resserrer le cercle, à
» en borner la durée; elle ne sera entreprise que pour
» conquérir la paix que l'état de l'Espagne rendait im-
» possible. Que Ferdinand VII soit libre de donner à
» ses peuples les institutions qu'ils ne peuvent tenir que
» de lui et qui, en assurant leur repos, dissiperaient les
» justes inquiétudes de la France, dès ce moment les
» hostilités cesseront; j'en prends devant vous, mes-
» sieurs, le solennel engagement. J'ai dû mettre sous
» vos yeux l'état de nos affaires au dehors. C'était à

» moi de délibérer, je l'ai fait avec maturité; j'ai con-
» sulté la dignité de ma Couronne, l'honneur et la
» sûreté de la France. Nous sommes Français, mes-
» sieurs; nous serons toujours d'accord pour défendre
» de tels intérêts. »

La droite accueillit avec des témoignages d'enthousiasme ce manifeste qui donnait une si complète satisfaction à ses passions et à ses doctrines. Les acclamations avaient commencé à se faire entendre au moment où le Roi avait annoncé le rappel de M. de La Garde. Elles avaient redoublé de vivacité au passage du discours qui attribuait à la royauté seule le droit de donner des institutions, qui, par conséquent, présentait la liberté des peuples comme une concession et non pas comme un droit. On criait avec une sorte de frénésie : « *Vive le* « *Roi! vivent les Bourbons! vivent tous les Bourbons!* »

La certitude désormais acquise que la guerre aurait lieu répandit dans le public une vive agitation. Le lendemain, à la Bourse, la rente qui, depuis le commencement du mois, avait baissé de 10 francs, baissa encore de près de 3 francs et tomba au-dessous de 76. Il est vrai qu'elle regagna presque aussitôt ce qu'elle venait de perdre et qu'à partir de ce moment elle ne devait plus descendre aussi bas. Ce n'est pas la seule fois qu'on a vu le crédit public, ébranlé par l'attente encore incertaine de quelque grand événement, se relever en présence du fait accompli.

Les journaux de l'extrême droite célébraient, dans un

langage provoquant, la victoire remportée tout à la fois sur les révolutionnaires et sur ceux qu'ils appelaient les pacifiques, c'est-à-dire sur les royalistes partisans de la paix. Le *Journal des Débats* disait que le Roi ayant parlé, aucun vrai Français ne pouvait séparer sa cause de celle du Roi. Obligé de reconnaître qu'il avait voulu la paix, il s'efforçait d'échapper au reproche d'inconséquence et de contradiction en accusant le gouvernement espagnol d'*avoir osé répondre aux conseils de l'amitié par les menaces de la fureur* et d'avoir ainsi rendu la guerre inévitable. Quant aux journaux de la gauche, tout en avouant que la cause de la paix était gravement compromise, ils affectaient de croire que tout n'était pas désespéré encore, la parole royale n'étant, dans un gouvernement représentatif, que l'expression de la pensée des ministres et le dernier mot appartenant à la Chambre.

M. de Chateaubriand avait envoyé, d'avance, le discours du trône au chargé d'affaires de France à Londres, pour qu'il le communiquât à M. Canning en lui répétant que la France ne désirait pas moins la paix que le cabinet britannique et que l'Angleterre pouvait en assurer le maintien en s'unissant à la France, avant l'ouverture de la campagne, pour demander la liberté du Roi, mais en ajoutant que le gouvernement français avait pris son parti et que rien ne le ferait reculer.

Le discours du trône excita dans l'esprit de M. Canning, une indignation qu'il ne cacha pas à M. de Marcellus. Il se plaignit surtout de la phrase qui subor-

donnait, en principe, les libertés publiques à la volonté des princes. « C'est donc, » lui dit-il, « une croisade pour » des théories politiques que vous entreprenez ? Eh quoi, » voudriez-vous propager votre charte comme Mahomet » le Coran ? Quant à moi, je connais la guerre de con- » quête qui ne dure pas, la guerre d'invasion qui y » fait suite ; vous vous en souvenez, la guerre pour » changement de dynastie dont nous avons tant souffert » chez nous, la guerre pour intérêts commerciaux, la » plus raisonnable de toutes. Mais la guerre pour mo- » difier le pouvoir des deux Chambres ou l'extension » de la prérogative royale, cela me passe. Je ne com- » prendrai jamais qu'on tire le canon contre des idées » et contre des formes de gouvernement. Ignorez-vous » que le système des constitutions émanées du trône » nous est odieux et que le système britannique n'est » que le butin de longues victoires remportées par les » sujets contre les monarques ? Oubliez-vous que les » rois ne doivent pas donner des institutions, mais que » les institutions seules doivent donner des rois ? Un roi » libre ! Connaissez-vous un roi qui mérite d'être libre » dans le sens implicite du mot ? Peut-il, doit-il même » l'être jamais ? Il n'y a de vraiment libre qu'un des- » pote ou un usurpateur, fléaux du monde, comètes » effrayantes qui brillent et s'éteignent dans le sang ! » Notre constitution et la vôtre, il est vrai, laissent en » apparence au Roi le vain privilège de choisir ses mi- » nistres. Mais ce privilège existe-t-il en réalité ? con-

» sultez nos annales. Croyez-vous que les premiers
» Georges aient été libres de rejéter les cabinets que
» leur imposa, entre autres, le ministre Walpole?
» George III, avec sa raison enchaînée et pres-
» que toujours évanouie, pouvait-il faire un choix
» autour de lui? Non, sans doute, fort heureusement
» pour l'Angleterre. Et George IV, pensez-vous que je
» serais son ministre s'il avait été libre de choisir?
» Pensez-vous qu'il eût oublié que je me suis constam-
» ment soustrait aux orgies de sa jeunesse, que j'ai sans
» cesse combattu ses penchants et ses favoris?... »
Après ces entraînements de langage, M. Canning, rentrant en quelque sorte en lui-même et revenant à la grande question du moment, ajouta, d'un ton familier et amical : « Vous allez entrer en Espagne. Vous
» croyez, vous, jeune homme, que cette guerre sera
» courte; je pense tout autrement, moi qui touche à la
» vieillesse. En 1793... M. Pitt annonçait que certaine
» guerre déclarée à un grand peuple alors en révolution
» serait courte, et cette guerre a survécu à M. Pitt. »

Dans un autre entretien, M. Canning dit à M. de Marcellus qu'une constitution émanée du pouvoir d'un seul était au ban de l'opinion publique et que si Ferdinand VII, comme Jacques II, résistait aux volontés de la nation, il mériterait que la méthode anglaise lui fut appliquée. « Écoutez-moi bien, » dit-il encore en regardant fixement son jeune interlocuteur, « cet exemple
» peut s'étendre jusqu'à vous. » Et il fit entendre qu'en

France aussi existaient les éléments d'une déviation du dogme de la légitimité presque pareille à celle qui, en 1688, avait eu lieu en Angleterre.

Dans un langage aussi extraordinaire, il faut sans doute faire la part de l'irritation qu'éprouvait M. Canning en voyant la France ne tenir aucun compte de ses représentations; il faut tenir compte de sa vive imagination, de son esprit audacieux et aventureux et de certains instincts révolutionnaires qu'il mêlait, lorsqu'il s'agissait de politique extérieure, aux traditions du torysme. Mais, en réalité, les sentiments qu'il exprimait à M. de Marcellus étaient ceux de l'Angleterre presque entière. Lord Liverpool, le duc de Wellington lui-même, si profondément conservateurs, parlaient dans le même sens, bien qu'avec plus de mesure. A la Bourse, dans la Cité, dans toutes les classes de la population, la stupeur, l'indignation étaient au comble; on s'accordait à voir, dans les procédés du gouvernement français, une provocation que l'Angleterre ne pouvait laisser sans réponse; les journaux, presque sans exception, poussaient en quelque sorte le cri de guerre. Le *Times*, le *Morning Chronicle* proféraient de grossières injures contre le cabinet des Tuileries.

Ce qui augmentait la gravité de la situation, c'est que le parlement était sur le point de se réunir. On pouvait craindre que si le ministère se mettait en contradiction avec le sentiment public, si même il ne lui donnait pas quelque satisfaction, un bon nombre de ses amis, en

se joignant à l'opposition, ne le missent en minorité. Pour prévenir un tel échec, on se décida à retrancher du discours de la couronne la mention de la neutralité de l'Angleterre que contenait le projet déjà arrêté en conseil. On savait que, si cette première rédaction était maintenue, lord Lansdowne à la Chambre des lords et M. Brougham à la Chambre des communes se proposaient de présenter, dans la discussion des adresses, des amendements conçus en sens contraire et qui auraient eu des chances de succès. La volonté de rester neutre n'avait pas cessé d'être celle du cabinet, la correspondance de M. Canning avec l'ambassadeur d'Angleterre à Paris et les explications verbales qu'il donna à M. de Marcellus ne laissent aucun doute à cet égard, mais il n'était plus possible, pour le moment, de proclamer hautement cette politique.

La session du Parlement s'ouvrit le 4 février, sept jours après celle des chambres françaises. La portion du discours du trône qui avait trait aux affaires de la péninsule disait simplement que le Roi, fidèle aux principes qu'il avait proclamés à la face du monde comme faisant la règle de sa conduite, avait refusé de prendre part, à Vérone, à aucune mesure qui pût être considérée comme une intervention dans les affaires intérieures de l'Espagne, et que, depuis, il avait employé et continuait à employer ses efforts les plus pressants et ses bons offices pour calmer l'irritation malheureusement existante entre les gouvernements français et espagnol,

pour détourner, s'il était possible, la calamité d'une guerre.

A la Chambre des lords, le chef de l'opposition, lord Lansdowne, après avoir manifesté le regret que le gouvernement n'eût pas tenu, sur la conduite de la France, un langage énergiquement désapprobateur, demanda que l'adresse en réponse au discours du trône exprimât fortement les sentiments du Parlement et de la nation au sujet des principes énoncés par le congrès des grandes puissances, principes qui, s'ils étaient admis sans restriction, banniraient de l'Europe toutes les idées de liberté et d'indépendance et ouvriraient un vaste champ aux passions les plus dangereuses. Le chef du cabinet, lord Liverpool, s'efforça d'établir que le discours de la couronne professait expressément le principe fondamental de l'indépendance des nations dans le choix de leurs institutions politiques. Il blâma la conduite du roi Ferdinand, renversant par la violence, au moment où il était remonté sur son trône, la constitution que les Espagnols s'étaient donnée pendant sa captivité. Il défendit le gouvernement des cortès contre les attaques dont il était l'objet, reconnaissant, avec lord Lansdowne, que jamais révolution n'avait coûté aussi peu de sang et de violences et que le gouvernement français n'avait aucun motif fondé d'intervenir dans les affaires de la péninsule. Il déclara enfin qu'à la vérité l'opinion du ministère était que l'Angleterre devait rester neutre dans la guerre dont l'Espagne était menacée, mais que, cependant, il

ne fallait pas croire que, si les circonstances l'exigeaient, elle ne se résoudrait pas à la guerre; qu'au surplus, quelle que fût la probabilité d'une rupture entre la France et l'Espagne, il n'y avait pas lieu de désespérer encore d'un arrangement à l'amiable, et que, tant que cette chance existerait, il était de l'intérêt et de la sagesse de l'Angleterre de tenir un langage qui ne l'empêchât pas de coopérer à un but si désirable. Lord Ellenborough, non satisfait de cette espèce de manifeste, insista sur la nécessité de se prononcer formellement contre une guerre engagée en haine de la liberté. Il reprocha aux ministres de n'avoir pas, au moment où le congrès de Vérone avait promulgué ses résolutions, convoqué le Parlement et demandé la sanction de la volonté nationale pour une politique énergique.

A la Chambre des communes, tous les orateurs s'accordèrent à qualifier de la manière la plus outrageante la politique de la France et du congrès. Sir Joseph Yorke dit que l'attaque dirigée contre l'Espagne était l'acte le plus infâme qui eût jamais été commis, et que les Bourbons n'auraient pas dû oublier qu'en France comme en Espagne ils devaient à la glorieuse résistance des Espagnols d'être remontés sur leur trône. Suivant sir James Mackintosh, l'Angleterre ne pouvait souffrir que l'on fît revivre la politique de Louis XIV et que l'Espagne devînt une province de la France; affirmer qu'aucune constitution n'était légitime si elle ne découlait de la libre volonté du souverain,

c'était déclarer la guerre aux institutions britanniques, c'était calomnier tout à la fois les glorieux citoyens qui avaient élevé sur le trône la dynastie actuelle de l'Angleterre et cette dynastie même qui était sortie de la Révolution. M. Denman soutint qu'après le discours révoltant du roi de France, il était impossible de croire à la paix, et que, si fâcheuse que fût la guerre, il n'était pas permis à l'Angleterre de l'éviter aux dépens de son honneur et de sa sécurité. M. Brougham dit qu'à l'horreur que lui inspirait l'immixtion audacieuse de la France dans les affaires d'Espagne, se mêlait un sentiment de mépris pour la honteuse hypocrisie de langage avec laquelle on proclamait devant le monde les principes des tyrans. Il se livra à de sanglantes invectives contre les trois monarques du Nord qui, dans leur haine pour la liberté, se jouaient bassement de toute religion, de toute justice, de toute moralité. Il s'étonna surtout de voir l'empereur de Russie oser injurier une constitution dont, en 1812, il avait reconnu la légitimité, et le fils de Paul Ier parler avec tant d'horreur du sang versé dans le palais de Madrid, sans se rappeler qu'il en avait aussi coulé dans d'autres palais et que, si pur qu'il fût lui-même, il descendait d'une suite d'aïeux qui, avec une uniformité exemplaire, avaient tous détrôné, emprisonné, égorgé leurs enfants et leurs frères. Il invita le roi de Prusse, qui se mêlait de donner des conseils aux Espagnols sur leurs institutions, à réserver sa sagesse pour la rédaction de la constitution qu'il avait promise à ses peuples, et

l'empereur d'Autriche à acquitter les dettes qu'il avait contractées envers l'Angleterre avant de faire de nouvelles dépenses pour guerroyer contre l'Espagne. Quant au roi de France, il parla de lui avec plus de ménagement : il vanta sa sagesse, mais il le plaignit d'être tombé entre les mains d'une petite coterie qui l'égarait et qui, s'il n'en secouait promptement l'influence, pourrait lui faire perdre sa couronne. Ces déclamations passionnées excitèrent dans la chambre de bruyants applaudissements, et sir Francis Burdett, le chef des radicaux, déclara qu'il n'avait rien à y ajouter. En l'absence de M. Canning qui, obligé, par le fait de son entrée dans le ministère, de comparaître devant ses commettants, n'avait pas encore été réélu, ce fut le ministre de l'intérieur, M. Peel, qui parla au nom du gouvernement. Dans un langage calme et mesuré qui contrastait avec celui des préopinants, il témoigna quelque regret des expressions violentes dont M. Brougham s'était servi, alors surtout que tout espoir de paix n'était pas encore perdu, à l'égard des illustres souverains qui avaient coopéré avec l'Angleterre à la délivrance de l'Europe, mais il s'unit aux orateurs de l'opposition pour blâmer les résolutions de Vérone et pour soutenir que l'intervention de la France en Espagne n'avait ni cause légitime, ni prétexte plausible. Il ajouta pourtant que le cabinet de Londres pourrait, sans manquer aux principes de la justice, représenter à l'Espagne, d'un ton ferme et amical, la nécessité de quelques concessions, et, pour caractériser l'attitude de l'Angle-

terre, il hasarda le mot de *neutralité* qui fut vivement relevé par sir Robert Wilson et par quelques autres whigs.

Bien qu'aucun vote spécial n'eût suivi ces discussions et que les chambres se fussent bornées à voter des adresses par lesquelles elles donnaient une adhésion énergique aux sentiments exprimés dans le discours du trône, les harangues prononcées dans le Parlement britannique produisirent à Paris une très-vive sensation. Le langage tenu par lord Lansdowne et par M. Brougham n'avait rien dont on pût être fort surpris, mais on ne s'était pas attendu à voir le chef du cabinet, lord Liverpool, si connu pour ses opinions conservatrices, prendre une telle attitude. Les ultra-royalistes en ressentirent une irritation qui se manifesta dans leurs journaux avec une violence extraordinaire. Les ministres s'en inquiétèrent. Dans leurs entretiens avec l'ambassadeur d'Angleterre, ils protestèrent de leur désir de conserver la paix. M. de Chateaubriand disait que le gouvernement français ne pensait nullement à établir en Espagne le pouvoir absolu et que le paragraphe tant attaqué du discours du trône signifiait seulement que le roi Ferdinand VII devait prendre part et consentir librement aux modifications qui seraient apportées à la constitution. Il donnait à entendre que si, par l'accord de ce prince avec les cortès, le système des deux chambres était substitué à celui d'une chambre unique, si seulement on autorisait le Roi à nommer les membres

d'un conseil d'État auquel un pouvoir délibératif serait attribué sur le modèle du sénat américain, la France verrait dans une telle mesure un premier pas vers une conciliation. M. de Chateaubriand était-il complétement sincère lorsqu'il s'exprimait ainsi? Il est permis d'en douter. Il avait puissamment contribué à amener une situation où ni lui, ni personne peut-être, n'était plus en état de résister aux exigences du parti qui voulait la guerre pour rendre à Ferdinand VII le pouvoir absolu.

Les Chambres avaient commencé leurs travaux. Celle des pairs, dans laquelle une ordonnance rendue peu de jours auparavant avait prescrit que désormais les cardinaux prendraient rang au banc des ducs, et les archevêques et évêques au banc des comtes, avait d'abord procédé, suivant l'usage, à l'élection de ses secrétaires et à celle de membres de la commission chargée de préparer l'adresse en réponse au discours du trône. Les uns et les autres avaient été pris principalement dans une nuance très-vive de l'opinion royaliste.

Le projet d'adresse, rédigé par le duc de Levis, fut mis en discussion dans la séance du 3 février. La plupart des paragraphes ne donnèrent lieu à aucun débat, mais une contestation de quelque intérêt s'éleva sur celui qui répondait au passage du discours de la couronne par lequel le Roi s'était félicité de ce que *l'action de la justice avait mis fin aux complots et aux tentatives de révolte enhardis par l'espoir de l'impunité*. La com-

mission, enchérissant sur la pensée royale, proposait de dire que *la sécurité s'était accrue depuis que l'on avait vu la justice réprimer avec énergie les tentatives criminelles dont l'impunité augmentait à la fois et l'audace et le nombre.* M. Pasquier fit remarquer que cette phrase semblait distinguer, dans l'administration de la justice, deux époques pendant l'une desquelles on n'aurait pas déployé, pour la répression du crime, cette énergie dont les rédacteurs de l'adresse attribuaient le mérite à l'époque actuelle. Il demanda s'il convenait à la Chambre des pairs d'ébranler l'un des plus fermes appuis de la tranquillité publique, l'autorité des jugements, et de faire, aux dépens du passé, l'éloge du présent. Il dit qu'un léger changement, qui se bornerait presque au temps du verbe, suffirait pour faire disparaître l'espèce de reproche qu'on ne pouvait s'empêcher d'apercevoir dans la rédaction proposée. Ce changement, que le bureau dont M. Pasquier faisait partie l'avait chargé de proposer, consistait à substituer à cette rédaction les expressions suivantes, qui donneraient à l'idée exprimée par la commission le caractère inoffensif d'un axiome sans application particulière : « ... La sé-
» curité s'accroît, lorsqu'on voit la justice réprimer avec
» énergie les tentatives criminelles dont l'impunité
» augmentait à la fois l'audace et le nombre. » Le rapporteur, et aussi MM. de Talaru et de Polignac, repoussèrent un amendement qui, suivant eux, dénaturait complétement la pensée du projet et n'était pas en rapport

avec celle du discours royal; mais M. Pasquier répondit qu'il n'appartenait pas à la Chambre des pairs qui, elle-même, dans ce passé que l'on attaquait, avait exercé de hautes fonctions judiciaires, d'ébranler la foi due aux oracles de la justice et d'affaiblir l'autorité de la chose jugée. L'amendement, appuyé par M. Molé et par M. de Ségur, fut adopté. C'était un petit succès pour le parti de l'ancien ministère.

Le paragraphe relatif à la question d'Espagne amena une discussion beaucoup plus longue et beaucoup plus animée. Il était ainsi conçu : « Pourquoi faut-il qu'il » soit perdu pour l'Espagne l'exemple mémorable du » retour rapide et inespéré de notre prospérité après des » malheurs et des pertes inouïs, lorsque ce retour est » évidemment dû au triomphe de la légitimité ainsi » qu'à l'alliance intime de la religion, de l'ordre et de la » liberté ? Et par quelle fatalité les conseils désintéressés » d'un monarque dont l'Europe respecte la sagesse, » honore la loyauté, ont-ils été repoussés par ceux qui » tiennent sous le joug une nation avec laquelle nous » n'avons pas seulement des rapports de voisinage et des » besoins réciproques, mais encore les liens qui naissent » de l'intérêt politique, d'une commune foi et de la pa- » renté des souverains ? »

M. de Barante proposa de remplacer la seconde phrase de ce paragraphe par celle-ci : « Nous saisissons » avec empressement le dernier espoir que Votre Ma- » jesté semble encore conserver du maintien de la paix ;

» nous sommes assurés que le plus vif désir de votre
» cœur paternel serait d'épargner à votre peuple les
» calamités d'une guerre qui pourrait mettre en danger
» les plus chers intérêts de la patrie et compromettre le
» principe de l'indépendance nationale sur lequel re-
» posent l'honneur et la sécurité du trône. » A l'appui de cet amendement, M. de Barante rappela que, huit mois auparavant, à l'ouverture de la précédente session, le Roi s'était plaint des interprétations malveillantes qui transformaient en préparatifs de guerre de simples mesures sanitaires. Il n'existait donc, dit-il, à cette époque, aucun motif de guerre entre la France et l'Espagne. Cependant, l'Espagne était alors régie par les mêmes lois, tout y suivait un cours analogue aux circonstances actuelles. On devait en conclure que, si la guerre était inévitable, elle ne serait pas fondée sur cette prétention contraire à toute justice, à tout droit des gens, sur ce prétexte impie de tous les dévastateurs du monde, le droit d'intervenir dans les affaires intérieures d'une nation et de régler son gouvernement, principe dont l'application précipiterait les monarchies sur les républiques; les républiques sur les monarchies, les États despotiques sur les gouvernements justes et réguliers, et qui avait donné vingt-cinq ans de guerre à l'Europe, parce que, dirigé d'abord contre la France, il l'avait été ensuite par la France elle-même contre les autres peuples. Ce principe, désavoué par le précédent discours du trône, l'avait été aussi par la réponse que la Chambre y avait

faite. Des assurances formelles avaient été données dans ce sens, non-seulement à la France, mais à l'Europe. C'était sur la foi de ces promesses solennelles que le commerce français avait continué ses opérations et que 400 millions étaient en ce moment sur la mer, exposés aux corsaires des ennemis qu'on s'attirerait. Mais la guerre n'aurait lieu sans doute que pour garantir la sécurité de la France, non pas pour menacer celle de ses voisins; la question sur laquelle le Roi disait avoir délibéré *avec maturité*, avait été, non pas envisagée avec ce fanatisme politique qui veut porter le fer et la flamme partout où il ne trouve pas conformité à ses passions et qui cherche à conquérir le pouvoir absolu en Espagne pour le reporter ensuite parmi nous, mais examinée dans l'intérêt de la France. « Or, Messieurs, » ajoutait M. de Barante, « il ne semble pas, du moins d'après ce qui apparaît... » aux yeux de tous, que notre sécurité ait été encore » dangereusement menacée par les Espagnols. L'investigation ardente du ministère public n'a pas indiqué » de connexion entre les conspirations qu'il a poursuivies et les mouvements qui agitent nos voisins. Les » violations de territoire ont, peut-être, peu de gravité; » des explications peuvent être données, des garanties » peuvent être offertes, une médiation peut être acceptée. Le glaive n'est pas encore tiré, et, puisque le » *cercle de la guerre* doit être *resserré*, que sa *durée* » doit être *bornée*, il n'est pas possible qu'elle soit entreprise pour un motif qui exclut toute paix, toute issue

» définitive, qui ne comporte d'autre résultat favorable
» qu'une occupation odieuse, oppressive et provisoire de
» l'Espagne, et d'autre résultat contraire que l'envahis-
» sement de la France elle-même. Ce serait, en effet,
» accepter, réclamer même ce dernier des malheurs, que
» de se porter pour arbitres des circonstances intérieures
» d'un peuple malheureux et troublé, ce serait dire à la
» face de l'univers : Si nous sommes jamais malheureux
» et troublés, ce sont les étrangers que nous voulons. »

L'amendement de M. de Barante fut successivement combattu et appuyé par plusieurs orateurs. M. de Ségur, pour lui ménager plus de chances de succès, proposa de le réduire à ces mots : « Nous sommes assurés que le
» plus vif désir de votre cœur paternel serait d'épargner
» à votre peuple les calamités de la guerre. »

Le comte Daru, prenant ensuite la parole, fit remarquer qu'il ne s'agissait pas d'une vaine rédaction, mais d'une question bien autrement grave posée dans le discours de la couronne, celle de la guerre; que, sans doute, il n'appartenait qu'au Roi de la décider, mais que ses paroles mêmes permettant de conserver encore l'espoir de l'éviter, le devoir des pairs de France était de porter au pied du trône l'expression respectueuse des vœux de la nation pour le maintien de la paix, auquel étaient liés les grands intérêts de l'indépendance des nations et de la liberté des hommes, que partout, dans tous les partis, des voix s'élevaient pour désavouer une résolution funeste, et que, cependant, la question semblait décidée avant même qu'on

en eût commencé la discussion. « Une puissance invinci-
» ble pèse sur nous, » dit-il ; « elle nous entraîne comme
» la fatalité ; où nous conduit-elle ? C'est sur cet avenir
» que nous devons porter nos regards si nous ne sommes
» pas assez imprudents pour nous précipiter en aveugles
» dans le danger... Dira-t-on : il est trop tard ? Quoi !
» Il n'est déjà plus temps dès le premier jour de nos
» séances ! Quoi ! Les sacrifices à imposer au peuple
» étaient déjà fixés avant que nous fussions assemblés !
» Et comment délibérerions-nous sur ces sacrifices sans
» en discuter l'emploi ?... Cette guerre prête à s'allumer
» entre la France et l'Espagne est ou spontanée, ou pro-
» voquée, ou conseillée. Nous n'avons eu connaissance
» ni de provocation, ni de conseils ; nous voyons, au
» contraire, dans le petit nombre de documents... pu-
» bliés sur cet objet, *que les puissances réunies au
» congrès de Vérone s'en sont remises à la France
» pour la suite de la conclusion des affaires d'Es-
» pagne, qu'elles se sont reposées de la solution d'une
» question qui les intéressait toutes sur la puissance
» qui avait dans cette question l'intérêt le plus im-
» médiat*. Ainsi... la France se trouvait l'arbitre de
» la paix et de la guerre. Tout paraît faire craindre
» que son choix ne se décide pour celle-ci. Il faut donc
» en examiner les motifs, les moyens, le but et l'issue.
» Les motifs sont l'état d'effervescence de l'Espagne, la
» constitution qu'elle s'est donnée et le danger qui en
» résulte pour les autres États. L'Espagne, en effet, s'est

» donné une constitution, mais dans quelle circonstance?
» Pendant que le Roi était prisonnier à Valençay, après
» l'abdication arrachée à Charles IV par ses propres
» gardes en faveur de son fils, après les abdications de
» Bayonne, enfin, tandis que l'ancienne monarchie était
» réduite au banc de sable de Cadix. » Par une comparaison un peu forcée, M. Daru, se reportant à onze siècles en arrière, au temps de l'invasion de la péninsule par les Arabes, alors que les restes de la population chrétienne se réfugièrent dans les montagnes des Asturies, montra les vieilles constitutions de l'Espagne sortant de cet asile et Ferdinand V profitant ensuite de l'expulsion des musulmans pour détruire ces constitutions comme Ferdinand VII devait détruire plus tard la constitution de 1812 après l'expulsion des Français. Il demanda si l'on pouvait voir les oppresseurs de Ferdinand VII dans ceux qui avaient embrassé sa cause sans avoir même l'espérance de le revoir, dans ceux qui étaient morts pour lui, dans ceux qui l'avaient fait remonter sur le trône, si l'on pouvait considérer comme des rebelles les hommes qui, n'ignorant pas que jamais les esclaves ne se sont dévoués aux princes malheureux, avaient essayé d'assurer par un acte solennel cette noble indépendance dont l'espoir pouvait seul rallier les défenseurs d'une cause déjà perdue. « Alors, » dit-il, « les gouvernements étran-
» gers en guerre avec la France ne songeaient point à
» reprocher à cette constitution ni son origine, ni ses
» défauts. On en encourageait les auteurs; on prenait

» des engagements avec eux; on ne leur permettait pas » de douter que le succès de leur ouvrage ne fût la ré» compense de leur dévouement. L'Europe sait quelle a » été cette récompense. Cette constitution, rejetée d'a» bord avec mépris, a été réclamée, il y a trois ans, par » une troupe sous les armes, et... je n'hésite point à » ajouter que cette insurrection militaire était un acte » de violence, que la violence, d'une part comme de » l'autre, ne saurait être légitime. Mais enfin, le cri » qui s'était élevé pour la constitution aux lieux qui » en furent le berceau a été répété dans toute l'Espagne. » Cette constitution a été jurée, et elle a été reconnue, » ou formellement ou tacitement, par tous les princes qui » ont envoyé des ambassadeurs au roi constitutionnel ou » qui ont reçu des ambassadeurs espagnols. A cette » époque, on ne mit point l'Espagne hors du droit pu» blic de l'Europe sous prétexte que sa constitution » était défectueuse dans son essence, vicieuse dans son » origine et irrégulière dans les formes de son accepta» tion. » L'orateur, pour répondre aux attaques dont la constitution de 1812 était l'objet, la compara aux anciennes constitutions abolies par Charles-Quint et par Philippe II, et s'efforça de tirer de ce parallèle la preuve qu'elle ne rendait pas même aux Espagnols toutes les libertés dont avaient joui leurs ancêtres. Des murmures s'élevèrent. M. de Saint-Roman, M. de Talaru s'écrièrent que l'objet de la discussion était l'adresse, et non pas la cons-

titution des cortès. Invité par le président à se renfermer dans la question, M Daru demanda quels motifs déterminaient en ce moment une intervention armée contre la constitution espagnole, bien qu'en 1812 et en 1820 elle n'eût donné lieu à aucune réclamation. « Quel peut être, » dit-il, « l'objet de ce changement » de politique? Le danger que cette constitution peut » faire courir aux autres États ? Oui, je le sais, le prin- » cipal défaut de la constitution des cortès, c'est d'a- » voir été adoptée par les peuples de Turin et de Naples, » comme la plus grande faute de ces peuples fut de » s'enthousiasmer pour un ouvrage si imparfait. On les » fit rentrer par la force dans la soumission à leurs » anciennes lois, on arracha cette plante étrangère avant » qu'elle n'eût pris racine, mais on ne la poursuivit » point sur son sol natal où elle croissait alors paisible- » ment. Serait-elle plus dangereuse, aujourd'hui que les » malheurs de l'Espagne ont rendu si manifeste l'insta- » bilité d'une constitution où les pouvoirs ne sont point » balancés? Voulez-vous vous préserver sûrement de » l'invasion de la constitution espagnole? Faites jouir » la France de tous les bienfaits que la Charte lui a » promis. Exécutée franchement, ce sera notre charte » qui fera des conquêtes, et notre roi aura la gloire » d'être le législateur d'une partie des nations civilisées. » Mais quand il serait vrai que la loi des cortès fût assez » séduisante pour être désirée, est-il bien certain que » vous eussiez le droit de prescrire aux Espagnols d'y

» renoncer? Tant que l'Espagne ne nous attaque pas, » votre droit se borne à vous prémunir contre la contagion de ses principes, à interrompre toute communication avec elle si vous voulez, mais il ne va pas jusqu'à » lui dicter des lois, puisqu'elle est un État indépendant. Mais, chez ce peuple, il y a désordre, discorde, » injustice, oppression. Et qui vous en a rendu les » juges? De bonne foi, est-ce bien à vous qui, pendant » vingt-cinq ans, avez repoussé l'intervention armée de » l'étranger, de vouloir soumettre un peuple à la vôtre? » M. Daru, parlant ensuite de la situation personnelle de Ferdinand VII, fit voir que la question de la liberté des rois était bien délicate à soulever, parce qu'on pouvait s'en faire un prétexte pour annuler leurs actes et s'immiscer dans leurs affaires. Il dit que c'était mal servir l'intérêt des peuples que de replonger dans le trouble une foule de citoyens qui, étrangers à tout excès, amis de l'ordre et se fiant aux serments de leur roi, avaient, à son exemple, juré fidélité aux nouvelles institutions et commençaient à s'y accoutumer. Cherchant à se rendre compte des moyens de l'intervention armée, non pas sous le rapport du développement et de l'emploi des forces militaires, il en laissait le soin aux habiles capitaines assis sur les bancs de la pairie, mais sous celui des circonstances qui pouvaient favoriser le succès d'une telle entreprise, il déclara qu'il n'en apercevait que deux, le concours d'une partie de la nation espagnole ou celui des puissances étrangères. On affirmait

qu'un parti considérable appelait les Français en Espagne. Charles VIII, aussi, avait été appelé en Italie par un grand parti, il avait pu traverser toute la péninsule sans tirer l'épée, et, à son retour, il en avait trouvé tous les peuples soulevés contre lui. Dût-on admettre qu'une portion considérable de la population espagnole, se réunissant à l'aspect du drapeau blanc pour le précéder, ne laisserait pour ainsi dire rien à faire à l'armée française, qu'elle assurerait sa marche, ses approvisionnements, la tranquillité de ses cantonnements, que ses succès seraient prompts et décisifs, la gloire qui resterait à l'armée d'invasion, ce serait d'avoir attisé la guerre civile. Sa récompense serait d'assister à des scènes de vengeance et de réaction, car on ne se flattait pas, sans doute, de l'espoir de trouver de la modération dans les vainqueurs. Mais si le peuple espagnol repoussait en effet le nouvel ordre de choses, les notes publiées et la présence aux Pyrénées de l'armée d'observation lui avaient déjà donné des encouragements suffisants pour déterminer une explosion. Et si cette explosion n'était pas aussi générale qu'on l'espérait, si elle ne servait qu'à allumer la guerre civile sans en décider le succès, l'Espagne serait plongée dans un abîme de malheurs et la France aurait à supporter le poids de la guerre. A cela, on répondait que les forces alliées viendraient le partager. Quoi! des puissances qui n'avaient rien à craindre de la contagion des principes et des désordres de l'Espagne, viendraient répandre dans cette croisade politique l'or

et le sang de leurs sujets, déplacer leurs troupes dont elles avaient besoin ailleurs et compromettre la réputation de leurs armes, le tout pour que l'Espagne eût une autre constitution et des inquisiteurs! Et si l'Europe n'était pas unanime dans ses résolutions, si la diversité des intérêts, la succession des événements faisaient naître des vues contraires, l'Europe se verrait embrasée par une guerre générale. Par rapport à la France, quel serait le résultat de cette coalition? Son territoire serait traversé par des troupes étrangères, « Hélas! » s'écria M. Daru, « nos désastres sont encore trop récents pour » que les yeux des Français puissent se reposer sur des » drapeaux qui rappellent des souvenirs si amers. Et » s'il fallait nourrir ces étrangers, les payer, leur laisser » occuper quelques places, la nation humiliée se croirait » revenue à ces temps où, couverte de blessures, en pré- » sence de l'Europe coalisée, elle ne put conserver que » la dignité du malheur. Non, les cœurs généreux ne » se consolent pas sitôt de leurs disgrâces. Le cri du ci- » toyen sera pendant longtemps encore : épargnez-nous » la vue des drapeaux étrangers. Ces étrangers, » nous les avions tous vaincus. Ils se sont réunis, » ils ont profité de nos divisions, ils ont foulé le » sol de la patrie : qu'ils emportent notre or, mais » que leur présence, que leur secours même ne vienne » pas aigrir notre douleur. Si nous avons délibéré la » guerre, faisons-la avec nos propres forces, sans voir » l'étranger sur notre territoire; s'il veut aussi com-

» battre l'Espagne, qu'il aille la chercher à travers les
» mers. Ce concours pour porter à la fois dans la pénin-
» sule les armes de plusieurs puissances... ferait croire
» qu'au moins on est d'accord sur le but de l'invasion,
» mais comment supposer cet accord sur des théories po-
» litiques? Ce qu'on veut unanimement, c'est le renver-
» sement de l'ordre de choses actuel. Il est bien à crain-
» dre qu'on ne fasse la guerre avant de savoir précisé-
» ment ce qu'on voudra après la victoire. Tandis que
» vous prenez les armes pour repousser des principes
» dangereux, vous en établissez un dont les conséquences
» sont terribles, parce qu'elles attaquent en masse l'in-
» dépendance politique des nations Vous légitimez vo-
» tre agression contre l'Espagne sur ce qu'une nation a le
» droit d'intervenir dans les affaires d'une autre; vous
» vous constituez les juges de vos voisins dans leurs dis-
» sensions domestiques; vous leur notifiez vos volontés
» avec menaces; vous invoquez le droit du plus fort, et,
» comme il n'est pas raisonnable d'établir un principe
» sans se soumettre à en subir les conséquences, vous
» amenez de loin le jour où l'on vous en fera l'applica-
» tion. Toutes les nations auront le droit d'intervenir
» dans vos affaires toutes les fois qu'un intérêt, dont elles
» seront les juges, le leur conseillera.... »

Ce discours habile et substantiel, le meilleur, dit-on, qu'ait jamais prononcé M. Daru, était, en quelque sorte, un traité complet sur la matière. Ce qui empêchait qu'il ne fût entièrement dans la vérité, c'est que M. Daru,

comme toute l'opposition, se faisait illusion sur l'extrême faiblesse du parti constitutionnel en Espagne. Il fut interrompu à plusieurs reprises par les murmures des ultra-royalistes qui lui reprochaient de vouloir entraîner la chambre en dehors du cercle de ses attributions en la faisant délibérer sur la question de paix et de guerre. M. de Chateaubriand eut la bonne grâce de s'interposer pour lui faire maintenir la parole.

M. de Villèle combattit les amendements proposés comme n'étant pas en rapport avec le discours du trône, puisqu'ils tendaient à demander au Roi de faire des efforts pour le maintien de la paix alors qu'il venait de déclarer qu'il avait tout tenté pour cela et que ses propositions avaient été repoussées avec un aveuglement qui lui laissait peu d'espoir de la conserver. Convenait-il, lorsque le monarque avait présenté la guerre comme inévitable, de dire, dans une adresse publique, qu'elle pourrait compromettre l'état du pays et le principe de l'indépendance nationale? Une pareille réponse offrirait-elle au Roi l'accord qu'il s'était flatté de trouver dans les deux chambres pour la défense du plus cher intérêt du pays, de son honneur, de sa sûreté? La chambre des pairs ne voudrait certainement pas prendre sur elle l'effrayante responsabilité d'une telle démarche. Quant à la contradiction que l'on signalait entre le langage actuel de la couronne et la déclaration faite au mois de juin précédent, que les concentrations de troupes aux Pyrénées avaient pour unique objet des précautions sanitaires, M. de Vil-

lèle essaya de la faire disparaître en disant que, depuis cette époque, la situation avait bien changé, que les événements du 7 juillet à Madrid, les conséquences qu'ils avaient entraînées, le développement de la guerre civile dans les provinces contiguës à la frontière française, avaient créé une situation également menaçante pour la sécurité de la France et pour la conservation d'une dynastie dont l'alliance était nécessaire à son repos et à celui de l'Europe ; que c'était de ce grand intérêt qu'il s'agissait en ce moment, et non pas de la nature particulière de telles ou telles institutions. Pouvait-on, sans savoir précisément jusqu'où cet intérêt avait été compromis, se croire plus en état que le Roi lui-même d'apprécier les mesures qu'exigeait la circonstance ? On ne voulait, disait-on, qu'exprimer un sentiment d'humanité, un vœu pour le maintien de la paix ; mais ce vœu, ce sentiment, n'étaient-ils pas exprimés dans le discours du trône ? L'Espagne, ajoutaient les défenseurs des amendements, s'était donné, en 1812, les institutions dont on s'alarmait aujourd'hui ; pourquoi, à cette époque, avaient-elles été reconnues par les souverains ? Parce qu'elles présentaient, en l'absence du Roi, un moyen énergique de résistance à l'oppression ; mais, lorsque le Roi avait reparu, il avait été facile de s'apercevoir que sa place y avait été oubliée. C'était à réparer cet oubli, à rendre au roi d'Espagne sa liberté et son autorité, que tendaient les efforts de la France. Ce but clairement indiqué semblait avoir échappé

aux orateurs de l'opposition. Ils exprimaient la crainte de revoir les étrangers en France; mais le plus sûr moyen d'empêcher leur retour, n'était-ce pas de rétablir l'ordre en Espagne? Croyait-on que, si la révolution espagnole continuait à menacer les trônes, il ne serait pris aucune mesure pour arrêter ses progrès? Et n'était-ce pas en s'armant elle-même que la France écarterait la possibilité de voir ses provinces traversées par les troupes étrangères?

Le ton embarrassé et la maladresse de ce discours décelaient ce qu'il y avait de faux dans la situation de M. de Villèle, se résignant, malgré lui, à une guerre qu'il désapprouvait. On avait sans doute jugé nécessaire qu'il prît la parole pour convaincre le public de l'accord enfin établi dans le ministère.

Il était évident que la lutte s'établirait, au moment du vote, non pas sur l'amendement de M. de Barante, mais sur celui de M. de Ségur qui, plus modéré dans la forme, exprimait simplement la certitude *que le plus vif désir du Roi serait d'épargner à son peuple les calamités de la guerre*. Cette modération pouvait entraîner un certain nombre de voix. M. de Chateaubriand se chargea de faire comprendre aux moins clairvoyants la véritable portée de la proposition. « Au premier coup d'œil, » dit-il, « il » semble qu'un tel amendement, qui n'exprime que nos » vœux unanimes pour la paix, ne peut pas être repoussé; » mais, en y regardant de plus près, on voit que la » malveillance pourrait en tirer parti au dehors en le re-

» présentant comme un blâme indirect des mesures » énoncées dans le discours de la couronne, et, si la » guerre est inévitable, tout ce qui tendrait à jeter de » l'incertitude dans les esprits et à refroidir l'ar» deur de nos soldats, éloignerait le moment de la » paix en rendant nos succès moins rapides. » Après quelques observations sur les limites imposées à la liberté de discussion dans les pays où la prérogative royale est seule arbitre de la paix et de la guerre : « Mes» sieurs, » dit le ministre, « nous sommes arrivés à une » époque bien honorable pour notre patrie, je veux dire » celle de l'émancipation de la France; nous nous som» mes enfin affranchis de la tutelle du malheur.... Et » quand on songe que les bras de cent mille Français » ne seront employés ni à imposer le despotisme, ni à » entreprendre des conquêtes, mais à faire cesser des ca» lamités, à délivrer un roi du sang des Bourbons, à » donner aux Espagnols le pouvoir d'établir une sage » liberté, en vérité, je ne sais quelle objection on peut » faire à une adresse qui redit, comme le discours royal, » que nous avons repris notre rang militaire en Europe » et que nous allons confier à l'honneur de nos armes le » soin d'obtenir les bienfaits de la paix. »

Le sous-amendement de M. de Ségur fut rejeté à la majorité de 90 voix contre 53, ce qui impliquait le rejet de l'amendement de M. de Barante. Puis l'ensemble de l'adresse fut voté par 99 voix contre 28. Seize membres de l'opposition modérée s'étaient retirés entre les deux scrutins.

Le prince de Talleyrand, le duc de Broglie, le duc de Dalberg et M. Molé, à qui la clôture de la discussion n'avait pas permis de prononcer les discours qu'ils avaient préparés contre la guerre, les firent imprimer. Celui de M. de Talleyrand était une espèce de manifeste, une menace jetée au gouvernement de la Restauration sous le voile transparent d'une protestation de dévouement. « Il » y a aujourd'hui seize ans, » disait l'ancien ministre, « qu'appelé par celui qui gouvernait alors le monde à » lui dire mon avis sur une lutte engagée avec le peu» ple espagnol, j'eus le malheur de lui déplaire en lui » dévoilant l'avenir, en lui révélant tous les dangers qui » allaient naître en foule d'une agression non moins in» juste que téméraire. La disgrâce fut le prix de ma » sincérité. Étrange destinée que celle qui me ramène, » après ce long espace de temps, à renouveler auprès » du souverain légitime les mêmes efforts, les mêmes » conseils!.... Le discours de la couronne a presque fait » disparaître les dernières espérances des amis de la paix. » Alarmant pour l'Espagne, je dois le dire, il me pa» raît alarmant pour la France. Toutefois, la guerre n'a » pas encore éclaté. Pairs de France, il vous reste un mo» ment... pour préserver le Roi, pour préserver notre » pays des chances d'une entreprise aussi dangereuse. » Hâtez-vous d'en profiter... pour détromper le Roi abusé » sur le vœu de la France, sur les besoins de son peu» ple, sur son propre intérêt non moins que sur l'état » de cette Espagne qu'on lui représente comme trop

» affaiblie par ses dissensions intestines. » M. de Talleyrand, après avoir posé en fait que le vœu de la France entière était pour la paix et que la guerre menaçait les intérêts de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, continuait ainsi : « Que n'est-il donné aux puis-
» sants de la terre de pouvoir compter les suffrages dans
» ce terrible moment ! D'un côté, tout un peuple, et de
» l'autre, que vous dirai-je? quelques intérêts indivi-
» duels qui s'efforcent de faire tourner à leur seul avan-
» tage une restauration conçue dans l'intérêt de la
» société tout entière. J'aurai le courage de dire toute
» la vérité. Ces mêmes sentiments chevaleresques qui,
» en 1789, entraînaient les cœurs généreux et sédui-
» saient les imaginations, n'ont pu sauver la monarchie
» légitime; ils peuvent encore la perdre en 1823, et la
» monarchie légitime est le besoin de la France... La
» question de la guerre n'est point, comme on se plaît
» à le dire, une question dynastique; c'est une question
» purement de parti. Il ne s'agit pas des intérêts de la
» royauté, mais... des intérêts d'un parti fidèle à ses
» vieilles haines, à ses vieilles préventions, et qui aspire
» moins à conserver qu'à conquérir. C'est une revanche
» qu'on veut prendre sur les hauteurs des Pyrénées. Et
» quels motifs réels pourraient déterminer la France, si
» heureuse, si tranquille, si prospère, à se livrer aux
» chances d'une guerre contre l'Espagne? De quoi la
» France a-t-elle à se plaindre? Tout se réduit à ceci :
» la charte espagnole est pleine d'imperfections. Moi

» aussi, je le pense. Mais depuis quand les voisins se » sont-ils cru autorisés à exiger ainsi d'une nation indé- » pendante la réformation de ses lois politiques? Que » devient avec cette théorie l'indépendance des nations? » Quels singuliers réformateurs, quels étranges Lycur- » gues que cent mille soldats, bientôt suivis de cent mille » autres! A qui prétend-on en imposer par ce donqui- » chotisme politique? Se flatte-t-on que le secret de » cette nouvelle croisade soit un mystère pour les peu- » ples? Non, messieurs : l'Espagne conquise à la liberté, » l'Espagne sans priviléges offre un spectacle intoléra- » ble...; il ne faut pas le souffrir, il faut faire en Espagne » ce qu'on n'ose pas faire en France, la contre-révolution. » Je sais bien que les moteurs invisibles de cette grande » conspiration contre la liberté des peuples ne sont pas » assez insensés pour aspirer à quelque succès par » les seuls efforts de leurs partisans; quel est donc, en » définitive, l'appui sur lequel ils fondent leurs... espé- » rances? Ils ne le savent pas; ils en auraient frémi s'ils » s'en étaient rendu compte. Messieurs, l'appui sans le- » quel ils ne sont rien, c'est l'appui de l'étranger. Et » qu'on ne dise pas que cette hypothèse est une chimère; » ce vœu parricide a été consigné, récemment encore, » dans ces feuilles périodiques, tristes échos des passions » impures qui agitent la surface de notre pays. Mais » ces étrangers sur lesquels ils sont réduits à compter, » à quel prix vendront-ils leur funeste coopération? » Qui paiera leurs armées? Qui les nourrira? Certes,

» ce n'est pas la malheureuse Espagne...; elle n'est
» riche qu'en courage. La prudence m'empêche de
» me livrer à de plus grands développements sur
» les dangers de la guerre avec l'Espagne. .... Mais
» j'en ai dit assez pour justifier l'obligation de ma
» présence à cette tribune. Il m'appartient, à moi
» qui suis vieux, qui respecte la France, qui suis dévoué
» au Roi et à toute sa famille, à moi qui ai pris une si
» grande part aux événements de la double restauration,
» qui... ai mis ma gloire et ma responsabilité tout
» entière dans ce renouvellement d'alliance entre la
» France et la maison de Bourbon, d'empêcher, autant
» qu'il est en moi, que l'ouvrage de la sagesse et de la
» justice ne soit compromis par des passions folles et
» téméraires. »

L'effet de ce discours fut très-grand dans le public. M. de Talleyrand, s'érigeant tout à la fois en défenseur de la cause libérale et de l'indépendance des nations, et en protecteur de la monarchie légitime qu'il voulait sauver de ses propres égarements après l'avoir jadis rétablie, M. de Talleyrand s'attribuant l'honneur d'avoir encouru la disgrâce de Napoléon pour lui avoir donné des conseils de justice et de prudence, c'était un thème hardi, merveilleusement choisi pour agir sur les imaginations. L'opposition libérale ne pouvait manquer d'accueillir avec une grande faveur l'auxiliaire qui lui arrivait; elle se garda bien de mettre en doute la sincérité des sentiments qu'il exprimait et la véracité de ses assertions.

Dans le parti royaliste, au contraire, l'irritation fut grande contre M. de Talleyrand. De ce côté, on insinuait, sur la foi de plusieurs des serviteurs intimes de Napoléon, que M. de Talleyrand, loin de chercher à le détourner de l'invasion de l'Espagne, avait contribué à l'y pousser. On prétend, en effet, que dès 1807, n'étant déjà plus ministre des affaires étrangères, il avait engagé l'Empereur, non pas à s'emparer de l'Espagne, mais à exiger d'elle la cession des provinces situées au nord de l'Èbre, en échange du Portugal qu'une armée française venait de conquérir.

L'adresse de la Chambre des députés ne fut votée, comme à l'ordinaire, que plusieurs jours après celle de la chambre des pairs, la première de ces assemblées ayant à accomplir plus de formalités pour se constituer. Présidée par M. Delacroix-Frainville, son doyen d'âge en l'absence de M. Gévaudan, elle procéda d'abord à la vérification des pouvoirs des députés nouvellement élus. L'opposition releva, dans leur nomination, de nombreuses irrégularités. La double élection de M. de Marchangy, dans le département de la Nièvre et dans celui du Nord, fut annulée, parce qu'il n'avait pas, au moment de la réunion des colléges, la possession annale du cens d'éligibilité exigé par la loi. Il y eut, à cette occasion, des débats très-violents. M. de Girardin accusa le préfet de la Nièvre, M. de Villeneuve, qui faisait partie de la Chambre, d'avoir porté M. de Marchangy, sans un examen assez sévère de ses titres, sur la liste électorale,

et M. Casimir Perier reprocha à M. de Marchangy lui-même de s'être présenté aux suffrages des électeurs alors qu'il n'avait pas les qualités requises pour être député, faute grave, surtout de la part d'un magistrat qui, comme tel, devait l'exemple du respect de la loi. Plusieurs membres de la droite prirent sa défense, et M. de Villeneuve excita un violent tumulte en exprimant sa surprise de voir élever contre un homme, dont naguères encore l'éloquence avait dévoilé les complots et foudroyé les conspirateurs, des difficultés qu'on n'avait pas opposées à d'autres hommes fort peu dévoués au gouvernement du roi. M. Adam de La Pommeraye apostropha si vivement M. de Villeneuve, qu'on craignit un moment que ce dernier ne l'appelât en duel. Évidemment, le souvenir du procès de La Rochelle planait sur ce débat.

L'élection de M. Méaudre, conseiller de préfecture, nommé à Roanne où il avait eu pour concurrent l'ancien archevêque de Malines, M. de Pradt, fut aussi attaquée par la gauche avec une extrême vivacité. Il avait pourtant réuni l'immense majorité des suffrages, mais une protestation envoyée à la Chambre par trente-quatre électeurs, affirmait que plusieurs noms avaient été inscrits illégalement sur la liste électorale, que d'autres en avaient été rayés arbitrairement, et que la liberté des électeurs et le secret des votes avaient été violés par la manière dont on avait disposé les tables sur lesquelles étaient reçus les bulletins. Le rapporteur, M. de La Bouillerie, repoussant ces réclamations comme mal fondées, on

comme n'ayant pas été présentées en temps utile, ou comme ayant été écartées légalement par le conseil de préfecture, proposa d'admettre M. Méaudre ; mais trouvant que quelques-unes des décisions de ce conseil *n'étaient pas suffisamment motivées et pouvaient prêter à un soupçon d'arbitraire*, il demanda le renvoi au ministre de l'intérieur pour qu'il pût ordonner les recherches convenables à l'effet de réprimer les négligences et les abus s'il y en avait eu réellement. Le général Foy, prenant ensuite la parole, raconta longuement les procédés arbitraires par lesquels le préfet de la Loire avait, suivant lui, préparé cette élection, procédés dont le gouvernement avait eu connaissance, mais qui, loin d'appeler sa sévérité sur ce magistrat, n'avaient eu d'autre résultat que de le faire transférer à une préfecture plus importante. « Au reste, » dit-il, « si je suis » entré dans ces développements..., ce n'est pas dans » l'intention de repousser l'élection de M. Méaudre. Que » m'importe une élection isolée, quand il n'y a plus » d'élections en France, quand le gouvernement fait » nommer qui il lui plaît? » La gauche fit entendre des acclamations auxquelles la majorité répondit par de bruyants murmures et en demandant le rappel à l'ordre du général, que le président se contenta de rappeler à la question. M. Sébastiani ayant dit ensuite que, dans tous les départements, il y avait eu des usurpations et des violations de droits, le président voulut le ramener à la question particulière de l'élection de Roanne, mais

il répondit qu'il attaquait à la fois cette élection et l'autorité dont elle était l'œuvre. « Il est temps, » s'écria-t-il, « que l'on sache que ce sont les ministres et les » préfets qui font les élections, les préfets et peut-être » les gendarmes. » Les conclusions du rapporteur furen adoptées.

On avait dit que la droite se proposait d'attaquer les deux élections de M. Manuel dans la Vendée, mais elles furent validées sans difficulté.

Avant même d'avoir terminé la vérification des pouvoirs, la Chambre s'était occupée de la formation de son bureau. MM. Ravez, de Bonald, de Kergorlay, de Causans et de Martignac, portés par les amis du ministère, furent présentés au Roi comme candidats à la présidence : sur 245 suffrages M. Ravez en obtint 166, les autres de 154 à 116 ; MM. de La Bourdonnaye, de Vaublanc, Delalot, représentants de l'extrême droite, en réunirent de 66 à 48, M. Lainé 26, M. Hyde de Neuville 22, le général Donnadieu 19; quelques voix se perdirent sur d'autres membres de la droite, sur M. Courvoisier, sur M. Royer-Collard qui en eut seulement 3, la gauche s'étant abstenue de voter. Le choix du Roi s'arrêta, comme à l'ordinaire, sur M. Ravez. MM. de Martignac, de Kergorlay, de Bonald et de Causans furent nommés vice-présidents ; MM. de Salaberry, de Courtarvel et deux autres députés de la droite furent appelés au secrétariat. Les journaux du parti se déclarèrent satisfaits, tout en

regrettant de ne pas trouver sur la liste des élus *les noms les plus fermes et les plus énergiques.*

La commission de l'adresse fut aussi prise tout entière dans le côté droit, à l'exception de M. Lainé, qui essaya vainement de faire amender dans le sens de la modération le projet préparé par la majorité. Le 8 février, M. Hyde de Neuville le soumit à la Chambre en comité secret. Le ton en était belliqueux. « Oui, sire, » disait-il, « c'est par le retour à la religion, à la légitimité, à « l'ordre, que cett belle France, jouissant enfin de la » véritable liberté, montre à l'Europe comment les » malheurs publics se réparent. Pourquoi faut-il que » l'exemple de notre prospérité et les leçons de nos mal» heurs passés soient perdus pour un État voisin! Des» tinée par la Providence à fermer l'abîme des révolu» tions, Votre Majesté, dans sa paternelle sollicitude, a » tout tenté pour garantir ses peuples et sauver l'Espa» gne elle-même des suites funestes de la rébellion de » quelques soldats parjures. Une aveugle obstination a » repoussé les conseils du chef de l'auguste famille des » Bourbons... C'est à Votre Majesté, Sire, qu'il appar» tient de délibérer, c'est à nous de concourir par tous » nos efforts à la généreuse entreprise d'étouffer l'anar» chie pour ne conquérir que la paix, de rendre la » liberté à un roi de votre sang, d'assurer le repos de » l'Espagne pour affermir celui de la France, et de » délivrer du joug de l'oppression un peuple magnanime

» qui nous aida à briser nos fers et qui ne peut recevoir que de son souverain légitime des institutions » conformes à ses vœux et à ses mœurs. » Dans d'autres paragraphes, le projet applaudissait à la sagesse et au courage des magistrats, à la loyauté des jurés dont rien n'avait intimidé la conscience, qui avaient déjoué tous les complots et enlevé aux factieux l'espoir de l'impunité; il remerciait le Roi des mesures prises pour relever les ruines des temples et rendre à la religion une salutaire influence.

La discussion s'ouvrit sur-le-champ. Elle roula exclusivement sur la question d'Espagne. Les premiers orateurs qui parurent à la tribune, M. de La Bourdonnaye, M. Delalot, M. de Kergorlay lui-même, bien qu'il n'appartînt pas à la portion antiministérielle de la droite, s'accordèrent à blâmer le gouvernement d'avoir cru qu'on pouvait terminer une révolution armée par des négociations, de s'être adressé aux chefs mêmes de cette révolution pour y parvenir, comme si c'était par la raison qu'on ramenait la multitude après l'avoir égarée, et d'avoir ainsi risqué de rompre l'union de la France avec le continent; ils prétendirent que si l'on avait agi au lieu de négocier, si seulement on avait fourni des armes aux fidèles Espagnols qui en demandaient, on aurait épargné à la France les dangers d'une intervention qui n'eût plus été nécessaire. M. Delalot, s'attaquant directement à M. de Villèle, l'accusa d'avoir, par l'or-

gane du *Journal des Débats*, signalé une portion de la Chambre à la haine publique comme un parti de fanatiques ennemis de la paix, d'avoir, par les oscillations, les incertitudes de sa politique, amené une crise financière qui avait gravement compromis la fortune de la France, et il demanda si un ministre qui avait manqué à ce point de rectitude dans ses principes, de stabilité dans ses desseins, pouvait, sans danger pour l'État, demeurer chargé de la direction suprême des affaires. Tous, d'ailleurs, considéraient la guerre comme une guerre européenne, dans laquelle « le secours des puissances, » disait M. de Kergorlay, « ne pouvait manquer au be- » soin. »

M. de Villèle répondit avec calme et modération à ces attaques passionnées. Il expliqua d'abord les motifs qui l'avaient engagé à négocier avec le gouvernement espagnol. A l'époque où on lui reprochait d'être resté inactif, ni l'état de l'armée, ni celui des finances n'auraient permis de commencer la guerre. Le gouvernement, en favorisant le parti royaliste espagnol, avait fait tout ce qui était en son pouvoir. Une précipitation mal entendue aurait pu mettre en péril, non-seulement la monarchie, mais la personne de Ferdinand VII. Pour prouver la nécessité de la guerre, le président du conseil se laissa entraîner à prononcer des paroles qui devaient avoir un grand retentissement. Réfutant les arguments des opposants de la gauche: « Comment, »

dit-il, « n'ont-ils pas vu que, dans leur système, nous » perdrions, comme dans celui du discours du trône, » tous les avantages de la paix et nous serions amenés » à courir toutes les chances de la guerre, avec ce seul » changement, qu'au lieu de la faire du côté des Pyré- » nées, nous la ferions sur les bords du Rhin? » Telles furent les expressions de M. de Villèle, au dire de ses apologistes. Suivant une autre version, il aurait affirmé que la France se trouvait dans l'alternative de combattre contre la Révolution aux Pyrénées ou pour la Révolution sur les bords du Rhin. Ce discours, prononcé en comité secret, n'ayant jamais été publié officiellement, il est difficile de faire un choix entre ces deux versions. Le sens, comme nous le verrons, en a été fort controversé. M. de Villèle voulait-il dire que les puissances avaient menacé la France de lui faire la guerre si elle ne la faisait pas elle-même à l'Espagne? Cela eût été absolument contraire à des faits que le public ignorait encore, il est vrai, mais que le ministre connaissait parfaitement, et il est d'ailleurs difficile d'admettre qu'il ait voulu, contre toute vérité, présenter à la Chambre le gouvernement du Roi comme agissant sous l'influence de la menace. Ou bien, comme il l'a prétendu depuis, entendait-il que si le gouvernement, écoutant les conseils de l'opposition, s'unissait aux États constitutionnels contre les États absolutistes, le théâtre de la guerre serait seulement déplacé? Une telle interprétation

est bien subtile. Je crois plutôt que M. de Villèle, fort embarrassé dans cette question et peu expérimenté en matière de politique étrangère, se jeta dans des raisonnements vagues sans en bien saisir lui-même toute la portée. C'est ainsi qu'en se vantant, pour plaire au côté droit, d'avoir favorisé de tous ses moyens les insurgés espagnols et de n'avoir différé les hostilités directes contre les constitutionnels que jusqu'au moment où la France avait été en mesure de les commencer avec efficacité, il oubliait les assurances toutes contraires qu'on n'avait cessé d'opposer aux plaintes du cabinet de Madrid.

Tandis que la droite faisait un crime au ministère de s'être décidé trop tard à la guerre, la gauche, le centre gauche et même une partie du centre droit s'efforçaient de l'arrêter dans la voie belliqueuse où il était déjà si fort engagé. Un ami du précédent cabinet, un homme connu pour la sage modération de son esprit, M. Duvergier de Hauranne, avait proposé un amendement ainsi conçu : « Une guerre imminente va peut-être altérer le » bonheur dont nous jouissons. Nous savons, Sire, qu'il » vous appartient d'en délibérer, et toutes les fois que » la dignité de la couronne, l'honneur et la sûreté de » la France seront en danger, Votre Majesté peut » compter sur notre empressement à les défendre avec » elle. Mais en même temps, nous attachant à l'espoir » que nous entrevoyons encore, un devoir impérieux » nous commande de vous soumettre l'expression des

» vœux que forment vos peuples pour le maintien d'une
» paix dont ils ont besoin après tant de calamités et des
» charges si pesantes. Une inflexible nécessité pourrait
» seule déterminer à entreprendre une guerre, prélude
» peut-être d'un embrasement universel, et dont per-
» sonne ne saurait prévoir les résultats. Nous mettons,
» Sire, notre confiance dans la sollicitude paternelle de
» Votre Majesté pour tout ce qui touche au bonheur
» des Français et à la prospérité du royaume. » A l'appui de cet amendement, M. Duvergier de Hauranne déclara qu'il plaignait sincèrement la généreuse nation espagnole d'être régie par une constitution faite pour la conduire à l'anarchie plutôt qu'à la liberté, mais que cela ne lui paraissait pas un motif suffisant pour entreprendre une guerre dont les conséquences pouvaient être funestes à la France. Il ajouta que si, comme venait de le dire le président du conseil, on était placé dans l'alternative de combattre pour la révolution espagnole sur la frontière du nord ou de faire guerre en Espagne à cette révolution, si, en effet, la triple alliance voulait dicter des lois à la France, il vaudrait mieux résister au Nord que de se laisser imposer une guerre compromettante pour les institutions, pour la monarchie elle-même, et que ce ne serait pas pour la révolution espagnole que l'on combattrait, mais pour l'indépendance de la nation française. Sans entrer dans la discussion des motifs allégués pour justifier la guerre et le droit d'intervention armée, il examina la question au point de vue des moyens dont

on pouvait disposer, du but que l'on voulait atteindre, des résultats probables et de la nécessité de cette intervention. A son avis, la situation financière ne permettait pas d'augmenter les impôts déjà si pesants. L'effectif de l'armée n'étant que de 211,000 hommes, défalcation faite de la gendarmerie, des vétérans et de l'état-major, il était impossible d'employer plus de 100,000 hommes à l'expédition d'Espagne, à moins de dégarnir la frontière du Nord et l'intérieur, et comme on serait obligé d'assiéger ou de bloquer les places fortes de la Catalogne et de la Navarre, d'observer le Portugal, d'assurer les communications, ce serait seulement avec 30,000 soldats qu'on pourrait se porter sur Madrid. Les Cortès ne devant certainement pas manquer de se retirer en Andalousie avec le Roi, une aussi faible armée d'invasion serait compromise et exposée à des revers désastreux qui la rejetteraient sur le sol français. Avait-on bien calculé les conséquences d'un pareil événement? M. Duvergier de Hauranne s'attacha ensuite à démontrer que non-seulement la guerre projetée traînerait à sa suite l'interruption du commerce maritime, le ralentissement des travaux manufacturiers, l'augmentation des impôts, mais qu'elle aggraverait l'état de l'Espagne au lieu de l'améliorer. Le but de cette guerre était, selon lui, le rétablissement du pouvoir absolu; il suffisait, pour s'en convaincre, de lire les écrits de ceux qui la demandaient. Ce sentiment était celui des membre de la régence et des chefs de l'armée de la foi. C'étaient eux qui, depuis 1814, avaient

empêché Ferdinand VII d'accorder une charte à ses peuples. Ils avouaient hautement qu'ils lui donneraient encore le même conseil ; un d'entre eux, le général O'Donnell, venait de déclarer, dans une lettre publiée par les journaux, que la charte française était, à ses yeux, de la *ciguë*, et que les royalistes combattraient les troupes françaises s'il était question d'une charte et de l'altération des lois de l'ancienne monarchie. C'était à de tels conseillers qu'on voulait rendre le pouvoir. Ne savait-on pas comment ils en avaient usé avant la révolution de 1820? Exils, emprisonnements arbitraires, envoi sans jugement aux présides d'Afrique, condamnations à mort par commissions, désordre dans les finances, dans l'administration, partout la confusion et la corruption, tel étaient les titres de ces hommes à la protection de la France! Voilà sous quels auspices on allait entreprendre cette funeste expédition dont les résultats seraient de mettre en péril les libertés du pays! Les ministres, fatigués des dissentiments qui se manifesteraient en présence d'une semblable lutte, exigeraient que la liberté de la presse fût enchaînée, mais cela ne leur suffirait pas ; des discussions animées continuant à faire retentir la tribune, ne pourrait-on pas, en vertu du droit d'intervention, exiger qu'elle devînt muette ? La Charte serait suspendue, et qui dit sa suspension dit son anéantissement. Ou les ministres feraient la guerre avec les seules forces de la France, et ils mettraient la monarchie en péril ; ou ils auraient recours aux puissances alliées, et des troupes étrangères traver-

seraient la France, y séjourneraient, et alors la stabilité des institutions serait exposée à un danger imminent. Dans la confusion des événements, qui pouvait savoir si les peuples ne seraient pas placés entre un servile abrutissement et le dévergondage, les fureurs de l'anarchie populaire? En cas de revers, si les Espagnols, usant de représailles, tentaient une invasion en France, s'ils y soulevaient l'esprit révolutionnaire, qui pouvait en prévoir les conséquences? Ce n'était pas tout. L'Angleterre avait voulu empêcher la guerre ; son commerce, son influence devaient inévitablement en souffrir. Il ne pouvait manquer d'en sortir de graves difficultés entre elle et la France par rapport au droit de visite et à celui de blocus. En admettant même le succès matériel de l'intervention, les divisions intérieures de l'Espagne empêcheraient qu'il ne fût d'aucune utilité pour son repos. Il faudrait occuper militairement le pays pendant un long espace de temps, et on finirait par être également odieux aux deux partis.

Ce discours sensé et prévoyant, bien que mêlé de quelques exagérations qui tenaient surtout à ce que l'orateur présumait trop de la force de résistance des constitutionnels espagnols, fut vivement applaudi par la gauche.

Le général Sébastiani, montant ensuite à la tribune, commença par rappeler les contradictions du président du conseil qui, après avoir affirmé que le cordon sanitaire avait pour unique but de préserver la France de la fièvre jaune, l'avait transformé en une armée d'observation destinée à servir de point d'appui aux troupes de la foi;

qui, après avoir donné l'assurance que la paix entre la France et l'Espagne ne serait pas troublée, venait d'accorder la guerre à son parti, de telle sorte que maintenant qu'il promettait que l'étranger ne souillerait pas le territoire de la France, on était autorisé à craindre que bientôt il ne sollicitât, à genoux, le secours de ses armées. Discutant successivement les motifs de guerre énoncés par le ministre, il soutint que les agitations intérieures de l'Espagne, dont on voulait se faire un prétexte, étaient l'œuvre du gouvernement français, qu'elles avaient été soudoyées par lui et que c'était un étrange moyen de protéger la vie et l'indépendance de Ferdinand VII que de porter le fer et la flamme dans ses États. Quant à quelques griefs secondaires que l'on alléguait aussi, tels qu'une invasion du général Mina dans la vallée neutre d'Andorre et le refus ou l'oubli par un officier de la marine espagnole de faire le salut d'usage en entrant dans un port de France, il demanda si de semblables griefs pouvaient être comparés aux outrages que l'Espagne avait endurés avec tant de longanimité de la part des autorités françaises, au refus du préfet de Perpignan de publier l'amnistie du gouvernement des Cortès en faveur des bandes de la foi, à l'expulsion arbitraire d'un savant respectable, M. Llorente, à la conduite tenue envers le duc de San Lorenzo, à qui on avait envoyé ses passe-ports sans qu'il les eût réclamés. Il demanda encore si, pour ces griefs dont on se plaignait, des réparations avaient été refusées. Il dit que les sentiments et le lan-

gage de M. de Villèle par rapport à cette question étaient les sentiments et le langage de Coblentz, que le parti dont il s'était rendu l'organe, fidèle à ses préjugés et à ses vieilles haines, voulait conquérir le pouvoir absolu en Espagne afin de le réimporter en France, et que les armées françaises, après avoir glorieusement combattu pendant trente ans pour la liberté et l'indépendance de la patrie, étaient appelées à consommer un suicide politique. Aux promesses répétées que Ferdinand VII, rendu à la liberté, donnerait à ses peuples des institutions libres, il opposa le souvenir du passé. N'était-ce pas ce même prince qui, pour ressaisir le despotisme, avait renversé la constitution de Cadix reconnue par l'Europe, qui, égaré par des conseils imprévoyants et pervers, avait mutilé les bras par lesquels il avait été arraché à la captivité, jeté dans les cachots ou immolé sur les échafauds ces hommes courageux qui avaient triomphé pour lui de la puissance colossale de Napoléon? Ce qu'il avait fait en 1814 par l'impulsion des partisans du pouvoir absolu, ne le ferait-il plus en 1823, après avoir obtenu les secours de l'étranger? La nation espagnole s'était honorée en respectant son roi, devenu le chef suprême des institutions constitutionnelles qu'elle saurait perfectionner un jour sans l'intervention du congrès de Vérone. C'était maintenant que se trouvait à jamais cimentée l'alliance entre le monarque et son peuple unis pour défendre la patrie. Réfutant ensuite le président du conseil qui avait parlé de l'attitude imposante de la France dans le dernier

congrès, « Messieurs, » s'écria le général Sébastiani, « à
» Vérone comme à Aix-la-Chapelle, comme à Troppau,
» elle a été traînée misérablement à la suite des autres
» puissances ; on l'y traîne encore ; mais non, elle est
» aujourd'hui leur instrument. Vous avez la guerre,
» parce que la Russie l'a voulue, et son ambassadeur
» nous dicte insolemment les volontés de son maître !
» Vous qui vous déclarez les défenseurs exclusifs de la
» paix des nations et de la religion, appellerez-vous
» sainte cette alliance impie qui a reconnu le droit divin
» des Turcs et la légitimité du massacre des Grecs ! Cette
» alliance est une dictature monstrueuse qui menace
» d'un entier asservissement l'indépendance de tous les
» gouvernements et à laquelle il est temps d'opposer
» l'alliance si naturelle, aujourd'hui si impérieusement
» commandée, des gouvernements représentatifs. Nos
» ministres devraient imiter la sage et prévoyante con-
» duite des ministres anglais ; c'est dans le cabinet de
» Saint-James que les mesures sont dictées par l'inté-
» rêt public ; c'est en Angleterre que les discussions sont
» franches et lumineuses ; c'est dans le parlement britan-
» nique qu'a été repoussée unanimement cette funeste
» doctrine d'intervention qui livrerait tour à tour aux
» manœuvres de l'ambition tous les États de l'Europe.
» L'heure avancée et l'impatience que manifeste un côté
» de cette chambre ne me permettent pas d'attirer en ce
» moment votre attention sur les maux dont peut nous
» accabler une guerre qui embrasera l'Europe et à la

» quelle on ne saurait assigner ni terme ni issue. Le » sang français va couler; déjà nos ateliers deviennent » déserts, le commerce s'écroule, l'agriculture perd les » bras qui la fécondaient, le manufacturier, le négo- » ciant, le propriétaire sont menacés ou déjà atteints. » Des ministres qui ont conseillé une pareille guerre se » sont rendus coupables de haute trahison contre le Roi » et contre la nation... »

La politique du gouvernement fut encore attaquée par M. de Chauvelin et par d'autres membres de la gauche. M. Lainé développa, en peu de mots, un amendement analogue à celui de M. Duvergier de Hauranne, mais d'une forme plus modérée. Puis le général Foy en présenta un autre qui tendait à ce que, si la guerre devenait inévitable, la volonté du Roi et le déploiement des forces nationales donnassent au pays la garantie que jamais, sous prétexte d'alliance ou de secours, des troupes étrangères n'entreraient sur le territoire français. Il expliqua que cet amendement lui avait été suggéré par les insinuations d'un membre de la majorité qu'avait implicitement confirmées le président du conseil en déclarant que la guerre ne dépendait pas uniquement du cabinet des Tuileries, la France étant placée, suivant lui, dans l'alternative d'attaquer la révolution espagnole aux Pyrénées ou de la défendre sur les frontières du nord. « Si la France seule, » dit le général, « la France » livrée à elle-même était engagée dans un duel avec » l'Espagne, je pleurerais les calamités d'une guerre

» absurde... sans justice et sans morale... sans profit
» et sans gloire... mais j'en verrais la fin possible, et
» dès lors il y aurait soulagement aux maux que nous
» éprouvons. Mais il n'en est pas ainsi; la guerre actuelle
» est placée... hors de notre portée; l'impulsion est
» venue du dehors. Cette colère n'est pas française, elle
» est l'écho de la colère des Prussiens et des Cosaques.
» Nous ne sommes pas les seuls à allumer l'incendie;
» qui peut nous dire si nous serons jamais les maîtres
» de l'éteindre? Où s'arrêtera-t-il, ce fléau terrible?...
» Voilà l'effroyable danger sur lequel j'appelle les
» explications des ministres... Se flatteraient-ils de nous
» faire accroire qu'ils agissent seuls dans leurs propres
» vues et avec leur entière liberté?... Les faits parlent,
» et ils parlent avec énergie. La guerre occulte et sou-
» terraine que notre gouvernement faisait depuis un an
» à la nation espagnole a été convertie tout à coup en
» éclats menaçants; est-ce l'Espagne qui les a provo-
» qués?... La situation de ce pays est la même qu'en
» 1820 et 1821. Il s'y est fait une révolution, mais
» jamais révolution n'a été accompagnée de si peu
» d'excès... Il y a eu moins de jugements pour crimes
» et délits politiques dans l'Espagne constitutionnelle
» depuis trois ans, qu'il n'y en a eu en une seule année
» dans la France après huit ans de Restauration. M. le
» président du conseil... vous a dit que les événements
» du 7 juillet... ont changé... les rapports de la France
» avec l'Espagne... Mais, postérieurement au 7 juillet,

» notre cabinet a vécu en bonne intelligence apparente » avec le cabinet de Madrid; postérieurement au » 7 juillet, M. de Villèle a repoussé, à cette tribune, » la proposition d'un député qui voulait que les réfugiés » de l'armée de la foi fussent compris au budget pour la » même allocation que les anciens réfugiés espagnols... » M. le président du conseil nous a dit que le gouver- » nement avait temporisé au mois de juillet parce qu'il » n'avait pas alors les moyens de faire la guerre... Mais » notre armée était plus nombreuse et avait plus de » vieux soldats sous les armes au mois de juillet qu'au- » jourd'hui... Mais les conseillers de la couronne ne » jugèrent pas, alors, que la guerre fût nécessaire. Il » faut donc chercher ailleurs le secret de leur politique. » C'est de Vérone que la guerre nous est venue... La » triple alliance est derrière nous, qui nous pousse après » avoir été poussée elle-même par la turbulence de la » faction qui domine notre pays. La guerre d'Espagne... » sera bientôt une guerre européenne. Vous la com- » mencez sur les Pyrénées, vous ne savez pas où elle » se transportera... où elle finira. Mais nous, députés » de la France, nous devons avant tout assurer l'invio- » labilité de notre territoire. C'est le premier besoin de » la nation.... le vœu le plus ardent de tout ce qui a le » cœur français... Je demande aux ministres de nous » faire connaître : 1° quels arrangements ont été pris à » Vérone avec les puissances étrangères relativement à » notre intervention dans les affaires intérieures de

» l'Espagne et si ces arrangements sont de nature à » amener l'occupation permanente ou passagère d'une » portion du territoire français par les troupes de la » triple alliance; 2° quelles dispositions sont prises pour » empêcher cette occupation dans le cas où les puis- » sances étrangères seraient conduites par la marche » des événements à la juger utile à l'accomplissement » de leurs projets, soit sur l'Espagne, soit sur la France. » Dans le cas où l'indépendance nationale serait sacri- » fiée ou même n'aurait pas été suffisamment garantie, » ce serait un devoir rigoureux pour moi, loyal député, » de demander... la mise en accusation des ministres. »

Le ministre des affaires étrangères se borna à répondre qu'il appartenait au Roi seul de faire les traités et que, quant à lui, il ne pouvait révéler les secrets dont il était dépositaire. Il affirma, néanmoins, qu'aucun traité contraire à l'honneur n'avait été signé. Il est à remarquer que M. de Villèle, pris à partie si vivement par les généraux Sébastiani et Foy, n'essaya en ce moment ni de contester l'exactitude des paroles qu'ils lui avaient prêtées, ni d'en expliquer le sens autrement qu'ils ne l'avaient fait.

Tous les amendements ayant été rejetés, l'adresse fut votée à la majorité de 202 voix contre 93. Le lendemain, 9 février, elle fut portée au Roi. Louis XVIII répondit qu'il serait fidèle aux engagements qu'il avait pris et que, quoi qu'il pût arriver, c'était de son union intime avec les Chambres que résulteraient la prospé-

rité de la France à l'intérieur et sa considération à l'extérieur.

Ce jour-là même, le comte de La Garde arrivait de Madrid. Il fut élevé à la pairie, mais ce devait être le terme de sa carrière politique. La sagesse, la modération dont il avait fait preuve dans l'accomplissement de ses difficiles devoirs et qui lui avaient attiré le mauvais vouloir de Ferdinand VII et des absolutistes espagnols, n'étaient pas faites pour le recommander auprès du parti alors dominant en France. Il ne fut plus employé.

Jamais, jusqu'à cette époque, la discussion de l'adresse n'avait été aussi animée et n'avait excité un aussi vif intérêt. La plupart des orateurs qui y avaient pris part firent imprimer leurs discours, et déjà un grand nombre de journaux avaient donné une analyse sommaire du comité secret. Le *Courrier* et le *Journal du Commerce* furent saisis sous l'inculpation de compte rendu non autorisé, et aussi pour avoir attribué à un ministre un langage qu'il n'avait pas tenu. Cela se rapportait à la partie du discours de M. de Villèle où il avait paru se faire un mérite des secours fournis aux royalistes espagnols. Les rédacteurs responsables furent condamnés chacun à huit mois de prison et à 2,000 francs d'amende pour le double fait d'avoir rendu compte d'une séance secrète et d'avoir prêté au président du conseil un langage de nature à exciter le mépris et la haine contre le gouvernement du Roi. Sur l'appel qu'ils interjetèrent, la cour royale mitigea ce jugement rigoureux.

Dès le surlendemain du vote de l'adresse, le ministre des finances présenta à la Chambre des députés, avec la loi des comptes de 1821 et le budget de 1824, un projet de loi qui ouvrait un crédit éventuel de 100 millions pour les dépenses extraordinaires de l'année courante, c'est-à-dire pour l'expédition d'Espagne, et un autre qui établissait une dotation pour les deux Chambres. Le ministre de la guerre présenta, le même jour, un projet de loi qui appelait au service des vétérans les sous-officiers et soldats dont le service actif avait cessé le 31 décembre précédent. L'opposition parut surprise et presque effrayée du nombre et de l'importance de ces propositions. On s'étonnait de voir qu'alors qu'il circulait dans tous les départements et surtout dans les villes de commerce des pétitions pour le maintien de la paix, alors que la tribune anglaise retentissait d'injures et de menaces contre les intentions belliqueuses du ministère français, il osât annoncer hautement la solution d'une question qu'on n'avait pas cru si près d'être décidée. La gauche éleva des difficultés, d'abord sur le nombre des commissions auxquelles seraient renvoyés les projets, puis sur l'ordre dans lequel ils seraient discutés, enfin sur la convenance qu'il pouvait y avoir à entendre, avant d'aller plus avant, le rapport des pétitions tendantes au maintien de la paix. Dans le débat assez confus qui s'engagea, « il faut espérer, » s'écria M. Casimir Perier, « qu'avant qu'on n'entreprenne cette » guerre qui a déjà coûté tant de sacrifices et de millions

» à la France, l'opinion publique et la réflexion feront » reculer le ministère qui, je ne crains pas de le dire, » s'il entreprend cette guerre, se montrera plus ennemi » de la France que ceux contre lesquels il ferait mar» cher nos soldats. » La droite poussa des cris de rappel à l'ordre. On décida qu'il y aurait une commission pour chaque projet et qu'on s'occuperait d'abord de celui des 100 millions.

Des cinq projets de loi qui venaient d'être présentés, il en était un qui ne devait pas arriver à la discussion, c'était celui qui concernait la dotation des Chambres. L'exposé des motifs insistait principalement sur la nécessité de remplacer le provisoire par une situation définitive, et de soustraire aux chances d'un débat périodiquement renouvelé des questions que la dignité de chacune des Chambres ne permettait pas de soumettre aux délibérations de l'autre. Il rappelait les dispositions des diverses lois et ordonnances relatives à la dotation du sénat. Cette dotation, qui se composait, en 1814, de 4 millions prélevés annuellement sur les fonds de l'État, d'un million 300,000 francs de rente inscrits au grand-livre et de divers domaines d'un revenu d'environ 250,000 francs, ne comprenait plus, en 1823, que 2 millions pris sur le budget, 1 million 358,642 francs de rente inscrits au grand-livre, et 267,315 francs, produit des biens des anciennes sénatoreries, en tout 3 millions 625,954 francs. Sur cette somme, 71 anciens sénateurs et les veuves de 32 autres recevaient annuel-

lement 1 million 770,000 francs, 77 pairs recevaient 924,000 francs et 800,000 francs étaient employés à couvrir les dépenses de la Chambre. Le gouvernement proposait de réunir au domaine de l'État et de mettre en vente les biens provenant de la dotation du sénat et des sénatoreries. Il estimait le produit de cette vente à 8 millions 500,000 francs, sur lesquels 550,000 francs auraient été réservés pour acheter le petit Luxembourg, attenant au palais de la pairie. L'allocation de 2 millions, faite tous les ans au budget, aurait été supprimée, et les 2 millions 358,142 francs de rente inscrits au grand-livre au nom du sénat auraient été remplacés par une rente de 3 millions 600,000 francs inscrits au nom de la Chambre des pairs à titre de dotation personnelle; les pensions des pairs auraient été converties en dotations perpétuelles transmissibles comme les pairies mêmes, assimilées aux majorats, mais seulement jusqu'à concurrence de 12,000 francs, et reversibles à la couronne dans le cas où les titulaires viendraient à décéder sans postérité mâle. Le gouvernement aurait pu alors en faire usage pour doter d'autres pairs aux mêmes conditions, et, dès ce moment, il aurait pu disposer pour le même objet de la somme qu'aurait laissée vacante la réduction à 12,000 francs des pensions pairiales. Enfin, les anciens sénateurs et leurs veuves auraient conservé en totalité les pensions qu'ils avaient touchées jusqu'alors. Quant à la Chambre des députés, une rente perpétuelle de 800,000 francs lui aurait été affectée pour ses dé-

penses, et on aurait autorisé le ministre des finances à échanger trois forêts de l'État contre le palais Bourbon qui, déjà occupé en partie par cette Chambre en vertu d'une location, aurait fait partie à l'avenir de sa dotation.

Ces dernières dispositions n'avaient pas d'importance, mais il en était autrement de celles qui concernaient la Chambre des pairs et qui avaient pour objet de satisfaire aux plaintes souvent exprimées sur la situation incertaine et dépendante dans laquelle cette assemblée se trouvait placée à l'égard de la couronne, seule arbitre des pensions qui pouvaient être accordées à ceux de ses membres qui en avaient besoin pour soutenir leur dignité. La proposition du gouvernement ne trouva de faveur dans aucun parti. Aux yeux des uns, elle n'assurait nullement l'indépendance de la haute Chambre, puisque la couronne aurait toujours la faculté d'accorder des dotations nouvelles à qui bon lui semblerait. Les autres reprochaient au projet de consacrer un principe odieux, la vente des forêts, dont certaines parties provenaient des confiscations révolutionnaires. Le jour où les bureaux de la Chambre des députés se réunirent pour nommer la commission chargée de l'examiner, il fut évident que, dans les rangs du parti libéral comme dans ceux de la majorité, il rencontrerait une opposition insurmontable. On n'en fit pas même le rapport, et l'abus auquel il tendait à remédier fut ainsi maintenu.

Les journaux l'avaient attaqué avec beaucoup de vi-

vacité. Le *Drapeau blanc* en avait pris texte pour se livrer contre la Chambre des pairs à des épigrammes qui exprimaient d'une manière fort impertinente la malveillance dédaigneuse dont le parti était animé à l'égard de la nouvelle aristocratie. La Chambre, jugeant sa dignité offensée et usant du droit accordé aux assemblées législatives par la loi du 25 mars 1822, résolut, sur la proposition d'un de ses membres, le comte de Noë, d'appeler à sa barre l'éditeur du *Drapeau blanc*. Il s'éleva d'abord des difficultés assez graves sur la question de savoir si le prévenu serait mandé séance tenante, s'il lui serait accordé un conseil, si la séance où il comparaîtrait serait publique. On décida qu'il devrait se présenter à la séance suivante et qu'il pourrait se faire assister d'un conseil. Sur le point de la publicité, le débat fut plus sérieux et plus prolongé. M. de Barante, le duc de Broglie, M. Molé, M. de Bastard, M. Daru, invoquant le principe de la publicité en matière criminelle comme un principe de droit public et politique, disaient que la Chambre, qui faisait usage pour la première fois d'un droit non prévu par la Charte, devait se rapprocher autant que possible des formes précédemment observées dans ses jugements, que la procédure devait être précédée d'une instruction que le prévenu devait obtenir pour sa défense toute la publicité, toute la latitude qu'il était dans l'intérêt de la Chambre comme de sa justice de lui accorder, et qu'elle ne pouvait lui refuser les garanties dont, aux termes de la loi, il aurait

joui devant un tribunal inférieur. On alléguait, en réponse à ces arguments, l'article de la Charte qui prescrivait le secret des séances de la Chambre et le silence de la loi du 25 mars. M. de Pastoret fit observer que l'on confondait sans cesse les deux caractères que possédait l'assemblée, celui de cour judiciaire et celui de chambre législative. Il soutint qu'aux termes de la Charte elle n'avait le caractère de cour de justice que pour connaître des crimes de haute trahison et des attentats contre la sûreté de l'État, pour juger un de ses membres en matière criminelle ou pour prononcer sur une accusation intentée par l'autre Chambre contre un ministre; que hors ces trois cas elle n'était et ne pouvait être que Chambre des pairs, et que c'était comme telle qu'elle avait reçu l'attribution que lui conférait la loi de 1822. Vainement M. de Bastard, M. Daru, M. Molé insistèrent pour que la publicité fût accordée, au moins quant à l'audition de l'accusé. Il fut décidé qu'on s'en tiendrait au texte de la Charte.

Le lendemain, l'éditeur du *Drapeau blanc*, amené devant la Chambre, déclara que l'auteur de l'article, M. Martainville, en acceptait la responsabilité, et celui-ci parut à la barre. Sur sa demande, on lui donna trois jours pour préparer sa défense et se procurer un défenseur.

Le 22 février, les deux prévenus ayant été introduits, le chancelier leur dit que la Chambre, en les appelant à sa barre, n'avait pas été mue par le désir de venger une

injure personnelle, mais par le besoin de repousser une atteinte portée aux institutions fondamentales de l'État. Puis M. Berryer fils, qu'ils avaient l'un et l'autre choisi pour leur conseil, présenta leurs moyens de défense. M. Martainville développa quelques considérations dont il termina l'exposé en invoquant l'indulgence de la Chambre et en protestant de son respect pour elle. Les prévenus s'étant retirés, une assez longue discussion s'engagea sur la question de savoir dans quelle forme on délibérerait et si l'on suivrait, comme le proposait un ancien conseiller du parlement, M. Morel de Vindé, l'usage qui, dans les affaires criminelles, exigeait les cinq huitièmes des voix pour l'application de la peine. Il fut résolu qu'on voterait par appel nominal et à la simple majorité, tant sur la culpabilité que sur la pénalité. 134 voix contre 17 déclarèrent M. Martainville coupable d'offense envers la Chambre. Le dénonciateur, M. de Noë, et trois ministres pairs s'étaient abstenus. Sur la pénalité, les opinions furent plus partagées, mais la majorité vota pour le *minimum* de la peine, un mois de prison et 100 francs d'amende. L'éditeur fut déclaré non coupable à la majorité de 102 voix contre 45. Le lendemain, M. Martainville protesta dans son journal qu'on ne l'intimiderait pas, ajoutant ridiculement, que *lorsque les chrétiens, pour supporter de cruelles épreuves, avaient besoin de chercher des forces ailleurs que sur la terre, ils pensaient à tout ce qu'avait souffert le Sauveur du monde.*

Les procès politiques continuaient à remplir les audiences des tribunaux. C'est à cette époque que furent rendus certains jugements dont j'ai déjà parlé, parce qu'ils se référaient à des événements fort antérieurs la condamnation à mort par la cour d'assises d'Orléans de Baudrillet et de Duret, complices de Berton, et celle de Roger, complice de Caron, par la Cour d'assises de Metz. J'ai dit qu'on leur avait fait grâce de la peine capitale.

La presse était toujours l'objet de nombreuses poursuites. M. Benjamin Constant s'était pourvu en appel contre les deux jugements de police correctionnelle qui l'avaient condamné à l'amende et à la prison pour avoir injurié le procureur général Mangin et le sous-préfet de Saumur. La cour royale de Paris éleva le taux de l'amende, mais supprima l'emprisonnement, bien que M. de Broë, organe du ministère public, eût requis l'aggravation de la peine prononcée par les premiers juges. M. Benjamin Constant considéra cette décision comme un succès. Il s'était défendu lui-même avec talent. M. de Chateaubriand avait fait quelques démarches en sa faveur, à la prière de madame Récamier qui avait beaucoup connu, dans d'autres temps, le célèbre publiciste. Le premier président de la cour, M. Séguier, jusqu'alors dévoué au pouvoir, commençait à trouver que le gouvernement mettait à de trop rudes épreuves le zèle de la magistrature, et l'on dit qu'il contribua à faire exempter M. Constant de la peine de la prison.

Les éditeurs responsables de l'*Étoile* et du *Journal du Commerce* furent condamnés à six mois de prison et à 500 francs d'amende pour avoir reproduit un article d'un journal espagnol offensant pour la personne du Roi et qui, de plus, aux termes du jugement, *attaquait la dignité royale et l'ordre de successibilité au trône, provoquait à des crimes et à des délits, outrageait les Cours, les tribunaux, les fonctionnaires publics, enfin excitait à la haine et au mépris du gouvernement du Roi.* Il ne servit de rien au défenseur de l'*Étoile* d'alléguer le royalisme bien connu de cette feuille et le blâme dont elle avait frappé l'article incriminé.

M. de Jouy encourut la peine d'un mois de prison et de 150 francs d'amende pour avoir publié, dans la *Biographie des contemporains*, une notice sur les frères Faucher, dans laquelle il qualifiait d'*héroïques* les actes pour lesquels ils avaient été condamnés, et établissait à ce sujet, entre le régime de 93 et le gouvernement royal, une comparaison injurieuse pour ce dernier. Le même jugement acquitta M. de Jouy, poursuivi pour un article sur Boyer Fonfrède, inséré aussi dans la *Biographie des contemporains*. Le ministère public avait cru y trouver l'apologie de la condamnation de Louis XVI, mais le tribunal y vit, au contraire, un blâme dont, seulement, l'expression n'était pas suffisamment prononcée, ce qui, ajoutait-il, ne pouvait constituer un crime ni un délit. Sur l'appel du ministère public, la cour royale, annulant cet acquittement, condamna M. de Jouy à un

mois de prison et à 16 francs d'amende. Il avait voulu se défendre lui-même, et, dans son plaidoyer, il avait dit, non sans quelque raison, que l'article pour lequel on le poursuivait l'aurait fait condamner par le tribunal révolutionnaire comme complice de Pitt et de Cobourg.

L'*Album* qui, infidèle à son titre de *Journal des arts*, s'était depuis longtemps accoutumé à faire des excursions sur le terrain de la politique au moyen d'allusions satiriques, fut mis en jugement pour plusieurs articles dans lesquels l'avocat du roi signalait les délits d'*excitation à la haine et au mépris du gouvernement*, *d'outrag contre plusieurs des généraux désignés comme devant servir dans l'armée d'Espagne*, et aussi contre le grand-maître de l'Université, M. Frayssinous, en sa qualité d'académicien. M. Magallon, éditeur responsable de l'*Album*, et M. Dumesnil, auteur de l'article qui, sous le titre ironique de *Tribulations de l'homme de Dieu*, énumérait les faveurs et les dignités accumulées en peu de mois sur l'évêque d'Hermopolis, comparurent devant la justice. M. Dumesnil, comme il l'expliqua au tribunal, avait rendu jadis des services à la cause royale, mais les événements de 1815 l'avaient jeté dans l'opposition en haine de l'arbitraire et des exagérations religieuses. Il déclama longuement contre les jésuites, contre la congrégation, qu'il compara à la ligue du seizième siècle. Il fut condamné à un mois de prison et à 50 francs d'amende, et M. Magallon à treize mois et à 2,000 francs.

Dans les départements, les tribunaux ne se montraient pas moins sévères. L'*Écho du Nord* fut supendu pour

un mois, à raison d'une succession d'articles qui, suivant la cour de Douai, attestaient *un esprit de nature à porter atteinte à la paix publique, à l'autorité du Roi, au respect dû à la religion et à l'État*. L'éditeur responsable de l'*Abeille de la Moselle,* fut condamné à un mois de prison et à 500 francs d'amende pour avoir, en rendant compte d'un procès de presse qui s'était terminé par un acquittement, reproduit quelques passages de l'écrit qui en était l'objet.

Le rôle de la presse opposante, déjà si difficile et si périlleux, l'était devenu bien davantage depuis que la guerre était résolue. Les journaux royalistes dénonçaient ceux qui faisaient l'éloge de l'Espagne constitutionnelle, ou qui, parlant contre la guerre, en signalaient les dangers, comme des apologistes de la révolte, comme faisant des vœux pour les ennemis de la France. Ils n'épargnaient pas davantage les pairs et les députés qui s'exprimaient dans le même sens. A ces accusations, M. Benjamin Constant répondit, dans le *Courrier,* que les royalistes, moins susceptibles pendant trente ans pour la cause de la France, avaient appelé l'étranger sur le territoire de la patrie, s'étaient placés à ses côtés, ou, s'ils l'aimaient mieux, derrière ses fusils, et, s'ils n'avaient pas souvent *fait feu* sur les Français, avaient applaudi au feu des Prussiens à Valmy, des Autrichiens à Jemmapes, des Russes à Zurich, des Anglais à Waterloo; il demanda s'il n'était pas inconcevable que les anciens panégyristes des Cosaques vinssent accuser de *faire feu* sur leur pays ceux qui s'opposaient à une guerre désastreuse.

CHAPITRE LXXXII

— 1823 —

Préparatifs de guerre en Espagne.— Nouveaux efforts de M. Canning pour empêcher les hostilités. — La Chambre des députés discute un projet de loi qui ouvre un crédit extraordinaire de 100 millions pour les dépenses de la guerre. Discours de M. Royer-Collard et de M. de Chateaubriand. Discours de M. Manuel. La droite, feignant d'y voir l'apologie du régicide, l'exclut des séances après des débats d'une extrême violence. M. Manuel, refusant de se soumettre à cette exclusion, est expulsé par la gendarmerie. La gauche proteste et cesse de siéger. Le centre gauche ne prend plus part aux discussions.

Le discours prononcé par Louis XVIII à l'ouverture des Chambres, avait causé en Espagne une émotion profonde. Sir William A'Court n'avait pas eu peu de peine à empêcher le gouvernement des cortès de se porter à des résolutions violentes. M. San Miguel lui avait déclaré que jamais l'Espagne n'accepterait une constitution émanée du bon plaisir royal, ni une autre souveraineté que celle du peuple. En présence d'hostilités désormais imminentes, on prit à la hâte les mesures qui semblaient pouvoir donner les moyens de les sou-

tenir avec moins de désavantage. Une amnistie fut votée en faveur des insurgés qui mettraient bas les armes avant le 1er avril. Le club connu sous le nom de société *Laudaburienne*, organe des *comuneros*, et qui, comme tel, faisait une guerre passionnée à un ministère *franc-maçon*, fut dissous. On ordonna une levée de 30,000 hommes pour les troupes de terre, de 3,300 matelots, et la construction ou l'achat de 150 chaloupes canonnières. On prescrivit la formation de cinq armées, l'une en Catalogne, sous Mina qui y commandait déjà, une autre dans la Navarre, l'Aragon et le royaume de Valence, sous le général Ballesteros, la troisième dans la Vieille-Castille, les Asturies et la Galice, sous le général Morillo, la quatrième dans la Nouvelle-Castille et l'Estremadure, sous le général O'Donnell, comte de l'Abisbal, la cinquième en Andalousie, sous le général Villacampa. Plusieurs de ces chefs, particulièrement le général Morillo, appartenaient au parti modéré que l'esprit de parti avait relégué depuis quelque temps dans la disgrâce et dans la retraite, mais auquel maintenant on faisait appel avec d'autant plus d'empressement qu'il comptait dans son sein les hommes les plus habiles et les plus expérimentés. On s'opiniâtrait à espérer que l'Angleterre serait entraînée à venir en aide à l'Espagne, et, malgré les efforts que faisait M. Canning pour dissiper cette dangereuse illusion, elle était entretenue par les déclamations de la plupart des journaux anglais et par les débats du parlement. En se rappelant ce qui s'était passé en 1808,

on cherchait d'ailleurs à se persuader que l'invasion étrangère réunirait encore une fois tous les partis dans un sentiment d'indépendance patriotique. C'était étrangement méconnaître la situation. Dans le parti révolutionnaire lui-même, l'union n'existait pas. Les *francs-maçons* et les *comuneros* continuaient, comme je viens de le dire, à se faire une guerre acharnée. Les absolutistes, encouragés par les nouvelles de France, poussaient de tous côtés les hostilités avec un redoublement d'ardeur. La grande ville de Valence fut un moment menacée par eux. La masse de la population était inerte ou hostile au gouvernement constitutionnel. Le recrutement ordonné par les cortès ne se faisait que lentement; on n'avait dans les magasins ni habits, ni armes pour les nouveaux soldats, à peine de la poudre.

Comme on ne pouvait se dissimuler que, dans les conjonctures les plus favorables, Madrid, de même qu'en 1808, serait exposé à tomber promptement au pouvoir des Français, les cortès autorisèrent le gouvernement, dans le cas où des circonstances pressantes l'exigeraient et où la représentation nationale ne serait pas réunie, à transférer sa résidence sur un autre point où il fût en sûreté, en se mettant d'accord pour cela avec la députation permanente. Cette décision ne fut pas prise sans une vive résistance de la part des plus ardents révolutionnaires, qui prétendaient que 400,000 Français ne suffiraient pas pour dominer la nation espagnole.

Les cortès ayant terminé, le 19 février, leur session

extraordinaire et s'étant séparées pour se rassembler peu de jours après en session ordinaire, le bruit se répandit dans la soirée que le Roi venait de congédier les ministres. Pressé par eux d'ordonner les préparatifs nécessaires pour quitter Madrid, il s'y était refusé en allégnant l'état de sa santé, de la santé de la reine, la rigueur de la saison et aussi les conséquences que l'on pourrait tirer d'un départ aussi précipité, et il avait fini par déclarer qu'il ne s'éloignerait qu'à l'approche des ennemis. En réalité, c'était sur l'arrivée des Français qu'il fondait toutes ses espérances pour sortir d'une situation qui lui était intolérable; et ce qui lui inspirait en ce moment un peu plus de fermeté pour repousser les propositions de ses ministres, c'est qu'il savait que l'idée de son départ répugnait beaucoup au peuple de Madrid, aux royalistes pour des motifs faciles à comprendre, à beaucoup de libéraux parce que ce départ aurait enlevé à la capitale des moyens de défense, à certains révolutionnaires enfin, parce qu'il leur aurait ôté les moyens d'agir directement sur le gouvernement. Fatigué de l'insistance des ministres qui lui faisaient entendre avec assez peu de ménagements qu'il serait obligé, bon gré mal gré, de se transporter au lieu que désignerait la députation permanente, il les avait chassés de sa présence et avait signé le décret de leur destitution. Les royalistes, les *comuneros* eux-mêmes, ennemis du ministère et qui espéraient, dans ce désordre, recueillir sa succession, reçurent cette nouvelle avec une vive joie; mais les ministres avaient

pour eux les autorités de Madrid, la plus grande partie de la milice ou garde nationale et la faction des *francs-maçons*. On pouvait craindre que la dissolution du cabinet ne fût un premier pas vers un coup d'État absolutiste. La députation provinciale, le conseil municipal, la députation permanente des cortès se réunirent. La milice se forma en bataille sur la place de la Constitution, la garnison prit les armes dans les casernes. Des rassemblements se portèrent sous les fenêtres du palais du Roi, de celui des cortès et de l'Hôtel-de-Ville, aux cris de *Vive la Constitution! Vivent les ministres!* On entendit même, dit-on, quelques cris de mort contre le Roi, contre le *tyran*. Dans les groupes, le renvoi des ministres était présenté comme une intrigue suscitée par l'étranger. On demandait leur réintégration. On commençait même à signer, sur une table placée au milieu de la place publique, une pétition qui invitait la députation permanente à nommer une régence, mais la municipalité fit disperser par la force les pétitionnaires. Le Roi, épouvanté, entouré seulement d'un petit nombre de serviteurs fidèles et craignant à chaque instant de voir forcer l'enceinte du palais, se décida à révoquer le décret qui destituait les ministres. Ceux-ci reprirent leurs fonctions, et une sorte de tranquillité se rétablit en attendant la réunion des cortès.

Ces événements produisirent un grand effet à Paris. Les royalistes, y trouvant une preuve nouvelle de la captivité de Ferdinand VII et des dangers auxquels il était exposé, en tirèrent la conclusion qu'on ne pouvait

trop se hâter d'aller à son secours. Ils disaient que le parti constitutionnel, livré à une telle anarchie et ne se soutenant que par la terreur, n'était pas en mesure d'opposer une résistance sérieuse aux armes de la France. On aurait pu leur répondre que la situation du parti en faveur duquel on allait intervenir n'était guère meilleure, qu'elle ne promettait à la France que de tristes auxiliaires et que, si le succès matériel de l'intervention devait offrir peu de difficultés, il en était tout autrement de son succès moral et politique.

Depuis la dispersion de l'armée de la foi en Catalogne et la fuite de la régence qui s'était installée à Urgel, la division s'était mise entre les royalistes espagnols. Deux prétendus gouvernements provisoires, celui de cette régence, toujours présidée par le marquis de Mataflorida, et celui du vieux général Eguia, tous deux réfugiés en France et se disant également munis des pleins pouvoirs du Roi captif, s'accusaient l'un l'autre, dans leurs manifestes, d'usurpation, d'incapacité, presque de trahison. Ils rivalisaient, d'ailleurs, d'exagération absolutiste et d'intolérance, et les faibles ménagements que le gouvernement français, en sa qualité de gouvernement constitutionnel, se croyait obligé de garder dans son langage pour repousser l'accusation de s'ériger en champion du despotisme, les remplissaient d'indignation et de colère. Le général D. Carlos O'Donnell, frère du comte de l'Abisbal et commandant de ce qu'on appelait l'armée royale en Navarre et dans les

provinces basques, avait écrit à un de ses amis une lettre qui fut publiée dans les journaux et où il se plaignait amèrement d'intrigues ourdies à Madrid par M. de La Garde, pour forcer le Roi à accepter la Charte de France, c'est-à-dire à *avaler la ciguë au lieu de l'arsenic*, intrigues qui, suivant lui, avaient leur source dans le cabinet des Tuileries ; il affirmait, ce qui était parfaitement vrai, que Ferdinand VII ne voulait pas plus de la Charte que de la Constitution de Cadix, et il ajoutait que s'il finissait par l'accepter, on pourrait le tenir pour aussi contraint qu'il l'avait été au 7 mars 1820. Un des journaux ministériels, l'*Étoile*, répondit timidement à ces accusations. La France, disait-elle, ne passait la Bidassoa que pour rétablir le petit-fils de Louis XIV sur le trône de ses ancêtres ; un Bourbon ne pouvait se reconnaître aucun droit à intervenir entre un roi libre et ses sujets ; c'était au titre de libérateur et non à celui de législateur de l'Espagne qu'il aspirait. Le *Journal des Débats* se permit de trouver mauvais que le général O'Donnell caractérisât d'une manière aussi inconvenante la Charte et les institutions d'un pays qui lui avait donné asile, et il prétendit avoir la certitude que Ferdinand VII, instruit par l'adversité, ne réclamait la liberté pour lui-même qu'afin de la donner à son peuple. Ferdinand VII s'était déjà assez fait connaître pour qu'on puisse douter que ceux qui exprimaient une telle confiance fussent de bonne foi. Cependant, le *Moniteur*, en reproduisant l'article du *Journal des Débats*,

sembla lui donner un caractère officiel, ce qui mécontenta fort la presse ultra-royaliste. Bientôt après, le général O'Donnell, rassuré par le discours d'ouverture des Chambres françaises et peut-être aussi cédant aux représentations d'amis plus prudents, publia, à son quartier général de Valcarlos, une proclamation où il protestait de son amour et de son respect pour Louis XVIII, de son estime sans bornes pour la nation française, et promettait une entière fraternité à la vaillante armée qui se préparait à passer les Pyrénées.

Nous avons vu que les paroles royales qui donnaient tant de satisfaction aux royalistes espagnols avaient produit à Londres une impression bien différente. M. Canning, dans sa correspondance avec M. de Chateaubriand, s'efforçait toujours de lui faire craindre que le gouvernement britannique ne se trouvât entraîné, par l'unanimité du sentiment national, à prendre les armes en faveur de l'Espagne ; il lui disait qu'il ne fallait pas trop compter sur l'opinion du parlement, qui pourrait lui-même être emporté par le torrent. Dans son anxiété, il se décida à une démarche très-extraordinaire et dont on ne conçoit pas qu'il ait pu espérer le moindre succès : il écrivit directement à Monsieur pour le supplier d'user de son influence dans le sens de la paix, en ménageant une transaction qui était encore possible et à laquelle il était plus que personne en mesure de travailler avec efficacité. Dans cette lettre confidentielle et d'une forme très-respectueuse, le ministre anglais représentait au prince

français qu'on se trompait si l'on croyait qu'une courte campagne suffirait pour venir à bout de l'Espagne, et qu'il ne s'agissait de rien moins que de recommencer cette lutte de principes extrêmes qui avait désolé le continent pendant un quart de siècle ; il s'étendait sur l'effet fâcheux qu'avait produit en Angleterre le discours du trône, particulièrement le paragraphe où il était dit que l'Espagne ne pouvait tenir ses libertés que de son Roi. « Je ne suis pas jacobin, » ajoutait-il, « je professe les » principes de Burke, mais s'il fallait choisir entre la » doctrine posée dans le discours du trône et celle de la » souveraineté du peuple, je dois reconnaître que cette » dernière est moins éloignée de la constitution anglaise. » Si, convaincus de la justice de la cause de la France, » nous avions eu une alliance offensive avec elle contre » l'Espagne, cette phrase nous obligerait à la rompre. »

Le jour où le ministre d'Espagne auprès du gouvernement français, le duc de San Lorenzo, renvoyé de Paris comme nous l'avons vu, arriva à Douvres, se dirigeant vers Londres, il y fut reçu avec un vif enthousiasme, aussi bien que sur toute la route qu'il eut ensuite à parcourir. A Londres même, la foule dételа les chevaux de sa voiture et la traîna, au milieu d'acclamations continuelles, jusqu'à l'hôtel qui lui avait été préparé. Ces acclamations redoublèrent lorsque le cortége passa devant l'hôtel de l'ambassade de France, contre lequel on jeta de la boue et dont on brisa les vitres en proférant d'injurieuses vociférations.

Soit que l'on voulût donner quelque satisfaction à l'irritation des masses, soit que M. Canning se proposât de faire craindre au cabinet des Tuileries que l'Angleterre ne sortît de sa neutralité, le gouvernement britannique, par une dérogation à l'usage généralement suivi et consacré par une loi formelle, autorisa l'exportation en Espagne des armes et des munitions de guerre. M. de Marcellus s'en plaignit. M. de Chateaubriand se borna à le charger de dire à M. Canning que ce n'était pas là un procédé amical et qu'il aurait préféré qu'on défendît cette exportation pour la France comme pour l'Espagne.

M. de Chateaubriand, sans s'engager à rien, continuait d'ailleurs à tenir à l'ambassadeur d'Angleterre et à faire transmettre à M. Canning un langage vaguement pacifique. Pendant ce temps, la France complétait ses préparatifs de guerre et les Chambres s'apprêtaient à discuter les lois qui s'y rapportaient.

Tandis que les commissions chargées de les examiner s'occupaient de ce travail, les séances publiques n'offraient naturellement qu'assez peu d'intérêt. Cependant, dans celle du 15 février, à propos d'une pétition des professeurs de l'École de médecine de Bordeaux, qui demandaient une loi pour fixer les bases, l'organisation et les attributions des établissements de cette espèce, M. Casimir Perier attaqua vivement l'ordonnance qui, peu de mois auparavant, avait désorganisé l'école de Paris et bouleversé des existences légalement garanties. Imputant, non sans quelque raison, à des influences ecclésias-

tiques la mesure qui avait exclu de l'école d'illustres professeurs en les rendant responsables des désordres commis par leurs élèves, « ce n'est pas, » s'écria-t-il, « comme le » disait naguères un ministre, la démocratie qui est à » craindre en ce moment et qui menace de tout envahir; » ce qui est à craindre, c'est le *jésuitisme qui coule à* » *pleins bords*, c'est là le *comité directeur* qu'il faut » détruire ; c'est au *carbonarisme* de l'ignorance et de la » superstition qu'il faut déclarer la guerre; c'est là le » fléau dont il faut préserver nos élèves. » Les applaudissements de la gauche et les murmures de la droite accueillirent ces véhémentes paroles. Le ministre de l'intérieur n'y répondit qu'en alléguant le droit du gouvernement, à qui il appartenait, suivant lui, de dissoudre la faculté de médecine et de la reconstituer sur une autre base. M. de Chauvelin, dans un discours rempli de digressions piquantes contre les ministres, appuya l'opinion de M. Perier, mais la Chambre lui donna tort par son vote.

La commission chargée d'examiner le projet de loi qui demandait un crédit éventuel de cent millions pour les dépenses de la guerre devait présenter son rapport dans la séance du 21 février. Ce jour-là même, le *Constitutionnel* publia un manifeste qui fit une grande sensation. Il disait que *la guerre d'Espagne mettait la Restauration aux prises avec les principes et même avec les conditions de son existence*. Il faisait remarquer que les hommes qui, en 1814, avaient pris l'initiative du réta-

blissement de la royauté, les Talleyrand, les Dalberg, les Louis, les Dessolle, les Jaucourt, les de Pradt, étaient tous contraires à cette guerre, et que l'Angleterre, tant vantée par les royalistes dans leurs jours de reconnaissance, protestait tout entière contre l'invasion de l'Espagne. Ce que la France avait voulu en 1814, ajoutait le *Constitutionnel*, c'était la paix et la liberté ; la Restauration démentait donc son origine, lorsqu'elle faisait la guerre sans une nécessité impérieuse et lorsqu'elle comprimait la liberté.

Cet article irrita au plus haut point le parti dominant, et ses journaux le signalèrent comme l'indice d'une intrigue ourdie dans le salon de M. de Talleyrand. Écrit par M. de Salvandy, il paraît, en effet, qu'il avait été inspiré par une réunion de pairs et de députés qui s'était formée depuis quelque temps autour de l'ancien ministre. On remarqua que M. de Villèle y était ménagé, et on crut y voir la confirmation de bruits alors répandus sur un différend survenu entre le président du Conseil et M. de Chateaubriand au sujet de la rédaction du manifeste qui devait précéder l'entrée des troupes françaises en Espagne.

Dans l'exposé des motifs de la loi des cent millions, le ministre des finances avait expliqué que l'excédant des recettes de 1821 et 1822, s'élevant à près de 43 millions, couvrirait une partie considérable de ce crédit, en sorte qu'il ne restait plus à trouver que 57 millions. Il avait démontré que, dans un moment

où le trésor était surchargé de bons à échéance pour le remboursement de l'arriéré, le moyen le plus prudent et le moins onéreux de se procurer ces 57 millions consistait dans la création de 4 millions de rentes que le gouvernement serait libre de négocier au moment où il le jugerait convenable. Il avait dit que, par l'effet de l'action puissante de l'amortissement, l'opération proposée n'offrait rien de douteux dans sa réalisation, que, grâce à l'abondance des capitaux, deux offres de 150 millions chacune lui avaient déjà été faites à des conditions modérées, et que l'on était garanti contre le danger de négocier les rentes à vil prix, contre la dépréciation de leur cours et leur déclassement, par l'empressement croissant des possesseurs de capitaux à les employer à l'acquisition de ce genre de valeurs.

La commission, par l'organe de M. de Martignac, donna la plus complète approbation à la guerre qui rendait nécessaire l'ouverture du crédit demandé. Il déclara que les rapports diplomatiques ayant cessé d'exister entre la France et l'Espagne, le Roi ayant annoncé que cent mille Français étaient prêts à marcher, des préparatifs militaires se faisant des deux côtés des Pyrénées et la guerre se montrant imminente à tous les yeux, aucun des membres de la commission n'avait cru possible de repousser la proposition du gouvernement. « Il est, » dit-il, « des devoirs tellement impérieux et tellement mani-» festes, que la voix de l'intérêt, celle des passions elles-

» mêmes, est contrainte à se taire devant eux. Il nous a
» paru... qu'aucun Français, quelle que fût son opinion
» sur les causes de l'état d'hostilité où nous sommes avec
» l'Espagne, ne pouvait hésiter sur le parti qu'il conve-
» nait de prendre. Ceux pour qui la guerre qui se pré-
» pare est une de ces nécessités absolues contre lesquelles
» il n'est pas permis de lutter, une de ces obligations
» impérieuses et sacrées avec lesquelles on ne transige
» pas sans honte et sans péril, ceux qui regardent la
» guerre comme la seule garantie qui reste à la légiti-
» mité conte la révolte, à l'ordre contre l'anarchie, à la
» liberté contre la licence, ceux-là sont prêts à tous les
» sacrifices pour assurer le succès d'une entreprise né-
» cessaire, glorieuse et juste à leurs yeux. Ceux pour qui
» la paix est le premier des besoins et le plus précieux
» des biens, ceux-là sentiront que, dans l'état de divi-
» sion, de trouble et d'épuisement où se trouve l'Es-
» pagne, une force imposante et respectable peut seule
» donner au roi de France les moyens de la rendre so-
» lide et durable. Tous, enfin, reconnaîtront que ce
» qui importe avant tout, par-dessus tout, c'est d'as-
» surer au besoin la gloire de nos armes, l'honneur de
» nos drapeaux, le repos de la France et la majesté du
» trône... Convaincus de la nécessité d'accorder au gou-
» vernement un crédit supplémentaire éventuel..., nous
» avons reconnu que la somme demandée... n'était pas
» exagérée. » Répondant ensuite aux inquiétudes que
l'opposition essayait de répandre sur la défiance, les dan-

gers que pourrait susciter la politique dans laquelle on s'engageait, « non, » dit le rapporteur, — « la défiance n'existe » pas, et la loi proposée ne la fera pas naître. La stabilité » de la monarchie, la puissance de nos institutions sont » immuables comme la religieuse fidélité qui préside à » ces engagements.... On s'effraie pour l'avenir..., on se » plaît à grossir les dangers, on compte les ennemis, on » les multiplie, on prévoit les revers, on présage les dé» faites... Ces pressentiments de la timidité, ces inquié» tudes de la faiblesse ont quelque chose de nouveau et » d'étrange qui ne s'acclimatera pas en France. Qu'est-ce » qui pourrait justifier de telles craintes? L'Espagne » déchirée baigne son territoire de son propre sang, les » amis de la liberté et de l'ordre s'arment en foule et » luttent contre les partisans de la révolte et de l'anar» chie. Si notre armée recevait du Roi l'ordre de fran» chir nos frontières, voyez quelle serait sa mission : » délivrer une terre malheureuse du fléau de la guerre » civile, désarmer des frères qui s'égorgent..., relever » un trône abattu, rendre à un Bourbon captif le beau » droit de donner à ses peuples le bonheur et la liberté. » Sa mission serait de conquérir ainsi, en servant l'hu» manité, cette paix salutaire, précieuse, que nous vou» lons tous, mais que nous voulons honorable et sûre. » Voilà à quelle entreprise nos armes peuvent être ap» pelées. Et qui donc oserait douter de leur succès?... » Une garantie nous suffirait..., c'est le courage de nos » soldats. Ce courage fut insuffisant il y a quelques an-

» nées, nous a-t-on déjà dit souvent; il servait alors l'am-
» bition cachée derrière la gloire; il servirait aujour-
» d'hui la gloire et la justice à la fois... Nos soldats
» avaient contre eux la fidélité, l'antique amour de
» l'Espagne pour ses autels et son roi. Ils auraient au-
» jourd'hui pour appui tout ce qu'ils avaient pour ad-
» versaire. On peut tout attendre de l'armée française
» combattant en Espagne sous les drapeaux d'un Bour-
» bon et combattant pour la religion, pour le Roi, pour
» l'affranchissement d'un peuple généreux courbé avec
» effort sous le bras de la révolte... Ce serait une action
» odieuse et condamnable que de chercher à égarer l'o-
» pinion du peuple sur le véritable objet d'une guerre
» que le père du peuple a signalée comme imminente. »

Ce rapport excita les applaudissements enthousiastes de la droite, mais fut interrompu à plusieurs reprises par les sarcasmes ironiques de la gauche. Lorsque M. de Martignac présenta l'expédition qui se préparait comme entreprise dans l'intérêt de la religion et de la liberté, on lui jeta les mots d'*inquisition* et de *pouvoir absolu*. Lorsqu'il dit qu'il s'agissait de désarmer des frères qui s'égorgeaient, on lui cria : *avec les armes que vous leur fournissez!* Les murmures éclatèrent surtout lorsqu'il parut incriminer les intentions de ceux qui s'efforçaient de tourner l'opinion contre la guerre. Les généraux Foy et Demarçay, M. de Chauvelin, M. de Girardin, M. Kératry et d'autres encore interpellèrent le rapporteur avec emportement. « Ainsi, » disaient-ils, « il nous est in-

» terdit de discuter! Nous ne pouvons plus exprimer les » vœux de la France en faveur de la paix! — Ce n'est » point un rapport, c'est un odieux manifeste! — A » l'ordre l'accusateur! — C'est une infamie! » Le tumulte devint tel, qu'on put à peine entendre les conclusions du rapport.

Vingt-trois membres de la Chambre se firent inscrire pour les combattre et autant pour les appuyer. M. Casimir Perier demanda que la discussion en fût renvoyée après celle de la loi des comptes, ce projet n'étant, selon lui, que la conséquence du règlement définitif des budgets précédents; mais M. de Villèle répondit que la Chambre avait dès ce moment tous les éléments nécessaires pour en délibérer, et il fut décidé que la discussion s'ouvrirait le 24 février.

Elle commença en présence d'un nombreux auditoire que les tribunes avaient peine à contenir. M. Royer-Collard prit le premier la parole. Il établit d'abord que la loi proposée engageait pleinement la question de savoir si la guerre était juste, nécessaire, avantageuse à la nation. » Dans de si graves circonstances » dit-il, « sûr de » la pureté de mes intentions, je regarde comme » un devoir de conscience et d'honneur de marquer publiquement mon dissentiment et d'en exposer les motifs. J'envisage moins, dans cette grande délibération, » la question extérieure que la question domestique. Je » suis touché, sans doute, des avantages de la paix au » dehors; je le suis plus encore des intérêts et du besoin

» de notre paix intérieure.... Il s'agit d'une guerre par » laquelle nous intervenons dans les affaires d'un État » voisin et dont le but avoué est de dicter à cet État des » lois, car c'est dicter des lois à un peuple que de lui » imposer pour législateur le pouvoir absolu. Or, je » vois dans une guerre de cette nature quelque chose » de plus funeste que la guerre elle-même; il y a, dans » cette profonde atteinte à la loi des nations, une » atteinte non moins profonde à l'esprit de nos insti- » tutions et à l'esprit général de notre Restauration.... » La monarchie légitime est au milieu de nous, mais elle » revient d'un long exil; elle est l'ancienne monarchie, » et cependant elle est une monarchie nouvelle, séparée » de l'ancienne par des années qui sont des siècles... » Vous avez vu le Roi, rendu à ses peuples, apparaître » au milieu de nos ruines comme l'arbitre, le réparateur, » le législateur universel et nécessaire; il l'était en effet. » Magnifique destinée, qui ne fut celle d'aucun de ses » prédécesseurs et qui ne sera celle d'aucun de ses suc- » cesseurs; car ceux-ci jureront tous la Charte. Com- » ment le Roi a-t-il usé de ce pouvoir extraordinaire, de » cette journée unique dans les annales de la monar- » chie? Quel est le principe qui a éclairé, dirigé la pen- » sée royale dans la Restauration? C'est, messieurs, ce » principe qui vient du ciel et qui console la terre, que » les *rois sont faits pour les peuples et non les peuples » pour les rois*, que le consentement public étant la base » la plus large et la plus solide de leur autorité, ils doi-

» vent appuyer celle-ci, non-seulement sur les vœux
» déclarés, mais encore sur les sentiments, les mœurs,
» les habitudes, les penchants, les préjugés même de
» ceux qu'ils gouvernent, et c'est ce que le Roi a fait
» avec une admirable prudence... Voyez la Charte, ex-
» pression de la pensée royale. De la Révolution tout en-
» tière, le Roi n'a répudié que les erreurs et les crimes;
» tous les droits des Français, il les reconnaît; tous les
» vœux légitimes de la nation, il les consacre; les né-
» cessités introduites dans la société, il les admet..... Que
» voulait la France? La liberté, elle lui est assurée; l'é-
» galité, elle l'obtient; la gloire acquise dans une guerre
» presque aussi longue que la Révolution, le Roi l'a-
» dopte..., il en fait l'ornement de son trône... Veuillez,
» messieurs, arrêter votre attention sur l'origine et le
» caractère de cette guerre. A l'exception des dernières
» années où elle n'appartient plus qu'à l'ambition désor-
» donnée d'un despote, non-seulement elle a été constam-
» ment nationale, mais elle est peut-être tout ce qu'il y
» a eu de vraiment national depuis 1789. Pourquoi?....
» Parce qu'elle était soutenue par le sentiment le plus
» vif et le plus général qu'il y ait chez nous : l'horreur
» de la domination étrangère. Est-ce donc pour le Comité
» de salut public ou pour le Directoire, que nous avons
» vaincu à Fleurus, à Zurich et sur tant d'autres champs
» de bataille? Non, la France s'indignerait qu'on pût le
» croire; non, elle ne défendait pas des gouvernements
» atroces ou méprisables, elle défendait son indépen-

» dance, elle combattait les Prussiens, les Russes, les
» Autrichiens, elle le ferait encore aujourd'hui. C'est la
» cause de cette indépendance, et aucune autre cause,
» qui a triomphé dans toute l'Europe par les armes et
» par les traités; c'est cette cause qui a consacré notre
» gloire, qui l'a fait accepter, reconnaître, honorer par
» les souverains et par les peuples. La gloire est pure,
» puisque la cause fut juste.... Jugez maintenant, mes-
» sieurs, la guerre qui vous est proposée.... Si cette
» guerre que vous allez faire à l'indépendance de la na-
» tion espagnole est juste, celle que nous fit l'étranger,
» il y a trente ans, l'était donc aussi; nous avons eu tort
» de battre les Autrichiens.... Qu'ajouterai-je à ce rap-
» prochement?... Nous vivons dans un temps où les peu-
» ples sont plus éclairés que les peuples qui le furent le
» plus, et où ils aperçoivent les conséquences obscures
» des choses aussi distinctement que leurs conséquences
» les plus claires. Ne vous étonnez donc pas de ce que
» la guerre d'Espagne est si profondément impopulaire.
» Ce ne sont pas seulement les sacrifices qu'elle exigerait
» qui attristent cette généreuse nation; elle saurait bien
» les supporter, elle irait au-devant dans une cause qui
» serait la sienne; mais elle sent instinctivement que
» cette guerre se fait contre elle.... et qu'à chaque vic-
» toire elle reperdra les batailles qu'elle avait gagnées. »
Interrompu, à ces mots, par les vifs témoignages de l'adhésion de la gauche, M. Royer-Collard expliqua que l'opinion publique avait droit de s'alarmer alors que,

pour justifier la guerre, on déclarait sans ambiguïté que les gouvernements seuls avaient des droits naturels, éternels, imprescriptibles, et que les peuples n'en avaient d'autres que ceux qui leur étaient concédés par les gouvernements, d'où il résultait apparemment que les gouvernements avaient précédé les sociétés et que celles-ci étaient leur ouvrage; il soutint qu'une telle maxime n'était pas française, qu'avant d'être démentie par la Charte, elle l'était par l'histoire, par le droit public de la France reposant tout entier sur la doctrine du contrat et de la réciprocité, qu'il avait traversé les longs âges de la féodalité, et que, quelques progrès qu'eût faits dans les derniers siècles le pouvoir royal, ce droit n'avait jamais été entièrement aboli, qu'eût-il péri dans les lois, il se serait conservé dans les esprits, asile inviolable de la dignité de l'homme contre les entreprises de l'autorité. « Nous » croyons, » dit-il encore, « avoir des droits que nous ne » tenons que de la nature et de son auteur, et c'est nous » imposer un sacrifice bien au-dessus de nos forces » que de nous demander notre sang pour le triomphe du » pouvoir absolu. Non, elle n'a point été conçue dans la » pensée royale, cette guerre qui blesse la dignité héré- » ditaire de la nation et qui semble rétracter les pro- » messes de la Charte. Elle appartient tout entière, di- » rai-je, à un parti ou à un système qui, n'ayant jamais » considéré la Restauration que comme un châtiment, » s'est constamment appliqué à la faire tourner à l'humi- » liation de la France. Mal réprimé par les uns, mal

» combattu par les autres, ce système a prévalu ; il règne,
» il est partout, il corrompt tout, la Charte, le gouver-
» nement représentatif, l'administration ; il corromprait,
» si cela était possible, jusqu'à la religion qu'il appelle à
» la défense des passions qu'elle condamne. Il attaque
» aujourd'hui l'indépendance de l'Espagne, parce que
» la cause de l'indépendance des nations fut longtemps la
» nôtre ; il fait de cette injuste agression la cause du pou-
» voir absolu, parce que le pouvoir absolu lui est cher
» et qu'il lui est nécessaire pour accomplir ses desseins.
» Faible et divisé au dedans, il est allé chercher au de-
» hors l'appui des gouvernements absolus, et c'est d'eux
» qu'il emprunte... ce droit d'intervention dont ils ont
» créé, il y a cinquante ans, la facile théorie et la ter-
» rible pratique. Comment ces gouvernements protégent
» les peuples, la Pologne, sanglant berceau de la Sainte-
» Alliance, est là pour le dire ; l'Italie le dira un jour.
» Et moi aussi, messieurs, je suis Français sans doute, et
» c'est à ce titre que je viens m'opposer à une guerre
» qui menace la France autant que l'Espagne.... De tous
» les devoirs que j'ai pu remplir envers la monarchie
» légitime, aucun ne m'a jamais paru plus pressant.
» Puis-je me taire quand d'aveugles conseils la précipi-
» tent ? Comme elle a été la pensée, le vœu, l'espérance,
» je pourrais dire l'action de toute ma vie, elle est au-
» jourd'hui le premier de mes intérêts, si on peut don-
» ner ce nom d'intérêt aux affections les plus désintéres-
» sées, les plus inaliénables.... Puisque j'ai vu la Restau-

» ration s'accomplir, qu'ai-je à souhaiter, si ce n'est
» qu'elle s'affermisse et s'enracine chaque jour davan-
» tage dans les intérêts publics, si ce n'est qu'elle aime
» la France pour en être aimée ? »

M. Royer-Collard avait été plusieurs fois applaudi par la gauche. La droite l'avait écouté avec une patience à laquelle se mêlait sans doute un certain respect pour ces hautes pensées et ce beau langage. Ce respect n'alla pourtant pas jusqu'à ordonner l'impression de son discours, vainement demandée par l'opposition.

M. de La Bourdonnaye lui succéda à la tribune. Profondément pénétré, dit-il, de la nécessité de la guerre pour éteindre enfin l'incendie qui menaçait l'Europe, et également convaincu que les hommes qui gouvernaient la France n'avaient jamais voulu, ne voudraient jamais cette guerre, parce qu'ils ne voulaient pas détruire, mais seulement modifier la révolution espagnole, il se trouvait placé dans la plus cruelle alternative. Refuserait-il au gouvernement du roi les subsides qu'il demandait pour commencer la guerre? Donnerait-il aux ministres qui ne la voulaient pas de nouveaux moyens de poursuivre leur système funeste, de modifier la constitution des cortès, de faire triompher une faction en imposant à un roi captif et à une nation asservie une charte, garantie odieuse des intérêts matériels que la Révolution avait fait naître et qui ne pouvaient triompher sans faire triompher en même temps son esprit, sans perpétuer ses intérêts moraux, sans sanctionner ces doctrines funestes

de la souveraineté du peuple et de l'insurrection? Accorderait-il de nouveaux subsides pour commencer la guerre à des hommes qui s'y étaient constamment opposés et dont l'intérêt évident était de s'y opposer encore, parce qu'ils ne pouvaient, honorablement pour eux et sans danger pour le pays, diriger une entreprise qu'ils travaillaient depuis trop longtemps à rendre impopulaire pour qu'il leur fût maintenant possible d'imprimer à l'esprit public cet élan sans lequel une guerre ne devient pas nationale? Suivant l'orateur, les immenses préparatifs entassés sur les frontières et la demande de subsides faite aux Chambres n'avaient d'autre but que d'effrayer les cortès, de les amener à apporter à leur constitution des modifications qu'une nation fidèle pouvait consentir à recevoir des mains d'un prince légitime, mais qu'il serait odieux, révolutionnaire, de lui imposer et qu'elle était trop fière, rop courageuse pour se soumettre à tenir de l'alliance de la révolte avec une puissance étrangère. M. de La Bourdonnaye reprocha ensuite au ministère de n'avoir jamais cessé de négocier avec le gouvernement des cortès, ni après le 7 juillet, ni même après l'insolente réponse faite aux notes des puissances continentales, et cela, pour modifier la Révolution au lieu de l'écraser. Il l'accusa de persister encore dans cette tentative, de semer à dessein la division entre les royalistes fidèles, de briser parmi eux tout centre d'unité par la dissolution d'une régence qui pouvait avoir commis des fautes, mais que l'Espagne royaliste avait reconnue tout entière, le

tout, pour soumettre plus facilement des partis ainsi divisés à cette constitution nouvelle qu'on voulait imposer au risque de se priver du puissant appui qu'un pouvoir national, investi de la confiance du peuple espagnol, pouvait prêter aux armes de la France. C'était, dit-il, pour faire triompher cette déplorable politique, qu'on avait laissé périr tant de sujets fidèles, que l'*armée de la foi*, abandonnée à elle-même, avait succombé, que ses places fortes avaient été enlevées en présence d'une armée française campée à leurs portes. Mais ce n'était point assez de tout préparer dans la péninsule pour éloigner les résistances et vaincre les oppositions aux changements que l'on voulait introduire dans la constitution des cortès; il fallait encore écarter toute résistance étrangère en repoussant l'intervention continentale. Le ministère y avait réussi. Ce plan avait été préparé de longue main avec une profonde et tortueuse politique. A Vérone, la France, placée par d'anciens traités dans une liaison intime avec tout le continent, membre de cette *Sainte-Alliance*, seule garantie des trônes contre l'invasion révolutionnaire, incitée par l'exemple de l'Autriche en Italie, poussée par les sollicitations de ses alliés à écraser enfin la révolution espagnole, la France n'avait qu'à se présenter au Congrès comme libératrice de la péninsule pour reprendre le rang et l'influence que sa position et sa puissance lui assurent en Europe. Les hommes qui la gouvernent n'avaient sans doute pas trouvé un pareil rôle assez beau. Déterminés à gagner du temps, ils

avaient cru faire assez en réclamant un droit d'intervention qu'ils avaient depuis longtemps le devoir, mais non le courage et la volonté d'exercer. Ce droit avait été reconnu. Des notes diplomatiques concertées avaient proclamé les grands principes de l'ordre social. C'était à la tête de l'Europe entière que nous allions combattre les ennemis de tout ordre, de tout pouvoir légitime. Toutes les révolutions eussent été anéanties d'un seul coup, et la France, naguère l'effroi du monde, en devenait le salut. Mais cette mission l'eût placée trop haut. Un Français n'avait vu, dans la gloire de son pays, dans le triomphe de la légitimité, que la ruine de son système, que la condamnation de sa politique; plus puissant à lui seul que tout le conseil ensemble, il avait rompu des engagements solennels, et, désertant la *Sainte-Alliance* au moment où on venait d'en resserrer les nœuds, il avait substitué à cette manifestation européenne qui proclamait tous les grands principes sociaux, une déclaration solitaire qui plaçait sur la même ligne la fidélité et la trahison. « Voilà, » s'écria M. de La Bourdonnaye, « le » but auquel tendent les hommes qui se présentent... » pour demander de nouveaux subsides. Pouvons-nous » espérer qu'éclairés par cette discussion ils changeront » de système et reviendront à une politique plus con- » forme aux doctrines que nous professons? Je l'ignore. » Toutefois, le passé, garant de l'avenir, n'est-il pas là » pour nous donner la mesure de leurs vues, de leur » caractère, de leur énergie? Car c'est par le caractère

» et par l'énergie plus encore que par les talents que les
» hommes d'État imposent aux partis, dominent les af-
» faires et gouvernent le monde. Eh bien, messieurs,
» quelle garantie d'un meilleur avenir trouvons-nous
» dans le passé que je viens de parcourir? Aucune...
» Mais la question se complique. Ce n'est pas seulement
» des hommes qu'il s'agit. Repousser l'emprunt, ce n'est
» pas voter seulement contre le système ministériel,
» c'est voter contre la guerre; ajourner la guerre, c'est
» maintenir la Révolution et la faire triompher... Voyez
» sur le continent, comme au delà des mers, ses parti-
» sans s'agiter. Radicaux et *carbonari*, hommes séduits
» par les doctrines nouvelles et philanthropes sans pré-
» voyance, amis passionnés des arts et de l'industrie et
» calculateurs économistes qui ne voient de gouverne-
» ment qu'à la Bourse, de bonheur des peuples que
» dans le mouvement rapide du commerce, tous, jus-
» qu'à ces hommes d'Etat dont la politique étroite n'em-
» brasse qu'un seul point de vue, tous demandent aujour-
» d'hui la paix avec la même fureur que naguères ils
» demandaient la guerre... Ils savent que c'est à Madrid
» que se décidera le sort des révolutions. » Après avoir
ainsi balancé les raisons qui militaient pour et contre la
demande du gouvernement, M. de La Bourdonnaye dé-
clara, en finissant, qu'au milieu des périls dont on était
menacé, un député fidèle ne pouvait refuser au pou-
voir les moyens qu'il réclamait pour sauver la so-
ciété.

L'impression de ce discours, si hostile à M. de Villèle, demandée par M. Perier et par d'autres membres de la gauche, fut refusée par la majorité.

M. de Laborde, qui avait voyagé dans la péninsule et publié un livre intéressant sur l'Espagne, allégua contre la guerre des considérations tirées des mœurs et du caractère des Espagnols, du climat, de la nature du pays, de la difficulté d'y assurer des communications faciles, des frais énormes qu'entraînerait une expédition dans laquelle on serait obligé, non-seulement de payer les dépenses de l'armée française, mais de pourvoir à celles de ses alliés indigènes. Examinant ensuite l'état des finances de la France, il exprima la crainte que les hostilités n'eussent pour premier résultat de paralyser le commerce et l'industrie déjà ébranlés; de faire tomber le produit des impôts beaucoup au-dessous des évaluations du budget, et, en abaissant le taux de la rente, de tarir les sources du crédit au moment même où on en avait le plus besoin. Il parla de nombreux ouvriers déjà renvoyés des ateliers de Valenciennes, de Cambrai, de Saint-Quentin, de douze mille métiers supprimés à Lyon, de plusieurs milliers de matelots écartés des pêches de Terre-Neuve ou chassés de l'Océan par la crainte d'y rencontrer des bâtiments de guerre ennemis, de la hausse du prix des assurances, d'innombrables cargaisons destinées, peut-être, à ne jamais entrer dans les ports français, du blocus imminent de ces ports, du départ des étrangers. Recherchant quelles raisons assez graves, assez

impérieuses, pouvaient motiver une entreprise aussi féconde en désastres, une entreprise qui ne remédierait pas aux maux de l'Espagne, puisque, une fois accomplie, rien n'empêcherait le roi Ferdinand de provoquer de nouvelles insurrections par de nouveaux excès de son pouvoir absolu, il dit que ces raisons qu'il ne trouvait pas dans les choses lui apparaissaient encore moins dans les hommes. Les partisans de la guerre, il ne fallait les chercher ni dans les classes industrielles qui en supporteraient tout le fardeau, ni parmi les hommes éclairés de tous les rangs dont aucun, certainement, ne voulait répandre le sang et les trésors de la France pour rétablir le despotisme et l'inquisition, ni parmi les anciens serviteurs du Roi qui entouraient son trône et qui redoutaient tout ce qui pouvait l'ébranler, ni dans la majorité de la Chambre, elle-même qui pourrait bien voter les mesures relatives à la guerre dans la pensée qu'il n'était plus temps de l'empêcher, mais dont les membres, à bien peu d'exceptions près, reculeraient devant la pensée d'en assumer la responsabilité. Où résidait donc cette puissance magique qui disposait ainsi d'un royaume? Que trouverait-on dans ce repaire belliqueux lorsqu'on pourrait y pénétrer? Quelques jésuites intrigants, quelques courtisans fanatiques, voilà ce qui entraînait la France et exerçait sur les cabinets de l'Europe une funeste influence. C'était par l'effet de cette influence que les souverains, oubliant leurs véritables intérêts, la politique de leur situation, ne s'occupaient plus de gouverner, mais

de contenir, que l'empereur de Russie, fermant l'oreille à la voix suppliante des Grecs, avait arrêté la marche de 300,000 guerriers brûlant du désir de délivrer leurs frères et de replacer à Sainte-Sophie le *Labarum* de Constantin ; que l'Autriche, au lieu de laisser la Russie porter ses forces en Asie où chacune de ses conquêtes aurait été un bienfait pour l'humanité, la retenait, l'attirait et la fixait sur l'Occident, au risque de voir l'aigle russe s'élever un jour sur les tours de Saint-Étienne. Pourquoi la France, cette patrie des arts et des lettres, se trouvait-elle engagée, forcée même, disait-on, à entrer dans cette croisade honteuse contre l'esprit humain? Était-elle véritablement réduite, comme on l'avait fait entendre, à la cruelle alternative d'être l'instrument ou la victime de la domination étrangère? Non certes, elle était libre de sa détermination. Loin d'avoir reçu l'injonction d'exécuter cette cruelle entreprise, c'était le ministère français lui-même qui en avait sollicité à Vienne l'autorisation. Quel était donc le devoir de la France? Il fallait qu'elle se déclarât indépendante de toute influence étrangère et qu'elle renonçât à une expédition funeste pour revenir à l'état tranquille et florissant dont elle était imprudemment sortie. « Si la France pouvait faire entendre sa voix, » ajouta M. de Laborde, « elle dirait : s'il faut la » guerre, j'aime mieux la faire à mes ennemis qu'à un » peuple dont je n'ai jamais eu à me plaindre, au pou- » voir absolu qui menace mes institutions qu'à la nation » qui cherche à s'en rapprocher, aux hommes du Nord

» qui convoitent l'occupation de nos belles provinces
» qu'aux habitants de la terre fertile chantée par Homère,
» et la France qui parlerait ainsi saurait qu'elle a encore
» dans son sein un million de guerriers, que, parmi eux,
» il est plus d'un Villars qui sauverait encore, à Denain,
» et la France et l'Espagne. »

M. de Saint-Géry et M. de Castelbajac, pour démontrer la justice, la nécessité, la légitimité de la guerre, peignirent des couleurs les plus sombres et les plus exagérées les excès de la révolution espagnole et les périls qu'elle suscitait à la France. M. Benjamin Delessert présenta, au contraire, la guerre projetée comme injuste, impolitique et dangereuse. Il fit remarquer qu'en 1808, c'était aussi sous prétexte de rétablir l'ordre en Espagne qu'on y avait envoyé une armée française. Il cita quelques passages d'une adresse du sénat de cette époque, qui disait à l'Empereur qu'on ne pouvait *garantir la sûreté de la France et conquérir la paix générale qu'en éteignant dans la péninsule les brandons de l'anarchie*, qui invoquait les ombres de Louis XIV, de François Ier et du grand Henri, *consolées* par la *résolution généreuse* de Napoléon, qui promettait que peu de jour suffiraient au plus grand des capitaines pour soumettre ce pays, pour faire jouir les Espagnols loyaux et fidèles, en ce moment opprimés par la terreur, *du calme, de la liberté, de la religion et du bonheur d'être gouvernés par l'auguste frère* du souverain de la France. Suivant M. Delessert, le gouvernement français, au lieu de se

brouiller avec ses amis naturels, aurait dû se mettre franchement à la tête des peuples constitutionnels pour empêcher, si cela devenait nécessaire, que le despotisme de Bonaparte ne fût remplacé par celui de la *Sainte-Alliance.*

Le général Foy, revendiquant pour l'opposition le droit qu'on avait semblé lui refuser d'exprimer franchement son opinion sur la guerre, rappela qu'en Angleterre Burke, Sheridan, le grand Chatham avaient constamment usé de ce droit dans des circonstances analogues. « On nous apporte la guerre, » dit-il ; « avant de » la subir, je lui demande où elle nous conduira ; j'examinerai ce que nous voulons et ce que nous pouvons... » Qui veut la guerre? Est-ce la nation? Est-ce le gouvernement? La nation, menacée de voir ses ports et » ses ateliers fermés, son commerce anéanti, de nouveaux emprunts et de nouveaux impôts, de nouvelles » levées d'hommes, ne peut la vouloir. Sur mille citoyens, il n'en est pas un qui désire que la France » fasse la guerre à l'Espagne. Le gouvernement? Mais » si le gouvernement eût voulu la guerre, il y a cinq » mois que les hostilités seraient commencées... Et pourquoi M. de Montmorency avait-il quitté le portefeuille » des affaires étrangères? Pourquoi, lors de la retraite » de ce ministre, avait-on suspendu les achats de chevaux en Allemagne? Pourquoi... avait-on fait sortir » des rangs cette masse de vieux soldats qu'on veut rappeler aujourd'hui et que... la loi de recrutement auto-

» risait à retenir quelque temps encore sous les drapeaux?
» Si le gouvernement français voulait la guerre, pour-
» quoi laisser aux Espagnols le temps d'organiser leur
» défense et de mettre en déroute les tristes auxiliaires
» qu'on promet à nos soldats? Non, messieurs, le minis-
» tère n'a pas voulu la guerre. Au moment même où je
» parle, il ne la veut qu'à demi. J'en atteste les formes
» dubitatives du discours du trône; ... j'en atteste par-
» dessus tout les angoisses ministérielles dont nous avons
» été témoins pendant la séance du comité secret. Non,
» certes, M. le président du conseil n'est pas un par-
» tisan de la guerre; son esprit très-positif et parfaite-
» ment dégagé des prestiges de l'imagination, le pousse
» à partager..., au moins sur ce point, notre opinion
» sur l'énormité de l'entreprise. Mais nous sommes
» dans des positions différentes et nous n'envisageons
» peut-être pas sous les mêmes points de vue les princi-
» pes de la morale politique. Lorsque le Roi et la France
» sont animés du désir de conserver la paix, qui osera
» provoquer la guerre au nom de la France et du Roi?
» Quelle est-elle, où est-elle cette puissance qui dépasse
» et rapetisse les ministres, qui leur fait mener de front
» depuis six mois une diplomatie conciliatrice et des
» hostilités souterraines? ... Il n'importe pas de savoir
» si la faction mystique qui gouverne notre France... a,
» comme on l'assure, mendié près des souverains réunis
» à Vérone la permission d'attaquer, en commençant
» par l'Espagne, les tribunes, les chartes et la raison

» humaine, ou bien si ce sont les étrangers qui nous » poussent et qui veulent que nous leur soyons ce que » seront pour nous les bandes de la foi... Ce qui nous » suffit, c'est qu'une volonté et des passions qui n'ont » rien de français nous entraînent où nous ne voulons » pas aller. C'est qu'à force de fatiguer les ministres et » d'irriter les Espagnols, la faction finira par rendre la » guerre inévitable. Voyons donc quelle sera la nature » de notre attaque, quelles seront les ressources de la » défense. » L'orateur, écartant avec indignation l'hypothèse d'un concours armé des forces de la *Sainte-Alliance* qui traverseraient le territoire français pour se diriger vers l'Espagne, admettant par conséquent comme certain que la France seule serait engagée dans la lutte et ne voulant pas douter du succès de ses armes, n'hésitait pourtant pas à prédire que ce qu'on appelait des victoires serait pour elle non moins que pour l'Espagne la source d'effroyables désastres. Il supposait les chances les plus favorables : l'*armée de la foi*, ce triste et tardif produit de l'intrigue et de la corruption, retrouverait, sous l'égide des troupes françaises, une espèce d'organisation; les défilés des Pyrénées resteraient sans défense; les Espagnols ne tiendraient point dans ces réduits fortifiés, ces châteaux restaurés, ces *blockhaus* qu'on les avait vus attaquer et défendre tant de fois pendant la guerre de l'indépendance; les villes ouvriraient leurs portes, les alcades et les curés publieraient les proclamations françaises; les 60 ou 70,000 combattants que le gouverne-

ment du roi pouvait jeter dans la péninsule arriveraient à Madrid sans coup férir. Mais on accorderait sans doute que les troupes, les milices et tant de citoyens qui avaient embrassé si passionnément la cause nationale, ne se donneraient pas le mot pour être tous, le même jour, des lâches et des traîtres, que toutes les places n'abaisseraient pas leurs ponts-levis devant des sommations envoyées de loin, que l'armée constitutionnelle formerait contre l'armée de la foi des masses imposantes et contre l'armée française de nombreuses guérillas grossies sans cesse par les hommes compromis dans la Révolution, par ceux que fatiguerait la présence de l'étranger, par les désastres même des bandes absolutistes. On accorderait aussi, certainement, que le gouvernement établi à Madrid par la France en l'absence du Roi n'exercerait qu'une autorité nominale sur des provinces accoutumées à se régir elles-mêmes dès que la guerre commence. Madrid n'était pas pour l'Espagne ce que Paris était pour la France, Londres pour l'Angleterre, Naples pour les Deux-Siciles. Madrid n'était une capitale que de nom. Les principales, les plus vivaces agglomérations de peuple étaient à Valence, à Barcelone, à Cadix, en Galice, hors de la portée de la France et sous la protection de l'Angleterre. Oubliait-on, d'ailleurs, qu'outre la révolution d'Espagne, on aurait à combattre et à vaincre trois millions de Portugais qui avaient une armée fortement constituée? Laisserait-on les troupes françaises autour de Madrid, ou bien les répandrait-on dans le pays?

On était fort sur un point, on serait faible sur tous. Le front, les flancs de l'armée seraient sans cesse harcelés, les communications interceptées. Il faudrait vivre des ressources du pays, et par conséquent opprimer les habitants. On voudrait traiter avec l'ennemi qui, peut-être, ayant fait d'emblée tous les sacrifices, recevrait avec dédain des offres d'arrangement. L'état militaire de la France, fort inférieur encore au pied de paix, n'aurait pas dequoi réparer les brèches de l'armée d'Espagne. Elle s'amoindrirait de jour en jour. Après avoir vaincu dans toutes les rencontres, on s'apercevrait que le but de la guerre serait manqué, et bientôt le moment arriverait où, après des pertes douloureuses, une retraite nécessaire couronnerait dignement une folle et coupable entreprise. Ce n'était pas à ceux qui avaient parcouru l'Espagne dans tous les sens, qui avaient étudié le caractère espagnol dans tous ses replis, qu'on pouvait rien apprendre sur les résultats inévitables d'une guerre qui ne différait de l'invasion de 1808 que par l'extrême infériorité des moyens avec lesquels on l'entreprenait. « Plût à Dieu, » dit en finissant le général Foy, « plût à » Dieu que j'eusse le droit de me complaire dans un » avenir plus consolant! Vieux soldat, je ne puis me » défendre de faire des vœux pour l'honneur de nos » armes alors même que l'emploi de nos armes est désavoué par le sentiment national; citoyen, je pleurerai » sur une guerre de parti... où sont forcés de mentir à leur destinée mes anciens compagnons de guerre

» et cette noble et jeune génération qui, nourrie dans
» l'amour de la liberté, était si digne de combattre un
» jour les véritables ennemis de la France. »

Les applaudissements de la gauche accompagnèrent le général Foy lorsqu'il retourna à son banc. On demanda l'impression de son discours, mais la majorité la refusa encore.

Un vif mouvement de curiosité se manifesta lorsqu'on vit M. de Villèle se diriger vers la tribune. Sans désavouer le désir qu'avaient eu les ministres de conserver la paix, il essaya d'établir que l'honneur et la sûreté du pays les avaient contraints de recourir aux armes, qu'ils avaient tout tenté pour maintenir des relations amicales avec l'Espagne, mais qu'au point où les choses en étaient venues, tant que l'Espagne resterait ce qu'elle était, la guerre, quelles qu'en fussent les calamités, valait mieux que la situation honteuse pour la France et compromettante pour ses intérêts les plus précieux qui résultait de la révolution espagnole. Il rejeta sur l'obstination et l'aveuglement des révolutionnaires de Madrid la responsabilité des maux qui pouvaient en sortir. Repoussant le rapprochement qu'on voulait établir entre les circonstances actuelles et celles de la guerre de 1808, il fit remarquer qu'à cette époque la guerre avait pour but de placer un souverain étranger sur le trône d'Espagne, de renverser les lois du pays, de faire de la péninsule une province française, tandis qu'il ne s'agissait maintenant que de soutenir le souverain légitime sans lui imposer

aucune loi, ce qui permettrait de circonscrire le fléau de la guerre et d'en borner la durée. Quant aux dangers que pourrait courir le commerce français et dont on semblait si préoccupé, il dit que l'annonce de la guerre avait fait d'avance tout ce que pourrait produire la guerre elle-même, qu'il ne s'agissait que d'un effet moral, que peut-être était-on en droit de voir, dans cet effet, l'œuvre de l'esprit de parti, et que ceux qui avaient pu craindre que les bâtiments français revenant des colonies ne fussent capturés en essayant de regagner les ports du royaume étaient sans doute les mêmes qui avaient spéculé sur les denrées coloniales. Cette allusion à une hausse rapide et passagère du prix des sucres, causée par la fausse nouvelle d'une rupture avec l'Angleterre, et qui, suivant les bruits publics, avait procuré d'immenses bénéfices à des spéculateurs appartenant au parti de l'opposition, excita les rires de la droite. M. de Villèle ajouta qu'en semant de telles alarmes, on cherchait à abuser de la crédulité publique, puisqu'on ne pouvait ignorer qu'aux Açores, dans les colonies et sur les côtes de France le gouvernement du roi avait beaucoup plus de bâtiments de guerre que la malheureuse Espagne ne pouvait en avoir dans tous ses ports. Arrivant enfin à l'accusation de vouloir forcer l'Espagne à adopter la charte française, il déclara qu'elle était dénuée de tout fondement, qu'aucune démarche n'avait été faite dans ce sens, et que c'était aux Espagnols à décider, d'accord avec leur roi, quelles étaient les institutions qui leur

convenaient. Cette déclaration, fort applaudie par la majorité, ne parut pourtant pas satisfaire l'extrême droite, qui n'y trouvait pas l'affirmation pure et simple du principe de l'absolutisme royal. « Nous avons éprouvé nos » institutions, » dit encore le président du conseil, » nous savons qu'elles nous conviennent, mais pouvons-» nous répondre qu'elles conviennent aussi à un autre » peuple? Nous croyez-vous assez peu éclairés sur le » caractère du peuple espagnol pour avoir voulu lui » imposer des institutions qui n'auraient pas pris nais-» sance chez lui-même! » En réponse à ceux qui demandaient la communication des pièces diplomatiques échangées sur la question d'Espagne, le ministre exprima le regret que des considérations d'ordre public ne la permissent pas, parce qu'on y aurait trouvé la preuve des prétentions injurieuses opposées aux demandes conciliantes de la France par le cabinet de Madrid qui, lorsqu'on réclamait de lui des garanties, sommait le gouvernement français de retirer de la frontière son armée d'observation.

Il y avait, dans une telle argumentation, une faiblesse, un embarras, qui mettaient en évidence la fausse position de M. de Villèle. On sentait qu'il parlait sans conviction. — Un passage de son discours prouve qu'il comprenait le tort que pouvait lui faire l'imputation d'avoir sacrifié son opinion pour garder sa place : « Ah! messieurs, » s'écria-t-il, « si, dans des circonstances aussi » graves, un lâche sentiment de personnalité avait pu

» s'insinuer dans mon cœur, si le devoir n'était pas
» tout pour moi, mon vœu secret, ma véritable am-
» bition, eût été de me réfugier dans la vie privée,
» laissant à d'autres tous les chagrins inséparables
» du pouvoir, toutes les difficultés du présent et de
» l'avenir. »

La séance se termina par un discours de M. Basterrèche, négociant de Bayonne, qui, en invoquant les principes et les intérêts de la politique, de la morale, de la liberté et du commerce, dénonça comme des fléaux de la France et de l'humanité, comme les vrais ennemis de la royauté, ceux qui conseillaient une guerre non provoquée.

Le lendemain, M. Josse Beauvoir, dans un langage très-violent, pressa au contraire le gouvernement de ne pas retarder davantage la répression de la propagande que la révolution espagnole, n'étant pas en mesure d'agir par la force, mettait en œuvre depuis trois ans pour renverser les trônes légitimes, cette propagande qui avait un moment triomphé à Naples et à Turin et qui essayait encore de dicter des lois à la France. Il soutint le principe de l'intervention armée dans les affaires intérieures d'un pays étranger en cas de danger grave, et il s'étonna de le voir combattre par ceux qui avaient voulu que la France appuyât les armes à la main les révolutions de Naples et de Turin, au risque d'avoir à combattre l'Autriche, la Prusse et la Russie. Il exprima la ferme confiance que l'expédition qu'il conseillait ne se-

rait ni longue, ni périlleuse, parce que les Espagnols savaient déjà que les soldats français n'allaient passer les Pyrénées que pour rétablir la concorde dans la péninsule et ne voulaient y conquérir que la paix.

M. Bignon, partant d'un point de vue tout opposé, se prononça contre une guerre injuste que, selon lui, aucune agression, aucun danger prochain ni même éloigné ne justifiait, que ne réclamait ni l'honneur de la Couronne ni la sûreté du pays, qu'on ne pouvait pas même appeler une guerre de dynastie, puisqu'elle livrait à des chances funestes les trônes de France et d'Espagne, et qui était un opprobre pour la France par cela seul qu'une influence étrangère la lui commandait. Il soutint qu'elle tendait à détruire l'équilibre et à rejeter le monde politique dans le chaos; qu'elle faisait de la France un levier complaisant à l'aide duquel *le roi des Scythes* bouleverserait l'occident de l'Europe afin de trouver en Orient moins d'obstacles à ses envahissements; qu'elle constituait un péril permanent pour l'indépendance, pour l'intégrité même du royaume, puisqu'elle pouvait amener les troupes étrangères sur son territoire; que, bien qu'on affectât de la présenter comme une promenade militaire, elle pouvait être interminable; que, sous un prétexte politique, elle ne pouvait manquer d'allumer les mêmes passions auxquelles, sous un prétexte religieux, la guerre de la Ligue dut sa naissance, et qu'elle pouvait renouveler tous les maux dont la France, dont la maison de Valois eurent alors à gémir; enfin que le vrai but de

cette guerre, c'était de renverser la tribune de Madrid, et, du même coup, d'abattre la tribune française elle-même. Il fit la supposition ironique que M. de Villèle, en parlant de la nécessité où l'on se trouvait de combattre aux Pyrénées ou sur le Rhin, s'était proposé secrètement d'exciter l'indignation nationale contre l'insolence des menaces étrangères. Il affirma qu'en France, l'opinion était ainsi divisée sur la question de l'intervention en Espagne : d'un côté la propriété territoriale et manufacturière, les intérêts du commerce, de l'industrie et du travail, soit 28 millions de citoyens; de l'autre le jésuitisme et la servilité, tous les individus vivant d'emplois, de salaires ou de pensions, en tout, 3 ou 400,000 personnes rêvant l'établissement du pouvoir absolu.

M. de Chateaubriand répondit à M. Bignon. Il n'avait pas encore pris la parole à la chambre des députés. Son discours était attendu avec une vive curiosité. On savait qu'il l'avait composé avec beaucoup de soin, et le bruit courait même qu'il en avait donné lecture dans un cercle choisi où il avait eu un grand succès. Après avoir fait justice, par une épigramme courtoise et de bon goût, de quelques personnalités que M. Bignon s'était permises envers lui, il aborda hardiment la question tant controversée du droit d'intervention. Dans une dissertation d'une forme un peu prétentieuse et même pédantesque, il déclara partager l'opinion des publicistes, qui ne pensaient pas qu'un gouvernement eût le droit d'intervenir dans les affaires intérieures d'un autre gouvernement et

de l'obliger à changer ses institutions; mais, à la règle qu'il posait ainsi, il mit cette restriction, que l'intervention devait être permise aux États dont les intérêts essentiels ou la sûreté immédiate se trouvaient compromis par les actes d'un autre État étranger; il rappela que l'Angleterre elle-même, qui, en sûreté au milieu des flots et défendue par ses vieilles institutions, pouvait voir sans inquiétude ce qui se passait sur le continent, avait, dans d'autres temps et lorsque ses intérêts avaient été mis en danger, dérogé très-justement, pour son salut, à ce principe de non-intervention qu'on invoquait maintenant en son nom. Par sa déclaration du mois de novembre 1793, le gouvernement de Sa Majesté Britannique avait demandé expressément à la France, comme une condition *sine qua non* de la suspension des hostilités, de faire cesser un système anarchique, d'établir un gouvernement légitime et stable fondé sur les principes reconnus de justice universelle et propre à entretenir avec les autres nations les relations usitées d'union et de paix. En se rappelant le langage tenu alors par le cabinet britannique, ne croyait-on pas entendre le discours prononcé par le Roi à l'ouverture de la session, mais ce discours développé, interprété, commenté avec autant de force que d'éloquence? L'Angleterre disait, en 1793, qu'elle agissait de concert avec ses alliés, et, aujourd'hui, on ferait un crime à la France d'avoir des alliés! L'Angleterre promettait secours aux royalistes français, et on trouverait mauvais

que la France protégeât les royalistes espagnols ! L'Angleterre soutenait qu'elle avait le droit d'intervenir pour se sauver, elle et l'Europe, des maux qui désolaient la France, et il serait interdit au gouvernement du roi de se défendre contre la révolution espagnole ! L'Angleterre, ne tenant pas compte du prétendu consentement du peuple français au régime de la terreur, imposait à la France, comme condition de la paix, l'établissement d'un gouvernement conforme à la justice, qui donnât des garanties aux autres États, et l'on prétendrait obliger la France à reconnaître la prétendue souveraineté du peuple espagnol, la légitimité d'une constitution sortie d'une révolte militaire ! On lui déniait le droit de demander à l'Espagne, pour sa sûreté, des institutions légitimées par la liberté de Ferdinand ! On pouvait dire, il est vrai, que lorsque le cabinet de Londres publia cette déclaration fameuse, Marie-Antoinette et Louis XVI avaient cessé de vivre tandis qu'en ce moment Marie-Joséphine n'était encore que captive, qu'on n'avait encore fait couler que ses larmes et que Ferdinand VII n'était que prisonnier dans son palais, comme Louis XVI dans le sien avant d'aller au Temple et de là à l'échafaud. A cette objection, M. de Chateaubriand répondait qu'il ne voulait point calomnier les Espagnols, mais qu'il ne voulait pas non plus les estimer plus que ses compatriotes. La France révolutionnaire ayant enfanté une Convention, il demanda pourquoi l'Espagne ne produirait pas la sienne, et, se faisant un argument d'un bruit qui avait couru quelque

temps auparavant, mais qui reposait sur un malentendu, il ajouta que le juge qui avait condamné Don Carlos aux galères serait un digne membre de ce tribunal. La révolution espagnole, dit-il encore, n'avait-elle pas pris la révolution française pour modèle, proclamé les mêmes principes, dépouillé les autels, massacré les prêtres dans les prisons, dressé des échafauds, prononcé des confiscations et des exils? Craindrait-on, en avançant le moment de l'intervention, de rendre la position de Ferdinand plus périlleuse? Mais l'Angleterre avait-elle sauvé Louis XVI en différant de se déclarer? L'Espagne avait un agent diplomatique à Paris lors de la sanglante catastrophe, et ses prières n'avaient rien obtenu. C'était déjà trop dans le monde que le procès de Charles Ier et celui de Louis XVI. Encore un assassinat juridique, et on établirait, par l'autorité des précédents, une espèce de droit du crime, un corps de jurisprudence à l'usage des peuples contre les rois. Non content d'avoir montré que l'Angleterre s'était attribué à elle-même le droit d'intervention, M. de Chateaubriand fit remarquer qu'elle l'avait aussi reconnu en faveur de l'Autriche dans la question de Naples. Il cita, pour le prouver, une circulaire de lord Castlereagh et un discours de M. Peel. Puis il s'attacha à établir que la France était dans le cas légitime d'exception qu'on avait invoqué à d'autres époques pour les cabinets de Londres et de Vienne, c'est-à-dire que ses intérêts essentiels étaient blessés. Son argumentation à cet égard fut très-faible. Il parla de l'état de souffrance où la révo-

lution espagnole tenait une partie du commerce français, de la nécessité qu'elle imposait au gouvernement du roi d'entretenir des bâtiments de guerre dans les mers d'Amérique, infestées par des pirates *nés de l'anarchie de l'Espagne* et où plusieurs navires marchands avaient été pillés, du tort que la continuation de la guerre civile dans la péninsule faisait aux départements français limitrophes dans lesquels, par l'effet de cette guerre, la valeur des terres avait fort diminué, parce que l'exportation des mulets, des grains et des toiles y avait cessé. Il raconta que, dans les ports espagnols, les consuls français avaient été menacés personnellement, que le territoire du royaume avait été violé par les soldats de Mina venant égorger quelques malheureux blessés de l'armée royaliste qui avaient cru pouvoir y mourir en paix. Selon lui, les intérêts essentiels de la France étaient encore compromis par cela seul qu'elle était obligée d'avoir sur la frontière une armée d'observation. Combien de jours, combien de mois, combien d'années faudrait-il l'entretenir? Cet état de demi-hostilité avait tous les inconvénients de la guerre sans avoir aucun des avantages de la paix ; il pesait sur les finances, il inquiétait l'esprit public, il exposait les soldats, trop longtemps oisifs, à toutes les corruptions des agents de désordre. Les partisans de la paix à tout prix voulaient-ils que, pour l'obtenir, on obéît à la sommation de M. San Miguel en retirant l'armée d'observation? Mais alors même qu'il serait vrai qu'on dût voir de sang-froid les Espagnols s'égorger les uns les autres sans essayer

d'étendre entre eux une main généreuse si l'on avait la certitude d'être soi-même à l'abri des maux qui les désolent, cette certitude existait-elle? La violation du territoire ne justifiait-elle pas l'établissement d'un cordon de sûreté? L'Angleterre elle-même l'avait reconnu par la bouche du duc de Wellington et de M. Canning. Ce dernier, dans une note adressée au chargé d'affaires de France, n'avait pas fait difficulté d'avouer qu'une telle mesure trouvait sa justification dans la nécessité de protéger le territoire contre des excursions militaires fortuites et contre la *contagion morale* des intrigues politiques. La *contagion morale*, c'était en effet la plus terrible de toutes. Pouvait-on ignorer que les révolutionnaires espagnols étaient en correspondance avec ceux de France? N'avaient-ils pas, par des provocations publiques, poussé à la révolte les soldats du corps d'observation? Ne connaissait-on pas les noms des coupables échappés à la justice, dont le projet était de rentrer en France sous cet uniforme des braves qui convenait si mal à des traîtres? Mais, disait-on, la révolution espagnole était isolée, renfermée dans la péninsule dont elle ne pouvait sortir; comme si, dans l'état de civilisation auquel le monde était arrivé, il y avait en Europe des États étrangers les uns aux autres, comme si les événements de Naples et de Turin n'avaient pas prouvé que la *contagion morale* pouvait franchir les Pyrénées! Au point de vue de la politique extérieure, les intérêts de la France n'étaient pas moins compromis. Le gouvernement du roi ne pré-

tendait, en Espagne, ni à des avantages particuliers, ni au rétablissement des traités que le temps avait détruits, mais il devait désirer une égalité qui ne lui laissât rien à craindre. Si la constitution des cortès restait ce qu'elle était, elle amènerait infailliblement l'Espagne à la république. Alors, on pourrait voir se former des alliances, se créer des relations qui, dans les guerres futures, affaibliraient considérablement la France. « Avant la Révo-
» lution, » dit M. de Chateaubriand, « la France n'avait
» qu'une seule frontière à défendre. Elle était gardée au
» midi par la Méditerranée, à l'occident par l'Espagne,
» au nord par l'Océan, à l'orient par la Suisse; il ne
» restait, entre le nord et l'ouest, qu'une ligne assez courte
» hérissée de places fortes et sur laquelle nous pouvions
» porter tous nos soldats. Changez cet état de choses,
» soyez forcés de surveiller vos frontières occidentale et
» orientale, et, à l'instant, vos armées partagées vous
» obligent, pour faire face au nord, à ces efforts qui
» épuisent les États. De cette position pourraient résulter
» les plus grands malheurs.... Que l'expérience nous
» instruise! Par où sont passées les armées qui ont en-
» vahi notre territoire? Par la Suisse et par l'Espagne...
» que l'ambition insensée et la fausse politique d'un
» homme avaient détournées de notre alliance. » Arrivant ensuite à la question de la Sainte-Alliance et du Congrès, M. de Chateaubriand, du ton d'une éloquente indignation et en prodiguant les plus pompeux éloges à son prédécesseur, M. de Montmorency, dont on attaquait la po-

litique, repoussa les accusations qui présentaient le gouvernement du roi comme se laissant entraîner à la guerre par la volonté des puissances étrangères ; il exprima sa surprise de voir ceux qui, naguères, n'avaient pas assez d'injures dans leur vocabulaire pour les jeter à l'Angleterre et croyaient faire preuve de patriotisme en insultant grossièrement de pauvres artistes anglais, manifester maintenant pour le gouvernement britannique une admiration, d'ailleurs bien méritée, et laisser entrevoir l'espérance qu'il prendrait les armes contre leur patrie, et ces mêmes hommes qui, quelques années auparavant, fondaient toutes leurs espérances sur les puissances continentales et se félicitaient de l'approbation qu'elles donnaient à l'ordonnance du 5 septembre, à l'exclusion des royalistes, prétendre maintenant que la France était humiliée parce qu'à Vérone elle s'était trouvée d'accord avec ces puissances. Il avoua que, pour son compte, sincère ami des libertés publiques et de l'indépendance des nations, se souvenant des méprises de l'Europe et ébranlé par les calomnies qui se répétaient encore tous les jours, il était arrivé au Congrès avec des préjugés qui lui étaient peu favorables, mais que ces préjugés s'étaient dissipés en présence de rois honnêtes gens, que leurs sujets auraient voulu avoir pour amis s'ils ne les avaient eus pour maîtres. Il cita textuellement, au milieu des applaudissements de la droite et des rires ironiques de la gauche, le langage que lui avait tenu l'empereur Alexandre sur les considérations qui l'avaient déterminé,

qui devaient déterminer tous les cabinets à mettre de côté les intérêts particuliers, à n'avoir plus qu'une seule politique, à unir leurs efforts pour combattre la Révolution. Il demanda si un prince tel qu'Alexandre, dont la modération était le trait distinctif, pouvait avoir voulu la guerre en haine de la liberté des peuples. « A Vé-
» rone, » dit-il, « on est constamment parti du principe
» de la paix ; à Vérone, les puissances alliées n'ont ja-
» mais parlé de la guerre qu'elles pouvaient faire à l'Es-
» pagne, mais elles ont cru que la France, dans une po-
» sition différente de la leur, pourrait être forcée à
» cette guerre. Le résultat de cette conviction a-t-il
» fait naître des traités onéreux ou déshonorants pour la
» France ? Non. S'est-il même agi de donner passage à
» des troupes étrangères sur son territoire ? Jamais.
» Qu'est-il donc arrivé ? Il est arrivé que la France est
» une des cinq grandes puissances qui composent l'al-
» liance, qu'elle y restera inviolablement attachée, et
» qu'en conséquence de cette alliance... elle trouvera,
» dans des cas prévus et déterminés, un appui qui, loin
» d'affecter sa dignité, prouve le haut rang qu'elle oc-
» cupe en Europe. L'erreur de nos adversaires est de
» confondre l'indépendance avec l'isolement. Une nation
» cesse-t-elle d'être libre... subit-elle un joug honteux
» parce qu'elle a des rapports avec des puissances égales
» en force... et soumises à la condition d'une parfaite
» réciprocité ?... Voudrait-on faire des Français une
» espèce de peuple juif séparé du genre humain ? A

» quel reproche, bien autrement fondé, serait exposé
» le gouvernement s'il n'avait rien prévu, rien combiné,
» et si, dans le cas d'une guerre possible, il eût ignoré
» jusqu'au parti que prendraient d'autres puissances!
» Lorsque nous n'avions point d'armée, lorsque nous
» comptions pour rien parmi les États du continent,
» lorsque de petits princes d'Allemagne envahissaient
» impunément nos villages et que nous n'osions nous
» en plaindre, personne ne disait que nous étions es-
» claves; aujourd'hui que notre resurrection militaire
» étonne l'Europe..., que nous élevons dans le conseil
» des rois une voix écoutée, que de nouvelles conven-
» tions effacent le souvenir des traités par lesquels on
» nous a fait expier nos victoires... on s'écrie que
» nous subissons un joug humiliant! » — Après avoir montré, comme les conséquences du congrès de Vérone, la prochaine évacuation du Piémont et la diminution pour le royaume de Naples des charges de l'occupation autrichienne, l'orateur, passant à quelques objections de détail, s'attacha à justifier la phrase du discours du trône qui disait que Ferdinand VII devait être libre de donner à ses peuples les institutions « qu'ils ne pouvaient tenir que de lui. » Il prétendit que cette phrase, conçue dans une pensée généreuse de liberté, ne pouvait déplaire qu'à ceux qui ne voulaient pas que la source de la souveraineté découlât du souverain, aux partisans de la souveraineté du peuple et de l'insurrection militaire. Il répondit, à ceux qui

disaient que la France avait reconnu pendant trois ans cette constitution des cortès qu'on voulait maintenant renverser, que les grandes puissances de l'Europe avaient eu aussi des ambassadeurs à Paris de 1789 à 1793, qu'elles avaient vu avec inquiétude commencer la révolution française, mais qu'elles avaient d'abord espéré que leshommes raisonnables seraient écoutés tôt ou tard, et qu'elles ne s'étaient décidées à la guerre qu'après avoir vu leurs espérances déçues et leurs intérêts essentiels compromis. Il affirma que la France ne voulait pas imposer des institutions à l'Espagne, les lois des anciennes cortès d'Aragon et de Castille renfermant assez de libertés pour que les Espagnols y trouvassent un remède contre l'anarchie et contre le despotisme. « Messieurs, » dit-il encore, « ... la France ne doit point se mêler des » établissements politiques de l'Espagne. C'est aux Espa- » gnols à savoir ce qui convient à l'état de leur civilisa- » tion ; mais je souhaite de toute mon âme à ce grand » peuple des libertés dans la mesure de ses mœurs, des » institutions qui puissent mettre ses vertus à l'abri des » inconstances de la fortune et du caprice des hommes. Es- » pagnols, ce n'est pas votre ennemi qui parle, c'est celu » qui a annoncé le retour de vos nobles destinées quand » on vous croyait descendus pour jamais de la scène du » monde. Vous avez surpassé mes prédictions, vous » avez arraché l'Europe au joug que les empires les » plus puissants n'avaient pu briser. Vous devez à la » France vos malheurs et votre gloire. Elle vous a en-

» voyé ces deux fléaux, Bonaparte et la Révolution ; » délivrez-vous du second comme vous avez repoussé » le premier. Qu'il me soit permis, messieurs, de repousser la comparaison que l'on prétendrait faire entre » l'invasion de Bonaparte et celle à laquelle on contraint » la France aujourd'hui, entre un Bourbon qui marche » à la délivrance d'un Bourbon, et l'usurpateur qui » venait saisir la couronne d'un Bourbon après s'être » emparé de sa personne par une trahison sans exem- » ple, entre un conquérant qui marchait brisant les » autels, tuant les religieux, déportant les prêtres, ren- » versant les institutions du pays, et un petit-fils de » saint Louis qui arrive pour protéger tout ce qu'il y a » de sacré parmi les hommes... Bonaparte pouvait ne pas » rencontrer d'amis parmi les sujets d'un Bourbon et » parmi les descendants des héros de la Castille, mais » nous n'avons ni assassiné le dernier des Condé ni exhumé » le Cid, et les bras armés contre Bonaparte combattent » pour nous. » M. de Chateaubriand fit ensuite l'éloge des royalistes espagnols armés pour la cause de Ferdinand VII, et dont l'opposition parlait avec tant d'amertume. « Je me souviens, » dit-il, « d'avoir été banni » comme eux, malheureux comme eux, calomnié » comme eux. » Il rappela, non sans exciter les murmures de la gauche, que ceux qui s'élevaient maintenant contre la guerre la faisaient en silence en 1808, après que le Sénat l'avait déclarée juste et nécessaire. Puis il termina ainsi cette immense harangue : « Ne

» nous laissons pas étonner par des déclamations et des » menaces. S'il n'y avait à s'élever contre la guerre que » des hommes dont les opinions sont honorables, on » pourrait peut-être hésiter; mais quand tous les révo- » lutionnaires de l'Europe *vocifèrent* la paix d'un com- » mun accord, ils sentent apparemment qu'ils sont » compromis en Espagne; ils craignent de se voir chas- » sés de leur dernier asile. Tel qui s'apitoye sur les » maux où va nous précipiter la guerre, craint plus nos » succès que nos revers. Quant aux ministres, mes- » sieurs, le discours de la Couronne leur a tracé la ligne » de leurs devoirs. Ils ne cesseront de désirer la paix, » de l'invoquer de tous leurs vœux, d'écouter toute » proposition compatible avec la sûreté et l'honneur » de la France, mais il faut que Ferdinand soit libre, il » faut que la France sorte à tout prix d'une position » dans laquelle elle périrait bien plus sûrement que par » la guerre. Si la guerre avec l'Espagne a, comme » toute guerre, ses inconvénients et ses périls, elle aura » eu pour nous, cependant, un immense avantage. Elle » nous aura créé une armée, elle nous aura fait remonter » à notre rang militaire parmi les nations; elle aura » décidé notre émancipation et rétabli notre indépen- » dance. Il manquait peut-être encore quelque chose à » la réconciliation complète des Français; elle s'achè- » vera sous la tente; les compagnons d'armes sont bien- » tôt amis, et tous les souvenirs se perdent dans la pensée » d'une commune gloire. Le Roi, ce roi si sage, si pa-

» ternel, si pacifique, a parlé. Il a jugé que la sûreté de » la France et la dignité de la Couronne lui faisaient un » devoir de recourir aux armes après avoir épuisé les » conseils. Le Roi a voulu que cent mille soldats s'as- » semblassent sous les ordres du prince qui, au passage » de la Drôme, s'est montré vaillant comme Henri IV. » Le Roi, avec une généreuse confiance, a remis la » garde du drapeau blanc à des capitaines qui ont fait » triompher d'autres couleurs. Ils lui rapprendront le » chemin de la victoire; il n'a jamais oublié celui de » l'honneur. »

Ce discours brillant, spirituel, d'une forme piquante et courtoise, plein d'allusions ingénieuses, d'images éclatantes qui dissimulaient l'absence de logique et l'exagération ou même la fausseté d'un grand nombre d'assertions, ne pouvait manquer de produire beaucoup d'effet. Sans doute il n'était pas de nature à ramener les opposants ni même à ébranler leurs convictions, mais il était merveilleusement propre à augmenter l'exaltation de la majorité en lui fournissant des arguments et des prétextes spécieux et à désarmer, au moins pour un moment, les défiances de l'extrême droite. M. de Chateaubriand n'en demandait pas davantage. De longs applaudissements suivirent sa péroraison. Lorsqu'il fut retourné au banc des ministres, on vit une foule de députés s'y précipiter pour le féliciter et quelques-uns le presser dans leurs bras. Déjà la droite semblait vouloir clore la discussion, mais la demande de la clôture fut

rejetée sur les instances du général Sébastiani. On entendit encore, à la fin de cette séance et au commencement de la séance suivante, contre la proposition du gouvernement MM. Labbey de Pompières et Humann, et en faveur de cette proposition, M. Barthe Labastide et le général Partouneaux. Puis, M. Manuel monta à la tribune, M. Étienne lui ayant cédé son tour d'inscription.

Pour bien comprendre les graves incidents que je vais raconter, il faut se rendre compte de la position que M. Manuel avait alors dans la Chambre. De tous les membres de la gauche, il était le plus odieux aux royalistes dont il semblait se complaire, en toute occasion, à blesser les sentiments et à provoquer la colère. Ils avaient espéré que les précédentes élections le feraient disparaître de l'enceinte législative; mais, tout au contraire, pendant que, sur presque tous les autres points du royaume les libéraux avaient succombé, deux collèges de la Vendée l'avaient renvoyé sur les bancs de la Chambre. L'exaspération de ses ennemis s'en était accrue. Leurs journaux s'étaient efforcés de prouver que le droit, le devoir de cette Chambre était de l'exclure comme indigne. Le *Drapeau blanc* s'était emporté jusqu'à dire que s'il n'y avait pas de loi écrite qui justifiât cette exclusion, il existait une loi plus sacrée que toutes les lois écrites, *une loi gravée dans le code immortel de la nature,* et qui autorisait la société ou un corps de la société à *repousser de son sein* tout membre *gangrené,* tout membre *flétri.* Des

protestations, des pétitions conçues dans ce sens étaient arrivées de plusieurs départements. On n'avait pourtant pas cru devoir annuler l'élection, mais il était bien entendu, de la part des membres de la droite, que, désormais, on ne tolérerait aucune nouvelle provocation de M. Manuel, et qu'on saisirait la première occasion de lui appliquer une mesure rigoureuse qu'on regrettait de n'avoir pas prise lorsqu'il avait parlé de la *répugnance* avec laquelle la France avait reçu les Bourbons.

Un sourd murmure, parti des bancs de la droite, accueillit son apparition à la tribune, et un certain nombre de députés royalistes qui avaient quitté la salle y rentrèrent précipitamment. M. Manuel commença par constater que le président du conseil avait reconnu l'impopularité de la guerre, lorsqu'il avait dit qu'il se serait rendu populaire en donnant sa démission pour ne pas y consentir. Répondant à M. de Chateaubriand, il signala le peu de gravité des griefs allégués par lui pour justifier la rupture de la paix, et il soutint que ces griefs même n'étaient rien moins que prouvés, que, par exemple, le territoire français, loin d'avoir été trois fois violé par les troupes espagnoles, avait été constamment respecté, et cela, dans des circonstances qui présentaient les plus grandes difficultés, alors que cette violation aurait été peut-être excusable de la part de ceux qui voyaient leurs ennemis en fuite trouver un asile derrière nos troupes et, de là, jeter encore la mort dans leurs rangs. Il fit remarquer que si les denrées de quelques

départements limitrophes ne pouvaient plus être introduites en Espagne, la cause en était, non pas dans la Constitution des cortès; mais dans le cordon sanitaire, dans les obstacles suscités par l'état d'hostilité qu'avait fait naître en Espagne la politique du gouvernement français. Il demanda comment, lorsqu'on reconnaissait, comme le ministre des affaires étrangères, que le principe de la non-intervention était une condition indispensable de la sûreté des États, on pouvait y admettre une exception fondée sur l'autorité d'un seul exemple; et il démontra sans peine que cette exception équivalait à l'abandon du principe même. Quant à cet exemple unique, puisé dans la conduite de l'Angleterre envers la France en 1793, il rappela qu'à cette époque ce n'était pas l'Angleterre, mais bien la France, qui avait commencé la guerre, et que le gouvernement britannique, dans sa déclaration, n'avait accusé spécialement le gouvernement de la Convention que d'avoir porté sur des territoires étrangers les principes et les excès de la Révolution. Comme M. de Chateaubriand s'était aussi prévalu de l'approbation donnée par lord Castlereagh à l'intervention autrichienne en Italie, M. Manuel, adoptant les bruits répandus sur les causes du suicide de ce ministre, dit qu'il s'était trop sévèrement puni de cette approbation pour qu'on pût s'en faire une autorité; et que d'ailleurs les doctrines par lui professées n'étaient plus celles de l'Angleterre qui offrait maintenant l'admirable spectacle d'une nation d'accord avec son gouvernement

pour défendre les intérêts nationaux, les intérêts de la paix et de l'humanité. Il expliqua qu'au surplus, le cabinet de Londres avait toujours été guidé, dans les questions de paix et de guerre, par ses intérêts commerciaux, qu'il avait traité avec tous les gouvernements lorsque ces intérêts lui avaient paru suffisamment garantis, sauf à recommencer la guerre dès que le maintien de son monopole l'exigerait, qu'aujourd'hui encore il changeait de système en poursuivant toujours le même but, et qu'il savait déplacer le remède quand le danger se déplaçait, politique prudente, qu'il faudrait imiter au lieu de se traîner servilement dans les ornières du passé et des préjugés. Il se félicita d'avoir appris, par les déclarations du ministre des affaires étrangères, contraires en cela à celles du président du conseil, que les puissances alliées n'avaient pas influé sur la détermination de la France, que, par conséquent, la France était maîtresse de choisir la paix ou la guerre, et aussi, que si la guerre avait lieu, ce ne serait pas pour les motifs secondaires qu'on avait allégués, mais pour soustraire le pays à ce qu'on appelait la *contagion morale*. Après d'autres considérations sur le vague effrayant de cette expression, sur l'approbation donnée dans d'autres temps par les puissances à la Constitution des cortès, sur le danger des doctrines de la contre-révolution qu'il opposa à ceux des doctrines révolutionnaires, M. Manuel montra, comme le résultat infaillible de l'intervention, le rétablissement du pouvoir absolu en Espagne. « Il est évi-

» dent, » dit-il, « qu'on va la livrer, comme en 1814,
» à l'inquisition et aux jésuites; les amis d'une liberté
» conquise au prix de leur sang devront donc s'attendre
» à l'exil, aux tortures et aux supplices. Sans que les
» tribunaux interviennent, ils seront encore condamnés
» sur de simples notes administratives. Voilà, messieurs,
» l'âge d'or que vous promettez à l'Espagne. Et vous
» pouvez vous flatter que votre seule apparition, que
» toutes les forces même de la France suffiraient pour
» imposer ce joug au peuple espagnol!... Je veux
» adopter la supposition la plus favorable au succès de
» nos armes; je suppose l'Espagne vaincue, envahie;
» je suppose que les Espagnols oublieront en un instant
» leur fierté et leur gloire passée, qu'ils négligeront
» tous les moyens que la nature du sol leur donnera
» pour se défendre; j'admets toutes ces absurdités;
» vous voilà vainqueurs en Espagne. Mais enfin, vous
» n'y resterez pas éternellement, et en votre absence,
» qui empêchera une nouvelle révolution d'éclater?
» Consultez l'histoire; y voyez-vous qu'une révolution
» pour la liberté ait jamais été vaincue? Elle n'a pu
» jamais qu'être comprimée... Et quels sont ceux à
» qui vous proposez de relever le pouvoir absolu en
» Espagne? Vous voulez que nous, citoyens français,
» obligés de consulter et notre raison et les intérêts
» de notre pays, nous consentions à faire le sacrifice
» de notre armée et de notre trésor pour aller installer
» en Espagne, non pas le repos, mais un état de guerre

» interminable? Et remarquez que jamais révolution
» n'a été faite à moins de frais et accompagnée de moins
» d'excès... Mais quand bien même elle eût entraîné des
» malheurs, ceux que vous préparez à l'Espagne seraient
» mille fois plus terribles encore... Quel gouvernement
» sera substitué à la Constitution des cortès? Qui don-
» nera une constitution? Serait-ce Ferdinand? Mais
» nous savons comment les autres souverains ont tenu
» leurs promesses. Le roi de Prusse, le roi de Naples,
» dans des temps de détresse, avaient promis une con-
» stitution à leurs peuples; l'archiduc Reynier n'en
» avait-il pas promis une à l'Italie? Lord William
» Bentinck n'avait-il pas appelé les Génois à l'indépen-
» dance? Toutes ces promesses sont authentiques; où
» sont les constitutions? Eh bien, Ferdinand n'avait
» rien promis en 1814, il n'avait pas de vengeances
» à exercer, tout au contraire, et pourtant son gou-
» vernement fut terrible; il fut atroce. » A ces mots,
la voix de M. Manuel, que les murmures de la droite
avaient déjà interrompue à plusieurs reprises, fut cou-
verte par les cris d'un grand nombre de députés, qui
demandaient qu'on le rappelât à l'ordre comme insul-
tant un gouvernement étranger. A gauche, au contraire,
on l'applaudissait, on rappelait les noms des malheureux
envoyés à l'échafaud par Ferdinand; mais, à ces noms,
on opposait, des bancs de la droite, ceux des victimes
immolées par la révolution espagnole. Le président fit
remarquer qu'il était dans les principes de la Chambre

de ne point considérer les reproches adressés à un gouvernement comme portant sur la personne du souverain, et qu'il avait dû attendre la fin de la phrase pour voir si elle s'appliquait à une personne auguste contre laquelle il aimait à croire que l'orateur ne se permettait pas de telles imputations. « Le gouvernement, c'est le » Roi! » cria-t-on des bancs de la droite. M. Manuel, reprenant la parole, dit que l'observation du président le dispensait de toute justification; que si la majorité avait pris la peine d'attendre le développement de sa pensée, ce qu'elle ne faisait jamais, elle aurait vu que sa phrase n'était pas dirigée contre la personne du Roi, mais contre ses conseillers; qu'il louait, en effet, le gouvernement actuel de l'Espagne, et que, cependant, c'était le même chef qui était à la tête de ce gouvernement. Il ajouta : « J'ai donc eu raison de dire que le » gouvernement de Ferdinand VII, en 1815, 1816, 1817, » 1818, était atroce. Que sera-ce donc lorsqu'il aura » des injures personnelles à venger? Pourra-t-il se dé- » fendre de ses propres passions lorsque les affaires » seront confiées aux hommes mêmes qui auront à » venger leur exil, leur ambition déçue? Voilà ce que » vous préparez à l'Espagne... Mais, dit-on, les Espagnols » s'égorgent entre eux; quelle cruelle neutralité que » celle qui nous empêcherait d'intervenir! Singulière » manière de diminuer les maux de la guerre civile » que d'y ajouter ceux d'une guerre étrangère! La » guerre civile est une calamité, sans doute, mais, du

» moins, elle se termine par la défaite du vaincu.
» Qu'allez-vous faire en intervenant? Vous allez re-
» donner des forces aux vaincus et rallumer la guerre
» près de s'éteindre... Et comme si ce n'était pas assez
» que le sang espagnol eût coulé, vous voulez faire ruis-
» seler en Espagne le sang français... Je dirai plus,
» messieurs, la guerre civile n'existe en Espagne que
» parce qu'un parti espère la guerre étrangère, parce
» que... les soldats de la foi supposent que vous êtes
» là, prêts à les défendre. Comment pouvez-vous donc
» motiver précisément la nécessité de la guerre étran-
» gère sur l'existence de la guerre civile, que vous avez
» sourdement provoquée?... On ajoute que Ferdinand
» court des dangers extrêmement graves, qu'il est pri-
» sonnier, menacé, et que nous devons intervenir, qu'il
» faut empêcher qu'un troisième exemple ne vienne
» offrir un code de jurisprudence à l'usage des peuples
» contre les rois... Vous voulez sauver les jours de
» Ferdinand! Eh bien! ne renouvelez donc pas les cir-
» constances qui ont conduit à l'échafaud ceux qui vous
» inspirent un intérêt si vif. » Averti par les murmures de la droite du peu de convenance de ces paroles, M. Manuel essaya d'en tempérer l'effet. « J'ajoute, » dit-il, « pour exprimer toute ma
» pensée, un intérêt si légitime. » Quelques membres de la droite s'écrièrent que c'était là une dérision, un amer sarcasme, que M. Manuel avait ri en prononçant ces derniers mots. Le calme sembla pourtant se rétablir.

Mais, en cherchant à s'expliquer plus complétement, l'orateur amena bientôt un nouvel orage : « Eh quoi, » dit-il, « auriez-vous donc oublié que ce fut parce que » les Stuarts cherchèrent un appui dans l'étranger qu'ils » furent renversés de leur trône, et que ce fut parce » que les puissances étrangères survinrent en France, » que Louis XVI fut précipité... » M. Manuel fut encore une fois interrompu par les murmures de la droite qui témoignait la plus vive indignation. « Allons, jus- » tifiez le régicide ! » criait M. de Sesmaisons. A gauche, on lui donnait des témoignages d'assentiment. M. de Lameth affirmait que c'étaient les intrigues de Coblentz et de l'émigration armée qui avaient renversé Louis XVI. Le général Demarçay sommait le président de faire son devoir, de maintenir la parole à M. Manuel. Ce dernier, poursuivant, au milieu du tumulte, sa pénible argumentation, prononça enfin les phrases fameuses qui allaient appeler sur lui tant de fureurs et dont on a donné des versions diverses, bien que différant peu pour le fond. « Je ne sais, » dit-il, « si c'est l'analogie de ces faits ou » leur vérité qui peut être contestée, mais, à moins » d'être étranger à l'histoire de son pays, comment ne » pas savoir que ce qui a fait le malheur des Stuarts, » c'est précisément la protection que la France leur » accordait, protection étrangère au parlement, protec- » tion clandestine... qui les a déterminés à se mettre » en révolte contre l'opinion publique ! L'opinion pu- » blique les a précipités. C'est un malheur, sans doute,

» mais ce malheur eût été évité si les Stuarts eussent » cherché leur appui dans la nation. Ai-je besoin de » dire que le moment où les dangers de la famille royale » en France sont devenus les plus graves, c'est lorsque » la France, la France révolutionnaire, a senti qu'elle » avait besoin de se défendre par des forces et une éner- » gie toutes nouvelles. »

A ces mots, la tempête qui, depuis que M. Manuel occupait la tribune, grondait sur les bancs de la droite, éclata violemment. Cent députés étaient debout, poussant des cris d'horreur : « C'est affreux, c'est épouvan- » table, c'est la justification du régicide ! à l'ordre, à » l'ordre, à bas l'indigne! » M. de Kergorlay pressait le président de venger la Chambre de pareils blasphèmes. Le centre était silencieux, la gauche étonnée et indécise. Quelques-uns de ses membres demandaient qu'on attendît la fin de la phrase. Les énergumènes de la droite apostrophaient et menaçaient M. Manuel qui, accoudé sur le rebord de la tribune et son lorgnon à la main, les regardait d'un air calme et dédaigneux. Le président essayait d'apaiser le désordre, mais sa voix était étouffée par les clameurs de la droite. Après de vains efforts, il parvint enfin à se faire entendre. « Il m'est impossible, » dit-il, « de ne pas faire remarquer à l'orateur que la » manière dont il s'explique s'écarte tout à fait de l'or- » dre ; car, parlant d'un événement qui a fait couler les » larmes de toute la France et qui sera pour elle un » éternel sujet de douleur et de regrets, le qualifier de

» résultat d'une énergie nouvelle, c'est tout à la fois... »
— « Il n'a pas dit cela ! » cria-t-on des bancs de la gauche. — M. Ravez, sans s'arrêter à cette interruption, rappela M. Manuel à l'ordre. Une partie des députés de la droite avaient repris leur place pendant l'explication du président, mais, dès qu'il eut cessé de parler, ils se levèrent de nouveau et se répandirent en groupes bruyants dans l'enceinte et les couloirs de la salle en criant : « Le rappel à l'ordre ne suffit pas ! l'expulsion ! il faut le chasser ! A bas l'apologiste du régicide ! il ne peut rester parmi nous, nous ne voulons pas l'entendre ! » M. Hyde de Neuville et M. de Forbin des Issarts s'étaient élancés à la tribune. Ce dernier demandait l'exclusion ; l'autre, placé à côté de M. Manuel qui souriait de la vivacité de ses gestes, criait, sans pouvoir dominer le bruit, qu'il voulait venger la France et l'armée. Au milieu d'un effroyable tumulte, plusieurs députés, envahissant à leur tour la tribune, se tournaient vers le président et lui ordonnaient, en quelque sorte, de lever la séance pour qu'on avisât ensuite aux moyens d'imposer silence à cet apôtre du régicide. Pour résister à ces exigences, M. Ravez allégua le règlement, la gauche l'invoqua aussi pour que la parole fût maintenue à M. Manuel, mais des voix nombreuses répondaient que la Chambre était plus forte que le règlement et qu'il fallait une punition exemplaire. Le président, après avoir longtemps agité sa sonnette, obtint enfin un peu de silence. « La volonté que vous avez en ce mo-

» ment, » dit-il. « ne peut détruire le règlement, qui ne » doit pas être changé sans que les formes nécessaires » soient suivies, » et comme on lui criait de consulter la Chambre, il répliqua qu'il n'avait pas même le droit de la consulter sur une violation du règlement, et il adjura l'assemblée de faire silence pour que M. Manuel pût s'expliquer, comme il en avait le droit, au sujet du rappel à l'ordre dont il venait d'être frappé. M. Manuel essaya, à plusieurs reprises, de prendre la parole, mais les clameurs recommencèrent avec un redoublement de fureur. « Non, non, nous ne » voulons pas l'entendre! Qu'il cesse de souiller la » tribune! » Le président, impuissant à rétablir l'ordre, déclara qu'il allait se couvrir. Cet avertissement étant resté sans résultat, il se couvrit en effet. Il se fit un demi-silence, mais bientôt le tumulte reprit toute sa violence, et M. Ravez, après de nouvelles sommations également inutiles, se décida à suspendre la séance pour une heure, en invitant les députés à se retirer dans leurs bureaux. Le côté droit en masse quitta la salle; le côté gauche demeura sur ses bancs, et M. Manuel, descendant enfin de la tribune, alla s'asseoir à l'extrême gauche, à sa place habituelle, où les généraux Foy et Gérard, MM. Laffitte, Dupont de l'Eure, de Chauvelin et beaucoup d'autres vinrent le trouver pour conférer avec lui. Le centre gauche était muet et consterné.

Il paraît que les membres de la droite, réunis dans les bureaux, y nommèrent en tumulte et contrairement à tou-

tes les formes, une commission chargée de proposer l'exclusion de M. Manuel. L'heure expirée, ils rentrèrent dans la salle, et la séance fut reprise. M. Manuel remonta à la tribune, mais aussitôt le tumulte recommença. Tout le côté droit était debout, criant : « A bas! à bas! expulsons le sé» ditieux, l'apôtre du régicide ! » M. de Forbin des Issarts demanda la parole pour le rappel au règlement, et à ce titre, le président dut la lui accorder. « J'ai demandé, » dit-il, « à parler sur le règlement, c'est-à-dire sur un » cas qui est au-dessus du règlement. Le règlement n'a » pas pu prévoir le cas dans lequel nous nous sommes » trouvés aujourd'hui. Mais la Chambre n'a pas dû se » lier pour des circonstances extraordinaires et telles que » celle qui se présente; elle n'a pu se condamner à » entendre malgré elle des doctrines qui appellent le » régicide ou qui le justifient. Je propose, en consé» quence, et pour obéir au devoir qu'a la Chambre de » se faire respecter, puisqu'elle a la confiance de la na» tion et qu'elle doit y répondre, je demande qu'elle » manifeste le vœu que je lui propose, et qui est d'ex» pulser de son sein... » Les acclamations de la majorité ne permirent pas à M. de Forbin d'achever sa phrase. « Très-bien! très-bien! c'est cela! *bravo!* à bas l'orateur » incendiaire! » Tels étaient les cris qui retentissaient de tous les points de la droite. Le président, sommé de mettre aux voix la proposition, fit observer qu'elle n'était pas présentée dans les termes du règlement, que toute proposition devait être d'abord remise au prési-

dent, communiquée aux bureaux, puis, s'ils l'autorisaient, développée en séance publique, qu'il ne pouvait donc donner suite en ce moment à celle de M. de Forbin. La droite n'en persistait pas moins à demander à grands cris qu'elle fût mise immédiatement aux voix. M. Manuel, renonçant à lutter plus longtemps pour obtenir la parole, remit au président une lettre qu'il avait écrite pendant la suspension de la séance et descendit de la tribune au bruit des applaudissements de la droite où l'on criait : « Enfin, il se rend justice ! à bas Manuel ! » plus de Manuel ! » Mais le président ayant annoncé qu'il allait communiquer à l'assemblée la lettre qui venait de lui être remise, on refusa de l'écouter. M. de Chauvelin réclama alors la parole pour un rappel au règlement. Malgré les efforts du président, il ne put se faire entendre. « Nous ne l'écouterons pas non plus, » criaient ces furieux, « non, non, plus d'orateurs révolution- » naires. » M. de Kergorlay et un grand nombre d'autres continuaient à demander qu'on mît aux voix l'exclusion. Le président se leva : « Messieurs, » dit-il, d'un ton grave et digne, « je suis trop jaloux de votre estime » pour mettre aux voix une proposition faite contre la » teneur du règlement. Puisqu'il n'est pas en mon pou- » voir de rétablir le calme dans la Chambre, la séance » est levée. » Un mouvement général d'adhésion éclata dans le côté droit dont les membres crièrent : « Vive le » Roi, vivent les Bourbons, tous les Bourbons ! » Quelques-uns ajoutaient : « Nous avons aujourd'hui ce que

» nous voulons, demain nous ferons le reste. Il ne re-
» paraîtra pas à la tribune, l'apôtre du régicide! »

Dans la lettre remise par M. Manuel entre les mains du président, il disait que l'état d'irritation d'une partie de la Chambre lui faisait craindre de ne pouvoir trouver un moment de silence pour achever l'expression d'une pensée qui ne trouverait plus d'improbateur de bonne foi dès qu'elle serait connue telle qu'il avait voulu l'émettre, telle que devait la faire présumer ce qu'il venait de dire. Il expliquait que le ministre ayant prétendu trouver un motif de guerre dans le besoin de prévenir, en Espagne, des catastrophes pareilles à celles qui avaient ensanglanté les révolutions d'Angleterre et de France, il lui avait répondu que le moyen adopté pour cela lui paraissait propre à augmenter les dangers qu'on supposait menacer un auguste personnage, et il en avait donné pour preuve les événements qui avaient amené la chute des Stuarts et la mort de Louis XVI. « Je deman-
» dais, » ajoutait M. Manuel, « si l'on avait oublié qu'en
» France, ce malheur avait été préparé par l'interven-
» tion armée des Prussiens et des Autrichiens, et je
» rappelais, comme un fait connu de tout le monde, que
» c'était alors que *la France révolutionnaire, sentant le*
» *besoin de se défendre par des forces et une énergie*
» *nouvelles*... C'est ici que j'ai été interrompu. Si je
» ne l'eusse pas été, ma phrase eût été prononcée ainsi :
» *La France révolutionnaire mit en mouvement toutes*
» *les masses, exalta toutes les passions populaires et*

» *amena ainsi de terribles excès et une déplorable*
» *catastrophe au milieu d'une généreuse résistance.*
» Personne plus que moi n'est résigné d'avance à tou-
» tes les préventions et même aux violences d'une partie
» des membres de cette Chambre dont j'ai cru devoir
» combattre hautement et les principes et les efforts,
» parce que je crois, dans mon âme et ma conscience,
» que ces efforts et ces principes compromettent à la fois
» les intérêts du trône et ceux de la nation. Mais je ne
» dois point être privé, par des interruptions et un tu-
» multe que vous-même avez trouvé sans excuse, du
» droit d'être entendu avant d'être jugé. Je ne veux
» point qu'il soit permis, même à la mauvaise foi, de
» me supposer l'absurde projet d'insulter lâchement,
» sans motif, sans intérêt, aux malheurs d'augustes vic-
» times dont la destinée affligea tous les cœurs généreux.
» Lorsque j'aurai parlé, je braverai le jugement des
» hommes passionnés, comme j'attendrai sans crainte
» celui des hommes justes. »

Cette lettre était digne et habile. L'interprétation qu'elle contenait de la phrase qui avait soulevé tant de fureurs et le complément qu'elle en donnait étaient spécieux et admissibles. On n'aurait donc pas dû hésiter à accepter cette justification. Malheureusement, la droite s'était trop engagée et elle était trop exaspérée pour qu'on pût s'attendre, de sa part, à un tel acte de raison.

Le lendemain, 27 février, lorsqu'à l'ouverture de la

séance un secrétaire donna lecture du procès-verbal de celle de la veille, on put remarquer que, dans la phrase tant attaquée, il faisait dire à M. Manuel, non pas que la France révolutionnaire avait cru devoir se défendre par des *forces* nouvelles, mais par des *formes* nouvelles. Les membres de la droite prétendaient, en effet, avoir entendu de la sorte, et ils attachaient à cette variante une importance qu'on a quelque peine à comprendre. M. Hyde de Neuville demanda qu'on fît mention, dans ce procès-verbal, du rappel à l'ordre prononcé la veille, mais le président s'y refusa aux termes du règlement, et il donna la parole à M. de La Bourdonnaye pour développer une proposition relative à M. Manuel, qui avait été communiquée aux bureaux. Vainement M. de Girardin, le général Demarçay, M. Casimir Perier prétendirent qu'il était contraire au règlement d'interrompre une discussion commencée. On leur répondit qu'ils l'interprétaient mal, que les précédents condamnaient leur opinion, et la majorité décida que M. de La Bourdonnaye serait entendu sur-le-champ.

Sa proposition était ainsi conçue : « J'ai l'honneur de » proposer à la Chambre d'user du droit qu'a tout pou- » voir politique de juger les délits commis par un de » ses membres dans l'exercice de ses fonctions et dans » l'enceinte du lieu de ses délibérations, en expulsant » de son sein M. Manuel, député de la Vendée. » Les bureaux avaient donné la préférence à cette proposition sur une autre de M. Duplessis Grénedan,

tendant à ce que M. Manuel fût exclu comme indigne.

M. de La Bourdonnaye monta à la tribune. « Messieurs, » dit-il, « jamais je ne parus devant vous avec » une émotion plus profonde; jamais je ne sentis davantage combien peut être quelquefois pénible l'accomplissement d'un devoir rigoureux. Conduit à cette tribune » par la nécessité d'opposer à un grand scandale une » réparation éclatante, ce n'est que malgré moi que je » vous rappellerai des expressions d'autant plus affligeantes qu'elles ne nous ramènent à l'époque la plus » douloureuse de notre histoire que pour nous en présenter l'apologie la plus criminelle. L'orateur qui les » a proférées, signalé par de graves et fréquentes récidives, a déjà vainement épuisé plus d'une fois toutes les » rigueurs que l'indulgente sévérité de vos règlements » confie au pouvoir discrétionnaire de votre président. » Traduit aujourd'hui devant vous par l'indignation générale, non pour un mot, pas même pour une phrase » involontairement échappée à la difficulté de l'improvisation, mais pour un discours tout entier dont l'ensemble et les détails également criminels font non-seulement revivre les doctrines pernicieuses qui firent » tant de ravages parmi nous, mais vont encore jusqu'à » justifier le plus épouvantable des forfaits qu'elles enfantèrent, trouvera-t-il une dangereuse impunité » dans l'insuffisance de vos règlements?... Non, messieurs, et c'est pour cela même qu'une Chambre française n'a pas pu prévoir qu'un député, dont l'obligation

» première est d'être loyal et fidèle, abusât jamais de
» la liberté des opinions pour proclamer dans cette en-
» ceinte l'apologie du régicide... » — A ces mots, M. d
Girardin s'écria qu'il n'y avait pas eu d'apologie du régicide et qu'on en aurait été convaincu si l'on eût écouté jusqu'au bout la phrase de M. Manuel, mais M. de La Bourdonnaye, sans tenir compte de l'interruption, continua en ces termes : « C'est par cela même que cette
» inviolabilité des opinions le soustrait encore à la ju-
» ridiction des tribunaux, qu'il doit exister quelque part
» une haute juridiction à laquelle soient soumis de pa-
» reils délits. C'est en vous qu'elle réside, messieurs,
» cette haute juridiction. Elle est une condition néces-
» saire de votre existence comme corps politique, comme
» pouvoir de la société. Si elle existait hors de vous, vous
» seriez dans la dépendance de ceux qui l'exerceraient.
» .... Si vous ne pouvez pas la déléguer sans renoncer
» à votre existence, elle est inaliénable de droit; elle
» réside certainement en vous, et soit que, par des dé-
» cisions antérieures, vous ayez déterminé le mode
» dans lequel vous l'exerceriez, soit que vous vous soyez
» réservé le pouvoir de l'exercer spontanément, suivant
» l'occurrence des circonstances plus ou moins graves
» qui se présenteraient, vous n'êtes jamais liés que par
» vos propres décisions ; et par la raison que la juri-
» diction qui réside dans un des pouvoirs de la société
» est la condition de son existence, cette juridiction doit
» nécessairement être proportionnée à la nature des

» crimes ou des délits qui peuvent menacer cette exis- » tence. Elle n'a donc de limites que celles du crime » lui-même qu'elle aurait à punir, non dans l'intérêt de » la justice criminelle, mais dans l'intérêt de la patrie, » de sa propre conservation. » M. de La Bourdonnaye, dans une argumentation subtile et laborieuse, s'attacha ensuite à établir que la Chambre, par son règlement, en déléguant au président, ce qui était déjà trop peut-être, le droit de punir les infractions à l'ordre et à la décence des délibérations, s'était réservé la haute juridiction sur ses membres, c'est-à-dire le droit de punir les fautes graves, les délits et les crimes qui pouvaient être commis dans l'exercice des fonctions législatives. « C'est à » raison, » dit-il, « de cette haute juridiction que je crois » de mon devoir de traduire devant vous M. Manuel pour » le discours qu'il a prononcé. Je ne rappellerai point ce » discours, je craindrais d'en renouveler le scandale; » peut-être même ne serait-il pas en mon pouvoir d'en » parler avec la modération qui convient à l'accusation » que je porte devant vous. Vous les avez entendues, ces » expressions...; vous en avez senti, vous en avez pesé la » gravité. Appelés à prononcer comme jurés, toute dis- » cussion... qui tendrait à substituer l'opinion que j'en » porte à l'impression qu'elles ont faite sur vous-mêmes... » aurait le grave inconvénient d'influencer votre juge- » ment. C'est au sentiment que vous avez éprouvé, c'est » au souvenir qui en est resté profondément gravé dans » vos cœurs que j'en appelle; ce sont là les meilleurs

» et les plus véridiques témoins que je puisse invoquer.
» Défenseurs des pouvoirs de la société, vous ne souf-
» frirez pas qu'une attaque contre le premier, contre le
» plus auguste de ces pouvoirs, demeure impunie. Dé-
» fenseurs des libertés publiques, vous ne souffrirez pas
» qu'on abuse à ce point de la première de toutes, de
» celle qui protége toutes les autres, de la liberté de la
» tribune nationale, pour rendre odieux et impossible le
» gouvernement représentatif. Convaincus des funestes
» effets d'une trop longue indulgence, vous dépouillerez
» du manteau de l'inviolabilité celui qui, ne l'ayant reçu
» que pour la défense de la société, tourne contre elle-
» même la garantie qu'elle lui avait accordée. Vous
» éloignerez de la tribune celui qui, n'y ayant été envoyé
» que sur la foi du serment d'être loyal et fidèle député
» et d'obéir aux lois du royaume, n'y monte jamais que
» pour les attaquer et les rendre odieuses. Qu'il cesse
» d'être le représentant de cette contrée à jamais célèbre
» sous le nom de terre classique de la fidélité, celui
» qui ne craignit pas de faire devant vous l'apologie du
» régicide, de ce forfait qui, soulevant en un instant la
» Vendée, enfanta tout à coup une armée de héros.
» Qu'il cesse d'être député, qu'il jouisse à ce prix pour
» la dernière fois de l'inviolabilité que ce titre lui
» assure, et que votre décision, messieurs, reste à
» jamais déposée dans vos archives comme un mo-
» nument élevé pour prévenir le retour de pareils
» attentats. »

En entendant le développement des étranges maximes professées par M. de La Bourdonnaye, M. de Lameth s'était écrié : « C'est la doctrine de la Convention ! » Rien ne ressemble plus, en effet, aux arguments par lesquels les meneurs de cette terrible assemblée motivèrent leurs premières proscriptions, que ceux auxquels l'orateur de l'extrême droite recourait en ce moment, que l'invocation de cette haute juridiction non écrite, dont la limite n'était déterminée que par des considérations de salut public, que cet appel au sentiment intime de la Chambre par lequel l'accusateur se dispensait de citer les termes de la phrase incriminée, sous le prétexte hypocrite qu'il lui eût été impossible de les rappeler avec calme, mais, en réalité, sans doute, parce qu'il comprenait qu'une citation textuelle aurait suffi pour faire ressortir ce qu'il y avait de peu fondé dans l'accusation.

Telles étaient les dispositions de la majorité, qu'une foule de voix s'élevèrent des bancs de la droite pour crier : *Appuyé, appuyé!* Cependant, M. Étienne combattit la prise en considération. Il protesta de l'horreur que lui inspirait le régicide dans lequel il voyait le renversement de toutes les lois divines et humaines, auquel la France avait été étrangère et que la Convention elle-même n'eût peut-être pas commis si quelques-uns de ses membres, dominés par une faction anarchique et sanguinaire, n'eussent voté sous l'influence de la terreur. Il dit que ce sentiment, qui avait été celui de toute sa

vie, était aussi celui de tous ses honorables amis ; que les uns, avant le 10 août, avaient défendu, au péril de leur vie, le trône constitutionnel, que les autres avaient expié dans les cachots leur horreur profonde pour l'anarchie, et que c'était précisément parce qu'ils en avaient éprouvé les terribles effets, qu'ils désiraient si ardemment un gouvernement sage et constitutionnel, convaincus qu'ils étaient que le pouvoir absolu rouvre toujours l'abîme des révolutions. Beaucoup de membres de la gauche et du centre gauche s'étant levés en adhérant par leurs acclamations aux déclarations monarchiques de M. Étienne, il expliqua qu'il se serait dispensé de cette profession de foi s'il n'avait eu à parler que devant la France qui connaissait parfaitement les hommes auxquels elle avait accordé sa confiance, mais qu'il lui avait paru nécessaire de démentir hautement devant l'Europe les calomnies qui signalaient comme des fauteurs d'anarchie et de régicide les défenseurs de la Charte et des libertés publiques, de dire aux monarques et aux peuples que ces hommes tant accusés ne voulaient que la stabilité des empires et le bonheur des peuples, et de déjouer ainsi les manœuvres de ceux qui semblaient s'être imposé la tâche de recommander la France à la colère des rois. Il dit que s'il s'opposait à la mesure violente proposée contre M. Manuel, c'était parce qu'il avait la conviction que la pensée de faire l'apologie du régicide avait toujours été bien loin de son cœur. Il rappela les violences, les irrégularités auxquelles la

Chambre s'était laissé entraîner la veille en ne lui permettant pas de terminer la phrase pour laquelle on prétendait le punir, en lui interdisant, contrairement au règlement et malgré les efforts du président, de se justifier après son rappel à l'ordre, en s'opposant même à la lecture de la lettre qu'il avait écrite au pied de la tribune lorsqu'il avait reconnu l'impossibilité de s'y faire entendre, lettre maintenant publiée, et qui, si elle eût été connue plus tôt, aurait certainement empêché une proposition illégale. Il supplia l'assemblée de ne pas persévérer dans la voie funeste où elle s'était engagée. « Non contents, » dit-il en finissant, « d'avoir foulé aux » pieds vos lois intérieures, vous nous proposez de violer toutes les lois les plus sacrées; vous voulez frapper » sans entendre; vous voulez refuser à un de vos collègues la justice qu'obtient le plus obscur des malfai» teurs, dépouiller le député des garanties et des droits » du citoyen. Messieurs, prenez-y garde : agir de la » sorte, ce n'est pas juger, c'est proscrire. C'est, sans » vous en douter, ressembler à cette assemblée qui vous » inspire tant d'horreur et qui, en se mutilant elle» même, montrait assez le sort qu'elle réservait à la » France. Elle aussi condamnait par acclamation; elle » aussi interprétait les phrases pour punir les hommes. » Messieurs, pouvez-vous sans frémir songer aux résultats » de la mesure qu'on veut vous faire improviser? Il n'y » aura plus de Chambre des députés le jour où il sera » prouvé que la violence d'une majorité peut détruire

» l'ouvrage d'un collége électoral. Et dans quel pays? » Dans la France où, sur tant de milliers de propriétaires, il y a si peu d'électeurs. Et dans quelles circonstances? Lorsqu'un député réfute un ministre qui » vient demander l'or et le sang de la France. Messieurs, » c'est par la violation de toutes les lois que sont arrivées ces catastrophes dont a gémi toute la France; » c'est aussi par la violation des lois que périssent les » institutions politiques. En frappant un de vos membres, vous vous frappez vous-mêmes; vous êtes accusateurs et juges; vous immolez tout à la fois le droit » de défense, les lois, la justice et la liberté. »

Déja, à droite, on demandait qu'on mît aux voix la prise en considération. M. Hyde de Neuville voulait prendre la parole, mais ses amis, pressés d'en finir, l'en empêchèrent, et ce fut encore un membre de l'opposition qui parut à la tribune. M. de Girardin se fit rappeler à l'ordre, en invitant la Chambre à passer à l'ordre du jour sur une proposition qui était, selon lui, l'ouvrage d'une faction, qui avait été concertée dans une commission insurrectionnelle nommée irrégulièrement par les bureaux, qui renversait les bases du gouvernement représentatif en violant les droits des colléges électoraux, et qui, d'ailleurs, ne s'appuyait sur aucune loi préexistante. M. Delalot, répondant à cette dernière objection, dit qu'elle pourrait être applicable aux cas ordinaires placés, en quelque sorte, dans le domaine de la prévoyance législative et du droit commun, mais qu'il y

avait un droit plus élevé, une loi suprême pour tous les corps politiques, pour tous les États, pour toutes les sociétés, la loi de leur conservation; qu'un corps politique ne pouvait vivre sans honneur, et que, si quelque circonstance extraordinaire touchait à son existence par un endroit sensible, de cette circonstance seule ce corps politique tirait le droit d'écarter cette circonstance qui le mettait en péril. M. Tripier, après avoir protesté de son dévouement à la dynastie, établit qu'alors même qu'on admettrait que les pouvoirs de la Chambre pussent aller jusqu'à voter l'exclusion d'un de ses membres, il serait indispensable que ce droit fût écrit d'avance, qu'une maxime fondamentale, conservatrice des droits de tous, interdît de prendre une disposition et d'en faire en même temps l'application à un acte antérieur, et que si la Chambre se croyait autorisée à faire, dans ce sens, une addition à son règlement, elle le pouvait sans doute, mais seulement pour l'avenir. Il nia que les membres d'une assemblée fussent tellement solidaires les uns des autres, que, si l'un d'entre eux s'oubliait jusqu'à prononcer des paroles que ses collègues ne pussent avouer, ceux-ci fussent obligés de l'exclure pour ne pas être considérés comme ayant manqué aux lois de l'honneur. Il contesta à la Chambre le droit de détruire l'œuvre des colléges électoraux, exemple dangereux, dont une autre Chambre pourrait abuser un jour dans un esprit d'ostracisme et de proscription.

La discussion se trouvant ainsi engagée, M. Hyde de

Neuville essaya de nouveau d'obtenir la parole, mais M. Manuel l'ayant demandée en même temps, le président la lui accorda, par la raison que la proposition était dirigée contre lui. Il se fit un grand silence. « Il » paraît, » dit M. Manuel, « que le peu de mots que j'ai » à vous dire trompe l'impatience de quelques-uns de » mes honorables adversaires. Il fut un temps où l'on » agissait à peu près de la même manière; ce temps est » de triste mémoire. Je ne monte pas à cette tribune » dans l'espoir ni dans le désir de conjurer l'orage qui » gronde sur ma tête; je viens seulement pour constater, » autant qu'il dépend de moi..., que la mesure qu'on » vous propose est un acte de tyrannie que je n'ai pro- » voqué en aucune manière... On a senti qu'il pourrait » être difficile de trouver, dans les phrases sorties de ma » bouche, l'espèce de crime que l'on m'impute, et, par » un artifice que je ne veux pas qualifier, on s'est » abstenu de les reproduire...; on s'en rapporte, dit-on, » à votre sentiment. C'est ainsi qu'on parlait autrefois » lorsqu'on voulait se dispenser de donner les preuves » des accusations qu'on se permettait. Quoi qu'il en soit, » l'auteur de la proposition a senti qu'il ne suffisait pas, » pour exciter ce sentiment dont il a besoin, de rappeler » ce qui s'est passé hier; il a fait un appel à d'anciens sou- » venirs; en un mot, il a voulu reproduire devant vous » une question qu'on avait été forcé d'abandonner. On » s'était proposé de renverser le résultat des élections » de la Vendée; on l'a dit hautement; on a mendié par-

» tout des protestations pour tâcher de s'en faire un
» appui à cette tribune; mais un sentiment de prudence
» n'a pas permis qu'une telle proposition fût faite; on
» a senti que le collége qui m'a réélu justifiait par là
» tous mes actes et ma conduite, et qu'avec un tel té-
» moignage les allégations de quelques individus et
» même d'une faction tout entière ne pouvaient me faire
» descendre de cette tribune... L'on s'enhardit aujour-
» d'hui, et l'on veut trouver dans ma conduite anté-
» rieure des motifs d'exclusion. Cette conduite, mes-
» sieurs, est à l'abri de votre critique. La juridiction
» établie par votre règlement a été épuisée à mon égard.
» Le président m'a rappelé à l'ordre... L'on se prévaut
» aujourd'hui de nouvelles imputations... J'ai, dit-on,
» prêché la doctrine du régicide. Messieurs, je pourrais
» me dispenser d'exprimer ici mon opinion sur un ter-
» rible événement, car notre droit, à cette tribune,
» est de citer les faits sans être tenu de les qualifier...
» Savez-vous, lorsqu'un ministre du roi s'exprimait sur
» cet événement, savez-vous ce qu'il écrivait? De telles
» calamités, disait-il, ne peuvent être trop tôt oubliées,
» si ce n'est qu'il faille les rappeler pour s'en préserver.
» Louis XVI, comme Œdipe, a disparu au milieu d'une
» tempête... Eh bien, messieurs, c'est contre le re-
» tour de cette tempête que je voulais vous prémunir
» hier... Je venais de dire... en parlant des victimes
» de notre révolution, qu'elles inspiraient un vif et légi-
» time intérêt... Quoi! j'ai pu prêcher le régicide au

» moment où je vous dissuadais de faire ce qui pouvait
» l'amener!... Je vous le demande, messieurs, y a-t-il
» le moindre prétexte, la moindre bonne foi dans cette
» accusation? Quels mots, si contraires à ma première
» pensée, ont pu vous paraître l'écho d'une pareille doc-
» trine? Quel intérêt pourrait me décider à la soutenir
» devant vous? Ne tendais-je pas à un but tout opposé?
» Ne voulais-je pas prévenir les causes d'une telle catas-
» trophe? En vérité, messieurs, vous me prêteriez là
» une étrange absurdité, mais les termes dont je me suis
» servi ne vous laissent pas même cette ressource. Je
» disais qu'au moment où l'invasion vint menacer notre
» pays, la France révolutionnaire sentit qu'elle avait
» besoin de se défendre par de nouvelles forces et une
» énergie nouvelle. » A ces mots, on cria à l'orateur, des bancs de la droite : « *Formes, formes,* vous avez dit » *formes!* » — « Non, non, *forces!* » répondaient des voix de la gauche. — M. Manuel, tout en exprimant la conviction qu'il s'était servi du mot *forces,* déclara qu'au surplus il acceptait celui qu'on lui prêtait, qu'en tout cas sa pensée était évidente pour tout homme de bonne foi, et qu'il s'était proposé de faire comprendre ce qu'il y avait de dangereux dans l'emploi de ces moyens qui, en effrayant les révolutions, les amènent à recourir, pour se défendre, aux plus terribles ressources, les poussent à exagérer toutes les passions, à soulever les masses, et les engagent ainsi dans une voie où l'on ne s'arrête plus. « Eh! messieurs, » ajouta-t-il, « la doctrine du régicide

» est aussi loin de mon cœur que du vôtre. Avez-vous
» oublié que, par mon âge, j'ai dû rester plus étranger
» que vous aux événements de la Révolution? J'étais
» alors aux armées où vous prétendez que l'*honneur*
» *français s'était réfugié*. Non, assurément, que j'ac-
» cepte pour elles un hommage qu'on leur rend aux
» dépens de la nation. L'honneur français était partout,
» et à quelques excès que la Révolution se soit portée,
» nous n'oublierons jamais qu'appelée par les vœux de
» la France, défendue par elle au prix de son sang et
» d'immenses sacrifices, elle lui a laissé en échange une
» gloire impérissable et d'immortels bienfaits. Nous
» n'oublierons jamais que nous existons, et vous-mêmes
» avec nous, en vertu des résultats qu'elle a produits, ré-
» sultats sacrés, reconnus soit volontairement, soit parce
» qu'il ne dépendait pas de vous de les affaiblir. Ainsi donc,
» je le répète, je n'entends pas reporter sur l'armée
» seule le glorieux titre acquis à cette grande, à cette
» généreuse nation tout entière; mais du moins est-il
» vrai de dire que, pendant le cours d'une sanglante
» révolution, l'armée n'a versé d'autre sang que le sien
» et celui de l'ennemi. Peut-être, parmi vous qui me
» jugez, en est-il beaucoup qui ne peuvent pas préten-
» dre être restés impassibles, être restés étrangers aux
» événements, qui ne peuvent pas dire dans quels rangs,
» dans quelle position ils se trouvaient; et c'est à ceux-
» là que je demande s'ils sont placés dans une situation
» telle qu'ils aient acquis le droit de juger les hommes

» et les choses. Ainsi donc, ma vie tout entière répon-
» drait à vos reproches. Mais j'ai montré de la chaleur
» à cette tribune contre le parti que je suis appelé à com-
» battre. Messieurs, c'est là mon crime, et je suis bien
» loin, certes, de vouloir m'en défendre... J'ai fait mon
» devoir, ma conscience m'en répond. Si je suis éloigné
» de cette tribune, si j'y demeure, je continuerai à le
» remplir. J'abjure d'avance tout ce que j'aurais dit ou
» pu dire d'inconvenant, mais, à part cela, tout ce qui
» est le fond de ma pensée, tout ce qui, hier comme par
» le passé, a fait connaître ma pensée inébranlable, je
» l'invoque, j'en appelle à mes paroles comme à ma
» conduite. » M. Manuel, pour prouver qu'il était poursuivi par des préventions hostiles et non par un sentiment de justice, rappela que son accusateur, M. de La Bourdonnaye, avait pu impunément, dans cette même Chambre, traiter la Charte de *garantie odieuse*, mais M. de La Bourdonnaye fit remarquer que la charte qu'il avait ainsi qualifiée n'était pas la Charte française, que c'était celle qu'il reprochait au gouvernement de vouloir imposer à l'Espagne. M. Manuel, discutant enfin au point de vue de la légalité la proposition faite contre lui, crut devoir réfuter M. Tripier qui, tout en la repoussant en vertu du principe de la non-rétroactivité, avait paru admettre la possibilité d'une disposition qui autoriserait pour l'avenir une telle façon de procéder. Il dit que la Charte ayant établi les conditions d'éligibilité, choisi les électeurs aptes à nommer les députés, et

n'ayant attribué à aucun pouvoir la faculté de les défaire, la Chambre, qui n'était qu'une portion du pouvoir législatif, ne pouvait s'arroger le droit de changer la Charte. « Je vous demande donc, » dit-il en finissant, « de quel droit vous parlez d'exclusion. Ce n'est pas la » Charte, ce n'est pas votre règlement, ce n'est pas la » raison, la justice, qui vous donnent ce droit. Et quoi » donc? Où le prenez-vous? Dans l'esprit de parti. Vous » le puisez à la même source que les montagnards de » 1793. C'est celui que s'arroge le plus fort, celui qu'u- » surpe toute faction qui veut remplacer la justice par » la tyrannie et faire plier la raison sous une violence » effrénée. Ne vous débattez donc plus, mes collègues, » pour démontrer cette vérité. Ne la sentent-ils pas » comme vous? Ne savent-ils pas aussi que mes inten- » tions ont toujours été pures? » — « Non, non, » cria-t-on à droite. — « Vous le savez, » reprit M. Manuel, « et si je n'étais fort de ma conscience, viendrais-je » à cette tribune vous combattre et braver vos murmures » improbateurs? C'est elle qui soutient mon courage... » Vous voulez me repousser de cette enceinte. Eh bien, » faites. Je sais qu'il faut que les passions aient leurs » résultats, que ce qui s'est fait autrefois se fasse encore » aujourd'hui, parce que les mêmes éléments se trou- » vent prêts. Je serai votre première victime; puissé-je » être la dernière! Si jamais un désir de vengeance » pouvait arriver jusqu'à moi, victime de vos fureurs, » je laisserais à vos fureurs mêmes le soin de me venger. »

Ainsi parla M. Manuel. On ne pourrait qu'admirer la dignité ferme et calme de ce langage, également éloigné de la forfanterie et de la faiblesse, si l'on ne savait que l'orateur qui protestait ainsi de la pureté de ses intentions, ne cessait depuis quatre ans de conspirer contre le gouvernement auquel il avait prêté serment.

Lorsque M. Manuel eut quitté la tribune, la gauche fit entendre de longs applaudissements. La question préalable, proposée par M. de Girardin, fut repoussée à une grande majorité formée de la droite et du centre droit. Les ministres ne prirent point part au vote. « Les » ministres n'ont pas voté, » s'écrièrent M. Laffitte et M. de Lameth, « c'est indigne, c'est abominable ! »

Un débat s'éleva sur la question de savoir si la proposition serait renvoyée à l'examen des bureaux ou si, comme le demandaient MM. Demarçay, Foy et Méchin, la discussion continuerait immédiatement en séance publique, la décision ne devant, dans ce système, être prise qu'après trois lectures séparées par trois jours d'intervalle. Cette dernière proposition ayant été écartée et le renvoi aux bureaux ayant été décidé, M. Dudon, M. de Forbin des Issarts et d'autres membres de la droite exprimèrent le vœu qu'il eût lieu immédiatement, mais M. de Chauvelin signala ce qu'avait d'odieux une telle impatience; il adjura l'assemblée, non sans exciter de vifs murmures, de ne pas se laisser entraîner par une poignée d'ambitieux qui, cherchant à ravir le pouvoir, se mettaient à la tête des hommes les plus passionnés

pour se faire un parti ; il interpella les ministres sur leur silence qui ne les empêcherait pas d'être responsables de tous les malheurs dont la proscription d'un membre de la Chambre pourrait être suivie. M. de Villèle, ainsi pris à partie, déclara que, la veille, il avait partagé l'indignation qu'avaient fait naître les paroles de M. Manuel, que quant aux proscriptions dont on parlait sans cesse, sans doute, si elles avaient lieu, lui et ses collègues en seraient atteints les premiers, mais que, jusqu'à ce moment, il ne s'agissait de rien de semblable, qu'on n'avait discuté que sur les droits de la Chambre par rapport à ses membres, qu'en pareille matière, les ministres avaient cru devoir s'abstenir, mais que si la suite de la discussion amenait des propositions ou des applications de nature à intéresser le gouvernement, on devait compter assez sur leur loyauté et leur dévouement pour être assurés qu'ils feraient leur devoir à la tribune.

M. Dudon ayant insisté sur la nécessité du renvoi immédiat aux bureaux dans l'intérêt même de l'inculpé dont la défense pouvait avoir produit sur les esprits des impressions favorables qu'il lui importait de ne laisser affaiblir par aucun délai, plusieurs députés de la gauche voulurent lui répondre, mais, voyant M. Lainé se lever, ils s'empressèrent de lui céder la parole. Il opposa au renvoi immédiat le nombre et la gravité des questions souevées par l'incident de la veille et qu'il fallait absolument résoudre, par exemple, celle de savoir s'il appar-

tenait à la Chambre de décréter une peine aussi grave que l'exclusion, et si elle pouvait l'appliquer avant qu'elle n'eût été votée en principe. Il la supplia de ne pas donner à la malveillance un prétexte spécieux de calomnier ses intentions, de la présenter comme avide de châtiments. Il demanda donc que les bureaux ne se réunissent que le lendemain pour l'examen de la proposition. M. Delalot, pour repousser cet ajournement, représenta que les bureaux n'avaient pas à prendre une décision immédiate, mais seulement à préparer celle qui serait prise par la Chambre après une nouvelle délibération ; M. Méchin, non content du délai réclamé par M. Lainé, demanda qu'on attendît, pour donner suite à cette affaire, la fin de la discussion sur la loi des cent millions. Cette proposition fut repoussée, mais une majorité assez faible, formée de la gauche, du centre gauche et d'une partie du centre droit, vota celle de M. Lainé pour l'ajournement au lendemain. Pour la première fois depuis bien longtemps la droite se trouvait en minorité.

Il était encore de bonne heure. Le président annonça que la discussion allait être reprise sur la loi des cent millions, mais des voix nombreuses parties des bancs de la droite crièrent qu'on ne voulait rien discuter avant l'exclusion. D'autres exprimèrent le vœu que la délibération fût remise au lendemain. « Non, non ! » crièrent les » mêmes voix, « pas plusdemain qu'aujourd'hui. » Malgré ces clameurs, la même majorité qui venait de voter la proposition de M. Lainé décida, au milieu d'un grand

tumulte, que la discussion serait reprise le jour suivant, après la réunion des bureaux. Les murmures prolongés de la droite attestèrent le vif mécontentement que lui avait fait éprouver ce second échec. Elle était fort irritée contre M. Lainé. La gauche se reprenait presque à espérer, mais cette illusion ne devait pas être longue.

Le lendemain, les bureaux se réunirent à midi pour examiner la proposition. Ils nommèrent, pour en faire le rapport, une commission entièrement favorable à l'exclusion. M. de Forbin des Issarts, M. de Bouville, M. Hyde de Neuville, M. de La Bourdonnaye lui-même en faisaient partie. A deux heures, ainsi que cela avait été résolu la veille, la séance publique s'ouvrit pour la reprise de la discussion interrompue depuis deux jours. M. Manuel étant monté à la tribune pour y continuer son discours contre la guerre, la plupart des députés de la droite se levèrent en poussant des cris de fureur : « Non, non, » point de factieux ! Qu'on le fasse descendre ! Le com- » plice du régicide n'a pas le droit de parler ! Il doit at- » tendre son jugement ! » M. de Sainte-Marie demanda la parole pour un rappel au règlement. Il soutint que M. Manuel étant accusé, les convenances ne permettaient pas qu'il siégeât et délibérât avec ses juges. On cria, des bancs de la gauche, qu'un député n'avait d'autres juges que ses commettants. Le président fit observer à M. de Sainte-Marie que ce n'était pas là un rappel au règlement, mais une proposition, et, aux termes du règlement même, il se refusa à lui en laisser continuer, en ce

moment, le développement et à la mettre aux voix, comme la droite en témoignait le désir; mais ses efforts pour maintenir la parole à M. Manuel furent inutiles. « Vous ne nous forcerez pas à l'entendre, » crièrent MM. Dudon, Bazire et une foule d'autres. « Levez la » séance. » Dans l'impossibilité de dominer le tumulte, le président dut consulter la Chambre qui, à une forte majorité, s'ajourna au lendemain. La droite, par ses emportements, était ainsi parvenue à annuler la décision prise à la fin de la séance précédente.

La commission nommée par les bureaux, cédant à un de ces tristes entraînements qui, à certaines époques, poussent les partis à braver toutes les convenances en proclamant hautement leurs haines passionnées et leur mépris de la justice, avait choisi pour rapporteur M. de La Bourdonnaye, l'auteur même de la proposition sur laquelle on avait à statuer. Lorsque, le lendemain, 1er mars, à l'ouverture de la séance publique, on le vit paraître à la tribune, la gauche se souleva dans un mouvement d'indignation. M. Méchin demanda en quelle qualité M. de La Bourdonnaye prenait la parole, si c'était comme rapporteur ou comme accusateur ; il dit que sa nomination aux fonctions de rapporteur était une inconvenance qui, ajoutée à celle de la proposition, constituait une véritable monstruosité. « C'est un scandale ! » criaient les généraux Demarcay et Gérard et un grand nombre de leurs collègues. « C'est indécent, c'est illégal ! » On ne peut être juge et partie ! c'est de l'impudeur !

» Sommes-nous dans une Chambre française ? » Pendant un temps assez long, le bruit ne permit pas d'entendre M. de La Bourdonnaye, mais le président fit remarquer que ce n'était pas la première fois que l'auteur d'une proposition était chargé d'en faire le rapport, et le silence finit par s'établir.

M. de La Bourdonnaye déclara d'abord que les membres de la commission, procédant comme jurés, avaient reconnu à l'unanimité que le discours inculpé tendait à justifier le régicide et que la dernière phrase prononcée par M. Manuel avait un sens tellement positif que, lorsqu'il avait essayé de la justifier, il avait été forcé d'en changer les termes. Cela posé, la commission s'était demandé si un député qui avait compromis l'honneur de la Chambre par l'énonciation d'une doctrine aussi anticonstitutionnelle, aussi anarchique, aussi anti-sociale, pouvait, *sans honte pour la Chambre, sans indignation pour la France et sans effroi pour l'Europe entière*, siéger au milieu de députés loyaux et fidèles, si la Chambre, pouvoir de la société, indépendante par sa nature, n'avait pas en elle-même la haute juridiction nécessaire pour faire rigoureusement respecter et venger l'ordre de ses délibérations et l'ordre public blessé par l'expression de doctrines subversives, et enfin, si, comme M. Lainé l'avait dit dans une autre occasion, il n'existait pas une *loi préexistante à tous les codes, une loi qui se nommait la raison, la justice et qu'en France on appelait encore l'honneur*, qui ne permettait pas à un corps quelconque

de conserver dans son sein un membre qui avait souillé l'honneur de son caractère. La commission, à l'unanimité aussi, avait reconnu que M. Manuel ne pouvait plus siéger dans la Chambre sans porter atteinte à sa dignité et à sa considération. Elle avait reconnu que, par cela seul que l'inviolabilité de la tribune mettait un député à l'abri de la juridiction des tribunaux, il devait exister ailleurs une haute juridiction à laquelle il fût soumis, que cette juridiction résidait dans la Chambre elle-même, et qu'étant une des conditions de son existence, elle n'avait d'autre limite que celle des infractions à l'ordre public commises dans son enceinte. La commission avait reconnu, enfin, que l'honneur, cette loi antérieure à tous les codes, avait consacré, de tous temps, dans la magistrature, cette jurisprudence en vertu de laquelle tout membre d'un corps qui avait compromis l'honneur de son caractère en était exclu par une simple délibération du tribunal ou de la cour dont il faisait partie, et que cette loi d'honneur, écrite depuis quatorze siècles dans tous les cœurs français, se trouvait maintenant écrite dans les codes, qu'elle était évidemment applicable aux Chambres, qu'à la vérité la loi du 20 avril 1810 déterminait dans quelles formes et dans quelle hiérarchie cette juridiction devait être exercée en ce qui concernait les tribunaux, mais que ces préceptes de formes ne pouvaient lier la Chambre, pouvoir indépendant, qui ne reconnaissait aucune juridiction au-dessus de la sienne et qui, par conséquent, devait trouver en elle-même ce que les corps

de magistrature ne pouvaient trouver que dans la hiérarchie des tribunaux, c'est-à-dire la puissance de suspendre de ses fonctions et même d'exclure de son sein celui de ses membres qui serait devenu pour elle un objet de honte et de déconsidération. Discutant ensuite les objections opposées à la proposition, M. de La Bourdonnaye, en réponse à ceux qui voyaient une dangereuse rétroactivité dans le fait de créer une peine pour l'appliquer à l'instant à défaut de toute loi antérieure, prétendit démontrer que le vice de la rétroactivité ne pouvait avoir lieu en pareille matière; que tout pouvoir de la société ayant, par son essence même, juridiction sur ses membres pour ce qui touche à l'ordre des délibérations et à l'ordre public, chaque membre de ce pouvoir savait, en y entrant, qu'il était soumis à cette juridiction ; qu'il devait comprendre aussi que, pour la répression de délits d'une nature particulière, tenant trop à la pensée pour pouvoir être naturellement classés par la loi, il n'était pas possible d'établir à l'avance une juste gradation des peines; qu'elle ne pouvait être déterminée que proportionnellement aux circonstances dans lesquelles ces délits se produiraient et qui en feraient en partie la gravité, et que, par conséquent, l'existence d'un code pénal fixant à l'avance les détails de la répression était une chose impossible. Il repoussa la comparaison que l'on voulait établir entre la mesure proposée et les actes tyranniques de la Convention. « La Convention, » dit-il, « était un pouvoir unique. Elle cumulait à la fois les

» trois pouvoirs de la société, puisqu'elle réunissait la
» puissance législative, exécutive et judiciaire. Guidée
» par le seul emportement de ses passions, elle pouvait
» tout ce qu'elle voulait; c'était un despote à mille têtes.
» Vous, au contraire, examinez ce que vous êtes. Bran-
» che du pouvoir législatif, vous ne pouvez rien en lé-
» gislation sans le concours des deux autres pouvoirs;
» investis d'une haute juridiction réglementaire, vous
» n'avez ni le droit ni le pouvoir d'infliger aucune autre
» peine grave que l'exclusion de votre enceinte, et vous
» ne pourriez en user injustement sans que l'opposition
» constante de la Chambre des pairs à toutes vos mesures
» législatives ne forçât le ministère à vous dissoudre
» dans le cas où il n'eût pas pris lui-même l'initiative
» de cette mesure. Soumise au jugement de l'opinion
» publique au retour de chaque élection, une majorité
» tyrannique qui aurait osé abuser de sa puissance ne
» la conserverait pas longtemps... Sans doute, il faut
» prévenir les abus, même ceux qui sont le moins sus-
» ceptibles d'extension; mais rejeter une mesure néces-
» saire... sur la seule crainte d'établir des précédents
» dangereux, c'est pousser les précautions trop loin,
» c'est consentir à périr aujourd'hui par la frayeur de
» courir le risque de périr demain... Ce n'est pas parce
» que la Convention trouva une juridiction parlemen-
» taire établie par les précédents de l'Assemblée natio-
» nale que la Convention condamna à mort plusieurs
» de ses membres, c'est parce qu'elle cumulait tous les

» pouvoirs et qu'elle était tyrannique et factieuse... Les » précédents ne servent de règle qu'aux assemblées cal» mes qui se forment une jurisprudence permanente. » Les assemblées turbulentes et factieuses s'élèvent au» dessus de tous les précédents... et marchent violem» ment à leur but. Pour tous ces motifs, votre commis» sion a l'honneur de vous proposer d'exclure de votre » sein M. Manuel, député de l'arrondissement de Fon» tenay, à raison du discours qu'il a prononcé dans votre » séance du 26 février, et pour avoir par là compromis » l'honneur de son caractère de député et la dignité de » la Chambre. »

Ce rapport, tissu de sophismes et de pétitions de principes, dont une rédaction pénible et embarrassée ne dissimulait nullement la faiblesse, avait été vingt fois interrompu par les murmures et les réclamations de la gauche auxquels la droite avait répondu par les témoignages d'un assentiment passionné. Soixante-huit députés se firent inscrire pour en combattre les conclusions, vingt-trois pour les appuyer. La gauche aurait voulu qu'on renvoyât à trois jours la discussion. La majorité décida qu'elle commencerait le surlendemain. Puis, comme on se disposait à reprendre la délibération sur le crédit des 100 millions, M. de Lameth représenta qu'il convenait d'entendre d'abord le rapport des pétitions de plusieurs villes de commerce tendant au maintien de la paix, ce rapport devant être sans objet une fois que la question de la guerre aurait été résolue par le vote des

100 millions, mais la Chambre passa à l'ordre du jour, et M. Manuel monta encore une fois à la tribune pour achever son discours. Encore une fois, sa voix fut étouffée par les cris de la droite qui se refusait à l'entendre et même à rien discuter avant le vote de son exclusion. Vainement M. Perier et M. de Girardin s'opposèrent à cette remise en invoquant les intérêts généraux de l'État. L'opiniâtreté de la droite l'emporta, et la Chambre s'ajourna au jour fixé pour discuter la proposition de M. de La Bourdonnaye.

Les incidents qui se succédaient depuis plusieurs jours avaient jeté dans Paris une vive agitation. On ne parlait d'autre chose dans les lieux publics, et l'indignation de l'opinion libérale était extrême. Dans le petit nombre des *ventes* de charbonnerie qui n'étaient pas encore tout à fait dissoutes, quelques jeunes gens s'efforcèrent de faire prévaloir des idées d'insurrection. Les journaux attisaient le feu, les uns injuriant M. Manuel et suppliant la Chambre de l'expulser, les autres essayant d'intimider la Chambre en lui présentant les conséquences du coup qu'elle s'apprêtait à frapper, tous reprochant aux ministres de garder le silence, de ne pas se prononcer nettement dans une pareille occasion. Des groupes nombreux s'étaient formés autour du palais Bourbon et sur la place Louis XV, et M. Manuel, en sortant de la Chambre, fut salué de bruyantes acclamations. On crut devoir, comme en 1820, fermer les grilles du jardin des Tuileries

La séance du 3 mars était impatiemment attendue. Dès le point du jour, bien que le temps fût froid et pluvieux, une foule de curieux étaient réunis au bas des degrés du palais législatif, attendant l'ouverture des portes. Ceux qui ne purent pénétrer dans la salle restèrent toute la journée sur le quai et dans les rues et les places adjacentes. La garde avait été doublée et l'on avait pris d'autres dispositions pour assurer le maintien de l'ordre. Dans l'intérieur de la salle, toutes les tribunes étaient combles, tous les députés étaient de très-bonne heure à leurs bancs.

La Chambre eut d'abord à résoudre une question préjudicielle que lui posa M. de Girardin en lui contestant le droit de discuter et de voter sur une proposition contraire à la Charte. Le général Foy, s'attaquant directement au président par forme de rappel au règlement, l'accusa de manquer à son devoir et de *forfaire à l'honneur* en consentant à mettre aux voix une mesure également condamnée par la Charte et par la justice. Un grand tumulte s'éleva. A droite, on demandait le rappel à l'ordre. Le président se borna d'abord à répondre qu'il n'avait pu manquer à son devoir en faisant respecter les règles établies pour les délibérations, mais le général Foy ayant répété ses accusations injurieuses, il prononça contre lui le rappel à l'ordre. Après un violent débat, dans lequel M. de Chauvelin reprocha au président de n'avoir pas su imiter Boissy-d'Anglas refusant, dans la journée du 1er prairial, en présence d'une insurrection

terrible, de mettre aux voix des propositions funestes, la Chambre passa à l'ordre du jour, le calme se rétablit et la discussion put commencer.

M. de Sainte-Aulaire prit le premier la parole contre la demande d'exclusion. S'il ne s'était agi, dit-il, que de l'intérêt particulier d'un député, sans être indifférent à une grande injustice, il aurait cru inutile d'offrir son secours à M. Manuel qui avait assez prouvé qu'il pouvait se défendre lui-même et que son talent était égal à son courage. Mais l'intérêt général, celui de la Chambre, celui de la prérogative royale elle-même, se trouvant compromis, il venait examiner la question dans ses conséquences politiques, plaider, comme juré, la cause de l'équité et de la justice, et défendre, comme député, l'honneur du corps dont il faisait partie. M. Manuel était traduit devant la Chambre comme accusé de parjure et de trahison. On réclamait contre lui la peine la plus forte qu'elle eût, non pas le droit, mais le pouvoir d'infliger, celle de l'exclusion, équivalente au moins à l'interdiction des droits civils qui était classée parmi les peines infamantes. On proposait de le renvoyer dans la société comme un objet d'horreur et d'effroi. Mais s'il arrivait que ce sentiment ne fût pas partagé par l'opinion publique, c'était sur la Chambre que retomberaient l'horreur et l'effroi dont on aurait voulu le frapper. Alors, elle resterait convaincue d'avoir violé les droits d'un député, les droits d'un collége électoral, d'avoir renversé toutes les garanties et tous les principes pour se venger d'un

homme dont elle redoutait le talent. Après avoir reproché au rapporteur de s'être abstenu de citer textuellement les paroles inculpées du discours de M. Manuel tout en déclarant que les membres de la commission, prononçant comme jurés et sur leur conscience, y voyaient une provocation au régicide, « messieurs, » ajouta M. de Sainte-Aulaire, « j'humilie ma raison, je respecte la » conscience des hommes, mais aussi je jure à la face » de la Chambre et de la France... qu'après avoir » examiné la phrase de M. Manuel, phrase que j'avais » entendue avec déplaisance, j'y ai trouvé la prédiction » des mêmes événements que ceux de notre Révolution, » fondée sur l'emploi des mêmes moyens, mais sans y » voir le moindre vestige de l'intention scélérate, par» ricide, qu'on suppose à l'orateur. Je l'atteste devant » Dieu et devant les hommes... Mon témoignage ne sau» rait être suspect. M. Manuel a souvent exprimé à » cette tribune des opinions qui ne sont assurément pas » les miennes; souvent même je les eusse réfutées si » je n'avais craint de paraître venir au secours du vain» queur. » M. de Sainte-Aulaire, ayant ainsi posé en fait qu'en admettant même l'existence du droit d'exclusion la Chambre n'était pas fondée à en user dans ce cas particulier, s'efforça de démontrer que ce droit n'existait pas. Sa conviction à cet égard lui paraissait reposer sur une telle évidence, elle s'appuyait sur de si nombreux arguments, que son seul embarras était de savoir par où en commencer l'énumération. Ce n'était pas de la Cham-

bre qu'un député tenait ses pouvoirs, mais d'un collége électoral sur lequel elle n'avait aucune autorité. Voudrait-on anéantir le seul droit qui restât à la nation, le droit d'élection, déjà si prodigieusement restreint? Mais, disait-on, M. Manuel avait perdu la confiance de ses commettants. En était-on bien sûr? Qu'arriverait-il si on se déterminait à l'exclure? Ou un autre serait nommé à sa place, et cette mobilité du collége qui l'avait envoyé à la Chambre serait un argument de plus contre le système électoral actuel, une preuve de plus que l'élection est une œuvre de déception qui ne représente nullement l'opinion du pays, ou bien il serait réélu. Dans ce cas, l'exclurait-on une seconde fois? Prétendrait-on asservir à ce point les suffrages libres des électeurs? Non, sans doute, on le recevrait donc, et la Chambre, en se donnant le tort d'un vote inconstitutionnel, n'en aurait tiré d'autre profit que de se compromettre avec l'opinion publique. Mais ce ne serait pas seulement au droit des électeurs qu'elle attenterait par l'exclusion d'un député; elle envahirait encore la prérogative royale puisqu'elle forcerait le gouvernement du roi à convoquer, peut-être contre sa volonté, un collége électoral, à courir, peut-être malgré lui, la chance d'une nouvelle élection. Que serait-ce donc si l'exclusion dont on consacrerait le droit venait un jour à atteindre un député ministre ou le député appelé à la présidence? On prétendait que le principe de l'exclusion était inhérent à l'existence de la Chambre, et que le droit qui en dérivait ne pouvait être commis à un autre

pouvoir qu'à elle-même. M. de Sainte-Aulaire nia l'une et l'autre assertion. Suivant lui, ce droit n'était point essentiel à la Chambre et ne pouvait être placé nulle part avec plus de danger que dans son sein. Il était bien loin de reconnaître qu'on dût et qu'on pût le placer nulle part, mais, s'il le fallait absolument, quelque inconstitutionnel qu'il pût être de le confier au Roi, au moins cette attribution trouverait-elle une apparence de justification dans une certaine analogie avec le droit de dissolution. Tout acte émané du trône se présentait, d'ailleurs, avec un caractère marqué de dignité, de majesté, d'impartialité; on aurait, enfin, dans la signature des ministres responsables, une garantie personnelle quelconque. Mais donner à une majorité le droit d'exclure les députés qui lui déplaisent, confier cette arme terrible à des ennemis, à des passions furieuses! A l'énoncé d'une pareille doctrine, l'esprit ne pouvait concevoir qu'on osât la produire. M. de Sainte-Aulaire s'opposait donc à la proposition parce qu'en fait M. Manuel n'avait pas mérité la peine qu'on demandait contre lui, parce qu'en droit il n'appartenait pas à la Chambre de l'infliger, parce qu'elle ne pouvait le faire sans ébranler l'État, sans y jeter une dangereuse confusion, sans placer dans le fait ce qu'il était si désirable de maintenir dans le droit. « S'il était possible, » dit-il en finissant, « que vous » adoptassiez pour règle de conduite les principes que » vous a développés votre rapporteur,... la soumission » aux décisions de la Chambre pourrait être encore un

» conseil de la prudence, elle ne serait pas l'accom-
» plissement d'un devoir. »

Un passage de ce discours vif, spirituel, d'une logique pressante bien qu'un peu subtile, jeta dans la Chambre quelque agitation. « Le but évident qu'on se propose, » avait dit M. de Sainte-Aulaire, « est de frapper un des
» hommes les plus distingués de l'opposition. Cette op-
» position est-elle donc si formidable par le nombre?
» Ne la voyez-vous pas se réduire à chaque élection
» nouvelle? Aux dernières élections, nous ne sommes
» que cinq qui ayons triomphé des efforts du ministère
» pour nous éloigner de cette enceinte. Ce ne sont pas
» les seuls candidats de l'opposition extrême qu'il re-
» pousse. Moi-même, dont, sans doute, vous ne deman-
» deriez pas l'exclusion, n'ai-je pas vu les hommes les
» plus honorables traités de factieux, parce qu'ils m'a-
» vaient donné leurs suffrages? N'ai-je pas vu des fonc-
» tionnaires destitués pour le même motif, et ne viens-je
» pas d'apprendre encore qu'un colonel, recommanda-
» ble par de longs services et par des actions d'éclat, a
» été rayé des contrôles pour m'avoir donné sa voix? »
« — C'est horrible, c'est infâme, » s'écria le général Foy; « voilà comme on fait à présent les élections! » — Un violent tumulte s'éleva. Un membre de la droite, député du Gard comme M. de Sainte-Aulaire, l'ayant interpellé avec des gestes très-animés pour lui rappeler ce qui s'était passé aux élections de Nîmes en 1818, M. de Sainte-Aulaire, qui n'avait pas entendu ses paroles, ré-

pondit que, quelque habitué qu'il fût à observer les convenances *parlementaires,* il était tout disposé à quitter le ton *parlementaire* pour répondre à quiconque voudrait lui parler bas et de près. « Nous le sommes tous, » crièrent M. Casimir Perier et d'autres membres de la gauche. M. de Sainte-Aulaire produisit encore un certain effet, en montrant, dans ce qui se passait, une manœuvre d'une partie de la majorité tendante à renverser M. de Villèle. « Eh! messieurs, » dit-il, « renversez » M. de Villèle si vous le voulez, je n'y tiens pas ; mais » ne lui jetez pas à la tête les débris de nos institutions » les plus précieuses. »

Un des membres les plus violents de l'extrême droite, M. Duplessis Grénedan, reproduisit, en faveur de la proposition, les arguments du rapport. Dans un discours rempli d'anathèmes contre la Révolution et débité d'une voix si faible qu'il fut à peine entendu, il traça un tableau effrayant de ce que pouvait devenir une assemblée politique supérieure à toutes les lois et n'ayant pas sur ses membres un droit de répression ou ne voulant pas l'exercer, en proie aux passions les plus violentes, devenant bientôt une arène de gladiateurs et, par la licence des harangues prononcées dans son sein, ébranlant tous les fondements de l'ordre social, suscitant enfin au monde de tels périls que tous les peuples devraient se liguer pour étouffer ce foyer de destruction. Quant aux craintes qu'on manifestait, de voir, au moyen de la juridiction réclamée pour la Chambre, se renouveler les violences et

les excès des premiers temps de la Révolution, il demanda ce qu'il y avait de commun entre ces assemblées d'exécrable mémoire qui voulaient renverser le trône et une Chambre qui ne pensait qu'à le conserver et à l'affermir. Pour écarter l'objection tirée du principe qui interdit de porter une condamnation avant que la loi n'ait défini le délit et déterminé la peine, il dit qu'il ne s'agissait pas pour la Chambre de rendre un jugement, mais de prendre une mesure de police et de bon ordre. Il soutint que la phrase inculpée était une apologie formelle du régicide; mais, sentant peut-être que cela n'était pas aussi évident qu'il le prétendait, il rappela d'anciens discours de M. Manuel, qui, à son avis, ne laissaient aucun doute sur sa pensée véritable, qui prouvaient que le sentiment dont son cœur était rempli était la haine de la royauté légitime, poussée au point d'excuser le meurtre commis pour l'abolir et d'encourager un autre peuple à en commettre un semblable.

M. Royer-Collard se leva ensuite pour combattre les conclusions de la commission. « Je ne m'arrêterai point, » dit-il, « à prouver que le droit manque à la Chambre » pour exclure... un ou plusieurs de ses membres. Il » est reconnu... par M. le rapporteur lui-même qu'un » semblable droit n'est écrit nulle part et que, si la » Chambre se l'attribue, elle ne saurait l'emprunter » d'aucune des lois qui la constituent. D'où lui viendrait- » il donc? On est réduit à le chercher dans je ne sais » quelle haute juridiction qui, dit-on, sommeillait en

» nous à notre insu, et qui se réveille en ce moment ; » mais cette juridiction... est une invention de ces der» niers temps, une pure fable que je ne combattrai pas » sérieusement. Un philosophe... a dit : Je hais les mau» vaises maximes encore plus que les mauvaises actions. » De même, je sais quelque chose de plus odieux que la » violation des lois ; c'est de donner à cette violation de » beaux noms pour la légitimer et d'appeler le sophisme » au secours de la force. La Révolution n'a que trop » prodigué ce scandale. Que la force se produise, nous » sommes quelquefois impuissants à l'empêcher, mais » du moins obligeons-la à garder son nom et son carac» tère afin qu'elle garde la responsabilité... En repas» sant dans mon esprit les nécessités diverses qui do» minent les choses humaines, je n'oserais établir d'une » manière absolue que le recours à la force puisse tou» jours être évité ; il tient une grande place dans toutes » les histoires et il reçoit différents noms suivant son » origine. Quand il vient du gouvernement ou des pou» voirs, on l'appelle *coup d'État ;* quand il vient des » peuples, on l'appelle *insurrection ;* quand c'est un » État qui l'emploie contre un État, on lui donne le nom » d'*intervention*... Le recours à la force, dans le cas » présent, est un *coup d'État ;* c'est d'un coup d'État » qu'il s'agit contre M. Manuel. Les coups d'État, » messieurs, ne peuvent pas être jugés d'après les lois » positives, puisqu'ils se font contre elles et sous pré» texte qu'elles sont insuffisantes ou impuissantes ; mais

» ils sont soumis, comme les lois elles-mêmes, à la souveraineté universelle de la raison. Un coup d'État » étant, par lui-même, un grand mal lors même qu'il » se propose un grand bien, la raison lui impose plu- » sieurs conditions, et celles-ci particulièrement : il faut » qu'il soit nécessaire, il faut qu'il soit unique, c'est-à- » dire qu'il ne puisse pas ou qu'il ne puisse que très- » difficilement se renouveler. Le coup d'État qu'on vous » propose est-il nécessaire?... Oui, dit-on ; la Chambre » est forcée de se mettre au-dessus des lois parce qu'il » est arrivé une chose que les lois n'avaient pas prévue : » le régicide a été justifié à cette tribune par M. Manuel... » Si cela était vrai, je comprendrais la proposition qui » vous est faite et j'y réfléchirais; mais plus l'imputa- » tion est grave et plus elle doit être clairement établie. » Je n'ai pas besoin d'animer ici mes paroles; ma reli- » gion sur ce point, et ce n'est pas un mot qui m'é- » chappe,... est aussi ombrageuse, aussi prompte à » s'alarmer que celle d'aucun autre, et cependant je ne » saurais comprendre comment M. Manuel a justifié le » régicide. Comme jurés, disent les membres de la » commission, nous déclarons que c'est ce qu'il a fait. » Et moi, juré, c'est-à-dire témoin comme eux, sans » prévention favorable ni contraire, je déclare que ce » n'est point ce qu'il a fait. Par cela seul qu'on ne cite » point ses paroles, qu'on ne les met point en regard » du jugement qu'on en porte, on les absout. En effet, » ce ne sont point ces paroles, c'est la tendance seule

» que la commission incrimine; la tendance, c'est-à-» dire l'intention,... la pensée secrète de l'orateur. Eh » bien, l'intention, il la désavoue; la pensée, il la nie... » En fait, M. Manuel n'a point justifié le régicide;... » il n'est accusé que d'avoir voulu le faire, et c'est ce » qu'il est impossible de prouver contre lui quand il » affirme le contraire. Le motif de l'exclusion manque » donc de réalité, et le coup d'État ne remplit pas la » première de ses conditions, qui est d'être nécessaire. » M. Royer-Collard, après avoir fait entendre qu'il n'approuvait pas d'ailleurs le langage de M. Manuel, qu'il le repoussait même sans se croire autorisé pour cela à devenir son juge, s'attacha à prouver que le coup d'État projeté, qui ne remplissait pas la condition de la nécessité, ne remplissait pas davantage celle d'être unique par sa nature, d'effacer immédiatement toutes ses traces et de ne pouvoir y repasser. Il prétendit que la facilité de le répéter était si grande, qu'une fois tenté il le serait sans cesse et que l'exception deviendrait la règle, que les députés deviendraient destituables comme les employés de l'administration, avec cette différence que ces derniers étaient destitués par le pouvoir qui les avait nommés et auquel ils étaient soumis, et que les députés de la minorité le seraient par la majorité contre laquelle ils avaient été nommés et qu'ils étaient appelés à combattre. L'exclusion de M. Manuel entraînerait donc la ruine du gouvernement représentatif. Mais n'y avait-il rien à faire ? « Je demanderai, » dit M. Royer-Collard,

» à ceux qui posent cette question, si c'est le passé qu'ils
» ont en vue ou l'avenir. Relativement au passé, non,
» messieurs, il n'y a rien à faire, car il n'y a rien que
» vous puissiez faire selon la justice et la raison, puis-
» que la Chambre n'a sur ses membres que l'autorité de
» son règlement et que celui-ci est épuisé. S'il s'agit
» de l'avenir, nous sommes ramenés à d'importantes
» considérations. Depuis trois ans, on se plaint de l'abus
» de la parole et de la licence de la tribune. Je ne suis
» pas le protecteur de la licence, et toute espèce d'excès
» m'est odieuse; je dirai cependant avec franchise qu'il
» y a dans ces plaintes de l'exagération, de l'injustice
» et trop peu d'attention à la nature et aux besoins du
» gouvernement représentatif... La liberté illimitée des
» discussions et l'inviolabilité de la parole sont ses con-
» ditions absolues. Cette vérité est maintenant vulgaire,
» mais, quoiqu'on l'accepte en théorie, on en supporte
» avec chagrin les conséquences dans la pratique...
» Le gouvernement représentatif n'a pas devancé nos
» besoins, mais il a devancé nos mœurs. Nous avons
» besoin d'apprendre longuement, et par des expérien-
» ces répétées, que la plupart des dangers qui nous
» effraient sont imaginaires. Cependant, le gouverne-
» ment représentatif porte ce fardeau immense de la
» peur qu'il nous fait, et quelquefois il y succombe.
» Il porte aussi un autre fardeau qui s'allégera chaque
» jour, mais dont le poids se fait aujourd'hui pénible-
» ment sentir. Nous sortons... d'une révolution qui a

» duré assez longtemps et qui a été assez profonde » pour laisser partout des traces. Cette révolution pro» fessait la justice et elle en contenait tous les princi» pes, et cependant elle a été immorale dans ses actes; » elle a fait trophée de son immoralité, elle a été cyni» que, et c'est son plus mauvais caractère. Ce cynisme » s'est empreint dans le langage; il le corrompt encore » aujourd'hui. De là, l'inconvenance, la sécheresse ou » le manque de respect sur les choses, les événements, » les personnages que tous les sentiments honnêtes ren» dent sacrés... Le temps emportera cette rouille, mais » nous avons besoin de beaucoup de bons exemples » donnés et reçus pour que la décence rentre dans le » langage comme l'ordre est rentré dans la société. Je » reviens à la question dont je me suis un moment dé» tourné. Y a-t-il quelque chose à faire dans l'avenir? » Vous êtes placés, messieurs, entre la liberté illimitée » qui est la vie du gouvernement représentatif et la » limitation de cette liberté qui est son tombeau; choi» sissez. Il ne peut s'élever qu'un doute dans vos es» prits : l'inviolabilité de la Majesté royale commande» t-elle quelque limitation? Les ministres du roi sont » les gardiens naturels de cet intérêt suprême; ils assis» tent à nos débats; plusieurs sont membres de cette » Chambre; c'est à eux de savoir si le trône a besoin » d'une autre garantie que notre respect et notre amour. » S'ils le pensent, qu'ils proposent une loi. Ce n'est » point à moi d'indiquer ce qu'elle doit contenir et de

» caractériser les délits qu'elle doit réprimer; je dirai » seulement que ces délits doivent être si clairement » définis et tellement restreints que, si la majorité est » une faction, la minorité reste en état de le lui dire » chaque jour, et pour qu'elle le puisse, il est indispen- » sable que cette majorité ne soit en aucun cas son juge... » Si cette loi était rendue, M. Manuel pourrait encore » être accusé par la majorité de cette Chambre, mais » il trouverait une justice plus impartiale dans d'autres » juges... »

Bien que ce discours respirât, dans son ensemble, un sentiment monarchique que l'opposition devait trouver excessif, bien que M. Manuel y fût traité avec quelque sévérité, comme il présentait contre l'exclusion les arguments les plus forts qu'il fût possible d'alléguer, la gauche le couvrit de ses applaudissements.

M. Hyde de Neuville soutint que M. Manuel devait être exclu, non pas en vertu d'une loi positive, mais en vertu d'un droit naturel, de cette loi qui existe en tout pays, aux États-Unis comme en Angleterre, et dont la Chambre avait fait usage le jour où elle avait expulsé de son sein ce *prêtre de Baal,* qui, pourtant, avait été légalement élu. Il expliqua cependant que, dans sa pensée, qu'il sembla donner comme celle de la commission, l'exclusion ne devait être prononcée que pour la session actuelle, et qu'il appartenait aux membres dont la Chambre serait composée dans la session suivante de juger à leur tour cette question en leur âme et conscience.

Dans une longue déclamation dont le style et les sentiments exaltés rappelaient 1815 avec un mélange de velléités libérales dû, peut-être, à son long séjour en Angleterre et aux États-Unis, il invita les ministres à ne pas oublier que la vérité, la force et la justice étaient les trois puissants ressorts de l'art de gouverner, et à marcher désormais unis, tête levée, *sur la route du vrai comme sur celle de Madrid,* leur promettant, à cette condition, son appui et celui de ses amis. Il protesta, d'ailleurs, de son horreur pour l'arbitraire, de son attachement à la Charte, attachement tel que si jamais il pouvait arriver qu'elle fût détruite en France, comme elle ne pourrait l'être qu'au profit de l'anarchie, de l'usurpation et du despotisme, il irait bien vite chercher, dans une autre contrée les moyens de rester *franc,* toujours *franc,* c'est-à-dire homme libre.

Le général Sébastiani, écartant la question de droit qui ne pouvait, dit-il, être traitée dans une assemblée impatiente de secouer le joug des lois et de se porter sur le terrain de la force et de l'arbitraire, s'attacha à la question du fait, celle de savoir si la phrase dénoncée renfermait une apologie du régicide, de ce crime qui lui inspirait une égale horreur, soit qu'il fût le résultat des fureurs populaires, de l'ambition et de la vengeance des grands ou du fanatisme religieux. Il affirma qu'il n'avait pas aperçu l'apparence d'une telle pensée dans les expressions dont s'était servi M. Manuel. Cherchant la cause des passions dont la Chambre semblait agitée, il la

montra clairement exprimée dans le discours que venait de prononcer M. Hyde de Neuville, dans le conseil qu'il avait donné aux ministres de *marcher sur la route du vrai comme sur celle de Madrid.* Il dit que la liberté de la tribune et la guerre impopulaire que l'on se disposait à entreprendre étant inconciliables, on avait jugé nécessaire de frapper la tribune afin de pouvoir faire la guerre. Il rappela que c'était à l'occasion du procès de Louis XVI, et sur la proposition de Robespierre que la Convention avait usurpé pour la première fois les fonctions judiciaires. Il essaya de démontrer que les exemples tirés des usages des États-Unis et de l'Angleterre ne pouvaient s'appliquer ni à la Charte française ni aux circonstances dans lesquelles on se trouvait.

Après deux discours insignifiants de MM. André d'Aubières et Tronchon, l'un pour, l'autre contre la proposition, la clôture de la discussion qui, déjà demandée une première fois par la droite mais combattue par M. Perier, avait été rejetée, fut enfin votée à une grande majorité.

Il semblait qu'il ne restât plus qu'à aller aux voix, mais M. de Chauvelin fit remarquer que, d'après les conclusions du rapport données comme l'avis unanime de la commission, l'exclusion demandée contre M. Manuel paraissait devoir être perpétuelle, tandis que M. Hyde de Neuville venait de demander, en se présentant aussi comme l'organe de la commission, qu'elle ne fût prononcée que pour la durée de la session, ce qui consti-

tuait en réalité un amendement sur lequel il convenait d'ouvrir une discussion nouvelle. M. Hyde de Neuville expliqua qu'en effet il ne pensait pas que la Chambre eût le droit de prononcer une exclusion qui dépassât les limites de la session. M. de La Bourdonnaye, dans un langage assez embarrassé, prétendit que la commission n'avait entendu fixer aucun terme à la mesure qu'elle proposait, mais qu'elle avait toujours compris que la Chambre n'avait pas le droit de lier les Chambres suivantes. Cette interprétation était tout à fait inconciliable avec les termes du rapport dont la sombre et menaçante violence supposait une exclusion perpétuelle et définitive. Aussi, cria-t-on, des bancs de la gauche, à M. de La Bourdonnaye qu'il ne lui restait plus qu'à faire amende honorable, et le général Foy prouva sans peine, en rappelant ses paroles, qu'il se mettait maintenant en contradiction avec lui-même. Le secret de cette contradiction, c'est, à ce qu'il paraît, que les ministres ne se souciaient pas de courir les chances d'une élection dans la Vendée, comme il aurait fallu le faire si M. Manuel avait été complètement exclu de la Chambre, et de s'exposer à le voir obtenir une nouvelle nomination. Une exclusion temporaire, qui lui laisserait son caractère de député tout en lui interdisant momentanément d'en remplir les fonctions, leur convenait mieux, et ils l'avaient déclaré à leurs amis. La position de la commission et du parti qu'elle représentait devenait fausse et embarrassante. On remarquait, dans les rangs de la

droite, de l'hésitation et du mécontentement. On semblait ne plus savoir précisément quelle était la question, et la gauche demandait qu'on remît la délibération au lendemain pour examiner l'amendement de M. Hyde de Neuville. Un débat confus s'engagea, dans lequel les orateurs de l'opposition, sous prétexte de traiter de la manière de poser la question, rouvrirent en quelque sorte la discussion que l'on venait de fermer. Le général Foy demanda ce que l'on ferait si M. Manuel, expulsé de la Chambre, y était renvoyé par les colléges électoraux. « On l'expulserait encore, » répondirent des voix de la droite. — « Ainsi, » reprit le général Foy, « ce » n'est pas M. Manuel que vous frapperez, mais les » colléges électoraux ; c'est le droit d'élection que vous » tarissez à sa source. C'est un attentat nouveau à la » Charte et à la France ! » — Comme les opposants ne cessaient de sommer le ministère de s'expliquer, M. Corbière, dans un discours adroit et mesuré, reproduisit avec plus de développement ce qu'avait déjà dit M. de Villèle, qu'il ne convenait pas au gouvernement de s'immiscer dans un débat qui se rapportait à la police intérieure de la Chambre, ajoutant que s'il était vrai, comme on le prétendait, qu'on pût craindre que la majorité n'abusât du droit d'exclusion pour écarter les talents du parti contraire, ce danger serait certainement bien plus grand dans le cas où il serait permis aux ministres, de chercher à exercer quelque influence sur les délibérations de cette espèce. Le général Foy répliqua que,

quoi qu'on pût dire, la prérogative royale était intéressée dans la question, que le principe de l'exclusion une fois admis, rien n'empêcherait de l'étendre à vingt, à trente députés et de l'appliquer aussi à la Chambre des pairs, et qu'alors la souveraineté ne résiderait plus dans le grand corps politique composé du Roi et des deux Chambres, mais dans la majorité de ces assemblées. Il demanda, mais sans pouvoir l'obtenir, que l'on votât séparément sur la question de principe et sur celle du fait particulier. M. de Girardin, M. Casimir Perier prirent part aussi à cette lutte confuse dont il serait impossible d'indiquer tous les incidents.

Au milieu d'une vive agitation et des cris d'impatience de la droite, la Chambre repoussa la question préalable proposée par la gauche pour écarter comme inconstitutionnelle la demande d'exclusion. Elle décida aussi, malgré de vives réclamations, que le vote n'aurait pas lieu avec la formalité de l'appel nominal. Le président avait plusieurs fois, déjà, offert la parole à M. Manuel, pour qu'il pût se faire entendre avant qu'on ne prononçât sur son sort, mais il l'avait refusée, parce qu'il voulait qu'on épuisât d'abord la question de l'amendement de M. Hyde de Neuville, en sorte qu'il sût positivement sur quoi il avait à parler. Toutes les questions préliminaires étant maintenant vidées, il déclara qu'il voulait parler. Il se dirigea lentement vers la tribune, et là, au milieu d'un profond silence, d'une voix calme et ferme, il prononça ces paroles qui doivent être

recueillies comme étant, en quelque sorte, son testament politique : « Alors même que j'aurais formé le » projet de me justifier devant vous de l'accusation portée contre moi, le zèle de mes honorables amis aurait » d'avance rempli ma tâche. L'absence de droit, l'u- » surpation, l'arbitraire, l'innocence de mes intentions, » tout a été par eux parfaitement établi, et si l'un de » mes défenseurs, égaré sans doute par d'anciennes » préventions, a laissé échapper quelques mots impro- » bateurs, au moment où je viens braver tant de fureurs, » je puis dédaigner un acte de faiblesse ou de rancune. » Mais ce n'est pas moi qui donnerai à mes adversaires » la satisfaction de me voir placé devant eux sur une » sellette où ils n'ont pas le droit de me faire descendre. » Que d'autres cherchent à avilir la représentation na- » tionale. Ils y ont sans doute un coupable intérêt; » mais, poussé par un sentiment bien différent, je ferai » tout ce qui dépendra de moi pour lui conserver son » lustre. Je déclare donc que je ne reconnais ici à per- » sonne le droit de m'accuser ou de me juger. Je cher- » che ici des juges, et je n'y trouve que des accusa- » teurs. Je n'attends point un acte de justice; c'est à un » acte de vengeance que je me résigne. Je professe du » respect pour les autorités, mais je respecte encore » bien plus la loi qui les a fondées, et je ne leur connais » plus de puissance dès l'instant qu'au mépris de cette » loi elles usurpent des droits qu'elle ne leur a pas » donnés. Dans un tel état de choses, je ne sais *si la*

» *soumission est un acte de prudence,* mais je sais que, » dès que la résistance est un droit, elle devient un de- » voir. C'est un devoir surtout pour ceux qui, comme » nous, doivent mieux que personne connaître la me- » sure de leurs droits, et pour moi, je devrais cet exem- » ple à ces dignes citoyens de la Vendée qui ont donné » à la France un si noble exemple de courage et d'in- » dépendance en m'accordant une seconde fois leurs » suffrages. Arrivé dans cette Chambre par la volonté » de ceux qui avaient le droit de m'y envoyer, je ne » dois en sortir que par la violence de ceux qui n'ont » pas le droit de m'en exclure, et si cette résolution de » ma part doit appeler sur ma tête de plus graves dan- » gers, je me dis que le champ de la liberté a été quel- » quefois fécondé par un sang généreux. » La gauche fit entendre de longues acclamations.

Le président mit aux voix l'amendement de M. Hyde de Neuville, portant que M. Manuel serait exclu des séances de la Chambre pendant la durée de la session. La droite et le centre droit presque entier se levèrent en sa faveur, mais, avant qu'on n'eût pu procéder à la contre-épreuve, M. Sapey présenta une proposition qui avait pour objet de faire déclarer que la majorité nécessaire pour l'exclusion serait des deux tiers des voix. La droite se récria, en alléguant qu'on ne pouvait interrompre une épreuve commencée. Comme le président opposait à la proposition les termes du règlement : « Votre » règlement, » lui dit M. de La Fayette, « n'a pu pré-

» voir l'infâme coup d'État que vous allez commettre. » M. Méchin essaya de prouver, par des exemples empruntés aux États-Unis et par un précédent de la Chambre des pairs, la justice de ce que demandait M. Sapey. D'autres réclamèrent de nouveau l'appel nominal. Le général Foy fit un dernier effort pour détourner la majorité de la décision qu'elle allait prendre. S'adressant aux hommes modérés, aux esprits réfléchis qui faisaient partie de la majorité : « Est-il possible, » dit-il, « que » vous fassiez une loi et que vous l'exécutiez le même » jour! Non, messieurs, cela est contraire à l'honneur » de la Chambre, contraire à la pudeur publique et à » la morale. Vous attaquez la Charte, œuvre de votre » roi; vous détruisez la seule ancre de salut qui nous » reste au milieu de nos révolutions. Cette Charte, que » vous brisez aujourd'hui, ne sera plus là pour vous » protéger. Au jour du malheur, vous n'aurez rien à » réclamer; on vous répondra : vous avez été injustes, » vous avez écouté de tyranniques passions; vous avez » oublié que vous aviez une patrie. » Ces adjurations, auxquelles la gauche donna de vifs témoignages d'assentiment, excitèrent de longs murmures dans la droite. M. Casimir Perier réclama pour M. Manuel la faculté de récuser soixante-dix membres de la Chambre, et dénonça ceux qui, soit dans la Chambre même, soit dans certains salons, s'étaient engagés d'avance à le condamner sans l'avoir entendu; il demanda si l'on voulait revenir à ces temps de terreur où les accusés étaient sans

protection, où les bourreaux étaient prêts dès que le soupçon apparaissait. Le général Demarçay s'écria que la représentation nationale était entièrement faussée, la Charte détruite dans tout ce qu'elle avait de conservateur pour le peuple, qu'un parti factieux n'en voulait garder que ce qui pouvait lui donner les moyens d'obtenir de la nation des sacrifices auxquels elle ne se serait jamais soumise sans cette fausse apparence, et que la Chambre n'était plus peuplée que des ennemis de ceux dont elle devait défendre les intérêts. Rappelé à l'ordre par le président, il déclara qu'il s'appropriait, qu'il aurait dit, s'il en avait eu le talent, tout ce qu'avait dit M. Manuel. « Oui, oui, » crièrent M. de La Fayette et plusieurs autres membres de l'extrême gauche, « nous » y adhérons tous, nous faisons cause commune avec » M. Manuel, poursuivez-nous avec lui. » M. de Girardin demanda à parler contre le président, mais la Chambre refusa de l'écouter. Au milieu d'une agitation toujours croissante des deux partis extrêmes qui faisait ressortir l'attitude morne et silencieuse des centres, l'amendement de M. Hyde de Neuville, mis de nouveau aux voix, fut adopté par une majorité non douteuse, formée de la droite et du centre droit moins une dixaine de voix. Au moment de la contre-épreuve, les députés de la gauche et du centre gauche quittèrent la salle en criant qu'ils ne votaient pas. Il était plus de sept heures lorsque la Chambre se sépara en désordre.

Les groupes qui s'étaient formés dans la matinée aux

abords du palais Bourbon et qui n'avaient cessé de se grossir, avaient successivement envahi le quai d'Orsay, le pont Louis XVI, la place Louis XV, la rue Royale, la rue de Rivoli et les terrasses du jardin des Tuileries, dont on avait, un peu trop tard, fermé les grilles. Des cris de *Vive Manuel! vive la gauche!* se faisaient de temps en temps entendre dans ces groupes, et on y attendait impatiemment le résultat de la délibération. Vers cinq heures, de forts détachements de gendarmes à cheval et de lanciers de la garde avaient manœuvré pour disperser ces masses de curieux, mais, refoulées sur un point, elles se reformaient en arrière ou sur les flancs de la troupe. Lorsqu'on connut le vote de la Chambre, une multitude de jeunes gens et d'hommes du peuple, réunis sur le passage des députés, firent retentir les cris de *Vive Manuel! vive la liberté!* Puis la foule se porta dans la rue Saint-Honoré, sous les fenêtres de l'appartement de M. Manuel. On y avait placé, par précaution, des pelotons d'infanterie de la garde et de la ligne qui arrêtèrent quelques agitateurs. Pendant toute la soirée et jusqu'à une heure assez avancée de la nuit, les rassemblements parcoururent les boulevards, mais aucune violence ne fut commise et l'autorité n'eut pas besoin de recourir à la force.

M. Manuel ayant déclaré, comme nous l'avons vu, qu'il ne se soumettrait pas à l'exclusion dont on l'avait frappé, la séance du lendemain était attendue avec une vive curiosité. Ce jour-là, les groupes n'étaient guères

moins considérables que la veille autour du palais Bourbon, et il y régnait une grande effervescence, aussi bien que dans la salle des Pas Perdus. Les tribunes étaient complétement remplies. A une heure et demie, le président monta au fauteuil. Les bancs de la gauche étaient complétement vides. Comme on se demandait ce que cela voulait dire, on vit M. Manuel, en costume de député, escorté de tous ses collègues de la gauche, également revêtus de leur costume officiel, apparaître à l'entrée du couloir de droite et aller occuper tranquillement sa place habituelle. Une grande agitation se manifesta dans le côté droit et dans les tribunes. Le président se vit bientôt entouré du général Donnadieu, de M. de Bouville, de M. Dudon et d'autres membres de la droite, qui lui parlaient avec vivacité. Une sorte de conciliabule se forma autour des ministres. MM. Dudon et de La Bourdonnaye, surtout, semblaient fort animés. Ils couraient d'un banc à l'autre, et du bureau du président au banc des ministres. La gauche restait immobile. Cet état d'anxiété se prolongea pendant une demi-heure. Enfin, le président ayant agité sa sonnette pour annoncer l'ouverture de la séance, chacun se hâta de regagner sa place. M. Ravez, se levant au milieu d'un profond silence, prononça ces paroles : « Messieurs, l'article 91 de votre » règlement porte : la police de la Chambre lui appar» tient ; elle est exercée en son nom par le président » qui donne à la garde de service les ordres nécessai» res. Dans votre séance d'hier, vous avez décidé que

» M. Manuel était exclu de vos séances pendant cette » session; votre président a écrit ce matin à MM. les » questeurs pour les inviter à donner aux huissiers de » la Chambre l'ordre de ne pas laisser entrer M. Manuel; » cet ordre a été donné, mais la consigne a été violée, » M. Manuel s'est introduit... » — « C'est faux! » s'écria M. de Girardin, « M. Manuel ne s'est pas introduit; il » est entré avec nous! » — La droite réclama bruyamment. Le président expliqua qu'il énonçait le fait tel qu'il lui avait été rapporté par le chef des huissiers, et il invita M. Manuel à se retirer. « M. le président, » répondit M. Manuel, « hier, j'ai annoncé que je ne céderais qu'à la force; aujourd'hui, je tiendrai ma parole. » M. Ravez proposa alors à la Chambre de suspendre la séance pendant une heure et de se retirer dans les bureaux, ajoutant que, dans cet intervalle, il donnerait les ordres nécessaires pour l'exécution de la décision de l'assemblée. M. Dupont de l'Eure protesta énergiquement, au nom de la gauche, contre cet acte de violence, mais de nombreuses voix de la droite ayant appuyé la proposition, le président quitta le fauteuil, les membres de la droite, du centre droit et même d'une partie du centre gauche sortirent de la salle aussi bien que les ministres, et quatre-vingts membres de la gauche et du centre gauche restèrent seuls sur leurs bancs, silencieux et immobiles.

Après une demi-heure d'attente, une porte s'ouvrit et livra passage aux huissiers de service qui vinrent se

ranger en face des bancs de l'extrême gauche. Leur chef s'avança vers M. Manuel, et, dans une attitude respectueuse, lui donna lecture d'un ordre par lequel le président venait de les charger de le faire sortir de la salle et de l'empêcher d'y rentrer, en se faisant assister, au besoin, de la force armée. M. Manuel ayant répondu que l'ordre était illégal et qu'il ne s'y soumettrait pas, le chef des huissiers, après lui avoir inutilement réitéré sa notification en le priant de ne pas l'obliger à employer la force, sortit de la salle. Un silence profond continuait à y régner, troublé seulement par les mouvements de quelques députés de la droite que la curiosité ramenait dans la salle et qui se tenaient à l'écart dans les couloirs.

Au bout de quelques instants, le chef des huissiers reparut à la tête d'un détachement de gardes nationaux et d'un détachement de vétérans, comprenant, ensemble, une quarantaine d'hommes. Un chef de bataillon conduisait les vétérans, les gardes nationaux avaient à leur tête un capitaine et un sergent. A l'aspect de la force armée, les députés de la gauche se levèrent en poussant des clameurs confuses. MM. de La Fayette, Laffitte, Casimir Perier, MM. de Girardin et de Chauvelin, M. Leseigneur, M. Labbey de Pompières, se faisaient remarquer par leur véhémence. « Quoi! » s'écria M. de La Fayette, « de la garde nationale pour exécuter un » pareil ordre! » — « C'est déshonorer la garde natio» nale! » dit M. Labbey de Pompières. — « Les citoyens, »

dit M. Laffitte, « ont le devoir de nous garder et non de » nous opprimer. » — D'autres demandaient qu'on fît intervenir la gendarmerie, la garde nationale ne pouvant se souiller au point d'arracher de son banc un mandataire du peuple. Le chef de bataillon des vétérans parut un moment indécis. Enfin, il se dirigea vers M. Manuel et, portant la main à son shako, répéta verbalement l'ordre de M. Ravez, annonçant qu'en cas de résistance il serait obligé de recourir à la force. Le général Foy interpella cet officier en termes sévères. Plusieurs autres députés lui crièrent qu'ils ne connaissaient que la garde nationale, et que c'était à elle qu'il devait donner ses ordres. L'officier, intimidé, répondit qu'il allait en référer au président et se retira. Il revint quelques minutes après, avec l'ordre écrit et formel d'employer la force si cela était nécessaire. Sur la demande de M. Manuel le chef des huissiers en donna lecture, mais le général Foy lui fit l'observation que l'ordre était adressé à un colonel, non pas à un chef de bataillon. Sans s'arrêter à cette objection, le commandant, à trois reprises, somma M. Manuel de se retirer. Sur son nouveau refus, il enjoignit au capitaine de la garde nationale de faire avancer ses soldats pour le forcer à sortir. Le capitaine transmit l'ordre au sergent. C'était un passementier appelé Mercier. Il resta immobile aussi bien que les gardes nationaux de son peloton. Un second ordre ne les trouva pas plus dociles. Des applaudissements, des *bravos*, des cris de *Vive la garde nationale, elle vient de se couvrir de*

gloire, éclatèrent aussitôt sur les bancs de la gauche et furent répétés dans quelques-unes des tribunes. M. de La Fayette semblait livré à un délire d'enthousiasme.

Le chef de bataillon sortit précipitamment, et presque aussitôt on vit entrer un détachement de trente gendarmes armés de sabres et de carabines qui, ayant à leur tête leur colonel, le vicomte de Foucault et trois autres officiers, se rangèrent en avant des gardes nationaux et des vétérans, fermant les issues des banquettes de la gauche. « Messieurs, » dit le colonel, « je viens de recevoir » de M. le président l'ordre formel de faire sortir M. Ma- » nuel puisqu'il résiste aux injonctions qui lui ont été » faites et aux efforts de la garde nationale. » — « C'est » faux, c'est faux ! » crièrent une foule de voix. « La » garde nationale a refusé d'être complice de cet attentat. » Ne la déshonorez pas ! » — « Laissez-lui toute sa » gloire ! » dit M. de La Fayette. — « Je fais une pre- » mière sommation, » reprit M. de Foucault. « Je serais » désolé d'avoir à employer la force. Réfléchissez-y, » messieurs. Nous devons exécuter les lois. » — « Les » lois, » lui répondit-on, « déclarent les députés invio- » lables. C'est une violation de la loi. Ordonnez donc le » pas de charge, comme au 18 brumaire. » M. Adam de La Pommeraye ajouta : « Nous ne reconnaissons pas » la délibération d'hier. » — Après une seconde et une troisième sommations, auxquelles M. Manuel déclara qu'il ne céderait pas plus qu'à la première, et au milieu des clameurs d'un grand nombre de députés qui deman-

daient qu'on les emmenât tous à la fois, le colonel, suivi de ses gendarmes, s'avança vers les bancs inférieurs de la gauche. S'il fallait en croire une version qui est devenue populaire, mais dont ses amis ont contesté l'exactitude, il aurait dit en ce moment à ses soldats : « Empoignez-moi M. Manuel. » Arrivé auprès du député, il l'invita encore à se lever et à le suivre. Sur son nouveau refus, il le saisit au bras, et deux gendarmes, le prenant au collet, s'efforcèrent de l'entraîner. Ses amis se précipitèrent vers lui comme pour le dégager. Il y eut un moment de confusion qu'on eût pu prendre pour une lutte. M. Manuel, amené au bas des gradins par ceux qui l'avaient saisi, fit signe à ceux qui voulaient le secourir qu'il n'y avait plus rien à tenter, tous les moyens de résistance ayant été épuisés, et se laissa enfin conduire hors de la salle. Tous les membres de la gauche, se jetant au milieu des gendarmes, sortirent avec lui et l'accompagnèrent jusque dans la cour d'honneur où il monta en voiture avec MM. Dupont de l'Eure et Gévaudan.

Il était trois heures et demie, les députés de la droite et du centre droit rentrèrent aussitôt dans la salle et reprirent leurs places. Seul des députés de la gauche, le général Sébastiani était à son banc. Ceux du centre gauche, qui n'avaient pas quitté les leurs, tels que M. Royer-Collard, M. Delessert, M. de Sainte-Aulaire, semblaient consternés et s'entretenaient avec douleur de ce qui venait de se passer. La droite seule avait la physionomie triomphante.

Le président étant remonté au fauteuil annonça que la séance était reprise. Après la lecture du procès-verbal de celle de la veille, il donna la parole à M. Ricard pour appuyer le projet de loi des cent millions dont la discussion était interrompue depuis trois jours : mais, comme il est facile de le comprendre, dans la disposition où étaient les esprits, l'orateur ne fut guère écouté. Le général Sébastiani, appelé ensuite par son tour d'inscription à combattre le projet, déclara qu'il éprouvait une émotion trop vive, trop profonde, pour pouvoir se livrer froidement à cette discussion. Quant aux autres membres de la gauche et du centre gauche inscrits après lui, les uns s'excusèrent pour le même motif, les autres étaient absents. La liste se trouvant ainsi épuisée, on ferma la discussion générale, et la Chambre se sépara en silence.

Au dehors du palais législatif, la journée et la soirée se passèrent d'une manière assez calme. Des groupes s'étaient encore formés devant la demeure de M Manuel, mais ils se dissipèrent à la première sommation de l'autorité.

La plupart des députés de la gauche, réunis chez M. Gévaudan, y votèrent la protestation suivante :
« Nous, soussignés, membres de la Chambre des députés
» des départements, déclarons que nous n'avons pu voir
» qu'avec une profonde douleur et une indignation
» qu'il est de notre devoir de manifester devant toute la
» France, l'acte illégal, attentatoire à la Charte, à la pré-

» rogative royale et à tous les principes du gouvernement
» représentatif, qui a porté atteinte à la représentation
» nationale et violé, dans la personne d'un député, les
» garanties assurées à tous, les droits des électeurs et de
» tous les citoyens français. Nous déclarons à la face de
» notre pays que, par cet acte, la Chambre des députés
» est sortie de sa sphère légale et des limites de son
» mandat. Nous déclarons que la doctrine professée par
» la commission qui a proposé l'exclusion d'un de nos
» collègues, et d'après laquelle cette mesure a été
» adoptée, est une doctrine subversive de tout ordre so-
» cial et de toute justice; que la confusion monstrueuse
» des fonctions de législateur, d'accusateur, de rappor-
» teur, de juré et de juge est un attentat qui n'a d'exem-
» ple que dans le procès même dont le souvenir a servi
» de prétexte à l'annulation des pouvoirs de M. Manuel;
» que les principes émis dans le rapport de cette com-
» mission sur l'autorité illimitée de cette Chambre ne
» sont autres que les principes anarchiques qui, à une
» autre époque, ont amené d'odieux forfaits; que les
» formes protectrices dont la loi couvre le plus obscur
» des accusés et même l'appel nominal qui, dans une si
» grave circonstance, pouvait seul garantir l'indépen-
» dance des votes, ont été repoussés avec une obstination
» passionnée et turbulente. Considérant la résolution
» prise hier, 3 mars 1823, contre notre collègue, comme
» le premier pas d'une faction pour se mettre violem-
» ment au-dessus de toutes les formes que notre pacte

» fondamental lui avait imposées, convaincus que ce » premier pas n'est que le prélude du système qui con- » duit la France à entreprendre une guerre injuste au » dehors pour consommer au dedans la contre-révolu- » tion et pour ouvrir notre territoire à l'occupation » étrangère, ne voulant pas nous rendre complices des » malheurs que cette faction peut attirer sur notre pa- » trie, nous protestons contre toutes les mesures illégales » et inconstitutionnelles prises dans ces derniers jours » pour l'exclusion de M. Manuel, député de la Vendée, » et contre la violence avec laquelle il a été arraché du » sein de la Chambre des députés. »

Cette protestation reçut la signature de 62 membres de la Chambre, parmi lesquels figuraient MM. Bignon, Foy, Laffitte, MM. de Chauvelin, d'Argenson, de La Fayette, de Girardin, Benjamin Delessert, Dupont de l'Eure, Étienne, Sébastiani, de Lameth, Casimir Perier et Demarçay. Tous appartenaient à la gauche proprement dite, à l'exception de M. Delessert qui siégeait au centre gauche. Les exagérations qui se mêlaient, dans cette pièce, à des griefs trop fondés, empêchèrent sans doute d'autres membres de l'opposition modérée d'y apposer aussi leur nom.

Le lendemain, 5 mars, au commencement de la séance, le président donna lecture d'une lettre par laquelle douze des signataires de la déclaration, en la lui transmettant, le priaient d'en donner connaissance à la Chambre. M. Dudon et d'autres membres de la droite

demandèrent de quoi il était question. Le président ayant répondu que c'était une protestation contre les mesures dont M. Manuel avait été l'objet, la droite réclama l'ordre du jour. Le général Foy, M. de Chauvelin et plusieurs autres crièrent que c'était une *déclaration,* non pas une *protestation*, mais M. Dudon répondit qu'une grande assemblée ne pouvait être dupe des mots; que quelque nom qu'on donnât à cette pièce, c'était incontestablement une protestation contre les actes de la Chambre, et qu'à ce titre elle ne pouvait lui être lue; qu'il était de principe, dans toute assemblée délibérante, que le vote de la majorité fît loi pour la minorité; que tant que l'objet était en discussion, il était permis à la minorité d'employer tous les arguments qu'elle croyait propres à faire prévaloir son avis, mais qu'après le vote de la majorité sa décision était obligatoire pour tous les membres; que s'il en était autrement, si le droit de protestation était reconnu aux dissidents, il en résulterait la plus épouvantable anarchie, et que venir protester quand on ne discutait plus, c'était provoquer à la rébellion. Interrompu à chaque instant par les exclamations de la gauche, il rappela qu'en juillet 1791, à l'Assemblée constituante, lors de la protestation de 256 membres du côté droit contre les mesures prises par suite du voyage de Varenne, l'Assemblée avait décidé que tout membre d'un corps délibérant qui protesterait contre la majorité serait censé avoir donné sa démission. — « Eh bien, » cria la gauche, « chassez-nous tous, déclarez-nous indi-

» gnes, appelez vos gendarmes. » Le général Foy essaya de démontrer que les exemples cités ne s'appliquaient pas à la circonstance actuelle, aucune loi, aucun article de la Charte ne défendant les déclarations ou les protestations, et un article du règlement prescrivant au président de donner, à chaque séance, connaissance à la Chambre des messages ou des lettres qui la concernaient, en sorte que la Chambre elle-même n'avait pas le droit de lui en interdire la lecture. « Et quand il y aurait, » dit-il encore, « des articles limitatifs de ce droit dans » votre règlement,... est-ce dans les circonstances graves, solennelles, terribles dont nous sommes entourés, » que vous devriez repousser la minorité par un injuste » et calamiteux dédain? Non, vous n'avez pas ce droit. » La minorité a aussi les siens; ils sont écrits dans la » Charte; ils sont écrits dans le cœur de tous les Français; ils sont écrits dans le cœur de cette brave garde » nationale qui a donné hier un si noble exemple de son » respect pour la représentation nationale. Non, messieurs, la Charte n'est pas perdue, la liberté ne périra » pas lorsque mon pays renferme de tels citoyens. » Les murmures de la droite, les acclamations de la gauche couvrirent la voix de l'orateur. La majorité continuait à demander l'ordre du jour. Au moment où le président se disposait à consulter la Chambre, le général Demarçay, hors de lui, s'écria : « M. le président, prenez garde au » jour de la justice, il viendra! » Au milieu des murmures et des éclats de rire de la droite, M. Ravez ré-

pondit que cette menace ne l'empêcherait pas de continuer à remplir ses fonctions avec calme et fermeté. « Avec » des gendarmes, » dirent MM. d'Argenson et de Chauvelin. L'ordre du jour fut voté par une immense majorité. La gauche seule vota contre. Tous ses membres se levèrent alors, traversèrent l'hémicycle et sortirent de la salle. L'un d'eux, en passant devant la tribune, fit entendre ces paroles : « Nous nous retirons pour ne pas » participer au vote d'un projet de loi dont la discus» sion a été souillée par la violence. » Le centre gauche, qui n'avait voté ni pour ni contre l'ordre du jour, resta sur ses bancs.

Les députés de la gauche avaient pris la résolution de ne rentrer à la Chambre qu'avec M. Manuel. Ceux du centre gauche adoptèrent un terme moyen qui consistait à assister aux délibérations, mais sans y prendre part.

On n'osa pas publier dans les journaux la protestation dont la Chambre avait refusé d'entendre la lecture, mais elle fut lithographiée et envoyée clandestinement à des milliers de personnes. L'autorité dirigea des poursuites contre ses distributeurs; on ne voit pas qu'elles aient eu aucune suite.

Les manifestations populaires qui, les jours précédents, avaient troublé quelques-uns des quartiers de Paris, ne se renouvelèrent pas; les groupes qu'on avait vus se former devant la demeure de M. Manuel cessèrent de s'y rassembler; mais des visites, des adresses, l'envoi de députations chargées de le complimenter et de lui porter

des témoignages de sympathie, succédèrent à ces démonstrations bruyantes. Le sergent de la garde nationale qui avait refusé de mettre la main sur lui, le passementier Mercier, devint aussi, pour quelques jours, l'objet d'une grande popularité. Tandis que les chefs des légions protestaient par des ordres du jour contre sa conduite comme contre un attentat à la discipline et à l'honneur de cette milice, qu'il était suspendu de ses fonctions, menacé d'être mis en jugement et, quelques jours après, rayé des contrôles par une ordonnance royale, M. de La Fayette publiait une lettre qui réfutait la doctrine de l'obéissance passive professée par les chefs des légions, et les journaux de l'opposition étaient remplis de lettres de gardes nationaux conçues dans le même sens. Ces mêmes journaux, non contents d'établir, en principe, que, dans les pays libres, l'obéissance passive a des bornes, même en ce qui concerne l'armée, et que la représentation nationale n'est pas moins inviolable que le trône, célébraient pompeusement le patriotisme et le courage de Mercier. On lui prodiguait les témoignages d'intérêt. Un grand nombre de députés, de personnages considérables, des pairs de France se faisaient écrire chez lui; de grandes dames allèrent le visiter dans sa boutique sous prétexte d'y faire des emplettes. Chez tous les marchands d'estampes, son portrait lithographié était exposé en pendant avec celui de M. Manuel. On ouvrit par toute la France des souscriptions dont le produit fut employé à lui offrir,

soit des armes d'honneur, soit des pièces d'orfévrerie et des bijoux. Plusieurs de ces souscriptions devinrent, non pas à Paris, mais dans certains départements, l'objet de poursuites judiciaires. La cour de Nancy condamna à la prison et à l'amende quelques-uns de ceux qui y avaient pris part et que le tribunal d'Épinal avait acquittés; mais, par une sorte de compensation, la cour de Rennes en acquitta d'autres que le tribunal de cette ville avait condamnés.

Les journaux de la droite, ne se bornant pas à tourner en dérision les hommages enthousiastes dont on comblait l'humble passementier, s'attachaient à présenter sous un aspect ridicule l'attitude de M. Manuel et celle de la gauche qu'ils qualifiaient de *misérable jonglerie*. Les plus ardents reprochaient au ministère de ne s'être pas prononcé bien nettement dans cette affaire. Le *Drapeau blanc* accusait M. Ravez de marcher de faiblesse en faiblesse. Les journaux libéraux, au contraire, dans leur indignation, évoquaient les sinistres souvenirs du 31 mai et du 18 fructidor pour trouver quelque chose d'analogue à ce qui venait de se passer. Le *Journal des Débats*, après s'être tu pendant quelques jours, essayait de justifier le vote de la Chambre, blâmait la retraite de la gauche, louait l'impartialité du président et prédisait à M. Manuel qu'il n'aurait pas l'honneur de la persécution, qu'il vivrait en paix jusqu'au jour où une élection nouvelle le renverrait sur son banc. Un tel langage était évidemment l'expression indirecte de la désapprobation

ou, tout au moins, du regret que la résolution de la Chambre inspirait aux esprits judicieux.

Il ne serait pas impossible que ce fût aussi le sentiment de M. de Villèle, bien qu'il n'eût pas eu le courage d'user de son influence pour détourner la majorité de la voie dangereuse où elle venait de s'engager. Quant à M. de Chateaubriand, sa correspondance avec le chargé d'affaires de France à Londres semble prouver qu'en ce moment il partageait les passions de la partie la plus exaltée de la droite. Parlant du grand effet produit par son discours, « il a, » disait-il, « précipité Manuel et » son parti dans une scène dont tout le monde rit » ici... Vous avez vu la farce de nos libéraux; ils n'ont » pu... ameuter quatre savoyards. Ils boudent encore, » mais on croit qu'ils reviendront voter le budget. » Il chargea M. de Marcellus de faire insérer dans les journaux anglais des articles apologétiques du vote d'exclusion et de l'expulsion ; mais M. de Marcellus ne lui dissimula pas que tout le monde, en Angleterre, dans la société, dans le peuple, même dans le conseil des ministres, jugeait très-sévèrement l'acte de la Chambre des députés ; que, tout en blâmant le langage de M. Manuel, on s'en indignait moins qu'à Paris ; que, si quelques-uns pensaient qu'une peine devait être appliquée à ces excès de la parole, l'exclusion leur paraissait trop rigoureuse; qu'on était unanime pour condamner l'intervention des gendarmes et l'imprudence de la Chambre exposant aux harangues de M. de La Fayette une garde nationale

douteuse, et qu'il serait inutile de chercher à changer ces impressions, parce qu'elles touchaient aux questions de la représentation nationale et des libertés parlementaires, si respectées chez les Anglais.

Ce que l'on pensait alors à Londres, tout le monde le pense aujourd'hui. L'expulsion de M. Manuel est peut-être, de tous les actes de la Restauration, celui qui est apprécié avec la sévérité la plus unanime. Parmi les apologistes du gouvernement de cette époque et du parti qui dominait en 1823, il n'en est pas un, à ma connaissance, qui ne blâme et qui ne déplore ce triste incident, et les rares survivants qui ont pris part au vote d'exclusion ou qui y ont applaudi doivent, si le temps écoulé ne les a pas éclairés eux-mêmes, s'ils persistent à penser qu'ils ont agi conformément à la raison et au droit, être bien surpris de l'isolement où les laissent leurs amis politiques. Ce ne fut sans doute pas le tort le plus grave, le plus odieux du parti ultra-royaliste, mais ce fut certainement le plus gratuit, le plus dépourvu d'excuse. Jamais il ne s'abandonna avec plus d'aveuglement à l'entraînement de l'esprit de parti. Si l'on ne savait jusqu'où cet aveuglement peut quelquefois emporter même des natures droites et honnêtes et à quelles illusions il peut les livrer, il paraîtrait impossible d'admettre qu'aucun de ceux qui ont participé à ce vote ait été de bonne foi. C'est là un point sur lequel, à mon avis, on n'a pas assez insisté et qu'il est bon de mettre en lumière pour faire complétement justice d'une aussi

[illegible]able erreur. Les adversaires de M. Manuel ont constamment supposé qu'il avait pris, d'une manière plus ou moins explicite, la défense du régicide. Quelques-uns de ses défenseurs, tout en le niant, ont paru reconnaître que son discours contenait des paroles imprudentes, odieuses, de nature à blesser les amis de la royauté, et cette opinion est encore assez accréditée. Elle est pourtant dénuée de fondement. La thèse que M. Manuel avait commencé à exposer et dont on ne lui permit pas d'achever le développement, c'était que l'invasion de l'Espagne par une armée française pourrait mettre en péril la sûreté personnelle de Ferdinand VII, de même que l'invasion de la France par les Autrichiens et les Prussiens avait contribué à la mort de Louis XVI. Que cette thèse fût, ou non, conforme à la réalité des faits, elle n'avait rien de choquant, rien qui n'eût été dit bien des fois sans exciter de réclamations, rien qu'un royaliste même n'eût pu avouer. Pour en tirer le prétexte de la mesure dont on voulait frapper M. Manuel, il fallut la dénaturer, il fallut transformer en excuse, en justification, ce qui n'était qu'une explication.

On a quelque peine à comprendre que non-seulement la partie relativement modérée du côté droit, mais aussi le centre droit presque entier, se soient joints aux énergumènes de l'extrême droite pour accomplir une telle iniquité. Suivant toute apparence, une fois la lutte engagée, bien des gens qui auraient voulu la prévenir craignirent que, si elle se terminait à l'avantage de la

gauche, la cause monarchique n'en reçût un dangereux ébranlement, et ils pensèrent qu'il fallait éviter à tout prix une telle crise. Il est certain qu'en ce moment il régnait une grande inquiétude parmi les amis du trône et que ses ennemis se reprenaient à concevoir d'audacieuses espérances. A l'approche de la guerre qui allait commencer, on se demandait si la fidélité de l'armée, dans laquelle avaient éclaté naguères tant de conspirations, était bien assurée. Les souvenirs de 1808 faisaient redouter, dans l'expédition qu'on se disposait à entreprendre, des lenteurs et des difficultés qui pouvaient susciter de grands périls au gouvernement de la Restauration. M. de Talleyrand croyait à la réalité de ces périls et semblait se complaire dans cette prévision. M. Pasquier y croyait aussi et s'en affligeait. Peut-être faut-il chercher dans cette circonstance le motif du silence que cet homme d'État et les autres membres du précédent cabinet gardèrent constamment sur la question d'Espagne dans le cours des nombreuses discussions auxquelles elle donna lieu, bien que personne n'ignorât qu'ils désapprouvaient la guerre projetée. Lorsqu'ils s'étaient rangés parmi les adversaires d'un cabinet dont la politique leur paraissait contraire aux intérêts bien entendus de la France, ils s'étaient promis de ne jamais lui faire une opposition inspirée par des vues personnelles ou qui ne fût pas en accord avec le bien de l'État; ils purent craindre de se laisser entraîner trop loin en traitant une question aussi délicate, aussi irritante, de prêter ainsi un dangereux

appui aux hommes de la gauche et de se trouver compromis avec eux.

Même parmi ceux qui blâmaient le plus hautement la conduite de la majorité de la Chambre, beaucoup n'approuvaient pas le parti pris par la gauche de cesser d'assister aux séances de l'Assemblée, et l'effet moral n'en fut pas aussi considérable que l'avaient espéré ceux qui l'avaient conseillé. On n'approuvait pas beaucoup plus et on trouvait même plus illogique le terme moyen auquel s'était arrêté le centre gauche qui, sans s'exiler de l'enceinte législative, ne voulait plus y prendre la parole. Il est, je crois, sans exemple dans l'histoire des assemblées, délibérantes que ces formes de protestations aient eu des résultats favorables pour leurs auteurs. On conçoit, cependant, que, dans certains cas, on puisse s'y croire obligé par un sentiment de dignité.

Six jeunes gens qui avaient pris part aux scènes de désordre dont l'expulsion de M. Manuel avait été suivie et qu'on avait arrêtés dans les rassemblements, furent traduits devant le tribunal de police correctionnelle. L'un d'eux était accusé d'avoir résisté à des gendarmes et outragé un commissaire de police dans l'exercice de ses fonctions, les autres d'avoir proféré des cris séditieux. Le procureur du Roi, M. Billot, se livra à de violentes déclamations contre l'*apôtre du régicide* que la Chambre, disait-il, avait justement expulsé de son sein. Un des défenseurs, M. Boinvilliers, soutint que les cris poussés par son client ne devaient être interprétés

que comme une protestation contre une décision qui, dans sa pensée, portait atteinte à l'inviolabilité de la Chambre et à la liberté des élections. Il soutint aussi que la force armée n'avait pas eu le droit de dissiper les rassemblements immédiatement et avec violence, qu'il aurait fallu qu'un officier municipal se présentât revêtu de ses insignes et fît à la foule trois sommations successives, que, jusqu'à l'accomplissement de ces formalités, un rassemblement était licite, et que c'était un droit du citoyen. Le président et le procureur du roi lui ayant reproché de prêcher la résistance à la force publique et le dogme de la souveraineté du peuple, il répondit que le droit de réunion était un droit fondamental consacré par une loi non abrogée de l'Assemblée constituante. Un tel langage, à cette époque, devait paraître une énormité. Aussi, le ministère public s'empressa-t-il de requérir contre le jeune avocat la peine de la suspension ; mais M. Mérilhou prit sa défense, et le tribunal se borna à lui enjoindre d'être plus circonspect. Quant aux prévenus, ils furent condamnés à quelques mois d'emprisonnement et à des amendes plus ou moins fortes. Peu de jours après, le tribunal jugea encore six individus poursuivis pour des faits semblables. Deux seulement furent condamnés. L'un des deux, l'avocat Rouen, dont l'attitude devant la justice n'avait pu qu'irriter les magistrats, encourut un emprisonnement d'une année.

CHAPITRE LXXXII

— 1823 —

Vote de la loi du crédit des cent millions par les deux Chambres. Discours du duc de Broglie à la Chambre des pairs. — Vote de la loi qui appelle au service territorial une partie de la réserve. — Préparatifs de guerre du gouvernement français. Choix des généraux. — Manifestations en Angleterre en faveur de l'Espagne constitutionnelle. Le cabinet anglais déclare sa neutralité. — Les cortès obligent le roi d'Espagne, malgré sa résistance, à se transporter avec elles à Séville, Madrid étant trop exposé à tomber promptement au pouvoir des Français. Organisation de quatre armées destinées à repousser l'invasion. — Le duc d'Angoulême part pour l'armée. Sa sagesse et sa modération calment les mécontentements qui y fermentaient. — Vaines tentatives des réfugiés et des révolutionnaires français pour la soulever contre le gouvernement. — Complot de quelques intrigants du parti ultra-royaliste pour enlever au général Guilleminot les fonctions de major-général. La fermeté du duc d'Angoulême l'y maintient. — Embarras créés par l'impéritie de l'administration de la guerre, qui n'a pas su préparer les moyens d'entrer en campagne à l'époque fixée. Pour éviter des retards dangereux, on est obligé de conclure avec Ouvrard un marché onéreux. — Le duc d'Angoulême institue, pour gouverner l'Espagne en attendant la délivrance du Roi, une junte provisoire qui proclame les principes les plus réactionnaires. — Passage de la Bidassoa. Dans les provinces basques, la Navarre, l'Aragon, la Catalogne, les populations accueillent l'armée française avec enthousiasme. — Violents débats dans le parlement

britannique sur l'intervention de la France en Espagne. Emportements de M. Brougham. M. Canning, lui-même, exprime les sentiments les plus hostiles contre le gouvernement français. L'empereur de Russie déclare qu'il considérerait une attaque contre la France comme dirigée contre l'alliance tout entière.

La retraite des députés de la gauche ayant mis fin à la discussion générale de la loi qui ouvrait un crédit de cent millions pour les dépenses de la guerre, le rapporteur, M. de Martignac, reproduisant les objections de l'opposition, donna de nouveaux développements aux réponses des défenseurs du projet et s'attacha particulièrement à repousser le reproche si souvent fait aux ministres de vouloir rétablir en Espagne l'inquisition et le pouvoir absolu. Il restait à délibérer sur les deux articles de ce projet et sur un amendement proposé par le général Sébastiani, qui tendait à tenir en suspens la question principale en subordonnant à l'éventualité de la guerre la concession du crédit, mais le général, appelé à la tribune pour défendre sa proposition, déclara qu'il la retirait. Personne ne demandant la parole, les deux articles furent adoptés par assis et levé sans que les quelques membres de la gauche qui se trouvaient dans la salle ni la plupart de ceux du centre gauche prissent part au vote ; M. Duvergier de Hauranne, M. Delacroix Frainville, M. Humann et M. Hay se levèrent seuls pour les repousser. Le scrutin ouvert ensuite sur l'ensemble de la loi donna en sa faveur 239 suffrages contre 19.

Quelques députés de l'opposition firent imprimer les discours qu'ils n'avaient pas voulu prononcer.

Dès le lendemain, M. de Villèle porta le projet à la Chambre des pairs. Le rapport en fut fait, le 11 mars, par le comte de La Forêt. Ce rapport était l'expression de l'adhésion la plus complète tant aux moyens indiqués pour procurer au gouvernement les cent millions qu'il demandait qu'à la politique d'intervention qui rendait nécessaire le vote de ce crédit. Il repoussait avec indignation une assertion trop répandue, disait-il, et revêtue avec un art perfide des couleurs les plus spécieuses, celle qui tendait à faire croire que l'on voulait imposer à l'Espagne le pouvoir absolu comme un acheminement à la destruction du l'heureux régime dont jouissait la France.

La discussion s'ouvrit le 14 mars. Le maréchal Jourdan, dans un discours dont la forme était très-respectueuse pour la prérogative royale, combattit fortement le projet de loi, et, sans ajouter beaucoup d'arguments à ceux qui avaient été produits dans l'autre Chambre, essaya surtout de faire ressortir la futilité des motifs allégués pour justifier la guerre, le danger d'ouvrir une carrière sans bornes au génie des combats en proclamant le droit d'intervention, l'impossibilité d'assigner à ce droit des limites précises qui n'en fissent pas une arme contre l'indépendance des peuples. Sans vouloir examiner la question des dangers matériels que la guerre pouvait entraîner, il se montra effrayé des dangers po-

litiques du système dans lequel on s'engageait, mais il ajouta que le premier coup de canon une fois tiré, il ne verrait plus que la gloire de nos armes et serait disposé à concourir, de tous ses moyens, à leur succès.

M. de Barante, discutant les motifs allégués par le ministère pour établir la justice et la nécessité de la guerre, entreprit de prouver qu'aucun de ces motifs n'était sérieux. Suivant lui, il résultait de ce qui s'était passé à Vérone que les puissances avaient laissé à la France l'entière liberté du choix dans cette question. Les intérêts matériels du pays n'exigeaient aucunement un recours aux armes. Restaient les dangers dont on prétendait qu'il était menacé par la révolution espagnole. On citait, comme exemples et comme autorités, la guerre faite par l'Angleterre à la France en 1793 et la récente expédition des Autrichiens contre Naples, mais ces exemples n'étaient pas applicables. En 1793, c'était la France qui avait la première déclaré la guerre, envahi les Pays-Bas, renouvelé l'attentat de White-Hall et menacé formellement les rois d'une guerre d'extermination. Quant à l'expédition autrichienne contre le royaume de Naples, M. de Barante était loin de l'approuver, mais il devait reconnaître que l'Autriche ayant des possessions en Italie et la révolution de Naples tendant à l'unité de la patrie italienne, le cabinet de Vienne était jusqu'à un certain point autorisé à prétendre qu'elle menaçait ces possessions. Il n'y avait rien de semblable de la part de l'Espagne. On était dans l'impossibilité de prouver

que le gouvernement espagnol eût pris part à aucun des complots formés contre le gouvernement français. Il avait, à la vérité, donné asile à des condamnés politiques, mais lui avait-on demandé officiellement de les éloigner? lui avait-on offert de renvoyer, par une juste réciprocité, les hommes qui conspiraient en France contre l'Espagne? La contagion morale, non pas celle des intrigues, mais celle des mauvais exemples, tel était donc l'unique grief sur lequel on pût s'appuyer pour justifier la politique du cabinet des Tuileries. Ce qu'on allait combattre, c'était l'effet qui résultait de la vue d'un gouvernement différent du nôtre. C'est-à-dire que la guerre allait avoir lieu pour la satisfaction d'une certaine opinion, en vue de la propager, de la rendre dominante au delà des Pyrénées; c'est-à-dire encore qu'on allait faire contre les Espagnols précisément ce qu'on leur reprochait de vouloir faire contre la France! Passant de la discussion des principes à celle des faits, M. de Barante, sans mettre en doute les espérances de succès fondées sur la valeur des soldats français, demanda si l'on ne se trompait pas sur l'état et les dispositions de la population espagnole; il fit remarquer qu'en 1820 l'armée de l'Ile de Léon, livrée à ses seules forces, avait réussi à faire triompher la constitution de Cadix, tandis que l'armée de la foi, encouragée par tout le continent, pourvue d'abondants subsides et sûre de trouver en France un asile où elle pourrait se reformer, venait maintenant d'être chassée des forteresses qu'elle avait surprises. Pour rendre plus

évidentes les difficultés de la tentative dans laquelle on se précipitait avec tant d'aveuglement, il expliqua que l'Espagne n'était pas un pays *administré*, qu'une armée étrangère ne pouvait s'y emparer de ce mécanisme régulier, de ces habitudes de soumission, de cette docilité pour le pouvoir qui rendaient certaines contrées de l'Europe si commodes à occuper. On s'était flatté, dit-il, de l'espérance que les excommunications de la Sainte-Alliance suffiraient pour trancher la question, on avait négocié la menace à la bouche, mais, par là, on avait blessé la fierté castillane, toute chance de conciliation avait disparu, et il ne restait plus qu'à occuper militairement la péninsule. Pour cela, il faudrait beaucoup de cent mille hommes et beaucoup de cent millions. Bientôt, on se trouverait en butte aux mécontentements, aux conspirations, aux soulèvements peut-être. Alors, l'étranger dirait à l'égard de la France ce que les ministres disaient en ce moment à l'égard de l'Espagne, qu'il fallait y étouffer la Révolution, et le Nord franchirait le Rhin comme l'armée française aurait franchi les Pyrénées. Ainsi se déroulerait tout l'avenir de cette guerre : occupation militaire de l'Espagne pendant un temps indéfini, les trésors de la France et la vie de ses soldats prodigués sans un terme fixe et déterminé, le pays épuisé, en proie au mécontentement, à la discorde, à l'oppression, et enfin les armées étrangères venant y régner par l'épée et l'accablant d'opprobre et de misère!

Ainsi que M. de Barante, M. de Catelan exprima l'opi-

nion qu'on ne pouvait considérer comme représentant les sentiments de la nation espagnole cette émigration armée qui n'avait pris une apparence de consistance que grâce aux subsides du gouvernement français, qui était déjà divisée par les haines les plus furieuses et dont chaque fraction avait peine à pardonner à la France les secours qu'elle donnait aux autres. Il montra, comme conséquences inévitables de la guerre, l'agriculture accablée de réquisitions et le commerce abandonné aux corsaires, manquant de numéraire et de débouchés.

Le duc de Narbonne, M. de Saint-Roman et M. de Polignac parlèrent dans le sens de la guerre. M. de Narbonne mit tous ses soins à en démontrer la justice et la nécessité, à établir que l'état de l'Espagne était pour la France un danger réel, que les ennemis du gouvernement français trouvaient dans la péninsule asile, protection et encouragement, que l'existence de Ferdinand VII était en péril, qu'il périrait peut-être si l'on intervenait, mais qu'il périrait très-certainement si l'on n'intervenait pas. Ayant résidé longtemps au milieu des Espagnols, il crut pouvoir affirmer que la constitution des cortès, œuvre d'une minorité, brisée en 1814 aux acclamations de la joie universelle, et rétablie en 1820 par une fraction de l'armée, n'était nullement populaire. Suivant M. de Saint-Roman, il n'était pas d'excès, il n'était pas d'outrages auxquels on ne dût s'attendre de la part d'une puissance capable, après trente ans de démentis donnés par la nature à l'absurde principe de la souveraineté du

peuple, de consacrer en tête de ses institutions ce principe subversif de toutes les lois, qui avait fait couler par torrents le sang des hommes et qui menaçait de les ramener à la barbarie des premiers âges; la Révolution, telle que la France l'avait vue dans toute son horreur, était concentrée en Espagne, elle s'y était rajeunie, elle s'y était fortifiée des innombrables communications que, de toutes les parties du globe, ses anciens sectateurs avaient ouvertes avec elle; si on ne l'attaquait dans ce dernier repaire, si on lui permettait de s'y développer, elle renverserait bientôt toutes les digues qu'on voudrait lui opposer et entraînerait dans l'abîme, avec les institutions de la France, toutes celles du monde civilisé. M. de Polignac affirma aussi qu'il n'était pas un peuple, pas un trône qui ne fût menacé par la révolution espagnole, et qu'il fallait qu'elle reculât ou que la civilisation pérît. Il dit que la doctrine de la non-intervention avait certainement quelque chose de spécieux, qu'elle avait pu être applicable alors que les nations, séparées par leurs lois, par leurs usâges et plus encore par l'absence de moyens de communication, n'avaient pas à craindre que les troubles d'un autre pays altérassent leur tranquillité intérieure, mais que maintenant les progrès de la civilisation, la facilité des relations entre les diverses contrées et surtout la transmission rapide de la pensée par le moyen de l'imprimerie ayant en quelque sorte réuni toutes les nations en un seul corps de société, il en résultait pour chacune d'elles des

devoirs dont l'accomplissement ou la violation intéressait le corps social tout entier. La conséquence de ce nouvel ordre de choses, c'était qu'une nation ne pouvait détruire les rapports qui l'unissaient aux autres sans que celles-ci eussent le droit d'en exiger le rétablissement. Sans doute, ce droit n'empêchait pas chaque État de modifier ses institutions dans son intérêt particulier, mais à condition que la tranquillité des autres États n'en recevrait aucune atteinte, et si les changements adoptés la mettaient en péril, ces États étaient autorisés à s'y opposer, à étouffer dans son principe l'incendie qui les menaçait. L'intervention était donc, dans certaines circonstances, l'usage d'un droit légitime; il ne s'agissait que de savoir si ces circonstances existaient, et M. de Polignac essaya de le prouver en peignant des plus sombres couleurs la situation de l'Espagne et de son roi.

Le duc de Broglie, dans un des plus beaux discours qu'il ait prononcés, combattit de toutes ses forces le principe de l'intervention et réfuta avec une logique pressante les arguments mis en usage pour justifier celle qu'on voulait exercer en Espagne. Il nia que l'état de ce pays fût, en effet, dangereux pour la France, et que le gouvernement espagnol eût provoqué par ses actes l'agression qu'on préparait contre lui. Il nia également que Ferdinand VII et sa famille fussent dans la situation dangereuse où on affectait de les présenter. Il se refusa, d'ailleurs, à admettre cette solidarité d'honneur et de dignité que l'on prétendait établir entre deux maison

régnantes, et dont résulterait pour tous les souverains descendus des mêmes ancêtres le droit de venger les injures réelles ou supposées les uns des autres, solidarité qui, si elle existait, ferait des alliances entre les maisons royales un véritable fléau pour les peuples. Après avoir démontré que la guerre projetée était une guerre de principe, de doctrine, « quel est, » dit-» il, « ce principe qui doit nous embraser d'un saint » zèle?... Quelle est cette doctrine qui doit illuminer » soudain les Français, les arracher au repos et à leurs » foyers et les précipiter en avant en criant : *Dieu le* » *veut?* Ce principe, le voici : entrevu de très-bonne » heure, lors même de la formation de la Sainte-Alliance, » par des esprits clairvoyants, il a été déposé par elle » dans la circulaire de Laybach et mis à exécution en » son nom sur Naples et sur le Piémont. Reproduit sans » détour au congrès de Vérone, il a été recueilli par les » ministres du roi de France qui l'ont placé dans la » bouche de leur auguste maître à l'ouverture de la » session. Le voici, dis-je, dépouillé du langage emphatique et doucereux qui l'enveloppe, réduit à son sens » positif. Toute révolution, quelle qu'elle soit, est non-» seulement un désordre à l'égard du gouvernement qui » la subit; c'est une attaque contre la civilisation en » général. Tout peuple qui revendique des droits, une » liberté que son gouvernement lui refuse, est un peu-» ple de forbans, de pirates, qui doit être mis au ban de » l'Europe. Les constitutions n'ont de source légitime

» que le pouvoir absolu. Le pouvoir absolu les donne » quand il lui plaît, telles qu'il lui plaît. S'il n'en donne » point, les peuples n'en auront point. Tout gouverne- » ment issu d'une révolution est un monstre qu'il faut » étouffer dès qu'on le peut. Et ceci nous est enseigné » sans restriction, sans limites, sans réserve. Point de » distinction entre une révolution et une autre; quel- » que injuste, quelque oppressif, quelque destructeur » des droits et du bonheur de l'humanité que puisse être » un gouvernement, quelque sages, quelque modérés, » quelque prudents que puissent être des réforma- » teurs.... ils sont enveloppés dans le même anathème. » Washington ne vaut pas mieux que Catilina; » nulle différence entre Guillaume Tell et le farou- » che scélérat qui conduisait les sections au 31 mai » et au 10 août... entre le prince d'Orange, libéra- » teur des Pays-Bas, et Robespierre ou Babeuf. » .... Ce n'est pas tout. Envers un gouvernement né » d'une révolution, il n'est aucune obligation qu'on » doive regarder comme sacrée. Un souverain qui prête » serment à une constitution qu'il n'a pas faite lui- » même n'est pas tenu de son serment. Des souverains » étrangers qui, volontairement, librement, se sont éta- » blis en rapport avec ce gouvernement, ne sont pas liés » par la foi des traités... Aucun laps de temps ne pres- » crit.... On peut reconnaître de tels gouvernements, » même en termes formels, même pendant des années; » on peut les encourager et les caresser tant qu'on y

» trouve son intérêt ; dès que cet intérêt cesse, on est » en droit de les renier et de les détruire. Tel est, messieurs, le principe raisonnable, humain, magnanime, » que les puissants de la terre ont entrepris... de mettre » en lumière ; telle est la doctrine pour laquelle nous » devons... nous prendre d'enthousiasme... nous » qui devons... à cette révolution, quels que soient » d'ailleurs ses erreurs et ses crimes, et les lois qui » nous régissent, et la plupart des établissements » publics qui font notre gloire et notre prospérité. » .... Si les Espagnols, en repoussant aujourd'hui » cette agression, sont des rebelles ou des traîtres, qu'avons-nous été pendant trente ans?... Si, sur les débris du droit des gens qui règle les rapports des nations » entre elles, je voulais inaugurer audacieusement le » droit de la force, c'est le principe énoncé par la Sainte-Alliance que j'invoquerais. Si, sur les débris du droit » public qui règle, dans chaque État, les rapports du » souverain et des sujets, je voulais établir audacieusement le droit de la force, c'est la doctrine de la Sainte-Alliance que je mettrais en avant. » M. de Broglie fit voir ensuite qu'un tel principe pourrait, au besoin, servir de prétexte aux attaques les plus injustes contre tous les États, puisqu'il n'était pour ainsi dire pas un gouvernement, surtout un gouvernement constitutionnel, qui ne remontât à une révolution. Il fit voir également que, dans l'intérieur des États, ce principe, qui ne différait en rien du dogme insensé du droit divin, ne laissait

aucun refuge aux peuples contre l'arbitraire des gouvernements; qu'attribuant au roi le droit d'abolir, par sa seule volonté, le droit public de son pays, de lui en substituer un autre ou de ne lui en substituer aucun, il faisait disparaître de la terre le droit de résistance à la tyrannie. « C'est avec un profond regret, » ajouta-t-il, « que je » prononce ces paroles. Je sais que je marche sur des » charbons ardents... Je sais que ce droit délicat et ter- » rible qui sommeille au pied de toutes les institutions » humaines comme leur triste et dernière garantie, ne » doit pas être invoqué légèrement... que, surtout à » l'issue des grandes commotions politiques, la pru- » dence conseille de n'en pas frapper incessamment l'o- » reille des peuples et de le laisser enseveli sous un voile » que la nécessité seule ait le droit de soulever. Je suis » prêt... à me conformer aux conseils de la prudence, » mais c'est à cette condition, pourtant, qu'on ne pré- » tendra pas me contraindre à proclamer qu'un tel droit » n'existe pas,... à approuver par mes paroles, à tolé- » rer par mon silence, à sceller du sang de mes conci- » toyens des maximes de pure servitude. Car enfin, ce » droit de compter sur soi-même et de mesurer son » obéissance sur la justice, la loi et la raison,... c'est » notre patrimoine à tous, c'est l'apanage de l'homme » qui est sorti libre et intelligent des mains de son Créa- » teur;... l'honneur de notre race en dépend. Les plus » beaux souvenirs de la race humaine se rattachent à » ces époques glorieuses où les peuples qui ont civilisé

» le monde... ont brisé leurs fers, attesté leur grandeur » morale et laissé à la postérité de magnifiques exem» ples de liberté et de vertu. Et lorsque, des hauteurs » où cette pensée vous transporte, on abaisse ses re» gards sur l'état actuel de l'Europe, lorsqu'on songe » que ce sont ces mêmes cabinets que nous avons vus » pendant trente ans si complaisants envers tous les » gouvernements nés de notre révolution, qui ont suc» cessivement traité avec la Convention, recherché » l'amitié du Directoire, recherché l'alliance du dévas» tateur du monde... qui viennent maintenant, grave» ment, de leur souveraine science et pleine autorité, » flétrir de noms injurieux la cause *pour laquelle* » *Hampden est mort au champ d'honneur et lord* » *Russell sur l'échafaud,* en vérité, le sang monte au » visage. » Répondant ensuite à M. de Chateaubriand qui, devant la Chambre des députés, pour démontrer la nécessité et la justice de la guerre, s'était prévalu de la probabilité, de la presque certitude qu'une analogie de situation conduirait les révolutionnaires espagnols à reproduire toutes les horreurs de la révolution française, M. de Broglie fit justice de cette étrange prévision qui supposait que le genre humain était destiné à tourner perpétuellement dans un même cercle de fureurs et de forfaits et que, parce qu'on penserait qu'un homme sur lequel on n'avait aucune autorité, contre lequel on n'avait dans le présent aucun grief à alléguer, pourrait commettre un jour quelque crime, on avait dès à présent le droit de le

saisir et de l'exterminer. Sans nier que des excès inexcusables eussent été commis en Espagne, il soutint qu'ils n'avaient eu lieu que depuis le moment où les déclarations des puissances étrangères et les armements de la France étaient venus exaspérer les esprits, et que jusqu'alors la marche de la révolution espagnole avait été marquée d'un caractère de modération et d'équité qu'aucune autre, peut-être, n'avait présenté au même degré. Il fit remarquer enfin qu'avant les événements de l'île de Léon, sous le règne absolu de Ferdinand VII, l'Espagne était en proie à des maux, à des excès non moins grands que ceux qu'on déplorait maintenant, que cependant le gouvernement français n'avait pas cru alors devoir interposer sa médiation et ses armes entre des ministres coupables et un peuple au désespoir, par respect, sans doute, pour le principe sacré de l'indépendance des États, et qu'il ne fallait pas qu'on pût dire un jour que ce gouvernement, indifférent aux crimes commis de sang-froid par le despotisme, n'avait eu d'indignation que pour les excès et les désordres qui accompagnaient les efforts tentés au nom de la liberté.

Ce discours, éloquente expression du sentiment profond de la liberté et de la justice, ne pouvait rester sans réponse. Le duc de Fitz-James essaya, dans la séance du lendemain, d'en détruire l'effet. Il avoua d'abord qu'au moment où s'était élevée cette grande question de la paix et de la guerre, ses vœux avaient été pour la paix. L'Espagne, alors, n'avait pas encore franchi les limites

qui séparent l'ordre du désordre, la justice de la violation de la loi, l'état civilisé de l'état d'anarchie ; la France n'avait pas encore repris, au congrès de Vérone, son indépendance et sa dignité ; mais, depuis le discours du trône, la discussion dans les deux Chambres avait dessillé les yeux du public. M. de Fitz-James lui-même avait vu ce qu'on cherchait dans la paix, ce qu'on craignait dans la guerre, et son opinion s'était fixée. « La » guerre, » dit-il, « est un désordre, et, sous ce rapport, » ceux qui la combattent aujourd'hui ne la redoutent » pas autant qu'ils le disent. Mais c'est à une révolution » que cette guerre sera faite, et, sous ce rapport, ils en » blâment le principe. N'ont-ils pas déclaré... qu'aucun » sacrifice ne leur coûterait pour une guerre entreprise » contre la Sainte-Alliance?... On se rappelle avec » quelle ardeur, à une époque récente, ils pressaient le » gouvernement de soutenir l'insurrection du Péloponèse, quoiqu'alors nous dussions avoir pour ennemie » cette même Angleterre aux pieds de laquelle ils se » prosternent aujourd'hui, et pour allié cet *empereur* » *des Scythes* auquel ils prodiguent les injures les plus » grossières. Mais une révolution à défendre, une insurrection à soutenir excusent tout aux yeux de certains politiques. » Réfutant ensuite l'objection tirée de l'impopularité de la guerre, « trente ans de révolution, » dit l'orateur, « nous ont appris ce qu'il faut » penser de cette popularité. On fera arriver des pétitions du commerce contre la guerre ; je m'y attends,

» et je suis loin de les désapprouver; le commerce doit » défendre ses intérêts qui sont toujours lésés par la » guerre. Toute guerre sera impopulaire au Palais-Royal, » toute guerre sera populaire dans les casernes;... mais » ce n'est pas là ce qui doit nous décider. On ajoute que » la guerre qui se prépare sera celle du pouvoir absolu » contre la liberté. Avant de nous adresser ce reproche » emphatique, il eût fallu prouver que la liberté... » existe encore en Espagne, que ce malheureux pays a » été conquis à son empire, et non à celui de la plus » horrible anarchie... Quant à moi, je ne puis voir la » liberté en Espagne ni dans les arrêts d'exil et de » proscription lancés, non pas depuis les préparatifs de » la France, mais depuis le premier jour de la révolu- » tion, contre quiconque fut soupçonné de ne pas être » le partisan de ce système, ni dans les marteaux qui » brisèrent le crâne de Vinuesa, ni dans la sentence du » malheureux Elio, provoquée par les cris d'une popu- » lace effrénée... ni dans la journée du 7 juillet, qui » précéda de trois mois la décision prise à Vérone contre » l'Espagne, ni même dans la volonté exprimée de con- » duire le Roi pieds et poings liés à Badajoz. Toute li- » berté est morte depuis trois ans dans ce malheureux » pays; elle ne ressuscitera jamais entre les mains des » révolutionnaires, ennemis déclarés de toute espèce » de liberté en France comme en Espagne... J'appel- » lerai la guerre qui se prépare la guerre de la liberté » contre le pouvoir absolu de la Révolution. » Après

d'autres considérations sur les dangers de la contagion morale, M. de Fitz-James, arrivant à ce qu'avait dit le duc de Broglie du droit de résistance, soutint que ce prétendu droit n'était autre que le droit de la révolte. « Non, » dit-il, « le droit de la révolte n'est pas justi- » fiable; je le dis autant dans l'intérêt des peuples que » dans celui des rois. Je n'aime pas plus la tyrannie » que le noble pair, mais je sais que la révolte aussi » bien que la tyrannie n'est que l'abus du droit de la » force, avec cette différence que, sous un roi, la tyran- » nie est viagère, et c'est le premier bien de la légiti- » mité. Le tyran passe, les lois restent; l'État n'est pas » ébranlé, et le peuple respire sous un nouveau règne; » au lieu que la révolte, comme elle est organisée au- » jourd'hui, sapant toutes les institutions, attaquant » tous les pouvoirs de la société, enfante tous les désor- » dres à la suite desquels les États périssent et les peu- » ples souffrent sans espoir de guérison... Les tyrans, » grâces à Dieu, sont une exception dans l'ordre moral » comme les mauvais pères dans l'ordre de la nature. » Ainsi la tyrannie explique la révolte, comme les mau- » vais pères expliquent les enfants dénaturés et ne les » justifient pas. » Dans la suite de son discours, M. de Fitz-James essaya de faire une distinction entre les révolutions qui avaient fondé la liberté de la Suisse et des Pays-Bas et celle qu'on prétendait leur comparer, et montra le peu d'analogie qui existait entre la guerre d'Espagne de 1808 et celle qui allait com-

mencer. Parlant de l'opposition qui semblait se manifester de la part de l'Angleterre contre cette guerre, il dit qu'il ne pouvait croire que l'Angleterre voulût ternir la gloire qu'elle s'était acquise par une lutte de trente ans contre les principes révolutionnaires et interdire aux autres puissances un droit dont elle avait elle-même fait usage, ajoutant que, si elle élevait cette prétention, la France n'aurait pas la faiblesse de s'y soumettre.

Après un discours du comte Cornudet, dans lequel il combattit violemment le projet de loi par des motifs tirés de l'injustice et des dangers de l'entreprise, et dont la Chambre refusa d'ordonner l'impression, le ministre des affaires étrangères voulut réfuter les attaques de l'opposition, et il le fit, à son ordinaire, avec plus d'éclat que de solidité. Il insista fortement sur les périls de la contagion morale. Il affirma, non sans raison, que la masse du peuple espagnol était peu favorable à la constitution de Cadix. Forcé de reconnaître qu'en 1793 ce n'était pas l'Angleterre qui avait attaqué la France, mais la France qui avait déclaré la guerre à l'Angleterre, il essaya de se faire une arme de ce qui semblait détruire son argumentation antérieure : il soutint que, puisque l'Angleterre, faisant une guerre défensive, avait alors proclamé le droit d'intervention dont elle n'avait pas besoin pour justifier sa conduite, on devait en conclure qu'elle était bien profondément convaincue de l'existence de ce droit. Aux sinistres prédictions qui montraient, comme conséquences de la guerre, l'invasion de la France et la perte

de ses libertés, il répondit que de tels événements ne s'accompliraient pas tant que lui et ses collègues seraient ministres. « Je passe, » dit-il ensuite, « à l'examen de » l'opinion d'un noble duc. Notre armée va entrer en » Espagne, a-t-il dit, pour livrer pieds et poings liés à » leur maître des sujets révoltés. Je n'accuse pas la bonne » foi du noble duc; il aura seulement oublié que j'ai dit » tout le contraire, que j'ai souhaité aux Espagnols une » liberté dans la mesure de leurs mœurs et qui les mette » également à l'abri de l'anarchie et du despotisme. Où » le noble duc a-t-il vu qu'on propose à la France de » faire une guerre de doctrine? Les ministres du roi » n'ont cessé de répéter que si nous étions obligés de » recourir aux armes, ce n'est que parce que nos inté- » rêts essentiels sont compromis, que nous ne faisons » point la guerre à des institutions, mais que nous pré- » tendons nous défendre contre des institutions qui nous » font la guerre. Le noble duc s'élève contre ce prin- » cipe, qu'aux rois seuls appartient le droit de donner » des institutions aux peuples, d'où il conclut que les » rois peuvent changer ce qu'ils ont donné ou ne rien » donner du tout, selon leur volonté ou leur bon plaisir. » Mais il ne voit pas qu'on peut rétorquer l'argument » et que, si le peuple est souverain, il peut à son tour » changer le lendemain ce qu'il a fait la veille et même » livrer sa liberté et sa souveraineté à un roi, comme » cela est arrivé. Si le noble pair eût été moins préoc- » cupé, il aurait vu que deux principes régissent tout

» l'ordre social : la souveraineté des rois pour les mo-
» narchies, la souveraineté des nations pour les républi-
» ques. Dites, dans une monarchie, que le peuple est
» souverain, et tout est détruit; dites, dans une républi-
» que, que la souveraineté réside dans la royauté, et
» tout est perdu. On était donc obligé, sous peine d'être
» absurde, d'affirmer qu'en Espagne les institutions
» devaient venir de Ferdinand, puisqu'il s'agissait d'une
» monarchie. Quant à la manière dont il peut donner
» ces institutions, ou seul, ou d'accord avec des corps
» politiques reconnus par lui dans sa pleine liberté,
» c'est ce qu'on n'a jamais prétendu prescrire. On n'a
» fait qu'exprimer le principe vital de la monarchie et
» exposer une vérité de théorie. Le noble duc nous a
» dit qu'il n'admettait pas la solidarité dans les dynasties.
» Il ne voit pas pourquoi Louis XVIII, petit-fils de
» Louis XIV, secourrait Ferdinand VII, également des-
» cendant du grand roi. Le noble duc confond ici le Roi
» et la royauté; il prend les hommes pour les choses,
» l'intérêt privé pour l'intérêt public, la famille pour la
» monarchie; tous les rois sont solidaires, et même jus-
» qu'à l'échafaud. Le noble duc ne veut pas que nous
» allions prévenir des crimes dans l'avenir; il ne veut
» pas que nous raisonnions par analogie. Ainsi, que des
» soldats révoltés aient forcé un monarque prisonnier
» d'accepter une constitution démocratique, que des
» massacres aient été commis dans les prisons de Madrid
» et de Grenade, que des exils, des confiscations aient

» été prononcés, que des assassinats juridiques aient eu » lieu, qu'une guerre civile soit allumée jusqu'aux » portes de Madrid par suite des nouvelles institutions, » nous ne devons rien eu conclure. Ferdinand n'a point » encore été jugé; on ne l'a encore menacé que de » déchéance; il est si libre qu'il voyage peut-être à » présent avec ses geôliers, au milieu de soldats légis- » lateurs qui vont l'enfermer dans une forteresse. Il n'y » a rien à craindre : attendons l'événement. Il résulte- » rait de la doctrine de mon adversaire que l'on peut » punir le crime, mais qu'on ne doit jamais le prévenir. » Selon moi, la justice est un des principes éternels qui » ont précédé le mal dans le monde; selon le noble duc, » c'est le mal, au contraire, qui a donné naissance à la » justice. Il pose ainsi au fond de la société une cause » permanente de subversion, car on n'aurait jamais le » droit de venir au secours de la société que lorsqu'elle » serait détruite. Enfin, le noble duc est arrivé au faux » principe caché, pour ainsi dire, au fond de son dis- » cours. Il a lui-même senti le danger de la doctrine » qu'il allait émettre, car il s'est enveloppé dans des » précautions oratoires, de manière que, s'il n'avait pas » eu la bonté de m'expliquer sa pensée, je l'aurais à » peine comprise. Il nous a dit qu'en parlant du droit » de résistance, il marchait sur des charbons ardents; il » s'est trompé d'expression, il a voulu dire sur des rui- » nes. Il y a, messieurs, des mystères en politique » comme en religion. Prétendez-vous les expliquer, vous

» tombez dans des abîmes. Je crois être aussi indépen-
» dant d'esprit et de caractère que le noble duc; je crois
» aimer autant que lui la liberté publique, je hais les
» tyrans, je déteste l'oppression; mais je soutiens que
» discuter la doctrine de la résistance, c'est s'exposer à
» bouleverser le monde; je soutiens qu'aucune société,
» même une société démocratique, ne peut exister avec
» ce principe. Qui fixera le point où la résistance peut
» commencer? Si vous m'établissez juge de ce terrible
» droit, mes passions, mes préjugés, les bornes même
» de mon entendement me feront voir partout la tyran-
» nie. Les lois me sembleront oppressives quand elles
» arrêteront mes penchants, et je leur résisterai. L'ordre
» de mes supérieurs me paraîtra arbitraire, et je ne
» l'exécuterai pas; si je résiste, on me résistera; car le
» droit est égal pour tous. Tous les désordres, tous les
» massacres, tous les crimes découleront de ce droit de
» révolte, et l'on arrivera à l'anarchie, qui n'est qu'une
» grande résistance à tous les pouvoirs... L'on en re-
» viendra à regretter ces temps où la gloire avait con-
» damné la liberté au silence. »

C'était, en réalité, la doctrine de l'absolutisme que M. de Chateaubriand venait de professer en y mêlant des protestations d'amour pour la liberté. On demanda la clôture de la discussion. La Chambre paraissait fatiguée de sa longueur. Cependant, elle crut devoir encore, suivant l'usage, donner la parole à un orateur de l'opposition pour répondre au ministre. M. de Ségur, écartant,

comme dépourvus de fondement, tous les motifs que l'on avait présentés comme les causes déterminantes de la guerre, dit qu'on était réduit à croire qu'elle était entreprise dans l'intérêt des couvents, des congrégations, d'un clergé plus ou moins appauvri, et pour faire rendre à des abbayes des terres dont la détresse du trésor espagnol avait rendu le sacrifice nécessaire, mais qu'il serait assez étrange que la France, qui avait vendu et vendait encore tous les jours des biens d'origine ecclésiastique, s'armât pour rétablir des moines dans leurs possessions, et cela avec l'appui de la Prusse protestante et de la Russie schismatique, tandis que les congrès européens repoussaient comme injuste et impolitique l'idée de soutenir un peuple généreux combattant sous l'étendard de la croix contre celui de Mahomet.

Avant qu'on n'allât aux voix, M. de Marbois déclara qu'il accorderait le crédit demandé, parce qu'il croyait que les cent millions, déjà dépensés en grande partie, ne pourraient être refusés sans de graves inconvénients, mais qu'il avait l'espérance que le prince généralissime, dont on connaissait le courage, la sagesse et la loyauté, ne se présenterait pas sur les bords de la Bidassoa pour y proclamer un manifeste menaçant, que l'*olivier* serait dans sa main et que la paix ne serait pas troublée. La loi fut votée par une majorité de 112 voix sur 178.

Immédiatement après le vote de cette loi, la Chambre des députés avait eu à s'occuper de celle qui appelait au service territorial les soldats dont le service actif avait

cessé le 30 décembre précédent. C'était la première application de la portion de la loi de 1818 relative à la réserve des vétérans. Le gouvernement n'avait cru devoir user que d'une partie des droits que cette loi lui conférait : le projet ne rappelait que les soldats libérés du dernier contingent et laissait dans leurs foyers ceux des contingents antérieurs qui, rentrés depuis plus ou moins longtemps dans la vie civile, avaient pu y former des établissements, s'y attacher à des industries de nature à rendre difficile de les remettre en activité avec la promptitude convenable. Par suite de l'état de guerre, une ordonnance royale suffisait pour les mobiliser dans l'intérieur de la division militaire à laquelle ils appartenaient, mais il fallait une loi pour qu'ils pussent être envoyés dans d'autres parties du royaume.

La discussion s'ouvrit, le 6 mars, sur ce projet. 34 membres de la gauche et du centre gauche s'étaient inscrits pour le combattre, mais aucun ne se présenta, l'opposition, comme nous l'avons vu, ayant pris le parti de s'abstenir après l'expulsion de M. Manuel. Le général Danthouard retira même un amendement qu'il avait proposé. Le général Donnadieu, inscrit le premier pour défendre la loi, fut appelé à la tribune. « J'avais, » dit-il, « demandé la parole pour examiner à fond la conduite » des affaires d'Espagne. J'aurais rattaché à ce cadre, » déjà largement traité dans vos dernières discussions, » toutes les autres considérations politiques qui ont » amené la situation où nous nous trouvons et celle

» dans laquelle nous serons engagés. J'aurais dit la vé» rité sans crainte et sans espérance, mais, par un sen» timent qui n'a pas besoin d'être justifié dans les cir» constances présentes, je dois m'interdire tout ce qui » aurait le plus léger caractère d'opposition. » Les autres députés du côté droit qui s'étaient inscrits pour la loi renoncèrent également à la parole, à l'exception de M. Lacaze, de M. Clausel de Coussergues et de M. de Marcellus qui donnèrent au projet une approbation absolue. Il fut voté par une majorité de 231 voix contre 15. Quelques membres de l'opposition publièrent les discours qu'ils n'avaient pas voulu prononcer à la tribune. En général, la question politique seule y était traitée, mais le discours de M. de Lameth touchait surtout à la question militaire. Il prétendait qu'appeler seulement les vétérans de la dernière année, c'était violer l'égalité.

Le ministre de la guerre, en présentant le projet à la Chambre des pairs, expliqua qu'il ne s'agissait que de remplir quelques vides laissés dans les garnisons par les régiments dirigés vers les Pyrénées, et que ces vides n'étaient pas assez considérables pour exiger des appels plus nombreux, que d'ailleurs, parmi les militaires des contingents antérieurs, beaucoup étaient mariés, établis, et qu'on avait voulu rendre le sacrifice demandé aussi peu onéreux que possible pour les familles, mais qu'en même temps on était allé au devant des vœux que pourraient former d'autres soldats de reprendre du service,

et que des avis publiés dans toutes les communes avaient fait connaître qu'ils seraient admis dans la garde comme dans la ligne, qu'ils rentreraient dans tous leurs droits à l'avancement et à la haute paye, et que les sous-officiers conserveraient leurs grades.

Sur le rapport du général Marescot, qui conclut au vote du projet, une courte discussion s'engagea le 18 mars. Ce fut un troisième débat sur la question même de la guerre. M. Molé, considérant cette guerre comme injuste et dangereuse, annonça l'intention de voter contre les levées d'hommes comme il avait voté contre les subsides demandés pour la soutenir. Il dit qu'évidemment les ministres ne la voulaient pas à l'époque où ils laissaient périr l'armée de la foi, où ils brisaient les armes des royalistes espagnols venant, après leur défaite, chercher un asile en France, où ils se séparaient de M. de Montmorency. La voulaient-ils maintenant? Il en doutait. Ce n'était pas avec cent millions et le rappel d'une classe de vétérans qu'on pouvait la faire. Peut-être le ministère ne faisait-il pas ce qu'il voulait, ne disait-il pas ce qu'il pensait. Peut-être tant d'alarmes, de mesures, de préparatifs n'avaient-ils d'autre but que de conserver au ministère l'appui de la majorité pendant la session, après quoi il se réservait de revenir à une politique pacifique. M. de Montalembert, sans voir dans la révolution espagnole ce caractère menaçant qui, en compromettant la sûreté de la France, lui aurait donné le droit d'intervenir, se déclara pour la guerre par la raison que

le parti dominant dans les cortès, obéissant à d'aveugles passions, cherchait à détruire une alliance politique devenue, depuis le traité d'Utrecht, le patrimoine de la couronne de France. Le général Digeon, en approuvant le projet, signala certaines imperfections que présentait, suivant lui, la loi de recrutement, surtout en ce qui concernait la réserve, et appela sur ce point l'attention du gouvernement. La loi fut adoptée à la majorité de 107 voix sur 158.

Pendant que les Chambres mettaient ainsi à la disposition du gouvernement les ressources qu'il jugeait nécessaires pour mener à bien l'expédition qu'il avait en vue, on en pressait les préparatifs. Le lendemain même de l'ouverture de la session, le *Moniteur* avait publié la liste des officiers généraux désignés pour y prendre part. Ce n'avait pas été chose facile que de composer cette liste. Le nombre de ceux qui, dans les diverses opinions, avaient sollicité l'honneur d'en faire partie, était considérable. Le parti dominant aurait voulu qu'on n'y admît, parmi les hommes qui avaient servi sous l'Empire, que ceux qui avaient donné depuis des gages éclatants de leur dévouement à la royauté, mais le duc d'Angoulême, chargé du commandement en chef et qui, par conséquent, ne pouvait manquer d'exercer une grande influence sur les choix, résista de toutes ses forces à ces tendances exclusives : selon lui, il fallait, avant tout, des militaires capables, expérimentés, dont le nom inspirât confiance et effaçât les dernières traces

des anciennes divisions. Secondé par le ministre de la guerre, en qui l'expérience et les souvenirs du général de la République et de l'Empire l'emportèrent cette fois sur les entraînements de l'homme de parti, il réussit, non pas à écarter des cadres de son état-major tous ceux qu'il eût voulu en tenir éloignés, mais au moins à y faire entrer des hommes qui, malgré leur incontestable mérite, étaient vus de très-mauvais œil par les ultra-royalistes. A côté des noms de MM. d'Autichamp et de La Rochejaquelein, du prince d'Hohenlohe, petit souverain allemand qui s'était attaché à la cause royaliste au temps de l'émigration et avait pris depuis du service en France, de beaucoup d'autres recommandés surtout par leur naissance, par l'exaltation de leurs sentiments politiques et par des services d'émigration, des généraux Canuel et Donnadieu, qui, comme je l'ai expliqué, étaient parvenus à se faire bien venir dans un monde dont leurs antécédents semblaient devoir les séparer à jamais, on voyait sur la liste ceux de plusieurs généraux employés pendant les Cent Jours, tels que les comtes Molitor et Guilleminot. Deux maréchaux de l'Empire qui, sans compter parmi les plus éminents, avaient de glorieux souvenirs, les maréchaux Moncey et Oudinot, furent appelés à prendre des commandements dans l'armée qui se formait. Le duc de Bellune aurait vivement désiré en être le major-général, mais le duc d'Angoulême se refusa absolument à l'accepter comme tel. Outre que les sentiments politiques de ce ministre lui convenaient peu,

il ne voulait pas avoir auprès de lui, en cette qualité, un maréchal de France qui, ayant commandé en chef et remplissant en ce moment des fonctions ministérielles, prétendrait le diriger et recueillerait assez naturellement l'honneur du succès. On avait pourtant pensé au maréchal Macdonald, dont le caractère était respecté de tous les partis, mais sa santé ne lui permettait pas en ce moment un service actif. Sur la demande du prince, les fonctions de major-général furent conférées au général Guilleminot, alors directeur du dépôt de la guerre, officier d'une grande habileté, mais à qui les royalistes ne pardonnaient pas d'avoir fait partie de l'armée de Waterloo. M. de Vitrolles se vante cependant, dans ses Mémoires, d'avoir suggéré ce choix. Le duc d'Angoulême refusa aussi de placer auprès de sa personne le général Donnadieu.

Bien qu'il y eût, sans aucun doute, dans l'état-major de l'armée des Pyrénées, tel qu'on venait de le composer, des hommes d'un grand mérite, il est à remarquer qu'on n'y voyait figurer qu'en très-petit nombre ceux qui, pendant les guerres de l'Empire, avaient paru au premier rang, soit parmi les maréchaux, soit parmi les généraux divisionnaires. Cela s'explique par cette circonstance, que ceux-ci, pour la plupart, appartenaient à une nuance trop vive de l'opposition pour que la tolérance même du duc d'Angoulême pût s'étendre jusqu'à eux, et que plusieurs s'étaient même prononcés contre la politique de la guerre avec une violence qui ne per-

mettait pas de les employer à la conduire. Il en était aussi dont le nom eût rappelé en Espagne des souvenirs qu'il n'était pas bon d'évoquer.

L'effectif de l'armée française progressivement augmenté par le duc de Bellune depuis que les chances de la guerre étaient devenues plus probables, s'était élevé, depuis la fin de l'année précédente, de 165,000 hommes à 241,000. Sur ce nombre, près de 90,000 se tenaient prêts à pénétrer en Espagne. Du côté de Bayonne se trouvaient trois corps d'armée placés sous les ordres du maréchal Oudinot, du général Molitor et du prince d'Hohenlohe, et un corps de réserve, composé principalement de garde royale et de gardes du corps, qui avait pour commandant en chef le général Bordesoulle, à qui le général de Bourmont était subordonné. Ces quatre corps, formant ensemble plus de 60,000 hommes, devaient agir sous la direction immédiate du duc d'Angoulême. A l'autre extrémité des Pyrénées, du côté de Perpignan, un autre corps que des renforts portèrent plus tard à plus de 30,000 hommes devait envahir la Catalogne au moment où le reste de l'armée entrerait dans les provinces basques. C'était le maréchal Moncey qui le commandait, et, par suite de son éloignement, il devait avoir une indépendance d'action beaucoup plus grande que les commandants des corps placés sous les yeux du généralissime. Tout cela faisait un ensemble de 138 bataillons et de 130 escadrons, avec 78 pièces d'artillerie. Le général Tirlet commandait l'artillerie et le général

Dode de La Brunerie le génie. Enfin, des divisions de royalistes espagnols, ayant pour chefs principaux le baron d'Éroles, les généraux d'Espagne, Quesada, Longa et Charles O'Donnell, les unes guerroyant déjà dans la péninsule, les autres achevant de se former et de s'organiser sur le territoire français, attachées aux différents corps de l'armée du duc d'Angoulême, devaient seconder ses mouvements. Il est difficile d'apprécier exactement la force de ces divisions qu'on a évaluée à 30,000 hommes.

Les préparatifs matériels, ceux des transports, des approvisionnements, se poursuivaient aussi avec une apparence d'activité, mais l'administration de la guerre y portait une inexpérience et une maladresse qui devaient les rendre très-coûteux. M. Ouvrard avait offert ses services pour ce qui concernait les vivres et les fourrages. Le ministre les avait refusés, préférant confier ce service à des agents officiels, mais, au lieu de s'adresser aux plus habiles, la coterie qui le dominait trop souvent se préoccupa exclusivement des opinions politiques de ceux qui allaient être chargés de veiller à la subsistance de l'armée. M. Sicard, honnête homme, mais de peu de tête et d'une capacité médiocre, fut nommé intendant général. L'entreprise des vivres-viandes, et celle des transports militaires furent données à deux hommes sans ressources personnelles, peu propres, par conséquent, à faire face aux difficultés qui pouvaient se présenter, mais qui, appuyés par de puissants protecteurs, espéraient y

faire de grands bénéfices. L'un d'eux n'était, dit-on, que le prête-nom d'Ouvrard et l'autre ne tarda pas à le devenir. Nous verrons les graves conséquences qu'entraînèrent de pareils choix.

La guerre n'était plus seulement certaine, inévitable; il était évident qu'elle allait commencer. En Angleterre, l'irritation des esprits semblait s'accroître. La cause de l'Espagne y était très-populaire. J'ai raconté l'accueil triomphal dont l'envoyé d'Espagne à Paris, le duc de San Lorenzo, avait été l'objet de la part du peuple anglais lorsqu'obligé de quitter la France il s'était retiré à Londres. Peu de jours après, un grand dîner lui fut donné par souscription aussi bien qu'aux ministres d'Espagne et de Portugal accrédités auprès du gouvernement britannique. Ils y furent reçus par une députation où figuraient le duc de Somerset, le marquis de Lansdowne, plusieurs autres pairs, le président de la Compagnie des Indes, les députés de Londres et d'autres membres de la Chambre des communes. Le président du banquet, lord Bentinck, arriva bientôt après, accompagnant un des frères du Roi, le duc de Sussex, qu'on n'avait point invité, mais qui avait témoigné le désir d'assister à cette fête. Les convives étaient au nombre de 400. On porta des *toasts* au roi constitutionnel d'Espagne et à la nation espagnole, au roi de Portugal et à la nation portugaise. On prononça des discours belliqueux. Le duc de Sussex prit lui-même la parole pour exprimer le vœu que la France et l'Espagne ne fussent pas unies par un nouveau pacte de famille.

On ne parlait, à Londres, que d'emprunts, de souscriptions, de levées d'hommes à faire pour soutenir les défenseurs de la constitution espagnole. Le désir d'engager le gouvernement dans cette querelle se manifestait jusque dans le parlement, et il ne se passait presque pas une semaine sans qu'il retentît d'interpellations de plus en plus hostiles à la France. On demandait si les ministres resteraient tranquilles spectateurs de l'agression *atroce* qui se préparait contre l'Espagne. On leur reprochait violemment d'avoir manqué à leur devoir et trompé le pays qui avait dû croire, d'après leurs discours, qu'ils voulaient défendre l'honneur de l'Angleterre et l'indépendance de l'Espagne; on donnait même à entendre que, non contents d'assister tranquillement à la consommation d'un odieux attentat, ils étaient allés au secours des tyrans et des fanatiques en se chargeant d'arracher certaines concessions au gouvernement espagnol. On en concluait qu'il n'était plus possible d'accorder aucune confiance à un cabinet qui avait pu tenir une conduite tout à la fois aussi basse et aussi dégradante, aussi impolitique et aussi absurde. Le 18 mars, lord Lansdowne à la chambre haute et sir James Mackintosh dans la Chambre des communes réclamèrent la communication des documents relatifs aux négociations qui avaient eu lieu entre l'Angleterre et les autres puissances au sujet des affaires d'Espagne, et les ministres promirent de faire cette communication après les vacances de Pâques, avouant, d'ailleurs, que toute espérance d'une conciliation entre la

France et l'Espagne était perdue et ne dissimulant pas qu'ils ne voyaient aucune probabilité que l'Angleterre fût impliquée dans la lutte. Dans la Chambre des communes, lord John Russell, sir Robert Wilson et d'autres membres de l'opposition sommèrent M. Canning de déclarer si, dans les traités auxquels l'Angleterre avait pris part, il existait quelque stipulation qui obligeât le gouvernement britannique, directement ou indirectement, à garantir à Louis XVIII et à la dynastie des Bourbons la possession de la couronne de France. Affectant de croire que la chute de cette dynastie pourrait être le résultat de la guerre qui allait commencer, ils repoussèrent la supposition que l'Angleterre, qui avait dépensé tant de millions pour la remettre sur le trône et qui, elle-même, n'avait conquis la liberté qu'au prix de deux révolutions, pût vouloir encore une fois imposer à un autre peuple un gouvernement dont il aurait brisé le joug. Lord Grey posa la même question en termes plus mesurés dans la chambre haute. Les ministres, sans la traiter à fond, constatèrent que le seul engagement pris par l'Angleterre en 1815, de concert avec l'Autriche, la Prusse et la Russie, était celui d'exclure du trône de France Bonaparte et les siens, et que les puissances ne s'étaient pas obligées à prendre les armes pour repousser toute autre usurpation ou pour maintenir sur le trône telle ou telle famille, mais seulement à se concerter, le cas échéant, sur ce qu'il pourrait y avoir à faire.

Malgré la violence du langage de l'opposition, malgré

la malveillance plus contenue de celui que tenaient M. Canning et lord Liverpool, il ressortait clairement de ces débats que l'Angleterre garderait la neutralité. Le chargé d'affaires de France croyait savoir que M. Canning avait été d'abord d'un autre avis, mais qu'il avait dû céder à l'opinion de la majorité du Conseil. Les ministres, appartenant pour la plupart au plus pur torysme, voyaient sans doute avec déplaisir l'influence que les événements qui se préparaient pouvaient donner à la France dans les affaires d'Espagne, mais ce déplaisir n'allait pas jusqu'à contre-balancer complétement la crainte et l'aversion que leur inspirait la révolution espagnole. Plusieurs d'entre eux faisaient ouvertement des vœux pour que la France, en se hâtant de commencer les hostilités, mît fin à une situation embarrassante; ils ne le cachaient pas même à M. de Marcellus, et l'un d'eux lui rappela qu'en 1821, au moment où se préparait dans le Parlement une motion violente en faveur des Napolitains, la nouvelle de l'entrée des Autrichiens à Naples étant arrivée à l'improviste, il n'avait plus été question de rien. Les sentiments et le langage du Roi étaient en accord avec ceux de la majorité du Cabinet.

On peut douter qu'alors même que M. Canning eût été maître absolu de la politique de l'Angleterre, il se fût décidé à venir, par des moyens matériels, au secours des constitutionnels espagnols. Les rapports qu'il recevait de sir William A'Court sur l'état de l'Espagne ne lui permettaient pas de compter, de la part de ce pays, sur

le concours puissant qui avait tant contribué, dans la guerre précédente, aux succès du duc de Wellington. A cette époque, d'ailleurs, tous les vœux de l'Europe continentale étaient en faveur de l'Angleterre défendant l'indépendance des nations, et si l'alliance des gouvernements lui avait fait défaut pendant quelque temps, ils n'avaient pas tardé à venir à son aide. Elle ne pouvait s'attendre à rien de pareil en 1823. L'empereur Alexandre exprimait pour le succès de l'expédition française les vœux les plus ardents et les plus sincères. L'Autriche et la Prusse ne témoignaient sans doute pas en faveur de la France un empressement aussi cordial; ce n'était pas sans une jalousie et un déplaisir secrets qu'elles voyaient ce qui pouvait augmenter son influence, mais leur attitude était telle que le cabinet des Tuileries pouvait le désirer. La haine de la Révolution, la crainte de mécontenter la Russie, faisaient plus que balancer en elles l'action de cette malveillance occulte, et liées, d'ailleurs, par leurs engagements de Vérone, on ne peut guère douter qu'elles n'eussent suivi, dans l'occasion, avec moins de vivacité peut-être, l'exemple du cabinet de Saint-Pétersbourg. Un article du journal officiel de M. de Metternich, l'*Observateur autrichien*, ayant produit une sensation assez vive parce qu'on avait cru y voir l'indication d'une pensée de neutralité de la cour de Vienne, M. Canning s'était persuadé qu'on pouvait détacher cette cour de l'alliance continentale, et il s'était hâté d'envoyer un courrier à Vienne pour demander

à cet égard des explications, mais la réponse de M. de Metternich dissipa cette illusion : dans une dépêche écrite d'un ton calme et positif, il rappela que, depuis trente ans, l'Autriche combattait les révolutions, que, contrainte quelque fois par des circonstances plus fortes que sa volonté d'abandonner ce système, elle l'avait toujours repris dès qu'elle l'avait pu, et il déclara que maintenant son appui moral et matériel était acquis à la France qui combattait pour tous.

La position de M. Canning devenait pénible. Malgré toutes les ressources de son brillant esprit, il ne pouvait dissimuler, dans ses entretiens avec le chargé d'affaires de France, la contrariété, l'humiliation qu'il éprouvait de l'impuissance où il se trouvait réduit, et ses arguments ingénieux autant que subtils ne réussissaient pas à concilier, avec les propos menaçants qu'il tenait encore naguère, la politique que les circonstances lui commandaient. Renonçant enfin à des tentatives de médiation qui n'avaient plus aucune chance de succès, il écrivit, le 31 mars, à l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, une dépêche dont ce dernier devait donner connaissance au gouvernement français, et dans laquelle, après avoir résumé toute l'histoire des dernières négociations depuis le congrès de Vérone, le ministre anglais disait que la Grande-Bretagne maintiendrait, pendant la guerre, une stricte et invariable neutralité. Cette détermination y était expliquée par les assurances réitérées du gouvernement français, qui ne permettaient pas de le soupçon-

ner, soit d'aucune vue d'agrandissement aux dépens de l'Espagne et de ses colonies, soit même du dessein d'occuper le territoire espagnol d'une manière permanente, ou de contraindre Sa Majesté Catholique à prendre aucune mesure dérogatoire à l'indépendance de sa couronne ou aux relations existantes avec d'autres puissances. Sir Charles Stuart était d'ailleurs chargé de déclarer à M. de Chateaubriand que le gouvernement britannique serait toujours prêt à employer ses bons offices pour terminer les hostilités.

En Espagne, l'agitation était grande. Les cortès, qui avaient clos, le 22 février, leur session ordinaire, se réunirent, le 1er mars, en session extraordinaire. Cette fois encore, le Roi s'étant refusé à assister en personne à la cérémonie, on donna lecture, en son nom, d'un discours dans lequel les ministres lui faisaient dire qu'il était satisfait de leurs services. Ce jour-là même, il les congédiait et leur donnait des successeurs pour la plupart aussi engagés qu'eux dans le parti révolutionnaire, mais qui lui étaient moins odieux parce qu'ils n'étaient pas depuis plusieurs mois, comme leurs prédécesseurs, en lutte continuelle et directe avec lui. Dans ce nouvel effort tenté pour se débarrasser d'un joug intolérable, il avait été encouragé par les *comuneros* qui, ennemis de la secte dominante des *francs-maçons*, lui avaient offert leurs services. Néanmoins, il ne réussit pas mieux qu'un mois auparavant à briser ce joug. Il n'y eut pourtant pas d'émeute, mais les nouveaux ministres, intimidés par la

gravité des circonstances et par le mauvais vouloir des cortès entièrement dévouées à la *franc-maçonnerie*, ou refusèrent d'accepter les portefeuilles qu'on leur offrait, ou donnèrent presque immédiatement leur démission. Ferdinand VII se vit donc réduit à supporter encore le contact des hommes qu'il avait deux fois, en peu de semaines, frappés de destitution. Comme on savait qu'ils n'avaient pu jusqu'alors le décider à donner suite à la résolution des cortès qui autorisait le gouvernement à se transporter, en cas de danger, sur un autre point du royaume, un député, M. Joaquin Ferrer, alléguant l'imminence de l'invasion française, demanda que les ministres fussent appelés dans l'assemblée pour rendre compte de l'état des choses et dire s'ils pensaient que le moment d'opérer cette translation fût arrivé, afin que les cortès pussent prendre les mesures nécessaires. Un autre député, le père Rico, ancien moine, affirma qu'une conspiration organisée contre la liberté avait son foyer dans le palais du Roi, et que, pour conjurer les dangers dont on était menacé par une faction *liberticide* et par l'ennemi étranger, il fallait que les cortès déclarassent l'*incapacité physique* du Roi. Les applaudissements des tribunes accueillirent cette proposition qui ne tendait à rien moins qu'à la suspension du pouvoir royal. Les ministres furent mandés. Après avoir exposé que les forces françaises réunies sur la frontière s'élevaient, avant le 15 mars, au nombre de 80 ou 90,000 hommes, ils donnèrent à entendre que l'opposition personnelle du Roi

et celle du conseil d'État n'avaient pas permis jusqu'alors de prendre un parti sur la question de savoir où il convenait de transférer le siége du gouvernement, mais qu'une junte d'officiers généraux avait conseillé de l'établir dans la place forte de Badajoz. Sur la motion de M. Canga, appuyée et amendée par M. Argüelles, et malgré la répugnance que les ministres témoignaient à faire de nouvelles instances pour surmonter la résistance du monarque, on les somma d'informer, le jour suivant, les cortès de la résolution que le Roi aurait prise sur le choix d'une place convenable pour y transporter le gouvernement et la représentation nationale et des mesures ordonnées pour opérer cette translation. Ferdinand VII dut se soumettre. Un message royal apprit aux cortès qu'il avait fait choix de Séville et que les ordres étaient donnés pour la sûreté des routes et les préparatifs du voyage.

Dix jours se passèrent ensuite assez tranquillement, mais, le 12 mars, le ministre de la justice mit sous les yeux de l'assemblée un certificat signé par sept médecins que le Roi, souffrant de la goutte, avait consultés sur l'état de sa santé, et qui déclaraient qu'il ne pouvait sans danger entreprendre le voyage projeté jusqu'à ce que sa convalescence fût plus avancée. Cette communication jeta dans la Chambre une émotion très-vive. Le message fut renvoyé à l'examen d'une commission de neuf membres dont six étaient des médecins, et, dès le lendemain, après avoir conféré avec les signataires du

certificat et avec les ministres, elle présenta un rapport qui disait que, dans sa conviction, le voyage, fait avec les ménagements convenables, ne pouvait être nuisible à la santé du Roi, que peut-être même il lui ferait du bien, qu'en le différant, d'ailleurs, on pourrait se voir contraint plus tard, soit à un départ précipité et plus incommode, soit à laisser la personne royale exposée à tous les dangers, qu'enfin un prompt départ était indispensable pour déjouer des *trames infernales*. La commission proposait donc d'envoyer une députation au Roi pour lui faire savoir que les cortès espéraient qu'il daignerait se disposer à partir *avant* le 18 du mois et les informer du jour et de l'heure, l'assemblée devant rester en séance jusqu'à ce qu'elle eût reçu sa réponse.

Ces conclusions furent votées à la majorité de 104 voix contre 33, et l'amiral Valdès, à la tête d'une députation, alla les signifier à Ferdinand VII. Il répondit que, bien qu'obligé encore de garder le lit, il était prêt à partir, que, s'il le fallait, il se mettrait en route dès le 17, mais qu'il préférerait ne le faire que le 20, si les cortès n'y voyaient pas d'inconvénient. Ce délai fut accordé à la demande de MM. Galiano et Canga qui en prirent occasion de vanter les sentiments d'amour que les représentants de la nation portaient au Roi. Au jour fixé, à huit heures du matin, le Roi et sa famille partirent en effet pour Séville, escortés par plusieurs milliers de soldats de l'armée et par une portion de la milice ou garde na-

tionale volontaire de Madrid qui, soit par zèle pour la cause constitutionnelle, soit par crainte des violences de la réaction royaliste qui pouvait éclater à l'approche des Français, avait voulu suivre le gouvernement. L'aspect de Madrid était profondément triste. Chacun, dans les divers partis, n'entrevoyait l'avenir qu'avec terreur. Aux yeux des royalistes, la vie de Ferdinand VII, traîné en captivité, était désormais exposée aux plus grands périls. Parmi les constitutionnels mêmes, il en était beaucoup qui, considérant comme désespérées les chances de la lutte qui allait s'ouvrir, s'effrayaient de voir disparaître, par l'éloignement du gouvernement et du monarque, tout espoir, tout moyen de transaction. On dit que des projets furent formés pour s'opposer par la force au départ du Roi, que le commandant de la division militaire de Madrid, le comte de l'Abisbal, lui fit faire des offres dans ce sens, mais que Ferdinand VII ne voulut pas les accepter, soit que ce général, dont la foi était justement décriée, ne lui inspirât pas de confiance, soit qu'aspirant à recouvrer le pouvoir absolu dans sa plénitude, il se souciât peu d'obtenir sa liberté par une transaction.

Le voyage se fit à petites journées, moins encore par ménagement pour la santé du monarque qu'à cause du peu de sécurité des routes, infestées par des *guerillas* royalistes qui auraient pu s'emparer de la personne royale si elle n'eût été constamment entourée d'une nombreuse escorte composée en partie de détachements d'infanterie. Dans quelques villes où les sociétés révolu-

tionnaires avaient des adhérents, par exemple à Manzanarès et à Ecija, le Roi fut en butte à des manifestations peu respectueuses, mais sur d'autres points, dans les campagnes surtout, il fut reçu avec des démonstrations d'amour et de respect. A Cordoue, où il prit cinq jours de repos, il entendit retentir le cri de *Vive le Roi* qui, depuis trois ans, était considéré comme séditieux lorsqu'on n'y joignait pas l'épithète de *constitutionnel.* Il arriva enfin, le 11 avril, à Séville, au milieu des acclamations enthousiastes de la population.

Son départ pour l'Andalousie et les circonstances qui l'avaient précédé avaient achevé de donner à la situation un caractère révolutionnaire. Tout semblait présager la chute prochaine du régime constitutionnel. A Madrid, où le comte de l'Abisbal, qui n'inspirait de confiance à aucun parti, était resté investi de tous les pouvoirs civils et militaires, l'anarchie régnait dans les esprits bien qu'il n'éclatât pas encore de désordres matériels. Tandis qu'un des plus violents apôtres du jacobinisme, le vieux Romero Alpuente, y publiait un manifeste qui prêchait la dissolution du corps social, un autre pamphlet parlait de la nécessité de réformer la constitution dans un sens conservateur, et l'on s'étonnait d'y voir énoncer des idées que, depuis 1820, personne n'aurait pu professer sans s'exposer aux violences populaires ou même à une répression légale. Il circulait librement, mais celui de Romero Alpuente devenait au contraire l'objet d'une poursuite judiciaire.

Les bandes armées dispersées peu de mois auparavant en Catalogne, en Aragon, en Biscaye, en Navarre, dans la Castille par les forces constitutionnelles, mais non pas détruites, se réorganisaient et sortaient de leurs retraites. Dans le royaume de Valence, deux chefs renommés, Ulmann et Sampere, s'emparèrent, le 19 mars, du château de Murviedro, l'antique Sagonte, où ils trouvèrent 33 pièces de canon avec une garnison d'un millier d'hommes, et jetèrent la terreur jusque dans Valence qui fut mise en état de siége. On avait détaché quelques troupes de l'escorte du Roi et de la garnison de Madrid pour secourir cette grande ville, mais déjà les insurgés, au nombre de 4,000, avaient été battus et mis dans une complète déroute par une force constitutionnelle bien moins nombreuse.

Les mesures étaient prises pour opposer aux Français une résistance aussi efficace que possible. Les forces régulières de l'Espagne se composaient, y compris les milices provinciales qu'on avait mises en activité, d'environ 130,000 hommes. Elles étaient réparties en quatre armées : la première, que l'on appelait l'armée d'opération, avait pour chef le général Ballesteros; celle de Catalogne était commandée par le fameux Mina ; celle du centre, dont le quartier général était à Madrid, avait à sa tête le comte de l'Abisbal ; celle de Galice et des Asturies était placée sous les ordres du général Morillo, comte de Carthagène ; les deux premières étaient fortes chacune de 20,000 hommes, la troisième de 18,000, la

quatrième de 10,000; enfin, plus de 50,000 hommes formaient les garnisons d'un grand nombre de places, bien approvisionnées et commandées par des officiers en qui on avait toute confiance.

L'ensemble des nouvelles d'Espagne, qui mettait dans une telle évidence l'état de contrainte et de captivité du Roi et la triste condition où se trouvait réduite la révolution espagnole avant même qu'elle ne fût attaquée, ne pouvait qu'encourager en France le parti de la guerre. M. de Chateaubriand, ne redoutant plus rien de l'opposition de l'Angleterre, enivré de ses succès et des adulations du parti dont il servait les passions, se considérait par moments comme le véritable chef du gouvernement. Tout au moins avait-il la prétention d'agir d'une manière indépendante dans tout ce qui touchait à l'entreprise dont il était le principal promoteur. Il eût désiré soustraire au contrôle du président du conseil les instructions politiques émanées de son département, mais M. de Villèle n'était pas disposé à le permettre, et Louis XVIII, toujours en défiance de l'esprit aventureux du ministre des affaires étrangères, soutint à cet égard M. de Villèle. Dès le 8 mars, ce dernier avait porté à M. de Chateaubriand l'ordre formel du Roi de ne lui présenter aucun travail qui n'eût été préalablement concerté entre ces deux ministres et approuvé en Conseil. Quelques jours après, les ministres étant allés en corps remettre au duc d'Angoulême ses instructions et prendre congé de lui au moment où il allait partir pour l'armée, le prince

leur annonça qu'il était autorisé par le Roi à ne correspondre qu'avec le président du conseil. M. de Chateaubriand, arrêté ainsi dans ses rêves d'indépendance et de suprématie, ne dissimulait pas toujours son mécontentement, et les journaux de l'extrême droite redoublaient de violence contre M. de Villèle, en donnant à entendre que son brillant collègue ne tarderait pas à le remplacer comme chef d'un nouveau ministère. Le *Journal des Débats* défendait le président du conseil, si rudement attaqué dans la presse et à la tribune par un petit nombre de royalistes dont l'ambition déçue, disait-il, s'exhalait en invectives tellement violentes que les plus fougueux révolutionnaires n'eussent osé se les permettre. Monsieur, pleinement satisfait de la marche du gouvernement, s'affligeait de ces divisions du parti royaliste ; il eût voulu qu'on travaillât à gagner les journaux dissidents, à s'en emparer, mais le caractère du ministre de l'intérieur se prêtait peu à l'emploi des moyens qui eussent pu amener ce résultat. Poussé à bout par les agressions injurieuses du *Drapeau blanc*, il supprima les allocations que plusieurs de ses rédacteurs recevaient sur les fonds secrets.

On touchait enfin à la crise que tous les partis attendaient avec une égale anxiété. Le 15 mars, le duc d'Angoulême quitta Paris, se dirigeant vers les Pyrénées. Cinq jours après, il était à Toulouse d'où il alla visiter le corps d'armée destiné à occuper la Catalogne et ensuite ceux qui, sous ses ordres directs, devaient entrer en Espagne par les provinces basques. Son attitude, son

langage, toujours empreints de l'esprit de modération et de justice qui était le trait distinctif de son caractère, firent une impression favorable sur l'armée, qui put bientôt reconnaître combien il était étranger aux passions et aux préventions de la cour et de l'ultra-royalisme et disposé à tenir compte aux officiers de leurs services et de leur attachement à leurs devoirs plutôt que de leur naissance ou de leurs opinions. La présence à ses côtés du général Guilleminot et l'influence évidente que ce général ne tarda pas à exercer sur lui étaient faites, d'ailleurs, pour rassurer ceux qui auraient pu craindre qu'il ne se laissât dominer par des sentiments de prédilection pour les hommes de l'ancien régime.

Il n'en fallait pas moins pour calmer les mécontentements et les inquiétudes suscités, dans les régiments réunis au pied des Pyrénées, par la mise en non-activité d'un certain nombre d'officiers que leurs opinions connues ou des antécédents peu favorables désignaient aux soupçons d'un gouvernement devenu plus ombrageux, au moment où il allait s'engager dans une grande épreuve. Quelque inconvénient qui s'attachât à une telle mesure prise dans un pareil moment, il est juste de reconnaître qu'elle trouvait une explication et une excuse dans l'état des esprits et dans la situation même de l'armée.

Si l'on n'avait eu à prendre en considération que les forces matérielles appelées à se mesurer dans la prochaine lutte, il eût été difficile de douter du triomphe

de la France; mais la question n'était pas tout entière dans l'évidente inégalité de ces forces. En Espagne, on avait quelque espérance que l'armée française, naguère si fortement travaillée par les sociétés secrètes, ne voudrait pas prendre part à la croisade qui se préparait contre une révolution, et que, lorsqu'elle recevrait l'ordre de passer les Pyrénées, elle s'insurgerait. En France même, non-seulement le parti révolutionnaire se flattait de cette illusion, mais les royalistes, le gouvernement lui-même n'étaient pas exempts de toute crainte, et les moyens auxquels on avait recours pour détourner le danger n'étaient pas toujours habilement calculés. Les chefs de corps, et aussi les aumôniers, saisissaient toutes les occasions de féliciter les soldats de la noble et sainte mission à laquelle ils étaient appelés. Les officiers appartenant au parti de la cour et de l'émigration manifestaient un vif enthousiasme pour la cause qu'on allait défendre au delà des Pyrénées, et, dans les rangs supérieurs, d'autres, qui n'avaient pas les mêmes antécédents, simulaient une exaltation de commande pour se concilier la faveur de l'opinion dominante. De vieux généraux sortis des armées de la République et de l'Empire parlaient des *petits-fils de saint Louis*, du *panache de Henri IV* et de la *monarchie de Louis XIV*. Mais ce langage faisait peu d'effet. Dans les casernes, dans les bivacs, on entendait dire qu'il était dur d'aller se battre pour les moines contre la liberté, on témoignait un grand dégoût pour ceux qu'on allait secourir, et,

avant l'arrivée du duc d'Angoulême, avant qu'il ne se fût fait connaître, on le tournait en ridicule comme un *général d'église*, plus propre à suivre une procession un cierge à la main qu'à conduire une armée.

Des Français, des Italiens réfugiés en Espagne pour se dérober à la justice de leur pays, s'étaient rassemblés dans le Guipuzcoa où ils s'organisaient en légions, se concertant pour une action prochaine et lançant au delà de la frontière des proclamations qui, jetées aux avant-postes de l'armée, les provoquaient à la révolte. À peine quelques soldats, entraînés peut-être par d'autres motifs que des motifs politiques, avaient-ils jusqu'alors répondu à cet appel, la masse, quels que pussent être ses sentiments intimes, restait fidèle au drapeau, mais on pouvait craindre qu'il n'en fût pas toujours ainsi. Des bruits de conspiration, de défection, se propageaient en France et au dehors, et il est certain que des trames dangereuses s'ourdissaient à Paris dans le parti ultra-libéral.

Aujourd'hui encore, on ne possède à ce sujet que des informations peu précises et qui manquent d'une complète authenticité. Ce qui ne paraît pas douteux, c'est que dans le cours du mois précédent, il s'était tenu à Paris des réunions où des députés de la gauche, même de ceux qui, jusqu'alors, n'avaient pas conspiré, avaient énoncé le projet d'exécuter en France une *quirogade*, c'est-à-dire un mouvement militaire semblable à celui

qui, en 1820, avait fait triompher à Cadix la révolution. On raconte que le parti avait pensé un moment à envoyer M. Benjamin Constant en Espagne, pour y guider l'inexpérience du gouvernement des cortès et le prémunir contre les entraînements et les fausses mesures qui pouvaient compromettre sa cause, mais qu'on avait dû y renoncer, parce qu'il aurait fallu assurer à l'illustre publiciste, dans l'expatriation à laquelle il se serait condamné, des moyens d'existence, et que le duc d'Orléans, à qui on s'était adressé pour obtenir les fonds nécessaires à cet effet, avait refusé son concours. Si le fait est vrai, il prouve que les auteurs d'un pareil projet connaissaient bien peu le peuple espagnol, puisqu'ils le supposaient capable de se laisser conduire par les conseils d'un étranger.

Quoi qu'il en soit, on délibéra longtemps avant de pouvoir s'entendre sur les moyens d'empêcher une guerre dans laquelle on croyait voir, si elle réussissait, la ruine complète de la liberté. Les hommes du parti militaire, impatients de ces lenteurs, résolurent de ne plus demander conseil qu'à eux-mêmes. Il s'agissait de gagner l'armée des Pyrénées, mais comment s'y prendrait-on pour y parvenir ? Agirait-on sur les troupes par les mêmes moyens que les années précédentes, à l'aide des officiers subalternes et des sous-officiers, ou bien tenterait-on de faire entrer dans le complot les chefs de corps et les généraux ? Le premier de ces deux moyens ayant jusqu'alors échoué on résolut d'essayer le second. S'il

faut en croire le témoignage de ceux des conspirateurs qui, longtemps après, ont publié le récit de ces obscures et coupables intrigues, témoignage naturellement suspect, au moins d'exagération, quelques généraux et un plus grand nombre de colonels ne repoussèrent pas les propositions qui leur furent faites par des officiers en non-activité, leurs anciens compagnons d'armes. Aucun d'eux, à la vérité, ne consentit à prendre l'initiative du mouvement; les plus hardis promettaient seulement de se prononcer dès qu'un bataillon aurait arboré le drapeau tricolore; d'autres voulaient attendre le soulèvement d'un régiment ou même d'une portion plus considérable de l'armée. On décida, en définitive, que le signal serait donné par les Français réfugiés en Espagne qui, réunis en aussi grand nombre que possible sur un point de la frontière où se trouvaient cantonnés quelques-uns des corps dans lesquels ils pouvaient s'attendre à trouver le plus de sympathie, se jetteraient hardiment au milieu d'eux, et, après les avoir ralliés sous la bannière aux trois couleurs, se porteraient vers les cantonnements voisins pour les entraîner aussi. On espérait voir le mouvement commencé de la sorte se propager avec d'autant plus de rapidité qu'il serait appuyé par de faux ordres revêtus de la signature du ministre de la guerre, qu'on avait déjà fabriqués.

Les discours prononcés à la Chambre des députés par les chefs de la faction, des brochures séditieuses, des articles de journaux, des chansons inspirées par le

même esprit, furent distribués, par milliers d'exemplaires, dans les casernes, les bivacs, les corps-de-garde. Une de ces chansons, œuvre de Béranger, était, surtout, répandue à profusion. Elle avait pour titre *le Nouvel ordre du jour*, et chaque couplet se terminait par ce refrain : *Garde à vous, demi-tour,* qui, par la manière dont il était amené, ne constituait rien moins qu'une provocation à la désertion ou, pour mieux dire, à l'insurrection contre le gouvernement du roi. On pensait avoir ainsi préparé l'esprit des soldats et des sous-officiers tout en s'abstenant de les admettre prématurément à de périlleuses confidences. Des lettres adressées aux plus considérables des réfugiés français leur indiquaient les ports espagnols les plus rapprochés de Bayonne comme les lieux principaux de réunion. Des dispositions furent prises en même temps pour faire arriver, dans le voisinage de la Bidassoa, un certain nombre de jeunes *carbonari* et d'officiers de l'ancienne armée qui, non découragés par le mauvais succès de tant de complots, attendaient impatiemment l'occasion de se jeter dans une nouvelle entreprise. On assure même que les officiers généraux et supérieurs en réforme qui avaient pris l'initiative de ce projet, osèrent aller trouver, au milieu de l'armée française, les chefs de corps avec lesquels ils s'étaient mis en relations, et que le colonel Fabvier, particulièrement, installé au centre des cantonnements d'un régiment de ligne, y resta quinze jours, visité par un grand nombre d'officiers et de sous-

officiers, sans que le colonel de ce régiment, royaliste exalté, eût aucun soupçon de sa présence. On dit encore que les propos imprudents tenus dans les lieux publics par plusieurs officiers furent la cause déterminante des mises en non-activité dont je parlais tout à l'heure, les chefs immédiats de ces officiers, bien qu'animés des mêmes sentiments, s'étant crus obligés de les dénoncer à l'autorité supérieure pour ne pas se trouver compromis.

Je le répète, de tels récits sont probablement empreints d'une grande exagération. On peut supposer que cette complicité éventuelle, conditionnelle qu'ils prêtent à plusieurs des chefs de l'armée dans les projets de révolte militaire, se bornait, au moins pour la plupart, à ces entraînements de conversation, à ces intempérances de langage si habituels dans les temps de partis, même de la part de ceux qui sont le moins portés à les pousser jusqu'à l'action. Il est surprenant que les écrivains qui nous ont donné ces détails n'aient pas compris que, par là, ils justifiaient jusqu'à un certain point les défiances, les soupçons, l'esprit d'exclusion tant reprochés aux ultra-royalistés.

Les libéraux réfugiés en Espagne ou conspirant dans l'intérieur du royaume, jouaient alors, à l'égard de l'armée française assemblée aux Pyrénées pour combattre les constitutionnels espagnols, un rôle semblable à celui que les émigrés et leurs amis avaient joué, en 1792, à l'égard des armées réunies sur le Rhin ou sur la frontière belge pour combattre les Prussiens et les Autrichiens, et

que tous les partisans de la Révolution n'ont cessé de leur reprocher. Les écrivains dont je parlais tout à l'heure l'ont bien compris. Aussi, se sont-ils efforcés d'établir que les deux situations, analogues en apparence, différaient grandement en effet; ils ont dit qu'en 1792 il s'agissait d'amener les étrangers à Paris, de les rendre arbitres du sort de la France, tandis qu'en 1823 l'intention des libéraux était, non pas d'ouvrir aux troupes espagnoles l'entrée de la France, mais de prendre dans la péninsule un point d'appui pour soulever les troupes françaises dans l'intérêt de la cause révolutionnaire. Cette distinction n'est pas absolument dépourvue de fondement. Il est certain qu'alors même que le complot aurait réussi, l'Espagne, dans l'état où elle était réduite, n'aurait pas été en mesure de dicter des lois à la France en y envoyant une armée d'occupation. A ce point de vue, les conspirateurs de 1823 pouvaient prétendre qu'ils ne tendaient pas à faire passer leur patrie sous le joug étranger; mais le principe qui interdit à tout citoyen de joindre ses armes à celles des ennemis du gouvernement de son pays n'était pas moins violé dans un cas que dans l'autre, et certes les émigrés de 1792 trouvaient, dans la nature de leurs opinions comme dans les excès monstrueux du régime qu'ils essayaient de renverser, une excuse que les ultra-libéraux de 1823 ne pouvaient invoquer.

Les 17, 18, 19 et 21 mars avaient été fixés par les chefs du complot pour le départ des officiers et des *car-*

bonari qui devaient se rendre de Paris à Bayonne afin de seconder les efforts des réfugiés. On avait retenu pour eux des places dans les diligences. Déjà plusieurs convois étaient partis, et la confiance bruyante de ces jeunes gens, le peu de soin qu'ils prenaient de cacher leurs espérances, la notoriété que quelques-uns avaient acquise dans les conspirations de 1822, n'avaient pu manquer d'attirer sur eux l'attention de la police. Dans le public même, on savait vaguement qu'il se tramait quelque chose, et les esprits étaient fort inquiets.

Le 24 mars, huit jours après le départ de Paris du duc d'Angoulême, le *Moniteur* publia deux ordonnances datées de la veille, dont l'une nommait le maréchal duc de Bellune major général de l'armée des Pyrénées et l'autre le général comte Digeon ministre secrétaire d'État, en le chargeant *par intérim* du ministère de la guerre pendant l'absence du maréchal. On apprit en même temps que le nouveau major général était parti à deux heures du matin pour Bayonne. La surprise fut grande. On se demandait quel motif pressant et impérieux avait pu déterminer le départ du ministre de la guerre et la destitution du général Guilleminot. Les uns disaient que les approvisionnements faisant défaut à l'armée, le ministre avait voulu juger par lui-même de l'état des choses, les autres qu'on avait découvert dans l'armée un complot tout prêt à éclater. A ces bruits, rapportés timidement par les journaux de l'opposition, les feuilles royalistes opposaient d'énergiques démentis

comme à des calomnies dirigées, soit contre le plus capable et le plus fidèle des ministres, soit contre l'armée elle-même. Voici, en réalité, ce qui était arrivé.

La police de Paris, sur un rapport de la police militaire, s'était décidée à faire arrêter, à quelques lieues de Paris, la diligence partie, le 21, pour Bayonne, et dans laquelle avaient pris place, avec le général Pyat et d'autres officiers suspects, un ancien sous-officier, appelé Vieux La Marine, qui avait figuré dans le procès de la conspiration militaire de 1820. On les conduisit à la préfecture de police, on les fouilla, leurs bagages furent visités, et on découvrit, dans une malle portant l'adresse du chef d'escadron de Lostende, premier aide de camp du général Guilleminot, des boutons à l'aigle, des écharpes et des cocardes tricolores, des épaulettes d'officier général et une aigle de régiment. Il était difficile, même en supposant la culpabilité de M. de Lostende, de croire qu'il eût été assez extravagant pour se faire envoyer, sous son nom, des objets aussi compromettants et qui pouvaient si facilement tomber entre les mains de l'autorité. Comment donc cette malle se trouvait-elle dans la diligence?

L'explication qui a prévalu, c'est qu'un agent supérieur de la préfecture de police, instrument de la portion la plus passionnée et la moins scrupuleuse du parti ultra-royaliste, de celle qui avait plus d'une fois prouvé qu'à ses yeux le but justifiait les moyens, avait arrangé tout cela pour perdre le général Guilleminot, dont les

fanatiques se défiaient, et pour le remplacer par l'homme à qui ils avaient toujours désiré voir confier la direction de la guerre. On dit même le nom de cet agent, et on ajoute que l'intention des auteurs de cette machination était que la malle ne fût saisie et ouverte qu'à Bordeaux par un agent de la police de cette ville en qui ils avaient confiance. Un malentendu avait dérangé cette partie du plan à laquelle se rattachaient peut-être d'autres combinaisons qui lui auraient donné plus de chances de succès. C'est là, je le répète, l'explication qui a prévalu, bien qu'elle présente des difficultés. Peu de mois après, Vieux La Marine, qui était parvenu à se réfugier en Espagne, fut condamné par le tribunal correctionnel de la Seine à deux ans de prison comme coupable d'avoir porté à la diligence la malle en question et écrit sur cette malle l'adresse de M. de Lostende. Faut-il croire que volontairement ou involontairement, par corruption ou par sottise, il était devenu un instrument de la police? Ce qui est certain, c'est que ceux qu'accuse la voix publique ne se sont pas donné beaucoup de peine pour éclaircir cette ténébreuse affaire.

Il est facile de concevoir l'émotion qui se manifesta dans le conseil des ministres lorsque, le 22 mars, on y prit connaissance d'un rapport du directeur de la police, M. Franchet, annonçant qu'une grande conspiration venait d'être découverte dans l'armée des Pyrénées, et que, sur de graves indices, une instruction était commencée contre M. de Lostende. Le duc de Bellune, indisposé en

ce moment, n'assistait pas au conseil. Sans prendre le temps de la réflexion, on décida, en son absence, qu'il remplacerait, comme major général, le comte Guilleminot, dont la position devenait trop fausse par suite de celle où se trouvait son aide de camp pour qu'il pût conserver ses fonctions, et que l'ordre d'arrêter M. de Lostende pour le diriger sur Paris serait envoyé immédiatement à Bayonne. Dans la nuit du 22 au 23, à deux heures du matin, M. Franchet et le procureur du roi, M. Jacquinot de Pampelune, allèrent trouver le ministre de la guerre et l'informèrent tant des découvertes de la police que des mesures qui venaient d'être prises en conseil.

Le duc de Bellune qui, comme nous l'avons vu, avait vivement désiré la position de major général, s'y vit certainement appelé sans déplaisir. Probablement aussi, M. de Villèle, à qui l'exagération royaliste du maréchal causait plus d'un embarras dans le conseil, saisit avec quelque empressement l'occasion de l'éloigner et de remettre son portefeuille à un successeur plus docile et plus commode, tout en donnant satisfaction aux ultra-royalistes qui n'avaient cessé de faire des vœux pour qu'il fût placé à la tête de l'armée. On pouvait penser, d'ailleurs, que sa présence ne serait pas inutile pour vérifier ce qu'il y avait de fondé dans les bruits qui commençaient à se répandre au sujet de l'insuffisance des préparatifs faits pour mettre cette armée en état d'ouvrir la campagne; mais ces motifs divers n'exercèrent, en

tout cas, qu'une influence très-secondaire sur les résolutions du gouvernement, l'étrange découverte de la police en fut la cause déterminante, et il est à peine besoin de dire que M. de Villèle, que le maréchal et les autres membres du cabinet étaient parfaitement étrangers à l'odieuse intrigue qui avait préparé cette découverte. Ils eurent tort de s'y laisser prendre, mais l'état d'anxiété, d'exaltation où étaient les esprits, la crainte de fournir des armes à l'opposition ultra-royaliste en paraissant négliger les indices révélateurs d'un complot dangereux, enfin, la difficulté de croire à la perversité folle qui avait pu inspirer une telle machination, c'était plus qu'il n'en fallait, sinon pour justifier, au moins pour expliquer la conduite du gouvernement.

M. de Villèle écrivit au duc d'Angoulême, qui se trouvait alors à Toulouse, pour lui annoncer les déterminations auxquelles on s'était arrêté. Il lui disait qu'on n'avait conçu aucun soupçon sur la fidélité du général Guilleminot, mais qu'on avait pensé que l'arrestation de son aide de camp porterait un coup funeste à son autorité. Il ajoutait que Monsieur et Madame étaient de cet avis.

L'arrestation de M. de Lostende, qui eut lieu le 25 mars, jeta la consternation dans l'armée. Le duc d'Angoulême en fut indigné. Le général Guilleminot, qui n'était pas encore informé de son propre remplacement, écrivit au ministre de la guerre pour s'en plaindre, et le ton amer et hautain de sa lettre indiquait suffisamment

qu'il se sentait soutenu. « Confiant, » dit-il, « dans
» l'honneur et la loyauté de cet officier, son arrestation
» n'est à mes yeux qu'un premier effet des manœuvres
» des ennemis du Roi. Votre Excellence ne tardera pas
» elle-même à le reconnaître. C'est en semant parmi
» nous les soupçons qu'ils préludent à leurs coupables
» entreprises. Votre Excellence me conseille, *dans mon*
» *intérêt,* de surveiller les officiers qui m'entourent.
» Mon intérêt ne fut jamais le régulateur de ma con-
» duite envers le Roi. Je repousse de pareilles mesures
» envers ceux que j'ai choisis; ils sont comme moi gens
» d'honneur et dévoués. Si je m'abuse, si j'ai à ce point
» l'inexpérience des hommes, il faut se hâter de m'ôter
» à mes hautes fonctions, je ne suis pas fait pour les
» remplir. »

Les choses en étaient là lorsque la lettre de M. de Villèle, arrivant, à Toulouse, au prince généralissime, lui fit connaître le remplacement du général par le ministre de la guerre. Il en fut profondément affecté, moins encore, peut-être, parce que cette mesure le privait d'un conseiller auquel il s'était déjà attaché, que parce qu'il croyait y voir le résultat des intrigues formées depuis longtemps pour lui en imposer un autre. Il répondit, le 27, à M. de Villèle, que la nomination du nouveau major général ne l'étonnait pas, qu'il savait depuis longtemps qu'on y travaillait, que, par là, sa position était entièrement changée et que, craignant de ne pouvoir plus être d'aucune utilité au service du Roi, il demandait à être

aussi remplacé, qu'il allait se rendre à Bayonne, et que, s'il ne recevait pas de nouveaux ordres, il se croirait obligé, le 7 avril, de remettre le commandement au duc de Bellune dont la prochaine arrivée lui était annoncée.

Le maréchal arriva, en effet, le 30 mars à Bayonne et se présenta aussitôt chez le duc d'Angoulême. Sans lui laisser le temps de prononcer une parole, « M. le maré-» chal, » lui dit le prince, « je vous préviens que j'ai » écrit au Roi pour lui demander la révocation de l'or-» donnance qui vous nomme major général de mon » armée, et que, si elle m'est refusée, je quitterai le » commandement. Je suis bien décidé à ne pas jouer ici » le rôle secondaire qu'on paraît vouloir m'imposer. » Les raisons sur lesquelles on a fondé votre nomination » ne sont pour moi qu'un prétexte d'éloigner le général » Guilleminot dont je suis très-satisfait. » Le duc de Bellune, étourdi sans doute d'un tel accueil, répondit qu'il était venu d'après les ordres du Roi sans les avoir provoqués et dans l'intention de contribuer, autant qu'il était en lui, à la gloire du prince et au succès des opérations, mais que, puisque Son Altesse Royale le voyait avec déplaisir, il attendrait les nouvelles dispositions que le Roi prendrait à son égard.

Sa position était singulièrement pénible. Il apprenait, par ses correspondants de Paris, que les rumeurs répandues sur l'insuffisance des approvisionnements de l'armée produisaient contre lui une impression fâcheuse, et que le général Digeon semblait s'établir au ministère de

la guerre d'une manière définitive. Dans sa correspondance avec M. de Villèle, il essayait de conjurer les dangers dont il se sentait menacé. Il parlait de l'état satisfaisant de l'armée, de ses bons sentiments, de son attitude imposante, de sa discipline. Il rendait pleine justice aux excellentes mesures prises par le général Guilleminot, dont la conduite, disait-il, était irréprochable. Tout en reconnaissant que les ordres qu'il avait donnés pour l'approvisionnement de l'armée n'avaient pas été ponctuellement exécutés par le général Andréossy, chef de cette branche du service, il affirmait que les magasins contenaient tout ce qui était nécessaire pour alimenter les troupes pendant leur séjour sur la ligne qu'elles occupaient et pour leur fournir encore quinze jours de vivres en Espagne. Il se plaignait des procédés du général Digeon, ne dissimulant pas sa crainte d'être victime de quelque intrigue et faisant appel, pour la déjouer, à l'amitié, à la bienveillance éprouvée de ses collègues. Il insistait pour qu'on le tirât sans retard, par des ordres bien positifs, d'une situation telle que, bien que ministre de la guerre et major général en vertu d'une ordonnance royale, il n'avait pas dans l'armée l'autorité d'un caporal. En attendant l'autorisation qu'il sollicitait vivement de retourner à Paris, il se tenait renfermé et ne voyait presque personne.

Le dénouement de cette crise ne se fit pas longtemps attendre. La lettre du duc d'Angoulême, arrivée à Paris le 30 mars, consterna le ministère et la cour. On connais-

sait l'opiniâtreté de son caractère, on était certain que, s'il n'obtenait pas satisfaction, rien ne pourrait l'empêcher de quitter l'armée, et, au point où en étaient les choses, sa retraite aurait eu les plus fâcheuses conséquences. Le Roi, Monsieur et les ministres se trouvèrent donc d'accord sur la nécessité de faire ce qu'il demandait. M. de Villèle lui écrivit, dès le lendemain, que le Roi n'acceptait pas sa démission, la mission du duc de Bellune n'étant que temporaire, qu'on l'autorisait même, s'il le jugeait convenable, à reprendre le général Guilleminot pour major général, et, de plus, qu'on le laissait absolument libre de composer comme il l'entendrait la junte suprême qui devait être censée représenter le Roi captif. Dans une lettre particulière, jointe à sa lettre officielle, M. de Villèle lui disait que tout serait perdu s'il persistait à vouloir quitter le commandement de l'armée, que l'affaire de l'arrestation de M. de Lostende était très-malheureuse, mais que, comme le disait le Roi, Dieu lui-même ne pouvait empêcher que ce qui avait été fait ne fût fait, et qu'on rendait d'ailleurs pleine justice au général Guilleminot.

Aux réclamations du général demandant la mise en liberté de son aide de camp, M. de Villèle répondit que la justice se trouvant régulièrement saisie, c'était à elle seule qu'il appartenait de prononcer, et que, d'ailleurs, il importait à cet officier qu'une enquête approfondie rendît sa justification complète.

Le 4 avril, on connut à Bayonne les résolutions qui

venaient d'être prises à Paris. Le duc d'Angoulême, profitant de l'autorisation qu'on lui accordait, rétablit ou plutôt maintint le général Guilleminot dans ses fonctions, mais il crut devoir, par ménagement pour le maréchal, lui offrir le commandement en second de l'armée. Le duc de Bellune eut le bon sens de refuser un titre purement honoraire et dont l'offre lui paraissait dérisoire. Cependant, pour dissimuler autant que possible l'échec qu'il venait d'éprouver, et pour donner à son malencontreux voyage un prétexte tant soit peu spécieux, il se décida à rester à l'armée jusqu'au moment où elle passerait la frontière, à assister ainsi à l'ouverture de la campagne et à visiter les différents corps de l'armée. Il devait en résulter pour lui de nouveaux désagréments.

Le duc d'Angoulême, depuis qu'il était à Bayonne, entendait répéter de tous côtés que l'impéritie de l'administration militaire laissait manquer les troupes de vivres et de fourrages. De grands approvisionnements avaient pourtant été faits, mais on avait négligé les moyens de transport, de sorte que ces approvisionnements, achetés à grands frais, ne pouvaient arriver à leur destination, et qu'au milieu de l'abondance on commençait à souffrir de la disette. Dans cet état de choses, il était impossible de passer la Bidassoa, et cependant, la prudence ne permettait pas de différer davantage l'ouverture des hostilités dont le retard commençait à étonner les esprits et pouvait jeter dans l'armée un fâcheux ébran-

lement. M. Ouvrard, instruit de ces circonstances par ses rapports avec quelques employés de l'administration militaire, avait compris que la nécessité allait faire accepter de sa part les propositions qu'on avait d'abord repoussées. Avant de se rendre à Bayonne, il était allé trouver M. de Villèle comme pour prendre ses ordres et lui avait dit que, sachant combien le service de l'intendance était mal organisé, il s'était mis en mesure d'y pourvoir. M. de Villèle, inquiet de ses projets et de ses prétentions, s'était hâté d'écrire au duc d'Angoulême pour le mettre en garde contre ce brillant aventurier, mais en même temps il lui avait recommandé expressément d'entrer en Espagne sans plus attendre, et le général Digeon lui avait transmis officiellement la résolution prise en conseil de commencer les opérations du 5 au 10 avril. Évidemment, cela n'était pas praticable, le service des approvisionnements n'étant pas assuré. La dépêche du général Digeon, admettant le fait de l'insuffisance des préparatifs, ajoutait, il est vrai, que, dans la contrée qu'on aurait à traverser au delà des Pyrénées, on pourrait faire, avec 18 ou 20 millions qui se trouvaient dans les caisses de l'armée, des achats au comptant, et que, quant aux moyens de transport qui faisaient défaut, le prince était autorisé à y pourvoir par des marchés. Mais c'étaient là des expédients bien hasardés dans un pays épuisé par trois ans de guerre civile, et il était à craindre que l'administration qui n'avait pas su, à l'avance, trouver en France les ressources nécessaires, ne

les trouvât pas davantage en pleine guerre dans les provinces basques et la Castille. Le chef de cette administration, l'intendant général Sicard, réduit à une sorte de désespoir, écrivait au major général que la *méchanceté*, l'*imprévoyance la plus criminelle* et l'*ignorance* l'empêchaient d'accomplir sa mission, et plusieurs maisons de Bayonne, que l'on avait sollicitées de se mettre au lieu et place de l'intendance, refusèrent positivement leur concours.

On était donc placé dans l'alternative, ou de se jeter témérairement, sur la foi de vagues espérances, dans une entreprise pour laquelle manquaient les moyens matériels, ou de prolonger indéfiniment une immobilité qui, en paraissant attester une sorte d'impuissance, devait encourager la résistance des Espagnols, donner à la bande de réfugiés établis sur l'autre rive de la Bidassoa le temps de se grossir, ébranler la confiance de l'armée, y fortifier les germes de mécontentement, et, par là, compromettre l'existence même de la dynastie.

Les choses en étaient là lorsque, le 3 avril, M. Ouvrard arriva à Bayonne. Sans argent, sans crédit, depuis longtemps en état de faillite, il avait osé concevoir l'espérance de réussir là où l'administration militaire avait échoué et où des négociants considérables et accrédités n'osaient s'aventurer. Interrogé, consulté le soir même par plusieurs officiers généraux qu'il s'était empressé de visiter, il affecta de tourner leurs alarmes en plaisanterie et de trouver étrange que le prince se laissât arrêter par

de telles difficultés. Le lendemain, de bonne heure, le duc d'Angoulême le fit appeler et lui proposa de le charger du service général de l'armée. Il promit une réponse pour le jour suivant. Il y avait à Bayonne un grand nombre de royalistes espagnols; il les interrogea sur les ressources des provinces que l'armée aurait à traverser et sur les apparences de la prochaine récolte. Les renseignements qu'il obtint lui ayant paru satisfaisants, il se présenta, le 5 avril, chez le prince et lui dit qu'il était prêt à mettre l'armée en mesure de passer immédiatement la Bidassoa si les conditions qu'il allait proposer étaient acceptées. Le duc d'Angoulême lui ayant demandé quelle serait, de sa part, la garantie de l'exécution du traité, « Ma personne, » répondit-il avec assurance. « Je ne » quitterai pas Votre Altesse Royale, je serai toujours » auprès d'elle; qu'elle ait donc confiance; tant que » durera la campagne, je lui affirme que pas un déta- » chement de l'armée n'attendra, même l'espace d'une » heure, ses approvisionnements, ses vivres et ses » moyens de transport. » Le prince, cédant à la nécessité et usant des pouvoirs illimités que le Roi lui avait donnés, accepta, faute de mieux, cette garantie. Dans la nuit du 5 au 6, le traité fut signé entre l'intendant Sicard, agissant au nom du généralissime, et M. Julien Ouvrard, neveu du futur munitionnaire qui, se trouvant en état de faillite, ne pouvait contracter en son propre nom. Les clauses pécuniaires d'un contrat passé dans de telles circonstances étaient nécessairement très-onéreuses.

Il contenait, de plus, deux stipulations dont l'une portait que les sommes dues au munitionnaire pour la dépense présumée de chaque mois lui seraient versées dans les cinq premiers jours du mois commencé, et l'autre mettait à sa disposition, d'après un prix stipulé pour chaque ration de vivres et de fourrages, les denrées de toute espèce existant dans les magasins dans l'étendue des divisions militaires de Toulouse et de Bordeaux. En d'autres termes, M. Ouvrard pouvait puiser dans les magasins de l'État les approvisionnements qui seraient nécessaires aux troupes sur le territoire français, et le trésor de l'armée lui fournissait à l'avance l'argent dont il avait besoin pour ses fournitures sur le territoire espagnol. Il restait à pourvoir aux transports. M. Ouvrard s'en était occupé, et il y réussit.

Tous ces arrangements avaient été pris sans la participation et à l'insu du duc de Bellune qui se tenait renfermé chez lui sous le prétexte d'une indisposition. Informé cependant par la voix publique du traité qui venait d'être conclu, il écrivit deux jours après au général Guilleminot pour se plaindre des procédés dont on usait à son égard. « J'apprends indirectement, » lui disait-il, « qu'un mar-
» ché pour les vivres et transports a été passé avec
» M. Ouvrard. Les circonstances ont pu dicter cette
» mesure extraordinaire, et, sous ce rapport, je ne puis
» que l'approuver. Mais on a oublié que le ministre de
» la guerre était seul responsable des dépenses résultant

» de ce marché, et que celui-ci ne pouvait être légal sans » une approbation authentique de ce ministre. Cette » omission était facile à éviter puisque je me trouvais » sur les lieux, mais je me suis déjà aperçu plus d'une » fois que l'on s'occupe aussi peu des règles que des » convenances. Du reste, je vous prie de m'adresser ce » marché à Paris, afin qu'il y reçoive les formalités sans » lesquelles son exécution pourrait présenter quelques » difficultés. » Bien que, par sa lettre, le maréchal parût vouloir ajourner à l'époque de son retour à Paris la décision formelle qu'il avait à prendre sur le marché passé avec M. Ouvrard, il paraît qu'on l'amena à y donner immédiatement son approbation qui, d'ailleurs, était implicitement contenue dans cette lettre. Forcé de reconnaître l'insuffisance des mesures prises par l'administration de la guerre, il ne pouvait refuser son assentiment au seul moyen qui s'offrît pour suppléer à cette insuffisance. Dans son dépit, il rejetait toute la responsabilité sur les chefs de cette administration, particulièrement sur le général Andréossy. « Je me propose, » écrivait-il à M. de Villèle,... « de le faire poursuivre judiciairement. Les preuves pour le convaincre de » perfidie ne manquent pas. Je dois cet exemple à la » France et à moi. » C'étaient de vaines paroles qui ne devaient avoir aucune suite.

Le soin des préparatifs matériels de la campagne n'était pas le seul qui préoccupât alors le duc d'Angoulême. Il fallait aussi prévoir comment, en attendant la déli-

vrance du roi Ferdinand, on ferait gouverner les territoires enlevés à la domination du gouvernement constitutionnel. Avant que le prince ne quittât Paris, il avait été décidé que, pour donner à l'intervention son véritable caractère et lui ôter l'apparence d'une agression contre l'indépendance de l'Espagne, on formerait, sous le nom de régence ou de junte, une autorité espagnole gouvernant au nom du Roi. Peu de jours après, une ordonnance royale avait nommé M. de Martignac commissaire civil auprès du duc d'Angoulême qu'il devait assister dans ses rapports avec les autorités et les populations du pays, et M. de Martignac était parti pour le quartier général. Ce qui augmentait les difficultés de la tâche pour laquelle il devait prêter son concours au généralissime, c'étaient les divisions qui régnaient entre les royalistes espagnols. J'ai dit que la régence d'Urgel, présidée par le marquis de Mataflorida, se considérait toujours comme investie du droit de réprésenter l'autorité royale, et que le vieux général Eguia s'était mis à la tête d'une autre junte qui manifestait la même prétention. Les efforts du duc d'Angoulême et de M. de Martignac pour les mettre d'accord échouèrent complétement. Le 3 avril, l'archevêque de Tarragone, membre de la régence d'Urgel, écrivit au prince pour l'engager à la reconnaître et à en accepter la présidence avec le commandement en chef des troupes royalistes. Comme on peut le penser, le duc d'Angoulême n'était nullement disposé à se placer ainsi dans la dépendance de l'ancienne

régence. Il travaillait, avec M. de Martignac, à composer une junte provisoire de gouvernement, et ce dernier écrivit aux archevêques de Tarragone et de Valence, aux évêques d'Urgel et de Pampelune, tous réfugiés en France, pour les engager à en faire partie. Tous refusèrent ou s'excusèrent, et l'archevêque de Tarragone dénia même nettement au prince généralissime le droit de substituer un gouvernement nouveau à celui qui avait été *légitimement* constitué et reconnu à Urgel, « La nouvelle » junte, » disait-il, « doit être repoussée avec indigna» tion par tous les loyaux Espagnols qui regardent » comme une rébellion tout soulèvement contre un » gouvernement reconnu et comme un parjure toute » violation d'un serment. Il est donc à craindre que ces » mêmes principes qui leur inspirent tant d'horreur » contre la révolution de l'île de Léon, ne les portent » également à haïr l'insurrection suscitée contre la » régence. »

Sans s'arrêter à ces réclamations, le duc d'Angoulême se décida à instituer immédiatement la junte. Il en donna la présidence au général Eguia à qui il adjoignit le baron d'Eroles, M. Calderon, ancien conseiller de Castille, et M. Erro, fonctionnaire supérieur de l'administration financière. Le baron d'Eroles avait été membre de la régence d'Urgel, mais ses fonctions de commandant des forces royalistes en Catalogne ne lui avaient pas permis d'y siéger et ne devaient pas non plus lui permettre de siéger dans la nouvelle junte. M. Calderon et M. Erro,

comme le général Eguia, appartenaient à la fraction la plus violemment absolutiste et réactionnaire du parti royaliste. Pour expliquer de pareils choix, il faut dire qu'on aurait difficilement trouvé, parmi les Espagnols dès lors ralliés à l'intervention française, des hommes plus raisonnables et plus tolérants. Il fallait donc accepter de tels auxiliaires ou n'en pas avoir. Le général Eguia passait, d'ailleurs, pour exercer une certaine influence sur les chefs de bandes royalistes, et, à ce titre, on pensait que sa coopération pourrait être utile.

Si, d'ailleurs, on avait pu se faire quelque illusion sur les dispositions de la junte, elles furent promptement dissipées. Dans une proclamation qu'elle ne tarda pas à publier et qui était remplie d'expressions de gratitude envers la France et de déclamations contre *l'hydre révolutionnaire*, elle déclara qu'elle ne reconnaissait pas, qu'elle considérait comme n'ayant jamais existé tous les actes publics et administratifs, toutes les mesures du gouvernement créé par la rébellion, et qu'en conséquence elle rétablissait provisoirement les choses dans l'état légitime où elles se trouvaient avant le 7 mars 1820, en attendant que le Roi, rendu à la liberté, pût ordonner les améliorations que conseilleraient les circonstances; elle déclarait aussi qu'elle ne reconnaissait que dans la personne du Roi le principe de l'autorité souveraine, et que, par conséquent, elle repousserait toute modification de l'ancien système politique qui n'aurait pas été décrétée librement par le monarque.

Cet acte abolissait, de fait, non-seulement toutes les lois, tous les décrets politiques ou administratifs promulgués depuis trois ans, mais la dette résultant des emprunts votés par les cortès avec la sanction du Roi et les traités même conclus avec les États étrangers. Le gouvernement français en fut vivement contrarié.

Peu de jours auparavant, le prince généralissime avait publié, lui-même, sous la date du 2 avril, une proclamation dont les termes avaient été arrêtés à Paris, en conseil des ministres. Il y annonçait qu'il allait passer la frontière, non pas pour attenter à l'indépendance des Espagnols, mais pour s'unir aux amis de l'ordre et des lois, pour les aider à délivrer leur roi prisonnier, à relever l'autel et le trône, à arracher les prêtres à la proscription, le peuple entier à la domination de quelques ambitieux. « Espagnols, » disait-il encore, « tout se » fera pour vous et avec vous; les Français ne seront » et ne veulent être que vos auxiliaires; les provinces » traversées par nos soldats seront administrées, au nom » de Ferdinand, par des autorités espagnoles... Nous ne » prétendons ni vous imposer des lois, ni occuper votre » pays. » Il y avait bien de l'imprudence dans de semblables promesses. C'était encourager les absolutistes espagnols à s'abandonner à toutes leurs passions, à tous leurs caprices sans tenir compte des représentations et des conseils de la France; c'était même s'engager à leur prêter main forte dans leurs entreprises les plus déraisonnables.

Un ordre du jour daté du lendemain, en indiquant aux soldats l'objet de la guerre, leur recommandait de respecter et de faire respecter la religion, les lois et les propriétés.

J'ai dit que le colonel Fabvier n'avait pas craint de venir, au milieu des cantonnements de l'armée, essayer d'y provoquer une insurrection. Cependant, en apprenant l'arrestation de M. de Lostende, il avait précipitamment repassé la frontière. Le gouvernement français n'ignorait pas absolument ses mouvements, mais il n'en avait qu'une connaissance confuse et inexacte, et, pendant qu'il le supposait aux environs de Perpignan, se préparant à réaliser quelque plan d'attaque et de surprise, cet officier gagnait Saint-Sébastien, point de réunion indiqué aux réfugiés français et italiens dont la seule présence devait, disait-on, entraîner la défection de l'armée française. Il espérait pouvoir conduire sur les bords de la Bidassoa un corps de 7 à 800 hommes pour le moins, mais son attente fut déçue. La discorde s'était mise parmi ces réfugiés dont les uns, en plus grand nombre, appartenaient au parti militaire et bonapartiste, les autres au parti républicain. Le moindre chef de groupe n'entendait subir aucune suprématie, tous se croyaient des droits égaux à la principale influence. Ces défiances, ces rivalités avaient retenu dans l'intérieur de l'Espagne une grande partie des réfugiés, et le colonel Fabvier ne trouva, au lieu des 7 ou 800 hommes sur lesquels il comptait, que deux compagnies d'environ 120 Français

et de 30 ou 40 Piémontais, formées à Bilbao et à Saint-Sébastien par les condamnés contumaces de Toulon, de Nantes et de Poitiers et commandées par le chef de bataillon Caron. Le temps manquant pour solliciter et attendre l'arrivée des nouveaux détachements, il ordonna à ces deux compagnies de se transporter dans la petite ville d'Irun, située sur la Bidassoa, en face de la ville française de Béhobie. Elles y arrivèrent dans la nuit du 5 au 6 avril, au moment même où l'on apprenait que le lendemain, 7, les Français devaient passer cette rivière.

Déjà, depuis plusieurs jours, ceux des réfugiés qui étaient installés à Irun affectaient de se montrer sur la rive gauche de la Bidassoa et cherchaient à se mettre en communication avec les avant-postes de l'armée d'invasion. Le projet de Fabvier était, à ce qu'on assure, de pénétrer, dans la journée du 6, sur le territoire français pour essayer d'entraîner les troupes qu'il croyait disposées à se joindre à lui. Comme, à cette époque, il n'existait pas de pont sur la Bidassoa et qu'il n'avait pu réussir à s'emparer d'un bac à l'aide duquel il s'était proposé de tenter le passage, il se vit obligé d'attendre que l'heure de la marée basse vînt lui permettre de traverser l'eau à gué. Les réfugiés, cependant, partagés en trois détachements dont le premier, composé en grande partie d'officiers contumaces tels que Delon, était commandé par le colonel Fabvier lui-même, se tenaient sur la rive espagnole, en face d'un régiment d'infanterie légère

qu'ils croyaient à peu près gagné à leur cause. Presque tous revêtus de l'uniforme des grenadiers et des chasseurs à pied de l'ancienne garde, portant la cocarde tricolore et agitant un drapeau aux trois couleurs que portait un lieutenant, ils entonnèrent la *Marseillaise*. La distance qui les séparait des troupes françaises était si peu considérable que, de part et d'autre, on pouvait distinguer les moindres mouvements et entendre même ce qui se disait, et, s'il faut en croire des relations dont on peut suspecter l'entière véracité, des signes d'intelligence s'échangeaient entre les deux rives. Du côté de la France et en face de la petite bande se trouvait une pièce de canon chargée à mitraille. Le commandant de la brigade d'avant-garde, le général Valin, sur qui les réfugiés croyaient pouvoir compter, peut-être parce qu'il avait combattu à Waterloo, instruit de ce qui se passait, accourut et ordonna aux artilleurs de faire feu au cri de *Vive le Roi!* Une première décharge n'atteignit personne, et les réfugiés crièrent : *Vive l'artillerie!* Une seconde renversa mort le lieutenant qui portait le drapeau et blessa grièvement deux ou trois officiers rangés autour de lui. Le drapeau était abattu ; un autre lieutenant s'élança, le saisit et l'agita encore, mais une troisième décharge, dirigée cette fois contre les Piémontais, en renversa quelques-uns. Le général Valin fit avancer un fort détachement de gendarmes qui ouvrirent un feu de mousqueterie. Le drapeau fut encore abattu avec celui qui le portait. Puis, une compagnie d'infanterie

légère, se jetant dans un bateau, traversa la rivière et acheva de disperser ceux que la mitraille avait épargnés.

Le coup de canon tiré contre le drapeau tricolore par un général de Waterloo venait de dissiper les espérances des uns et les craintes des autres. Il paraissait désormais certain que les réfugiés n'avaient pas à compter sur les soldats français, que les trois couleurs avaient perdu, au moins pour le moment, leur prestige jadis si puissant, et que le gouvernement de la Restauration avait une armée. L'effet de cette rencontre, qu'on ne peut pas même appeler une escarmouche puisqu'il n'y eut pas de lutte, et qui avait coûté aux réfugiés huit morts et quatre blessés, fut plus grand que celui de bien des batailles. Le lendemain, 7 juillet, à cinq heures du matin, l'avant-garde française passa la Bidassoa sur un pont de bateaux, et, à six heures, le duc d'Angoulême fit son entrée à Irun, au milieu des acclamations d'une portion considérable de la population qui, le clergé en tête, saluait les Français comme des libérateurs. Les forces espagnoles qui occupaient Irun et Fontarabie avaient, dès la veille, évacué ces deux villes.

La dépêche par laquelle le général Guilleminot annonça au gouvernement ces graves événements, communiqués aux deux Chambres dans la séance du 10, y fut reçue aux cris de *Vive le Roi!* La joie des royalistes était d'autant plus grande qu'un peu d'incertitude s'était mêlé jusqu'alors aux espérances qu'ils fondaient sur l'issue de la guerre; ils croyaient voir, dans cet

heureux début, l'augure des plus brillants succès.

J'ai dit que, suivant toute apparence, on a beaucoup exagéré la portée des machinations pratiquées, avant l'ouverture des hostilités, pour entraîner l'armée à une défection. Il est pourtant difficile de révoquer en doute l'existence de ces manœuvres et l'ébranlement qu'elles avaient produit dans certains régiments, peut-être même dans certains états-majors. Le duc d'Angoulême et le ministre de la guerre avaient reçu, à ce sujet, des autorités civiles et militaires et de plusieurs chefs de corps, des rapports très-circonstanciés. On eut le bon sens de comprendre qu'une fois la guerre commencée le danger était passé, que les officiers comme les soldats ne penseraient plus qu'à combattre l'ennemi, et que, dans de telles circonstances, la prudence conseillait de paraître ignorer des intrigues, des défaillances momentanées qui n'avaient peut-être été que des indiscrétions de langage. Aucune suite ne fut donnée aux découvertes qu'on avait pu faire. A plus forte raison, on crut devoir réparer avec éclat la mesure rigoureuse autant qu'injuste dont on avait frappé l'aide de camp du général Guilleminot : au bout de quelques jours, M. de Lostende, complétement justifié, non-seulement fut renvoyé à l'armée pour y reprendre ses fonctions, mais fut promu à un grade supérieur comme le général Guilleminot l'avait demandé.

Dans toute cette crise, le duc d'Angoulême avait fait preuve d'une fermeté, d'une sagesse et d'une modéra-

tion qui en font une des époques les plus honorables de sa vie, et, en prouvant à l'armée qu'il saurait la défendre contre le mauvais vouloir du parti de la réaction et de l'ancien régime, il s'était acquis des titres à son affection et à son respect.

Le duc de Bellune était reparti pour Paris après avoir assisté au passage de la Bidassoa. Il était d'autant plus pressé d'y arriver, qu'après s'être vu refuser l'exercice des fonctions de major-général, il pouvait craindre de perdre aussi sa position de ministre de la guerre. M. de Villèle, en lui faisant donner pour successeur provisoire le général Digeon, homme d'une capacité médiocre, mais honnête, laborieux, étranger aux coteries et aux intrigues de parti, s'était probablement flatté de l'espérance que ce choix deviendrait définitif. On a même dit qu'une seconde ordonnance avait été signée pour le rendre tel. Le fait est douteux, et, en tout cas, cette ordonnance ne fut pas publiée, mais ce qui est certain, c'est que le général Digeon se comporta, dès le premier jour, comme s'il eût été assuré de garder longtemps les fonctions qu'on venait de lui confier. Non content de prendre les dispositions militaires qu'exigeaient les circonstances et que le maréchal avait pu préparer avant son départ, de présenter aux Chambres un projet de loi qui autorisait à faire par avance, dans le cours de l'année, l'appel de la classe de 1823, et d'appeler, par une ordonnance, les vétérans à aller prendre place dans les dépôts, il apporta de grandes modifications à l'organisation intérieure du

ministère de la guerre. Il y rétablit l'emploi de secrétaire général, supprimé depuis quelque temps, et qu'il donna à M. Denniée, intendant militaire; M. Decaux remplaça, comme directeur général du personnel, le général de Coëtlosquet, M. Tabarié, jadis secrétaire général sous le duc de Feltre, succéda, en qualité de chef du service de l'intendance, à M. Perceval. De tels changements n'étaient certainement pas des actes d'un ministre provisoire. A l'époque où ils furent accomplis, on pouvait croire que le duc de Bellune prolongerait son séjour à l'armée; on pouvait se demander si, dans la position que les derniers événements lui avaient faite à l'égard du duc d'Angoulême, il était bien opportun de lui rendre son portefeuille. Cette considération était puissante, mais elle céda à la crainte de mécontenter le parti royaliste dont le maréchal était l'idole et M. de Chateaubriand qui s'était constitué son défenseur. Il reprit donc la direction du département de la guerre, et le général Digeon, déçu dans ses espérances, reçut en dédommagement, le titre de ministre d'État. Un des premiers soins du duc de Bellune fut de remettre, à peu de choses près, l'organisation intérieure de son département sur le pied où il l'avait laissée en partant pour Bayonne. L'emploi de secrétaire général fut pourtant maintenu, mais une ordonnance royale y appela M. Tabarié.

Le duc d'Angoulême s'avançait en Espagne. Aussitôt après le passage de la Bidassoa, il avait ordonné au général Bourcke de se porter, à la droite de l'armée, sur Saint-

Sébastien, qu'on espérait surprendre par une brusque attaque ou, suivant une autre version, qu'on croyait devoir être livré par l'officier qui y commandait; mais cette attente avait été trompée. Après un engagement assez vif, on s'était décidé à bloquer la place, n'ayant pas encore les moyens de l'attaquer dans les règles. La division du général Curial était venue relever devant Saint-Sébastien celle du général Bourcke, envoyée en Galice où elle devait rencontrer le corps du général constitutionnel Morillo. Dans le même temps, à la gauche de l'armée, le général Conchy s'était présenté devant Pampelune dont le commandant avait, comme celui de Saint-Sébastien, repoussé les sommations qu'on lui avait faites. Là, aussi, il fallut recourir à un blocus en attendant qu'on eût réuni les moyens d'attaquer cette place, une des plus fortes de l'Espagne. Le duc d'Angoulême, bien qu'affaibli par la nécessité de laisser en arrière, pour ces opérations, le troisième corps de son armée et le corps auxiliaire du comte d'Espagne, poursuivait sa marche. Partout, dans ces villes, dans ces campagnes où les soldats de Napoléon n'avaient jadis rencontré que des ennemis acharnés, l'armée de Louis XVIII, venant défendre la cause du roi légitime et de la religion, était accueillie avec une bienveillance dont les manifestations avaient le caractère de l'enthousiasme. Il importait, pour entretenir ces heureuses dispositions, que l'invasion de 1823 ne devînt pas, comme celle de 1808, une charge pesante pour la population et que l'armée ne fût pas réduite à

vivre sur le pays. C'est pour cela qu'on avait mis tant de prix à lui assurer des approvisionnements réguliers. On put craindre, un moment, que les précautions qu'on avait prises ne fussent impuissantes. Chaque soldat, en passant la frontière, avait emporté des vivres pour cinq jours; mais, comme il arrive trop souvent, ces provisions, fournies par les magasins de l'État, furent gaspillées, et, dès le second jour de marche, il n'en restait presque plus rien. Lorsqu'on arriva, le 10 avril, à Tolosa, capitale de la Biscaye, beaucoup de soldats n'avaient rien mangé depuis le matin. En ce moment, la pluie tombait avec violence. Les imaginations s'assombrissaient. Les vieux militaires se rappelaient les privations dont ils avaient eu à souffrir pendant la précédente guerre. M. Ouvrard, dont le service ne devait commencer que le lendemain, fut mandé au quartier général. Interrogé avec anxiété sur les ressources dont il pouvait disposer, il répondit, sans réussir à inspirer aux autres la confiance dont il paraissait animé, qu'il était en mesure de suffire à tous les besoins. Voici sur quoi reposait cette confiance.

Dans la matinée de ce même jour, il avait réuni les autorités de la ville, avec un certain nombre d'ecclésiastiques, de notables, de commerçants. « L'armée, » leur avait-il dit, « ne veut pas vivre à vos dépens, mais il faut » qu'elle soit nourrie; aidez-moi à lui fournir les pro- » visions dont elle a besoin si vous ne voulez pas que » demain elle vous arrache celles que vous possédez. Il

» me faut du pain, des légumes, de la viande, des avoi-
» nes, des fourrages. Vous connaissez votre pays et ses
» ressources. Partez sur-le-champ; répandez-vous dans
» les environs; prévenez vos parents, vos amis; annon-
» cez à tout le monde que je paierai toute chose comp-
» tant. Je ferai plus : tout ce qui sera livré avant huit
» heures du matin sera payé dix fois sa valeur, avant
» neuf heures neuf fois, avant dix heures huit fois, et
» ainsi de suite en décroissant d'un dixième par heure. »
Des piles de pièces d'or couvraient une table placée au milieu de la salle, et il les distribua à titre d'avance à ses auditeurs qui partirent aussitôt pour aller répandre ces magnifiques promesses. La population, dans un rayon de huit ou dix lieues, se mit tout entière en mouvement. Le lendemain, au lever du soleil, on vit descendre, des hauteurs voisines, de longues files de paysans chargés de provisions de toutes sortes et luttant de vitesse pour obtenir les primes promises aux plus empressés. Le paiement exact de ces primes exorbitantes eut tout le succès qu'on pouvait en attendre. Les denrées continuant à arriver en abondance, la concurrence fit bientôt tomber les prix au taux où, sans cesser d'être une rémunération satisfaisante, ils ne devaient plus imposer au munitionnaire des charges auxquelles il n'aurait pu suffire bien longtemps, et sans magasins préparés à l'avance, sans réquisitions, le service des approvisionnements se trouva assuré pour toute la campagne.

Rassuré sur ce point important, le duc d'Angoulême

put continuer à se porter en avant. Le 11, il entra à Villareal. Le 17, il était à Vitoria, capitale de la province d'Alava. On y apprit que le petit fort de Guetaria s'était rendu au général Canuel, que le général Quesada était entré à Bilbao, que le maréchal Oudinot, qui marchait à la tête du premier corps, avait pris possession du défilé de Pancorbo, et qu'après avoir passé l'Èbre, il se dirigeait sur Burgos. Nulle part, excepté devant Saint-Sébastien, les troupes françaises n'avaient rencontré de résistance. Partout, dans ces provinces profondément dévouées à la royauté, elles étaient accueillies en libératrices. Une seule circonstance troublait la joie de ces heureux débuts : les troupes auxiliaires espagnoles, dans l'ivresse d'un triomphe qu'elles ne devaient pourtant pas à leurs propres efforts, se livraient à des désordres, à des actes de vengeance que tous les efforts de l'autorité française étaient souvent impuissants à réprimer.

Le duc d'Angoulême séjourna quelques jours à Vitoria pour y attendre le corps de réserve, les gardes du corps et la cavalerie qui étaient restés en arrière faute de fourrages, et pour diriger les opérations militaires qu'une connaissance plus exacte des moyens et des dispositions de l'ennemi permettait maintenant de combiner dans leur ensemble. Laissant au troisième corps, assisté des divisions espagnoles du comte d'Espagne et du général Longa, le soin de couvrir les derrières de l'armée et aussi de bloquer Saint-Sébastien, Santoña,

et Pampelune en attendant la formation d'un autre corps de réserve destiné à assiéger régulièrement cette dernière place, le prince généralissime chargea le général Molitor, à la tête du second corps et d'une division espagnole que commandait un partisan fameux, Santos Ladron, de poursuivre le général Ballesteros qui se retirait à travers la Navarre et l'Aragon dans la direction de Valence, et d'établir les communications du gros de l'armée avec le quatrième corps qui allait entrer en Catalogne.

Le jour même où le général Molitor se mettait en mouvement, le 18 avril, le général Obert, dont la division devait servir de lien entre le premier et le second corps, entrait de vive force à Logroño, défendu par un détachement de 8 à 900 hommes, dont les débris seulement purent aller rejoindre le général Ballesteros. En Navarre, en Aragon, les populations, ardemment royalistes, firent à l'armée française l'accueil le plus empressé. Les troupes constitutionnelles qui occupaient Saragosse ayant évacué cette grande ville sans attendre l'approche du général Molitor, la populace se souleva et se livra à d'odieux excès envers quelques individus signalés à sa haine comme libéraux ou parents de libéraux. Les autorités, hors d'état de la contenir, envoyèrent au devant du général Molitor pour le prier de hâter sa marche. Il entra, le 28 avril, à Saragosse où sa présence mit fin aux désordres, mais ils recommencèrent à plusieurs reprises lorsqu'il en fut sorti pour continuer son mouvement.

C'était seulement le 18 avril que le maréchal Moncey avait été en mesure de pénétrer en Catalogne. Ses troupes, renforcées de 8 ou 9,000 royalistes espagnols que commandait le baron d'Eroles, n'avaient trouvé à la frontière aucune résistance. Mina, chargé de lui tenir tête, s'était replié, entre Castelfollit et Besalù, sur la rive droite de la Fluvia. Le premier soin du maréchal avait été de reconnaître les points les plus importants à fortifier et de relever les ruines de la ville de Rosas où l'on espérait pouvoir établir des magasins et dont le port était placé de manière à assurer, en toute circonstance, la subsistance de l'armée. Le 25 avril, 2,000 hommes de la division du baron de Damas s'emparèrent de la ville de Figuières, mais la citadelle, une des plus fortes de l'Espagne, ayant refusé d'ouvrir ses portes et étant occupée par une garnison nombreuse abondamment pourvue de munitions et de vivres, il fallut se contenter de la bloquer, comme Saint-Sébastien et Pampelune. Le maréchal se proposait de faire attaquer Mina dans une forte position où il était établi à Besalù et qui était couverte par la Fluvia; il en avait chargé le général Donnadieu ; mais l'abondance des pluies et le débordement de cette rivière ayant retardé l'opération, Mina, qui se sentait en danger, profita de ce retard pour évacuer Besalù et se retirer par Olot dans la direction de Vich. Le maréchal, n'espérant plus l'amener à une action décisive, envoya à sa poursuite les généraux Donnadieu et Curial et le baron d'Eroles et alla, de sa personne,

avec un régiment d'infanterie et un régiment de cavalerie, établir à Girone son quartier général. Sur toute sa route, le peuple des campagnes, non moins royaliste que celui de la Navarre et de l'Aragon, faisait éclater un vif enthousiasme. Girone lui envoya ses clefs, et presque toute la population vint l'attendre à l'entrée de la ville. On s'empara, sans plus de difficulté, de Palamos, de Vich et d'autres villes de la Haute-Catalogne. Partout, le peuple brisait les pierres de la Constitution, insultait les libéraux et les maltraitait même lorsque les troupes françaises n'étaient pas là pour s'y opposer.

Il n'y avait guères que vingt jours que la campagne était ouverte, et déjà on pouvait prévoir ce qu'elle serait. Évidemment, l'armée espagnole, brave, mais mal payée, mal disciplinée, livrée au fléau des sociétés secrètes, commandée par de médiocres officiers, et, à peu d'exceptions près, par des généraux, les uns peu capables et n'ayant d'autres titres que leur ardeur révolutionnaire, les autres peu dévoués à la cause de la révolution et peu confiants dans son succès, n'était pas en mesure de tenir tête à l'armée française. Tout le monde se rendait compte de cette inégalité, mais, dans la guerre de 1808, elle avait existé presque au même degré, et cependant, l'Espagne, grâce à son enthousiasme patriotique, avait pu opposer aux légions de Napoléon une résistance qui avait donné aux Anglais le temps de venir à son secours. L'hostilité de la population des campagnes, les innombrables *guerrillas* formées sur tous les points

pour harceler l'étranger, pour couper ses communications, pour enlever ses convois, pour égorger ses traînards, l'appui que ces *guerrillas* trouvaient dans tous les villages, avait contribué, plus encore que le génie du duc de Wellington, à l'épuisement, à la destruction, à la défaite finale des envahisseurs. Les constitutionnels espagnols avaient voulu se persuader qu'il en serait de même cette fois. En France, leurs partisans l'avaient cru, leurs adversaires même en avaient conçu quelque inquiétude. Peu de jours avaient suffi pour dissiper ces illusions. Il était maintenant certain que les forces qui, en 1808, avaient lutté avec le plus d'efficacité contre l'invasion française combattraient, en 1823, pour le duc d'Angoulême : le parti national et royaliste, le clergé, les paysans étaient avec lui, et il n'avait à se défendre que de l'excès de leur zèle : les anciennes *guerrillas* de la guerre de l'indépendance, leurs chefs les plus fameux, à l'exception de Mina, de l'*Empecinado* et d'un très-petit nombre d'autres, marchaient sous ses drapeaux; vainement le gouvernement des cortès avait-il essayé d'organiser de nouvelles bandes pour inquiéter l'armée envahissante; ses tentatives n'avaient abouti qu'à des avortements, parce qu'on ne fait rien de tel sans le concours du pays et que le pays n'était pas pour lui. Les libéraux modérés eux-mêmes, exclus du pouvoir par les *maçons* et les *comuneros*, maltraités, persécutés, cruellement déçus dans les espérances qu'ils avaient d'abord fondées sur l'établissement du régime constitutionnel,

voyaient pour la plupart avec indifférence la chute probable d'un système dont ils n'attendaient plus rien, et, bornant leurs vœux à se soustraire aux ressentiments et aux vengeances des absolutistes triomphants, ils considéraient les Français comme des protecteurs.

En France, le gouvernement et le parti royaliste, en voyant les rapides progrès d'une entreprise qui, naguère encore, leur inspirait de pénibles anxiétés, éprouvaient naturellement une très-grande satisfaction. L'empereur de Russie s'associait à ce sentiment avec une joie d'autant plus vive qu'il avait jusqu'alors douté du succès, qu'il avait craint la défection de l'armée française, que tout ce qui tendait à fortifier le cabinet des Tuileries entrait dans ses convenances et que, par conséquent, rien ne troublait le contentement que lui donnaient les échecs du parti révolutionnaire. A Berlin, à Vienne, il n'en était pas tout à fait ainsi : sans doute on y eût vu avec peine, avec effroi, le triomphe de la révolution, mais, d'un autre côté, on était loin de trouver un motif de satisfaction complète dans un événement qui devait avoir pour premier résultat de relever l'influence de la France et de la rapprocher de la Russie en prouvant au cabinet de Saint-Pétersbourg que celui des Tuileries était assez fort pour devenir, dans l'occasion, un allié utile. Cependant, on dissimulait autant que possible ces arrière-pensées, et l'Autriche, comme la Prusse, tenait, sur ce qui se passait, le langage qui convenait à des membres de la grande alliance, se réservant de reprendre, par des

moyens détournés, leur travail de dénigrement à l'égard du gouvernement français et de saisir les occasions qui se présenteraient pour réveiller contre lui les susceptibilités et les défiances de l'empereur Alexandre.

L'Angleterre, plus franche, ne dissimulait en aucune façon son déplaisir. Lorsque le parlement se rassembla, le 14 avril, après les vacances de Pâques, les ministres, comme ils en avaient fait la promesse, déposèrent sur le bureau des deux Chambres une masse considérable de documents relatifs à la question espagnole. M. Canning, dans un éloquent et habile exposé, après avoir expliqué les motifs qui avaient déterminé le cabinet de Londres à garder la neutralité, déclara que personne plus que lui ne voyait avec horreur et dégoût le monstrueux principe que le ministère français avait mis dans la bouche du Roi, et qu'il faisait des vœux ardents pour que l'Espagne sortît victorieuse de la lutte. L'opposition accueillit par trois salves d'applaudissements ces paroles si peu mesurées. Dans le cours de son argumentation, le ministre, affectant de craindre que l'Espagne, envahie par les forces du gouvernement français, ne se laissât amener à lui céder ses colonies d'Amérique, déjà indépendantes de fait, avait annoncé que, si cela avait lieu, l'Angleterre s'opposerait à une telle cession. M. Brougham se prononça avec une extrême violence contre le système de neutralité adopté par le cabinet. Il s'efforça de prouver que, par une conduite plus ferme et plus franche, on aurait pu, sans compromettre la paix, empêcher une

intervention qu'on ne pouvait tolérer sans déshonneur, la guerre dût-elle être le seul moyen d'y mettre obstacle. Il reprocha à M. Canning de s'être laissé duper par une poignée d'imbéciles qui n'avaient rièn oublié ni rien appris et par la rhétorique creuse d'un prétendu homme d'État transformé, d'auteur de mauvais livres, et rédacteur de manifestes plus mauvais encore. Jamais, selon lui, dans aucun cabinet ne s'étaient rencontrés des ministres plus perfides, plus menteurs, plus étrangers à toute notion de bonne foi et d'honneur que ceux du roi de France; mais la France les connaissait et les méprisait non moins que l'Angleterre, et si la guerre se terminait, comme il l'espérait, par la chute des Bourbons, il n'était pas en Europe un ami de la liberté qui n'en ressentît la joie la plus vive. A la chambre haute, lord Liverpool s'exprima à peu près comme M. Canning, mais dans un langage plus contenu. Lord Grey, avec une hauteur dédaigneuse, attaqua, comme M. Brougham, la politique du ministère. Le débat recommença à plusieurs reprises et sous divers prétextes. Les amis des ministres eux-mêmes, tout en essayant de les justifier, rivalisaient avec les whigs de violence injurieuse contre la France. « Le gouvernement français, » disait sir Stuart Wortley, « est arrivé à un degré de perversité dont jamais aucun » gouvernement sur terre n'a approché. » Wilberforce s'écriait qu'aucune expression n'était trop forte pour caractériser l'incroyable duplicité de ce gouvernement et les principes dont il voulait s'appuyer pour justifier son

indigne agression contre l'Espagne. Un seul orateur, le duc de Buckingham, osa prendre ouvertement la défense de la France et exprimer le désir qu'elle triomphât, en Espagne, des principes révolutionnaires. Ce qui diminuait beaucoup l'importance de ces débats, c'est qu'évidemment leur violence même trahissait le dépit que les Anglais éprouvaient de leur impuissance à empêcher l'entreprise de la France. L'opposition, au milieu de ses fureurs, avait le sentiment de cette impuissance. Peut-être ceux qui conseillaient les résolutions les plus extrêmes eussent-ils hésité à le faire s'ils n'avaient été certains d'avance qu'on ne les écouterait pas. Des projets d'adresses, qui taxaient de faiblesse la marche suivie par le cabinet, furent repoussées, dans l'une et l'autre Chambre, par d'immenses majorités. Il se faisait ouvertement, à Londres et dans plusieurs ports de mer, des préparatifs d'expéditions particulières destinées à aller secourir la cause espagnole. Pour leur donner plus de facilité et de développement, lord Althorpe proposa à la chambre des communes de révoquer un bill voté quelques années auparavant, qui interdisait aux sujets britanniques de prendre du service chez des puissances belligérantes et défendait d'équiper des corsaires dans les ports d'Angleterre aux frais des Anglais et avec des navires anglais. Combattue par M. Canning, cette proposition fut rejetée à la majorité de 216 voix contre 110, et une proclamation royale ne tarda pas à prescrire la stricte exécution du bill. Déjà,

sir Robert Wilson, aussi ardent maintenant contre la cause de la Sainte-Alliance qu'il l'avait été jadis contre Napoléon, s'était embarqué à Falmouth, avec vingt officiers anglais, pour aller offrir au gouvernement espagnol le secours de son bras.

Le gouvernement français, en commençant les hostilités, avait déclaré que ses vaisseaux ne courraient pas sus aux navires de commerce espagnols. Cette mesure, présentée comme un acte de modération et de générosité, était, en réalité, inspirée par cette considération que, dans la circonstance actuelle, la France avait tout à gagner à faire prévaloir une telle pratique, l'état du commerce espagnol ne permettant pas d'espérer qu'on fît sur lui beaucoup de prises et les nombreux bâtiments du commerce français offrant, au contraire, une proie abondante aux corsaires espagnols ou étrangers auxquels le cabinet de Madrid délivrerait des lettres de marque. M. de Chateaubriand fit demander aux puissances maritimes de concourir à ses vues en défendant de vendre dans leurs ports les bâtiments et les cargaisons capturés par les croiseurs des parties belligérantes. C'était surtout à l'Angleterre que cette invitation s'adressait ; mais M. Canning répondit que ni la législation existante, ni les usages constamment suivis, ne laissaient au gouvernement britannique la possibilité d'empêcher ces ventes.

Les sentiments qui animaient ce ministre n'étaient pourtant pas, je l'ai déjà dit, ceux de l'Angleterre en-

tière ni même de tout le cabinet. Le duc de Wellington, non content de ne pas s'associer aux emportements de langage de ses collègues, disait au chargé d'affaires de France qu'il n'y avait pas lieu de s'en préoccuper et lui prédisait, d'après la connaissance qu'il avait de l'Espagne, le succès facile de l'entreprise tentée par le duc d'Angoulême. Un autre vétéran des guerres de la péninsule, lord Beresford, exprimait à M. de Marcellus des prévisions analogues et lui indiquait les moyens qu'il jugeait les plus propres à assurer le prompt triomphe de l'intervention.

Les débats du parlement n'en produisirent pas moins, à Paris, une très-forte sensation. Tandis que les libéraux y puisaient l'espérance que la cause de la constitution espagnole trouverait des défenseurs, les journaux royalistes témoignaient une vive indignation des attaques injurieuses dirigées contre le gouvernement français et s'en prenaient aux institutions d'un pays où de telles énormités pouvaient être proférées impunément. M. de Chateaubriand, si maltraité dans ces débats et dont l'amour-propre était, d'ordinaire, si facile à blesser, sut, cette fois, conserver son sang-froid: il se borna à dire à l'ambassadeur d'Angleterre que des vœux contre la France, exprimés en pleine paix par un ministre anglais au moment même où il proclamait la neutralité de son pays, étaient chose toute nouvelle dans l'histoire des nations. Il n'était pourtant pas aussi indifférent à ces agressions qu'il voulait le paraître : pour y faire diver-

sion, il ne dédaignait pas d'entrer en relations avec le fameux radical William Cobbett qui, dans un pamphlet publié en forme de *Lettre à M. de Chateaubriand,* tout en qualifiant de *monstrueux*, *d'abominables*, les principes sur lesquels s'appuyait le gouvernement français pour intervenir en Espagne, refusait aux ministres anglais, qui les avaient toujours approuvés et quelquefois pratiqués, le droit de les trouver tels.

L'attitude prise par le cabinet britannique encourut naturellement, de la part des cours et des chancelleries absolutistes, une violente désapprobation. L'empereur Alexandre, surtout, en fut exaspéré. En même temps qu'il chargeait le général Pozzo de donner au cabinet des Tuileries l'assurance qu'il regarderait une attaque dirigée contre la France comme une attaque dirigée contre l'alliance entière et qu'il était prêt à réunir dans ses États une armée d'observation, il donna ordre au comte de Lieven, son ambassadeur à Londres, d'exprimer sa surprise de voir l'Angleterre trouver alarmant, dans la bouche du roi de France, le principe qu'elle avait admis sans réserve dans tous les arrangements qui avaient eu la France pour objet. Dans le corps diplomatique, M. Canning était l'objet des plus amères invectives : on l'accusait de fausseté, de déloyauté, d'inconsistance et on le traitait de *jacobin*.

CHAPITRE LXXXIV

— 1823 —

Vote d'une loi qui autorise le gouvernement à lever, par anticipation, la classe de 1823. Brillant discours de M. de Chateaubriand sur la guerre d'Espagne. Réponse de M. de Broglie. — Rejet et ajournement de plusieurs propositions individuelles présentées aux deux Chambres. — Discussion et vote de la loi des comptes de 1821 et du budget de 1824. L'opposition de gauche ne prenant plus de part aux débats dans la Chambre des députés, la lutte s'établit entre le ministère et la contre-opposition de droite. — Clôture de la session. — Fête de Saint-Ouen, où éclate la faveur de Mme du Cayla.

Avant que la guerre ne fût commencée, la Chambre des députés avait reçu des pétitions signées par un grand nombre d'habitants de plusieurs villes de commerce, qui lui demandaient de s'interposer pour assurer le maintien de la paix. Elle les avait écartées par l'ordre du jour, malgré les efforts de M. Lainé et de M. Duvergier de Hauranne pour obtenir qu'on les renvoyât au président du Conseil ou au moins qu'on en votât le dépôt au bureau des renseignements. Le rapporteur, M. Réveillère, avait parlé des partisans de la paix en termes de dédain

et d'insulte, et M. Hyde de Neuville avait dit que la France n'avait rien à craindre, *celui qui avait rallumé le flambeau de David, le Dieu de saint Louis, le Dieu des armées*, devant combattre avec elle et guider ses drapeaux.

Quelque confiance que le gouvernement pût avoir dans le résultat des opérations militaires, il avait cru prudent de se préparer des ressources pour surmonter les obstacles imprévus qui pourraient surgir. Dès le 5 avril, en l'absence du duc de Bellune qui se trouvait alors à Bayonne, le général Digeon avait, comme je l'ai dit, présenté à la Chambre des députés un projet de loi qui autorisait le Roi à appeler, dans le cours de l'année, au fur et à mesure des besoins du service, la classe de 1823, bien qu'aux termes de la loi de 1818 les jeunes gens qui en faisaient partie ne dussent être dirigés sur les dépôts qu'à la fin du premier trimestre de l'année suivante. Peu de jours après, la commission à laquelle ce projet avait été renvoyée en proposa l'adoption. « La » commission, » disait le rapporteur, le général Lafond, « ne doit pas vous cacher que si le gouvernement eût » jugé nécessaire de demander une levée d'hommes » plus considérable, elle aurait conclu également à l'a- » doption du projet de loi. Mais vous verrez, messieurs, » dans cette modération, une nouvelle preuve de la con- » fiance du gouvernement dans l'issue prochaine de la » guerre contre les révolutionnaires d'Espagne... Ce » n'est pas la guerre que nous faisons à l'Espagne, c'est

» la paix, et les Espagnols le savent et accourent en » foule au devant du chef auguste de notre armée... »

La discussion fut courte. Après une déclamation banale, violente et parfois ridicule de M. Lainé de Villevêque qui, tout en protestant qu'il faisait des vœux pour le succès des armes françaises, traça le tableau le plus sombre des terribles conséquences que l'expédition devait entraîner pour l'Espagne et pour la France elle-même, M. Duvergier de Hauranne monta à la tribune. Sans demander le rejet d'une loi que les hostilités déjà commencées pouvaient rendre nécessaire, il déclara qu'il suspendait son vote en attendant que les ministres eussent donné à la Chambre des explications sur la question de savoir si la France garderait la neutralité, tant à l'égard des colonies espagnoles séparées de la métropole que de celles qui lui étaient encore fidèles. Il exprima le regret que les documents communiqués aux Chambres ne les missent pas en mesure d'apprécier la nécessité et le but de la guerre. A l'aide de ceux qui avaient été publiés en Angleterre, il signala des contradictions dans l'exposé du ministre des affaires étrangères; il témoigna un vif déplaisir du refus de la médiation offerte à deux reprises par le cabinet de Londres et qui aurait rendu possible un arrangement honorable au moyen de concessions réciproques; il demanda comment on pouvait concilier les intentions modérées et constitutionnelles consignées dans la correspondance de M. de Chateaubriand avec M. Canning et la proclamation de la nouvelle régence espagnole

qui, rétablissant le pouvoir absolu, annulait tous les actes du gouvernement auquel l'Espagne était soumise depuis trois ans, par conséquent les emprunts autorisés par les cortès. « J'espère, » dit-il, « que le prince.....
» auguste et courageux, dont l'attachement à nos institutions constitutionnelles justifie la confiance et l'amour des Français, protégera le peuple espagnol et ne souffrira pas que cette nation généreuse soit courbée de nouveau sous le joug du pouvoir absolu. »

Aucun ministre n'ayant répondu à M. Duvergier de Hauranne et la Chambre ayant repoussé par ses murmures un amendement de M. Chabron de Solilhac qui élevait, pour cette année, le contingent du recrutement de 40,000 à 60,000 hommes, la loi fût votée à la majorité de 256 voix contre 9.

À la Chambre des pairs, le rapport en fut fait par M. de La Villegontier qui en proposa l'adoption. Dans l'opinion de la commission, il était à désirer qu'on fît divers changements à la loi de 1818, par exemple, qu'on portât de six à huit ans la durée du service, qu'on modifiât le système des exemptions et des dispenses, et qu'à l'organisation incomplète des vétérans, on substituât une réserve nouvelle qui ne serait levée qu'en temps de guerre.

Dans les débats qui s'engagèrent sur ce rapport, la question de la guerre d'Espagne fut encore une fois traitée fort en détail, et on entendit plusieurs discours très-remarquables, mais dont je me bornerai à indiquer

les points principaux parce qu'ils ne faisaient, en grande partie, que reproduire les arguments déjà développés dans les discussions précédentes. M. Molé soutint qu'il n'était pas possible de supposer que les ministres eussent conçu la pensée téméraire de soumettre et de dominer un pays tel que l'Espagne avec des moyens aussi faibles que ceux qu'ils consacraient à cette entreprise; il en conclut qu'ils avaient des raisons particulières pour se rassurer sur les suites de cette apparente témérité. Ces raisons, il prétendit les trouver dans la promesse demandée et obtenue à Vérone par M. de Montmorency, du secours matériel, de l'intervention active des puissances du Nord dans le cas où le gouvernement français croirait en avoir besoin pour triompher de la révolution espagnole. Moyennant cette promesse, en effet, on ne pouvait plus reprocher aux ministres de s'être engagés dans une lutte bien sérieuse avec des forces insuffisantes, mais on avait droit de s'étonner de voir la France à la tête d'une croisade entreprise au nom du pouvoir absolu. Vainement voudrait-on dire que ce n'était pas là le but de la guerre, vainement alléguerait-on la proclamation du prince généralissime. Le gouvernement français avait-il donc si peu d'influence sur le parti qu'il appuyait qu'il n'eût pu empêcher la junte par laquelle ce parti était représenté de publier une autre proclamation qui bravait toute idée de civilisation, qui annulait tous les traités conclus par le gouvernement constitutionnel de l'Espagne avec l'Angleterre et même avec la France? Les

populations qu'on représentait comme accourant au devant de l'armée française ne l'accueillaient-elles pas aux cris de *Vive le roi absolu*, *Vive l'inquisition?* Telles n'étaient certainement pas les intentions de l'illustre généralissime ni peut-être même celles des ministres, mais ni lui, ni eux ne seraient assez puissants pour arrêter ou ralentir le mouvement de la roue revenant sur elle-même. Le ministre des affaires étrangères, d'ailleurs, en disant qu'il fallait que Ferdinand VII pût apporter lui-même et de sa propre autorité les modifications nécessaires aux institutions qui lui avaient été imposées par quelques soldats, avait assez fait entendre qu'il s'agissait de lui déférer un pouvoir sans limites. La liberté qu'on parlait de lui rendre, ce n'était pas la liberté physique et matérielle, mais cette liberté qui consiste à pouvoir tout refuser comme tout accorder, qui ne se rencontre pas dans le monarque sans que les sujets aient perdu toute garantie, qui ne laisse aux hommes que le ciel à implorer pour qu'il place sur le trône un Marc-Aurèle plutôt qu'un Néron. M. Molé, en terminant ce discours, dans lequel il avait mêlé à ses vives attaques des vœux pour la gloire et le succès de l'armée française, l'éloge de la modération, de la sagesse, de la valeur, des vertus du duc d'Angoulême et des compliments pour M. de Chateaubriand, lui demanda de calmer les inquiétudes de la France, de dire s'il existait une convention par laquelle les trois puissances du continent se fussent engagées à assister la France dans la guerre qu'elle faisait à

l'Espagne; de dire, surtout, si les armées du Nord devaient, dans un cas quelconque, occuper ou traverser une portion du territoire français et si la France serait tenue à les aider de son argent ou de ses produits, de faire savoir, enfin, si le commerce français n'avait rien à redouter de l'Angleterre et si la neutralité de cette puissance serait encore assurée dans l'hypothèse où les puissances continentales prendraient une part active à la guerre. Si le gouvernement ne donnait pas d'explications sur tous ces points ou si celles qu'il donnerait n'étaient pas satisfaisantes, l'orateur était décidé à voter contre le projet de loi.

M. de Montalembert, appuyant au contraire le projet, développa l'idée qu'il avait émise dans une précédente discussion sur les avantages politiques que la France devait chercher dans la guerre actuelle. La guerre de la Révolution avait, en se terminant, laissé la France moins puissante qu'elle ne l'était à la mort de Louis XIV, tandis que les autres grandes monarchies européennes s'y étaient démesurément agrandies. Il fallait saisir l'occasion de se relever de cette infériorité, ne rien abandonner au hasard, maîtriser la fortune par l'énergie et la grandeur des moyens d'exécution, et faire en sorte que l'Angleterre, si elle voulait s'opposer à l'action de la France, la trouvât déjà victorieuse lorsqu'elle aurait pu elle-même terminer ses préparatifs. Dans cette pensée, M. de Montalembert regrettait que le gouvernement du roi n'eût pas réclamé des Chambres une levée d'hommes

plus considérable et ordonné la formation immédiate d'une armée de réserve.

M. de Barante, sans douter des succès de l'armée française et de sa prompte arrivée à Madrid, demanda ce qu'on y ferait et si l'on croyait qu'après qu'on y serait entré les cortès y ramèneraient humblement le Roi. Il dit qu'en tout cas, Ferdinand VII n'y reviendrait pas seul, mais avec un parti avide de vengeance et qui n'aspirait qu'au pouvoir absolu. Il reprocha aux ministres leur refus constant de répondre aux questions qu'on leur posait sur a situation dans laquelle ils plaçaient la France, exposée aux calamités d'une invasion de l'étranger.

En voyant M. de Montmorency se lever après M. de Barante, on put croire que son langage trahirait quelque ressentiment des événements qui l'avaient fait sortir du ministère au moment où ses principes allaient y triompher ; on put s'attendre à quelque révélation plus ou moins complète sur les circonstances qui avaient amené ce résultat singulier. Cette attente fut trompée. Il commença par promettre qu'en usant de la liberté que lui donnait sa situation actuelle, il ne sortirait pas de la réserve que lui imposaient les fonctions qu'il avait remplies, et il tint parole. Se dégageant de toute considération, de toute arrière-pensée personnelles, sa seule préoccupation, dans le long discours qu'il prononça, fut de défendre la politique suivie par le gouvernement français dans la question d'Espagne, celle qu'il croyait

juste et utile, contre les attaques des ministres anglais, de relever leurs contradictions, leurs assertions inexactes sur quelques détails du congrès de Vérone, de célébrer l'union des puissances continentales contre la Révolution. A ceux qui niaient l'existence de griefs matériels de nature à justifier l'intervention armée de la France, « Eh quoi, » dit-il, « cette guerre paraîtrait légitime à » ceux qui l'improuvent aujourd'hui s'il s'agissait de » quelques toises de terrain dans les Pyrénées ou de » quelques possessions dans une petite île de la mer du » sud ; elle est injuste et impie quand il s'agit de dé- » fendre contre les infatigables perturbateurs de toutes » les sociétés ce qu'elles ont au monde de plus sacré, » la paisible possession de leurs droits, la légitimité de » leurs gouvernements et une sage liberté ! » Aux manifestations hostiles et injurieuses des hommes d'Etat anglais contre la France, il répondit en exprimant le vœu que les principes dont ils venaient de faire profession ne leur fussent jamais appliqués par les *radicaux* vainqueurs.

C'était là le langage d'un homme de bien, sincère, consciencieux et animé des sentiments les plus élevés, bien que malheureusement les lumières de son esprit ne fussent pas à la hauteur de ses qualités morales. M. de Chateaubriand, qui le remplaça à la tribune et qui le dépassait autant èn talent et en éloquence qu'il lui était inférieur en droiture et en désintéressement personnel, parla, comme à l'ordinaire, en sophiste brillant et quelquefois adroit

plutôt qu'en homme d'État. Comme on avait reproché aux ministres de ne pas faire aux Chambres des communications diplomatiques aussi étendues que celles qui étaient faites au parlement britannique, il essaya de justifier cette différence par celle des institutions des deux pays. Il expliqua qu'en Angleterre la prérogative royale, défendue par des institutions que le temps avait consacrées, pouvait faire sans danger de larges concessions, mais qu'il en était autrement en France. « Ne vous y trompez pas, » dit-il, « il n'y a en France de monarchie » que dans la couronne ; c'est elle qui, par son antiquité » et la force des mœurs, nous sert de barrière contre » les flots de la démocratie... En France, c'est la couronne qui met à l'abri l'aristocratie ; en Angleterre, » c'est l'aristocratie qui sert de rempart à la couronne... » Si, donc, nous ne défendons pas la prérogative royale, » si nous laissons la Chambre empiéter sur cette prérogative, si le gouvernement croit devoir céder à toutes » les interpellations qui lui sont faites, apporter tous les » documents que l'opposition croira pouvoir lui demander, nos institutions naissantes seront promptement » renversées, et la Révolution renaîtra de ses cendres. » Le ministre, réfutant ensuite ceux qui, par une singulière erreur, paraissaient considérer les actes de Vérone comme le principe de l'alliance contre laquelle s'élevaient tant de clameurs, soutint qu'elle remontait beaucoup plus haut, que M. de Talleyrand en avait posé les premiers fondements au congrès de Vienne lorsqu'il

avait adhéré à l'union des grandes puissances contre l'invasion de Bonaparte; que, régularisée plus tard à Aix-la-Chapelle et toute défensive contre la Révolution, elle avait pris ses développements naturels dans les congrès qui s'étaient succédé, et que cette politique en commun avait l'avantage de ne plus permettre aux divers cabinets de poursuivre des intérêts particuliers et de cacher des vues ambitieuses dans le secret de la diplomatie. Pour justifier ce qui s'était passé à Vérone et les démarches faites par le gouvernement français afin de s'assurer éventuellement l'appui des autres cours, il fit remarquer que, sans engager la France, ces démarches lui avaient fait connaître ce que des cabinets étrangers seraient disposés à faire dans des cas considérés comme hypothétiques; il demanda si ceux qui les blâmaient comme enchaînant la politique du gouvernement, voulaient que la France fût séparée de tous les autres peuples et abandonnée au milieu de l'Europe, si elle ne devait avoir aucun allié pour le cas où elle serait attaquée, si une nation civilisée s'était jamais trouvée dans un tel état d'isolement, si l'Angleterre elle-même ne se réunissait pas par plusieurs points à la grande alliance et n'avait pas, elle aussi, des traités particuliers, par exemple, celui qui l'obligeait à défendre le Portugal contre toute agression. Il ne craignit pas d'affirmer que le gouvernement du roi, loin de tenir, comme on l'en accusait, à des époques différentes un langage contradictoire, avait constamment manifesté le plus sincère désir de maintenir

la paix, la plus vive sollicitude pour les libertés et le bonheur de l'Espagne, et que, si la faction qui dominait à Madrid avait rendu impossible de concilier la conservation de la paix avec l'honneur de la France, ce n'était pas au cabinet des Tuileries qu'il fallait s'en prendre. Il répéta ce qu'il avait déjà dit, qu'aucun traité n'autorisait ni n'autoriserait jamais des forces étrangères à entrer sur le territoire français. Évitant de s'expliquer sur la proclamation de la junte espagnole, qui, dit-il, avait été imprimée de plusieurs façons, il rappela la déclaration faite à diverses reprises, que la France ne se mêlerait en rien de la politique intérieure de l'Espagne, ajoutant que la proclamation du duc d'Angoulême était le seul document que le gouvernement français pût reconnaître. Il refusa d'indiquer ce que l'on ferait par rapport aux colonies espagnoles et de trancher ainsi, sans façon et sur-le-champ, la question de l'avenir de l'Amérique. Au reproche d'avoir repoussé la médiation de l'Angleterre, il répondit qu'on n'avait jamais repoussé les bons offices du cabinet de Londres, mais qu'on n'avait pas voulu admettre d'arbitrage entre la Révolution et la légitimité, et que la France prendrait toujours soin de prononcer elle-même sur ce qui concernait sa dignité et son honneur. Sans admettre d'une manière absolue le principe du droit des majorités, qui, suivant lui, établissait la société sur le droit physique ou le droit de la force au lieu de la fonder sur le droit moral, sur la justice, il fit remarquer

que ce principe, appliqué au cas particulier où l'on se trouvait, devait justifier, aux yeux de ceux qui l'invoquaient, l'intervention française en Espagne si la majorité de la nation se prononçait en sa faveur. Il signala l'erreur qui faisait le fond de tous les raisonnements dirigés contre la guerre actuelle, et qui consistait à la comparer à l'invasion de Bonaparte. « Bonaparte, » dit-il, « a fait la guerre la plus injuste, la plus violente au » roi d'Espagne et à la nation espagnole; nous, nous » prenons les armes pour ce même roi et pour cette même » nation. On nous a prédit tous les malheurs qui suivirent l'invasion de l'usurpateur, comme si la position » était la même pour l'intervention tout amicale d'un » roi légitime. Sans doute, si nous prétendions agir » comme Bonaparte, 400,000 hommes et 400 millions » ne suffiraient pas, mais voulons-nous suivre son exemple? Remarquez, messieurs, dès nos premiers pas en » Espagne, une différence de fait qui détruit toutes les » comparaisons de nos adversaires. Dans la guerre de » Bonaparte, presque toutes les villes fortifiées qu'il » avait d'abord occupées comme allié étaient pour lui, » parce qu'il y avait une garnison, mais toutes les populations des campagnes étaient contre lui. Aujourd'hui, c'est précisément le contraire : les villes où » les cortès ont jeté quelques soldats nous ferment leurs » portes, mais le peuple entier des campagnes et des » villes ouvertes est pour nous, mais ils nous regardent » comme leurs libérateurs; ils embrassent notre cause,

» ou plutôt la leur, avec une ardeur qui ne laisse aucun » doute sur les sentiments de l'immense majorité espa- » gnole. Les paysans servent... de guides à nos soldats. » Dans ce même pays où nos officiers ne pouvaient » voyager sans escorte sans courir risque de la vie, ces » mêmes officiers voyagent seuls comme en pleine paix, » trouvant partout assistance, et sont salués sur la route » par les cris de *Vive le Roi!* Les particuliers et les » fonctionnaires publics s'empressent d'indiquer aux » commandants français les lieux où les troupes des » cortès, en se dispersant, ont caché leur argent, leurs » munitions et leurs armes. Il ne se forme point ou il » ne se formera que peu de *guerrillas*, car c'étaient les » paysans qui formaient ces *guerrillas*, et les paysans » sont pour nous. Ils seraient les premiers à s'armer » contre les bandes qui pourraient rester des troupes des » cortès. On en a déjà vu des exemples. » Après avoir ainsi réfuté d'une manière plus ou moins péremptoire les objections des adversaires de la guerre, M. de Chateaubriand combattit l'argument d'un des préopinants, qui, voulant la justifier, l'avait présentée comme entreprise pour augmenter l'influence française. Il déclara que ce n'était pas là la pensée du gouvernement du roi, qu'il ne prétendait rétablir, entre la France et l'Espagne, aucun des traités à jamais détruits par le temps, qu'il combattait seulement pour préserver le pays du retour des maux dont il avait souffert pendant trente ans, que la question n'avait jamais été, pour les ministres du roi,

de savoir ce qu'on avait à gagner en prenant les armes, mais ce qu'on avait à perdre en ne les prenant pas, que la Révolution, chassée de France par la légitimité, voulait y rentrer de force, et qu'il avait fallu se défendre contre elle sous peine de périr. Il ajouta : « De cette » nécessité qui nous a mis les armes à la main sortira, » j'ose le dire, un bien immense. Vous le savez, messieurs, » tous les efforts révolutionnaires s'étaient tournés con- » tre notre armée : on n'avait pu soulever le peuple, on » voulait corrompre le soldat. Que de tentatives faites » sur nos troupes ! Que de complots toujours dénoncés » et sans cesse renaissants ! On employait jusqu'au sou- » venir de la victoire pour ébranler la fidélité : de là » cette fatale opinion... qu'il nous serait impossible de » réunir dix mille hommes sans nous exposer à une ré- » volution. On ne nous parlait, on ne nous menaçait » que de la cocarde tricolore, et l'on affirmait qu'à l'ap- » parition de ce signe, aucun soldat ne resterait sous » le drapeau blanc. De cette erreur, adoptée même par » des hommes d'État, résultait pour la France une fai- » blesse qui nous livrait, sinon au mépris, du moins » aux volontés de l'Europe. Eh bien, messieurs, l'ex- » périence a été faite, et, comme je n'en avais jamais » douté, elle a parfaitement réussi. Le coup de canon » tiré à la Bidassoa a fait évanouir bien des prestiges, » a dissipé bien des fantômes, a renversé bien des es- » pérances. Huit années de paix avaient moins affermi » le trône légitime sur ses bases que ne l'ont fait vingt

» jours de guerre. Un roi qui, après nous avoir rendu
» la liberté, nous rend la gloire, un prince qui est de-
» venu, au milieu des camps, l'idole de cent mille sol-
» dats français, n'ont plus rien à craindre de l'avenir.
» L'Espagne délivrée de la Révolution, la France repre-
» nant son rang en Europe et retrouvant une armée, la
» légitimité conquérant la seule force qui lui manquait
» encore, voilà, messieurs, ce qu'aura produit une
» guerre passagère que nous n'avons pas voulue, mais
» que nous avons acceptée. Ces grandes considérations
» devraient faire cesser toutes divisions politiques; nous
» devrions imiter ces vieux compagnons de Conegliano,
» ces vétérans de l'armée de Condé, qui dorment au-
» jourd'hui sous la même tente et qui n'ont plus qu'un
» même drapeau. »

Dans un passage de ce discours qui produisit beaucoup d'effet, M. de Chateaubriand, avec une courtoisie un peu affectée, mais qui ne manquait ni d'élévation ni de bonne grâce, répondit ainsi aux cris de haine qui avaient retenti dans le parlement britannique contre la France et contre lui-même : « Si, comme on
» l'a prétendu, la guerre d'Espagne était d'abord impo-
» pulaire, elle se popularise tous les jours depuis que
» les hostilités sont commencées, et, surtout, depuis que
» l'on a prodigué à la France les outrages qui ont con-
» tristé tous les cœurs des Français. N'imitons point...
» ces exemples; les gouvernements représentatifs de-
» viendraient impossibles si les tribunes se répondaient;

» les récriminations imprudentes auraient bientôt changé » l'Europe en un champ de bataille. C'est à nous de » donner l'exemple de la modération parlementaire. On » a fait des vœux contre nous; souhaitons la prospérité » à toute puissance avec laquelle nous conservons des » relations amicales. On a osé élever la voix contre le » plus sage des rois et contre son auguste famille. » Qu'avons-nous à dire du roi d'Angleterre, sinon qu'il » n'y a point de prince dont la politique soit plus droite » et le caractère plus généreux, point de prince qui, par » ses manières et son langage, donne une plus juste idée » du monarque et du gentilhomme? On a traité avec » rigueur les ministres français. Je connais les ministres » qui gouvernent aujourd'hui l'Angleterre; ces person- » nages éminents sont dignes de l'estime et de la consi- » dération dont ils jouissent. J'ai été l'objet particulier » des insultes. Qu'importe, si vous trouvez, messieurs, » que je ne les ai méritées que pour avoir bien servi mon » pays... »

Le duc de Broglie, qui fut entendu le dernier dans ce débat, s'attacha à démontrer que les premières propositions relatives à la guerre d'Espagne étaient venues de la France. Avaient-elles amené un traité définitif avec les puissances? Quelles étaient les bases et les conditions de ce traité? Le gouvernement affirmait bien qu'on ne s'était point engagé à livrer passage aux étrangers sur le territoire français, mais quels moyens aurait-on de s'y refuser après avoir volontairement abandonné la direc-

tion de la guerre? Si la France avait voulu en rester la maîtresse, il aurait fallu faire de cette guerre une question purement française, y donner pour motifs des griefs nationaux, tels que la violation du territoire et la protection accordée aux contumaces; la guerre n'en eût pas été plus juste, puisque sans doute il aurait été facile d'obtenir par une autre voie le redressement de ces griefs, mais, le jour où on l'aurait voulu, on aurait pu mettre fin aux hostilités sans consulter les puissances et en déclarant qu'on trouvait suffisantes les satisfactions offertes par l'Espagne. Au lieu de suivre cette marche, les ministres s'étaient emparés du principe même de la Sainte-Alliance, de ce principe qui rendait les rois maîtres absolus du sort des peuples en leur attribuant le droit de faire et défaire à leur gré les constitutions. Le gouvernement français, en donnant pour base à sa détermination les maximes du congrès et en requérant, pour en assurer le triomphe, le concours des puissances alliées, avait renoncé à son indépendance; il s'était mis, de fait, à la discrétion de la Sainte-Alliance dont son armée n'était plus que l'avant-garde. En vain de nouvelles circonstances lui feraient désirer la paix, il n'était plus en son pouvoir de la conclure; les puissances qu'il avait engagées dans cette lutte s'étaient trop avancées pour reculer. Elles auraient pu, sans ses instances, laisser en repos la révolution espagnole et s'embarrasser peu d'une contagion dont l'éloignement atténuait pour elles le danger; mais, après l'avoir solennellement proscrite,

consentiraient-elles à la voir triomphante? Non, sans doute, et, si les efforts de la France ne suffisaient pas pour l'anéantir, il faudrait, quoi qu'on en pût dire, se résoudre, ou à combattre la Sainte-Alliance, ou à subir ses secours et à livrer passage à ses troupes. Que si l'expédition venait à réussir, une occupation du territoire espagnol serait nécessaire pour affermir le pouvoir absolu qu'on aurait rétabli. Après avoir vaincu la Révolution en Espagne, on voudrait la vaincre en Portugal, l'Angleterre verrait un cas de rupture dans une agression dirigée contre ce pays, et une guerre générale s'ensuivrait. Le duc de Broglie, portant ensuite ses regards sur l'intérieur de la France, la montrai, d'après le témoignage même des journaux soi-disant monarchiques, des procureurs du roi dans leurs réquisitoires, des ministres dans leurs discours, profondément travaillée par une faction puissante, riche, nombreuse, et semblable à un volcan toujours prêt à faire explosion. Si la guerre d'Espagne venait déterminer cette explosion, pouvait-on douter que les Russes, les Autrichiens, les Prussiens n'accourussent pour demander, au nom de leurs maîtres, de museler le peu de liberté qui restait encore à la presse et à la tribune? « Car, » ajouta-t-il, « nous osons le dire, » c'est le véritable motif de cette croisade qui commence » aujourd'hui par l'Espagne, mais qui se dirige en réalité contre nous... En vain alléguerions-nous que la » charte française qui consacre cette liberté a été reconnue par l'Europe; on nous dirait, comme à l'Es-

» pagne, qu'alors le danger n'en était pas senti. Ainsi, la
» perte de notre indépendance serait le résultat de
» l'atteinte portée à celle de l'Espagne. La France se
» verrait en proie aux armées du Nord et aux consé-
» quences de ce système désastreux qui, partageant les
» peuples comme des troupeaux, détruisant tous les in-
» térêts, anéantissant toutes les résistances, tend à
» établir en Europe une sorte de monarchie collective
» composée, en apparence, de tous les grands États,
» mais livrée par le fait à la domination absolue de celui
» qui compte le plus de sujets et domine sur la plus
» grande étendue de territoire. Depuis les Romains jus-
» qu'à Bonaparte, on en a plus d'une fois tenté le
» projet; la Sainte-Alliance peut, aujourd'hui, vouloir
» l'établir, mais ceux qui la dirigent doivent se souve-
» nir que de plus habiles qu'eux y ont échoué, que de
» plus puissants ont eu à s'en repentir. La crise peut
» être longue, mais le sort des peuples, celui de la civi-
» lisation n'est pas encore désespéré. L'Europe saurait
» trouver, au besoin, l'énergie nécessaire pour conserver
» son indépendance... Quant à la France, elle a tout
» supporté jusqu'à présent parce qu'elle obéissait à des
» Français et que tout se tolère en famille. Mais si
» l'étranger prétendait intervenir dans son administra-
» tion intérieure, elle se souviendrait qu'elle renferme
» dans son sein trente millions d'habitants dont quatre
» cent mille ont porté les armes avec gloire. Dans peu
» de jours, sans doute, les Chambres vont se séparer;

» il est difficile de prévoir sous quels auspices elles se » réuniront de nouveau. Mais que les ministres y songent... Lorsqu'en 1815 un homme dont, malgré » quelques erreurs, la mémoire doit être chère au pays, » fut obligé de consentir, au nom du Roi, l'occupation » de nos places fortes, son cœur vraiment français s'indignait de l'humiliation de sa patrie; mais alors, du » moins, c'était une calamité nécessaire, et nous étions » soutenus par l'espoir d'une prochaine libération. Le » ministère actuel a trouvé la France florissante et libre. Quel jugement l'histoire porterait-elle de ceux » qui le composent si le résultat de leur administration » était d'appeler sur leur patrie le fléau d'une occupation étrangère? »

La Chambre, qui avait ordonné l'iimpression des discours de M. Molé et de M. de Barante, ne voulut pas en faire autant pour le discours de M. de Broglie, dont le ton amer et menaçant présentait un singulier contraste avec celui qui régnait d'ordinaire dans les délibérations de la pairie. Personne n'y répondit, d'ailleurs, et la loi fut votée à la majorité de 98 voix contre 33.

Les journaux de la droite exprimèrent une vive indignation de l'opposition qui venait de se manifester dans la chambre haute. Ils demandèrent s'il était permis à des pairs de France de faire au gouvernement du roi des sommations hautaines et de proclamer à la tribune la doctrine révolutionnaire de la souveraineté du peuple.

Les membres du précédent cabinet, les collègues de

M. de Richelieu, n'avaient pris aucune part à cette discussion ni à aucune de celles auxquelles avait donné lieu la question de la guerre d'Espagne. Ils étaient pourtant fort opposés à cette guerre, et personne ne l'ignorait, mais peut-être auraient-ils craint, en s'aventurant sur ce terrain, d'être entraînés hors de la ligne de politique conservatrice et modérée qui pouvait seule convenir à leurs caractères et à leurs antécédents. Ils s'étaient promis de ne jamais faire à leurs successeurs une opposition fondée sur des motifs personnels ou qui ne se justifiât pas par une évidente nécessité.

M. Pasquier ne crut pas manquer à cette résolution en proposant à la Chambre des pairs de supplier le Roi de faire présenter un projet de loi portant que, hors le cas de guerre déclarée, aucun individu non militaire ne pourrait être traduit devant un conseil de guerre. Cette proposition avait pour but de prévenir le renouvellement de certains faits qui s'étaient produits dans les procès militaires de l'année précédente, particulièrement dans l'affaire de Caron. M. Pasquier exposa que, jusqu'à ces derniers temps, il avait cru que la loi révolutionnaire qui rendait justiciable des tribunaux militaires tout citoyen prévenu d'embauchage était abrogée, mais que deux arrêts de la Cour de cassation lui ayant prouvé le contraire, il convenait de faire disparaître le plus tôt possible une législation évidemment contraire à l'esprit et aux dispositions de la Charte. La proposition, appuyée

par M. Lanjuinais, par M. de Marbois et par le duc de Broglie, trouva de chauds contradicteurs. M. de Polignac, le duc de Damas et le garde des sceaux la repoussèrent avec véhémence comme particulièrement inopportune au commencement d'une guerre où l'armée se trouvait exposée à des tentatives d'embauchage inspirées par les factions, et M. de Peyronnet laissa même entendre qu'indépendamment de ce motif, l'état de choses qu'avait attaqué M. Pasquier lui paraissait conforme à la raison et aux besoins de la sûreté publique. La Chambre décida, à la majorité de 88 voix contre 56, qu'elle ne s'occuperait pas de la question qui lui était soumise, mais M. Pasquier, ne voulant pas rester sous le coup des reproches que lui avaient adressés ses adversaires, fit imprimer et distribuer aux membres de la Chambre le développement de sa proposition tel qu'il avait eu l'intention de le prononcer. Il y retraçait l'histoire d'une législation barbare, contraire à tous les principes anciens et modernes, établie à une époque déplorable pour frapper des victimes dont on n'espérait pas obtenir la condamnation des tribunaux ordinaires, et complétement inconciliable avec la Charte qui voulait que nul ne fût distrait de ses juges naturels. Ce développement était un chef-d'œuvre de logique, de bon sens et de véritable libéralisme.

Le comte Ferrand avait encore une fois demandé que l'on engageât le gouvernement à proposer une loi sur la compétence de la cour des pairs et un règlement sur

le mode de sa juridiction. Comme toutes les propositions analogues faites antérieurement, celle-ci avait été prise en considération et renvoyée à une commission au nom de laquelle son auteur ne tarda pas à soumettre à la Chambre le texte de deux projets, mais cette fois encore, après quelques débats, l'ajournement fut voté.

M. Ferrand avait aussi proposé de provoquer la présentation d'un projet de loi d'après lequel une ordonnance royale aurait suffi pour autoriser la création des couvents de femmes qui ne pouvaient, dans l'état actuel de la législation, être fondés qu'en vertu d'une loi. Il existait déjà beaucoup d'établissements de cette espèce régulièrement autorisés, mais beaucoup d'autres s'étaient formés sans avoir obtenu l'autorisation légale qui seule pouvait leur permettre d'acquérir et de posséder, et ils la sollicitaient en vain, le gouvernement hésitant à demander aux Chambres un si grand nombre de lois de cette nature. M. Ferrand, en insistant sur les avantages des établissements religieux, soit qu'ils eussent en vue l'intérêt de l'humanité, le soulagement des pauvres et des malades, l'instruction de la jeunesse ou seulement l'intérêt de la religion, avait reconnu qu'il existait des motifs de soumettre à la sanction législative la fondation des couvents d'hommes, mais il avait exprimé l'opinion que les communautés de femmes n'exigeaient pas les mêmes garanties, et qu'en ce qui les concernait, on pouvait s'en rapporter à la sagesse du gouvernement. La proposition ayant été prise en considéra-

tion, une commission fut nommée pour l'examiner.

Le rapport, présenté par M. Portalis, exposa que, de tout temps, la création des communautés religieuses avait été réglée par la puissance législative, c'est-à-dire, sous l'ancienne monarchie, au moyen de lettres-patentes dûment enregistrées, et que, si le gouvernement impérial avait enfreint à cet égard les anciens usages en procédant par voie de simples décrets, il avait commis en cela une usurpation justifiée jusqu'à un certain point par la portion de puissance législative attribuée alors au conseil d'État et par l'aveu tacite que donnait à ces mesures le silence du sénat. Il fit remarquer que, d'ailleurs, on prenait, à cette époque, de grandes précautions pour prévenir la spoliation des familles en bornant étroitement pour les couvents la faculté de recevoir des legs. Il rappela enfin qu'une certaine confusion d'idées s'étant produite sur cette matière, la loi de 1817 était intervenue pour reconnaître l'ancien principe de la nécessité de l'autorisation légale, et qu'un important amendement introduit dans le projet par la Chambre des pairs l'avait consacré plus positivement encore que la rédaction primitive. Dans cet état de choses, la commission, sans se dissimuler les difficultés de la question, concluait à l'adoption de la proposition, avec cette restriction que le gouvernement ne pourrait autoriser d'autres communautés de femmes que celles qui se rattacheraient à une association ou

à une congrégation déjà existante et reconnue par la loi.

Dans la discussion qui s'ouvrit sur ces conclusions et qui remplit deux séances, M. Mounier essaya de démontrer que la proposition de M. Ferrand était inutile et que la loi de 1817, bien interprétée, conférait au gouvernement le droit que l'on réclamait pour lui. M. de Catelan, M. Cornudet, M. Lanjuinais, loin de partager cette opinion, représentèrent que la matière étant essentiellement du domaine de la puissance législative, il n'appartenait pas à une simple ordonnance de créer des biens de main-morte et de modifier ainsi le droit civil en portant dans les familles le trouble et la ruine. M. Lanjuinais, avec sa vivacité ordinaire, signala le nombre prodigieux de congrégations que la faiblesse du gouvernement avait laissé fonder sous des titres divers, de la manière la plus irrégulière et dont un grand nombre n'avaient aucun but d'utilité publique, et il demanda que, puisqu'on voulait en revenir à l'ancien régime, on prît, pour remédier à ces abus, des dispositions analogues à celles qui existaient avant 1789, que, par exemple, on attribuât aux cours royales le jugement des appels comme d'abus. L'archevêque de Sens et le marquis de Rougé, pour défendre la proposition, insistèrent sur l'utilité, la nécessité des établissements religieux au point de vue de l'humanité, de l'enseignement et de la religion. Aux objections fondées sur le danger de la multiplication excessive des congrégations et du tort que

pourrait causer aux familles le droit maintenant reconnu aux religieux des deux sexes de disposer de leurs biens en faveur de leurs couvents, droit qu'ils n'avaient pas avant la Révolution, ils répondirent que le gouvernement et le conseil d'État, dans le cas où ces inconvénients viendraient à se produire, pourraient les faire cesser en refusant les autorisations requises soit pour l'existence légale de ces maisons, soit pour la validité des donations qui leur seraient faites. M. de Rougé, dont le zèle était grand, ne cacha pas qu'à son avis la proposition n'allait pas assez loin, et qu'il convenait d'étendre aux congrégations d'hommes la faculté qu'elle attribuait au gouvernement à l'égard des congrégations de femmes; il dit que *la France regrettait ces paisibles demeures où des enfants trop nombreux trouvaient, à la décharge de leurs familles, un asile honorable contre les chagrins et la misère, ces riches abbayes qui fournissaient de tout temps aux pauvres du voisinage des travaux, du pain et des consolations*. Un tel langage, tenu par un des chefs principaux de la fameuse *congrégation*, était propre à faire croire que des arrière-pensées se cachaient derrière un projet que bien des gens avaient d'abord considéré comme n'ayant que très-peu de portée et qui semblait devoir être voté sans difficulté. Bien plus que les arguments de M. Lanjuinais, il modifia si visiblement les dispositions de la Chambre, que l'archevêque de Paris, craignant un vote de rejet, demanda l'ajournement de la question pour que de nouveaux rensei-

gnements recueillis avant la prochaine session missent le gouvernement en mesure de présenter lui-même un projet de loi qui satisfît à tous les besoins et levât toutes les difficultés. M. Pasquier appuya l'avis de l'archevêque dans un discours fort habile et indiqua, entre autres choses, la convenance de pourvoir à ce que les familles, dont jadis le patrimoine s'accroissait par le seul fait qu'un de leurs membres, en entrant dans la vie monastique, leur laissait sa part de ce patrimoine, ne fussent pas maintenant exposées à la voir passer aux établissements religieux, cette nouvelle combinaison, ajoutée à celles qui naissaient de l'extrême division de la propriété, devant, suivant lui, avoir pour résultat inévitable d'anéantir dans un temps fort court les plus considérables fortunes et d'ôter aux descendants des plus grandes maisons les moyens de soutenir l'illustration acquise par leurs pères. La Chambre vota l'ajournement.

Dans le cours de ce débat, M. de Clermont-Tonnerre, ministre de la marine, donna, sur l'existence des communautés religieuses, des détails dont il ressortait qu'il y avait en France, avant la loi de 1817, 223 associations religieuses de femmes autorisées, dont 213 avant la Restauration et 10 seulement par le gouvernement royal, qu'elles se divisaient en associations purement hospitalières, en associations hospitalières enseignantes et en associations purement enseignantes ; que les deux premières classes réunies donnaient un nombre total de 214

associations, composées de 1,478 établissements particuliers ; que la troisième ne se composait que de 9 associations ; que les associations non autorisées, mais qui demandaient à l'être, étaient au nombre de 288, que d'autres n'avaient fait pour cela aucune demande, enfin que le nombre total des maisons de femmes, autorisées ou non, s'élevait à 1,744 et celui des maisons de religieux de tous les ordres à 1,789. Le ministre en tirait la conclusion qu'il n'y avait pas à s'inquiéter du nombre des vocations religieuses.

A la Chambre des députés, M. de Vaublanc avait développé une proposition qui tendait à la nomination par la Chambre d'un comité spécial chargé d'examiner l'état du commerce et de l'industrie en s'aidant des renseignements qu'il puiserait dans les bureaux des ministères, et d'en faire ensuite un rapport qui ne serait pas lu à la tribune, mais déposé sur le bureau, imprimé et distribué aux membres de la Chambre. Il ne se proposait pas, avait-il dit, de faire établir, comme cela a lieu en Angleterre, un comité d'enquête armé du droit d'appeler toute personne, de l'interroger, de lui déférer le serment; cette manière de procéder, quels qu'en fussent les avantages, n'était pas dans les habitudes de la France. Ce qu'il voulait, c'est que la Chambre pût obtenir des connaissances positives, des documents spéciaux, en sorte qu'elle ne fût pas réduite à ne voir que par les rapports ministériels en matière si importante à la prospérité de l'État. M. de Villèle s'opposa à la prise en con-

sidération d'une proposition qui, sans avoir, à son avis, aucune utilité réelle, créérait un précédent dangereux, dont on pourrait se prévaloir pour établir d'autres comités relatifs aux diverses branches du service public, pour conférer ainsi à la Chambre un véritable pouvoir administratif où, tout au moins, pour lui donner les moyens d'entraver l'administration. La proposition, appuyée par M. Delalot, mais combattue par le garde des sceaux et par M. Benoît qui échangea avec M. de Vaublanc des paroles assez aigres, fut rejetée à une immense majorité.

Le 22 avril, M. de Frénilly proposa d'ajouter au règlement de la Chambre quelques dispositions en vertu desquelles les membres qui auraient porté atteinte à la dignité ou à la sécurité de l'assemblée auraient encouru des peines graduées suivant la gravité des délits et le degré de récidive, telles que l'interdiction temporaire de la parole, l'exclusion des séances pour trois jours au moins et au plus pour la durée de la session, la détention à temps dans une prison d'État et même la privation du caractère de député, le tout, sans préjudice des droits de la justice ordinaire. Le refus de voter, constaté par trois sommations du président, aurait suffi pour entraîner la perte du caractère de député. Cette proposition, motivée sur la nécessité de prévenir le renouvellement des scandales dont la tribune et la Chambre avaient retenti, fut attaquée par M. Lainé de Villevêque comme vexatoire et injurieuse pour les membres de la Chambre,

comme antipathique au caractère national et contraire à la Charte, et elle trouva peu de faveur, même dans la droite. M. de La Bourdonnaye, M. Hyde de Neuville ne lui donnèrent qu'une adhésion partielle, on engagea M. de Frénilly à la mûrir, à la perfectionner, et elle ne fut pas prise en considération.

Un peu auparavant, ce même M. de Frénilly avait demandé qu'on autorisât des poursuites contre les éditeurs, rédacteurs et propriétaires du *Journal de Commerce* qui, selon lui, avait offensé la Chambre dans un article relatif à l'exclusion de M. Manuel, ou qu'on les appelât à la barre pour que la Chambre en fît justice elle-même. M. de La Bourdonnaye et d'autres membres de la droite, voyant quelque inconvénient à rendre les tribunaux juges des offenses de l'assemblée, se prononcèrent pour ce dernier mode de poursuite, mais l'opinion opposée, défendue par plusieurs orateurs et à laquelle le garde des sceaux parut se rallier, l'emporta. Le *Journal de Commerce* fut renvoyé devant la police correctionnelle. L'article incriminé était d'une grande violence. Il accusait la Chambre de ne rendre que des oracles de bon plaisir, de n'offrir, dans ses séances, que le spectacle *du deuil et de la honte de la France* et de tendre au renversement du gouvernement représentatif. Défendu par M. Barthe qui essaya d'excuser l'article par les circonstances au milieu desquelles il avait été écrit et par des exemples tirés de l'histoire d'Angleterre, l'éditeur de ce journal fut con-

damné à trois mois de prison et à 3,000 francs d'amende.

Pour compléter l'histoire de la session de 1823, il ne me reste plus qu'à raconter la discussion et le vote des lois financières.

La loi des comptes de 1821 donna une preuve nouvelle de l'amélioration des finances. Le budget de cette année avait évalué les dépenses à 882 millions, 235,274 francs et les recettes à 889 millions 021,745 francs, ce qui constituait un excédant de ressources d'un peu moins de 7 millions. Les dépenses furent définitivement fixées à 883 millions 054,254 francs et les recettes à 915 millions 591,435 francs. Cette différence, due principalement à l'accroissement progressif des produits des contributions indirectes, des douanes et de l'impôt de l'enregistrement, élevait l'excédant à près de 33 millions.

Sur le rapport de M. Sirieys de Mayrinhac, la Chambre des députés, à une forte majorité, retrancha des crédits demandés une somme de 735,000 francs destinée à compléter celle qui avait été précédemment allouée pour la construction d'une nouvelle salle d'Opéra, dont les frais, évalués d'abord à 900,000 francs, puis à 1,800,000 fr., se trouvaient ainsi portés à plus de deux millions et demi, sans qu'on pût garantir d'une manière absolue qu'ils n'iraient pas plus loin. La commission, dit le rapporteur, n'avait pas trouvé suffisants les motifs allégués pour justifier de tels mécomptes, et elle pensait que la négligence de l'administration, dans cette affaire, avait

presque le caractère de la culpabilité. Bien que ces reproches, énoncés en termes si sévères, tombassent sur le précédent cabinet, M. Corbière les repoussa avec beaucoup de force : il s'efforça d'établir que des motifs d'utilité publique avaient déterminé la modification du plan primitivement adopté, et qu'au surplus, les travaux ayant été faits régulièrement et en vertu d'une loi, il était contre toute justice de suspendre le paiement des pauvres ouvriers qui y avaient pris part. M. Dudon, allant au delà de la pensée de la commission, soutint que l'allocation dont il s'agissait devait être refusée d'une manière absolue, qu'on n'aurait dû procéder à ces travaux que par voie d'adjudication et au meilleur marché possible, qu'une grande partie des dépenses se rapportait, d'ailleurs, à des frais de décorations et de costumes, que c'était à l'administration de l'Opéra à y pourvoir puisqu'elle en avait l'agrément et les bénéfices, et qu'il n'était pas juste de faire payer si chèrement aux départements les plaisirs de la capitale. M. Pardessus dit que, s'il suffisait qu'on eût fait une dépense pour que les députés fussent tenus de la voter, il n'y aurait bientôt plus de Chambre ni de gouvernement représentatif, et il s'éleva fortement contre le luxe des logements et l'énormité du traitement des administrateurs. De tels arguments répondaient trop bien aux sentiments et aux préjugés d'une assemblée où dominait l'esprit provincial pour ne pas l'emporter sur l'insistance du ministre de l'intérieur et sur les considérations alléguées par M. Benoît qui

voulut faire voir une question d'intérêt public dans le maintien de la splendeur d'un grand établissement tel que l'Opéra.

La commission fit encore adopter un amendement qui, par une transposition de crédits, régularisait une dépense de 450,000 francs faite par le ministère de la guerre pour l'achat de divers bâtiments et terrains destinés au service de ce ministère. Elle ne contestait pas l'utilité de ces acquisitions, mais elle voulait consacrer le principe que de telles acquisitions ne pouvaient avoir lieu sans avoir été préalablement autorisées par une loi.

Le ministre des finances, en présentant à la Chambre des pairs les cinq projets dont se composait la loi des comptes, eut soin d'expliquer que, dans la pensée de l'autre Chambre, l'amendement relatif à l'Opéra n'était pas un refus de crédit, mais un ajournement qui avait pour but d'assurer le respect scrupuleux de la légalité financière, et que c'était à ce titre que le gouvernement l'avait accepté, aussi bien que l'amendement concernant les acquisitions faites pour le département de la guerre.

Le comte Mollien proposa le vote des cinq projets dans un excellent rapport qui était une sorte de traité sur les principes d'un bon système financier et sur les améliorations réalisées à cet égard depuis 1814. Faisant évidemment allusion à l'affaire de l'Opéra, il discuta la question de savoir si un ministre pouvait engager l'Etat

et le constituer débiteur en dehors des limites posées dans le budget, s'il avait le pouvoir de lui créer un créancier imprévu ou si ce créancier devait porter la peine d'une irrégularité dont il ne pouvait être juge et à laquelle il n'avait concouru que par une obéissance passive. Du principe même qui rendait les ministres responsables de tous leurs actes envers l'État, il déduisit la conséquence que l'État était responsable lui-même de tous les actes ministériels qui pouvaient compromettre les droits des tiers dont la bonne foi ne pouvait être contestée. Quant à la transposition de crédit relative au ministère de la guerre, il fit remarquer ce qu'il y avait d'irrégulier dans une autorisation accordée après coup pour légitimer un acte irrégulier en lui-même, et il exprima l'espérance qu'on n'aurait plus à recourir à un pareil expédient. A propos des annulations de crédits proposées par le gouvernement pour compenser les dépenses imprévues, il fit entendre que ce qui les rendait possibles, c'est que, sur la foi des calculs ministériels, le budget avait trop largement doté certains services, qu'il était d'une prévoyance judicieuse d'éviter également dans ce genre l'excès et l'insuffisance, et qu'on ne devait pas oublier que toute somme épargnée par l'impôt trouvait un emploi bien plus profitable pour l'État lui-même dans la part qu'elle prenait au mouvement progressif de la prospérité publique.

Le rapport donnait de grands éloges à l'ordonnance du 14 septembre précédent, par laquelle M. de Villèle

avait apporté tant de perfectionnements dans le système de la comptabilité et de la justification des dépenses publiques. L'ancien ministre des finances, M. Roy, qui prit le premier la parole dans la discussion, rendit à cet acte de son successeur une justice plus éclatante encore. Il dit que le ministre éclairé à qui on la devait aurait assez fait pour son pays quand il ne laisserait d'autre monument de son passage aux affaires que cette ordonnance, et il reconnut que les derniers comptes des administrations financières, rendus conformément à ses prescriptions, étaient également remarquables pour l'ordre, la clarté, l'étendue des détails et des résultats qu'ils présentaient. Cependant, il se prononça contre la faculté qu'on paraissait vouloir laisser aux ministres des divers départements d'acquérir ou d'aliéner des immeubles, faculté qui, suivant lui, ne devait être attribuée qu'au ministre des finances, ministre du domaine de l'État et stipulant en son nom. Plus formellement que le rapporteur, il signala la fâcheuse atteinte que porterait à la foi publique le rejet du crédit réclamé pour l'Opéra. Il demanda s'il était au pouvoir des particuliers qui traitaient avec un ministre de se faire rendre compte par lui des crédits dont il était autorisé à disposer. Il soutint que, pour qu'une dette dût être acquittée, il suffisait qu'elle eût été faite par celui qui avait qualité pour la faire, et que c'était dans l'intérêt même du trésor, sur qui retombe toujours la violation de la foi promise aux créanciers de l'État, qu'il invoquait ce principe, sans préju-

dice de l'accusation ou du blâme encouru par le ministre négligent ou prévaricateur. Il s'éleva contre l'abus des caisses particulières des différents ministères, dont les recettes et les dépenses étaient soustraites aux règles générales et au vote régulier des Chambres, et il attaqua aussi très-vivement la caisse des invalides de la marine, qui ne figurait en aucune manière dans les comptes de l'État, bien que ses dépenses excédassent annuellement 7 millions.

La légalité, l'utilité de cette caisse furent défendues avec chaleur par le ministre de la marine qui voyait en elle un des plus grands bienfaits du pouvoir envers une des classes les plus utiles et les plus malheureuses de la société, et par M. Jurien, commissaire du roi, qui prétendit qu'il fallait la considérer comme une caisse de dépôts et d'épargne. A l'exemple de M. Roy, M. de Marbois, M. Daru et M. de Villemanzy combattirent le système des caisses particulières soustraites à l'examen et au vote des Chambres. Ainsi qu'il arrivait constamment dans les discussions financières de la Chambre des pairs, ce n'étaient là que des dissertations en quelque sorte académiques, qui, dans la pensée même de ceux qui s'y livraient, ne devaient avoir aucun résultat immédiat, bien qu'elles pussent influer sur l'avenir en rectifiant des erreurs et en propageant d'utiles vérités.

Après la loi des comptes de 1821, les Chambres s'occupèrent du budget de 1824. Les dépenses y étaient évaluées à 903 millions 770,214 francs, environ 4 mil-

lions de plus que pour 1823, accroissement bien peu considérable alors que, pour le seul département de la guerre, on demandait une augmentation de quarante millions et demi et une de trois millions pour la marine. En maintenant les contributions votées pour 1823 et en supposant, ce qui était faire une part assez large aux circonstances défavorables, que la guerre arrêterait pendant deux ans les progrès de la consommation et du produit des impôts, le ministre calculait que les recettes s'élèveraient à 904 millions 334,190 francs, et, par conséquent, excéderaient les dépenses de plus d'un demi-million.

Conformément à l'usage suivi dans les précédentes sessions, la commission du budget nomma deux rapporteurs. Celui des dépenses fut M. de Bourrienne qui l'avait déjà été en 1821 et en 1822. C'était un choix assez singulier que celui d'un homme placé, par le désordre de ses affaires personnelles, dans une position telle que sa qualité de député le protégeait seule contre les poursuites de ses créanciers, que, dans l'intervalle des sessions, il était réduit à se cacher dans le château de Versailles où on lui avait donné un logement, et que, plus ard, il devait être obligé de se retirer en Belgique.

Dans le rapport qu'il présenta, le 22 mars, à la Chambre des députés, il se félicita de voir, pour la première fois, une loi des finances dégagée de toute disposition législative étrangère aux recettes et aux dépenses. Il rappela que ce principe était observé depuis plus d'un

siècle en Angleterre où l'on avait reconnu que c'était le seul moyen d'empêcher la chambre des communes de forcer la main à la royauté et à la chambre haute en les obligeant à sanctionner des mesures qu'elles n'eussent pas acceptées si on ne les avait placées dans la nécessité de les voter avec le budget ou de rejeter le budget avec elles. Sans méconnaître ce qu'il y avait d'excessif dans un budget de 900 millions, il y montra la conséquence forcée de cette révolution qui avait dissipé toutes les anciennes ressources de l'État, toutes les richesses des établissements publics et particuliers, et amené le pays à ce point qu'aucune institution ne se suffisait à elle-même, qu'aucun service n'y pouvait plus être gratuit, et qu'il fallait satisfaire à la fois aux exigences du passé, aux besoins du présent et à ceux de l'avenir. Après avoir exposé les circonstances particulières où se trouvait la France et réfuté les principaux arguments allégués contre la guerre d'Espagne, il exprima, au nom de la commission, le vœu qu'à l'avenir le ministère, dans la rédaction des budgets, séparât les dépenses fixes des dépenses variables. Sans proposer cette fois de réduction sur les crédits demandés pour l'instruction publique, il crut devoir rappeler ce qu'il avait dit dans une autre occasion, du danger de susciter des ambitions qu'on ne pouvait satisfaire, de jeter dans la société une foule de demi-savants qui exigeaient ensuite des places et des traitements, et, ne pouvant les obtenir, devenaient des folliculaires, des écrivains séditieux Quant au budget

du clergé, loin de le trouver excessif, il témoigna le regret que sa modicité ne permît pas de venir au secours des *religieux chevaliers*, presque tous sexagénaires, faible reste d'un ordre illustre et malheureux qui avait tant de droits à la sollicitude du gouvernement, les chevaliers de Malte. Il proposa enfin de refuser les augmentations de crédits demandées pour les départements de la guerre et de la marine. Le motif qu'il en donna, c'est que cette demande avait été fondée sur la supposition que la vente des biens des anciennes sénatoreries procurerait à l'État une ressource extraordinaire de 8 millions, et que le projet de loi auquel se rattachait cette vente étant abandonné, la ressource sur laquelle on avait compté faisait défaut. Par suite de ces modifications, le budget des dépenses se trouvait réduit à 896 millions 28,657 francs.

Le rapporteur des recettes, M. Planelli de Lavalette, retranchant aussi de ces recettes ce qui se rapportait aux biens des sénatoreries, les évaluait à 896 millions 334,190 francs, ce qui réduisait l'excédant à environ 300,000 francs.

Lorsque la discussion s'ouvrit, le 31 mars, sur ce budget, on remarqua qu'un certain nombre de députés de l'extrême droite étaient allés prendre place sur les bancs de la gauche, restés déserts par la retraite de ceux qui les occupaient d'ordinaire. On eût dit qu'ils voulaient faire entendre, par là, que le ministère, en l'absence de ses adversaires naturels, en rencontrerait d'autres non moins résolus.

Le chef de cette *contre-opposition*, comme on l'appelait, M. de La Bourdonnaye, combattit, en effet, avec une extrême violence le système du cabinet. Pour bien comprendre son discours, il ne faut pas oublier qu'il fut prononcé quelques jours avant le passage de la Bidassoa, au milieu de la crise produite par la découverte de l'insuffisance des approvisionnements de l'armée. Dédaignant de discuter un budget qui, présenté en temps de guerre, ne prévoyait pas même tous les besoins du service de paix, qui, par conséquent, ne méritait pas l'honneur d'une sérieuse controverse et sur lequel une commission complaisante ne trouvait d'autre économie à faire qu'une économie de 8 millions frappant en masse les dépenses de la guerre et de la marine, il déclara que c'était à l'ensemble de la marche du gouvernement qu'il voulait s'attaquer. Il affirma d'abord que le budget présenté était une œuvre de mensonge; qu'en y dissimulant une portion considérable des besoins du service en ce qui concernait la guerre, la marine et les finances, on s'était proposé de cacher les fautes de l'administration, de tromper le public sur la situation financière et, par l'accroissement démesuré de la dette flottante, d'ajourner à d'autres temps la nécessité de demander de nouveaux crédits et de nouveaux emprunts. Il dit que, par d'aussi maladroits artifices, loin de fortifier le crédit, on l'affaiblissait de tout ce qu'un pareil défaut de franchise annonçait d'inquiétude et d'embarras. Après être entré dans quelques détails pour justifier ces asser-

tions, il opposa à un pareil système les doctrines que M. de Villèle avait professées lui-même en 1819 au sujet de la dette flottante, bien moins considérable alors qu'elle ne l'était devenue depuis et surtout qu'elle ne semblait devoir le devenir. Le dénouement de ce que l'orateur appelait un véritable *roman de finances* serait un déficit d'autant plus grand que le crédit aurait plus souffert, et qui ne tarderait peut-être pas à être suivi de troubles politiques, résultats inévitables des embarras financiers chez les peuples modernes. C'était là la conséquence déplorable d'une politique étroite, tortueuse et timide, qui, ne recourant jamais qu'à des demi-mesures, à des moyens détournés et n'osant pas attaquer de front les difficultés, échouerait toujours contre l'audace des révolutions : système désastreux, qui n'avait jamais sauvé un trône et qui perdrait tous ceux qui y placeraient leur confiance ; système qui tenait bien moins au calcul et à la position de ceux qui s'y livraient qu'à l'entraînement de leur caractère, à la nature de leurs facultés et à la conscience des succès qu'ils en avaient obtenus avant d'arriver au pouvoir ; système, par conséquent, tellement identifié avec eux, qu'il n'était plus en leur puissance de le modifier et qu'il les conduirait de faiblesse en faiblesse, de concession en concession, jusqu'à ce que l'excès du mal amenât le remède ou aboutît enfin à la catastrophe. M. de La Bourdonnaye raconta ensuite que, pour prévenir les conséquences de cette faiblesse déjà éprouvée, un parti si souvent trompé

par le chef qu'on lui avait imposé n'avait consenti à l'appuyer, à l'époque de son entrée au ministère, que sur la promesse qu'il lui serait donné des gages d'un meilleur avenir par le triomphe des doctrines royalistes et par l'établissement de ces institutions sans lesquelles la Charte ne pouvait vivre ; que tout avait été promis ; qu'un délai de deux sessions avait été accordé pour s'y préparer ; que, cependant, neuf mois s'étaient écoulés depuis qu'elles étaient terminées, et qu'aucune garantie, aucune institution n'avait été donnée. Fallait-il voir le triomphe des doctrines royalistes dans de longs et ridicules efforts de conciliation entre une révolution toute vivante encore et le roi qu'elle avait détrôné, dans cette diplomatie ambulante placée à la suite de l'armée française pour épier un moment de faiblesse et surprendre une transaction d'autant plus odieuse qu'elle semblerait moins le résultat de la volonté libre du monarque que de la lassitude d'une captivité devenue plus dure ; dans l'impunité de ces provocations à la désobéissance d'une troupe sous les armes dont la France entière avait été témoin, de ces attaques contre tout ce que la France avait de plus auguste, qui remplissaient depuis si longtemps les pages de quelques journaux ? Fallait-il mettre au rang des institutions qui devaient consolider le trône constitutionnel ce projet de dotation de la chambre des pairs dont le moindre inconvénient était d'avilir le premier corps de l'État et de consacrer la légitimité de la vente des biens des émigrés au moment où ils faisaient

retour au domaine de l'État? Devait-on s'applaudir du progrès toujours croissant de ces sociétés secrètes dont le courage des magistrats avait révélé l'existence et dont la pusillanimité ministérielle n'avait pas osé entretenir la Chambre de peur d'avoir à lui demander des mesures sévères pour les réprimer? En 1818, M. de Villèle avait demandé au ministère d'alors des institutions dont la nécessité était de jour en jour plus urgente et mieux sentie pour la sécurité du trône. Aujourd'hui, loin de les accorder lui-même, il refusait à la monarchie les moyens de défense dont elle avait le besoin le plus pressant et le plus immédiat. Dans son empressement à renvoyer les Chambres qu'il redoutait, parce qu'il sentait bien qu'il ne leur inspirait pas assez de confiance pour pouvoir espérer de les dominer longtemps, il s'opposait à toutes les améliorations dont la discussion et le vote pourraient entraîner quelques retards. Comment expliquer autrement qu'au moment d'entrer en campagne, il ne présentât pas un projet de loi pour tenir au complet les cadres de l'armée qu'à défaut des hasards des combats les fatigues et l'influence d'un nouveau climat ne pouvaient manquer d'affaiblir ; que, près d'avoir épuisé les cent millions qu'on lui avait accordés pour commencer l'expédition, il ne sollicitât pas d'autres ressources pour la terminer? Les ministres répondraient peut-être qu'ils ne voulaient pas avoir à se défendre à la fois contre le canon de la tribune et contre celui des Espagnols. « Ah! » s'écria M. de La Bourdonnaye, « défendez les

» intérêts de tous les trônes, et vous n'aurez rien à » craindre d'une chambre royaliste, toujours disposée » à se réunir à vous dans de si grands intérêts, » mais... vous ne cherchez qu'à échapper à une » guerre qui peut seule détruire la Révolution en » Europe... qui, imprimant un baptême de sang à » toute notre armée, réunirait toutes les gloires dans » le même faisceau pour n'en faire qu'un trophée » sur lequel s'élèverait à jamais le trône légitime » et constitutionnel. Incertain dans vos projets, » vous n'osez ni repousser entièrement une guerre à laquelle il serait trop dangereux de renoncer aujourd'hui, ni vous lancer franchement dans une entreprise décisive que vous n'avez pas su préparer et que » vous ne saurez pas conduire avec assez de vigueur... » Par la plus étonnante, par la plus funeste contradiction, l'armée, pleine d'ardeur, est sur la frontière, et » aucune mesure n'est encore prise pour la porter avec » rapidité sur le point où le sort de la révolution espagnole doit être décidé... Les préparatifs apparents » sont pour la guerre et les mesures réelles pour la » paix, et tandis que vous avez désorganisé la régence » d'Urgel, qui vous aurait fourni de l'argent, des subsistances et des hommes, mais vous eût empêchés de » faire des transactions imprudentes.... vous avez placé » à la tête de l'armée une commission diplomatique et » législative dont vous seul serez le régulateur et dont » on peut prévoir d'avance la marche tortueuse et la

» politique conciliante... En un mot, semblable en tout » à vous-même, sans volonté prononcée et sans détermination, de même que, pour avoir voulu éviter un » coup de main en septembre dernier, vous vous êtes » placé dans la nécessité d'une campagne décisive et » d'une marche audacieuse, de même, aujourd'hui, pour » éviter cette campagne décisive, vous vous préparez » une guerre interminable dont les chances nous seront » funestes et les suites inquiétantes pour l'Europe. Voyez-» en déjà le prélude dans le désordre de vos adminis-» trations militaires et dans la pénurie de tous vos ap-» provisionnements. Vous êtes encore sur votre terri-» toire où deux mers concourent à la facilité d'établir » des magasins que vous avez eu six mois pour prépa-» rer, et déjà votre cavalerie manque de fourrages et » les besoins les plus pressants se font sentir de toute » part. » A ces mots, les murmures qui, depuis quelque temps déjà, couvraient la voix de l'orateur, firent place à de violentes dénégations. « C'est faux, c'est faux, » criait-on des bancs de la droite et du centre droit. « Laissez dire ces impostures aux feuilles révolution-» naires! » — « Dépositaire de la confiance du monar-» que, » reprit M. de La Bourdonnaye, « vous vous » êtes constamment opposé aux épurations les plus né-» cessaires dans toutes les branches de l'administration. » Si vous avez voulu le bien, jamais, du moins, vous » n'avez donné les moyens de le faire. Partout l'esprit » général de la bureaucratie est mauvais; aussi, pres-

» que partout, les ordres sont-ils mal exécutés, les » opérations lentes, la marche des affaires extérieures et » le secret de l'État dans les mains des factieux, et, » l'aide de tous les instruments que vous lui avez con- » servés, le génie du mal plane sur nous et dérange » toutes nos combinaisons. Vivant au jour le jour comme » vos devanciers, sans passion pour le bien, sans horreur » pour le mal, calme avec indifférence et modéré par » faiblesse, qu'avez-vous fait de grand pour cette France » qui mettait en vous son espoir?... Fort d'une majo- » rité qui vous suit par déférence encore, mais plus par » conviction, vous blessez tous les intérêts, toutes les » convenances du gouvernement représentatif. Vous » ôtez à nos institutions leur dignité, à nos fonctions ce » caractère d'indépendance et de bien public qui rat- » tache la nation à ses mandataires. Encore quelques » sessions, et vous aurez rendu nos formes constitution- » nelles impossibles, sans avoir fait l'autorité assez forte » pour pouvoir s'en passer et le trône assez puissant » pour résister aux orages que vous accumulez sur lui... » Quant à moi, sans moyens pour arrêter le mal, in- » vesti du seul droit d'avertir, c'est moins avec l'espoir » du succès qu'avec la conviction de remplir un devoir » que je suis monté à la tribune pour signaler l'immi- » nence du danger... Je vote contre le projet de loi... » parce que c'est compromettre les intérêts de la France » et de la dynastie légitime que d'accorder au président » du conseil... les moyens de perpétuer un système de

» faiblesse et de temporisation qui nous entraîne rapi-
» dement aux révolutions par l'anarchie. »

Ce discours, empreint d'une haine si profonde contre le chef du cabinet, excita sur les bancs de la droite une réprobation presque générale, et une immense majorité refusa d'en ordonner l'impression. M. de Villèle y répondit avec autant de succès que d'habileté. Il dit que son but, en prenant la parole, était moins de repousser des inculpations personnelles que de rectifier des allégations qui pouvaient avoir une influence fâcheuse sur le crédit et la situation générale du pays. Il expliqua que le gouvernement n'avait entendu présenter à la Chambre qu'un budget de paix, qu'à ce point de vue, il n'avait rien de fictif, et que, si la guerre durait encore en 1824, ce serait, comme à l'ordinaire, au crédit qu'on devrait demander les moyens de la poursuivre. Pour faire tomber le reproche de contradiction entre son langage comme député et ses actes comme ministre, il rappela qu'en signalant, en 1818 et 1819, les dangers d'une dette flottante considérable, il avait pourtant reconnu qu'il fallait se résigner à laisser subsister cette dette lorsqu'il n'était pas possible de la convertir, sans trop de dommage, en rente perpétuelle. Il entra ensuite dans des détails très-étendus qui étaient de nature à dissiper les inquiétudes exprimées par M. de La Bourdonnaye sur la situation de l'armée et sur celle du trésor. On s'était procuré 100 millions en traitant avec la banque, 40 par des arrangements conclus avec des banquiers à

des conditions très-modérées. En ce moment, il n'existait pas pour plus de 78 millions de bons royaux, dont 19 seulement en circulation, et on avait pu les placer à 3, à 3 et demi, à 4 pour cent, jamais au-dessus de 5 pour cent d'intérêt. Enfin, le trésor avait encore en caisse 16 millions à Paris, et, peu de jours auparavant, les caisses de réserve établies sur la ligne des Pyrénées contenaient 20 millions et demi.

Plusieurs membres de la contre-opposition parlèrent dans le même sens que M. de La Bourdonnaye. M. de Vaublanc combattit aussi le système d'un ministère formé, cependant, sous les plus favorables auspices et que ses amis et lui avaient promis de soutenir pendant un an. Il dit que les hésitations du gouvernement étaient le sujet habituel des conversations des députés de la droite dans leurs conférences particulières, et que, si ces députés voulaient bien dire à la tribune ce qu'ils disaient dans le sein de l'amitié et de la confiance, peut-être les affaires seraient-elles conduites autrement. Il parla du haut degré de prospérité dont jouirait la France si elle avait à sa tête des hommes d'État instruits dans l'art de gouverner, ayant de grandes vues et des desseins élevés. M. Leroux-Duchâtelet, dans une lourde déclamation, se plaignit de ce que les ministres n'avaient pas justifié les espérances qu'avait fait concevoir leur avénement par l'amélioration des institutions et par l'économie dans les dépenses; il demanda qu'on les invitât à présenter, dans la session prochaine, les réformes religieuses, judiciaires

et administratives depuis si longtemps réclamées. M. Hyde de Neuville, dont la position parlementaire n'était pas bien déterminée encore et qui paraissait hésiter entre le gouvernement et l'extrême droite, prétendit que la nouvelle opposition pouvait se caractériser par les mots de *loyauté* et de *confiance* et sembla reprocher au ministère de ne pas apporter assez d'énergie dans la lutte contre la Révolution. M. Delalot, non moins violent que M. de La Bourdonnaye, accusa aussi les ministres de soutenir les doctrines, de suivre les errements de leurs prédécesseurs, de refuser à la France les institutions monarchiques, constitutionnelles et religieuses dont elle avait besoin, de laisser le commerce sans organisation, les provinces sous le joug de la centralisation et la puissance ministérielle sans responsabilité effective. « Pour accom- » plir toutes ces choses, » dit-il, « il faut un ministère » ferme et franc, qui abjure tous les moyens d'intrigue » et de bascule, toute politique à double face, mais les » hommes seuls ont changé, la politique est restée la » même. »

M. Corbière, dans un discours spirituel et sensé, rappela, en réponse à ces attaques, les actes et les choix par lesquels, loin de renouveler le système de bascule pratiqué précédemment, le ministère avait prouvé la ferme intention de s'appuyer sur l'opinion royaliste. Il exposa les difficultés qui ne lui avaient pas permis de présenter aussitôt qu'il l'aurait désiré les projets de loi relatifs à l'organisation municipale et à la responsabilité

ministérielle, la politique extérieure ayant exigé qu'il s'y consacrât tout entier et toutes les questions étant devenues secondaires en comparaison de celle de la guerre. Il fit remarquer que, d'ailleurs, on avait dès à présent accompli assez heureusement la tâche si urgente de sortir du provisoire financier. Il ajouta : « Ne vous laissez
» donc point surprendre, messieurs, par ces allégations
» banales très-injustement appliquées. Le danger de
» perdre les suffrages du Roi et de la majorité de la
» Chambre, voilà la responsabilité morale que nous
» avons le plus à redouter... Nous sommes sortis des
» rangs où sont assis des hommes qui ont dû avoir con-
» fiance en nous; nous devons continuer à les avoir
» pour amis et pour approbateurs de notre conduite. Sans
» cela, nous aurons encouru cette responsabilité et la peine
» qui s'ensuit; nous ferons nos efforts pour ne pas
» l'encourir. Mais toutes les fois que l'opposition, qui
» était jadis une contre-opposition, faible de raison et
» de nombre, nous attaquera par des généralités, ne
» fera que reproduire des accusations banales, eh bien !
» alors la responsabilité sera ce qu'elle doit être, ce que
» nous ne craindrons jamais; le gouvernement aura ce
» qu'il doit avoir dans un gouvernement représentatif,
» l'appui de la majorité, et le ministère marchera,
» en se servant comme d'un utile contrôle de tous les
» avertissements qui viendraient de la part de l'opposi-
» tion ou des oppositions, si malheureusement il s'en
» élevait de plus d'un côté..., sans se laisser épouvanter

» et en ne redoutant d'autre responsabilité que celle qui
» nous commande l'accomplissement de nos devoirs. »

Cette vigoureuse réplique exaspéra l'extrême droite. M. Delalot s'écria qu'on n'avait jamais vu un ministre se jouer ainsi de la Chambre et attaquer les intentions. M. de La Bourdonnaye demanda la parole pour un fait personnel. Il dit qu'en effet, deux ans au moins avant la formation du ministère actuel, il existait déjà une *contre-opposition*, qu'elle avait pris naissance au moment où des hommes qui se trouvaient à la tête de l'opposition royaliste, avaient cru qu'il était plus sage de traiter avec les ministres d'alors, en sorte que, placés pendant le jour sur les bancs de cette opposition, ils étaient, la nuit, dans les salons des ministres. Interrompu presque à chaque mot par les murmures de la majorité qui s'indignait de ces attaques personnelles, il demanda à MM. de Villèle et Corbière s'il n'était pas vrai que, dans une réunion particulière à laquelle assistaient MM. de Bonald et Benoît, il leur avait prouvé qu'ils avaient passé une nuit chez M. Decazes, et que M. de Villèle, pressé par lui de s'expliquer sur ce qui avait eu lieu dans cette conférence nocturne, lui avait répondu qu'*on le pilerait plutôt dans un mortier* que de le lui faire dire. M. de Bonald, dont M. de La Bourdonnaye avait invoqué le témoignage, déclara, sur son honneur, qu'il ne se rappelait nullement le fait raconté par lui, mais que ce dont il se souvenait parfaitement, c'était que la première apparence de mésintelligence entre M. de La

Bourdonnaye et MM. de Villèle et Corbière s'était manifestée à l'occasion d'une conférence que ces derniers avaient eue, non pas avec M. Decazes, mais avec M. de Richelieu, ce qui était bien différent.

Le président du conseil, comprenant qu'il ne lui était plus possible de laisser sans réfutation des allégations auxquelles, d'abord, il lui avait paru préférable de ne pas répondre, le fit avec beaucoup de calme et de dignité. S'étonnant de voir M. de La Bourdonnaye au nombre de ceux qui l'accusaient de ne pas tenir les engagements qu'il avait pris en arrivant au pouvoir, « de-
» puis bien longtemps, » dit-il, « depuis plusieurs
» années peut-être, nous ne nous étions pas parlé à l'é-
» poque où je suis entré au ministère; comment pour-
» rait-il se faire que j'eusse pris des engagements envers
» lui? J'ai des engagements à remplir envers le Roi,
» j'en ai envers les Chambres, j'en ai envers la France;
» je n'en connais pas d'autres. Ceux-là, je croirai les
» avoir remplis tant que le Roi, tant que les Chambres
» me conserveront leur confiance... Mais, me dit-on,
» vous apparteniez à l'opposition royaliste, et depuis que
» vous êtes au ministère, nous ne reconnaissons en vous
» ni les principes, ni les actes pour lesquels vous avez
» combattu à la tribune. Où en est-on réduit pour don-
» ner quelque couleur à une semblable assertion! On va
» chercher des phrases dans mes anciens discours. J'ai
» déjà eu occasion de prouver... que ce n'est qu'en les
» dénaturant qu'on peut les opposer à notre conduite

» actuelle... On tombe aussi dans une erreur grave
» quand on compare l'opposition que nous avons faite
» avec celle qu'on cherche à élever aujourd'hui... A
» cette époque, en m'opposant au système du gouver-
» nement, je soutenais ce qui était dans ma conscience,
» dans mon opinion, je pourrais même dire dans la vé-
» rité, car les événements ont suffisamment justifié mes
» craintes. Tant que... j'ai vu le ministère suivre une
» route qui, à mes yeux, devait mener la France à sa
» perte, je me suis opposé à sa marche. Le jour où je
» l'ai vu, éclairé par les événements, chercher à revenir
» sur ses pas, j'ai cessé mon opposition, et c'est à cette
» époque que se rencontre le dissentiment dont vous a
» entretenu M. de La Bourdonnaye. Il n'est pas impos-
» sible qu'il y ait eu alors... une conférence à la suite
» de laquelle j'aurai prononcé les paroles que le préo-
» pinant affirme sur son honneur... Me fera-t-on un
» crime d'avoir résisté à développer des choses sur les-
» quelles le secret m'était imposé? Mais il y a une er-
» reur grave dans l'assertion du préopinant. Il vient de
» dire que l'entrevue aurait eu lieu avec M. Decazes...
» Je pense, comme M. de Bonald, qu'il a fait confusion
» avec une autre conférence chez M. le duc de Riche-
» lieu. Il s'agissait, je crois, de l'amendement de
» M. Boin sur la loi des élections, et l'on sait très-bien
» que M. Decazes n'était plus ministre. Aurais-je besoin,
» messieurs, de dissimuler les entrevues qui auraient eu
» lieu avec un ministre? Jamais l'opposition aux per-

» sonnes n'est entrée dans mon esprit... Je n'ai jamais » considéré l'opposition que dans ses rapports avec les » intérêts généraux. C'est en cessant une opposition que » l'intérêt général ne commandait plus que la loi des » élections fut adoptée, et c'est en vertu de cette loi » que vous siégez pour la plupart dans cette enceinte. » Après avoir ainsi fait justice des attaques de M. de La Bourdonnaye, M. de Villèle, invité par M. Delalot à s'expliquer sur les institutions réclamées comme complément de la Charte, répondit, en ce qui concernait la loi sur la responsabilité ministérielle, que, dans l'opinion des personnes les plus éclairées et les plus compétentes, dans celle de la commission qui avait examiné le dernier projet proposé, et, autant qu'on pouvait en juger, dans, celle de la Chambre elle-même, une loi sur cette matière pouvait bien être dans l'intérêt des ministres mais non pas dans celui de la responsabilité, qu'il convenait de laisser à la marche des institutions la solution du problème, et que toute proposition à ce sujet ne serait qu'un acte de charlatanisme. Quant à une loi sur le régime municipal, il demanda où en étaient les éléments et exprima la conviction que la situation du pays la rendait impossible, que l'état actuel de la société s'opposait à l'établissement de cette espèce d'institutions, et que ce qui conviendrait à une partie de la France, au Nord par exemple, serait nuisible et répugnant au Midi. Il fit remarquer que le projet relatif à la dotation de la pairie, contre lequel s'élevaient

maintenant tant de plaintes, était pourtant le résultat des réclamations dont la tribune avait si souvent retenti contre le système des pensions, incompatible, disait-on, avec l'indépendance des pairs. Le ministère avait cru devoir prendre en considération un vœu qui lui paraissait fondé sur dès motifs sérieux, il avait présenté son projet, mais alors des préventions injustes s'étaient élevées contre ce projet, et on était allé jusqu'à dire, à la tribune, qu'il consacrait la spoliation des émigrés, bien qu'en réalité il n'y eût pas un seul bien d'émigré dans les dotations des sénatoreries. M. de Villèle, arrivant enfin au reproche qu'on lui faisait, d'avoir eu une politique vacillante et contradictoire dans la question d'Espagne, d'avoir paru hésiter entre la paix et la guerre et d'avoir, par cette hésitation, compromis tous les intérêts, rappela, pour démontrer le peu de fondement de ces reproches, que, dès le principe, le gouvernement avait déclaré qu'il avait fait, qu'il ferait tout ce qui dépendrait de lui pour éviter la guerre et que, si elle avait lieu, ce serait parce que la sûreté et l'honneur du pays l'exigeraient. Il dit que c'était là l'explication de la conduite qu'on avait tenue, qu'il n'avait pas dépendu du gouvernement de réaliser les conditions qui lui auraient permis de maintenir une paix honorable, mais qu'alors qu'il paraissait encore possible de la conserver, il avait su résister aux opinions exaltées qui voulaient dès cette époque le forcer à la guerre. « Jamais, » dit-il encore, « la crainte d'une opposition qui ne serait pas juste, ni

» une irruption d'opinions qui, prononçant sans avoir » les mêmes éléments que nous sur le fond des choses, » tendrait à égarer le gouvernement et à le précipiter » hors de la ligne des intérêts du pays, jamais ces motifs » ne nous arrêteront ni ne nous entraîneront au delà de » ce que nous croirons devoir faire. Nous avons été » portés à ce que nous avons fait par notre propre juge- » ment, par les événements, par les ordres du Roi... ; » nous avons partagé l'opinion qui a été suivie, et certes » nous n'avons fait en cela de concessions à rien autre chose » qu'à ce qui nous a paru être l'intérêt du pays. » Le ministre, en finissant, réfuta succinctement les objections financières, assez pauvres, que la contre-opposition avait mêlées à ses arguments politiques.

Toutes les parties de cette réponse n'étaient sans doute pas péremptoires ; on avait droit de s'étonner d'entendre l'ancien chef de la droite, qui avait si longtemps réclamé les libertés municipales, déclarer, maintenant qu'il était au pouvoir, qu'elles étaient inconciliables avec l'état de la France; il y avait beaucoup à dire sur cette fermeté inébranlable que M. de Villèle s'attribuait en présence des exigences des partis, sur sa prétention de n'avoir pas varié dans la question d'Espagne; mais il avait parlé avec habileté, dans le sens des idées de la majorité; il fut vivement applaudi. M. Delalot voulut lui répliquer : il l'accusa d'imiter l'ancien ministère qui se targuait toujours d'avoir pour lui sa conscience et l'appui de la majorité; il dit que s'appuyer ainsi sur la

majorité, c'était s'appuyer sur l'intérêt. « On nous re-
» proche, » ajouta-t-il, « d'être en petit nombre ; nous
» en sommes fiers, car, depuis longtemps, en France,
» la fidélité est en minorité. » Les violents murmures de la Chambre ne lui permirent pas de prolonger beaucoup son discours. Malgré les efforts de M. Hyde de Neuville, l'assemblée ferma la discussion générale.

M. de Bouville, dans un langage qui n'avait rien d'hostile pour le ministère, avait proposé une série d'amendements dont le but était de faire disparaître les lacunes et les défectuosités qu'il croyait voir dans le système financier. Le véritable défaut de ce système consistant, suivant lui, en ce qu'il n'avait qu'un seul papier, les inscriptions de rentes, qui, à un moment donné, pouvaient être repoussées par la Bourse et laisser l'État sans ressource, il avait proposé une émission de 240 millions en reconnaissances, portant intérêt à 5 pour cent et susceptibles d'être converties en rentes. M. de Villèle, tout en rendant justice à la modération avec laquelle ce nouveau système venait d'être développé, avait représenté qu'il ne faisait que reculer la difficulté, que la faveur qui s'attachait aux reconnaissances de liquidation comparativement à la rente tenait à leur rareté, qu'elle cesserait le jour où on les multiplierait, et que, d'ailleurs, on n'avait aucune raison de penser que la Bourse dût repousser une émission de rentes. M. de Bouville consentit à retirer son amendement pour ne pas entraver la marche du gouvernement, et, avant de quitter la tribune,

il fit, en termes pathétiques, en se prévalant de son âge et de sa vieille expérience, un appel aux royalistes pour les adjurer de ne pas se diviser devant l'ennemi.

M. de Vaublanc, qui aimait à se faire considérer comme un défenseur éclairé des intérêts du commerce, de l'agriculture et de l'industrie, mais qui voyait surtout le moyen de les faire prospérer dans la prohibition des produits étrangers, ayant violemment attaqué les tarifs de douane comme donnant trop de facilités à l'importation de ces produits et présenté sous un aspect très-sombre la situation de la France sous ces divers rapports, M. de Saint-Cricq crut devoir le réfuter. Sans affirmer d'une manière absolue que le commerce et l'industrie fussent dans un état de véritable prospérité, il en montra des indices assez évidents, assez difficiles à récuser dans la progression toujours croissante des consommations de toute nature, dans le plus grand développement du travail et dans l'augmentation des revenus indirects; de tout cela, il tira la conclusion singulièrement hasardée que le système douanier était aussi près que possible de la perfection. Comme M. de Vaublanc avait beaucoup insisté sur la supériorité du commerce extérieur de l'Angleterre, dont les exportations s'élevaient à 12 ou 1300 millions tandis que celles de la France atteignaient à peine 450 millions, « que résulte-t-il de » ce rapprochement? » dit M. de Saint-Cricq. « Que » nos relations commerciales au dehors sont beaucoup » moins étendues que celles de l'Angleterre. Qui en

» doute et qui a jamais essayé de le nier? Mais est-ce à » l'administration qu'il faut s'en prendre? Là est la » question. » M. de Saint-Cricq expliqua ensuite que cette immense supériorité de l'Angleterre tenait à ce qu'elle possédait l'Inde et que la France avait perdu ses colonies, et il n'eut pas de peine à prouver que l'administration n'avait rien négligé, en fait de mesures prohibitives et de précautions exceptionnelles, pour protéger en France contre les importations anglaises l'industrie des manufactures de laine et de coton. Il établit, d'ailleurs, comme un fait satisfaisant, que les importations de la France se composaient en grande partie de produits naturels ou simplement préparés, employés par l'industrie comme matières premières ou comme ingrédients, et de produits naturels de consommation immédiate; que les objets manufacturés n'y entraient que pour 33 millions, et que les exportations, dont la valeur était exactement de 455 millions, consistaient en 163 millions de produits du sol et en 292 millions de produits des manufactures. Il vanta le développement donné aux voies de communication intérieure et l'aisance générale de la population, bienfait inestimable de la Restauration.

M. de Frénilly, entrant dans la pensée de M. de Vaublanc, proposa d'augmenter considérablement les droits à l'entrée des laines étrangères, pour venir, dit-il, au secours de l'agriculture et du commerce, auxquels une baisse inattendue du prix des laines surfines avait infligé des pertes énormes. Cette proposition, fortement appuyée

par plusieurs membres, fut combattue par d'autres, particulièrement par M. Duvergier de Hauranne, qui représentèrent qu'en frappant l'introduction des laines d'une taxe excessive, on porterait les plus grands préjudices à l'agriculture et au commerce. M. de Saint-Cricq, ramené par l'exagération de ses adversaires à une plus saine intelligence de l'économie politique, signala le danger de nuire, en favorisant par les tarifs un intérêt spécial, à un intérêt non moins digne d'attention de se décider sans un examen suffisamment approfondi à des changements pour lesquels fallait attendre les leçons de l'expérience, et rappela que, tout récemment, la défense d'importer en France les blés d'Odessa et d'autres productions étrangères, avait déterminé plusieurs gouvernements à interdire dans leurs États l'entrée des vins de France; il en conclut qu'il fallait, quant à présent, maintenir les droits tels qu'ils étaient et laisser au gouvernement du roi le soin de modifier les tarifs dans l'intervalle des sessions, lorsqu'il aurait été éclairé par les réclamations du commerce. M. de Villèle s'étant exprimé dans le même sens, la proposition de M. de Frénilly fut rejetée.

M. de Vaublanc avait demandé qu'on élevât aussi les droits à l'importation des toiles étrangères. Il retira son amendement sur la promesse faite par M. de Saint-Cricq qu'à la prochaine session cette question serait soumise à la Chambre.

Je ne m'arrêterai pas à tous les vœux, à tous les amendements que présentèrent successivement les membres

de la droite, et qui étaient inspirés par l'esprit et les préventions de ce parti. M. de Frénilly soutint que les ministres devaient donner à la Chambre beaucoup de détails dans la loi du budget, mais aucun dans la loi des comptes, le droit d'administrer les finances étant un droit royal et le Roi pouvant disposer à son gré du budget une fois voté sans que personne eût à lui en demander compte. M. Leroux Duchâtelet demanda qu'au lieu de réduire les dépenses de la guerre et de la marine, comme le proposait la commission avec l'assentiment des ministres, mais contrairement à l'avis de beaucoup de royalistes, on rétablît les retenues sur les traitements supérieurs à 3,000 francs et on réduisît ceux des ministres et des directeurs généraux. M. Hyde de Neuville parla, comme il l'avait déjà fait en 1816, de diminuer le nombre des tribunaux, se plaignit des envahissements de la bureaucratie, de l'énormité des frais d'administration, mais aussi de l'insuffisance des traitements des ambassadeurs, parmi lesquels il figurait. M. de Berbis, montra la cause des dépenses excessives de l'administration et des abus de la centralisation, dans l'idée qu'avait eue l'Assemblée constituante de supprimer les provinces, de morceler la France en 83 départements, de faire ainsi de la surface du royaume une sorte d'échiquier, triste résultat qui rendait la capitale maîtresse de tout l'Empire et qui, si l'on n'y prenait garde, détruirait un jour l'esprit public dans tout le reste du pays; ne pouvant, cependant, demander la suppression d'un état de choses

consacré par la Charte, il dit que ses amis et lui se bornaient à souhaiter la réduction du nombre des préfectures. M. Bazire exprima le vœu qu'on doublât celui des agents de change, auxquels profitait d'une manière scandaleuse l'élévation de la dette de l'État, et qu'on ne confiât de telles fonctions qu'à des hommes d'une moralité éprouvée, à des *royalistes*, ce qui serait une grande nouveauté à la Bourse. Le conseil d'État fut encore une fois attaqué, soit comme n'ayant aucune utilité, soit comme n'offrant pas à ses justiciables, à raison de l'amovibilité de ses membres, de suffisantes garanties d'indépendance et d'impartialité. M. Delalot, qui ne laissait échapper aucune occasion de rentrer dans les questions générales pour épancher sa haine contre M. de Villèle, essaya, avec force sarcasmes, de le mettre en contradiction avec lui-même, en rappelant ce qu'il avait dit en 1817, tant sur l'illégalité du conseil d'État que sur le danger des émissions de rentes et sur la nécessité des économies. M. de Villèle reconnut que, quant au conseil d'État, des réflexions plus mûres avaient modifié ses opinions, et, pour les autres questions, il s'en tira, comme à l'ordinaire, en alléguant la différence des temps. M. Terrier de Santans demanda la suppression des bourses dans les colléges royaux, et M. de Berbis, en appuyant cet amendement, soutint que la multiplicité de ces bourses était aussi impolitique que nuisible aux principes d'une bonne administration : « Prodiguer, » dit-il, « les » moyens qui offrent à un si grand nombre d'individus

» l'occasion, et, pour ainsi dire, l'appât de sortir de leur » position, c'est évidemment un surcroît de dépenses » pour l'État, et c'est, pour les individus, plutôt un » malheur qu'un avantage, puisque, ne pouvant arriver » tous à des emplois et, cependant, en ayant besoin, » ils forment, en quelque sorte, dans la société, une » classe à part qui ne sait plus que faire, qui vit avec » peine et qui doit nécessairement, par cela même, être » mécontente... » On réclama aussi des réductions sur les crédits portés au budget pour encouragements aux arts et pour subventions aux théâtres, la suppression ou la réduction des sommes consacrées à l'école des beaux-arts et à l'achèvement de divers édifices et monuments publics. Par une espèce de compensation, des voix s'élevèrent pour demander qu'on augmentât le fond des secours destinés aux anciens Vendéens, qu'on améliorât le sort du clergé, qu'on bâtît de nouvelles églises, qu'on réparât les anciennes, et qu'un jour la dotation du clergé, devenue fixe, fût inscrite au grand-livre et soustraite ainsi aux caprices et aux vicissitudes de l'administration. M. de Marcellus dit, à ce sujet, que le trésor du culte du roi des rois méritait d'être élevé à la dignité de la liste civile. S'étonnant de voir encore, parmi les lois qui régissaient la France, des lois impies, œuvre de la Révolution, il conjura les ministres de travailler à rendre la législation plus digne du royaume gouverné par le *Fils aîné de l'Église*. L'impression de ce discours fut votée, sans qu'on eût égard aux observations de M. Duvergier de Hau-

ranne qui voulait qu'au moins la qualification de *lois impies*, donnée à des lois actuellement en vigueur, en fût retranchée. M. de la Bourdonnaye attaqua le système de la centralisation de la police, et, sans nier la nécessité des dépenses secrètes auxquelles elle donnait lieu, proposa de les séparer bien nettement des dépenses publiques sur lesquelles s'exerçait le contrôle du Corps législatif, ce qui restreindrait le cercle des abus possibles. Il affirma que, sous un des ministères précédents, les fonds secrets avaient été employés à payer largement des abonnements aux journaux, à donner des pensions à divers écrivains, pensions qui pouvaient chaque jour être accordées, retirées ou rendues, selon que le ministre avait besoin de l'appui et de la complaisance de telle ou telle personne, et il soutint qu'une telle faculté entre les mains des dépositaires de l'autorité royale ne pouvait se concilier avec le système représentatif. Des vœux furent encore exprimés pour la réforme du mode d'exercice des contributions indirectes, pour le dégrèvement de la contribution foncière au moyen d'une meilleure répartition, pour la suppression de l'impôt sur les jeux, pour l'extension des attributions des conseils généraux et municipaux, pour l'introduction, dans une certaine mesure, de la spécialité des dépenses.

A ces manifestations de l'esprit ultra-royaliste, tantôt rédigées en propositions formelles, tantôt prenant la forme de vœux pour l'avenir ou de regrets du passé, les ministres répondaient, soit par des objections fondées

sur la difficulté des circonstances, soit en alléguant l'impossibilité de revenir partiellement à un ordre de choses dont l'ensemble et les éléments essentiels n'existaient plus et ne pouvaient plus renaître, soit même, bien que plus rarement, en démontrant le peu de fondement de certains griefs. M. de Clermont-Tonnerre fit entendre que, s'il se prêtait à la réduction à opérer sur le budget de la marine, ce n'était pas sans un vif regret, parce qu'il avait la ferme conviction que cette réduction était préjudiciable à l'intérêt public. M. de Chateaubriand prit plusieurs fois la parole. Bien que le budget de son département n'eût pas été sérieusement attaqué, il le défendit en détail, avec un grand éclat d'expression et en mêlant adroitement à ses arguments des allusions, des considérations, des élans monarchiques qui devaient aller au cœur de la majorité. Habile à se ménager de la popularité dans des camps fort divers, il combattit les réductions demandées par un membre de la droite sur les fonds destinés à l'école des beaux-arts et à la construction de plusieurs monuments. Il déclara que, bien loin de croire ces réductions possibles, il eût désiré qu'on pût augmenter les allocations inscrites au budget, achever au moins quelques-uns de ces monuments dont l'aspect, dans leur état actuel, affligeait les yeux des Parisiens, par exemple l'Arc de Triomphe de l'Étoile, la Madeleine, l'hôtel du quai d'Orsay, et ôter ainsi tout prétexte de lamentations hypocrites aux ennemis de la légitimité qui affectaient de gémir sur l'abandon des travaux commencés,

feignant d'oublier que c'était la conséquence de la nécessité où l'on s'était trouvé de payer les dettes des Cent-Jours et de réparer d'autres ruines de l'usurpation. Il témoigna aussi le désir qu'on améliorât le sort des gens de lettres, des savants et des artistes, et qu'on leur procurât cette indépendance sans laquelle l'esprit ne peut arriver à la perfection qu'il entrevoit. « Je sais, » dit-il, « qu'il est des esprits peu touchés des arts ; ils voudraient » nous ramener à des époques où la gravité des mœurs » tenait lieu de tout et où les plaisirs de la famille » remplaçaient les pompes publiques. Mais, messieurs, » il faut prendre les siècles tels qu'ils sont : le temps ne » s'arrête ni ne recule. On peut regretter les anciennes » mœurs, mais on ne peut pas faire que les mœurs nou- » velles n'existent pas. Les arts ne sont pas la base de la » société, mais ils en sont l'ornement : chez les vieux » peuples, ils remplacent souvent les vertus, et du » moins ils en reproduisent l'image au défaut de la réa- » lité. Les arts et les lettres ne sont plus, comme autre- » fois, confinés dans un petit nombre d'hommes qui ne se » mêlaient point à la société. Les savants, les gens de » lettres, les artistes, forment aujourd'hui une classe » immense que l'on rencontre partout et qui exerce un » grand empire sur l'opinion. Rien de plus facile que de » vous attacher ces hommes qui font tant d'honneur à » leur patrie, car enfin, messieurs, c'est autant à la su- » périorité de nos arts qu'à la renommée de nos armes » que nous devons notre prépondérance en Europe. Il

» est juste, convenable et politique d'environner d'es-
» time, de bienveillance et de considération des hommes
» dont les noms, connus des étrangers, font une partie
» de la richesse de notre pays. Honorons-les, recher-
» chons-les, montrons-leur la gloire ; ils se laisseront
» prendre à cette amorce à laquelle ils n'ont jamais su
» résister... Vous pardonnerez, messieurs, ces observa-
» tions : il m'était impossible d'oublier mes anciens amis
» et de ne pas plaider leur cause à votre tribunal. »

Il y avait loin de ce langage et de ces idées à l'esprit qui animait la grande majorité de la Chambre, et on eût pu prévoir que l'orateur qui s'exprimait de la sorte briserait tôt ou tard les liens qui l'attachaient à cette majorité.

Le trait distinctif de cette discussion, c'est que, pour la première fois depuis 1817, les thèmes habituels de la gauche n'y trouvaient pas d'organes. Un seul homme y représenta, non pas la gauche, non pas même le centre gauche, mais ce qu'il y avait de plus modéré et de plus sensé dans l'opinion libérale. Je veux parler de M. Duvergier de Hauranne. A la chambre introuvable, on l'avait vu résistant courageusement, avec MM. de Serre, Pasquier et Royer-Collard, aux emportements de la majorité ultra-royaliste. Exclu néanmoins de la représentation nationale par les élections ultra-libérales qu'amena la loi de 1817, parce qu'il n'avait pas voulu s'associer à d'imprudentes exagérations, il n'était rentré au Palais-Bourbon qu'à la suite de la réaction monarchique de

1820, mais il n'avait pas tardé à déplorer les excès de cette nouvelle réaction, et seul, maintenant, il la combattait franchement, énergiquement, sans se laisser intimider par l'isolement où il se trouvait depuis la retraite de l'opposition; il semblait même puiser plus de décision et de fermeté dans cet isolement qui ne l'exposait plus au danger de paraître solidaire d'un parti qui n'était pas le sien. Il reproduisit les observations qu'il avait présentées l'année précédente dans le sens de l'établissement de rapports diplomatiques et commerciaux avec les colonies espagnoles insurgées. Il demanda, sans succès, une réduction sur les dépenses de la maison militaire du roi. A l'occasion d'un amendement de la commission qui consistait à retrancher du budget de l'Université 130,000 francs destinés à la fondation d'une maison de retraite pour les professeurs, il rappela la suppression de l'École normale, la nouvelle organisation donnée à l'École de médecine, l'exclusion dont on avait frappé plusieurs de ses professeurs les plus distingués, et il en tira la conclusion qu'il existait un projet de détruire entièrement l'Université. Les détails dans lesquels il entra blessèrent la majorité qui refusa l'impression de son discours.

L'ensemble du budget fut voté, le 22 avril, par 263 voix contre 15. Les très-légères modifications qui y avaient été apportées dans le cours de la discussion, avaient réduit l'ensemble des dépenses à 895 millions 862,776 francs.

Le duc de Levis fit, à la Chambre des pairs, le rapport de la loi financière. Non seulement il en proposa l'adoption, mais il donna son adhésion aux principes sur lesquels elle était fondée, et, tout en indiquant quelques améliorations dont elle lui paraissait susceptible, il reconnut qu'elles n'étaient pas tellement urgentes qu'on ne pût les ajourner. Il exprima son regret des réductions qu'on avait opérées sur les budgets de la guerre et de la marine. Il fit un pompeux éloge de l'armée, de son admirable discipline, de la noble conduite de son auguste chef, qui permettaient d'espérer la prompte fin de la guerre.

Dans la discussion qui s'ouvrit le 6 mai et qui occupa deux séances, M. de Marbois, suivant sa coutume, attaqua, au point de vue de l'économie, les dépenses des diverses administrations. Représentant arriéré des idées qui avaient eu cours sous l'Empire en matière de crédit et qui n'étaient que le résultat des nécessités ou, pour mieux dire, des impossibilités de cette époque, il combattit le principe posé par M. de Villèle dans l'exposé des motifs, qu'en acquittant les dépenses ordinaires au moyen de l'impôt, on est en droit de couvrir les dépenses extraordinaires par des créations de rentes, autrement dit par des emprunts. Il s'étendit longuement sur le danger de faciliter l'accroissement de la dette, déjà si énormément augmentée depuis qu'en 1802 on avait pris l'engagement de ne jamais élever la somme des rentes au-dessus de 50 millions, sur ce qu'il y avait de com-

promettant à donner à des banquiers, surtout à des banquiers étrangers, l'exploitation de la fortune publique, à exciter l'agiotage en lui livrant les capitaux enlevés à l'agriculture et à l'industrie; il parla du système de l'amortissement comme d'une pure chimère; il contesta l'autorité des arguments qu'on voulait tirer de la situation de l'Angleterre, à qui l'immensité de son commerce et de son industrie permettait de supporter un fardeau qui finirait pourtant par l'accabler; il soutint que le crédit était la ruine des États. M. de Villèle répondit à l'ancien ministre du trésor que le système des emprunts, quoi qu'on en pût penser, n'était pas l'œuvre du ministère actuel, qu'il l'avait trouvé établi, que les circonstances en avaient suffisamment établi la nécessité, que la France n'aurait pu autrement effectuer sa libération, que, quant à l'amortissement, ce n'était pas le moment de le supprimer lorsqu'il était en état d'atteindre le but pour lequel il avait été fondé, que la question se réduisait à savoir si, après l'avoir créé à grands frais, il fallait profiter des avantages qu'il pouvait offrir, et qu'on devait seulement se tenir en garde contre l'abus dont il était susceptible. M. Roy appuya ces observations.

Ce dernier orateur, adversaire prononcé des caisses spéciales placées en dehors du contrôle de la trésorerie, s'éleva en particulier contre le mode du budget de l'instruction publique, dont les recettes, provenant pour une portion de perceptions autorisées par la loi des finances et faisant partie, à ce titre, des revenus de l'État,

auraient dû, selon lui, être versées au trésor. Il demanda comment on pouvait admettre que le ministre chargé de pourvoir à l'insuffisance des ressources propres de l'Université, n'eût aucun moyen d'en apprécier l'étendue. Le ministre de l'intérieur, sans contester ces principes, fit remarquer que, dans l'état actuel de la législation, l'instruction publique, substituée aux droits de l'Université, était un corps qui avait sa dotation et ses revenus comme la Légion d'honneur et d'autres établissements, et que, d'ailleurs, le changement proposé ne donnerait pas, pour la bonne gestion de ces revenus, des garanties plus efficaces que celles qui existaient en ce moment. Le grand-maître de l'Université, M. Frayssinous, évêque d'Hermopolis, ajouta que, quelque opinion qu'on pût avoir, en théorie, sur les avantages ou les inconvénients de la spécialité, le décret de 1808 avait tranché la question à l'égard de l'Université, qu'aux termes de ce décret elle obéissait à un chef dont l'autorité émanait directement du monarque et à qui il appartenait de nommer à tous les emplois, qu'elle réunissait tous les caractères qui donnent à un corps une existence indépendante, qu'elle avait le droit de percevoir elle-même ses revenus, d'acquitter ses dépenses et de n'être comprise au budget que pour le supplément de fonds rendu encore nécessaire par l'insuffisance de sa dotation, que cet état de choses se justifiait par des considérations de l'ordre le plus élevé, que c'était sur l'Université, chargée de la direction de l'enseignement public, que reposait le

sion d'assurer l'avenir de la France en formant la génération nouvelle à la pratique des vertus sociales comme à celle des vertus privées, en faisant goûter à la jeunesse les hautes vérités de la religion en même temps qu'elle lui inculquait le principe des connaissances humaines ; que, pour atteindre ce but, elle avait besoin d'appeler à son secours les hommes les plus éclairés, les plus vertueux, mais que, ne pouvant leur offrir les avantages de la fortune en échange des travaux et des sacrifices qu'elle leur imposait il fallait du moins qu'elle leur assurât une existence tranquille et à l'abri de toute inquiétude, ce qui lui serait impossible si chaque année voyait remettre en question l'utilité des établissements, la condition des professeurs, la quotité des traitements et des pensions de retraite. M. de Marbois répondit, non sans quelque raison, que cette argumentation, si elle était admise, conduirait nécessairement à réclamer aussi un budget spécial, indépendant des Chambres et du trésor, pour la magistrature, pour les hospices, qui n'avaient pas moins besoin que le corps enseignant de fixité et de sécurité.

M. Roy, déplorant, après tant d'autres, la nécessité où se trouvait constamment la Chambre des pairs, par suite de l'époque tardive où lui était présentée la loi des finances, d'accepter des dispositions qu'elle n'approuvait pas, suggéra l'idée de diviser le budget en plusieurs lois séparées qui seraient successivement portées à cette Chambre à mesure qu'elles auraient été votées par la

Chambre des députés. Cette idée fut appuyée par M. de Ségur, par M. Boissy d'Anglas et par M. de Marbois.

Il y eut encore, à l'occasion du budget particulier de la Chambre des pairs, un débat assez animé sur la position fausse où la pairie se trouvait placée par l'effet de l'arbitraire qui présidait à la concession des pensions dont jouissait une partie de ses membres. Nous avons vu que le ministère avait proposé un projet de loi qui paraissait avoir pour objet de remédier à cet inconvénient, mais auquel il n'avait pas été possible de donner suite pour divers motifs, et qui, en réalité, était loin de faire disparaître complétement l'abus dont on se plaignait. Le duc de Choiseul exprima l'opinion que, pour concilier la dignité de la Chambre avec la justice qui en était inséparable, il fallait que ces pensions ne fussent accordées qu'aux seuls pairs dépourvus des moyens de soutenir l'éclat de leur dignité, qu'elles fussent inscrites comme dettes de l'État, que le budget de la Chambre fût fixé et administré par elle-même, que le surplus des fonds disponibles de sa dotation fût remis au trésor public et qu'aucune distribution secrète de fonds ne fût faite à ses membres. « Lorsque le Roi, » dit-il, « voudra » récompenser de grands services et de grands talents » en élevant à la dignité de pair une personne privée des » avantages de la fortune, les Chambres,... s'unissant à » la volonté royale, s'empresseront de voter,... sur sa » proposition, une dotation convenable, digne à la fois, » et des services rendus à la patrie, et du Roi qui les

» récompense. » La proposition du duc de Choiseul fut appuyée par plusieurs de ses collègues. M. de Villèle expliqua qu'il n'avait pas dépendu du ministère de surmonter l'opposition que son projet de loi avait rencontrée dans l'autre Chambre, et que la question présentait, d'ailleurs, de véritables difficultés; il donna l'assurance que le gouvernement avait le plus vif et le plus sincère désir de la résoudre, l'indépendance et la considération de la Chambre des pairs étant dans son intérêt, et il promit de profiter des indications fournies par la discussion pour satisfaire, aussi complétement que le permettraient les circonstances, au vœu qu'on venait d'exprimer. A la demande de M. Roy, la Chambre décida que le procès-verbal réduirait à l'exposé le plus sommaire le compte-rendu d'une discussion qu'on devait regarder comme confidentielle.

Après d'autres dissertations sans conclusion sur un bon nombre de questions financières qu'on était habitué à voir reparaître périodiquement, par exemple sur la convenance de supprimer les jeux publics et les loteries, le budget fut voté à la majorité de 134 voix sur 141.

La session fut close le 9 mai. Elle se terminait sans que la gauche eût consenti à reprendre, à la Chambre des députés, la place qu'elle avait quittée après l'exclusion de M. Manuel, et sans que le centre gauche eût rompu le silence dans lequel il s'était renfermé depuis cette époque. Le motif que les membres de l'opposition donnaient de cette abstention prolongée, la réponse qu'ils

faisaient à ceux qui leur reprochaient d'avoir déserté leur poste et manqué ainsi à leur premier devoir, d'avoir été infidèles à leurs mandats, c'était, comme nous l'avons vu, qu'on leur avait ôté la possibilité de l'exercer librement. « N'y aurait-il pas, » disait un de leurs journaux ; « quelque chose d'imposant à voir toute l'opposition » rentrer dans l'enceinte nationale et servir de cortége » au député dont elle suivit le sort après avoir défendu » sa cause ? Et l'effet moral que produira ce retour solennel ne compensera-t-il pas le vide que son absence » laissa quelque temps dans une assemblée où elle n'eût » pu opposer à la puissance du nombre qu'un inutile » courage et une infructueuse éloquence ? » Cette persistance, à laquelle on ne s'était peut-être pas attendu du côté du gouvernement et que les journaux de la droite affectaient de tourner en ridicule, cette annulation complète d'un parti qui comptait dans le pays tant d'adhérents, causaient, dit-on, un certain souci au ministère. Il en résultait dans l'aspect de la Chambre, dans ses délibérations, quelque chose d'anormal, une absence de mouvement et de vie réelle. Ce qui était plus grave, c'est que, la lutte n'existant plus qu'entre les deux fractions de la droite, leur antagonisme n'était plus un accident passager, mais devenait peu à peu le fond même de la situation. On racontait que les ministres avaient, par des voies indirectes, fait engager plusieurs députés du centre gauche à parler sur le budget. Cela est difficile à croire. Ce qui est certain, c'est que le cabinet était quel-

quefois embarrassé de l'absence d'une opposition qui, en le combattant, lui donnait l'occasion de se présenter comme le champion des doctrines monarchiques, tandis que, réduit à la tâche unique de repousser les exagérations des ultra-royalistes, il pouvait paraître aux esprits passionnés qu'il entrait dans ce système de juste-milieu que les ministres et leurs amis avaient jadis frappé de tant d'anathèmes.

Soit tactique, soit prévention, le parti libéral semblait attacher peu d'importance aux divisions de ses adversaires. Ses journaux affectaient de ne voir qu'une comédie dans les dissentiments qui travaillaient la majorité. Ils disaient que la droite, voulant faire oublier autant que possible l'absence d'une opposition véritable, avait chargé quelques-uns de ses membres de former une opposition simulée, et que c'était pour rendre l'illusion plus complète que quelques-uns étaient allés s'asseoir sur les bancs de la gauche.

De telles allégations n'étaient pas sérieuses. La polémique des journaux royalistes prouvait, non moins que les débats de la tribune, combien ces divisions étaient profondes. Monsieur, qui était fort satisfait des ministres, s'en affligeait. Il désapprouvait la conduite de M. de La Bourdonnaye. Il s'efforçait de calmer, de contenir la portion la plus violente de la presse royaliste, et ses efforts n'étaient pas toujours sans résultat, au moins pour un moment.

Peu de jours avant la fin de la session, on avait célé-

bré d'une manière assez singulière l'anniversaire du 2 mai 1814, de cette journée marquée par la déclaration de Saint-Ouen, dans laquelle Louis XVIII avait posé les bases de la Charte. Nous avons vu que le Roi avait fait construire pour madame du Cayla une belle résidence dans le parc de Saint-Ouen. En prenant possession du château, elle y donna une fête destinée à rappeler le souvenir du grand événement que ce lieu avait vu accomplir, et le *Journal des Débats* en publia une relation pompeuse : « La France, » dit-il, « était représentée » à cette fête par tout ce que Paris renferme de per- » sonnes illustres par leur naissance, élevées par leurs » dignités : le corps diplomatique, les ministres, des » maréchaux, des pairs de France, les grands fonction- » naires, des magistrats, des maires de Paris, des colo- » nels de la garde nationale et une foule de personnes » que leurs qualités personnelles recommandent dans » la condition privée. Les grâces, surtout, étaient très- » bien représentées. Plus de deux cents dames ornaient » et embellissaient cette fête. » Le récit continuait sur ce ton : tout, suivant le galant journal, s'était admirablement passé, et, *chose inouïe, les toilettes même n'avaient occasionné aucun retard.* La fête avait commencé par un déjeuner splendide, *malgré les rigueurs du vendredi scrupuleusement observées,* servi sous une tente comme par enchantement. Puis, on avait passé sous une seconde tente préparée en salle de spectacle, où les artistes réunis des théâtres lyriques avaient joué

deux pièces dont l'une était un vaudeville fait pour la circonstance, dans lequel étaient habilement intercalés les airs de *Vive Henri IV* et de *Charmante Gabrielle,* et qui se terminait par l'arrivée d'un courrier annonçant la prise de Saragosse. Après le spectacle, on avait fait l'inauguration d'un portrait du Roi, peint par Gérard, qui représentait Louis XVIII, assis devant son bureau et méditant la Charte. Cette inauguration avait eu lieu au bruit des accords d'une musique *délicieuse.* Le *Journal des Débats* ne trouvait pas d'expressions suffisantes pour rendre un juste hommage aux soins prévenants, à l'aimable accueil de la maîtresse de la maison. « Saint-Ouen, » avait dit avec beaucoup de grâce et de bonheur madame du Cayla, « est, le 2 mai, à toute la France ; je » n'en suis pas la propriétaire, je n'en suis que le » concierge. »

Pendant que cinq ou six cents personnes assistaient, dans l'intérieur du parc et du château, à cette fête, la population des environs était réunie sur la route, dans l'espérance de voir arriver le Roi, mais il avait, ce jour-là, dirigé sa promenade du côté de Choisy.

Une telle solennité, racontée dans un pareil style par le plus grave et le plus accrédité des journaux royalistes, était le premier acte extérieur apparent qui proclamât, pour ainsi parler, l'existence d'une favorite. C'était un singulier retour vers les habitudes d'une autre époque, et l'âge, la figure même de Louis XVIII, ajoutaient encore à ce qu'il y avait de ridicule et d'étrange dans ces

démonstrations. Les libéraux s'en amusaient ; les quolibets, les sarcasmes qu'on semblait provoquer à plaisir s'épanchaient, non pas dans les journaux, à cette époque on n'osait guères s'attaquer publiquement à la personne royale, mais dans des écrits clandestins qui circulaient de main en main et qu'on s'arrachait avec avidité. On se rappelle encore la chanson d'*Octavie*, cette satire cruelle et exorbitante où Béranger représentait Louis XVIII sous les traits de Tibère à Caprée. Paul-Louis Courier fit imprimer à Londres une prétendue lettre du vieux roi à Ferdinand VII, dans laquelle il était censé engager son cousin à montrer moins de répugnance pour le régime représentatif. « J'aime l'absolu, » lui disait-il, « mais..., pour le produit, ceci vaut mieux, pourvu, » toutefois, que ce soit moi qui nomme les députés du » peuple, comme nous l'avons établi... fort heureuse- » ment. Le représentatif, de la sorte, est une Cocagne... » Cent voix ne me coûtent pas..., cette année, un mois » de madame du Cayla. » Un journal de la contre-opposition royaliste, plus hardi que les feuilles libérales, ne craignit pas de parler de ministres créés et soutenus par des *influences de boudoir*.

CHAPITRE LXXXV

— 1823 —

Élections partielles, toutes favorables à la droite. — Progrès incessants de la réaction ultra-royaliste, destitutions, vexations de police, exagérations et exigences du clergé, excès impunis de la presse royaliste, rigoureuse repression de la presse libérale. — Procès de M. Koechlin. — Succès des *Tablettes historiques*. — Popularité du duc d'Orléans dans le parti libéral. — Hausse des fonds. Élévation du produit des impôts. Conclusion avec la maison Rothschild d'un emprunt de 23 millions de rente, à des conditions inespérées.

Les Chambres, en se séparant, laissaient le pays livré plus que jamais à l'ascendant absolu du parti royaliste, ou, pour mieux dire, de la portion la plus ardente, la plus exagérée de ce parti. Des élections particlles, qui avaient eu lieu dans quelques départements pendant les mois de mars et d'avril, avaient prouvé que l'opinion libérale, découragée par ses nombreux échecs, ne portait plus dans la lutte l'ardeur, l'ensemble, la persévérance

qui seuls auraient pu lui permettre de disputer la victoire. Dans plusieurs colléges même, elle s'était tout à fait abstenue. Sur huit nominations, la gauche et le centre gauche n'en avaient pas obtenu une seule. Les seuls des nouveaux élus dont on se rappelle le nom étaient M. de Marchangy, nommé une seconde fois par le grand collége du département du Nord, dont la première élection avait été cassée comme irrégulière, et M. Blin de Bourdon, envoyé sur les bancs de la Chambre par le collége d'Abbeville.

Le ministère, cédant de plus en plus aux excitations de la presse ultra-monarchique qui le pressait de remettre tous les emplois en des mains sûres, multipliait les destitutions. Elles frappaient en masse jusqu'aux plus humbles praticiens, jusqu'aux greffiers de justice de paix, jusqu'aux huissiers qui invoquaient en vain l'espèce d'inamovibilité que la loi semblait leur avoir garantie en les autorisant à présenter leurs successeurs. De nombreux mouvements, presque tous inspirés par la même pensée, renouvelaient le personnel des préfectures. M. Blin de Bourdon, à peine installé dans ses fonctions législatives, était appelé à celle de Beauvais. Un des rédacteurs les plus exagérés de la *Quotidienne,* M. Laurentie, connu surtout alors pour avoir vanté dans ce journal les *rigueurs salutaires* employées jadis contre les hérétiques, était nommé chef de division à la préfecture de police et bientôt après inspecteur général des études.

Tous les chefs d'administration recevaient l'ordre de surveiller d'une manière particulière ceux de leurs employés qui étaient abonnés au *Constitutionnel* et au *Courrier*, et la *Quotidienne* déclarait qu'une telle mesure lui paraissait fort sage.

Le domaine des lettres et des sciences n'était pas plus que les autres à l'abri de cette réaction inquisitoriale. J'ai déjà parlé de la clôture des cours de MM. Cousin et Guizot. La mort de l'illustre Delambre ayant laissé vacante, au collége de France, la chaire d'astronomie, le collége de France et l'académie des sciences se trouvèrent appelés à désigner chacun un candidat pour le remplacer. Il était d'usage, en pareil cas, que, lorsque deux noms étaient présentés au ministre, il choisît entre eux, mais lorsque les deux corps savants désignaient la même personne, il sanctionnait toujours cette candidature. Cette fois, M. Mathieu, élève et depuis longtemps suppléant de M. Delambre, fut désigné par le collége de France à l'unanimité des suffrages et par l'académie à l'unanimité moins une voix. Néanmoins, il ne fut pas nommé, et on lui préféra un protégé du parti ultra-royaliste et ultra-religieux. Les mêmes influences, le même esprit d'exclusion et de favoritisme, se donnaient carrière dans les rangs inférieurs de l'enseignement.

Les poëtes, les écrivains dont les opinions n'étaient pas en accord avec l'esprit du moment, étaient atteints jusque dans les récompenses qu'on avait antérieurement accordées à leurs travaux. M. Lacretelle aîné, membre

de l'Académie française, M. Lebrun, un des premiers poëtes dramatiques de cette époque, perdirent les pensions qui leur avaient été assignées sur les fonds destinés aux gens de lettres. On supprima, à titre de sinécure, l'emploi de bibliothécaire du ministère de la justice, que M. Pasquier avait créé pour M. Casimir Delavigne.

Je dois le dire encore une fois : plusieurs des ministres ne se prêtaient pas sans répugnance à ce système d'exclusion et de rigueur, mais la police, dirigée par les hommes de la Congrégation, y poussait de toutes ses forces, et, après tant de conspirations, au milieu de la crise produite par la guerre d'Espagne et qui faisait redouter de sérieux dangers pour la monarchie, on osait rarement se refuser à ce qu'elle déclarait nécessaire pour intimider et contenir les malveillants. Lors même qu'elle se laissait entraîner à des écarts qu'il était impossible de tolérer, ce n'était qu'avec timidité, avec d'infinis ménagements qu'on réprimait ses exagérations.

Nous avons vu dans quels embarras son zèle plus qu'inconsidéré avait jeté le gouvernement à l'époque de l'arrestation de M. de Lostende. Une affaire d'une tout autre nature ne tarda pas à donner une preuve nouvelle de l'intempérance de ce zèle. La cour royale ayant confirmé le jugement du tribunal correctionnel qui condamnait à treize mois de prison le sieur Magallon, propriétaire et rédacteur de l'*Album*, pour des épigrammes dirigées contre le gouvernement, les fonctionnaires publics, et surtout contre le clergé et le parti de la Congré-

gation, le directeur de la police, M. Franchet, à qui il appartenait d'assurer la mise à exécution de ce jugement. ont la malheureuse idée d'appliquer la règle d'après laquelle les condamnés à plus d'un an d'emprisonnement devaient être enfermés dans les prisons centrales, habitées d'ordinaire par des malfaiteurs de l'espèce la plus ignoble. Les journaux racontèrent que, malgré un état de souffrance très-visible, M. Magallon, bien qu'il eût démandé à être transporté en voiture, à ses frais, à Poissy, y avait été conduit à pied, les menottes aux mains, attaché à un forçat ivre atteint de la gale et qui avait crié pendant le trajet *Vivent les galériens! Honneur aux galériens!* qu'arrivé à Poissy on l'avait contraint à revêtir l'habit de l'établissement, que l'occupation à laquelle on l'avait soumis consistait à tisser des chapeaux de paille et qu'il était nourri à la gamelle, tout aliment venant du dehors lui étant refusé. Ces récits excitèrent une vive indignation, et elle ne fut guère atténuée par les explications que l'administration fit publier dans le *Moniteur*. On y disait que la loi ne distinguant pas entre les condamnés, l'autorité n'avait pas dû non plus faire de distinction en faveur du rédacteur de l'*Album,* et qu'il était faux, d'ailleurs, qu'on l'eût conduit à Poissy avec un forçat, puisqu'il n'y avait pas de forçats dans cette prison, ce qui voulait dire probablement que le compagnon de route de M. Magallon était seulement un *réclusionnaire*. On y disait aussi qu'il n'était pas vrai qu'il eût démandé à se rendre en

voiture, à ses frais, au lieu de sa destination, et que, la loi n'ayant pas interdit cette faculté, elle ne lui aurait pas été refusée s'il l'avait sollicitée. Malgré cette tentative d'apologie, on comprit cette fois qu'il fallait reculer devant le sentiment public. M. de Chateaubriand, toujours disposé à intervenir en faveur des gens de lettres, écrivit à M. Franchet pour lui recommander M. Magallon, et ce jeune homme fut réintégré dans la prison de Sainte-Pélagie, réservée d'ordinaire aux condamnés de la presse; mais, comme si on eût craint, par cette réparation, de paraître donner tort à la police, une note insérée au *Moniteur* déclara que cette mesure n'avait été déterminée que par l'état de sa santé.

Un autre condamné politique, M. Rouen, avocat, fut enfermé dans la prison de Bicêtre, plus mal famée encore que celle de Poissy.

Quelque temps après, trois dames étrangères, d'un rang élevé, lady Oxford, madame Hutchinson et la comtesse de Bourke, veuve de l'envoyé de Danemark qui était mort l'année précédente, furent invitées à quitter Paris. Elles recevaient beaucoup de monde, et leurs propos, ceux qu'on tenait chez elles, étaient le langage de l'opposition. Les représentations que les membres du corps diplomatique firent en faveur de la veuve de leur ancien collègue obtinrent pour elle un sursis indéfini, mais l'ordre fut maintenu en ce qui concernait les deux dames anglaises, bien que l'ambassadeur d'Angleterre fût aussi intervenu, dit-on, pour protéger ses compa-

triotes. Cet acte de rigueur, qu'on peut difficilement supposer avoir été justifié par l'existence d'un danger réel et qui semblait accuser, de la part du gouvernement, soit le sentiment d'une grande faiblesse, soit un singulier penchant à l'arbitraire, fut jugé à Londres avec d'autant plus de sévérité qu'on y crut d'abord que lord Holland, un des chefs du parti whig, qui se trouvait alors à Paris, en avait aussi été expulsé.

Le conseil général des prisons, organisé en 1819, sous le ministère de M. Decazes, comptait dans son sein un bon nombre d'hommes appartenant au parti libéral, entre autres le duc de La Rochefoucauld, un des vétérans de ce parti. Le contrôle qu'ils étaient appelés à exercer sur le régime des maisons de détention devait nécessairement déplaire à une administration dont les opinions et les tendances étaient si différentes des leurs. Un d'entre eux, M. de Laborde, ayant cru pouvoir livrer à la publicité un rapport qu'il avait fait au préfet de police sur la prison de Poissy, une ordonnance royale, sous prétexte de réorganiser le conseil, lui enleva ses plus importantes attributions, celles qui pouvaient donner à son action quelque efficacité. Le duc de La Rochefoucauld répondit ainsi qu'il suit à la lettre par laquelle le directeur de la police lui donna connaissance de cette ordonnance : « Il » y a longtemps que je m'attendais à la suppression de » ce conseil, dont l'autorité et la vigilance pouvaient » gêner les vues secrètes et les actes arbitraires du gou- » vernement, auxquels sa création lui imposait le devoir

» de s'opposer de tous ses moyens. L'inutilité de ce » fantôme de nouveau conseil me détermine à vous prier » d'accepter ma démission et de ne plus me compter » parmi ses membres. » Cette réponse était, en quelque sorte, une déclaration de guerre. Il eût été sage, de la part du gouvernement, de ne pas en tenir compte, de ne pas entrer en lice contre un vieillard vénérable qui consacrait les restes de sa longue vie à des travaux philanthropiques, et dont le nom figurait en tête de toutes les associations de bienfaisance ; mais les conseils de la modération étaient alors peu écoutés. Une ordonnance royale, motivée sur la lettre que je viens de citer, retira au duc de La Rochefoucauld, non-seulement les fonctions auxquelles il venait de renoncer, mais celles d'inspecteur général du Conservatoire des arts et métiers, de membre du conseil général des hospices de Paris, et aussi du conseil général du département de l'Oise. Peu de semaines auparavant, l'École des arts et métiers, qui était en quelque sorte la création du duc de La Rochefoucauld et l'objet de sa prédilection et de ses soins particuliers, avait été transférée de Châlon-sur-Marne à Toulouse, par une autre ordonnance qui chargeait le ministre de l'intérieur d'en préparer la réorganisation. Le ministre de l'intérieur, ayant écrit au duc pour l'informer de la quadruple destitution qui venait de le frapper, s'attira de sa part cette réponse piquante : « Je » ne sais pas comment les fonctions de président de la » société pour la propagation de la vaccine ont pu échap-

» per à la bienveillance de Votre Excellence, à laquelle » je me fais un devoir de les signaler. » C'était M. de La Rochefoucauld qui, vingt-cinq ans auparavant, avait introduit la vaccine en France.

Ces mesures brutales et maladroites soulevèrent une réprobation presque générale, mais les journaux de la droite louèrent le ministère de sa fermeté, et ils reprochèrent amèrement au duc d'Orléans d'être allé, avec ses deux fils aînés, visiter le duc de La Rochefoucauld. Un autre grief qu'ils avaient contre le premier prince du sang, c'est qu'il venait de donner un emploi dans sa maison à un jeune poëte libéral, M. Casimir Delavigne, destitué, comme je l'ai dit, par le garde des sceaux, d'un emploi de bibliothécaire.

Les yeux se tournaient de plus en plus vers ce prince à mesure que les imprudences des dépositaires de l'autorité royale appelaient sur la branche régnante de la maison de Bourbon des préventions et des défiances. Son attitude et son langage conservaient toujours le caractère d'une réserve prudente, mais sa maison était ouverte aux représentants de l'opposition, et il les recevait avec une absence d'étiquette, une familiarité qui paraissaient alors fort extraordinaires de la part d'un membre de la famille royale. On racontait avec stupéfaction, dans les salons du faubourg Saint-Germain, qu'il avait *présenté* son fils aîné, encore enfant, à M. Laffitte. Ce qui, de sa part, indignait les royalistes, excitait l'admiration de leurs adversaires; ils croyaient voir en lui l'idéal d'un

prince libéral, et ils pensaient que, si quelque jour il se trouvait en mesure de présider aux destinées de la France, on n'aurait plus rien à désirer. Au théâtre, sa présence provoquait souvent des applaudissements. Le plus célèbre et le plus hardi des pamphlétaires de l'époque, Paul-Louis Courier, saisissant toutes les occasions de le mettre en scène, le félicitait de n'avoir rien de commun avec l'ancien régime, de s'être instruit pendant l'émigration au lieu de maudire la Révolution. « De prince, » disait-il, « il s'est fait homme... c'est un homme de bien... » Je voudrais qu'il fût maire de la commune. » Le sens véritable de ce dernier vœu était assez transparent. Louis XVIII ne se faisait pas illusion sur cette situation de son cousin. Déjà, en 1821, s'amusant à tracer son portrait, il y avait écrit cette phrase remarquable : « Il » ne remue pas, et pourtant je m'aperçois qu'il che- » mine. » Il n'y avait rien de commun entre ce progrès ent et insensible et les complots qui, naguères, sans que le duc d'Orléans y prît aucune part, faisaient entrer la chance de son élévation au trône dans les calculs des conspirateurs. Quelles que pussent être les éventualités de l'avenir, ce qui se passait alors n'avait encore rien de menaçant pour la légitimité, et il lui restait bien des fautes à commettre avant qu'elle ne fût sérieusement compromise.

Ce qui pouvait rapprocher ce moment, c'était la folle témérité avec laquelle les ultra-royalistes, maîtres du pouvoir, semblaient se complaire à blesser les sentiments

du pays, même dans ce qu'ils avaient de louable et de naturel. On célébrait chaque année, à Grenoble, l'anniversaire de la résistance que les habitants de cette ville avaient opposée, en 1815, à l'invasion des Autrichiens. Cet usage, qui remontait à un temps très-rapproché du fait auquel il se rapportait, et où, par conséquent, on aurait pu trouver naturel que le gouvernement crût devoir empêcher l'évocation de souvenirs propres à agiter les esprits, n'avait pourtant rencontré jusqu'alors aucun obstacle. Cette année, le préfet de l'Isère, M. d'Haussez, jugea à propos d'interdire la fête qui se préparait, et, comme s'il eût voulu ne laisser aucun doute sur les motifs de cette prohibition, il déclara, dans son arrêté, que *c'était offenser le Roi que de rappeler sans cesse la résistance opposée à une armée alliée qui se présentait à Grenoble pour y rétablir l'autorité royale*. Quelques centaines de personnes ne s'en réunirent pas moins au lieu indiqué pour la célébration de l'anniversaire, mais l'apparition de la force armée suffit pour les disperser.

Le clergé s'associait aux exagérations de l'esprit réactionnaire. Il eût fallu, dans ceux qui le dirigeaient, beaucoup de sagesse et de prévoyance pour ne pas se laisser prendre aux séductions que leur offrait le système politique adopté depuis deux années. Les honneurs de la pairie conférés à un grand nombre d'évêques, les allocations de plus en plus considérables votées par les Chambres et par les conseils généraux en faveur de

établissements ecclésiastiques, les modifications apportées à la législation de la presse pour garantir à la religion une protection efficace, les arrêts judiciaires qui en faisaient chaque jour l'application, semblaient ouvrir pour l'Église une ère nouvelle. Les missions qui, naguères, soulevaient tant d'opposition, s'accomplissaient maintenant sans exciter les émeutes qui en avaient été l'accompagnement habituel. Peu de temps auparavant, la ville de Cahors avait été le théâtre d'une de ces solennités dont le *Journal des Débats* raconta les détails en termes qui faisaient un singulier contraste avec les sentiments voltairiens des directeurs de cette feuille. La religion, disait-il, venait d'obtenir un nouveau triomphe. Le discours d'ouverture de la mission, la grande procession au cimetière et la prédication de l'abbé de Forbin-Janson au milieu des tombeaux, avaient excité un mouvement de ferveur qui s'était accru chaque jour pendant la durée des instructions dans lesquelles les missionnaires développaient, matin et soir, les vérités et les preuves de la religion. Il n'existait pas, à Cahors, plus de quarante personnes qui n'eussent point participé aux bienfaits de la mission. L'évêque, malgré son grand âge, y avait constamment assisté. Trois communions générales dans trois églises à la fois avaient récompensé la piété et la persévérance des habitants. Un nombre immense d'étrangers étaient venus prendre part aux principales cérémonies. Pendant plusieurs semaines, la population, sans distinction de rang et d'état, avait travaillé à l'é-

rection d'un calvaire. Huit bataillons de 200 hommes chacun s'étaient succédé, le jour de la procession, pour soutenir une croix de soixante pieds de hauteur, sur laquelle était attaché un Christ de neuf pieds. Plus de trente mille personnes, ayant à leur tête le préfet, le clergé et toutes les autorités, étaient montées, avec la croix, au calvaire. Des restitutions importantes, des réconciliations nombreuses, avaient été l'heureux fruit des travaux des missionnaires. Deux églises, depuis longtemps enlevées au culte, avaient été rachetées au moyen de souscriptions pour lui être rendues, et l'une d'elles avait été inaugurée par le baptême d'un jeune juif à qui le préfet et sa femme avaient servi de parrain et de marraine. Une retraite où s'étaient réunis 200 prêtres avait terminé et complété ces scènes édifiantes.

Presque au même moment, à Dijon, 45 soldats d'un même régiment recevaient des mains de l'évêque le sacrement de la confirmation, après avoir été préalablement, disait le *Moniteur, alimentés du pain des forts.* La feuille officielle ajoutait que *ces braves militaires n'avaient été influencés en aucune manière par leurs chefs dans leur édifiante conduite.*

Les exigences du clergé devenaient grandes, et elles étaient encouragées par la connivence des autorités civiles. A Aix, des jeunes gens étaient condamnés à un emprisonnement dont la durée variait d'un jour à quatre mois et à des amendes de 25 à 500 francs, pour avoir, le mercredi des cendres, conformément à une ancienne

coutume, pris part à une cavalcade qui faisait une sorte de concurrence à une procession récemment instituée par l'autorité ecclésiastique. On appliquait rigoureusement la loi de 1814 sur l'observation du dimanche : le préfet de l'Aisne prenait un arrêté qui défendait toute espèce de danses, de jeux, de divertissements les jours de fêtes religieuses, et ses agents traduisaient devant la justice les habitants d'un village qui avaient été surpris dansant sur la place publique à quatre heures du soir, un dimanche. C'est à cette occasion que Paul-Louis Courier publia un de ses plus célèbres pamphlets, la *Pétition de villageois qu'on empêche de danser*. Ils furent acquittés, mais le ministère public se pourvut en cassation, et il fallut qu'un arrêt de la Cour suprême intervînt pour établir que les divertissements n'étaient interdits que pendant la durée des saints offices. Le maire d'Isigny, petite ville de Normandie, entrepôt des beurres que cette partie de la France expédie à Paris, non content de supprimer le marché qui, de temps immémorial, se tenait le dimanche pour la vente de cette denrée, en interdisait même l'arrivage et faisait condamner les voituriers qui, le jour défendu, venaient déposer leurs chargements à la porte des entrepositaires.

Un habitant de La Ferté-sous-Jouarre, ami de M. Manuel, l'ayant prié de tenir son enfant sur les fonts de baptême, au moment où la cérémonie allait avoir lieu, on reçut une lettre du curé disant que, d'après un ordre de l'évêque de Meaux, il ne pouvait admettre M. Manuel

comme parrain. Le desservant d'un village voisin consentit à faire le baptême; il fut renvoyé du diocèse. Ce fait est d'autant plus étrange que, si les opinions politiques de M. Manuel étaient notoires, il n'avait pas eu l'occasion de s'expliquer sur ses croyances religieuses. Le clergé, sous un ministère dont le système général lui plaisait et qui le comblait de faveurs, s'accoutumait malheureusement à confondre la politique avec la religion.

La guerre d'Espagne obtenait, de sa part, l'adhésion la plus vive et la plus enthousiaste. Il voyait une véritable croisade dans cette guerre entreprise contre un gouvernement qui confisquait les biens de l'Église, qui violait ses antiques privilèges, proscrivait ses ministres et qui, enfin, venait de rompre formellement toutes relations avec le Saint-Siége. Un des membres les plus ardents du corps épiscopal, M. de Clermont-Tonnerre, évêque de Châlons avant la Révolution, en ce moment archevêque de Toulouse, publia un mandement par lequel il ordonna que des prières fussent dites dans toutes les églises de son diocèse pendant la durée d'une expédition dont le but unique était le rétablissement du trône et de l'autel.

L'évêque de Troyes, M. de Boulogne, prononça un discours dans lequel il déclarait que le temps des ménagements était passé, que la loi de la presse, loi fatale, ennemie de toutes les lois et de toute justice, devait disparaître du Code qu'elle souillait, et que le monarque qui, le premier, avait gravé sur son casque et sur son armure

ces deux mots : *Dieu et mon épée,* avait donné le vrai secret de la politique et de l'art de porter le sceptre.

Ce n'était pas seulement de la part du clergé que les institutions nouvelles et le système auquel elles se rattachaient était l'objet des plus vives attaques. Nous avons vu de quels vœux retentissait souvent la tribune de la Chambre des députés. Le conseil général des Bouches-du-Rhône prit une délibération pour demander l'abolition du mariage civil et de l'égalité des partages dans les successions. Les journaux de l'extrême droite, voyant dans ce qui se passait en Espagne le prélude de l'anéantissement complet de la liberté sur le continent, se précipitaient en quelque sorte à l'assaut de l'édifice constitutionnel. Le *Drapeau blanc*, dont le *Journal des Débats*, quelquefois même la *Quotidienne,* se croyaient obligés de désavouer les emportements, se signalait dans ces agressions. Un patricien de Berne, converti récemment à l'absolutisme en même temps qu'au catholicisme et qui s'était retiré en France où on s'empressa de lui faire une position, M. de Haller déclarait dans ce journal que toute constitution, octroyée ou imposée, contenait un germe de mort pour la monarchie, le suicide ne tuant pas moins que le parricide. M. de Lamennais y faisait ouvertement l'éloge de l'inquisition et soutenait que la tolérance en matière religieuse était une violation de la loi divine. Non content d'énoncer ces odieuses doctrines, l'audacieux journal se livrait sans cesse contre le gouvernement, contre les fonctionnaires publics, aux dénonciations les plus im-

politiques et presque toujours les plus mal fondées. On eût dit qu'il s'était imposé la tâche de raviver toutes les haines, de rendre les partis irréconciliables. C'est ainsi qu'on le vit, pendant que le vieux maréchal Moncey soutenait, en Catalogne, contre les bandes constitutionnelles de Mina, une lutte dont j'aurai à raconter les difficultés et les périls, exhumer du *Moniteur* de 1794 une lettre dans laquelle ce maréchal, commandant alors l'armée des Pyrénées-Orientales, parlait de l'enthousiasme que cette armée avait apportée à la célébration de l'anniversaire du 21 janvier. Il donnait à entendre que si Mina tenait en échec l'armée française, c'était parce que le gouvernement ne voulait pas qu'on en finît avec lui. L'éditeur du *Drapeau blanc*, poursuivi pour cet article, fut acquitté sur la plaidoirie de M. Berryer, qui soutint qu'attaquer la politique du ministère, ce n'était pas attaquer le gouvernement du Roi.

Ce journal fut moins heureux dans un autre procès qu'on lui intenta pour avoir diffamé les autorités du département du Gard, qu'il accusait de protéger et de soustraire à l'action de la justice les *conspirateurs et les brigands*. L'éditeur fut condamné à quinze jours de prison et 150 francs d'amende.

L'abbé de Lamennais, un des rédacteurs habituels du *Drapeau blanc*, y avait inséré et signé de son nom, sous le titre de *Lettre à Mgr l'évêque d'Hermopolis, grand-maître de l'Université*, un article dans lequel il avançait contre les établissements de l'enseignement public

les imputations les plus graves et les plus outrageantes. Suivant lui, un grand nombre de ces établissements fermaient les yeux sur les plus énormes excès, les excusaient, les justifiaient comme inévitables; dans un chef-lieu de département, les professeurs d'un collége avaient signé la promesse de donner leur démission sur la menace qui leur avait été faite par le maire de les traduire criminellement devant les tribunaux; il existait des maisons soumises d'une manière plus ou moins directe à l'Université où les enfants étaient élevés dans l'athéisme pratique et dans la haine du christianisme, et, dans un de ces horribles repaires du vice et de l'irréligion, on avait vu trente élèves aller ensemble à la table sainte, garder l'hostie consacrée, et, par un sacrilége que les lois auraient autrefois puni, en cacheter les lettres qu'ils écrivaient à leurs parents; une race impie, dépravée, révolutionnaire, se formait ainsi sous l'influence de l'Université; déjà, dans ses pensées aveugles et ses espérances sinistres, cette jeunesse méditait des bouleversements; le monde apprendrait bientôt ce que c'était que d'être livré à des hommes qui, dès l'enfance, avaient vécu sans foi, sans religion, sans Dieu, et un compte terrible serait demandé à l'Université de ces jeunes âmes. M. de Lamennais disait encore qu'on parvenait quelquefois à enlever aux élèves jusqu'à la possibilité de remplir leurs devoirs religieux, que, par exemple, le chef d'un collége ayant réglé le nombre d'enfants que l'aumônier devait confesser dans une heure, et l'un de ces enfants

ayant dépassé le temps fixé, il avait été enlevé de force du confessionnal par un maître d'étude.

Dans ce même article, les écoles de l'Université étaient qualifiées de *séminaires de l'athéisme* et de *vestibule de l'enfer.*

L'évêque d'Hermopolis, naturellement ému d'une pareille attaque, y répondit dans le *Moniteur* par une note très-courte où il déclarait *qu'il ne changerait rien au système d'administration qu'il avait adopté, et qu'il tâcherait de marcher toujours, avec force et mesure, entre les cris de ceux qui trouvaient qu'il faisait trop et de ceux qui trouvaient qu'il ne faisait pas assez.* Il disait, d'ailleurs, que *des raisons de convenance l'empêchaient de s'expliquer en ce moment sur l'espèce de manifeste lancé dans le public contre l'Université dont il avait l'honneur d'être le chef.*

Cette dernière phrase faisait allusion aux poursuites dont le *Drapeau blanc* était l'objet. La lettre de l'abbé de Lamennais avait mis le gouvernement dans un grand embarras. Il était difficile de ne pas réprimer les outrages jetés à un établissement public, présidé par un prélat aussi respecté que M. Frayssinous. D'un autre côté, on n'osait s'attaquer à un homme aussi accrédité alors dans le clergé et dans le parti royaliste que M. de Lamennais. On se tira de cette difficulté par un expédient singulier et qui peint tout à fait l'époque : les poursuites furent dirigées, non pas contre l'auteur de la lettre, mais contre l'éditeur responsable du journal. M. de Lamennais, loin

de trouver dans cet excès de ménagement un motif de modérer son langage, redoubla de violence. Dans un autre numéro du *Drapeau blanc*, il maintint toutes ses assertions. Puis, apostrophant ses adversaires d'un ton d'audace que les circonstances rendaient presque ridicule, il ajouta : « Se pourrait-il qu'ils eussent espéré » nous intimider par des violences d'apparat? Ils ne » savent donc pas ce que c'est que la religion, ce que » c'est qu'un prêtre? Ils l'apprendront. »

L'éditeur du *Drapeau blanc*, amené devant le tribunal, demanda à être mis hors de cause, l'auteur de l'article incriminé étant connu, mais on lui répondit que, d'après la loi de 1819, la responsabilité de l'éditeur d'un journal s'étendait même au cas où l'on connaissait l'auteur de l'article, et que, pour des motifs faciles à comprendre, on n'avait pas jugé à propos de poursuivre ce dernier. Après un long réquisitoire, dans lequel l'organe du ministère public déplora la nécessité où il se trouvait d'attaquer ceux qui avaient figuré longtemps avec honneur dans les rangs de la fidélité, l'éditeur fut condamné à quinze jours de prison et 150 francs d'amende. Le jugement, pour expliquer la légèreté de cette peine, disait que si l'article était coupable, l'éditeur avait eu, en l'insérant dans son journal, une garantie qui résultait du nom, du caractère et de la réputation du signataire, et que cette circonstance devait être prise en considération. On faisait ainsi, pour l'abbé de Lamennais, de cette condamnation une sorte d'hommage; on le mettait, en

quelque sorte, au-dessus de la loi, ou, si l'on veut, on reconnaissait, en thèse générale, qu'un ecclésiastique, à quelque écart qu'il pût se livrer, n'était pas soumis à la loi commune.

Il y avait déjà longtemps que le gouvernement travaillait à désarmer un journal dont l'intraitable opposition le plaçait dans de si cruels embarras. Plusieurs mois auparavant, on avait cru y parvenir en gagnant le fondateur du *Drapeau blanc*, le fameux Martainville, qui, pendant quelques jours, lui avait donné un caractère inaccoutumé de modération; mais bientôt, désavoué par ses collaborateurs, il avait dû se retirer, et le *Drapeau blanc*, entre les mains de l'abbé de Lamennais, de M. de Saint-Victor, de M. de Mahony, avait repris ses anciennes allures. Une seconde tentative fut plus heureuse : le lendemain de la condamnation de la lettre de M. de Lamennais, on apprit que ces trois fougueux champions de l'ultra-royalisme se retiraient à leur tour, après avoir vendu leurs parts de propriété du journal à des amis du ministère. Une vive polémique s'engagea entre eux et les principaux propriétaires du *Drapeau blanc*. Ils prétendaient en avoir été expulsés par une combinaison nouvelle à laquelle ils n'avaient pas voulu s'associer. On leur répondait en les accusant de mensonge et en exprimant le regret que l'abbé de Lamennais prêtât l'appui de son caractère sacré à de telles impostures. On affirmait, au surplus, que leur éloignement ne rendrait l'opposition du *Drapeau blanc* ni moins royaliste, ni

moins sincère, que, seulement, on tâcherait de faire qu'elle ne s'attaquât pas *au guerrier quand il combattait pour son pays, ni au prêtre quand il avait la main sur l'autel.* Malgré ces protestations, il fut bientôt facile de s'apercevoir que l'ancien organe de l'extrême droite était devenu un des défenseurs de la politique ministérielle. C'était le premier acte d'un système d'amortissement des journaux dont nous verrons le développement.

Autant le gouvernement se montrait indulgent pour les plus grands écarts de la presse ultra-royaliste, autant, au contraire, il sévissait avec une impitoyable rigueur contre la presse libérale. Vainement les feuilles de la gauche, ramenées par la mauvaise fortune à une modération relative, s'abstenaient des violences qui avaient, naguère, fait tant de tort à leur cause. Devenues moins exclusives, moins absolues, elles rendaient justice à bien des hommes qu'elles avaient longtemps poursuivis de leurs outrages; mais dont elles comprenaient un peu tard que le concours était nécessaire pour arrêter les progrès des ennemis de la liberté. Les doctrinaires, les membres du centre gauche dans les deux Chambres obtenaient maintenant leurs éloges. Elles félicitaient M. Duvergier de Hauranne de s'être souvenu de la conduite ferme et courageuse qu'il avait tenue en 1815. Elles témoignaient la plus vive satisfaction d'une brochure de M. Fiévée, dans laquelle ce déserteur de la droite, traité maintenant par ses anciens amis de traître, de

transfuge, se prononçait énergiquement contre une guerre entreprise en faveur d'un prince qui avait causé, par sa faute, tous les malheurs de l'Espagne, contre une guerre dont le but avoué était de soutenir le privilége accordé aux rois de donner aux peuples, quand bon leur semblait, des institutions que ces peuples ne devaient jamais vouloir d'eux-mêmes. Ces mêmes journaux, insultés, bafoués, accablés d'épigrammes par les journaux royalistes, dénoncés par eux comme les complices de l'étranger, comme faisant des vœux contre les succès de l'armée française, se sentaient d'autant plus mal à l'aise qu'en réalité cette accusation n'était pas dénuée de tout fondement. L'empressement maladroit qu'ils mettaient à publier les faux bruits répandus de temps en temps sur de prétendus échecs qu'auraient subis les lieutenants du duc d'Angoulême, sur les pertes infligées au commerce français par des corsaires espagnols, laissaient trop voir les sentiments secrets de ceux qui les inspiraient et fournissaient des armes à leurs adversaires.

Dans cet état, ils avaient cessé, au moins momentanément, d'être bien redoutables pour le pouvoir. Cependant, à la cour et dans les salons de la droite, on se récriait plus que jamais sur ce qu'on appelait leur effroyable licence, on parlait de la nécessité d'y mettre un terme, et le ministère public, les tribunaux, multipliaient contre eux les poursuites et les condamnations.

L'éditeur du *Journal du Commerce* fut condamné à un mois de prison et à 150 francs d'amende pour le délit

d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement. Il s'agissait d'un blâme exprimé en termes ironiques sur une mesure administrative qui, suivant ce journal, avait lésé arbitrairement des intérêts particuliers.

L'éditeur du *Pilote* se vit infliger la peine d'un mois de prison et de 2,000 francs d'amende pour avoir publié, d'après le *Morning Chronicle*, un prétendu traité conclu à Vérone entre les puissances alliées et la France pour la destruction du système représentatif, imputation qui, aux termes du jugement, était de nature à appeler la haine et le mépris sur le gouvernement du roi. Le *Pilote* ayant réclamé contre cette condamnation dans un article où il disait que réprimer était le devoir des magistrats et que punir devenait leur habitude, le tribunal, voyant dans ces paroles un *outrage sanglant pour la magistrature, inspiré par le désir évident de troubler la paix publique en excitant contre elle la haine et le mépris*, frappa l'éditeur d'une nouvelle condamnation à 15 jours de prison et 200 francs d'amende.

Depuis le vote des lois de 1822, le plus grand nombre des condamnations étaient fondées sur l'article de ces lois qui avait créé le délit d'*excitation à la haine et au mépris du gouvernement*. Cette disposition, en effet, était singulièrement élastique, et, à la façon dont l'interprétaient les tribunaux, elle rendait bien difficile à la presse l'exercice du droit de critique qu'on voulait bien lui reconnaître en principe. Une autre disposition, plus menaçante pour la liberté, n'avait pas encore été

appliquée : c'était celle qui autorisait les cours royales à suspendre ou à supprimer un journal dans le cas où son esprit, *résultant d'une succession d'articles, serait de nature à porter atteinte à la paix publique, au respect dû aux religions reconnues en France, à l'autorité du roi, à la stabilité des institutions constitutionnelles et à l'inviolabilité des ventes de biens nationaux.* On se décida enfin à faire usage de cette arme extraordinaire qu'avec plus de modération et de prudence on aurait réservée pour des cas extrêmes. Le *Moniteur* publia un réquisitoire du procureur général auprès de la cour royale de Paris, M. Bellart, qui, suivant l'usage invariablement suivi dans les cas semblables, commençait, par un grand éloge de la liberté de la presse, l'attaque si grave dirigée contre elle. Il reconnaissait que, comme l'opposition, la presse était essentielle au gouvernement représentatif, qu'elle maintenait en empêchant le pouvoir de corrompre ses voies et de détruire l'équilibre. Mais, pour remplir cette grande et utile destination, il fallait qu'elle fût de bonne foi et défendît tour à tour et avec un zèle pareil les intérêts du peuple et les droits du trône, qu'elle résistât à l'anarchie comme au despotisme, qu'elle avertît sans soulever, qu'elle éclairât et n'incendiât pas. Si, au contraire, elle se livrait à un dénigrement systématique et absolu de tous les actes du gouvernement, si elle accusait sans relâche et sans exception tous les agents de l'autorité, si elle s'attachait à discréditer les lois dans l'esprit des peuples, si elle

applaudissait à tous les désordres, excusait les conspirations et honorait les conspirateurs, si elle s'indignait contre les hommes fidèles qui révélaient les complots et les flétrissait d'ignominieuses dénominations, si elle accusait les magistrats et les jurés de cruauté, leur prodiguait les injures et souvent même les menaces, il n'y avait plus bonne foi, il n'y avait plus opposition, il y avait sédition; il n'y avait plus liberté de la presse, il y avait licence, et la répression devenait nécessaire. Le procureur général, faisant l'application de ces maximes générales aux deux journaux qui représentaient alors la portion la plus vive de la gauche, le *Courrier* et le *Pilote,* y relevait cent cinquante articles, publiés depuis l'année précédente, qui lui paraissaient porter atteinte à la paix publique, soit comme tendant à exciter la discorde et la haine entre les citoyens, soit comme contenant une censure amère et injuste des fonctionnaires publics, soit enfin comme ayant pour objet d'inspirer de l'intérêt en faveur des conspirateurs, et il priait la cour de suspendre ces journaux pendant un mois.

M. Quéquet, avocat général, soutint l'accusation devant la cour réunie, aux termes de la loi, en audience solennelle de deux chambres. Le *Courrier* fut défendu par M. Mérilhou et le *Pilote* par M. Tissot, un de ses propriétaires. M. Mérilhou, dont le plaidoyer occupa deux audiences, soutint que plusieurs des articles inculpés, antérieurs de plus de six mois au réquisitoire, se trouvaient couverts par la prescription; il dit que

ces articles pouvaient être accusés de troubler la paix ministérielle, mais non pas la paix publique; il signala ce qu'il y avait d'exorbitant dans un réquisitoire qui, suppléant par la quantité à la qualité, prétendait faire sortir une tendance criminelle d'une suite d'articles dont aucun, pris à part, n'était coupable, et créait ainsi des délits de la presse indépendants des expressions; il démontra qu'au moyen des procès de tendance, on pourrait étouffer toute discussion sur les matières de droit public et déchirer le livre de l'histoire. Quant aux articles relatifs à la guerre d'Espagne, il prétendit qu'ils ne pouvaient pas être considérés comme plus coupables que ceux dans lesquels le *Journal des Débats* avait, quelques mois auparavant, combattu cette guerre qu'il approuvait maintenant. L'avocat général répliqua que la prescription de six mois n'avait été établie que pour les délits ordinaires de la presse, mais que, dans la cause actuelle, il ne s'agissait pas d'un délit proprement dit; que cette affaire, au surplus, rentrait dans la classe de ce qu'on appelait autrefois les *délits successifs*, et que, pour cette espèce de délits, l'ancienne jurisprudence n'admettait aucune prescription. Pour les articles concernant la guerre d'Espagne, il expliqua que si le *Journal des Débats* n'était pas poursuivi comme le *Courrier* et le *Pilote*, c'était parce qu'il s'était borné à discuter la question avec modération et décence, sans mêler comme eux à sa polémique aucune provocation, aucune calomnie contre les intentions du gouvernement, sans l'accuser de chercher

dans cette guerre un moyen d'opérer en France une contre-révolution. Bien que le plaidoyer de M. Mérilhou eût produit un grand effet, la cour suspendit les deux journaux pour quinze jours.

Un rédacteur du *Courrier des Spectacles* fut condamné à un an de prison et à 1,000 francs d'amende pour outrages envers le Roi et la famille royale, et la cour enjoignit à son défenseur d'être plus circonspect à l'avenir. Cette affaire, à raison de sa nature, avait été jugée à huis clos. Pour expliquer que la peine ne fût pas plus sévère encore, la cour déclara, dans son arrêt, qu'elle tenait compte du repentir témoigné par l'accusé.

Ce même *Courrier des Spectacles*, l'*Album*, les *Lunes*, le *Miroir*, l'*Apollon*, dont les éditeurs avaient été condamnés à diverses peines parce que ces feuilles, purement littéraires, avaient traité de matières politiques sans en avoir obtenu l'autorisation et sans avoir fourni le cautionnement nécessaire, furent supprimés administrativement en vertu de la loi de 1822, bien que l'opposition soutînt que l'autorité judiciaire pouvait seule prononcer cette suppression.

Ce n'était pas seulement contre les écrits périodiques que sévissait la justice. On pourrait former une longue liste des écrits de tout genre qui encoururent des condamnations dans le cours de cette année. Je citerai un recueil de chansons, de M. Debraux, poursuivi pour attaques contre les mœurs et la morale religieuse, les *Pièces authentiques sur le captif de Sainte-Hélène*, de

ces articles pouvaient être accusés d[illegible]
ministérielle, mais non pas la pai[illegible]
ce qu'il y avait d'exorbitant da[illegible]
suppléant par la quantité à la [illegible]
tir une tendance criminell[illegible]
aucun, pris à part, n'était [illegible]
de la presse indépend[illegible]
qu'au moyen des pro[illegible]
toute discussion s[illegible]
chirer le livre de [illegible]
guerre d'Espa[illegible] ...efface,
être considér[illegible] ...n s'était faite
quels le *Jo*[illegible] ... à leur juste valeur
ravant, c[illegible] ...*tées*.
nant. I[illegible] ...*ystème social* et du *Système*
six m[illegible] ...on d'Holbach, donna lieu à des con-
de l[illegible] ...ez rigoureuses.

[illegible] ...important des procès de presse qui furent
[illegible] cette époque, celui qui appela le plus l'attention
...ique, c'est le procès de M. Koechlin, contre qui
...es poursuites avaient été intentées plus d'un an auparavant, comme je l'ai raconté, pour la publication d'une *Relation historique des événements de Colmar*, dans laquelle il accusait les ministres et les autorités locales d'avoir provoqué le mouvement des deux escadrons qui avaient feint de se laisser entraîner par Caron, et ces escadrons eux-mêmes d'avoir proféré des cris séditieux, le tout, pour perdre ce malheureux officier et pour ten-

...populations. Le prévenu, redoutant,
...sultats de cette poursuite, était
...arder le jugement à l'aide des
... cela son caractère de dé-
...ître devant le tribunal
...aine, son défenseur,
...ait lui-même dans
... vérité des allé-
...n du plaidoyer
...nts d'une partie de
...arquait beaucoup de per-
... opposition. L'avocat du roi,
...mme calomnieuses les assertions de
... dit que si Caron avait été pris dans
... était lui-même qui l'avait tendu. Comme
...rthe avait essayé d'établir qu'en tout cas, on ne pouvait appliquer à des imputations dirigées contre les ministres la disposition pénale qui frappait la provocation à la haine et au mépris du gouvernement du roi, l'organe du ministère public soutint que la distinction entre le ministère et le gouvernement, fondée sans doute lorsqu'il s'agissait de la confection des lois qui étaient l'œuvre des trois pouvoirs, n'était pas applicable aux actes relevant du seul pouvoir exécutif. Après trois jours de débat, le tribunal condamna M. Koechlin à six mois de prison et à 3,000 francs d'amende comme coupable de provocation à la haine et au mépris du gouvernement et de diffamation envers des fonctionnaires pu-

...RE DE LA RESTAURATION. 487
...moyen d'opérer en France que
...le plaidoyer de M. Mérilhou
...ur suspendit les deux
...cles fut con-
...d'amende
...t la

M. Barthélemy, pour offenses envers la personne du Roi, le *Biographe,* du même écrivain, pour attaque contre les droits du monarque. Il y eut quelques acquittements, mais en bien petit nombre. Par exemple, la cour royale, sur la plaidoirie de M. Berville, mit hors de cause un homme de lettres et un libraire condamnés à un mois de prison en première instance pour avoir publié la traduction du texte allemand de la *Correspondance de la duchesse d'Orléans, mère du régent.* L'avocat général, M. de Broë, pour prouver les intentions coupables de l'éditeur, lui avait reproché d'avoir dit, dans sa préface, qu'il *voulait détruire la fausse idée qu'on s'était faite du siècle de Louis XIV et réduire à leur juste valeur quelques grandeurs trop vantées.*

La réimpression du *Système social* et du *Système de la nature* du baron d'Holbach, donna lieu à des condamnations assez rigoureuses.

Le plus important des procès de presse qui furent jugés à cette époque, celui qui appela le plus l'attention publique, c'est le procès de M. Koechlin, contre qui des poursuites avaient été intentées plus d'un an auparavant, comme je l'ai raconté, pour la publication d'une *Relation historique des événements de Colmar,* dans laquelle il accusait les ministres et les autorités locales d'avoir provoqué le mouvement des deux escadrons qui avaient feint de se laisser entraîner par Caron, et ces escadrons eux-mêmes d'avoir proféré des cris séditieux, le tout, pour perdre ce malheureux officier et pour ten-

dre un piége aux populations. Le prévenu, redoutant, apparemment, les résultats de cette poursuite, était parvenu jusqu'alors à retarder le jugement à l'aide des facilités que lui donnait pour cela son caractère de député. Forcé enfin de comparaître devant le tribunal de police correctionnelle de la Seine, son défenseur, M. Barthe, soutint, ainsi qu'il l'avait fait luí-même dans un mémoire publié peu auparavant, la vérité des allégations contenues dans la brochure. La fin du plaidoyer fut accueillie par les applaudissements d'une partie de l'auditoire dans lequel on remarquait beaucoup de personnages distingués de l'opposition. L'avocat du roi, M. Bayeux, réfuta comme calomnieuses les assertions de M. Koechlin; il dit que si Caron avait été pris dans un piége, c'était lui-même qui l'avait tendu. Comme M. Barthe avait essayé d'établir qu'en tout cas, on ne pouvait appliquer à des imputations dirigées contre les ministres la disposition pénale qui frappait la provocation à la haine et au mépris du gouvernement du roi, l'organe du ministère public soutint que la distinction entre le ministère et le gouvernement, fondée sans doute lorsqu'il s'agissait de la confection des lois qui étaient l'œuvre des trois pouvoirs, n'était pas applicable aux actes relevant du seul pouvoir exécutif. Après trois jours de débat, le tribunal condamna M. Koechlin à six mois de prison et à 3,000 francs d'amende comme coupable de provocation à la haine et au mépris du gouvernement et de diffamation envers des fonctionnaires pu-

blics. Au sortir de l'audience, un groupe nombreux, où l'on remarquait beaucoup de députés, l'accompagna jusqu'à sa voiture, et l'attroupement ayant refusé de se disperser sur la sommation du chef d'un poste qui avait pris les armes, plusieurs personnes furent arrêtées.

M. Koechlin s'étant pourvu en appel, la lutte recommença devant la cour royale avec une grande vivacité. M. Barthe, pour prouver qu'il y avait eu guet-apens de la part des autorités, produisit un écrit publié par un fonctionnaire public du département du Haut-Rhin, qui posait en principe qu'il est permis aux dépositaires du pouvoir de tendre des piéges aux mauvais citoyens comme à des *bêtes fauves,* et il qualifia en termes très-sévères la conduite du gouvernement et de ses agents. L'avocat général, M. de Broë, après avoir démontré que les allégations de l'accusé ne reposaient sur aucune preuve légale, reprocha au défenseur d'avoir aggravé encore, par sa plaidoirie, les diffamations imputées à son client. Il se laissa emporter jusqu'à dire que l'attitude de M. Koechlin était une *déplorable abnégation de toute pudeur*. L'auditoire l'interrompit par des murmures de désapprobation. Il applaudit, au contraire, à M. Barthe, persistant dans les affirmations qui étaient l'objet du procès. La Cour confirma le jugement du tribunal en ce qui concernait M. Koechlin, mais elle acquitta son imprimeur qui avait été condamné aussi en première instance; elle ordonna la suppression de son mémoire; enfin, M. Barthe fut suspendu pour un mois

de ses fonctions d'avocat pour avoir plaidé contre la preuve légale sur laquelle était fondée la condamnation de Caron, et méconnu les principes essentiels de sa profession qui prescrivent le respect pour la chose jugée. Cette fois encore, M. Koechlin, en sortant du palais de justice, fût salué par de bruyantes acclamations et reconduit en triomphe à son domicile. Il n'en dut pas moins subir la peine à laquelle il était définitivement condamné. Déjà, le gouvernement l'avait destitué de ses fonctions de membre du conseil général du Haut-Rhin.

Les parquets et les tribunaux des départements rivalisaient d'ardeur avec ceux de Paris pour réprimer les manifestations de la presse libérale. L'*Abeille,* de la Moselle, la *Nacelle,* de Rouen, l'*Écho du Nord,* de Lille, l'*Ami de la Charte,* de Nantes, furent successivement frappés. Le délit imputé à cette dernière feuille était d'avoir, sous la forme transparente d'une annonce commerciale, invité à souscrire en faveur du sergent Mercier, en disant que l'article *Mercier* jouissait seul d'une grande faveur à Paris, et en engageant les Nantais à faire aussi leurs consignations en ce genre. La cour royale de Dijon suspendit pour un mois le *Courrier de la Haute-Marne,* à qui on reprochait, entre autres choses, d'exagérer les ressources de l'ennemi, de déprécier celles de la France, de prédire des revers pour l'armée française et des succès pour les Espagnols. Le *Journal de la Côte-d'Or* fut aussi suspendu pour une série d'articles jugés de nature à troubler la paix publique.

A Paris, l'imprimeur Paul Dupont, à la suite d'une condamnation, se vit retirer son brevet conformément à la loi si rigoureuse de 1814. Une telle mesure était d'autant plus propre à intimider les imprimeurs et à les détourner de prêter leurs presses à l'opposition, que l'habitude de les comprendre dans les poursuites dirigées contre les écrivains tendait à se généraliser. Quelquefois, pourtant, les tribunaux les renvoyaient de la plainte en admettant qu'ils avaient pu ne pas connaître l'ouvrage publié avec leur coopération.

Les libraires n'étaient pas épargnés. Le tribunal de Laon condamna à la prison et à l'amende un de ces industriels qui, aux termes du jugement, s'était rendu coupable d'outrages envers la religion et d'attaques contre la dignité et les droits du Roi en vendant le traité de Dupuis sur l'*Origine des cultes* et l'*Abrégé de l'histoire de la Révolution française* de Thouret.

Un décret de 1810 ne permettait l'exercice de la librairie que moyennant un brevet du gouvernement. Ce décret était à peu près tombé en désuétude. On le fit revivre, et on s'en servit pour fermer des établissements tenus par des hommes dont les sentiments passaient pour être hostiles à l'opinion dominante. Comme les règlements de police défendaient de mettre en évidence, sur les étalages placés le onlg de la voie publique, tout livre, gravure ou objet quelconque contraire aux lois ou dangereux pour les mœurs, on en abusait pour faire disparaître de ces éta-

lages tout ce qui blessait les idées ou les passions du parti régnant, par exemple, les œuvres de Voltaire et de Rousseau.

La même sévérité se déployait contre toutes les manifestations de l'esprit d'opposition, sous quelque forme qu'elles se produisissent. Les condamnations pour cris et chants séditieux se succédaient rapidement sur tous les points de la France, et les peines prononcées s'élevaient parfois à quinze mois, à deux ans de prison. La propagation de fausses nouvelles, les vociférations impies ou obscènes, les désordres commis dans les églises, les troubles apportés à l'exercice du culte religieux, occupaient aussi une grande place dans les débats judiciaires. Quelques jugements présentaient des circonstances singulières et caractéristiques. A Nancy, on donnait une représentation dramatique dont le sujet était puisé dans le roman de *Paul et Virginie;* à l'apparition du célèbre gouverneur de l'île de France, La Bourdonnais, quelques jeunes gens firent entendre des cris de réprobation dirigés contre le député de la droite qui, pourtant, n'avait rien de commun avec le héros de l'Inde, et dont le nom même s'écrivait autrement que le sien; on les condamna à un mois de prison pour avoir eu l'intention d'outrager publiquement un député à raison de ses fonctions. A Rouen, un homme encourut la même peine pour avoir, au théâtre, donné des marques d'improbation pendant qu'on applaudissait à des allusions royalistes.

Des désordres plus sérieux sans avoir pourtant beaucoup de gravité avaient, vers la fin du mois de février, troublé la tranquillité de Lyon. Bien qu'alors la guerre ne fût pas encore commencée, elle était imminente, et le ralentissement qui en résultait dans les opérations du commerce et de l'industrie ayant forcé les manufacturiers à renvoyer un certain nombre de leurs ouvriers, quelques personnes avaient imaginé de faire de cette fâcheuse circonstance l'occasion d'une mascarade, qui eut lieu le premier dimanche du carême. La police, informée de ce projet, avait défendu qu'on ne fît figurer dans cette mascarade les costumes religieux et ceux des fonctionnaires publics. Au jour marqué, dans l'après-midi, malgré une pluie abondante, un cortége assez nombreux partit de la place des Brotteaux. Il représentait les *Funérailles du commerce et des manufactures*, et se composait d'environ trois cents individus masqués, vêtus en grand deuil. Sur la place de la Comédie, d'autres masques, dans un costume aussi lugubre, amenèrent une charrette arrangée en forme de corbillard et traînée par un cheval étique. Elle était couverte de caisses étiquetées, portant les noms de diverses marchandises, et couvertes d'un long drap mortuaire parsemé de larmes et de navettes brisées; les quatre coins du drap étaient portés par des négociants habillés de noir de la tête aux pieds. Tous avaient au chapeau une énorme cocarde de crêpe qui le dépassait de plusieurs pouces. Ils marchaient deux à deux, en silence. Sur le drap funéraire qui cou-

un homme déguisé en Mercure;
vide; auprès de lui, deux
échapper des protêts de
s, des saisies et des
it : *Banqueroute.*
autre homme qui
agments du discours de
guerre. Sur le catafalque
es lettres blanches, ces mots :
en 1823. Un agent de police voulut
ne du convoi ; il se saisit même de la
représentait Mercure ; mais la foule gros-
de moment en moment, le convoi força le passage,
ua le quai de la Saône, jeta dans la rivière le corbillard et les attributs qui le couvraient et se dispersa. Le lendemain, un homme ayant crié *Vive l'Empereur* sur la place Bellecourt, un gendarme et deux officiers qui voulaient l'arrêter furent maltraités par la foule. Ces désordres donnèrent lieu à des poursuites, et quelques individus furent condamnés à la prison et à l'amende.

Le 10 mars, peu après l'incident de la mascarade, il y avait eu, à Tournus, une émeute populaire par suite d'une querelle engagée dans un café entre un ancien militaire et des officiers d'un régiment qui traversait la ville. La municipalité, accusée de n'avoir rien fait pour réprimer cette émeute, fut destituée. Bientôt après, la *Gazette de France* ayant raconté cet événement en

termes blessants pour les fonctionnaires ainsi disgraciés, ceux-ci, conjointement avec leurs amis politiques, répondirent à l'article du journal royaliste par une lettre qu'ils firent insérer dans le *Courrier* et le *Constitutionnel*, et qui portait la signature de vingt-huit habitants de la ville, dont plusieurs étaient des personnages notables, entre autres le président du tribunal de commerce. Les termes de cette réponse étaient si peu mesurés que l'on crut devoir en traduire les signataires devant le tribunal de Mâcon, aussi bien que les éditeurs des deux journaux. Ces derniers furent condamnés à deux et trois mois de prison, à 2,500 et à 3,000 francs d'amende, et les autres à des peines analogues.

A Brest, le tribunal correctionnel eut à sévir contre les auteurs de désordres commis dans la nuit du dimanche de Pâques; un aubergiste, deux officiers en retraite et deux autres prévenus furent condamnés à la prison et à l'amende. Le maire fut destitué pour une proclamation qu'il avait faite à ce sujet.

Je ne m'arrête pas aux détails de ces procès, qui seraient peu intéressants alors même qu'il serait possible aujourd'hui de les raconter d'une manière complète et exacte; j'ai voulu seulement, en les indiquant, donner la mesure des préoccupations qui agitaient les esprits. Sous l'influence de ces luttes incessantes, le langage du ministère public prenait de plus en plus un caractère de violence et de grossièreté. Le moindre incident devenait pour lui le prétexte de divagations dans lesquelles les

sociétés secrètes, les complots, les *carbonàri*, les révolutionnaires étrangers, la justice, la légitimité de la guerre d'Espagne, figuraient invariablement; l'adulation prodiguée au pouvoir n'y était pas moins excessive que les injures jetées à ses adversaires. Le goût emphatique du temps se joignait, chez certains magistrats, à un fanatisme politique sincère, chez d'autres au désir ambitieux de se ménager les bonnes grâces du pouvoir et du parti dominant, pour les jeter dans ces déclamations oisives et souvent ridicules. Il n'était pas rare de les voir, à l'exemple de M. Mangin et avec moins de motifs apparents, prendre à partie, non-seulement ceux qu'ils étaient chargés de poursuivre, mais les députés qui professaient à la tribune les doctrines de l'opposition.

Cette opposition, affaiblie par ses propres fautes, par le mauvais succès de toutes ses tentatives, par le démenti que les événements donnaient à toutes ses prévisions, attaquée sans ménagement par des ennemis qui occupaient toutes les positions officielles et qui disposaient d'une grande majorité dans la Chambre élective, forcée enfin de subir des lois artificieusement combinées pour lui enlever ses moyens d'action, ne perdait pourtant pas courage. Sans doute, comme je l'ai dit, sa confiance, sa hardiesse avaient diminué; mais elle luttait avec opiniâtreté sur le terrain de la presse, le seul qui lui fût encore ouvert. Le danger qui la menaçait, c'était que la combinaison de la disposition légale qui ne lui permettait pas de fonder de nouveaux journaux sans l'autorisation du

roi avec celle qui donnait aux cours royales le droit de suspendre et même de supprimer les journaux existants n'eût pour effet de lui enlever peu à peu tous ses organes actuels en lui ôtant la possibilité de s'en créer d'autres. Ce danger fut, non pas supprimé, mais atténué par la jurisprudence qui s'établit alors sur quelques points laissés indécis par la loi de 1822. Le propriétaire d'une feuille appelée le *Réformateur*, après en avoir suspendu la publication, voulut la reprendre ; le ministère public s'y opposa, prétendant que cette résurrection était une création nouvelle pour laquelle l'autorisation était nécessaire ; le tribunal en jugea autrement. Une décision analogue fut prise en faveur d'un recueil politique et littéraire, les *Tablettes historiques*, qui paraissait tous les dix jours, qui, à la vérité, avait changé depuis peu de propriétaire, mais qui, existant déjà avant la loi de 1822 et ayant fourni le cautionnement obligé, fut déclaré par le tribunal exempt de l'obligation d'obtenir l'autorisation royale.

Cette dernière décision avait d'autant plus d'importance que les *Tablettes historiques*, jusqu'alors peu lues et peu remarquées du public, commençaient à appeler beaucoup l'attention. Un homme habile et remuant, destiné à jouer plus tard dans la presse un rôle assez considérable, M. Coste, ayant acheté ce recueil, avait conçu et réalisé la pensée d'en faire un moyen de publicité pour toutes les nuances de l'opinion libérale. Après s'être concerté avec le duc de Dalberg, avec M. Manuel

et avec M. Ternaux, dont le salon était alors un point de réunion pour les opposants, il obtint le concours de M. Benjamin Constant et de M. Guizot, que l'on pouvait considérer comme les écrivains les plus éminents, l'un du libéralisme anti-bourbonien, l'autre de celui qui, sans être hostile à la dynastie, était en guerre ouverte avec le parti ultra-royaliste. Leurs noms étaient, en quelque sorte, le drapeau, le programme du journal. La rédaction habituelle devait en être confiée à des jeunes gens de beaucoup d'esprit, déjà connus, pour la plupart, par leur coopération à d'autres feuilles ou par la publication d'écrits qui avaient fait quelque sensation, à M. Thiers, à M. Mignet, à M. Rabbe, à MM. de Rémusat, de Guizard, Dumon, Mahul, désignés, les uns par M. Manuel, les autres par M. Guizot. Le plan de l'entreprise fut soumis à un certain nombre de députés de la gauche et du centre gauche, qui y donnèrent leur approbation, et le premier numéro fut précédé d'une lettre collective d'adhésion rédigée par M. de Rémusat, qui portait les signatures des généraux Foy et Sébastiani, de MM. Laffitte, Casimir Perier, de Saint-Aignan, Labbey de Pompières, de Girardin, et aussi celles de MM. Delessert, de Kératry, de Laborde et Ternaux. M. Coste annonçait, de plus, qu'il avait l'assentiment des ducs de La Rochefoucauld, de Dalberg, de Choiseul, de Broglie, du maréchal Gouvion Saint-Cyr, de MM. Lanjuinais et Boissy d'Anglas, de M. Molé, de M. de Barante, et que MM. Benjamin Constant et Guizot lui avaient promis leur concours.

Cette réunion de noms était imposante, elle ne pouvait manquer d'attirer beaucoup de lecteurs, et le mérite réel de l'ouvrage publié sous de tels auspices en augmenta rapidement le nombre. C'était le commencement d'une ère nouvelle dans la polémique politique. Les jeunes rédacteurs des *Tablettes*, avec l'ardeur, la confiance, la franchise naturelles à leur âge, se dégagèrent complétement des ménagements, des conventions factices, des lieux communs dans lesquels se traînait la presse quotidienne. Ils disaient nettement leur pensée sur toute chose, sur toute personne, n'épargnant pas même toujours la personne royale. Ils attaquaient, ils tournaient en dérision tous les abus, toutes les exagérations du système dominant. On remarquait surtout le bulletin, qui racontait, dans un style piquant, varié, avec autant de finesse que d'agrément, les menus détails de la politique, les rivalités, les incidents personnels, tous ces ressorts secrets des affaires dont la divulgation, lors même qu'elle n'est pas complétement exacte, a un si grand attrait pour le public, et qui devait, cette fois, en avoir d'autant plus, que généralement M. Thiers, l'auteur de cette chronique, en puisait les matériaux à de bonnes sources. Sa prodigieuse sagacité tirait un merveilleux parti des informations que lui fournissait M. de Talleyrand.

Le succès des *Tablettes historiques* allait croissant, et elles importunaient d'autant plus le ministère que, par l'habile réserve avec laquelle elles étaient rédigées, elles prêtaient peu à la répression judiciaire.

Telle était la situation intérieure de la France en 1823. Le pays était évidemment livré à la domination d'un parti dont le gouvernement ne réprimait que d'une main bien faible l'ardeur intempérante. Ce serait exagérer beaucoup que de donner à cette domination le nom de tyrannie ; le sang ne coulait plus, la liberté individuelle était généralement respectée, et les condamnations prononcées par les tribunaux, souvent rigoureuses, quelquefois injustes, n'avaient pourtant rien de cruel. Ce qu'on peut dire sans dépasser les bornes de la vérité, c'est qu'une réaction de plus en plus prononcée rejetait en dehors des fonctions publiques tous les hommes restés fidèles aux opinions libérales ou seulement accusés de tiédeur dans leur royalisme ; c'est que, par l'action combinée du pouvoir administratif et du pouvoir judiciaire, d'accord avec la majorité de la Chambre élective, les doctrines constitutionnelles, trop souvent confondues avec les doctrines révolutionnaires, se trouvaient en quelque sorte étouffées sous une dure compression, et qu'on pouvait craindre que bientôt elles n'eussent plus d'organes, ni à la tribune, ni dans la presse périodique.

L'empire exclusif d'un parti est toujours un mal pour le pays qui le subit et un danger pour le gouvernement qui y prête la main. Ce mal, ce danger sont plus grands encore lorsque, comme en 1823, le parti dominant n'est ni le plus fort, ni le plus nombreux, lorsque le parti opprimé, malgré sa faiblesse momentanée due à des causes accidentelles, est, en réalité, celui qui compte le plus

d'adhérents et dont les opinions sont le plus enracinées dans le pays. La Restauration se trouvait donc placée sur une pente dangereuse ; mais, pour s'en rendre compte, pour comprendre la nécessité d'user avec modération de la fortune présente, il aurait fallu que les royalistes reconnussent leur propre faiblesse et la puissance réelle, intrinsèque, bien que temporairement éclipsée, du parti libéral. C'était plus qu'on ne pouvait demander à un parti exalté par ses récents triomphes. Les ministres eux-mêmes, ou du moins plusieurs d'entre eux, M. de Chateaubriand, par exemple, dans l'enivrement que leur causaient les premiers succès de la guerre d'Espagne, se persuadaient que la France, revenue de ses longues aberrations, était définitivement convertie à la cause dont ils étaient les représentants. M. de Villèle éprouvait un autre genre de fascination qui agissait sur lui dans le même sens : l'état florissant du crédit public lui semblait un indice assuré de la force du gouvernement.

Pendant les deux mois qui s'étaient écoulés depuis l'entrée de l'armée française en Espagne, sous l'impulsion des bulletins triomphants que publiait journellement le *Moniteur* et qui faisaient espérer le prompt et heureux dénouement de la guerre, le cours des fonds publics s'était beaucoup amélioré. Celui du 5 pour 100 avait monté de 80 à 89 francs. M. de Villèle jugea le moment favorable pour réaliser une grande mesure financière. Naturellement préoccupé des moyens de se procurer les ressources pécuniaires exigées par l'expédition d'Espagne,

il s'était adressé, plusieurs semaines avant l'ouverture des hostilités, aux chefs de plusieurs maisons de banque de Paris, qui lui avaient demandé du temps pour réfléchir et étaient venus, le lendemain, lui dire qu'ils n'avaient pu s'entendre. M. Rothschild, au contraire, lui ayant offert un concours illimité, il avait conclu avec lui, le 3 mars, un traité par lequel ce banquier s'était engagé à fournir, en monnaie espagnole, au fur et à mesure des besoins et des ordres du gouvernement, les sommes réclamées pour le service de l'armée, en échange de bons du Trésor portant 6 pour 100 d'intérêt. Bien qu'on n'eût eu qu'à se louer de la manière dont M. Rothschild avait pourvu à ce service, il tardait à M. de Villèle de s'affranchir de ce concours. Il se fit autoriser, par une ordonnance royale datée du 5 juin, à vendre, avec publicité et concurrence et sur soumissions cachetées, une somme de 23 millions de rente. La plus faible partie du produit de cette vente était destinée à réaliser le crédit de 100 millions accordés pour la guerre d'Espagne. Le reste devait rembourser les reconnaissances de liquidation, les bons royaux, les annuités créés par des lois antérieures pour le paiement de l'arriéré. Un arrêté ministériel joint à l'ordonnance fixa au 10 juillet l'époque de l'adjudication, en détermina les formes et régla les termes des paiements.

Cette mesure rencontra une vive opposition, même dans la presse royaliste. Les uns trouvaient l'époque mal choisie, les autres la somme trop forte pour qu'il

fût possible ou convenable d'en faire l'objet d'un seul emprunt. D'autres encore exprimaient la conviction qu'on n'avait pas mis assez d'intervalle entre l'annonce de l'adjudication et le jour où elle devait avoir lieu. A ces arguments, on mêlait les lieux communs ordinaires sur les inconvénients des emprunts, sur la convenance, la nécessité de grandes économies.

La veille du jour fixé, M. de Villèle reçut deux visites, l'une de M. Laffitte, qui venait, au nom d'une compagnie formée sous sa direction, lui demander des renseignements sur l'opération projetée, l'autre des frères Rothschild, qui lui dirent que la présence simultanée, à Paris, de tous les représentants des branches de leur maison établies sur les diverses places de l'Europe, prouvait assez leur intention de prendre l'emprunt, et qui, sans essayer de le faire sortir du silence qui était pour lui un devoir, discutèrent en sa présence le taux auquel le gouvernement français pourrait essayer de placer cet emprunt. Le plus jeune des frères ayant allégué à l'appui de ses calculs le taux de la rente à la bourse du jour, « que nous importe le cours d'aujour- » d'hui ! » s'écria M. Rothschild de Londres ; « est-ce que » ce ne sera pas le taux auquel nous prêterons qui » fera le cours de demain ? »

M. de Villèle, se rappelant que, dans une conjoncture semblable, sous le ministère du duc de Richelieu, on avait prétendu que le secret du *maximum* auquel un emprunt devait être adjugé avait été violé par les mem-

bres mêmes du conseil dans l'intérêt de spéculations particulières, prit les précautions les plus minutieuses pour ôter tout prétexte à de telles imputations. Ce ne fut qu'au dernier moment qu'il soumit à ses collègues et fit adopter par eux le chiffre du *maximum*, et il s'était arrangé de manière à ce que, dans le peu d'instants qui devait s'écouler encore avant l'adjudication, ni lui, ni eux ne pussent communiquer avec le dehors. Il refusa même d'appeler un huissier pour faire porter un billet qu'un d'entre eux venait d'écrire à la hâte.

L'adjudication eut lieu en présence de cinq ministres, au milieu d'un nombreux concours de banquiers et de personnages de distinction. Quatre soumissions avaient été déposées et furent successivement décachetées. Trois de ces soumissions, provenant de compagnies qui avaient pour chefs M. Laffitte, M. Sartoris et M. de La Panouze, offraient, par une coïncidence singulière, de prendre les rentes au taux de 87 francs 75 centimes. La quatrième, signée par les frères Rothschild, offrait le prix de 89 francs. C'était précisément le *maximum* fixé par le gouvernement. MM. Rothschild furent déclarés adjudicataires. Ce résultat était un triomphe éclatant pour le gouvernement, d'autant plus que, ce jour-là même, le cours de la rente, coté à la bourse, n'atteignait pas tout à fait le taux accepté par ces banquiers. Cette circonstance singulière s'explique par les bénéfices que leur assuraient les termes accordés pour le paiement, et aussi par l'espérance que le fait même d'un emprunt conclu

à de telles conditions amènerait une hausse nouvelle qui constituerait pour eux une prime considérable. Cette espérance se réalisa : au bout de peu de jours, la rente s'était encore élevée de près de 3 pour cent.

Tel avait été l'empressement des hommes d'affaires, nationaux et étrangers, à prendre part à l'emprunt, que MM. Rothschild durent réduire chaque souscription au quart.

Cette opération, si avantageuse pour la maison Rothschild qui y fit preuve d'une sage hardiesse et dont elle agrandit encore la position déjà fort considérable, n'eut pas des résultats moins heureux pour le trésor. On avait espéré en tirer une somme de 387 millions ; par suite de l'élévation des cours et du taux de l'adjudication, cette somme se trouvait portée à 414 millions, ce qui donnait au trésor un excédant de 27 millions. L'effet moral d'un tel succès fut très-grand.

Le produit des impôts indirects continuait à augmenter, malgré la guerre. L'industrie se développait de plus en plus. Il y eut, cette année, au Louvre, du 25 août au 15 octobre, une exposition de ses produits qui attesta des progrès sensibles, surtout pour la mécanique et la chimie. La formation du jury chargé de la réception, du classement et de l'appréciation de ces produits, donna lieu à des réclamations. On y remarqua l'absence de deux hommes qui semblaient naturellement appelés à en faire partie, mais qui étaient alors en disgrâce, le duc de La Rochefoucauld et M. Ternaux. L'exposition n'en

attira pas moins un immense concours de producteurs et de spectateurs. Le Roi remit lui-même à ceux des exposants que le jury avait jugés dignes de récompenses, les 115 médailles d'or, les 213 médailles d'argent et environ 300 médailles de bronze qui leur avaient été décernées. M. Ternaux faisait partie de la première catégorie. Douze décorations de la Légion d'honneur furent accordées aux plus méritants.

CHAPITRE LXXXVI

— 1823 —

Suite de l'expédition d'Espagne. — Tiraillements entre l'état-major du duc d'Angoulême et le ministère de la guerre. — Dissentiments entre le prince généralissime et la junte royaliste espagnole dont il ne peut contenir les passions réactionnaires. Le prince n'est que faiblement soutenu dans cette lutte par le gouvernement français qui craint de mécontenter le côté droit et les puissances continentales. — Tentative contre-révolutionnaire du comte d'Amarante en Portugal. Il est obligé de se réfugier en Espagne. — A Madrid, le comte de l'Abisbal, qui y commande pour les cortès, essaie de changer la constitution au moyen d'une transaction, mais il échoue et il est obligé de prendre la fuite. Le chef de bande royaliste Bessières, veut prendre possession de la capitale avant l'arrivée des Français. Il est repoussé. Entrée du duc d'Angoulême à Madrid où il est reçu avec enthousiasme. Il y établit une régence présidée par le duc de l'Infantado, qui, marchant sur les traces de la junte, annule tous les actes du gouvernement des cortès et multiplie les mesures de rigueur arbitraire contre les constitutionnels. — Le roi de Naples, poussé par l'Autriche, réclame la régence de l'Espagne pendant la captivité de Ferdinand VII. On ne tient pas compte de sa réclamation. — Le gouvernement français abandonne peu à peu la pensée d'établir en Espagne un gouvernement constitutionnel modéré et se borne à essayer, sans beaucoup d'efficacité, de modérer la violence du parti absolutiste. — Contre-révolution en Por-

tugal, opérée par l'infant D. Miguel. — Les cortès espagnoles, ne se jugeant pas en sûreté à Séville et ne pouvant décider le Roi à se retirer avec elles à Cadix, le suspendent momentanément de son autorité et chargent une régence d'opérer cette translation. — Vive sensation produite dans toute l'Espagne par cet acte de violence. Décret de proscription lancé par la régence de Madrid contre ses auteurs. Le duc d'Angoulême empêche qu'on ne décrète aussi une *loi des ôtages*. Emprisonnements, exils. — Excès effroyables commis dans toutes les provinces de l'Espagne, tant par les royalistes que par les constitutionnels. — En Galice, le général Morillo, abandonnant la cause des cortès, traite avec les Français et reconnaît la régence de Madrid. — En Catalogne, l'infatigable activité de Mina donne à la guerre un caractère sérieux et retarde les progrès des Français. — Le général Ballesteros, poursuivi par le général Molitor, traverse presque sans s'arrêter l'Aragon, les royaumes de Valence, de Murcie, de Grenade, et accepte enfin, à Campillo de Arenas, un combat dans lequel il est défait. Il capitule aux mêmes conditions que Morillo. — Résistance de Cadix. Sortie de la garnison, répoussée par le général Bordesoulle. — Le duc d'Angoulême quitte Madrid pour aller diriger les opérations du siége de Cadix. — Ordonnance d'Andujar, par laquelle il prescrit la mise en liberté des détenus politiques, défend d'arrêter personne sans l'autorisation des commandants français, et place les journaux sous leur surveillance. Fureurs qu'elle excite dans le parti royaliste espagnol. Menaces d'un soulèvement contre les Français. Mécontentement du corps diplomatique à Madrid et à Paris. Des ordres de Paris obligent le prince à interpréter l'ordonnance de manière à l'annuler presque entièrement. — Il somme Cadix de se rendre. Cette sommation est rejetée. Prise du Trocadero. Négociations infructueuses pour la reddition de la place. — Vains efforts de Riego pour faire reprendre les armes aux troupes de Ballesteros. Il est lui-même fait prisonnier. — Reddition de La Corogne, de Pampelune, de Saint-Sébastien, etc. Succès des Français en Catalogne où la guerre se poursuit avec activité. — Prise du fort Santi Petri devant Cadix. Bombardement de cette ville. Les cortès prononcent elles-mêmes leur dissolution, le Roi est mis en liberté, et

les Français prennent possession de Cadix. — Ferdinand VII, sans écouter les représentations du duc d'Angoulême, rétablit le pouvoir absolu et décrète d'innombrables exils. — Riego est exécuté à Madrid. — Toute l'Espagne se soumet. — Appréciation de l'expédition de 1823 et de ses résultats au point de vue de la politique et à celui du droit.

Tous les regards étaient tournés vers l'Espagne, où se livrait alors la lutte qui devait décider, au moins pour un temps, des destinées de l'Europe.

Nous avons vu que le duc d'Angoulême, arrivé le 17 avril à Vitoria, s'était décidé à y séjourner quelques jours pour attendre sa réserve et sa cavalerie et pour laisser aux corps qu'il mettait en mouvement, sur sa droite et sur sa gauche, le temps d'entrer en opération.

Si les difficultés militaires qu'il rencontrait étaient fort inférieures à celles qu'on avait pu prévoir, les difficultés politiques étaient, au contraire, aussi nombreuses que variées, et quelques-unes d'une nature bien inattendue. Le duc de Bellune, de retour à Paris et ayant repris possession de son portefeuille, conservait, des événements de Bayonne, un ressentiment profond qui le disposait à juger peu favorablement ce qui se passait au quartier général et à contrarier, tantôt ouvertement, tantôt par une sourde résistance, les mesures du prince et de son état-major. Le duc d'Angoulême, naturellement irritable et, malgré le libéralisme très-sincère dont il faisait alors profession, peu enclin à souffrir la contradiction, en éprouvait une très-vive impatience. Dès

le 28 avril, il écrivait à M. de Villèle que si le maréchal persistait dans cette attitude de désapprobation, il s'en plaindrait au Roi, qu'il servait de son mieux, mais qu'il ne se laisserait entraver sur rien, qu'il quitterait plutôt l'armée. M. de Villèle en parla à Monsieur qui lui dit de ne pas s'inquiéter, que le premier mouvement de son fils était vif, mais qu'il revenait promptement, qu'il fallait d'ailleurs surveiller le maréchal qui, avec de bonnes intentions, faisait et ferait des fautes, et que, s'il ne changeait pas de conduite, il deviendrait nécessaire de déclarer au Roi que les choses ne pouvaient marcher ainsi.

Ce qui ne permettait pas de penser en effet à remplacer le duc de Bellune, c'était la crainte de mécontenter la droite et de diviser les royalistes au milieu de la crise de la guerre. Sur un point, d'ailleurs, M. de Villèle n'était pas éloigné de penser comme lui. Ministre des finances et, en cette qualité comme aussi par la pente naturelle de son esprit, se préoccupant peut-être à l'excès des questions d'argent, il ne pouvait prendre son parti des clauses des marchés conclus avec M. Ouvrard, et il ne cessait de représenter au prince combien ils étaient irréguliers, onéreux, contraires à toutes les notions de bonne administration et difficiles à défendre devant les Chambres. Le prince lui répondait que le moyen de prévenir la nécessité de ces marchés eût été d'assurer les approvisionnements, que l'imprévoyance du ministère de la guerre les ayant fait manquer, il avait fallu y pour-

voir à tout prix, sous peine de renoncer à l'expédition projetée, qu'une fois ces arrangements pris, l'armée s'était trouvée dans l'abondance et que, si on les rompait, il dépendrait d'Ouvrard, maître des approvisionnements, de l'affamer. Il demandait qu'on lui envoyât un homme habile et expérimenté pour examiner les marchés, et se faisait fort de prouver qu'ils étaient moins désavantageux qu'on ne le supposait.

Les bandes royalistes qui agissaient avec l'armée française manquaient de tout. Elles demandaient des vêtements, des vivres, une solde à la junte organisée par le duc d'Angoulême, et cette junte elle-même, pour être en état de faire face à ces réclamations, demandait de l'argent au commissaire français, M. de Martignac, chargé d'entretenir avec elle les rapports politiques. C'était encore une charge assez lourde qui pesait sur la France. En s'y refusant, on eût obligé la junte à conclure avec M. Ouvrard un emprunt que ce dernier paraissait disposé à lui faciliter, mais auquel il eût mis certainement des conditions exorbitantes. M. de Villèle était fort contraire à l'idée d'un pareil emprunt qui, disait-il, ruinerait pour l'avenir le crédit de l'Espagne, les hommes d'argent ayant *un honneur à leur manière* qui ne leur permettait pas de faire figurer leurs noms dans des opérations de ce genre à la suite de tel nom trop décrié. Pour détourner ce péril, il consentit, malgré sa répugnance et après une assez longue hésitation, à accorder à la junte une subvention mensuelle de deux millions

de francs, à titre d'avance, jusqu'à ce qu'on fût arrivé à Madrid.

Une difficulté bien autrement grave, c'était la dissidence qui existait entre le duc d'Angoulême et les royalistes espagnols sur le but de la guerre. Devait-elle se terminer, comme le prétendaient les royalistes, par le rétablissement pur et simple du pouvoir absolu, ou, comme le voulait le prince, par une transaction et l'octroi d'une charte constitutionnelle, par une amnistie ou par des châtiments rigoureux? Dans les derniers jours d'avril, le duc d'Angoulême écrivait à M. de Villèle que, s'il avait l'occasion d'écrire au roi d'Espagne, il lui parlerait énergiquement de la nécessité d'une amnistie et d'institutions combinées de manière à concilier, avec une représentation nationale, l'autorité dont le souverain avait besoin pour l'exercice de ses fonctions. Cependant la junte de Navarre publiait une proclamation qui ordonnait l'arrestation et la mise en jugement de tous ceux qui, *directement ou indirectement, par leurs paroles ou par leurs actes, avaient propagé le système constitutionnel.* La junte suprême, cette création du duc d'Angoulême, agissant sous ses yeux, ne vivant que des subsides qu'il lui accordait, ne se montrait pas plus docile à ses inspirations généreuses. Elle faisait arrêter pour cause d'opinion des hommes que, malgré son mécontentement, il n'osait pas mettre en liberté. Le langage du général Eguia et des autres membres de ce gouvernement provisoire était en contradiction absolue avec le sien.

Malheureusement, il n'était pas assez soutenu dans ses efforts pour leur faire entendre raison par M. de Martignac. Ce dernier, d'un esprit bienveillant et modéré, mais d'un caractère un peu faible et fort engagé alors avec le parti ultra-royaliste, sans approuver la junte, se montrait disposé à l'excuser : « Il fallait bien, » disait-il pour expliquer ses exagérations et ses imprudences de langage, « il fallait bien accorder quelques bonnes pa» roles à des hommes exaspérés par les violences révo» lutionnaires. »

Cette junte avait encore une rivale dans l'ancienne régence d'Urgel qui persistait à se considérer comme le seul gouvernement légitime. L'archevêque de Tarragone et le marquis de Mataflorida qui étaient revenus en Espagne, mais que le duc d'Angoulême avait obligés à rentrer en France, se disaient les vrais, les seuls représentants du roi captif, et, de Bayonne, ils écrivaient à leurs amis au delà des Pyrénées pour réclamer le pouvoir. Le duc d'Angoulême, fatigué de ces tracasseries, fit inviter le préfet des Basses-Pyrénées à les séparer et à les envoyer *poliment* dans l'intérieur du royaume, à Bazas, à Agen, à Libourne. M. de Villèle fit plus : il les appela à Paris sous prétexte de leur donner communication des vues et des intentions du gouvernement. Là, se mettant en relations avec tout ce qu'il y avait de plus exalté dans le parti royaliste, ils poursuivirent le cours de leurs intrigues.

Ces tiraillements auraient eu peu d'importance si le

ministère français avait eu des idées bien arrêtées sur ce qu'il convenait de faire en Espagne, mais il n'en était pas ainsi. M. de Villèle aurait voulu, comme le duc d'Angoulême, une transaction, une réconciliation entre les partis ; il se plaignait d'avoir affaire à des auxiliaires aussi peu raisonnables, qui inquiétaient en France les amis des institutions constitutionnelles et d'une sage liberté par l'ardeur avec laquelle ils professaient les doctrines du despotisme et de l'inquisition ; il engageait M. de Martignac à se méfier des moyens violents par lesquels les partis croient consolider leur domination et qui ne font que préparer leur ruine. Mais, toujours soigneux de ne pas compromettre le crédit dont il jouissait dans le côté droit et violemment accusé par les ultra-royalistes de vouloir transiger avec la Révolution, il n'osait pas dire nettement sa pensée. Quant à M. de Chateaubriand, que l'élévation de ses idées et, à défaut d'une véritable générosité d'âme, une certaine générosité d'esprit semblaient devoir disposer à aimer la liberté, on eût pu croire qu'il prêterait volontiers la main à l'établissement d'une monarchie constitutionnelle dans la péninsule ; mais, pour le faire, il lui aurait fallu se résigner à mécontenter l'empereur Alexandre dont il se vantait d'être devenu l'ami et de qui il recevait les lettres les plus flatteuses ; il lui aurait fallu rompre avec les ultra-royalistes sur l'appui desquels il comptait pour réaliser les rêves de son ambition. C'étaient là des sacrifices au-dessus de ses forces. Aussi, écoutait-il avec com-

plaisance les plaintes des royalistes espagnols contre le prince généralissime. Il priait M. de Villèle de lui écrire qu'il devait se garder soigneusement de trop verser dans le sens des constitutionnels. « Il me revient de » toute part, » disait-il, « que les royalistes s'effrayent de » cette disposition du prince. Ce sont, après tout, les » royalistes qui font aujourd'hui nos succès, et si leurs » généraux, leurs soldats, les curés, le clergé, croient » que tous les coups et les dangers ont été pour eux » et toutes les grâces pour les généraux des cortès, » nous serons abandonnés au milieu de l'Espagne, et, » en vérité, les constitutionnels sont trop faibles et trop » misérables pour qu'on soit obligé de les tant ménager. » M. de Villèle, en donnant confidentiellement connaissance au duc d'Angoulême de ces préoccupations du ministre des affaires étrangères, ajouta qu'il avait eu soin de lui en représenter le peu de fondement et de l'avertir que le Roi et Monsieur étaient également indignés de la conduite des deux partis entre lesquels l'Espagne était partagée.

En réalité, M. de Chateaubriand était, de tous les ministres, après le duc de Bellune, et sans avoir, comme lui, l'excuse des ressentiments personnels, le plus opposé à la ligne de modération suivie par le prince et le plus indulgent pour les exigences extravagantes des royalistes espagnols. A l'exception du *Journal des Débats*, qui exprimait timidement le vœu que le pouvoir absolu ne fût pas rétabli en Espagne par les armes de la France,

les feuilles de la droite se prononçaient toutes dans le sens de ces exigences. Négocier avec les cortès, tenter d'établir au delà des Pyrénées une constitution semblable à la charte française, c'eût été, suivant la *Quotidienne* et le *Drapeau blanc,* négocier avec l'anarchie, l'impiété, l'athéisme, soutenir la révolte, légitimer les proscriptions et absoudre le régicide. Le *Drapeau blanc* publia un article qui lui avait été communiqué au nom de la régence d'Urgel, et dans lequel le baron d'Éroles était presque accusé de trahison pour avoir consenti à faire partie de la junte instituée par le duc d'Angoulême; on y reprochait au gouvernement français d'avoir dissous la régence et relégué ses membres sur divers points sous la surveillance des autorités; on demandait ce que diraient les Espagnols lorsqu'ils apprendraient que les hommes qui avaient arboré les premiers l'étendard de la Restauration étaient ainsi traités.

Les puissances continentales n'étaient pas éloignées de donner raison aux folles prétentions des absolutistes espagnols. Le sentiment qui les dominait était, de la part de l'Autriche et de la Prusse, celui d'une jalousie, d'une défiance incurables envers la France, qu'elles auraient voulu maintenir à jamais dans l'état de nullité où elle s'était trouvée réduite après 1815. L'empereur de Russie lui portait, sans doute, plus de bienveillance; il avait offert au gouvernement français le secours éventuel d'une armée de cent mille hommes, qui n'avait été accepté qu'avec beaucoup de répugnance et parce qu'on

eût craint de le blesser en s'y refusant; mais Alexandre, comme ses deux alliés et plus encore peut-être, dans la haine profonde que lui inspiraient maintenant les institutions libérales, craignait que le gouvernement français ne se laissât entraîner à en doter l'Espagne après avoir renversé la constitution des cortès. Sous l'impulsion de ces mobiles divers, les trois cours, tout en laissant à la France les charges et les périls de la guerre, auraient voulu que tout se fît, dans la péninsule, pour le compte et sous la direction de l'alliance. Elles avaient même pensé à établir auprès du duc d'Angoulême trois commissaires formant une sorte de conseil dont il aurait dû prendre l'avis dans les occasions importantes, mais il s'était si péremptoirement refusé à accepter ce contrôle, qu'il avait fallu y renoncer. A défaut de ce conseil, les représentants de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie auprès du cabinet des Tuileries, à l'exemple de ce qui avait eu lieu pendant l'occupation du territoire français par les forces étrangères, se réunissaient souvent en conférence pour s'occuper de la grande question du moment. On y recevait les plaintes des absolutistes espagnols contre la politique suivie par le prince généralissime. La junte présidée par le général Eguia, sans consulter le duc d'Angoulême auprès de qui elle résidait, sans même se concerter avec M. de Martignac, s'adressa directement aux ambassadeurs de Russie et d'Autriche et au ministre de Prusse pour leur demander de la faire reconnaître par leurs gouvernements, ce qui, en lui donnant une

existence tout à fait officielle, l'eût rendue, en droit, indépendante du chef de l'armée française. Tout cela déplaisait fort au cabinet des Tuileries. M. de Villèle écrivait au duc d'Angoulême que les trois cours alliées, l'Autriche surtout, n'aspiraient qu'au rétablissement du pouvoir absolu de Ferdinand VII, au risque de mettre la France dans la nécessité de reprendre les armes avant un an pour aller de nouveau mettre l'ordre en Espagne.

L'attitude de l'Angleterre était toujours la même. Le parlement continuait à retentir d'invectives contre la politique française et contre la faiblesse et l'inhabileté du ministère britannique qui, au dire de l'opposition, s'était laissé duper par la France. Cependant, il devenait évident qu'un peu d'apaisement succédait déjà à tant de fureur, que personne, au fond, ne voulait la guerre, que le pays était rallié, dans son immense majorité, à la politique de neutralité soutenue par M. Canning, et ce ministre lui-même paraissait, par moments, un peu embarrassé des excès de langage auxquels il s'était d'abord laissé emporter.

Le gouvernement français comprenait, d'ailleurs, la nécessité d'éviter autant que possible ce qui aurait fourni, en Angleterre, des éléments nouveaux à l'irritation de l'opinion publique. C'est pour cela qu'il s'abstenait soigneusement de toute manifestation hostile contre le gouvernement constitutionnel du Portugal, dont la position était pourtant identique à celle du gouvernement espagnol, mais que des traités formels plaçaient sous la

protection britannique. Nous avons vu que, vers la fin de l'hiver, à la veille des hostilités, les cabinets de Madrid et de Lisbonne avaient été sur le point de s'unir par un traité d'alliance offensive et défensive, mais que l'Angleterre ayant nettement déclaré qu'elle ne se croyait tenue à défendre le Portugal que dans le cas où il serait attaqué et la France ayant protesté contre toute supposition d'intentions hostiles envers lui, le gouvernement portugais s'était borné à prendre quelques mesures de précaution. Telle était, cependant, la liaison intime qui existait entre les affaires des deux parties de la Péninsule, que la seule annonce de l'expédition française avait suffi pour faire éclater en Portugal un mouvement contre-révolutionnaire. Dès la fin de février, le général Silveyra, comte d'Amarante, s'était mis, dans la province de Tras os Montes, à la tête de quelques milliers de soldats et de paysans pour délivrer, disait-il dans sa proclamation, le pays du joug des cortès et du fléau des révolutions, la religion de ses ennemis, et donner au Roi la possibilité de rendre le bonheur et des lois justes à son peuple. Plusieurs officiers généraux s'étant ralliés à lui, il organisa à Chaves une régence provisoire au nom du roi prisonnier. Le mouvement parut d'abord devoir s'étendre dans les provinces voisines, mais bientôt le comte d'Amarante, serré de près par les forces supérieures que le gouvernement s'était hâté d'envoyer à sa poursuite, se vit forcé de se réfugier, avec 4,000 hommes, sur le territoire espagnol. Il se présenta au quartier général

du duc d'Angoulême qui était encore à Vitoria, et offrit ses services à la junte que présidait le général Eguia. La junte était d'avis de les accepter en déclarant pourtant qu'on ne s'associerait nullement aux projets formés par le comte d'Amarante contre un gouvernement avec lequel on était en paix. M. de Martignac y eût volontiers prêté la main, mais le duc d'Angoulême s'y refusa, par le motif qu'une telle mesure pouvait conduire à une rupture avec le Portugal et l'Angleterre. Dès qu'on avait eu connaissance à Paris de cet incident, M. de Villèle s'était hâté de lui envoyer des instructions conçues dans ce sens : « Le danger de fournir un sujet de rupture à » l'Angleterre, » lui disait-il, « est de beaucoup supérieur » à l'utilité dont pourrait être le petit corps de Portu- » gais. Votre Altesse Royale doit éviter toute relation » directe avec Silveyra et lui faire donner l'avis indirect » de se maintenir dans son pays et d'y profiter de l'effet » moral de notre expédition. S'il persiste à combattre » en Espagne les ennemis que Votre Altesse Royale va » y chercher, on ne peut l'en empêcher, mais on ne » doit concerter aucune opération avec Amarante. » Ce dernier fut donc obligé de quitter le quartier général.

Le duc d'Angoulême, ayant reçu les renforts qu'il attendait, partit de Vitoria, le 5 mai, pour se porter en avant. Il arriva, le 9, toujours sans rencontrer de résistance, à Burgos, un des foyers les plus ardents de l'opinion royaliste, où il fut reçu avec un vif enthousiasme. Le maréchal Oudinot, qui le précédait avec le premier

corps d'armée, en était parti, le 7, se dirigeant sur Madrid par Valladolid qui lui fit aussi un accueil triomphal. Le prince, après avoir séjourné une semaine entière dans l'antique capitale de la Castille, prit aussi, le 13, la route de Madrid par Aranda et Buitrago.

Madrid était fort agité. Nous avons vu que le gouvernement constitutionnel, lorsqu'il s'était transporté en Andalousie, y avait laissé le comte de l'Abisbal, commandant de l'armée du centre, avec des pouvoirs presque illimités. Sa conduite antérieure n'était pourtant pas de nature à inspirer beaucoup de confiance, mais sa réputation militaire était imposante, et d'ailleurs on n'avait sous la main personne à qui on pût confier avec quelques chances de succès des fonctions aussi importantes. Quoi qu'il en soit, le gouvernement français avait conçu de bonne heure la pensée de tirer parti de lui, et M. de Villèle, en recommandant au duc d'Angoulême d'essayer de traiter avec les généraux des cortès, lui avait écrit que, s'il était fort douteux que l'on pût gagner Morillo et Mina, on pouvait espérer la *trahison* de l'Abisbal. L'événement prouva que cette conjecture n'était pas mal fondée. Le 16 mai, les journaux de Madrid publièrent une correspondance qui venait de s'engager entre ce général et un grand d'Espagne connu, comme lui, par la versatilité de ses opinions et de sa conduite, le comte de Montijo. Par une lettre datée du 12, ce dernier lui représentait que, dans la situation de l'Espagne, la capitale étant menacée par les Français, la

nation déchirée par les discordes civiles, l'armée divisée entre les partis, l'État abandonné à un gouvernement dont on connaissait l'injustice et la perversité, avec une constitution qu'il était physiquement et moralement impossible de mettre en pratique, il pouvait seul mettre un terme à tant de maux et être le libérateur du pays et de l'Europe entière en arrêtant les progrès de l'anarchie, de la guerre civile et de l'invasion étrangère. Dans sa réponse du 15, le comte de l'Abisbal disait que, comme chef d'une des divisions de l'armée, il devait exécuter les ordres du gouvernement et qu'il était décidé à le faire, quoique le ministère ne fût pas en état de retirer la nation de l'état critique où l'avaient conduite l'impéritie des ministres précédents et l'imprudence impardonnable avec laquelle on avait provoqué la guerre sans déployer l'énergie nécessaire comme aussi sans profiter des moyens de conciliation qui, en réunissant les Espagnols, auraient pu la prévenir. Il disait encore que lui aussi, il était convaincu que la majorité de la nation ne voulait pas la constitution de 1812, et que son avis était d'annoncer à l'armée d'invasion que la nation, d'accord avec son Roi, se proposait de faire à cette constitution les changements dont l'expérience avait indiqué la nécessité, qu'en conséquence cette armée devrait se retirer du territoire espagnol en négociant amicalement par le moyen d'un ambassadeur, que le Roi reviendrait s'établir à Madrid pour qu'on ne pût pas prétendre qu'il était à Séville contre sa volonté, que, pour faire dans la constitution les réformes

indispensables, on convoquerait d'autres cortès, que le ministère serait changé et qu'on promulguerait une amnistie générale avec engagement d'écouter et d'employer, sans avoir égard aux opinions, les hommes distingués par leurs lumières, leurs services et leur patriotisme. Le comte de l'Abisbal ajoutait qu'il avait envoyé copie de cette lettre aux commandants des autres armées espagnoles, les généraux Ballesteros, Morillo et Mina, en les engageant à agir de concert avec lui. On assure que cette démarche avait été concertée d'avance avec Ballesteros et Morillo.

Le cabinet de Londres, promptement informé de ce projet, chargea sir Charles Stuart d'en donner avis à M. de Villèle et de lui déclarer que l'Angleterre serait disposée à abandonner la cause des cortès et à concourir à la délivrance du Roi si la France consentait à garantir une amnistie et des institutions propres à prévenir le rétablissement du pouvoir absolu. Le gouvernement français se décida à profiter de cette ouverture pour sonder les intentions des trois cours continentales et essayer de les faire entrer dans des voies de modération par rapport à l'Espagne. Il est douteux que cette tentative eût réussi, il est plus douteux encore qu'à défaut de l'assentiment de ses alliés continentaux le cabinet des Tuileries eût osé se séparer d'eux et se brouiller avec son propre parti pour tenter, avec l'appui de l'Angleterre, une entreprise dont le succès eût été fort incertain; mais les nouvelles qu'il ne tarda pas à

recevoir ne lui en laissèrent même pas la possibilité.

Le comte de l'Abisbal, après son audacieuse manifestation, s'était trouvé hors d'état d'y donner suite. Les vues qu'elle indiquait et qui auraient pu satisfaire le parti modéré si on avait eu en lui quelque confiance n'étaient de nature à plaire ni aux absolutistes, ni aux révolutionnaires. Déjà, depuis plusieurs jours, ceux-ci remarquaient avec inquiétude que, malgré l'approche des Français, il n'avait pris aucune disposition pour les arrêter aux défilés de Somo-Sierra et de Guadarrama, ces boulevards naturels de Madrid. Le bruit commençait à courir qu'il était en pourparlers avec M. Martinez de la Rosa et d'autres hommes éminents de l'opinion modérée pour préparer des changements à la constitution de 1812. Sa lettre au comte de Montijo, qui semblait confirmer ces rumeurs, excita, sans lui concilier les royalistes, une extrême irritation parmi les amis de la révolution. Effrayé de l'effet qu'elle avait produit, il s'empressa de la désavouer en quelque sorte par une autre lettre où il protestait de son zèle à soutenir la constitution jusqu'à ce qu'elle eût été modifiée par les voies qu'elle autorisait, déclarant traître à la patrie tout Espagnol qui s'écarterait de la légalité. Mais le coup était porté. Le 18 au matin, les officiers de son armée, après s'être concertés, allèrent en corps lui témoigner leur surprise et leur indignation. Il essaya vainement de s'excuser en disant que c'était dans leur intérêt même qu'il

avait cru une conciliation nécessaire. Après un débat violent dans lequel on l'accusa de trahison, on le somma d'abandonner son commandement. Il l'avait fait dès la veille au soir en invitant le marquis de Castelldosrius, son lieutenant, à le remplacer. Il demanda des passeports pour Séville, feignant de vouloir aller se justifier auprès du gouvernement et des cortès; mais telle n'était pas sa pensée. Refusant l'escorte qu'on lui offrait, il sortit de Madrid et prit la route de France. Arrêté à Bergara malgré un sauf-conduit français dont il s'était muni, il aurait été massacré par les royalistes si un détachement de troupe française n'était venu l'arracher à leur fureur. Il lui fallut une escorte pour gagner la frontière.

Le duc d'Angoulême était à Buitrago depuis le 17. Un parlementaire envoyé par l'autorité militaire et la municipalité de Madrid lui proposa un arrangement d'après lequel les troupes constitutionnelles ne devaient évacuer complétement cette capitale qu'au moment où l'armée française en prendrait possession. Cette proposition, motivée sur le danger d'abandonner sans défense une grande population à l'effervescence des partis, fut acceptée par le prince. On stipula verbalement qu'une arrière-garde resterait à Madrid jusqu'au 24 mai, jour fixé pour l'entrée des troupes françaises, et le marquis de Castelldosrius se hâta d'en sortir avec 6 ou 7000 hommes pour aller prendre position sur la route de l'Estramadure, y laissant, avec 1200 hommes et quelques pièces d'artil-

lerie, le général Zayas, militaire estimé, d'un caractère ferme et d'opinions modérées. Tout permettait donc d'espérer que les choses se passeraient tranquillement, lorsqu'un incident malencontreux vint déjouer ces précautions. Bessières, cet aventurier hardi qui, quatre mois auparavant, avait été sur le point de surprendre Madrid où siégeait encore alors le gouvernement constitutionnel, se trouvait en ce moment, avec sa bande, sur la gauche de l'armée française, communiquant avec elle, mais affectant des allures indépendantes. Soit qu'il ne connût pas encore la convention conclue entre le duc d'Angoulême et les autorités espagnoles, soit qu'il lui convînt de ne pas en tenir compte pour s'attribuer l'honneur d'avoir rétabli à Madrid l'autorité royale, il s'y porta rapidement avec un corps de 11 à 1200 hommes, tant infanterie que cavalerie, et se présenta, dans la soirée du 20, devant la porte d'Alcala. De là, il détacha dix ou douze lanciers qui s'avancèrent dans la grande rue, poussant des cris de *Vive le Roi, à bas la Constitution,* auxquels répondirent plusieurs habitants. De nombreux rassemblements se formèrent de tous les côtés. Zayas, après avoir fait prendre les armes à sa troupe, se rendit, de sa personne, à la porte d'Alcala. Il y eut un entretien très-vif avec Bessières à qui il s'efforça de faire comprendre que, d'après la convention faite avec le chef de l'armée française, c'était seulement à cette armée qu'il pouvait remettre Madrid. Bessières, sans vouloir rien entendre, demanda impérieusement qu'on lui remît les diverses por-

tes, et déjà, ses soldats, encouragés par les démonstrations d'une partie de la population, se formaient en colonnes pour forcer le passage. Zayas dut se mettre en défense. Il s'ensuivit un engagement auquel prirent part des gens du peuple, mais quelques coups de canon et une charge de cavalerie mirent en pleine déroute la bande de Bessières à qui on fit 2 ou 300 prisonniers. Il y eut, dans cette bagarre, 70 ou 80 hommes tués et beaucoup de blessés, la plupart appartenant à la populace et qui s'étaient joints aux guerilleros royalistes. Il se trouvait, dit-on, dans le nombre, des femmes et des enfants.

Un courrier du général Zayas ayant porté cette triste nouvelle au quartier général français, le duc d'Angoulême envoya à Madrid un de ses officiers pour s'assurer de l'état des choses et arrêter avec ce général les mesures nécessaires. Le peuple l'accueillit comme un libérateur. Pour prévenir de nouveaux accidents, on avança d'un jour le moment de l'occupation. Le 23, à quatre heures du matin, le général de Latour-Foissac, commandant l'avant-garde de la réserve, entra dans Madrid avec quelques bataillons, et les forces constitutionnelles profitèrent de l'ignorance où la masse du peuple était encore de l'arrivée des Français, pour opérer précipitamment leur retraite sur Talavera de la Reyna. Ce ne fut que plus d'une heure après, et en apercevant les sentinelles françaises, que les habitants apprirent l'événement qui venait de s'accomplir. Bientôt, le peuple sortit en foule des

maisons, se réunit sur les places, renversa la *pierre de la Constitution,* courut à la salle des cortès, en enfonça les portes, brisa les meubles, les bancs, les statues et les bustes dont elle était ornée, et précipita par les fenêtres les papiers et les registres dont on fit un feu de joie où l'on jeta les portraits des hommes les plus marquants du parti libéral. Le buste de Riego fut solennellement brûlé par la main du bourreau aux cris de *Vive le roi absolu, vive la religion, vive l'inquisition!* Le portrait du Roi fut exposé dans tous les édifices publics et les lieux de réunion. Les boutiques, les magasins, les maisons de plusieurs hommes connus par leurs opinions constitutionnelles furent envahis et livrés au pillage. L'intervention des troupes françaises mit fin à ces excès, et le soir même, l'ordre était complétement rétabli. Toutes les maisons furent illuminées, et la nuit se passa en réjouissances.

La junte présidée par le général Eguia destitua les autorités constitutionnelles, prit possession du gouvernement, rappela l'ancienne municipalité et publia deux proclamations dont l'une annulait tous les actes du gouvernement des cortès et l'autre déclarait ceux qui l'avaient servi ou qui avaient fait partie de la *milice* ou garde nationale *volontaire* incapables d'obtenir aucun emploi.

Le lendemain 24, à neuf heures du matin, le duc d'Angoulême, à la tête du corps de réserve, fit son entrée à Madrid par la porte des Récollets où l'on avait

élevé un arc de triomphe, pendant que le duc de Reggio arrivait, avec le premier corps, par la porte de Ségovie. Les rues étaient ornées de tentures, de guirlandes de fleurs, de drapeaux et de devises analogues à la circonstance, et remplies d'une multitude qui faisait retentir l'air de ses acclamations de joie, comme aussi de ses cris de mort contre les constitutionnels. Le son des cloches se mêlait à l'éclat des fanfares militaires. Des groupes de femmes du peuple, dansant au son du tambourin et des castagnettes, jetaient des fleurs sur le passage du prince. Des femmes d'une classe plus élevée garnissaient les balcons en agitant des drapeaux blancs aux armes de France et d'Espagne.

Le prince, qui avait refusé d'occuper le palais du Roi, alla descendre à l'hôtel du duc de Villa-Hermosa, un des plus beaux de la ville, où les autorités vinrent lui présenter leurs hommages. Une partie de l'armée fut immédiatement dirigée sur Aranjuez et sur Tolède, le reste fut établi à Madrid et dans les environs.

Dès la veille, le duc d'Angoulême avait publié, au quartier général d'Alcobendas, une proclamation contresignée par M. de Martignac, dans laquelle, rappelant aux Espagnols le respect qu'il avait constamment manifesté pour l'indépendance de leur pays et leur annonçant la nécessité de procéder, en l'absence du Roi, à la nomination d'une régence, il convoquait le conseil de Castille et le conseil des Indes pour en dési-

gner les membres. La junte instituée à l'ouverture de la campagne avait, en effet, montré trop d'incapacité pour qu'on pût penser à lui laisser le pouvoir. Le mode de formation du nouveau gouvernement avait été, à Paris, l'objet de longues délibérations dans le conseil des ministres et dans les conférences diplomatiques. On avait fini par s'arrêter à l'idée d'en charger les deux grands corps que je viens de nommer. Suivant M. de Villèle, c'était le meilleur moyen de donner à la régence une origine nationale, de soustraire la France à la responsabilité de ses actes, d'amener les puissances alliées à envoyer à Madrid leurs représentants, et, pour peu que les régents missent de sagesse et de modération dans leur conduite, de hâter la fin de la lutte en déterminant la prompte soumission de tout ce qui tenait encore pour les cortès. Le duc d'Angoulême avait d'abord pensé à nommer lui-même le gouvernement provisoire ; mais, ne sachant sur qui fixer son choix, il avait accepté le plan arrêté à Paris.

Le conseil de Castille et le conseil des Indes, placés par les anciennes lois de l'Espagne au sommet de l'organisation administrative et judiciaire de la monarchie, avaient été supprimés par la constitution des cortès. Comme les anciens parlements de France, ils étaient animés des dispositions les plus hostiles contre des institutions inconciliables avec leurs prérogatives, avec leur existence même, et contre les hommes qui les avaient mises en pratique. Réclamer leur coopération, c'était,

sans bien s'en rendre compte, faire un pas décisif dans la voie du rétablissement de l'absolutisme et de l'ancien régime. Ne se jugeant pas autorisés par les lois à élire eux-mêmes la régence, ils se bornèrent à présenter au prince généralissime la liste des sujets qui leur paraissaient les plus propres à remplir ces hautes fonctions : c'étaient le duc de l'Infantado, président du conseil de Castille, le duc de Montemar, président du conseil des Indes, l'évêque d'Osma, le baron d'Éroles et le conseiller d'État Calderon, qui avait fait partie de la junte. A l'exception du baron d'Éroles, qui, guerroyant alors en Catalogne, ne devait figurer que nominalement dans la régence, tous ces hommes appartenaient à l'opinion absolutiste la plus prononcée. Le seul qui eût joué un rôle politique de quelque importance, le duc de l'Infantado, était aussi connu pour la faiblesse de son caractère que pour son incapacité. Le 25 mai, le duc d'Angoulême les reconnut, au nom du roi de France, comme composant la régence du royaume pendant la captivité de Ferdinand VII. Lorsqu'on eut connaissance, à Paris, de la manière dont les choses s'étaient passées, les ministres en éprouvèrent une vive satisfaction, et ils s'empressèrent d'en féliciter le prince. Ils avaient craint qu'il ne persistât à vouloir nommer lui-même la régence, ce qui, en inquiétant les puissances étrangères, toujours disposées à voir avec défiance l'influence exercée par la France dans les affaires d'Espagne, les eût peut-être empêchées de reconnaître immédiatement le nouveau gouverne-

ment provisoire et aurait pu les rendre favorables à certaines intrigues dont le but était de reconcilier la régence d'Urgel avec la junte du général Eguia pour en faire un seul corps auquel le pouvoir aurait été remis.

Il paraît que le gouvernement français avait désiré que les ducs de San Carlos et de San Fernando fissent partie de la régence, mais on dut y renoncer : leur modération ne pouvait convenir aux hommes qu'on se résignait à appeler au timon des affaires, et ils n'avaient pas assez d'énergie dans le caractère pour être en mesure de leur tenir tête.

M. de Villèle recommanda à M. de Martignac de veiller à ce que la régence ne commît pas trop de fautes, de lui témoigner beaucoup de confiance, de ne pas seconder les folies des royalistes, mais de ne pas les mécontenter en traitant trop bien leurs ennemis, de résister aux intrigants qui voudraient rétablir le pouvoir absolu, mais de ne pas oublier que l'armée française était entrée en Espagne pour y détruire un gouvernement révolutionnaire, non pas pour y faire prévaloir telle ou telle théorie politique. De semblables instructions n'étaient pas de nature à faciliter la marche des agents français.

Le jour même où le duc d'Angoulême était arrivé à Madrid, deux lettres lui avaient été remises, l'une de Ferdinand VII, l'autre de D. Carlos, l'aîné de ses frères. La première avait été confiée à un agent confidentiel du Roi, un favori de bas étage qui avait déjà

joué et qui devait jouer encore un rôle considérable, Ugarte. Admis auprès du prince, il lui dit que le Roi reconnaissait la junte du général Eguia. Le duc d'Angoulême répondit qu'elle n'existait plus et qu'une régence l'avait remplacée, que l'armée française était venue en Espagne pour préserver la France d'une révolution, rendre la liberté au Roi et le mettre en état de donner à ses peuples de sages institutions, qu'il continuerait à prendre des mesures pour atteindre ce but, et que, si on essayait d'entraver l'action de la régence, il sévirait contre les coupables.

Cette régence, cependant, commençait déjà à prouver que la cause de la modération et de la raison n'avait rien gagné à ce qu'elle remplaçât la junte. En acceptant de la main de M. de Martignac la rédaction d'une proclamation qui annonçait son avénement, elle y avait introduit une phrase qui impliquait le rétablissement de l'inquisition, et ce n'était pas sans peine que M. de Martignac était parvenu à la faire supprimer. Le duc de l'Infantado ne dissimulait pas qu'il avait, sur les moyens de terminer la révolution, de tout autres idées que le duc d'Angoulême. Ce prince lui ayant parlé de la convenance qu'il y aurait à oublier le passé, à donner à l'Espagne des institutions, par exemple le système des deux Chambres, et lui ayant cité, pour appuyer cet avis, l'exemple de la France, il parut prendre fort mal ces indications : il exprima l'opinion que la punition des coupables était mieux faite qu'une amnistie pour assurer

la tranquillité du pays, que le système des deux Chambres était impraticable en Espagne, et que ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était d'en revenir aux anciennes cortès.

Les actes de la régence étaient d'accord avec les paroles de son président. Elle avait commencé par nommer un ministère pris presque en entier parmi les plus violents absolutistes et dont les membres les plus marquants étaient le chanoine Saëz, ministre des affaires étrangères, et M. Erro, ministre des finances, un des collègues du général Eguia dans la fameuse junte. Elle rétablit dans leurs emplois, autant qu'il était possible, toutes les autorités, tous les fonctionnaires écartés par la révolution de 1820, confirma les chefs des bandes royalistes dans les grades qu'ils s'étaient attribués, et conféra au général Eguia la dignité de capitaine général d'armée, c'est-à dire de maréchal. Confirmant les décrets de la junte à laquelle elle succédait, elle annula tous les actes du gouvernement constitutionnel, et par conséquent les emprunts des cortès; elle déclara indignes et incapables d'exercer aucunes fonctions publiques ceux qui en avaient accepté sous le régime constitutionnel ou qui s'étaient inscrits dans la milice volontaire; elle restitua au clergé les dîmes supprimées et aussi les propriétés qu'on lui avait enlevées, sans promettre aucune indemnité à ceux qui les avaient achetées; elle soumit à la surveillance d'un surintendant général de police tous les individus qui s'étaient rendus ou se rendraient suspects

par leurs opinions et leurs principes contraires à la religion et au trône.

Un décret conçu dans les termes les plus violents raya à perpétuité des contrôles de l'armée les deux régiments qui, sous les ordres du général Zayas, avaient repoussé la tentative de Bessières, ou, comme le disait ce décret, avaient *assassiné de paisibles habitants;* ce même décret mit en jugement les auteurs de ce prétendu assassinat. D'innombrables arrestations ne tardèrent pas à avoir lieu, tant à Madrid que dans les provinces.

Vainement les grands d'Espagne présents à Madrid, au nombre de plus de trente, dans une adresse de remerciments qu'ils avaient présentée au duc d'Angoulême, avaient-ils cru pouvoir, tout en protestant de leur dévouement au Roi, exprimer des vœux d'union, de concorde, et se prononcer également contre l'*arbitraire et l'anarchie.* Cette manifestation ne répondait malheureusement qu'aux sentiments d'une très-faible minorité de la population, ou du moins ceux qui peut-être y adhéraient du fond de leur cœur étaient trop abattus, trop découragés pour exercer quelque influence. Les révolutionnaires ne pouvaient y voir qu'une lâche défection, et elle ne satisfaisait pas davantage les royalistes qui applaudissaient aux décrets sauvages de la régence.

Le duc d'Angoulême, qui quelquefois n'apprenait ces décrets que par la gazette, en était fort irrité. Il eût voulu protester publiquement contre des actes qui donnaient un si cruel démenti à la politique qu'il n'avait

cessé de proclamer, mais il était retenu par la crainte d'amener une rupture complète avec ses étranges auxiliaires, et sans doute aussi par celle d'encourir la désapprobation du gouvernement français. M. de Martignac était loin, d'ailleurs, de l'engager à prendre une attitude énergique contre la réaction, et le prince se plaignait à M. de Villèle de n'être pas assez soutenu par cet homme d'Etat qu'il accusait d'un peu de faiblesse, tout en rendant justice à ses sentiments. Il pressait donc le ministère de lui tracer à lui même une ligne de conduite, de lui faire savoir s'il devait tolérer les folies de la régence ou s'y opposer, soit par la force, soit en cessant de lui fournir les subsides sans lesquels elle n'aurait pu se soutenir un seul moment. On ne lui répondait que par le vague conseil d'essayer de la modérer sans paraître la contraindre et de protéger le parti vaincu sans paraître le favoriser.

M. de Villèle, dans chacune des lettres qu'il lui écrivait, n'en persistait pas moins à écarter l'idée de rétablir en Espagne le pouvoir absolu et à blâmer les actes de rigueur de la régence. Mais ce qui préoccupait surtout le ministère, c'était le désir de ne pas mécontenter en France cette portion du parti royaliste qui, accueillant avec une aveugle confiance les doléances des absolutistes espagnols, accusait le gouvernement français de vouloir imposer à l'Espagne une constitution; c'était aussi la crainte d'inquiéter les susceptibilités jalouses des puissances continentales dont les représentants se plaignaient de ce que la proclamation concertée entre M. de Martignac et la

régence n'avait pas parlé de la part que l'alliance avait prise et continuait à prendre, par ses délibérations, à la restauration de la monarchie espagnole.

Le duc d'Angoulême, fatigué de la situation pénible et presque humiliante où il se trouvait réduit malgré ses succès militaires, avait demandé qu'on lui permît de ne plus s'occuper de politique dès que l'ambassadeur désigné pour résider auprès de la régence serait arrivé à Madrid. Cet ambassadeur était le marquis de Talaru, ami de M. de Chateaubriand et membre considérable du côté droit de la Chambre des pairs. On tenait beaucoup à ce que le nouveau gouvernement espagnol fût entouré, le plus tôt possible, des envoyés des puissances, et, pour préparer ce resultat, la régence avait notifié son avénement aux souverains. Comme on devait s'y attendre, cette démarche n'avait pas été accueillie à Londres. M. Canning s'était borné à écrire à M. Saëz que si, après avoir laissé sans réponse des notifications semblables de la régence d'Urgel et de la junte, il croyait devoir répondre à celle qui lui était faite en ce moment, c'était uniquement pour ne pas encourir le reproche d'incivilité et à titre d'accusé de réception ; que, d'ailleurs, Sa Majesté Britannique, étant représentée par un ministre auprès de Sa Majesté catholique, ne pouvait recevoir aucune communication de cette espèce, et qu'il n'était pas même possible de mettre sous ses yeux la lettre qui lui était adressée. L'Autriche, la Russie et la Prusse ne pouvaient manquer, au contraire, d'envoyer à la ré-

gence des agents diplomatiques pour reconnaître officiellement son existence. Les comtes Bulgari et Brunetti, qui avaient résidé à Madrid avant la guerre, en qualité de chargés d'affaires de Russie et d'Autriche, reçurent l'ordre d'y retourner, le premier avec le même titre, l'autre comme ministre plénipotentiaire. La Prusse fit choix de M. de Royer, émigré français qui était resté à son service, homme ardent, impétueux et dont les opinions étaient celles de l'absolutisme le plus exagéré.

Ils se trouvaient déjà à Paris. Un incident singulier fit retarder leur départ pour l'Espagne. Le roi de Naples était alors en Autriche où il était allé chercher sa distraction favorite de la chasse, loin des préoccupations et des terreurs que lui causait le séjour de ses États, si souvent troublés ou menacés par la Révolution. M. de Metternich, qui s'ingéniait sans cesse à susciter à l'action de la France des difficultés et des entraves, imagina de persuader au vieux monarque qu'il devait réclamer la régence d'Espagne, comme étant le plus proche héritier de la couronne après les princes en ce moment captifs à Séville. C'était certes une idée bien étrange que celle de remettre le gouvernement de l'Espagne à un prince qui s'était montré si complétement incapable de gouverner ses États. Il ne se serait pas, d'ailleurs, rendu à Madrid, mais il y aurait envoyé comme son représentant le prince de Castelcicala, son ambassadeur à Paris, connu surtout pour la part qu'il avait prise, près de trente ans auparavant, à la répression violente des tentatives révolu-

tionnaires de son pays. M. de Metternich n'eut pas de peine à faire entrer dans ses vues le roi Ferdinand. On l'entendit réclamer la régence comme un droit qui lui appartenait en sa qualité d'agnat de la maison d'Espagne, protester contre l'institution de la junte formée au moment de l'entrée des Français en Espagne, et il paraît qu'il donna l'ordre d'armer à Naples une escadrille pour aller croiser devant Cadix. D'un autre côté, M. de Metternich disait à M. de Caraman que la régence du roi de Naples était le meilleur moyen de maintenir, à tout événement, les droits de la maison de Bourbon sur la couronne d'Espagne. M. de Caraman, sur qui, comme nous l'avons vu, le chancelier d'Autriche exerçait une sorte de fascination, trouva cette idée parfaitement naturelle, et il n'hésita pas à la recommander au gouvernement français. A Paris, comme on peut le croire, on en jugea tout autrement. Le Roi et les ministres en témoignèrent une véritable indignation. M. de Chateaubriand demanda si la France n'avait fait tant de sacrifices que pour mettre le duc d'Angoulême et cent mille soldats français sous les ordres de M. de Castelcicala, et il réprimanda sévèrement M. de Caraman pour l'approbation qu'il avait donnée à une telle conception. M. de Castelcicala ne renonça pourtant pas sans difficulté à la position qu'on avait rêvée pour lui. Il exhiba, devant la conférence des représentants des grandes puissances, des pouvoirs qui l'autorisaient à se rendre à Madrid pour siéger dans la régence et en sanctionner tous les

actes au nom du roi son maître. L'ambassadeur d'Autriche appuya sa réclamation, mais M. de Chateaubriand la repoussa avec vivacité ; l'ambassadeur de Russie déclara qu'avant de se prononcer il avait besoin de prendre les ordres de son gouvernement, et le ministre de Prusse fit la même déclaration. Cet ajournement, dans les circonstances, équivalait à un rejet. M. de Castelcicala, dans son dépit, demanda que les trois puissances s'abstinssent d'envoyer à Madrid des agents diplomatiques ; mais, après plusieurs jours de discussions assez animées, la conférence arrêta un protocole par lequel la régence était reconnue à condition qu'elle se bornerait à administrer l'Espagne, à préparer les moyens de délivrer le Roi, et qu'elle ne traiterait pas avec les cortès. Faut-il voir, dans ces stipulations, une précaution prise par les gouvernements absolutistes contre la possibilité de quelque transaction à laquelle la France voudrait prêter la main sur la base d'un régime constitutionnel modéré? Une telle précaution était plus qu'inutile alors qu'on avait affaire au duc de l'Infantado et à ses collègues. Quoi qu'il en soit, M. de Villèle, en informant le duc d'Angoulême de ce qui venait d'être décidé, s'en montra satisfait. « Tout cela, » dit-il, « est trop raisonnable, trop » conforme à nos vues et trop selon les intérêts de notre » entreprise, pour que nous puissions nous y opposer. »

Il est à remarquer que, depuis ce moment, il ne fut plus question, dans les lettres écrites par le président du Conseil au prince généralissime, ni de modifier la

constitution des cortès, ni d'y substituer une charte à la française. M. de Villèle, en transmettant au duc d'Angoulême le texte du protocole, l'engagea, non sans quelque embarras, à ne plus insister pour établir en Espagne le système des deux Chambres. Il lui faisait entendre qu'au lieu de chercher à convertir à ce système le duc de l'Infantado, il serait peut-être plus habile de paraître se laisser amener par lui à celui des anciennes cortès et de gagner sa confiance par cette apparente concession. Lorsque le Roi serait libre, il serait sans doute plus facile de faire prévaloir une politique de modération et de clémence, et alors, la responsabilité des événements cesserait de peser exclusivement sur le prince généralissime et sur la France. Un gouvernement ennemi aurait été renversé, un Bourbon rétabli sur le trône; une population religieuse et royaliste délivrée de ses oppresseurs; la France continuerait à donner de bons conseils, mais si, à Madrid, on voulait faire des folies, elle se bornerait à ne pas les seconder. M. de Villèle suppliait enfin le duc d'Angoulême de surmonter ses dégoûts et de conserver la direction supérieure des affaires, tant politiques que militaires. Il lui disait que M. de Talaru avait ordre de lui obéir en tout et de ne pas faire la moindre démarche sans avoir pris ses ordres.

Le gouvernement français bornait donc maintenant ses vœux au rétablissement des anciennes cortès. On peut se rappeler que, dès l'époque du congrès de Vérone, ce système avait été mis en avant par ceux qui ne vou-

laient à aucun prix doter l'Espagne d'une véritable liberté. Il avait cela de commode, que ce mot d'*anciennes cortès* pouvait signifier des choses très-différentes. Fallait-il entendre par là les cortès qui avaient existé jadis en Castille et en Aragon avant que Charles-Quint et Philippe II n'y eussent fondé le pouvoir absolu ? Les éléments n'en existaient plus, et si on avait pu les ressusciter, Ferdinand VII ne s'en fût guère mieux accommodé que de la constitution de Cadix. S'agissait-il seulement des cortès que l'on réunissait de loin en loin dans le cours des derniers siècles, composées de députés d'un très-petit nombre de villes, et qui n'avaient guère d'autre mission que de prêter serment aux héritiers de la couronne ? C'eût été une dérision. En réalité, les journaux, les publicistes, les hommes d'État même qui, en France et à l'étranger, parlaient de faire revivre ces vieilles institutions, ignoraient trop complétement la législation espagnole pour être en mesure de faire cette distinction et d'en tirer les conséquences. Ils prononçaient des paroles auxquelles ils n'attachaient aucun sens déterminé.

Ce n'était pas seulement en ce qui touchait à la question des institutions constitutionnelles que le gouvernement français devait se voir conduit peu à peu à tolérer à sanctionner, au moins tacitement, les résultats les plus contraires aux vues qu'il avait d'abord manifestées. Cependant, il ne cédait pas sans quelque résistance. Il désapprouvait surtout le décret de la régence qui, en

déclarant non avenus tous les actes du gouvernement des cortès, annulait, au mépris des droits des tiers, les traités passés avec les puissances étrangères. Il qualifiait plus sévèrement encore l'annulation des emprunts contractés par ce gouvernement, acte exorbitant, qui, selon M. de Villèle, ne pouvait manquer de produire le plus déplorable effet en Angleterre et même en France, où tant de personnes avaient pris part à ces emprunts. Les ultra-royalistes, au contraire, soutenaient que reconnaître un acte quelconque du gouvernement révolutionnaire, c'eût été sanctionner la révolution. Leurs journaux se donnaient carrière sur ce thème, et, ce qui est plus étrange, pour dénier au gouvernement français le droit d'imposer une constitution à l'Espagne, ils invoquaient le principe de non-intervention ! Les journaux libéraux répondaient que, pour y rester fidèle, il fallait rappeler l'armée française et laisser les Espagnols vider entr'eux leurs différends.

M. de Talaru ne tarda pas à arriver à Madrid où il fut presque aussitôt rejoint par les représentants des trois grandes cours absolutistes. Son arrivée mit fin aux pouvoirs de M. de Martignac et aussi à ceux de M. de Caux, qui résidait auprès de la régence comme chargé d'affaires de France. M. de Martignac fut récompensé de sa mission par la dignité de ministre d'État.

On devait croire que, par l'envoi d'un corps diplomatique accrédité auprès de la régence, la question des prétentions élevées au nom du roi de Naples était défi-

nitivement résolue. Cependant, M. de Metternich essaya encore à plusieurs reprises de la reprendre sous diverses formes; mais l'empereur Alexandre, en ayant été informé par M. de la Ferronnays, chargea son ambassadeur à Vienne d'exprimer, en son nom, le désir que le roi de Naples retournât dans ses États. M. de Metternich comprit enfin qu'il fallait céder.

L'ensemble de la situation que je viens d'exposer n'en déplaisait pas moins au duc d'Angoulême. Il s'y joignait d'ailleurs pour lui des tracasseries de diverse nature. En France, on commençait à se préoccuper des clauses onéreuses des marchés passés avec M. Ouvrard et sur lesquels le duc de Bellune revenait sans cesse dans les délibérations du conseil et dans sa correspondance, tant pour en dégager autant que possible sa responsabilité que par ressentiment des circonstances au milieu desquelles ils avaient été conclus. Le prince voyait presque une attaque contre sa personne dans le blâme ainsi jeté sur des opérations qu'il s'était cru obligé de ratifier et qui avaient été conduites par des hommes en qui il avait confiance. Il était mécontent aussi du choix qu'on venait de faire pour l'ambassade de Londres, vacante depuis plusieurs mois, de M. de Polignac, un des favoris de son père, mais qu'il jugeait peu propre à améliorer les relations si difficiles qui existaient entre l'Angleterre et la France. Il fut blessé bien plus vivement encore d'un autre choix sur lequel il semblait, en effet, qu'on eût dû le consulter. La mort du prince d'Eckmuhl ayant

rendu disponible un bâton de maréchal de France, il s'était empressé de demander qu'on le donnât au général Molitor, en ajoutant que toute nomination faite en dehors de l'armée d'Espagne y produirait le plus mauvais effet. Mais le jour même où il en écrivait à M. de Villèle, paraissait une ordonnance qui conférait la dignité vacante au général de Lauriston. Cette nomination excita quelque surprise. On a su, depuis, qu'elle n'était pas l'œuvre des ministres. M. de Villèle et M. de Chateaubriand, prévoyant l'impression qu'en recevrait le duc d'Angoulême, auraient voulu qu'on prît au moins le temps de le consulter. Le Roi s'y refusa, sans doute parce qu'il lui parut préférable de prévenir des représentations dont il était décidé à ne pas tenir compte. Il cédait, en cette occasion, à l'influence de madame du Cayla à qui le nouveau maréchal avait rendu plus d'un service dans ses fonctions de ministre de la maison du Roi, et madame du Cayla elle-même était poussée par son ami, M. de La Rochefoucauld, fils du duc de Doudeauville, à qui on espérait que M. de Lauriston pourrait être amené à céder son portefeuille.

On comprit que, pour répondre autant que possible aux objections que soulevait cet acte de favoritisme, il convenait de donner à celui qui en était l'objet l'occasion d'ajouter de nouveaux titres aux titres qu'il avait acquis dans les guerres de l'empire. Il reçut le commandement d'un second corps de réserve qui fut formé à l'armée d'Espagne et dont, bientôt après, on changea le nom en

celui de cinquième corps de l'armée des Pyrénées. Ce corps, composé de 15 à 16,000 hommes, devait faire le siége de Pampelune.

Quels que fussent les succès obtenus jusqu'alors par l'armée française, rien n'était fait tant que la personne de Ferdinand VII restait entre les mains des révolutionnaires. Nous avons vu qu'il était arrivé à Séville avec sa famille le 10 avril. Les membres des cortès, retardés par la difficulté des transports et par les précautions auxquelles les obligeait la crainte de tomber entre les mains des bandes royalistes qui parcouraient les campagnes, ne s'étaient trouvés que le 23 avril en nombre suffisant pour reprendre leurs délibérations. Leur président, M. Florez Calderon, avait ouvert la session par un discours rempli de fanfaronnades, qui qualifiait ridiculement de *marche triomphale* celle qui venait de les conduire de Madrid à Séville. Le gouvernement, apprenant ce jour-là même l'entrée des Français sur le territoire espagnol, y avait répondu par un décret de déclaration de guerre. Le lendemain, le ministre des affaires étrangères, qui était toujours le colonel San Miguel, lut aux cortès un mémoire sur la situation extérieure de l'Espagne, dans lequel il s'attachait principalement à démontrer que le gouvernement français, tout en affectant de temps en temps un désir de conciliation, avait constamment tenu envers l'Espagne une conduite hostile et de mauvaise foi. Quelque temps après, sur le rapport d'une commission et à la suite d'une discussion

dans laquelle un seul député, le chanoine Falco, osa soutenir qu'on n'avait pas fait tout ce qui était possible pour éviter la guerre, l'assemblée, entraînée par l'éloquence passionnée de MM. Galiano et Argüelles, donna une pleine approbation à la conduite du gouvernement. Un manifeste conçu dans le sens de ce vote fut publié au nom du Roi. Le ministère, sans attendre la décision par laquelle les cortès s'étaient associées à sa politique, avait donné sa démission. Particulièrement odieux au Roi qui, comme on peut se le rappeler, avait déjà essayé à plusieurs reprises de se débarrasser de lui, il fut remplacé par un autre cabinet dans lequel figuraient plusieurs hommes d'un mérite réel, entre autres MM. Calatrava et Yandiola, qui, bien que fort attachés au régime constitutionnel, passaient pour avoir des opinions plus modérées. On crut voir, dans ces choix, un résultat de l'influence de l'envoyé d'Angleterre qui avait suivi le Roi à Séville, et les optimistes se complurent à y rattacher des espérances de transaction et de pacification. Mais, au point où les choses en étaient venues, les nuances qui séparaient M. Calatrava et ses collègues de ceux qu'ils remplaçaient étaient insignifiantes et ne pouvaient avoir de conséquences sérieuses. On vit bientôt que rien n'était changé à la situation. Pendant tout le mois de mai et les premiers jours de juin, tandis que le Roi, enfermé dans le vieil *alcazar* des rois maures, restait étranger aux affaires, se bornant à signer les décrets qu'on lui présentait, les cortès votèrent.

pour la défense de la cause constitutionnelle, une multitude de mesures dont un bon nombre eussent été odieuses si l'impuissance où l'on était de les mettre à exécution ne les eût rendues ridicules : tout Espagnol fut autorisé à former des *guerrillas* dans les provinces occupées par les Français ; tous les étrangers furent admis à entrer dans un corps spécial désigné sous le nom de *Légion libérale étrangère* ; on décréta un emprunt forcé de 200 millions de réaux à lever sur tous les habitants, y compris les étrangers domiciliés, qui devait être remboursé sur le produit de la vente des biens du clergé ; on enjoignit de porter aux hôtels des monnaies, pour y être convertie en espèces, l'argenterie appartenant aux établissements publics, sans en excepter la portion de celle des églises qui n'était pas indispensable aux besoins du culte ; on ordonna de séquestrer les biens de tout Espagnol qui aurait pris parti pour les Français, sans préjudice des peines qu'il pourrait avoir encourues conformément au code pénal ; on déclara coupable de trahison et punissable comme telle toute personne qui, dans un pays occupé par les Français ou par les *factieux*, solliciterait un emploi de magistrature ou de judicature. Vainement quelques députés osèrent réclamer contre la barbarie de ces dispositions en représentant que les contrées envahies avaient intérêt à être administrées.

L'activité des cortès ne se renfermait pas dans le cercle des mesures de circonstance. Comme pour faire

preuve de calme, de confiance et de présence d'esprit dans une situation presque désespérée, elles discutèrent et votèrent un projet qui, déjà adopté deux fois dans les sessions précédentes, avait échoué contre le *véto* royal, mais auquel ce troisième vote donnait définitivement le caractère d'une loi, celui qui, en réunissant au domaine de l'État les domaines et droits seigneuriaux dont les possesseurs ne pourraient présenter le titre primordial, compromettait la fortune d'un bon nombre des plus grands seigneurs.

Séville n'étant pas une place forte, les constitutionnels n'étaient évidemment pas en état de s'y maintenir contre les Français, mais on avait à craindre qu'à leur approche, ils n'emmenassent le Roi, soit à Cadix, où ils pourraient repousser pendant plus ou moins longtemps les attaques de l'ennemi, soit même dans l'île de Madère où il deviendrait presque impossible de les atteindre et de le délivrer. Un agent confidentiel de Ferdinand VII, muni d'un plein pouvoir signé de la main de ce prince, s'était rendu à Paris, et, ayant obtenu une audience de Louis XVIII, lui avait dit de la part de son maître qu'il serait certainement conduit bientôt à Cadix, mais que les cortès seraient forcées de le remettre entre les mains du duc d'Angoulême si celui-ci, après avoir occupé Madrid et y avoir installé un gouvernement provisoire, se portait rapidement sur Séville et sur Cadix en même temps que des forces navales menaceraient cette place du côté de la mer.

Pour prévenir de fâcheuses extrémités, le prince généralissime avait été autorisé à acheter, s'il le fallait, à prix d'or, la mise en liberté de Ferdinand VII. On pensa aussi à se servir, pour atteindre ce but, de l'entremise de l'Angleterre. M. de Chateaubriand eut, à ce sujet, des pourparlers avec sir Charles Stuart et M. de Marcellus avec M. Canning. Ils leur firent entendre que sir William A'Court pourrait user de son influence sur le gouvernement des cortès pour le déterminer à mettre fin à la captivité du Roi et, en cas de refus, favoriser sa fuite. Une fois qu'il serait libre, on traiterait avec lui, dans quelque place neutralisée à cet effet, des intérêts de l'Espagne. L'Angleterre jouerait un magnifique rôle dans cette négociation, puisque après avoir procuré au Roi sa liberté elle se trouverait dans une excellente position pour plaider la cause de la liberté des peuples. M. Canning, tout en affectant de se faire un peu prier, ne parut pas d'abord se refuser à ces ouvertures que les représentants de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie avaient reçu l'ordre d'appuyer. La violence imprudente avec laquelle il s'était prononcé contre la France, ses prophéties malveillantes si promptement démenties par l'événement, l'avaient placé dans une situation fausse et humiliante. Non-seulement il était en quelque sorte mis au ban des puissances continentales, mais, en Angleterre même, sa conduite trouvait de nombreux improbateurs. Le Roi, la majorité des membres du conseil, paraissaient la condamner. Il eût saisi avec plaisir l'occa-

sion de sortir de l'isolement où il se trouvait réduit e de rentrer dans le concert européen en contribuant à mettre fin à la guerre qu'il n'avait pu prévenir. Cependant, il ne voulait pas s'engager légèrement sur ce nouveau terrain. Il demanda que, d'abord, le gouvernement français lui fît part de ses vues sur les bases d'un arrangement. « Que voulez-vous ? » disait-il à M. de Marcellus ; « quelle forme d'institutions imposerez-vous » à l'Espagne ? êtes-vous bien libres de le décider ? La » Russie ne veut-elle pas le despotisme ? l'Autriche, » sans le vouloir aussi hautement, ne penche-t-elle » pas pour le gouvernement absolu ? M. de Chateau- » briand parle de neutraliser une place et d'y traiter des » intérêts de l'Espagne avec son roi libre. Mais ce roi y » mènera-t-il les cortès et son ministère ? Ferdinand » libre de donner à ses peuples de nouvelles institu- » tions ! Mais ce Ferdinand vous est-il connu ? Je le » connais si bien que, si sa prétendue liberté d'agir à sa » guise était dans mes mains, en mon âme et conscience, » je ne devrais pas la lui accorder. » Ces objections étaient fortes, et on n'y répondait que bien faiblement en protestant que le gouvernement français ne pouvait vouloir le pouvoir absolu, que, quant aux choix des institutions, le Roi et ses sujets se concerteraient ensemble et que la France se bornerait à donner des conseils. Évidemment, d'une telle façon d'agir, il ne pouvait sortir pour la malheureuse Espagne que le pur despotisme. Ces pourparlers n'eurent aucun résultat.

Grâce sans doute aux vagues professions de foi libérales dont M. de Chateaubriand enveloppait parfois sa tortueuse politique, M. Canning le croyait plus disposé que M. de Villèle à demander en faveur du peuple espagnol des institutions constitutionnelles. L'empereur de Russie, avec qui M. de Chateaubriand correspondait parfois, savait qu'il en était autrement et le regardait comme le seul des ministres français qui fût franchement contraire à une transaction avec la révolution espagnole.

Cependant, les événements se précipitaient dans la péninsule. Depuis la tentative contre-révolutionnaire du comte d'Amarante, le Portugal était resté dans un état d'agitation que les progrès de l'invasion française ne pouvaient qu'augmenter. Peu de jours après l'entrée du duc d'Angoulême à Madrid, le second fils du Roi, l'infant D. Miguel, âgé seulement de vingt et un ans, était sorti de Lisbonne le 27 mai, s'était mis à la tête d'un régiment et avait publié, à Villafranca, une proclamation dans laquelle il déclarait qu'il prenait les armes pour délivrer le Roi et la nation. C'était le résultat d'un complot tramé par le parti absolutiste de concert avec la reine Charlotte, sœur de Ferdinand VII, femme violente et passionnée, placée, depuis l'année précédente, sous le coup d'un décret de bannissement pour avoir refusé de prêter serment à la constitution et qu'on avait provisoirement reléguée dans une maison de plaisance sous prétexte que sa santé lui rendait un voyage impossible.

Malgré la défection de la plus grande partie des troupes, qui ne tardèrent pas à se rallier au mouvement, les libéraux n'avaient pas perdu toute espérance. Une proclamation du Roi, qui disait que, comme père, il pouvait oublier la conduite de son fils, mais que, comme roi, il saurait la punir, et les assurances qu'un de ses ministres donna de sa part aux cortès, furent accueillies avec enthousiasme par les amis du régime constitutionnel; mais, le soir même, un régiment de la garnison de Lisbonne s'étant porté sous les fenêtres du palais aux cris de *vive le roi absolu, à bas la constitution*, répétés par la garde de service et par des groupes nombreux de peuple, le Roi, après quelques efforts sincères ou simulés pour rappeler les troupes au sentiment de leur devoir, s'écria : « Puisque vous le voulez, puisque la na- » tion le veut, *vive donc le roi absolu*, » et il partit à l'instant même pour Villafranca, quartier général de l'insurrection. Le lendemain, 31 mai, on afficha sur les murs de Lisbonne une proclamation royale conçue dans les termes les plus modérés. Jean VI y disait que l'expérience avait démontré d'une manière douloureuse et funeste l'incompatibilité des institutions existantes avec la volonté, les usages et la conscience de la plus grande partie de la nation, et que, pour prévenir les calamités dont le pays était menacé et le sauver de l'anarchie et de l'invasion en conciliant les partis, il était indispensable de modifier la constitution contre laquelle la majorité se prononçait ouvertement. Il protestait que, pour son

compte, il ne désirait pas et ne désirerait jamais le pouvoir absolu, que son cœur répugnait au despotisme, qu'on n'avait donc rien à craindre pour les libertés publiques et qu'elles seraient garanties de manière à assurer les droits de la couronne en maintenant ceux des citoyens. Il invitait enfin les habitants de Lisbonne à obéir aux autorités, à s'abstenir de toute vengeance particulière, à étouffer l'esprit de parti, à éviter la guerre civile, leur promettant qu'ils recevraient bientôt les bases d'un nouveau code qui garantirait la sûreté des personnes, la propriété et les emplois légalement acquis à quelque époque que ce fût. Deux jours après, les cortès, reconnaissant l'impossibilité de la résistance, se séparèrent après avoir signé une protestation contre toute modification qui pourrait être apportée à la constitution de 1822. Déjà, plusieurs de leurs membres s'étaient embarqués pour l'Angleterre. D'autres étaient allés faire leur soumission au Roi. Une nouvelle proclamation royale, affichée le lendemain, en signalant plus sévèrement que la précédente les vices du régime qui venait d'être renversé, renouvela la promesse d'une autre constitution et de l'oubli du passé. Puis, le Roi, après avoir nommé l'infant D. Miguel généralissime de l'armée, forma un nouveau ministère composé d'hommes connus pour leur expérience des affaires et pour la modération de leurs opinions, tels que le comte de Palmella et le général Pamplona. Le 5 juin, il fit à Lisbonne une sorte d'entrée triomphale. Malgré les excitations du parti

vainqueur qui le poussait à reprendre le pouvoir absolu, son langage était encore conforme à ses promesses, et un décret du 18 juin chargea une commission, présidée par M. de Palmella, de préparer un projet de loi fondamentale. M. de Palmella, en sa qualité de ministre des affaires étrangères écrivit aux envoyés portugais auprès des cours étrangères une circulaire qui leur annonçait l'intention du Roi de donner à son peuple, dans le plus bref délai possible, une charte également éloignée du pouvoir absolu et de l'anarchie révolutionnaire.

Aussitôt après avoir reçu la notification de la contre-révolution qui venait de s'opérer à Lisbonne, les puissances continentales s'empressèrent de renouer avec le Portugal les relations diplomatiques presque entièrement rompues pendant ces dernières années. La France envoya à Lisbonne, comme ambassadeur, M. Hyde de Neuville.

Quelque satisfaction que pussent éprouver, de la chute d'un gouvernement révolutionnaire, les gouvernements et les partis monarchiques de l'Europe, elle était fort diminuée pour la plupart d'entre eux par la politique modérée que proclamait le roi Jean VI. A Madrid, la régence et ses partisans ne dissimulaient pas leur mécontentement. M. de Metternich disait que si le roi de Portugal n'était pas fou, il s'arrangerait pour *renvoyer aux calendes grecques* les promesses qu'il venait de faire à ses peuples. Le gouvernement français pensait, au contraire, que pas plus à Lisbonne qu'à Madrid

il ne fallait revenir au pouvoir absolu. Néanmoins, M. de Chateaubriand, consulté par M. de Palmella sur la question de la constitution à donner au Portugal, lui répondit que les institutions ne s'improvisaient pas et qu'établir une constitution quelconque en ce pays avant que la Révolution ne fût détruite en Espagne, ce serait créer un grave danger pour les deux royaumes.

C'était toujours, de la part des ministres français, la même logomachie. Sans cesser de protester contre l'idée du rétablissement du pouvoir absolu, ils se laissaient de plus en plus entraîner à écarter tous les moyens d'y mettre un obstacle efficace. Cette situation ressort clairement de la correspondance de M. de Villèle avec le duc d'Angoulême. La France, y disait-il, ne pouvait ni s'unir aux cabinets étrangers et aux coteries françaises pour la restauration de l'absolutisme, ni concourir avec l'Angleterre à la fondation d'institutions représentatives. Il fallait qu'elle marchât entre ces deux écueils, qu'elle prît la force où elle était et qu'elle s'attachât à la pratique plutôt qu'aux théories. Ce qu'il y avait de mieux à faire pour cela, c'était d'en revenir aux anciennes cortès, en les réorganisant soit à la moderne, soit à l'antique. Deux points étaient essentiels : que le Roi, lorsqu'il sortirait de sa captivité, restât libre de faire ce qu'il croirait dans l'intérêt de ses peuples, et qu'en aucun cas la France ne garantît l'exécution des promesses qui pourraient lui être arrachées. M. de Villèle, par une illusion que ne partageait pas le duc d'Angoulême, voulait d'ail-

très-nombreux en Estramadure. Ceux-ci, se rangeant sous les ordres de Merino, mettaient en déroute un autre chef de bande plus célèbre encore, mais dévoué à la cause constitutionnelle, l'*Empecinado*, qui, dans la guerre de l'indépendance, s'était signalé parmi les adversaires les plus persévérants et les plus heureux de l'invasion française. Le 19 et le 21, après une marche pénible, l'avant-garde de M. de Bourmont, se trouvant à San Lucar el Mayor et à San Juan del Puerto, en présence de l'arrière-garde du général Lopez Baños qui avait pris le commandement des restes de l'armée du comte de l'Abisbal, l'attaqua vigoureusement et lui prit plusieurs centaines d'hommes avec beaucoup de chevaux, des canons, des voitures et des caissons.

La marche des deux colonnes françaises avait été combinée pour empêcher la jonction du corps de Lopez Baños avec la faible armée de réserve du général Villacampa, déjà entamée par la défaite de Plasencia, et pour surprendre les cortès à Seville avant qu'elles n'eussent eu le temps d'en emmener le Roi. Le premier de ces deux buts ne fut atteint qu'en partie, comme nous venons de le voir; l'autre fut complétement manqué.

Le gouvernement constitutionnel, en apprenant la défaite de Plasencia et la marche des Français sur Cordoue, s'était déterminé à conférer au général Ballesteros le commandement supérieur de toutes les forces de l'est et du midi de l'Espagne, mais celui-ci, serré de près par le général Molitor, était en ce moment dans le royaume de

Valence, trop éloigné, par conséquent, de Séville pour pouvoir aviser à temps à ce qui allait s'y passer. Les forces qu'on avait à mettre à sa disposition étaient, d'ailleurs, peu en mesure d'arrêter les Francais. Le parti dominant prit donc la résolution de transférer à Cadix le gouvernement et les cortès. Pour autoriser cette mesure, on réunit une junte composée des ministres, de députés appartenant à l'armée et de quelques généraux. Les avis y furent partagés. Un membre opina pour que le gouvernement se transportât à Algesiras d'où le Roi et la famille royale pourraient, dans un cas extrême, être conduits à Gibraltar. Un autre fit entendre qu'il ne s'agissait pas d'une question militaire, mais d'une question politique, et que, dans l'état des esprits, eu égard aux forces dont on disposait de part et d'autre et à la différence des circonstances, Cadix ne présenterait pas les mêmes moyens de résistance que dans la précédente guerre. Le Roi, pressé par ses ministres de partir pour Cadix, voulut consulter le conseil d'État qui se rassembla le 9 juin. La discussion y fut très-animée. Le prince d'Anglona, officier général de quelque réputation, qualifia sévèrement les faits qui avaient amené la situation déplorable où l'on se trouvait et demanda qu'on envoyât une députation au duc d'Angoulême pour essayer d'arriver à une transaction. Le conseil vota, pourtant, à la presque unanimité, dans le sens du départ pour Cadix, mais le Roi s'y refusa, alléguant, dit-on, qu'il ne voulait pas exposer la Reine et la famille royale aux maladies qui

régnaient dans cette place. On prétend qu'il ajouta qu'il ne pouvait voir avec indifférence l'état de la nation ; que la majorité n'était pas favorable au système actuel ; que, pour son compte, il devait prendre la voie la plus sûre pour mettre un terme aux maux de la guerre ; qu'il pouvait mourir, mais que sa sûreté personnelle importait peu dans de telles conjonctures.

La journée du 10 se passa en communications entre les membres du conseil d'État, les ministres, les députés influents et le Roi lui-même. Les révolutionnaires commençaient à s'agiter ; quelques personnes accusées de royalisme furent maltraitées ; le prince d'Anglona lui-même fut insulté. Les milices volontaires de Madrid, qui avaient suivi en Andalousie le gouvernement et les cortès, disaient hautement qu'il fallait forcer le Roi à partir. D'un autre côté, le parti royaliste, qui s'appuyait sur une portion considérable de la population, semblait disposé à le défendre.

Le 11, à l'ouverture de la séance des cortès, M. Galiano demanda aux ministres de donner des renseignements sur les forces et la position actuelle de l'ennemi et sur les mesures qu'on avait prises pour mettre en sûreté le Roi et la représentation nationale. Sur le premier point, le général Sanchez Salvador, ministre de la guerre, donna des informations dont il ressortait qu'on était absolument hors d'état de repousser, à Séville, l'attaque des Francais, et il ne dissimula même pas l'appui que ceux-ci trouvaient partout dans la population.

Quant aux moyens de garantir la sûreté du Roi et des cortès, le ministre principal, M. Calatrava, fit connaître le résultat des délibérations de la junte et du conseil d'État, résultat qui, dit-il, avait été communiqué au Roi, mais sur lequel il ne s'était pas encore expliqué, malgré tout ce qu'on avait pu faire pour hâter sa détermination. Les cortès décidèrent, sur la proposition de MM. Galiano et Argüelles et après un débat assez court, qu'il serait envoyé sur-le-champ une députation au Roi pour lui exposer la nécessité de se retirer à Cadix et de partir dès le lendemain, afin de ne pas s'exposer à tomber entre les mains de l'ennemi.

Le Roi reçut la députation à cinq heures du soir. L'amiral Valdès, qui en était le président, ne tarda pas à aller annoncer aux cortès, réunies en séance permanente, qu'ayant fait connaître au Roi la commission dont elle était chargée, ce prince lui avait répondu que sa conscience et son amour pour ses sujets ne lui permettaient pas de sortir de Séville. L'amiral lui avait fait l'observation que sa conscience n'était pas compromise puisque, s'il pouvait errer comme homme, il n'était soumis, comme monarque constitutionnel, à aucune responsabilité et n'avait d'autre conscience que celle de ses conseillers officiels et des représentants de la nation; il avait ajouté que si le Roi le voulait bien, il pourrait entendre quelqu'un des autres membres de la députation. Ferdinand VII n'avait répliqué que par ces mots : « J'ai dit. »

Cette communication fut d'abord accueillie dans l'assemblée par un silence de stupeur. Puis, M. Galiano, partant de la supposition que la réponse du Roi ne pouvait provenir que d'un délire momentané, proposa de déclarer qu'attendu son refus de mettre sa personne et sa famille à l'abri de l'invasion ennemie, « le cas était » arrivé de considérer Sa Majesté comme étant dans » l'état d'empêchement moral prévu par l'article 187 » de la Constitution et de nommer une régence provi- » soire qui, pour le fait seulement de la translation à » Cadix, exercerait les facultés du pouvoir exécutif. » La proposition, faiblement combattue par des députés assez obscurs, fut adoptée sans qu'on crût même devoir procéder dans la forme solennelle de l'appel nominal. On nomma ensuite, pour composer la régence, l'amiral Valdès et deux conseillers d'État, MM. Ciscar et Vigodet. Ils allèrent aussitôt s'établir au palais de l'archevêché, et les cortès décidèrent qu'elles resteraient en permanence jusqu'au moment du départ du Roi.

Un événement survenu dans la soirée explique la tentative de résistance que venait de faire Ferdinand VII : on arrêta non loin du palais un colonel anglais appelé Downie, naturalisé espagnol, et quelques officiers de la milice de Séville, qui avaient formé le projet d'enlever le Roi et de soulever en sa faveur une partie de la garnison et de la population. On dit que Ferdinand VII avait promis de seconder, de sa personne, les efforts des conspirateurs, mais qu'au lieu de paraître au milieu

d'eux, il se tint enfermé, ce qui fit échouer le complot.

Le 12 au matin, un des régents alla exposer au Roi la nécessité de partir le jour même pour Cadix. Il répondit qu'il était prêt. La confusion était grande. L'argent, les moyens de transport manquaient également. On entassa pêle-mêle dans des barques, dans des voitures, même dans celles de la cour, tous les objets nécessaires au voyage et à l'établissement de la famille royale. A sept heures du soir, le cortége se mit en marche sous la conduite du général Zayas. On passa la nuit à Utrera.

La régence, les cortès, les généraux et les fonctionnaires publics attachés à la cause constitutionnelle, avaient quitté Séville en même temps que le Roi, se dirigeant aussi vers Cadix. De tous les ministres étrangers, un seul, celui de Saxe, se transporta dans cette ville : la reine étant princesse de Saxe, il crut que son devoir ne lui permettait pas de se séparer d'elle. L'envoyé d'Angleterre avait déclaré à la régence qu'accrédité auprès du Roi, il ne pouvait reconnaître un autre gouvernement, et comme on lui disait que le Roi reprendrait le pouvoir à Cadix, il avait répondu qu'il irait attendre à Gibraltar de nouvelles instructions de son gouvernement.

Les troupes et les milices qui escortaient le Roi et l'assemblée, au nombre de 6 ou 7,000 hommes, avaient à peine quitté Séville, qu'un grand mouvement y éclata. De nombreuses bandes conduites par des moines se répandirent dans les rues aux cris de *Vive le roi*

absolu, vive la religion, vive la sainte inquisition! On pilla les bateaux qui devaient transporter à Cadix, par le Guadalquivir et par la voie de mer, les bagages des constitutionnels et les archives des ministères. Plusieurs maisons furent forcées et saccagées. Les vols, les assassinats, les violences de toute nature se prolongèrent pendant la nuit et dans la matinée du 13. Cependant, l'intervention d'un détachement de la force armée qui n'avait pas encore évacué la ville, en dispersant pour un moment les émeutiers, permit à un certain nombre de députés et de conseillers d'État, restés après le départ de leurs collègues, de s'éloigner en toute hâte, mais bientôt le désordre recommença, la pierre de la Constitution fut brisée, un café où se tenaient les séances d'un club révolutionnaire fut dévasté de fond en comble, aussi bien que la salle des cortès. L'ancien palais de l'inquisition avait été transformé en un magasin de poudre : une bande de pillards y pénétra et y mit le feu par accident; le magasin sauta et ensevelit sous ses ruines une foule de malheureux. Cette catastrophe ayant, par la terreur qu'elle inspira aux plus forcenés, suspendu le cours de leurs emportements, on en profita pour organiser une municipalité provisoire qui arrêta enfin les massacres et les pillages et s'empressa d'envoyer des députés, tant à la régence de Madrid pour lui demander ses ordres qu'aux généraux français pour les prier de hâter leur marche et de venir sans retard prendre possession de Séville.

Malheureusement, ils en étaient encore éloignés, et ils y furent précédés par le général constitutionnel Lopez Baños qui, venant d'Estremadure et poursuivi à quelque distance par M. de Bourmont, se présenta, le 16, à la pointe du jour, devant la ville. Il en trouva les portes fermées et la population en armes qui, avec deux pièces de canon, entreprit de lui en interdire l'entrée. Après plusieurs heures d'une lutte qui coûta la vie à un bon nombre d'hommes, Lopez Baños refoula les insurgés dans l'intérieur de la ville. Ils se barricadèrent dans les rues, se jetèrent dans les maisons, mais ils en furent également délogés. Lopez Baños rétablit les autorités constitutionnelles, imposa sur les habitants une contribution dont il n'eut le temps de réaliser que la moindre partie, enleva l'argenterie des églises, puis, ne pouvant prendre la route directe de Cadix, déjà occupée par le général Bordesoulle, il passa, le 18, sur la rive droite du Guadalquivir, gagna la côte de la mer, s'y embarqua et arriva enfin à Cadix. Le 21, M. de Bourmont entra à Séville, au milieu des acclamations du peuple qui le reçut au son des cloches en lui jetant des fleurs et des couronnes.

Depuis le 15, Ferdinand VII se trouvait à Cadix. Dès le lendemain, la régence avait remis entre ses mains l'exercice apparent de l'autorité royale, et les cortès, réunies au nombre de cent membres, avaient repris leurs séances dans l'église de Saint-Philippe de Néri, au lieu même où, onze ans auparavant, avait été votée la constitution. Le 24, les habitants de Cadix virent flotter des

drapeaux français de l'autre côté de la baie, sur les murs de Port-Sainte-Marie. Le général Bordesoulle venait d'y arriver avec sa colonne ; celle de M. de Bourmont ne tarda pas à l'y joindre. Les forces des deux généraux ne dépassaient pas 17,000 hommes. C'était peu pour s'emparer d'une place située à l'extrémité d'une langue de terre formée par ce qu'on appelle l'île de Léon, environnée de presque tous les côtés par la mer, ne tenant au continent qu'au moyen d'une chaussée étroite, défendue par de bonnes murailles flanquées de tours, et dont le port sûr et commode s'ouvre sur une vaste baie protégée par plusieurs forts. Une garnison de plus de 15,000 hommes, retranchée dans de telles positions, 200 pièces de canons et une grande abondance de munitions et de vivres, semblaient ôter toute chance de succès à l'attaque des Français. Cependant, on commença immédiatement les opérations du blocus.

La nouvelle de la déposition momentanée du Roi et de la violence à laquelle on avait eu recours pour l'entraîner à Cadix, produisit dans toute l'Espagne, et particulièrement à Madrid, la plus vive sensation. L'audace inattendue des cortès, en trompant chez les royalistes l'espoir d'une prompte conclusion de la lutte et en inspirant la crainte de plus grands attentats, excita parmi eux une indignation sans limites, exalta au plus haut point la fureur de la population et rendit les esprits inaccessibles à la voix de la raison et de la modération. Les cris de *Mort aux negros* retentirent dans les rues

et sur les places. La régence, qui partageait les passions de la multitude ou qui, tout au moins, n'avait ni la volonté, ni le courage de chercher à les contenir, rédigea un décret qu'elle crut pourtant devoir soumettre au duc d'Angoulême avant de le publier. Au nombre des dispositions contenues dans ce décret, il en était une qui prescrivait de faire arrêter et d'incarcérer en qualité d'otages pour la sûreté du Roi, les parents des constitutionnels se trouvant en ce moment à Cadix et dans l'île de Léon. Le prince déclara que, chargé de maintenir la tranquillité publique, il ne tolérerait pas des mesures aussi arbitraires ; que ce projet d'otages lui paraissait digne de la Convention ; que, si des crimes avaient été commis, des complots formés depuis que la régence était au pouvoir, elle pouvait faire arrêter et juger les coupables, mais qu'il s'opposerait à des actes qui ne pouvaient servir qu'à exciter les passions et à exaspérer les partis ; enfin, que si la régence ne tenait pas compte de ses représentations, il évacuerait Madrid, rappellerait à lui toutes ses troupes et se retirerait à vingt-cinq lieues en arrière. La fermeté de ce langage imposa aux régents et à leurs conseillers. Le décret fut modifié. Dans sa forme nouvelle, c'était encore une loi de terreur : il déclarait passibles de la peine portée par les lois contre les crimes de haute trahison et de lèse-majesté, c'est-à-dire de la peine capitale, tous les députés qui avaient pris part à la délibération par laquelle le Roi avait été suspendu de l'exercice de son autorité ; cette peine devait

leur être appliquée sans jugement, sur la simple constatation de leur identité; il était ordonné de dresser la liste de tous les officiers des milices volontaires de Madrid et de Séville qui avaient prêté la main à la translation du Roi et de séquestrer leurs biens; enfin, toute latitude était accordée aux autorités pour l'arrestation des suspects.

Ce décret, daté du 23 juin, avait été précédé d'une circulaire dans laquelle la régence, en appelant l'indignation publique sur les auteurs de l'attentat de Séville et en célébrant la grandeur d'âme de Ferdinand VII et son amour pour son peuple, demandait en quelque sorte pardon d'avoir traité jusqu'alors avec tant de tolérance et de douceur les partisans de l'irréligion et de l'anarchie, et expliquait que sa seule excuse était l'espoir malheureusement déçu de faciliter la libération du Roi et de sa famille en laissant impunis d'aussi grands criminels.

Un peu après, parut un autre décret qui privait de toute solde, pension et décoration, tous les Espagnols, employés ou non employés du gouvernement, qui avaient servi dans la milice ou garde nationale volontaire ou appartenu aux sociétés secrètes. Ce décret n'atteignait pas moins de 150,000 personnes, appartenant soit à la bourgeoisie, soit même aux classes supérieures et à la grandesse.

Des multitudes d'individus furent jetés dans les cachots sans aucune forme de procès; des grands d'Espagne, des généraux qui, n'ayant pas voulu suivre à Cadix le gou-

vernement révolutionnaire, revenaient de Séville à Madrid, furent compris dans ces incarcérations; les chefs du parti constitutionnel modéré, MM. Martinez de la Rosa, Moscoso, Gareli, qui, exclus des affaires depuis une année et naguères décrétés d'accusation par le gouvernement révolutionnaire, avaient cru pouvoir attendre à Madrid l'arrivée des Français, reçurent l'ordre de s'éloigner. M. Martinez de la Rosa partit pour la France où il devait passer dix ans en exil après cette seconde restauration du pouvoir absolu, comme il en avait passé six aux présides d'Afrique après la première.

Les inimitiés et les vengeances particulières se joignaient aux passions politiques pour encombrer les prisons; il suffisait, pour enlever à un homme la liberté, quelquefois la vie, de lui jeter dans un lieu public la qualification de *negro;* il était aussitôt arrêté et quelquefois massacré. Le moindre incident, heureux ou malheureux, en agitant les esprits dans un sens quelconque, produisait à l'instant une commotion qui se manifestait par de nouveaux excès. L'incendie d'une église au moment où le duc d'Angoulême venait d'en sortir, la nouvelle répandue à plusieurs reprises de la délivrance du Roi, étaient également pour la populace un signal de violences et de meurtres.

Le corps des *volontaires royalistes*, que l'on commençait à organiser à l'instar des milices ou gardes nationales constitutionnelles, mais qui se composait presque exclusivement d'hommes de la lie du peuple, encoura-

geait ces désordres et souvent même y prenait part. Il en était de même des troupes de la foi, ces tristes auxiliaires de l'armée française : en plus d'une rencontre, on les vit massacrer de sang-froid des prisonniers ou des soldats constitutionnels qui avaient mis bas les armes. Le curé Merino, particulièrement, se signalait, comme dans la guerre de l'indépendance, par sa férocité.

A Madrid, la présence du duc d'Angoulême et d'une garnison française considérable, si elle ne suffisait pas pour prévenir complétement de tels excès, les contenait dans de certaines bornes. Ailleurs, l'anarchie était déchaînée. A Saragosse, le peuple de la ville, renforcé par quelques milliers de paysans et conduit par des prêtres et des moines, arrêtait à domicile 15 ou 1600 personnes appartenant aux classes riches ou aisées et les enfermait dans les prisons publiques ; les femmes, les filles de ces malheureux se voyaient exposées à de grossières insultes, quelques-unes même, dit-on, étaient égorgées. Les chefs des malfaiteurs annonçaient à l'officier espagnol qui commandait la place l'intention de piller pendant trois jours les maisons des *negros*, et la garnison française, trop faible pour arrêter ces furieux, ne pouvait les empêcher de mettre à contribution les caisses publiques aussi bien que celles d'un bon nombre de particuliers. A Bilbao, une autre garnison française voyait arracher de ses mains des pillards qu'elle avait arrêtés et devait se renfermer dans ses quartiers. En Navarre, les bandes du Trappiste se livraient aux désordres les plus

révoltants. Le comte d'Espagne, qui y commandait une division royaliste et y remplissait les fonctions de vice-roi, donnait l'ordre de confisquer les biens de tous les miliciens et employés du gouvernement révolutionnaire qui ne seraient pas rentrés dans leur domicile et n'auraient pas prêté serment de fidélité au roi et à la religion en abjurant leurs erreurs ; il imposait, *au profit des fidèles sujets du Roi*, des amendes ruineuses à ceux qui *avaient provoqué des mesures révolutionnaires*, *fait des dons pour habiller les miliciens constitutionnels, exercé des fonctions lucratives ou insulté les royalistes par l'infâme chanson désignée sous le nom de Tragala*. A Roa, en Castille, la prison était forcée et plusieurs détenus immolés avec une atroce barbarie. A Guadalajara, à Alcala, à Tolède, il se commettait aussi d'odieux excès. A Cordoue, des centaines de personnes étaient entassées dans un affreux cachot au cri de *vive le roi* et avec de brutales insultes. Un chef de bandits, surnommé le *Locho*, se transformant en général royaliste, parcourait la Manche, rançonnant et dépouillant les voyageurs, envahissant, saccageant les bourgs sans défense et signalant en tout lieu son passage par les plus indignes violences. Un autre brigand plus fameux, Jayme Alonso, qui, depuis bien des années, désolait la province de Murcie et qui, un an plus tard, devait expier ses crimes sur l'échafaud, s'érigeant aussi en défenseur de l'autel et du trône, allait audacieusement au devant d'un général français qui, ne sachant

pas à qui il avait affaire, l'embrassait fraternellement en présence de ses soldats.

Le duc d'Angoulême, dans une lettre qu'il écrivait à M. de Villèle, résumait ainsi cette terrible situation : « Là » où sont nos troupes, nous maintenons la paix avec » beaucoup de peine, mais là où nous ne sommes pas, » on massacre, on brûle, on pille, on vole... Les corps » espagnols se disant royalistes ne cherchent qu'à voler » et à piller et redoutent tout ordre régulier... »

Et ce n'était pas seulement dans la partie de l'Espagne déjà soustraite à l'autorité des cortès que l'on avait à déplorer de telles horreurs. En Galice, La Corogne, où commandait en ce moment le général constitutionnel Mendez Vigo, voyait se renouveler les fameuses noyades de Nantes : 51 individus, détenus comme conspirateurs royalistes, étaient embarqués à bord d'un chasse-marée sous prétexte de les transférer ailleurs, et on les jetait à la mer ; c'étaient des prêtres et des officiers avec leurs domestiques. En Catalogne, le chef de bande royaliste Pablo Miralles, surpris à Cervera par un détachement de l'armée constitutionnelle, était impitoyablement mis à mort, et sa mort était vengée par d'autres massacres. Le suisse Rotten, général au service d'Espagne, un des lieutenants de Mina, se faisait remarquer par ses cruautés. Plusieurs moines furent au nombre de ses victimes. L'évêque de Vich, accusé de conspiration, avait été acquitté et on lui avait délivré un passe-port pour Tarragone ; à six lieues de cette ville, à Ordalt, le capitaine

qui commandait ce poste le fit descendre de voiture, le tua d'un coup de pistolet et fit tuer aussi deux prêtres qui l'accompagnaient.

Si, dans cet assaut de férocité et de désordres anarchiques, le parti royaliste semblait l'emporter sur ses adversaires, sinon par l'atrocité, au moins par le nombre de ses excès, cela s'explique par la composition même de ce parti, recruté principalement, comme celui des jacobins de 1793, dans les classes populaires et ignorantes. Par une conséquence naturelle, cette réaction absolutiste avait toutes les formes de la démagogie. Le peuple, sans cesse en mouvement, envoyait à la régence de Madrid des adresses où il demandait, non-seulement la royauté absolue, mais l'inquisition et le supplice des constitutionnels. Des chants odieux et sanguinaires, exactement modelés sur les chants révolutionnaires les plus en vogue, servaient aussi à exciter son enthousiasme et ses emportements. Vainement des écrivains courageux avaient osé d'abord, dans quelques journaux et dans des pamphlets écrits avec une verve éloquente, parler de concorde et de modération. On leur imposa silence en même temps qu'on permettait à une feuille rédigée par des moines sous l'influence du ministre des affaires étrangères, au *Restaurador*, d'applaudir, de provoquer les plus odieux excès, d'accuser de mollesse les agents du pouvoir et de repousser avec fureur toute idée d'oubli, de réconciliation, d'amnistie.

L'armée française s'indignait du spectacle qu'elle avait

sous les yeux, elle rougissait de ses alliés. Envoyée en Espagne pour secourir les royalistes et pour combattre les révolutionnaires, elle avait peine à reconnaître, dans les deux partis qu'on désignait par ces qualifications, les caractères de ceux qui, en France, portaient les mêmes noms. Elle s'étonnait de voir ranger parmi les ennemis de la monarchie presque tous les hommes éminents par leur rang, leur fortune, leurs talents. En présence de tant d'innocents compris, avec quelques coupables, dans des châtiments illégaux, dans d'impolitiques proscriptions, elle finissait par croire que tous les proscrits étaient innocents et elle s'intéressait également à tous. Les libéraux cultivaient avec adresse ces dispositions favorables; les larmes des femmes, leurs plaintes passionnées, leurs exagérations pathétiques, touchaient surtout le cœur des officiers français. Une autre cause contribuait à augmenter leurs préventions contre les *serviles* (c'est ainsi qu'on appelait les absolutistes et qu'ils s'appelaient quelquefois eux-mêmes), et à les leur présenter sous un aspect aussi ridicule qu'odieux : c'était l'attachement de ce parti à des principes, à des usages tout à fait étrangers aux Français, si enclins à frapper d'une désapprobation méprisante les idées et les coutumes qu'ils ne partagent pas.

Le duc d'Angoulême s'épuisait en efforts inutiles pour arrêter le mal. Les représentations qu'il faisait à la régence étaient presque toujours, sinon repoussées, au moins éludées. L'aigreur que ne pouvaient manquer de

produire ces chocs continuels était entretenue par d'autres circonstances que j'ai déjà indiquées.

La régence et le parti sur lequel elle s'appuyait s'étaient persuadé que la pensée secrète de la France était d'imposer à l'Espagne une constitution analogue à la Charte. Préoccupés de cette intention présumée, ils croyaient en voir la confirmation dans toute démarche faite par le gouvernement français et par le prince généralissime en faveur de la modération, de la justice et de l'humanité. S'ils paraissaient prendre intérêt à quelque proscrit, c'était, aux yeux de la régence et de ses amis, la preuve évidente qu'ils favorisaient la cause libérale; si, comme j'aurai bientôt à le raconter, quelque division des troupes des cortès obtenait, en faisant sa soumission, une capitulation avantageuse, c'était une garantie qu'on se plaisait à donner au parti constitutionnel. Le ministère français était encore accusé de vouloir contraindre le gouvernement espagnol à reconnaître les emprunts des cortès; on attribuait aux manœuvres occultes de M. de Villèle la non-réussite d'un emprunt que la régence avait essayé de conclure à l'étranger sur la base de l'annulation des dettes du gouvernement de la révolution, et le duc d'Angoulême, en renvoyant en France un agent bien connu du parti ultra-royaliste, M. Achille de Jouffroi, qui était venu à Madrid pour négocier cet emprunt et qui s'y livrait à toutes sortes d'intrigues, parut, jusqu'à un certain point, justifier cette supposition.

Les inquiétudes de la régence étaient entretenues par les instigations du corps diplomatique. L'ambassadeur de France, M. de Talaru, honnête homme dans toute la force du mot, d'un caractère bienveillant, d'un grand bon sens naturel, mais engagé dans les opinions et les préjugés de la droite, venait à peine d'arriver à Madrid. N'ayant pas encore eu le temps d'étudier et d'apprécier, comme il ne tarda pas à le faire, la situation du pays, il la jugeait avec les préventions qu'il avait apportées de Paris, et, tout en évitant soigneusement ce qui aurait pu le montrer comme en état de dissentiment avec le duc d'Angoulême, il n'était pas éloigné de croire que ce prince, entraîné par son entourage, abondait trop dans le sens des idées constitutionnelles. Quant au ministre d'Autriche et aux chargés d'affaires de Russie et de Prusse, une secrète jalousie de l'influence française, la crainte de voir l'Espagne prendre place définitivement parmi les États constitutionnels et le désir naturel chez des agents d'un rang secondaire d'augmenter leur importance personnelle, les disposaient à partager les alarmes des royalistes espagnols, à se présenter à eux comme les soutiens de leur indépendance contre les prétentions de la France et à obtenir ainsi leur confiance. C'était surtout le rôle qu'affectait le jeune chargé d'affaires de Russie, le comte Bulgari.

On peut croire que la régence, en connivant aux mouvements populaires dans lesquels le cri de *Vive le roi absolu* était le signe constant de ralliement et en

accueillant avec bienveillance ces innombrables adresses où on lui demandait le maintien du pouvoir absolu, l'inquisition et l'extermination des constitutionnels, avait principalement pour but de s'autoriser du prestige d'une opinion publique réelle ou apparente qui lui donnât plus de force contre les exigences de la France. C'était sans doute dans le même pensée qu'elle laissait le *Restaurador*, son organe presque officiel, lancer sans cesse l'anathème contre les partisans du système des deux chambres, de l'amnistie, de la reconnaissance des emprunts des cortès.

Peut-être le gouvernement français, s'il n'avait eu à compter qu'avec les résistances que rencontraient à Madrid ses idées de modération, aurait-il pu en triompher ou au moins l'aurait-il essayé. Mais l'attitude prise en Espagne par les membres du corps diplomatique n'était en quelque sorte que le reflet de celle des représentants des grandes puissances auprès du cabinet des Tuileries sous la direction desquels ils étaient placés et qui ne se montraient pas moins hostiles à tout projet de donner à la péninsule un gouvernement constitutionnel. Le général Pozzo, qui savait que le seul moyen de conserver la faveur de l'empereur Alexandre était maintenant de professer les opinions les plus anti-libérales, s'exprimait dans ce sens avec l'intempérance de langage qui lui était habituelle et qui souvent servait à cacher des calculs politiques sous les entraînements apparents de la vivacité méridionale ; il qualifiait de

Polichinelles ceux qui pouvaient songer à négocier avec les cortès. Le parti royaliste tout entier se soulevait aussi à cette pensée et menaçait d'abandonner le cabinet s'il entrait dans cette voie. Ses journaux demandaient s'il était possible que des ministres sortis de ses rangs méditassent *un pacte infâme* entre la royauté et la révolution, entre la légitimité et l'usurpation, et comme le *Journal des Débats* osait parler encore de temps en temps d'institutions à donner à l'Espagne, d'arrangements à conclure avec les cortès, on le traitait comme un renégat. On pardonnait à peine à la *Quotidienne* d'avoir, dans un moment de distraction, conseillé à Ferdinand VII de convoquer les anciennes cortès, ainsi qu'il l'avait promis en 1814.

Evidemment le gouvernement français n'était plus libre dans ses déterminations. Il essayait pourtant encore de se persuader qu'il n'avait pas entièrement abandonné la ligne de la modération. Dans un conseil tenu au commencement de juillet en présence du Roi, on décida que la France ne se laisserait pas entraîner à la suite des gouvernements qui voulaient rétablir en Espagne le pouvoir absolu, mais on décida aussi qu'on n'engagerait pas Ferdinand VII à introduire dans son royaume des institutions étrangères, que jusqu'à sa délivrance aucune question constitutionnelle ne serait posée, qu'on se bornerait à exiger de la régence une conduite sage et modérée, enfin, que le Roi une fois mis en liberté, on tâcherait d'obtenir de lui une amnistie générale avec

un petit nombre d'exceptions, le choix d'hommes modérés et capables pour composer le ministère et le conseil d'État, la convocation des anciennes cortès, l'organisation de conseils provinciaux et la pacification des colonies insurgées au moyen de leur érection en trois royaumes que l'on donnerait à autant d'infants. Quant à la question d'une occupation plus ou moins prolongée du territoire espagnol par des troupes françaises, sa solution devait dépendre de la conduite que tiendrait Ferdinand VII.

Le duc d'Angoulême, dont les relations avec le gouvernement de Madrid devenaient de jour en jour plus difficiles, demandait des instructions qui lui donnassent les moyens d'exercer sur ce gouvernement une action efficace. On l'autorisa à communiquer à la régence une dépêche qui blâmait sa politique et lui faisait entendre que, si elle ne changeait pas de conduite, le subside qu'elle recevait chaque mois pourrait être supprimé. On approuva la mesure prise par le prince à l'égard de M. de Jouffroi. C'étaient de bien faibles armes qu'on mettait entre ses mains, mais, dans la position qu'on avait cru devoir prendre, il n'était pas possible de faire davantage. M. de Chateaubriand, écrivant à M. de la Ferronnays, ne lui dissimulait pas l'espèce d'impuissance où la France se trouvait réduite à cet égard. Après avoir reconnu que la régence avait commis bien des fautes, parce qu'elle s'était vu obligée de faire des sacrifices aux opinions des masses populaires, « si nous essayions, »

ajoutait-il, « de la retenir, nous mettrions contre nous » le corps entier de la nation qui croirait que nous » sommes des modérés, des constitutionnels, des chartistes, » des gens venus pour pactiser avec... les cortès. Nous » sommes forcés à jouer un rôle passif et à nous contenter d'adoucir par des conseils secrets, par des remontrances amicales, les mesures qui nous semblent trop » violentes ou même trop justes. »

La possibilité d'une transaction avec le parti constitutionnel étant ainsi écartée, il n'y avait plus lieu à l'intervention de l'Angleterre. M. de Metternich, moins, sans doute, par esprit de conciliation qu'afin d'empêcher l'influence française de devenir trop dominante en Espagne, fit quelques démarches pour préparer la rentrée du cabinet de Londres dans les conseils de l'Europe continentale; elles n'eurent aucune suite. L'empereur Alexandre, fort irrité contre M. Canning, n'était nullement disposé à en faciliter le succès, et le cabinet des Tuileries se défiait également de l'Autriche et de l'Angleterre. Il ne voyait pas sans inquiétude sir William A' Court prolonger son séjour à Gibraltar où son gouvernement lui avait ordonné d'attendre les événements. Il craignait que cet habile diplomate, qu'on supposait s'être ménagé des intelligences auprès de Ferdinand VII, n'en fît usage pour l'attirer à bord d'un vaisseau de guerre anglais qui croisait dans ces parages et qui le transporterait à Gibraltar où, avant de le rendre complétement à la liberté, on lui imposerait certaines conditions.

La guerre continuait, cependant, et quoiqu'elle n'eût pris nulle part un caractère très-sérieux, on commençait à craindre, à Paris, qu'elle ne se prolongeât au delà des premières prévisions. Un événement survenu dans les derniers jours de juin avait pourtant donné un moment l'espoir d'une prompte conclusion.

Le général Morillo, qui commandait les forces constitutionnelles en Galice et dans les Asturies, n'appartenait pas au parti révolutionnaire. Bien que l'urgence des circonstances et sa réputation militaire eussent décidé le gouvernement des cortès à lui confier un grand commandement, on était loin de lui accorder une confiance absolue; on lui reprochait d'avoir mis beaucoup de lenteur à faire des levées d'hommes, à rassembler son corps d'armée, à donner une direction aux généraux Quiroga, Palarea et autres libéraux ardents placés sous ses ordres, à organiser enfin une légion étrangère avec les réfugiés de diverses nations réunis alors en Galice. Sir Robert Wilson, qui avait débarqué, le 4 mai, à La Corogne avec quelques officiers anglais dévoués à la cause des cortès, cherchait en vain à stimuler son zèle. Soit qu'il manquât réellement des moyens nécessaires pour accomplir la tâche dont on l'avait chargé, soit que les insinuations des émissaires du duc d'Angoulême eussent déjà produit sur lui quelque impression, il n'avait opposé aucun obstacle à la marche du général Bourcke et de ses lieutenants, les généraux Huber, d'Albignac et La Rochejacquelein qui, dans le cours du mois de juin, n'avaient

cessé de s'avancer en poussant devant eux et en battant les colonnes constitutionnelles à Astorga, à Pisanes, à Casa Maria, à Puente Maria, à Aviles et à Couvion. La nouvelle de la violence faite au Roi et de sa déposition momentanée étant arrivée sur ces entrefaites, Morillo, dont ces événements blessaient les sentiments intimes comme ceux de l'immense majorité de la nation, eut, avec les officiers en qui il se confiait le plus et avec les personnes les plus notables de la province, des conférences dans lesquelles il leur représenta l'impossibilité de résister à l'invasion française et d'éviter la guerre civile sans abandonner la cause de la révolution. On tomba d'accord de ne pas reconnaître la régence élue à Séville, que l'on supposait apparemment devoir être permanente, et d'établir une junte qui, de concert avec le général, gouvernerait la Galice et les Asturies jusqu'à ce que le Roi et la nation se fussent entendus sur le gouvernement qui, à l'avenir, régirait l'Espagne. Un parlementaire devait être envoyé au général Bourcke pour lui demander de suspendre les hostilités et même, en cas de besoin, d'unir ses forces à celles de Morillo afin de l'aider à réduire les factieux. Deux proclamations datées du quartier général de Lugo, du 26 juin, firent connaître ces résolutions à l'armée et au peuple. Morillo y parlait de l'indignation que les actes des cortès de Séville avaient excitée dans les troupes et dans la population. En attendant que les juntes provinciales de la Galice et des Asturies eussent pu nommer les membres de la junte de gouvernement,

l'évêque, le chef politique ou préfet de Lugo et trois délégués d'Orense, de La Corogne et de Vigo, devaient en remplir les fonctions.

Le général Quiroga, commandant particulier de la Galice sous les ordres de Morillo, avait d'abord paru se soumettre à ces résolutions tout en s'abstenant d'y prendre une part directe. Trop compromis dans la cause révolutionnaire pour qu'il lui fût possible de se croire en sûreté sous un autre régime, il avait annoncé l'intention de quitter l'Espagne. Morillo, pour faciliter son départ, lui avait même remis quelque argent pris dans la caisse presque vide de l'armée. Mais, après s'être abouché avec les chefs du parti constitutionnel de la province, Quiroga, puisant une confiance nouvelle dans l'exaltation que manifestaient la garnison de La Corogne et les réfugiés, les auxiliaires étrangers réunis dans cette ville, changea subitement d'avis. Arrêtant les convois et interceptant les dépêches du général Morillo, il le déclara déchu du commandement et lui débaucha en peu de jours un bon nombre de soldats par des proclamations où il leur promettait des récompenses et de l'avancement. Jusqu'à ce moment, Morillo n'avait pas paru plus disposé à reconnaître la régence de Madrid que celle de Séville; il déplorait également les excès commis par les deux partis extrêmes et il exprimait l'espérance que le régime constitutionnel serait maintenu. Le général Bourcke, qui continuait à s'avancer en Galice, n'accueillit ses propositions qu'en y ajoutant la condition absolue

de la reconnaissance de la régence de Madrid. Morillo, abandonné par une partie de ses forces, n'était plus en mesure de rien contester. Il conclut avec le général français une convention par laquelle, en reconnaissant la régence de Madrid, il conserva le commandement dont il était investi, et, dans une nouvelle proclamation, il annonça qu'il était autorisé à promettre, au nom de cette régence et du duc d'Angoulême, que les personnes et les propriétés seraient respectées et que nul ne serait poursuivi ou inquiété pour sa conduite politique.

Le général Bourcke étant arrivé à Lugo le 10 juillet, ils se concertèrent sur les mesures à prendre pour réduire les places qui tenaient encore, en Galice, en faveur des cortès. Déjà, les généraux Huber et d'Albignac étaient en marche vers le Ferrol, qui se rendit presque aussitôt avec 300 hommes qui y tenaient garnison. Morillo, avec 3,000 soldats qui lui restaient, se chargea de prendre possession d'Orense et de Vigo, occupés par les généraux constitutionnels Palarea et Rosello, et ces deux villes ne tardèrent pas, non plus, à ouvrir leurs portes.

Le général Bourcke, enfin, arriva le 15 juillet devant La Corogne où Quiroga avait pris le commandement. 4 ou 500 hommes de troupes régulières, 1500 miliciens ou volontaires de Burgos et du Guipuzcoa, révolutionnaires ardents, environ 150 réfugiés français, les mêmes qui s'étaient montrés sur la Bidassoa, quelques officiers anglais et sir Robert Wilson, telles étaient les forces

dont on pouvait disposer pour défendre cette place importante. Un vaisseau de ligne français et quelques autres bâtiments moins considérables la bloquaient par mer. Les avant-postes espagnols couvraient les hauteurs voisines, garnies de retranchements. L'avant-garde française les attaqua avec impétuosité. Elle fut accueillie par un feu bien nourri de mitraille et de mousqueterie. On se battit pendant plusieurs heures. Le colonel des miliciens du Guipuzcoa fut tué aussi bien que plusieurs autres officiers, sir Robert Wilson et son aide de camp reçurent des blessures, et les Espagnols finirent par abandonner leurs positions pour se retirer dans la ville dont l'investissement se fit sous le feu des batteries. Le général Bourcke offrit à Quiroga une capitulation honorable; mais celui-ci, loin de l'accepter, publia une proclamation qui portait peine de mort contre quiconque correspondrait avec les Français, tiendrait un langage propre à affaiblir le courage du peuple ou parlerait même indirectement de capituler. Sir Robert Wilson, à peine rétabli de sa blessure, sortit secrètement de La Corogne pour chercher à opérer, du côté de Vigo, une insurrection qui, appuyée par le corps de Palarea, aurait inquiété les communications des Français, et aussi pour tenter d'ouvrir des négociations avec Morillo afin de l'amener à une suspension d'armes pendant laquelle on aurait offert au gouvernement anglais d'occuper La Corogne, Vigo et d'autres villes en attendant le résultat de sa médiation. Sir Robert échoua dans ces tentatives; il ne réussit pas

mieux dans celles qu'il fit pour susciter en Portugal un mouvement révolutionnaire contre l'autorité royale qui venait de s'y établir, et, ne pouvant apparemment rentrer à La Corogne, il partit pour Cadix où il réussit à pénétrer malgré le blocus. Quant à Quiroga, après avoir organisé la défense de La Corogne, il parvint aussi à en sortir, laissant le commandement au général Novella, s'embarqua pour l'Angleterre d'où il lui envoya quelques secours en argent, et se rendit également à Cadix où, dit-on, il était appelé. La résistance de La Corogne devait se prolonger pendant plus d'un mois.

Tandis que ces événements se passaient en Galice, Santoña, Saint-Sébastien et Pampelune tenaient encore dans les provinces basques et dans la Navarre, et retenaient devant leurs murs une portion assez considérable de l'armée française, avec les corps des royalistes espagnols qu'on lui avait adjoints. Ceux-ci, plus propres à des expéditions de *guerrillas* qu'à une guerre régulière, peu accoutumés à la discipline, fatigués de l'inaction que leur imposaient les blocus dont on les chargeait et réduits souvent à un grand dénuement, désertaient quelquefois par compagnies ou se révoltaient contre leurs chefs. Un soulèvement de cette espèce avait eu lieu devant Santoña, bloqué par les généraux Longa et Zabala. Les assiégés, en ayant eu connaissance, avaient fait une sortie dans la nuit du 15 au 16 mai, et surpris les assiégeants qui avaient perdu 600 hommes, tués, noyés ou pris. Par suite de ce coup de main, le petit port de

Luredo était retombé pour quelques instants entre les mains des constitutionnels, et le prince d'Hohenlohe s'était vu obligé d'envoyer devant Santoña quelques bataillons français pour obliger la garnison à se renfermer dans ses murailles.

La division royaliste qui bloquait Pampelune avec un corps français ne donna pas un moins déplorable exemple d'insubordination. Le 2 juin, elle s'insurgea contre son commandant, le comte d'Espagne, déclarant qu'elle ne voulait obéir qu'au chef de bande Juanito. Un tel désordre pouvait entraîner de graves conséquences; la régence de Madrid parvint pourtant à arranger ce différend.

Pour convertir en siége régulier le blocus de ces diverses places, on attendait l'arrivée de la grosse artillerie et la formation complète du cinquième corps d'armée, que devait amener le maréchal de Lauriston. Les garnisons de Pampelune et de Saint-Sébastien faisaient parfois des sorties qui amenaient des combats plus ou moins meurtriers.

En Catalogne, la guerre avait une tout autre activité. Le général Mina avait adopté un plan qui consistait à éviter les actions générales, à harceler sans cesse les Français, à les inquiéter sur leurs flancs, à intercepter leurs convois, à couper leurs communications et à défendre les places fortes, comptant, pour avoir raison de l'ennemi, sur les chaleurs de l'été et sur les fièvres de l'automne. On le vit, pendant deux mois, avec des colonnes de deux, de trois, de quatre mille hommes, trom-

pant et déroutant les généraux ennemis par de faux avis, faire des courses aventureuses entre les places de Tarragone, de Lerida, de la Seu d'Urgel et de Figuières, qui forment comme un quadrilatère où il échappait à toutes les entreprises combinées pour l'envelopper; ravitailler ces places; y laisser ses soldats blessés, malades ou fatigués en les remplaçant par les troupes fraîches qu'il y trouvait; lever des contributions, enlever des vivres; du butin et l'argenterie des églises, et, par ses exécutions militaires, porter partout la terreur au sein des populations qui s'étaient déclarées en faveur des Français. Il serait trop long de raconter en détail cette campagne, il suffira d'en indiquer les traits principaux. Serré de près par le général Donnadieu et par le baron d'Éroles, pendant qu'on le croyait disposé à regagner Barcelone et qu'on prenait des dispositions pour lui en fermer le chemin, il se porta, par une marche de nuit, sur Vich, occupé seulement par un bataillon français et par six compagnies du chef royaliste Romagosa, 800 hommes en tout. Le 26 mai, il en tenta l'escalade, mais il fut repoussé avec une perte de 60 hommes, parmi lesquels on comptait le brigadier Zorraquin, son chef d'état-major, officier très-distingué. Bientôt après, se dérobant à l'active poursuite du baron d'Éroles et d'une brigade française que commandait le vicomte de Saint-Priest, il se dirigea vers la Cerdagne française. Ce coup d'audace n'avait pas été prévu. Au bruit de son approche, le commandant militaire du département des Pyrénées-

Orientales et celui de la division territoriale, d'accord avec les autorités civiles, mirent en mouvement, pour le repousser, les troupes et la garde nationale. On pensait qu'il se proposait de provoquer dans le pays un mouvement révolutionnaire. Il se contenta de jeter 500 miquelets sur les hauteurs de la Tour de Carol et des avant-postes vers Puicerda, requit les autorités d'Osseja et de Palau de lui fournir des vivres, des bœufs, du vin qu'il paya comptant au-dessus de l'estimation, se retira ensuite en promettant aux habitants de ne pas les maltraiter si la guerre le ramenait parmi eux, marcha sur Camprodon où il entra sans résistance et entreprit de ravitailler Figuières; mais déjà la frontière française se trouvait garnie de troupes et de gardes nationales. Le baron d'Eroles, le général Donnadieu, M. de Saint-Priest, le baron de Damas, levant momentanément le blocus de Figuières, accoururent pour l'envelopper. Sur le point d'être tourné, il se jeta dans les montagnes qui séparent la France de la Catalogne, et, pour échapper plus facilement à ceux qui le poursuivaient, partagea sa petite armée en deux colonnes. La plus faible, composée seulement de 900 hommes et commandée par le brigadier Gurrea, essayant de passer par le col de Volco-Vollera, y rencontra, à l'improviste, la brigade de M. de Saint-Priest, et, après un engagement assez vif, fut obligée, faute de munitions, de mettre bas les armes. Mina lui-même, atteint enfin, le 15 juin, par le baron d'Eroles, à Villela, dans la vallée de Carol, ne réussit qu'à grand'

peine à forcer le passage et à gagner avec un millier d'hommes la Seu d'Urgel, dont ses mouvements hardis avaient fait interrompre le blocus. Il en sortit, le 19, avec 1,200 hommes de troupes fraîches. Tandis qu'on le croyait enfermé à Lerida, il se dirigea vers Tarragone où il arriva malade, épuisé, blessé au pied par le froid excessif que lui avait causé, au milieu de l'été, la neige des montagnes. Le 26 juin, mettant enfin un terme à ses courses aventureuses, il établit son quartier général à Sans, à une demi-lieue de Barcelone. Il y trouva le colonel San Miguel, qui, ayant déposé à Séville le portefeuille des affaires étrangères, venait se mettre à sa disposition et qu'il choisit pour remplacer Zorraquin dans les fonctions de chef d'état-major.

Ainsi finit cette expédition pendant laquelle on avait annoncé vingt fois que Mina était infailliblement perdu. Son courage, sa profonde connaissance du terrain sur lequel il se trouvait placé, son expérience et son habileté éprouvée dans ce genre de guerre, l'avaient fait triompher de difficultés en apparence insurmontables. Cette campagne fut célébrée, en France comme en Espagne, par l'opinion libérale. Il est pourtant certain que, dans aucun des engagements qui en marquèrent le cours, les Espagnols n'eurent l'avantage, et qu'ils y perdirent un bon nombre d'hommes; mais ils avaient réussi à retarder les opérations de l'armée française, ils avaient donné au général Rotten, qui commandait à Barcelone, le temps de compléter

les fortifications de cette ville au point de la rendre presque imprenable; c'était un succès dans une guerre où, partout ailleurs, les armes de l'Espagne étaient si constamment et si complétement malheureuses.

Pendant que Mina manœuvrait ainsi dans les montagnes, ses lieutenants occupaient, du côté de la mer, une partie des forces françaises. Milans qui, à soixante-dix ans, conservait l'ardeur et l'activité de la jeunesse, forcé par le général Curial d'abandonner la ville de Mataro, située à quelques lieues au nord de Barcelone et où les Français mirent une garnison de 1,800 hommes, y revint pendant la nuit à la tête de 4,000 soldats, surprit, refoula les avant-postes et s'avança jusqu'aux premières maisons du faubourg, mais la garnison, s'étant bientôt ralliée, le repoussa avec perte.

La retraite de Mina sous les murs de Barcelone ayant rendu au maréchal Moncey la disposition des troupes employées à le poursuivre, on en profita pour reprendre et compléter le blocus interrompu de quelques places. Celui d'Hostalrich n'avait pas été suspendu, mais, dans une sortie des assiégés, un des principaux chefs des bandes royalistes, Mosen Anton, avait été blessé mortellement le 13 juin.

On était enfin en mesure de commencer l'attaque de Barcelone. Le 8 juillet, les divisions des généraux Curial et Donnadieu, partant de Mataro et de Granollers, firent un mouvement combiné pour investir cette grande ville. Les généraux Milans et Lloberas se replièrent, à leur

approche, sur Molins del Rey et Martorell. Le général Donnadieu les chassa de position en position sur la route de Tarragone jusqu'au col d'Ordal, en leur faisant éprouver d'assez grandes pertes.

En Catalogne comme ailleurs, la fortune se prononçant en faveur des Français, on se ralliait à eux. Le général Sarsfield, Irlandais d'origine, qui, pendant la guerre de l'indépendance, s'était acquis une assez grande réputation dans l'armée espagnole, sortant de la retraite où il avait vécu dans ces derniers temps, vint se mettre à la disposition du maréchal Moncey. Le 11 juillet, la garnison de Cardona, composée d'un bataillon de milice provinciale, se souleva contre le gouverneur et en faveur de la cause royale. Le 15, les îles de las Medas, à l'embouchure du Ter, se rendirent aux Français par capitulation. Cette reddition, importante pour la sûreté de la navigation, permit d'employer quelques bâtiments de plus au blocus de Barcelone.

La capitale de la Catalogne était donc investie par terre et par mer, mais elle était défendue par des chefs habiles, braves, profondément dévoués à leur cause; la garnison en était nombreuse, la population très-libérale; c'était, en quelque sorte, un camp fermé de murs et de bastions renommés pour leur force, et on ne pouvait espérer s'en rendre maître qu'au moyen d'un siége prolongé. Il ne se passait presque pas de jour qui ne fût marqué par quelque démonstration d'attaque de la part des assiégeants ou par quelque sortie des assiégés, que le

général Curial repoussait toujours victorieusement.

Milans et Lloberas qui, après leur défaite à Molins del Rey et à Martorell, étaient restés pendant quelques jours immobiles à Villafranca, étant venus ensuite s'établir à Igualada avec 5,000 hommes d'infanterie, 500 chevaux et quelques canons, le maréchal Moncey, craignant qu'ils n'essayassent de tourner l'armée de siége, voulut prévenir leur attaque. Le 23 juillet, il se porta vers Igualada avec trois brigades, en se faisant éclairer sur sa droite par le baron d'Eroles. Le 25, il rencontra l'armée constitutionnelle à Jorba, dans une position tellement forte qu'il hésita d'abord à l'y attaquer; mais 150 chasseurs français s'étant engagés imprudemment et se trouvant déjà aux prises avec les Espagnols, il fallut aller à leur secours. L'action devint générale. Jorba, vivement attaqué, fut vivement défendu. Le maréchal eut ses habits percés de plusieurs balles et quelques-uns de ses officiers furent blessés à ses côtés. Le feu d'une batterie d'obus et l'arrivée de deux nouveaux bataillons français mit fin au combat. Les Espagnols abandonnèrent Jorba et les hauteurs voisines, et Milans, renonçant à secourir Barcelone, se replia en bon ordre sur Cervera, laissant un assez grand nombre de morts et de blessés sur le champ de bataille, puis il se retira vers Tarragone. Pendant le combat de Jorba, un bataillon qu'il avait envoyé à Calaf y fut surpris par le baron d'Eroles qui lui enleva 200 hommes.

On remarqua que, dans le bulletin officiel de cette

brillante affaire, le nom du général Donnadieu n'était pas même prononcé, bien que les troupes qui en avaient eu l'honneur appartinssent à sa division. Une mésintelligence sérieuse s'était élevée entre cet officier général, si constamment rebelle à toute discipline, et le maréchal Moncey, dont le caractère était assez difficile. Bientôt après, le 7 août, le général Donnadieu prit congé de sa division par un ordre du jour dans lequel il ne faisait pas connaître la cause de son départ. Les journaux prétendirent qu'une ancienne blessure, s'étant rouverte, l'avait obligé à aller prendre les eaux. C'est par ce différend que l'on expliqua généralement les indécentes agressions du *Drapeau blanc* contre le maréchal Moncey, à qui les énergumènes qui rédigeaient ce journal ne pardonnaient pas d'être en désaccord avec un des favoris de l'extrême droite. Le général Donnadieu fut remplacé dans son commandement par le vicomte de Saint-Priest, qui, comme nous l'avons vu, s'était distingué dans la poursuite de Mina.

Pendant qu'en Catalogne le maréchal Moncey luttait péniblement contre les obstacles que lui suscitait l'habile opiniâtreté de son adversaire, le général Molitor poursuivait, dans l'est de l'Espagne, une marche triomphale à laquelle le général constitutionnel Ballesteros n'opposait presque aucune résistance. Après avoir établi ses communications avec l'armée française de Catalogne, débloqué Mequinenza et laissé aux chefs de bandes royalistes Santos Ladron et Chambo le soin d'observer ou de bloquer

Lerida, Monzon et Tortose, Molitor était entré, au commencement de juin, dans le royaume de Valence. Ballesteros l'y avait devancé dans l'espérance de détruire, avant son arrivée, les corps royalistes de Sempere et d'Ulmann qui, occupant le fort de Murviedro, tenaient Valence comme assiégée. A l'approche du général constitutionnel, qui avait sous ses ordres 15,000 hommes de troupes réglées, sans compter les milices, Ulmann s'était retiré des environs de cette ville. Ballesteros mit le siége devant Murviedro et le pressa si vivement que la garnison, manquant de vivres, était au moment de se rendre lorsque le général Molitor, passant l'Èbre et s'avançant à marche forcée, le plaça dans l'alternative d'accepter le combat ou de lever précipitamment le siége. Il prit ce dernier parti. Renonçant à une entreprise qui lui avait coûté plus de mille hommes et dans laquelle il avait lui-même été blessé au pied, il se retira, en abandonnant ses munitions et sa grosse artillerie, sur Valence où il s'arrêta à peine un instant. Le général Molitor, qui le suivait de près, y entra le 13 juin et y fut reçu aux acclamations de joie de la foule, comme il l'avait été à Saragosse. Le lendemain, le général Bonnemains, qui commandait l'avant-garde, joignit, au point du jour, l'arrière-garde espagnole et, l'ayant culbutée, arriva à huit heures du matin devant Alcira. Ballesteros avait une bonne position et la supériorité du nombre. Concentrant 10,000 hommes à Cargagante, il disposa, pour la défense d'Alcira, 1,800 hommes d'élite, 150 dragons

et deux canons sur une tête de pont à laquelle se rattachait un pont levis, mais les voltigeurs français emportèrent le pont en un moment; la ville, avec des magasins considérables, tomba au pouvoir des vainqueurs, et l'ennemi, qui essaya de tenir dans les faubourgs, y perdit beaucoup de monde en morts et en prisonniers. La défection commença alors à se mettre parmi les soldats de nouvelle levée et même parmi les vétérans. Ballesteros, envoyant trois bataillons à Murcie pour s'assurer de cette place, reprit sa course fugitive vers le midi avec une telle hâte qu'il s'écoula plusieurs semaines avant qu'on ne pût le joindre de nouveau. A Murcie, pourtant, il crut devoir s'arrêter, et il y prit position avec 8 ou 10,000 hommes, sa droite s'étendant vers Alicante et Carthagène, sa gauche flanquée par plusieurs corps de partisans. Tout indiquait qu'il chercherait à s'y maintenir. Le général Molitor, n'ayant avec lui que la division du général Loverdo, par conséquent fort inférieur en nombre, n'hésita pas à marcher à lui; mais, au moment où l'on croyait qu'un combat allait s'engager à Elche, Ballesteros se replia sur Lebrilla, abandonné par deux de ses régiments qui passèrent du côté des Français. Le 7 juillet, le général Molitor fit son entrée à Murcie, accueilli, là aussi, avec des démonstrations d'enthousiasme. Il se remit presque aussitôt sur les traces de Ballesteros dans la direction de Lorca. Le général Bonnemains se présenta, le 12, devant cette ville. En ayant inutilement sommé le gouverneur, il la fit investir par

sa cavalerie. Lorca avait, pour sa défense, des murailles de 70 pieds de haut, 18 canons et 600 hommes qui paraissaient résolus. Néanmoins, dès le lendemain, après une canonnade prolongée, la place fut prise d'assaut, et la garnison, réfugiée dans l'enceinte supérieure, n'obtint que la vie sauve. Ce succès n'avait coûté aux Français que 8 morts et 20 blessés. Quelques jours après, le général Vincent, qui avait été laissé à Murcie avec deux brigades pour tenir en respect les garnisons d'Alicante et de Carthagène, apprenant qu'une colonne de 1,500 hommes était sortie de Carthagène pour faire des vivres et lever des contributions dans la campagne, courut à elle, atteignit son arrière-garde à Roda et la prit tout entière.

Ballesteros, à qui il restait encore 12,000 hommes, était arrivé à Grenade, occupée par le général Zayas avec les débris du corps de réserve de Villacampa. Il se décida à combattre les Français dans les fortes positions qui se trouvent entre Jaen et Grenade. Le général Molitor, qui continuait à le poursuivre, se porta, le 25 juillet, de Guadix sur Moreda. Un corps de 1,200 chevaux qui voulut lui disputer le passage à Guadalhuertuna, fut mis en déroute et poursuivi à une distance de deux lieues par le général Bonnemains. Ballesteros, à la suite de cet échec, se retira encore sur Huelma, et, après diverses marches et contre-marches, il s'arrêta, le 27, dans les montagnes escarpées de Campillo de Arenas, résolu, cette fois, à accepter la bataille. Le général Molitor, de son côté,

était décidé à la lui offrir, mais, ne pouvant tirer de subsistances que de Grenade qu'occupait le général Zayas, il y envoya le général Ordonneau avec cinq bataillons et un régiment de cavalerie. Les forces de Zayas n'étaient guère inférieures. Néanmoins, il ne jugea pas prudent d'essayer de se défendre dans une ville dont la nombreuse population manifestait des sentiments très-royalistes. Il l'évacua en y laissant seulement, pour maintenir l'ordre, un bataillon qui, dès que les Français se présentèrent, se réunit à eux en criant *Vive le roi*, à la grande joie des habitants.

Le général Molitor, obligé de faire de nombreux détachements pour assurer ses communications, n'avait plus sous la main que 14 bataillons et quelques escadrons. Néanmoins, le 28 juillet, il attaqua l'armée de Ballesteros dont l'infanterie couronnait les hauteurs qui dominent Campillo de Arenas. Après une résistance assez prolongée, les Français pénétrèrent dans la ville au son des cloches et aux acclamations des habitants qui venaient leur indiquer les sentiers par lesquels on pouvait couper la retraite aux constitutionnels. Ceux-ci, dont plusieurs charges de cavalerie avaient accéléré la défaite, s'enfuirent en désordre du côté de Cambil, mais le feu de la division du général de Loverdo les obligea à se retirer vers la gauche où le général Pelleport leur fit essuyer de nouvelles pertes. L'action avait été assez vive, on avait même exécuté des charges à la baïonnette La nuit mit fin à la poursuite. Dans cette journée, à

laquelle on a donné le nom de bataille, 4 ou 500 Espagnols avaient été tués ou blessés, 300 avaient été faits prisonniers. Du côté des Français, il n'y avait eu que 14 morts et 40 blessés au dire du bulletin, et l'on peut croire que le vainqueur n'était pas disposé à atténuer des pertes tellement minimes qu'elles semblaient diminuer le mérite du succès.

Les soldats de l'armée constitutionnelle, découragés par l'attitude des populations, ne se battaient plus qu'avec répugnance. Plus de 1,500 désertèrent dans les deux nuits qui suivirent le combat de Campillo. On prétend que Ballesteros, mécontent des cortès et du ministère, pensait déjà, depuis longtemps, à se séparer de leur cause et à négocier avec les Français sur la base d'une modification de la constitution de 1812. Il avait fait, dit-on, au général Molitor des propositions pour obtenir une suspension d'armes pendant laquelle on aurait traité d'un accord ; mais, comme Morillo, il répugnait à reconnaître la régence de Madrid, et il demandait des conditions inconciliables avec le système qu'elle avait adopté. Devenu moins exigeant après sa défaite, il se borna à réclamer des garanties personnelles. Le général Molitor, autorisé à cet effet par le duc d'Angoulême, conclut avec lui, le 4 août, une convention qui, moyennant la reconnaissance de la régence par son armée, assurait à tous les généraux et officiers qui en faisaient partie la conservation de leurs grades, de leurs emplois, et stipulait qu'aucun d'eux ne pourrait être inquiété, poursuivi ni

molesté pour ses opinions politiques ou pour des faits antérieurs à cette convention. Les hostilités cessèrent immédiatement. Les 7,000 hommes dont se composait encore cette armée furent cantonnés à Quesada, à Cazorla, à Ubeda et dans les environs. Ballesteros envoya aux gouverneurs de Carthagène, d'Alicante et d'autres places qui relevaient de son commandement l'ordre de reconnaître aussi la régence. Cet ordre ne fut exécuté ni à Carthagène ni à Alicante, mais la guerre n'en était pas moins terminée dans cette partie de l'Espagne.

La victoire de Campillo et surtout la capitulation de Ballesteros produisirent partout une vive sensation. On y vit généralement l'annonce de la fin prochaine de la lutte. Cependant, Cadix tenait encore, et, de ce côté, les choses n'avaient fait aucun progrès sensible.

Le gouvernement constitutionnel, réfugié dans la presqu'île gaditane, avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour en assurer la défense et repousser les Français. L'amiral Valdès avait été nommé gouverneur de la place, le général Riego commandant en second de l'armée de Ballesteros; le général Zayas, comme je l'ai déjà dit, avait reçu l'ordre de remplacer le général de Villacampa, dont on était mécontent, dans le commandement de la poignée d'hommes qu'on appelait l'armée de réserve. Les cortès avaient pris des mesures pour garantir l'état sanitaire et les approvisionnements de la presqu'île. Par des dispositions plus générales et qui s'appliquaient à tout le royaume, elles avaient autorisé

les commandants des provinces à éloigner les étrangers suspects, suspendu les articles de la Constitution qui protégeaient la liberté individuelle et autorisé les levées de corps francs et de contributions extraordinaires. Elles avaient privé de tous les droits constitutionnels ceux qui avaient adhéré à la régence de Madrid. Elles avaient déclaré les grands d'Espagne signataires de l'adresse au duc d'Angoulême indignes du nom espagnol, traîtres à la patrie et au Roi et ordonné de les traiter comme tels, les dépouillant de leurs titres, de leurs honneurs, de leurs décorations, de leurs emplois, pensions, revenus, et ordonnant de mettre le séquestre sur leurs propriétés.

Le ministère, quelque zèle, quelque activité qu'il déployât pour soutenir la cause constitutionnelle, était suspect au parti exalté qui le supposait enclin à faire des concessions pour obtenir la paix et qui lui reprochait d'avoir accueilli froidement sir Robert Wilson et les réfugiés français accourus à Cadix pour offrir leurs services. Les miliciens de Madrid, et en général tous ceux qui se sentaient trop compromis, se montraient impatients, mécontents. Le gouvernement, usant des pouvoirs extraordinaires que lui avaient conférés les cortès, fit déporter aux îles Canaries quelques agitateurs notoires dont il redoutait les machinations. C'était surtout pour éloigner le chef nominal de ce parti, Riego, qu'il l'avait appelé à un commandement dans l'armée de Ballesteros.

On envoyait message sur message à sir William A'Court, toujours retiré à Gibraltar, pour le supplier de venir à Cadix et pour réclamer la médiation de l'Angleterre, mais ces démarches restaient sans résultats.

Les Français étaient trop peu nombreux pour rendre bien efficace un investissement dont la ligne, de Conil à Rota, n'avait pas moins de sept à huit lieues. Leurs forces navales, dans ces premiers moments, étaient également insuffisantes pour serrer le blocus au point d'empêcher les bâtiments neutres d'apporter des vivres dans Cadix et dans l'île de Léon. Aucune attaque sérieuse n'étant encore possible, ils se bornaient à étendre leurs travaux et à élever des redoutes en face des principales positions des constitutionnels.

Un conseil de guerre tenu à Cadix ayant décidé qu'une reconnaissance générale serait faite sur toute la ligne, le 16 juillet, à cinq heures du matin, 8 ou 9,000 hommes suivant la version française, 5 ou 6,000 seulement s'il faut en croire les relations espagnoles, soutenus par le feu de plus de 60 pièces de gros calibre et de 14 chaloupes canonnières, sortirent, sur plusieurs colonnes, les uns de la presqu'île du Trocadero, les autres de l'île de Léon par le pont de Zuazo, conduits par les généraux Burriel, O'Daly et Espinosa. Ils se proposaient d'attaquer simultanément les divers points de la ligne française, de Puerto Real à Chiclana. Protégés par le feu des batteries de la place, ils réussirent à forcer et à occuper momentanément quelques points de cette ligne. Le général Bor-

desoulle, pour augmenter leur confiance, les engager à s'éloigner de leurs batteries et se ménager la possibilité de leur couper la retraite, avait d'ailleurs donné à ses troupes l'ordre d'opérer un mouvement rétrograde, mais ce calcul fut déjoué par l'impétuosité des soldats français. Après plusieurs engagements assez vifs, les Espagnols, partout repoussés, furent forcés de battre en retraite et d'aller se replacer sous la protection de leurs batteries. Le rapport envoyé au duc d'Angoulême évalua leur perte à 1,500 hommes tués ou blessés, ce qui peut paraître excessif, et celle des Français à 16 morts et à 65 blessés. Dans le rapport qui fut présenté aux cortès, on réduisit la perte des Espagnols à 127 hommes, nombre sans doute inférieur à la vérité.

La nouvelle de cette sortie produisit, à Paris, une certaine impression, parce qu'on s'était persuadé que les constitutionnels n'étaient plus en état de faire un aussi grand effort.

On commençait à craindre que le siége de Cadix ne traînât en longueur et que l'automne, en amenant, avec les maladies ordinaires de cette saison, les coups de vent de l'équinoxe, ne suspendît ou du moins ne relâchât considérablement l'action du blocus, tant par mer que par terre. Le gouvernement français pensa que, pour diriger les opérations militaires, le duc d'Angoulême serait mieux placé à Séville qu'à Madrid, et que, d'un autre côté, si Ferdinand VII venait à être mis en liberté, il y serait plus en mesure d'agir immédiatement sur

l'esprit de ce monarque. Un crédit illimité fut ouvert au prince généralissime pour lui donner les moyens de négocier la délivrance ou l'évasion du Roi et de sa famille, toujours à la condition expresse de ne faire aucune concession politique tant qu'il ne serait pas libre. M. de Villèle écrivit au duc d'Angoulême que le Roi le laissait maître de rester à Madrid s'il le désirait, mais que vraisemblablement il saisirait avec satisfaction l'occasion de s'éloigner de la régence qui semblait prendre à tâche de susciter des ennemis à la France et de rendre la restauration impossible, et que, puisqu'on ne pouvait empêcher ses folies, il était bon que la présence du prince ne semblât pas les autoriser et en faire partager la responsabilité au gouvernement français.

Peu de jours après, le *Moniteur* annonça que le duc d'Angoulême, pour accélérer son œuvre, allait porter son quartier général à Séville, et que, bientôt, 30,000 hommes de troupes françaises se trouveraient réunis devant Cadix, en sorte que tout faisait espérer un prompt résultat. « Le Roi, » ajoutait le journal officiel, « le Roi » a dit à l'ambassadeur de l'auguste prisonnier de la » convention de Cadix : Dieu a jusqu'ici trop visiblement » protégé la plus juste des causes pour qu'on ne doive » pas espérer qu'il lui continuera son appui. Pour moi, » fort de la pureté de mes intentions et de celles des » souverains mes alliés, je suis bien résolu à ne poser » les armes qu'après avoir rendu à l'Espagne le bonheur, » à son roi la liberté et à l'Europe le repos, dont les

» troubles de votre pays menaçaient de la priver. « De » si nobles paroles, » disait encore le *Moniteur*, « ne » seront pas démenties, et désormais la France ne re» culera pas devant la Révolution. »

Jamais, jusqu'alors, le langage du gouvernement n'avait été aussi conforme aux sentiments, aux exigences de l'extrême droite. Le *Drapeau blanc* poussa un cri de triomphe : « Ainsi, » dit-il, « ce n'est plus d'une » demi contre-révolution qu'il s'agit, et l'Espagne ne » sera pas livrée aux amalgames monstrueux, foyer » perpétuel de révolution, que conseillent quelques » faux royalistes. »

Les journaux libéraux, de leur côté, racontant les excès, les violences, les désordres de toute nature auxquels l'Espagne était en proie, demandaient s'il y avait à se féliciter d'un tel état de choses; ils opposaient la modération du duc d'Angoulême aux emportements furieux de la régence.

Comme M. de Villèle l'avait prévu, le prince, fatigué des efforts continuels qu'il avait à faire à Madrid pour réprimer ces exagérations, reçut avec joie l'invitation qui lui permettait de quitter ce foyer d'intrigues et de luttes violentes pour aller se mettre à la tête de l'armée. La régence en fut moins satisfaite. Craignant que, lorsqu'il serait abandonné à lui-même, il n'entrât en négociation avec les cortès, elle résolut de le suivre en Andalousie, et le duc de l'Infantado fut chargé de l'en avertir. Le duc d'Angoulême lui répondit que non-seule-

ment ne le permettait pas, mais qu'il s'y opposait formellement; que la régence devait s'occuper à administrer le royaume; que le corps diplomatique étant accrédité auprès d'elle, elle ne pouvait s'éloigner de Madrid, et il profita de cette occasion pour exprimer de nouveau et avec plus de force la désapprobation dont les actes de la régence étaient l'objet, tant de sa part que de celle du gouvernement français.

Avant de quitter Madrid, il procéda à une nouvelle répartition des corps de l'armée et des commandements supérieurs des provinces. Aux termes de ce règlement, le maréchal Oudinot, qui était à la tête du 1er corps, avait dans son commandement la Nouvelle-Castille, l'Estremadure, le royaume de Léon, la Galice et les Asturies; son quartier général était à Madrid. Le prince d'Hohenlohe, commandant du 3e corps, dont le quartier général était à Burgos, avait sous son autorité la Vieille-Castille et les provinces de Santander, d'Alava et de Biscaye. Le 5e corps, sous le maréchal de Lauriston, occupait le Guipuzcoa, la Navarre et la ligne du bas Ebre ; il avait Tolosa pour quartier général. Le général Molitor, chef du 2e corps, commandait dans les royaumes de Valence, de Murcie et de Grenade. Le général de Foissac La Tour était à la tête d'une colonne d'opérations dans les royaumes de Cordoue et de Jaen, entretenant ainsi les communications de l'armée de Cadix avec Madrid et les provinces du nord. Le général Bordesoulle, commandant en chef du corps de réserve, avait

le commandement supérieur du royaume de Séville et des opérations du siége de Cadix. Il résidait au Port-Sainte Marie. Rien n'était statué à l'égard de la Catalogne qui, pendant toute cette campagne, fut le théâtre d'une guerre distincte dont les opérations ne se liaient en aucune sorte à celles des autres corps d'armée.

Les choses ainsi réglées, le duc d'Angoulême quitta Madrid, le 28 juillet, pour se rendre en Andalousie. Il emmenait avec lui les régiments de la garde, commandés par le comte d'Ambrugeac. On était au plus fort de la chaleur. Chaque jour on se mettait en marche à deux heures du matin, et l'étape finissait à dix. Le prince, à cheval, marchait au milieu des troupes. Il traversa ainsi la Manche et la Sierra Morena, aux acclamations de la population, très-royaliste dans ces contrées, et c'est pendant ce voyage qu'il apprit la défaite et la capitulation de Ballesteros.

Aux préoccupations de la guerre se mêlait pour lui celle des résultats politiques qu'elle devait entraîner. « Quand le Roi sera libre, » écrivait-il quelque temps auparavant à M. de Villèle, « dois-je exiger de lui qu'il » donne une déclaration annonçant des intentions plus » ou moins positives, ou dois-je attendre qu'il soit à » Madrid? Tant que nous serons en Espagne et que » nous lui donnerons de l'argent, il fera ce que nous » voudrons, mais, une fois partis, il ne tiendra rien de » ce qu'il aura promis. »

A peine sorti de Madrid, le duc d'Angoulême envoya

au président du conseil une note qui ne devait être communiquée qu'au Roi et à Monsieur et qui mérite d'être reproduite parce qu'elle atteste, de la part de ce prince ou de ceux dont il suivait les conseils, une connaissance approfondie de l'état du pays. « Plus j'examine » l'Espagne, » disait-il, « et plus je vois l'impossibilité » d'y faire le bien. On ne pourrait lui donner une con- » stitution que par des moyens qui, maintenant, ne sont » plus possibles : 1° modification à la constitution de » 1812; 2° à mon entrée en Espagne ou à mon arrivée » à Madrid, imposer une constitution toute faite. Main- » tenant, quelque chose que nous fassions et quelque » conseil que je donne à Ferdinand, l'absolutisme pré- » vaudra. Les partis sont trop acharnés, trop haineux » pour qu'il puisse en être autrement, et, si nous pro- » longeons notre séjour en Espagne, nous nous verrons » forcés de combattre les principes du gouvernement » qui nous régit si heureusement et si glorieusement. » Le Roi a pour lui le clergé, le bas peuple; tout ce qui » est seigneur, propriétaire ou bourgeois est contre lui... » à peu d'exceptions près. Nous resterions dix ans en » Espagne qu'au bout de ce temps les partis se massa- » creraient comme ils le feraient demain s'ils le pou- » vaient. Il est impossible de former un ministère » composé d'hommes sages et habiles, ces hommes » manquent complétement... Cette campagne aura d'a- » vantageux pour nous d'avoir assuré au Roi une bonne » armée et rendu à la France la considération qu'elle

» doit avoir en Europe, mais tout le reste est inconvé-
» nient... Le roi Ferdinand passe pour être faible et
» faux. Il me ferait cent promesses qu'il ne les tiendrait
» pas le jour où j'aurais tourné le dos... Je travaille à
» faire une armée à l'Espagne, mais je crois la chose
» impossible, parce que les éléments manquent... Ce
» pays se déchirera pendant bien des années, mais, je
» crois, sans inconvénient par nous. »

Le ministère français s'efforçait d'échapper à ces tristes prévisions et voulait croire, parce que cela lui était plus commode, que la régence et le roi d'Espagne finiraient par être touchés des services que le prince leur rendait. « On nous reprochera sans doute, » lui répondit M. de Villèle... « de n'avoir pas assez usé de notre influence
» sur cette autorité provisoire pour empêcher les fautes
» qu'elle a commises. Votre Altesse Royale sait comme
» nous que les avis n'ont pas été ménagés et qu'il eût
» été plus nuisible qu'utile de dépasser les bornes que
» nous nous étions prescrites. »

Un des plus grands sujets de mécontentement que le duc d'Angoulême eût contre la régence et contre le parti sur lequel elle s'appuyait, c'étaient les persécutions infligées aux miliciens volontaires qui, après avoir mis bas les armes par suite de capitulations conclues avec les Français, rentraient dans leurs domiciles où, contrairement aux promesses qu'ils avaient reçues, ils étaient trop souvent maltraités, emprisonnés, quelquefois massacrés. Le prince en était d'autant plus irrité que

les gouverneurs de quelques places avec lesquels il avait essayé d'entrer en arrangement avaient répondu qu'ils se seraient soumis volontiers s'ils avaient pu le faire sans s'exposer à ces indignités. A Burgos, un certain nombre de miliciens qui se trouvaient dans la situation que je viens d'indiquer avaient été incarcérés. Le commandant français de la place, ayant réclamé leur libération sans pouvoir l'obtenir, fit ouvrir de force les portes de la prison, non-seulement à ces miliciens, mais à beaucoup d'autres personnes arrêtées également sans mandat de justice. La régence de Madrid se tint pour offensée de ce procédé, et son ministre, Saëz, écrivit à M. de Talaru pour en demander la prompte réparation. M. de Talaru, trouvant la réclamation fondée, la transmit au duc d'Angoulême. Lorsque ce prince la reçut, il venait d'arriver à Andujar, en Andalousie, poursuivant sa marche vers Séville. Sur toute sa route, il avait trouvé les prisons encombrées, il avait été assailli par les réclamations des femmes et des enfants d'innombrables détenus venant solliciter son humanité. Son indignation croissante faisait prévoir depuis quelques jours déjà à ceux qui l'entouraient quelque mesure éclatante. L'incident de Burgos et l'arrogante réclamation de la régence en hâtèrent le moment. Le 8 août, par une ordonnance restée célèbre sous le nom d'ordonnance d'Andujar et qui portait le contre-seing du major-général, il défendit aux autorités espagnoles d'arrêter personne sans l'autorisation des commandants militaires

français, enjoignit à ceux-ci de faire élargir tout individu emprisonné arbitrairement pour motifs politiques, notamment les miliciens rentrés chez eux après avoir déposé les armes, les autorisa aussi à faire arrêter quiconque contreviendrait à ces dispositions, et plaça les journaux et les journalistes sous leur surveillance.

Cette ordonnance, inspirée par les sentiments les plus généreux et qui, restreinte à ses dispositions principales, était peut-être devenue nécessaire, était sans doute excessive à certains égards. Quelques-unes de ses clauses choquaient trop ouvertement l'indépendance d'un gouvernement que la France avait reconnu, tendaient à le discréditer aux yeux de ses sujets et pouvaient, en blessant à la fois l'orgueil national et les passions d'un parti nombreux, en soulevant ainsi contre l'armée française une partie de la nation qui, jusque-là, l'avait appuyée, compromettre le succès de la campagne. C'est ce que bien des gens craignirent d'abord.

La nouvelle en parvint à Madrid au moment même où le faux bruit de la délivrance du Roi venait de produire dans cette capitale le mouvement dont j'ai déjà parlé et dont la garnison française, réduite maintenant à de faibles proportions, avait peine à contenir les emportements. Elle fit succéder des transports de fureur à la joie du parti royaliste. Le maréchal Oudinot donna l'ordre de publier l'ordonnance ; mais, déjà livrée à l'impression, elle fut tout à coup retirée. La régence, appuyée par le corps diplomatique, demanda au maréchal

d'en ajourner la publication. Pendant les pourparlers qui eurent lieu à ce sujet, une vingtaine de détenus ayant été mis en liberté par des officiers français, la régence écrivit au duc de Reggio qu'à la face de l'Europe dont elle implorait l'assistance, elle protestait contre un acte attentatoire à la souveraineté royale, contraire à sa propre dignité et outrageant pour l'autorité dont elle était investie. Puis, elle adressa aux ministres étrangers une note où elle se plaignait amèrement de voir son indépendance méconnue, la justice violée et la cause royaliste sacrifiée à la cause révolutionnaire. Les ministres étrangers se réunissaient de temps en temps en conférence, sous la présidence de M. de Talaru, pour prendre en considération la situation de l'Espagne. La conférence fut convoquée, et on y donna lecture de la protestation de la régence. Le chargé d'affaires de Russie, le comte Bulgari, prononça une sorte de harangue qui n'était rien moins qu'un acte d'accusation contre le duc d'Angoulême et une apologie de la conduite de la régence. Bien que M. de Talaru partageât jusqu'à un certain point le mécontentement que l'ordonnance d'Andujar inspirait aux royalistes espagnols et au corps diplomatique, il déclara qu'il lui était impossible de laisser la discussion s'établir sur un pareil terrain et la conférence s'ériger en juge des actes du prince généralissime. Le comte Bulgari et aussi le comte Brunetti, ministre d'Autriche, qui, dans le premier moment, ne s'était guères montré moins irrité que lui, se calmèrent peu à peu, comprenant

que, dans l'état des choses, tout serait mis en péril si le parti royaliste se brouillait avec le duc d'Angoulême. On conseilla donc à la régence de retirer sa note. Elle s'y résigna, et feignant d'entrer dans l'esprit de l'ordonnance d'Andujar, elle enjoignit à tous les tribunaux de mettre en liberté les détenus qui ne s'étaient pas rendus coupables d'actes tendant à *renverser la constitution fondamentale du royaume,* et qui avaient été seulement entraînés *par leur défaut d'instruction et de bon jugement.*

Moyennant cette espèce de transaction, le maréchal Oudinot, d'accord avec M. de Talaru, avait consenti à ne pas donner de publicité officielle à l'ordonnance, mais, dans les provinces, les commandants français l'avaient fait imprimer conformément aux ordres que leur avait transmis le major-général. Sur plusieurs points, les chefs des corps royalistes espagnols s'opposèrent à sa promulgation. Dans la province de Rioja, où le Trappiste avait été chargé par la régence de poursuivre quelques bandes constitutionnelles et d'organiser un corps d'infanterie et de cavalerie, ce moine audacieux destitua les autorités locales qui avaient voulu se soumettre aux prescriptions du prince généralissime. Appelé à Vitoria par le prince d'Hohenlohe pour rendre compte de sa conduite, il déclara qu'il ne coopérerait pas à l'exécution de l'ordonnance, et la crainte d'augmenter l'effervescence des esprits empêcha de donner suite à l'ordre qui avait d'abord été donné, dit-on, de l'arrêter. La division roya-

liste de Navarre, employée au siége de Pampelune, manifesta son mécontentement d'une manière bien autrement scandaleuse. Le 20 août, dès que l'ordonnance y fut connue, on vit se former des rassemblements dans lesquels les officiers, haranguant leurs soldats, parlaient en termes violents de l'armée française et de son chef qui, après être entrés en Espagne pour y restaurer la royauté absolue, voulaient y établir deux chambres et une constitution. On rédigea une adresse à la régence qui contenait les passages suivants : « Les militaires de cette » division, résolus à tout sacrifier pour le gouverne- » ment légitime et l'honneur de leur pays, n'ont pu » voir avec indifférence l'autorité suprême de Votre Al- » tesse Sérénissime renversée, nos lois violées, la nation » outragée par ceux qui n'étaient venus que pour les » protéger... Le duc d'Angoulême a consacré cette » usurpation par un décret daté d'Andujar... Si ce dé- » cret a été réellement promulgué et s'il doit être mis » à exécution, Votre Altesse Sérénissime peut compter » sur tous les individus de cette division... Elle sera la » première à se sacrifier tout entière plutôt que de con- » sentir à ce que la nation espagnole soit gouvernée par » une autorité militaire étrangère. Un attentat que n'osa » pas commettre le tyran du monde doit être réparé à » l'instant, quelles qu'en soient les conséquences et dus- » sions nous être exposés aux plus grands dangers. Que » l'Espagne soit couverte des cadavres de ses enfants » plutôt que de vivre avilie par le déshonneur et de

» subir le joug de l'étranger. » Cette adresse, colportée dans les rangs et revêtue de la signature de tous les chefs de corps et d'un individu de chaque grade par bataillon, fut envoyée à Madrid avec une protestation contre l'établissement de tout autre gouvernement que celui qui existait avant 1820. La régence la reçut avec une vive satisfaction et, ce qui est presque incroyable, elle en ordonna l'impression. Déjà quatre mille exemplaires en avaient été tirés, lorsque le maréchal Oudinot la fit saisir à l'imprimerie même par un piquet de gendarmerie. Aux plaintes qu'il porta à la régence en lui rappelant qu'elle avait promis que cette adresse incendiaire ne verrait pas le jour, elle répondit par une sorte de désaveu et en se plaignant, à son tour, de l'emploi de la gendarmerie française pour un acte qui ne regardait que la police espagnole. Les arrestations arbitraires continuèrent comme par le passé, quoique peut-être en moins grand nombre.

Tandis que le parti absolutiste s'agitait de la sorte, le parti des constitutionnels modérés, croyant voir dans l'ordonnance d'Andujar et dans les fureurs qu'elle excitait parmi ses adversaires le signal d'une réaction qui lui ouvrait de nouvelles chances, mettait tout en œuvre pour rendre de plus en plus odieux aux Français les membres de la régence et leurs adhérents en racontant, en exagérant peut être leurs machinations et leurs projets insensés; déjà il indiquait les hommes qui lui semblaient devoir remplacer les ministres actuels; il faisait

circuler un projet de constitution modelé à peu près sur la charte française; quelques-uns le présentaient comme le résultat d'une transaction déjà arrêtée entre le duc d'Angoulême et le gouvernement de Cadix. Ces rumeurs, avidement recueillies par la défiance soupçonneuse des absolutistes, augmentaient leurs craintes et l'aversion qu'ils portaient à la France. Elles furent sans doute l'occasion d'une autre adresse à la régence que signèrent, le 4 août, des habitants notables de Madrid, au nombre de plus de soixante, pour la plupart officiers généraux ou occupant d'importants emplois tant administratifs qu'ecclésiastiques. Ils y parlaient des inquiétudes que faisaient naître, dans l'immense majorité de la nation, dévouée à sa religion, à son roi et à ses antiques lois, les bruits généralement répandus depuis quelque temps, que la faction ennemie de la légitimité pourrait bien, au moment où elle semblait sur le point d'être anéantie, obtenir des conditions qui lui permettraient de maintenir, dans la catholique et religieuse Espagne, ses ateliers d'impiété et de turbulence. Ils voulaient croire, disaient-ils, que ces bruits n'étaient que le résultat des artifices mis en œuvre par elle pour diviser les bons Espagnols et de la fausse interprétation donnée à quelques phrases d'une adresse d'une corporation puissante (la Grandesse). Mais pour y mettre fin, ils suppliaient la régence de vouloir bien tranquilliser les esprits, par une courte déclaration qui ne laisserait plus de doutes sur le rétablissement de toutes les institutions religieuses et

politiques détruites en 1820, particulièrement du *saint tribunal de l'inquisition*, par la destitution de tous les fonctionnaires publics qui n'avaient pas donné des preuves positives de leur amour pour le Roi, et par le choix pour les emplois importants d'hommes intimement et notoirement liés à la cause de la légitimité. Ce n'est pas sans quelque étonnement qu'on lut, parmi les noms des signataires, celui du vieux général Castaños, homme de sens et de modératiôn, mais d'un caractère un peu timide. Rien ne prouve mieux l'espèce de terreur sous laquelle on était placé à Madrid, malgré la présence de la garnison française.

En France, l'ordonnance d'Andujar avait produit une très-vive impression. Dans un conseil tenu le jour même où on en avait reçu la nouvelle et avant qu'on ne pût connaître les conséquences qu'elle avait entraînées en Espagne, il avait été décidé que le gouvernement ne donnerait pas son approbation à ce que l'on considérait, ainsi que M. de Villèle l'écrivit au duc d'Angoulême, comme *une infraction aux instructions* qu'avait reçues le prince *et à l'engagement pris par lui-même envers les Espagnols, de ne pas se mêler des affaires intérieures du pays*. On ne crut pourtant pas devoir rendre ce désaveu public ni exiger le rapport de l'ordonnance. Pour dissimuler autant que possible les dissentiments qu'elle avait fait éclater entre le prince et la régence, on fit insérer dans le *Journal des Débats* un article que le *Moniteur* reproduisit ensuite et qui, rapprochant cette

ordonnance du décret de la régence sur les arrestations pour motifs politiques, célébrait emphatiquement l'accord que ces deux mesures attestaient entre les autorités pont elles émanaient. Il affirmait ensuite que jamais le duc d'Angoulême, non plus que le gouvernement du roi, n'avait pensé à capituler avec les révolutionnaires ni à traiter avec les cortès comme corps politique, ajoutant que c'était à Ferdinand VII qu'il appartenait de décider, avec ses conseils, de ce qu'il aurait à faire pour le bonheur de ses peuples. M. de Chateaubriand écrivit à M. de Talaru pour lui recommander de s'efforcer d'amortir le coup et de calmer la régence. « Certes, » disait-il, « l'or- » donnance est fatale, mais c'est une chose faite, et il » faut la soutenir. » Dans leurs conversations, dans leurs dépêches, les ministres ne cessaient, d'ailleurs, de répéter que le duc d'Angoulême avait eu tort, mais, en même temps, M. de Villèle et M. de Chateaubriand se plaignaient amèrement de la régence qu'ils trouvaient aussi insensée que violente. Il y avait là une contradiction qui, passant nécessairement des sentiments et du langage dans les actes, devait frapper d'impuissance la politique du gouvernement français.

Il est juste de reconnaître que la position n'était rien moins que facile au milieu des partis pour qui les affaires d'Espagne étaient devenues le principal champ de bataille. Tandis que les journaux libéraux comparaient l'ordonnance d'Andujar à celle du 5 septembre et exprimaient l'opinion que, la sagesse du prince l'emportant

sur les passions des partis, l'Espagne obtiendrait des institutions libres, la *Quotidienne* affectait de ne pas douter que la joie des libéraux ne fût courte, le poignard de Louvel ayant appris à l'illustre frère du duc de Berry à quel prix les monarchies contractent des alliances avec la Révolution. Le *Drapeau blanc* s'élevait contre des capitulations qui légitimaient la révolte et qui ne tendaient à rien moins qu'à aliéner de la France un peuple idolâtre de son roi, de son culte et de sa patrie.

Le corps diplomatique n'était pas moins agité à Paris qu'à Madrid. On y craignait également que le duc d'Angoulême, qui avait publié l'ordonnance d'Andujar de son propre mouvement, sans consulter personne, ne se comportât devant Cadix avec la même indépendance ; que, d'accord avec sir William A'Court et les généraux constitutionnels qui avaient capitulé, il n'imposât au Roi la charte française ou quelque chose d'analogue, et que la question ne se trouvât ainsi résolue par la France sans la participation des autres grandes cours continentales.

Le ministère, ne sachant comment résister aux représentations de ses incommodes amis politiques et à celles du corps diplomatique, recommanda au duc d'Angoulême, non pas de rapporter l'ordonnance, mais de l'interpréter de manière à satisfaire à ces doléances. Déjà, quelques généraux avaient devancé les instructions ministérielles. M. de Bourmont, entre autres, avait déclaré officiellement à Séville où il commandait, que l'ordonnance ne s'appliquait qu'à ce petit nombre d'in-

dividus dont les idées politiques se limitaient à une opération purement spéculative, mais d'autres ne la comprenaient pas ainsi et l'exécutaient à la lettre. L'arrivée des ordres de Paris mit fin à ces contradictions. Le duc d'Angoulême dut obéir. Il était alors au Port Sainte-Marie, devant Cadix, où son quartier général se trouvait établi depuis quelques jours. Le 26 août, le major-général, autorisé par lui, envoya aux commandants des divers corps d'armée des instructions dans lesquelles il leur disait que le prince généralissime, tout en désirant faire cesser les mesures arbitraires, reconnaissait l'utilité de laisser aux autorités espagnoles, tant municipales que judiciaires, le pouvoir nécessaire pour réprimer les délits de ceux qui, à l'avenir, se rendraient coupables de désordre et de désobéissance aux lois ; que les mesures prescrites dans l'ordonnance d'Andujar avaient pour unique objet d'assurer les effets de la promesse du prince envers les hommes qui se séparaient de l'ennemi ; que les commandants militaires devaient donc, non-seulement laisser agir les tribunaux ordinaires, mais s'entendre dans ce sens avec les autorités locales, et que, quant à la disposition qui mettait les journaux sous leur surveillance, c'était une simple précaution contre des publications qui pourraient aigrir les partis par d'odieuses personnalités, empêcher la pacification de l'Espagne ou apporter des obstacles aux opérations militaires et à la délivrance du Roi. De telles instructions équivalaient presque au rapport de l'ordonnance. A Paris, les journaux

libéraux mirent une affectation puérile à le nier, à s'efforcer d'établir, par des subtilités, que l'ordonnance et les instructions nouvelles étaient en parfait accord. Les journaux de la droite se montrèrent à peu près satisfaits.

Ce n'était pas sans une vive répugnance que le duc d'Angoulême s'était résigné à ce pas rétrograde. Il avait pu se tromper, écrivait-il à M. de Villèle, peut-être avait-il eu tort de rendre l'ordonnance, mais il l'avait cru nécessaire ; sa position était bien difficile ; à Cadix, on était disposé à traiter avec lui, on se fiait à ses promesses, mais personne n'avait confiance dans le Roi. Il ajoutait que la régence, soutenue et encouragée par le chargé d'affaires de Russie, se croyait très-forte; que, bien qu'il ne lui eût pas permis de le suivre en Andalousie, elle venait d'y envoyer son président, le duc de l'Infantado, accompagné du ministre Saëz; qu'il les avait fait inviter poliment à rebrousser chemin ; que le but de *ces messieurs* était de s'emparer du Roi aussitôt qu'il serait libre pour le déterminer à rétablir l'absolutisme, ce à quoi ils n'auraient pas grand' peine, et pour lui inspirer des préventions contre la France. Il allait jusqu'à exprimer la crainte que les deux millions versés chaque mois dans la caisse de la régence par le trésor français ne fussent employés à solder des *guerrillas* contre la France. Le prince écrivit aussi à son père une longue lettre dans laquelle il récapitulait tous ses griefs.

Il était entré en Espagne avec la pensée de procurer à ce pays des institutions semblables à celles de la

France, et, par les arrangements conclus avec les généraux Morillo et Ballesteros, il s'était engagé à protéger les constitutionnels contre les vengeances des royalistes. Maintenant, le gouvernement français, non content d'abandonner à peu près les vaincus aux fureurs de leurs ennemis, lui interdisait, non-seulement d'imposer, mais de conseiller à Ferdinand VII la monarchie constitutionnelle. On lui avait envoyé de Paris le projet, préparé par M. de Martignac et arrêté en conseil, d'une lettre qu'il devait faire porter par un de ses aides de camp au roi d'Espagne. Le Roi son oncle, y disait-il, pensait que le roi Ferdinand, rendu à la liberté et usant de clémence, trouverait bon d'accorder une amnistie nécessaire après tant de troubles, et de donner à ses peuples, par la convocation des anciennes cortès, des garanties d'ordre, de justice et de bonne administration. Dans cette espérance, le prince généralissime se portait garant du concours de l'Europe entière pour consolider cette œuvre de sagesse. Mais, en exposant à cet égard les dispositions du gouvernement français, il déclarait que si, dans le délai de cinq jours, il n'obtenait pas une réponse satisfaisante, si, passé ce terme, le roi d'Espagne était encore privé de sa liberté, il aurait recours à la force pour la lui rendre, et que ceux qui écouteraient leurs passions de préférence à l'intérêt de leur pays répondraient seuls du sang qui serait versé. Telle était la substance du projet envoyé au duc d'An-

goulême. M. de Villèle, dans la lettre jointe à cet envoi, rappelait que Ferdinand VII lui-même, à l'époque où il avait imploré pour la première fois le secours de la France, avait proposé la convocation des anciennes cortès, et qu'alors tous les chefs royalistes étaient de cet avis. Il admettait la possibilité que le monarque espagnol n'acceptât plus cette transaction et qu'une fois libre il s'affranchît de toute direction modérée, mais cela ne devait pas empêcher la France de déclarer ce qui lui paraissait utile et désirable, ne fût-ce que pour se préparer une excuse des inconvénients et des malheurs qui résulteraient pour l'Espagne de la mauvaise voie dans laquelle on allait retomber.

M. de Villèle, on le voit, se faisait peu d'illusions sur l'avenir que l'expédition française préparait à l'Espagne, et il en prenait son parti. M. de Chateaubriand allait plus loin : il semblait par moments s'en féliciter. Dans une lettre qu'il écrivit, le 27 août, à M. de Talaru, on lit ce passage singulier : « Vous connaissez maintenant » la lettre dont on a envoyé le modèle au prince géné» ralissime. Elle servira à vous détromper sur la préten» due conspiration politique pour une Charte à laquelle » vous avez cru, avec tous ceux qui avaient intérêt, à » Madrid, à y croire ou à y faire croire. Vous auriez » dû mieux me connaître. » Il faisait ensuite l'observation que les instructions ministérielles ne proposaient pas même l'amnistie et les anciennes cortès, qu'elles se bornaient à en insinuer l'idée, et il disait en finissant :

« Je sors net et sans tache de l'événement, quel qu'il soit. »

C'était le 16 août que le duc d'Angoulême était arrivé au Port-Sainte Marie. Dès le 17, il envoya à Cadix, par un de ses aides de camp, le colonel de La Hitte, la lettre destinée au roi d'Espagne. M. de La Hitte avait ordre de la remettre à Ferdinand VII en personne. On lui répondit d'abord qu'il ne pouvait communiquer avec le Roi que par l'intermédiaire de ses ministres responsables, mais on consentit ensuite à le lui laisser voir en présence des membres du gouvernement, et il put s'acquitter de sa mission.

Soit que, du côté des Espagnols, on cherchât à gagner du temps, soit qu'on eût quelque peine à se mettre d'accord sur la réponse à faire à cette sommation, elle ne parvint au duc d'Angoulême qu'au bout de quelques jours. Le Roi, à qui elle avait été dictée par ses conseillers officiels, y renouvelait les plaintes si souvent portées à la tribune contre l'invasion du territoire espagnol par l'armée française, seule cause des malheurs du pays; il affirmait qu'il n'avait jamais été gêné dans sa liberté que par les opérations de cette armée; quant au conseil qu'on lui donnait, de rétablir après trois siècles d'oubli une institution *aussi vaine, aussi changeante, aussi monstrueuse* que les anciennes cortès, il le déclarait également inconciliable avec la dignité de sa couronne et avec les droits, les usages et le bien-être de la nation; il disait que, d'ailleurs, il désirait la paix, qu'il y avait des négociations pendantes avec le gouvernement britannique

dont la médiation avait été également sollicitée par Sa Majesté très-chrétienne, et que, si le prince généralissime voulait abuser de sa force, il serait responsable des maux qu'elle pourrait attirer sur la personne du Roi, sur sa famille et sur une cité aussi bien méritante que Cadix.

Quelques jours après, le 28 août, lord Elliot, envoyé par sir William A'Court qui était toujours à Gibraltar, vint au Port-Sainte-Marie dire au duc d'Angoulême que le gouvernement espagnol, pour conclure la paix, demandait une constitution, n'importe laquelle, pourvu qu'elle fût représentative et que le prince consentît à la garantir. Le duc d'Angoulême répondit qu'il ne lui était pas possible d'accéder, sans un ordre de Paris, à une telle proposition. Au fond de son cœur, il était loin de la désapprouver, et M. de Villèle lui-même, qui, d'avance, en avait eu connaissance, lui avait écrit, en lui recommandant de ne pas l'accepter, qu'elle était *trop raisonnable* pour ne pas être embarrassante.

Tout espoir d'arrangement ayant disparu, il ne restait au prince d'autre parti à prendre que de recourir à la force. Les nouvelles reçues de plusieurs autres points du théâtre de la guerre étaient de nature à augmenter les espérances d'un succès prompt et définitif. Le 13 août, la garnison de La Corogne, hors d'état de prolonger sa résistance, avait recouru à la médiation du général Morillo qui lui avait fait obtenir une capitulation portant qu'aucun habitant, aucun milicien, ne serait poursuivi ni molesté pour les opinions manifestées ou les

actes commis antérieurement à la reddition de la place. Le 27, les corps que les généraux constitutionnels Palarea, Rosello et Mendez Vigo commandaient encore en Galice avaient aussi fait leur soumission. A l'autre extrémité de la péninsule, la place d'Algesiras, près de Gibraltar, avait reçu une garnison française après avoir été canonnée, le 15 août, par deux frégates. Par suite de la capitulation de Ballesteros, le général Molitor avait pu détacher de son corps d'armée six bataillons qui étaient allés se joindre aux troupes réunies devant Cadix.

Ces troupes s'élevaient, comme je l'ai dit, au nombre de 30,000 hommes, et l'on mettait la dernière main aux préparatifs nécessaires pour amener la réduction de la place. Il fallait d'abord s'emparer du Trocadero, position importante située en face de Puerto-Real, à l'extrémité d'un isthme qui, défendant l'entrée du port intérieur, empêchait les vaisseaux français de serrer le blocus et de coopérer activement aux opérations du siége entre Cadix et l'île de Léon. Les Espagnols en avaient augmenté la force en exécutant sur l'isthme une coupure de 70 mètres de largeur qui en avait fait une île défendue par plus de 50 pièces de canon et par 1,700 hommes d'élite choisis parmi les plus exaltés. Les flancs et les abords en étaient protégés par un nombre considérable de chaloupes canonnières. Dans un conseil de guerre tenu, le 17 août, sous la présidence du duc d'Angoulême, et auquel assistaient les généraux Guille-

minot, Bordesoulle, Tirlet, Dode de la Brunerie et le contre-amiral Hamelin, commandant de l'escadre du blocus, le plan d'attaque avait été arrêté. On avait aussitôt commencé les travaux préparatoires sous le feu très-vif de l'ennemi. La tranchée avait été ouverte le 19. Dès le 24, la seconde parallèle avait été établie à 40 mètres de la coupure, et, malgré les difficultés du terrain, on avait monté cinq batteries de canons, d'obusiers et de mortiers, de manière à pouvoir battre le Trocadero dans tous les sens.

L'amiral Hamelin venait de partir pour rentrer en France. On en donnait officiellement pour motif l'état de sa santé, mais, en réalité, il était en désaccord avec les généraux de l'armée de terre qui lui reprochaient d'avoir laissé entrer une frégate anglaise dans le port de Cadix, et le duc d'Angoulême se plaignait beaucoup de l'inaction de la marine sans laquelle on ne pouvait rien faire. Le contre-amiral Duperré, fameux par de glorieux combats dans les mers de l'Inde au temps des guerres de l'Empire, était désigné pour remplacer l'amiral Hamelin, mais il n'était pas encore arrivé. En l'attendant, on organisait en toute hâte un service de débarquement pour tenir tête aux canonnières espagnoles. Trois bâtiments légers portugais étaient venus prendre part au blocus.

Tous les préparatifs étant terminés, le 30 août, à la pointe du jour, les batteries françaises engagèrent contre le Trocadero une forte canonnade. Ce n'était

qu'une démonstration destinée à intimider et à fatiguer la garnison. Néanmoins, lorsque le feu eut cessé, les Espagnols, se croyant ou feignant de se croire vainqueurs, firent annoncer à Cadix que les Français avaient éprouvé un grand échec, et, dans la soirée, une illumination générale, des danses, des concerts, célébrèrent cette prétendue victoire.

L'illusion ne devait pas se prolonger. Dans la nuit même, à deux heures du matin, pendant que Cadix retentissait encore du tumulte de ces réjouissances, l'armée française prenait les armes. Quatorze compagnies d'élite, tirées en partie de la garde, cent sapeurs et une compagnie d'artillerie, défilaient en silence par la tranchée, en trois échelons. Venaient ensuite trois bataillons de la garde et un régiment de ligne. Un autre bataillon formait la réserve. Les troupes furent formées en une seule colonne à la hauteur de la seconde parallèle. Il leur était enjoint de franchir le canal à la faveur de la marée basse et de marcher rapidement, sans tirer, aux retranchements des Espagnols. Ceux-ci ne s'aperçurent qu'ils allaient être attaqués qu'au moment où la colonne se déploya. Ils dirigèrent précipitamment contre elle un feu de mousqueterie et d'artillerie ; mais, malgré la profondeur de l'eau qui, en ce moment, était encore de quatre ou cinq pieds, les soldats français, guidés par des officiers qui avaient reconnu les passes pendant la nuit précédente, se jetèrent, au pas de course, dans la coupure, à travers les balles et la mitraille. Arrivés au pied

des retranchements, ils s'élancèrent au milieu des chevaux de frise qui en garnissaient l'approche. Comme les batteries de leurs fusils et leurs munitions étaient mouillés, ils enlevèrent les retranchements à la baïonnette, au cri de *Vive le Roi*. Beaucoup de soldats espagnols tombèrent sous leurs coups, le reste prit la fuite. La plupart des artilleurs avaient été tués sur leurs pièces qu'on tourna aussitôt contre l'ennemi fugitif. Tout cela s'était fait en moins d'une demi-heure. Le moulin retranché de Guerra, où se trouvait la réserve espagnole, fut également emporté.

Le duc d'Angoulême ne tarda pas à arriver par un pont qu'on s'était hâté de jeter sur la coupure. Les débris de la garnison s'étaient retirés dans des maisons voisines de l'embouchure d'un canal qui séparait le Trocadero d'un fort situé dans la petite île de Saint-Louis. On ne pouvait s'y porter que par un chemin étroit, faisant de nombreux détours et que les Espagnols avaient hérissé d'obstacles. Ils s'y maintenaient derrière des retranchements, sous la protection de leurs canonnières et des batteries d'un autre fort appelé le fort Puntalès. Les troupes françaises s'étant renforcées et ayant reçu d'autres cartouches à la place de celles que l'eau avait mises hors de service, le duc d'Angoulême ordonna l'attaque. Malgré le feu du fort Puntalès et de la flottille, celui de cinq pièces d'artillerie et de la mousqueterie, et bien que les Français eussent à traverser divers cours d'eau et des marais de plusieurs pieds de

profondeur, la position fut encore enlevée, ses canons dirigés contre les fugitifs qui cherchaient à s'embarquer et le fort Saint-Louis occupé. Dans cette seconde affaire, non moins vive que la première, le colonel Grases, membre des cortès et commandant du Trocadero, fut fait prisonnier avec beaucoup d'autres officiers. A neuf heures du matin, le 1er septembre, les vainqueurs étaient maîtres de la totalité de la presqu'île. La perte des Espagnols, suivant le bulletin français, était de 150 morts, de 300 blessés et de 1,000 prisonniers; à peine 250, la plupart blessés, étaient-ils parvenus à s'embarquer. Du côté des Français, il n'y avait eu que 35 morts et 110 blessés. Le prince de Carignan, qui, pour réparer ses entraînements révolutionnaires, était venu servir comme volontaire dans l'armée du duc d'Angoulême, s'était fait remarquer par sa brillante valeur : marchant à pied dans les rangs des grenadiers de la garde qu'il surpassait tous par sa haute taille, on l'avait vu franchir le fossé et escalader un des premiers les retranchements des Espagnols. Les grenadiers lui offrirent, en souvenir de cette confraternité d'un moment, les épaulettes d'un des leurs qui avait péri dans le combat.

La nouvelle de la prise du Trocadero, portée à Cadix par les barques qui y conduisaient les blessés de cette journée, y jetèrent la consternation. Des rassemblements se formèrent sous les fenêtres des hôtels occupés par les ministres. Il fallut bien avouer la défaite, tout en affectant de la présenter comme le résultat d'une surprise

de nuit qui avait donné l'avantage aux Français vaincus la veille. Malgré les miliciens de Madrid qui persistaient à repousser toute idée de conciliation, le général Alava, que la modération de ses opinions, son esprit conciliant et ses antécédents diplomatiques désignaient particulièrement pour une tentative de négociation, fut envoyé, le 4 septembre, au duc d'Angoulême, avec une nouvelle lettre du Roi qui demandait une suspension d'armes, même avec la continuation du blocus, afin qu'on pût traiter d'une paix honorable pour les deux nations. La réponse du prince fut portée à Cadix par le duc de Guiche, son premier écuyer. Elle disait qu'il ne pouvait traiter de rien qu'avec le Roi seul et libre, c'est-à-dire placé sous la protection des troupes françaises. Le général Guilleminot remit, en même temps, au général Alava, une note dans laquelle le prince promettait, lorsque le Roi et la famille royale se seraient rendus, soit à Chiclana, soit au Port-Sainte-Marie, d'user de son influence auprès de Ferdinand VII pour qu'il promulguât une amnistie générale et qu'il accordât de sa pleine volonté, ou du moins qu'il promît telles institutions qu'il jugerait les plus propres à assurer le bonheur et la tranquillité de ses peuples. Une division française devait, d'ailleurs, entrer à Cadix pour y maintenir l'ordre, empêcher les réactions et protéger tout le monde.

Le duc d'Angoulême, en informant M. de Villèle de cette réponse, ajoutait : « Ce qui les tourmente le plus, » c'est l'article des garanties, parce qu'ils savent qu'il

» n'y a rien de plus faux que le Roi, et que, malgré ses » promesses, il serait capable de les faire tous pendre. »

Le lendemain, le duc de Guiche revint au Port-Sainte-Marie, avec une autre lettre du Roi qui priait le prince généralissime de lui dire ce qu'il devrait faire pour qu'on le considérât comme libre et, dans ce cas, comment on avait l'intention de traiter avec lui. Pour toute réplique, le duc d'Angoulême chargea le général Bordesoulle de faire savoir à l'amiral Valdès que si, avant huit heures du soir, on ne lui avait pas transmis une réponse satisfaisante, les négociations devraient être considérées comme rompues.

La session ordinaire des cortès avait été fermée un mois auparavant. Le ministère et la députation permanente, n'osant assumer toute la responsabilité des résolutions qu'il y avait à prendre dans des circonstances aussi extrêmes, se décidèrent à les convoquer en session extraordinaire. Les députés se réunirent, le 6, au nombre de 112. Le Roi ayant refusé d'assister à la séance d'ouverture sous prétexte qu'il n'avait pas eu le temps de s'y préparer, le ministre de l'intérieur lut, en son nom, un discours très-concis dans lequel on ne dissimulait que bien faiblement ce qu'il y avait de désespéré dans la situation. L'adresse que les cortès votèrent pour y répondre avait le même caractère.

On avait déjà donné lecture d'un mémoire des ministres qui, à raison de la détresse actuelle, du manque absolu de ressources et de l'opiniâtreté avec laquelle

l'ennemi se refusait à tout accommodement honorable, invitait les cortès à mettre en œuvre avec énergie tous les moyens d'aider le gouvernement à soutenir la cause constitutionnelle. Ce mémoire fut renvoyé à une commission spéciale, aussi bien que la proposition faite par un député d'accorder à la junte de défense les pouvoirs les plus étendus. Sur le rapport de cette commission et après une discussion assez animée dans laquelle les ministres insistèrent beaucoup pour qu'on leur indiquât des ressources qu'ils ne pouvaient pas découvrir, les cortès donnèrent une pleine approbation au refus fait par le gouvernement de se soumettre aux sommations injurieuses du duc d'Angoulême ; elles accordèrent à la junte de défense des pouvoirs presque illimités pour se procurer les ressources nécessaires; enfin, elles votèrent un nouvel emprunt forcé de sept millions de réaux à lever sur les habitants de Cadix. Puis, le 14 septembre, l'assemblée suspendit sa session sans pourtant la fermer, afin d'éviter la nécessité et les délais d'une convocation nouvelle dans le cas où de graves conjonctures exigeraient encore son concours.

Le jour même où elle avait tenu sa première séance, le 6, le général Alava était allé porter au Port-Sainte Marie une troisième lettre du Roi où il offrait au duc d'Angoulême de traiter seul avec lui et en pleine liberté, soit dans un lieu situé à une égale distance des deux armées et avec toute la sécurité convenable et réciproque, soit à bord d'un bâtiment neutre. Le duc d'Angou-

lême avait refusé encore ces conditions, mais, sur les instances d'Alava, il avait modifié ses propositions premières de manière à donner aux constitutionnels quelques garanties de leur sûreté personnelle, et le général était reparti pour Cadix en exprimant l'espérance de revenir le lendemain avec l'acceptation du Roi et des cortès. Les résolutions prises par les cortès n'avaient pas tardé à prouver que cette espérance n'était pas fondée.

Le duc d'Angoulême, en annonçant à M. de Villèle le peu de succès de la négociation, lui fit remarquer qu'il n'y avait pas lieu d'en être surpris, que les hommes gravement compromis dans la révolution espagnole auraient voulu obtenir des garanties, non pas du Roi, mais de la France, et que, comme il ne pouvait pas les donner, mort pour mort, ils aimaient mieux s'ensevelir sous les ruines de Cadix.

A Paris, les ministres, dans leur constante préoccupation de ne pas mécontenter le parti royaliste et les puissances continentales, avaient tellement craint de voir le duc d'Angoulême faire, au mépris de ses instructions, des concessions aux constitutionnels, qu'ils apprirent avec une sorte de soulagement la rupture de ces pourparlers. Fatigué et dégoûté du rôle qu'on lui faisait jouer, le prince s'était décidé à se renfermer désormais dans son rôle de général et à se décharger de la partie politique de sa mission sur M. de Talaru qu'il venait d'appeler à son quartier-général. M. de Villèle le félicita de cette détermination. « Monseigneur » lui écrivait-il

assez naïvement, « doit éviter de se commettre inutile-
» ment. Il faut qu'il conserve dans tout son éclat le
» beau rôle de libérateur de l'Espagne et de généralis-
» sime de l'armée française. A lui la gloire de la déli-
» vrance du Roi, à la diplomatie tous les embarras et
» toutes les difficultés. » M. de Villèle disait encore que si une partie de la population espagnole désirait des institutions analogues à celles de la France, le plus grand nombre les regarderait comme imposées au Roi et à la nation par l'armée française; qu'au surplus on n'était pas allé en Espagne pour le parti constitutionnel, mais contre lui, et que l'on ne devait pas s'inquiéter beaucoup de ses désirs; que la Sainte Alliance avait la manie de tout rajuster; que M. Pozzo était *comme un enragé* pour le pouvoir absolu; que l'on ne pouvait pas se brouiller avec les royalistes, qu'il fallait donc se borner à *faire le nécessaire pour l'honneur, pour le repos de la France* et revenir d'Espagne le plus promptement possible. Il eût été difficile d'avouer avec plus de franchise le triste résultat auquel aboutissait cette entreprise si pompeusement annoncée.

Les constitutionnels de Cadix persistant dans leur résistance, un dernier effort était devenu nécessaire pour en venir à bout. L'amiral Duperré était arrivé. L'escadre, renforcée par la flottille qui avait bloqué La Corogne avant la reddition de cette place, se composait maintenant de trois vaisseaux de ligne, de onze frégates, de huit corvettes et de sept autres bâtiments, sans

compter les chaloupes canonnières. Il y avait souvent de petits engagements, soit entre les postes avancés, soit entre les canonnières espagnoles et françaises. Les assiégeants se disposaient à attaquer le fort Santi-Petri, placé sur un rocher, à l'entrée du canal de ce nom, qui protégeait l'arrivée des bâtiments dans l'île de Léon et appuyait l'extrême droite de la ligne espagnole.

Il survint, sur ces entrefaites, un incident qui parut, un moment, pouvoir faire une sérieuse diversion aux opérations de l'armée française.

J'ai dit que le gouvernement de Cadix avait nommé le général Riego commandant en second de l'armée de Ballesteros. Le ministère, heureux de trouver une occasion d'éloigner ce turbulent personnage, l'idole des révolutionnaires exaltés, l'avait fait partir avec la mission de se rendre d'abord à Malaga, d'enlever au général Zayas, dont on se défiait, les troupes qu'il y avait conduites, de lever dans cette ville de l'argent et des hommes, de marcher sur les cantonnements de Ballesteros, de le ramener à la cause constitutionnelle ou d'entraîner ses soldats, de prendre aussi le commandement de quelques autres forces qu'il pourrait trouver dans cette partie de l'Andalousie, et, de concert avec le général Plasencia qui commandait en Estremadure, d'opérer sur les derrières de l'armée française pour essayer de débloquer Cadix. Riego, à bord d'un petit bâtiment, ayant réussi à échapper à la surveillance de l'escadre française, s'était rendu d'abord à Gibraltar et

était arrivé le 18 août à Malaga. Là, après avoir fait embarquer et transporter à Cadix le général Zayas et d'autres officiers généraux, il avait levé, par voie d'emprunt forcé, des contributions énormes sur les riches, même sur les étrangers, enlevé l'argenterie des églises, emprisonné, déporté et même fait fusiller quelques individus qui se refusaient à ces extorsions ou manifestaient des sentiments contraires à la révolution, fait quelques recrues plus ou moins volontaires, et, le 3 septembre, à la tête de 2,500 hommes, il s'était mis en marche pour les cantonnements de Ballesteros.

A la nouvelle de son débarquement, le général Molitor avait ordonné aux généraux Bonnemains et Loverdo de marcher à lui. Le général de Loverdo, venant de Grenade, entra à Malaga le lendemain du jour où Riego en était sorti, fit prisonnier 4 ou 500 hommes qu'il y avait laissés et envoya quelques bâtiments à la poursuite d'un convoi qu'il avait dirigé sur Cadix et qui fut pris en entier; mais Riego lui-même échappa aux deux divisions chargées de l'arrêter. Averti de l'approche du général Bonnemains, il s'était jeté dans les montagnes des Alpujarras, dont ses soldats franchirent un à un les défilés presque impénétrables. Après trois jours d'une marche pénible à travers des rochers coupés par des torrents, il arriva sur les bords du Genil qu'il passa le 8 septembre, et se trouva alors à quatre lieues de Grenade, dans la belle plaine qui entoure cette capitale de la Basse-Andalousie. Ne voulant pas y entrer, il marchait

sur Montefrio lorsqu'un régiment de chasseurs français, commandé par M. de Saint-Chamans, le chargea vigoureusement, sans pouvoir cependant l'empêcher de traverser cette ville et de poursuivre sa route. Le 10, à la pointe du jour, il était auprès de Priego, en face des avant-postes de Ballesteros. Celui-ci fit ouvrir le feu contre la troupe de Riego dont un aide de camp fut mortellement blessé, mais les soldats de ce dernier sur un signe de leur chef, abaissèrent leurs armes, jetèrent leurs shakos en l'air, et, criant *vive Riego, vive Ballesteros, vive la constitution de* 1812 ! s'avancèrent vers les soldats de Ballesteros. Les rangs se confondirent, on s'embrassa. Ballesteros lui-même se trouva, à l'improviste, entre les bras de Riego qui le conjura, au nom de la patrie outragée, de se réunir à lui contre l'étranger, lui offrit le commandement en chef de toutes les forces de l'Andalousie et de l'Estremadure et se déclara prêt à servir sous ses ordres en telle qualité qu'il voudrait. Ballesteros, forcé de dissimuler, répondit qu'il en conférerait avec ses officiers. Les deux chefs entrèrent à Priego ; mais Ballesteros, gardant seulement avec lui un piquet pour sa garde personnelle, avait donné secrètement l'ordre de faire partir les régiments placés sous ses ordres, les uns pour Lucena, les autres pour Cabra où ils devaient se trouver à l'abri du contact des corps révolutionnaires. Riego, s'en étant aperçu et comprenant son projet, le fit arrêter, mais apprenant bientôt que les lieutenants de Ballesteros menaçaient de venir

en force délivrer leur général, il lui rendit la liberté et se remit en marche dans la direction d'Alcaudete et de Martos. Non-seulement il avait échoué dans son projet d'entraîner les soldats de Ballesteros, mais, en s'éloignant, il se vit lui-même abandonné par un assez bon nombre des siens. Hors d'état de se maintenir en Andalousie, il chercha, avec ce qui lui restait, à gagner la *Sierra Morena* et ensuite, en traversant toute l'Espagne, la Catalogne qu'il espérait pouvoir atteindre, les provinces intermédiaires n'étant occupées que par de faibles détachements français. Le 12, il entra à Jaen où il fut encore reçu au son des cloches et au bruit des acclamations, mais ce devait être son dernier triomphe. De tous côtés, accouraient des corps de troupes chargés d'en finir avec lui, les généraux de La Tour Foissac et Valin par la route d'Andujar, le général Bonnemains par celle d'Alcala la Real. Le 13, Riego, sortant de Jaen, s'établit sur les hauteurs en avant de cette ville, mais il ne put y rester longtemps. Le général Bonnemains, quoiqu'il n'eût encore avec lui qu'une partie de son monde, le fit charger par sa cavalerie que l'infanterie, formée en colonne serrée, vint bientôt appuyer. Riego, chassé de position en position jusqu'au delà de Mancha Real, perdit dans cette affaire près de 500 hommes tués ou pris. Le lendemain, complètement découragé, il prit le chemin de Jodar. Le général La Tour Foissac y avait envoyé le colonel d'Argout avec trois escadrons de chasseurs et trois compagnies d'infanterie de la garde pendant qu'il

se portait lui-même sur Baeza pour contenir l'ennemi de ce côté. Riego occupait les hauteurs en arrière de Jodar lorsque le colonel d'Argout put le joindre. Quoique bien inférieur en force, le colonel fit tourner le village, enfonça un carré de l'infanterie espagnole, chargea la cavalerie et la dispersa presque sans combat. Riego blessé, abandonné de ses soldats, s'enfuit, déguisé, avec trois officiers. Épuisé de fatigue et de faim, il descendit dans une ferme où il fut reconnu, dénoncé aux autorités voisines et arrêté par les paysans avec ses trois compagnons d'infortune. Un aide de camp du général La Tour Foissac et quelques hussards qu'on avait détachés à sa poursuite prirent possession de sa personne et l'escortèrent jusqu'à Andujar où il entra, le 17, au milieu des malédictions et des injures de la populace qui menaçait de l'égorger si on voulait le soustraire à la vengeance publique. Dans cette même ville, l'année précédente, on l'avait porté en triomphe! Un conflit s'éleva à son sujet entre les autorités espagnoles et les généraux français. Les premières le réclamaient, comme ayant été arrêté par les gens du pays, pour le faire juger; les généraux disaient que n'ayant été pris que par suite d'un combat où les Français avaient dispersé le corps qu'il commandait, il devait être considéré comme prisonnier de la France. Le duc d'Angoulême inclinait vers cette dernière solution qui aurait sauvé Riego et qui pouvait s'appuyer sur des motifs pour le moins plausibles; mais il crut devoir en référer à Paris. Déjà, les représentants

des puissances continentales à Madrid avaient protesté par écrit auprès de M. de Talaru contre l'idée de soustraire un *grand coupable* au châtiment qui l'attendait. On décida, en conseil des ministres, que Riego serait rendu aux Espagnols, et M. de Villèle écrivit au duc d'Angoulême qu'il fallait laisser son cours à la justice ordinaire. C'était vouer l'infortuné à la mort. Il fut aussitôt conduit à Madrid où l'on commença contre lui une procédure dont l'issue n'était pas douteuse.

Les Espagnols auraient aussi voulu qu'on leur remît un autre officier général contre lequel la voix publique s'élevait avec une extrême violence, Mendez Vigo, qui commandait à La Corogne à l'époque des noyades de cette ville. Comme c'était entre les mains des Français qu'il avait mis bas les armes, le duc d'Angoulême jugea qu'il était protégé par le principe même auquel on avait sacrifié Riego. Mendez Vigo put donc se retirer en France; mais, à son passage par Vitoria, ce ne fut pas sans peine que la force armée le déroba à la fureur populaire : pour la contenir, le commandant français dut faire braquer des canons.

Avant qu'on ne connût le dénouement de l'entreprise de Riego, la nouvelle de son débarquement et de sa rencontre avec l'armée de Ballesteros avait répandu dans toute l'Espagne une vive agitation, parce qu'on avait cru y voir le résultat d'un concert entre ces deux généraux. Déjà, on se les représentait soulevant les populations derrière l'armée française de Cadix et coupant ses

communications avec Madrid et le reste du pays. A Madrid même, on était inquiet. Le maréchal Oudinot, fatigué de ses luttes avec la régence et d'un rôle politique assez peu approprié à ses facultés, parlait, non sans une secrète satisfaction, de se mettre en campagne pour reprendre son ancien métier de soldat. Toute cette agitation tomba lorsqu'on sut que Riego était prisonnier, que sa petite armée était prise ou dispersée et que celle de Ballesteros était restée fidèle aux engagements contractés par son chef.

Presque au même moment, la capitale de la Navarre, Pampelune, tombait au pouvoir des Français. Le maréchal de Lauriston, commandant du cinquième corps, était arrivé, le 27 août, devant cette place, depuis longtemps assiégée par le général de Conchy, qui venait de mourir d'une maladie de langueur. Les Espagnols occupaient encore les faubourgs et les positions extérieures. Une attaque dirigée, le 3 septembre, par les généraux Jamin et Pêcheux, les en chassa, et tous les dehors étant ainsi emportés, le génie put commencer ses travaux. En douze jours, malgré une pluie abondante, la parallèle fut tracée dans un développement de 2,400 mètres, la tranchée ouverte, les zigzags poussés à 140 mètres de la place et 80 pièces de canon mises en batterie. Le feu commença le 16, à la pointe du jour. Les assiégés y répondirent avec vigueur pendant quelques instants, mais, à dix heures du matin, les batteries des embrasures de la citadelle étaient entamées et celles du bastion

royal s'écroulaient. Le drapeau blanc fut arboré à deux heures, et, la nuit suivante, on signa une capitulation par laquelle la garnison, forte de 3,800 hommes, se constitua prisonnière de guerre, le maréchal s'engageant à employer son influence auprès des autorités espagnoles pour empêcher les réactions et les vengeances politiques.

Six jours avant, le 11 septembre, Santoña s'était rendu à une division du corps du prince d'Hohenlohe, en stipulant qu'aucun Espagnol, militaire ou civil, ne pourrait être poursuivi ni molesté pour ses opinions ou sa conduite politique.

Le 27, le commandant de Saint-Sébastien signa aussi une capitulation par laquelle il obtint les mêmes garanties en reconnaissant la régence de Madrid et en lui prêtant serment. Les garnisons de ces trois places, formant en tout 9,000 hommes, furent conduites en France. Le corps du maréchal de Lauriston se trouva disponible pour aller, à travers l'Aragon, assiéger Lerida et appuyer en Catalogne les opérations du quatrième corps.

De ce côté, les choses étaient moins avancées. Mina, dans son camp retranché de Barcelone, tenait toujours en échec le maréchal Moncey. On ignorait, dans cette ville, les succès obtenus par les Français dans les autres parties de la péninsule. La population, naturellement portée aux idées révolutionnaires, grossie d'une foule de réfugiés, de miliciens volontaires et échauffée par les déclamations des clubs, manifestait une exaltation d'au-

[illegible] Tarragone. Le maréchal réussit même à les lui enlever après une lutte opiniâtre et à s'approcher des murailles de la ville, à portée de la mousqueterie, mais il ne lui fut pas possible de pousser plus loin ses avantages, parce qu'il se vit obligé d'envoyer des renforts aux troupes du blocus de Barcelone, sans cesse inquiétées par les sorties des assiégés.

Une de ces sorties fut une véritable expédition. Le 10 septembre, pendant que la garnison, débouchant de ses retranchements, attaquait sur plusieurs points la ligne

d'investissement et occupait ainsi l'attention des Français, trois bataillons de ligne, un bataillon composé de réfugiés italiens et français et un escadron de lanciers, en grande partie étrangers,. 2,400 hommes en tout, sous les ordres du brigadier Fernandez, s'embarquaient dans le port et allaient descendre, à quelques lieues de là, entre le château de Mongat et Masnou. Le but qu'on se proposait était de débloquer ou de ravitailler Hostalrich et Figuières. Fernandez surprit, chemin faisant, quelques voitures d'équipages et de vivres, ravitailla Hostalrich, et, faisant mine de marcher, par les montagnes, sur La Seu d'Urgel, se détourna bientôt sur sa droite pour gagner Figuières. Dès qu'on eut connaissance de sa tentative, 1,500 hommes de troupes françaises, commandés par le général Nicolas, furent détachés du blocus de Barcelone pour aller y mettre obstacle. D'un autre côté, le baron de Damas partit de Girone avec 500 hommes et quelque cavalerie et appela à lui, du blocus de Figuières, un bataillon français et un bataillon de royalistes espagnols. Fernandez poursuivait sa marche au bruit du tocsin qui appelait partout la population à le combattre. Le 15, il rencontra, vers Besalù, un détachement de 400 soldats français, et il eut avec eux un engagement dans lequel un capitaine, le marquis d'Eyragues, qui le commandait, fut mortellement blessé. Il y eut ensuite, le 16, une affaire très-vive à Llado, et le lendemain une autre plus vive encore à Llers, où les Espagnols s'efforcèrent vainement,

pour arriver jusqu'à Figuières, de forcer le passage en se précipitant à plusieurs reprises, à la baïonnette, sur la colonne du baron de Damas. Après quelques heures de combat, épuisés de fatigue, manquant de vivres et menacés d'être attaqués par derrière par la brigade du général Nicolas, dont on signalait l'approche, ils demandèrent à capituler. Le bataillon des réfugiés, dans lequel se trouvaient beaucoup de Français, continuait seul à se battre avec une sorte de rage. M. de Damas lui fit porter des paroles de paix, et, en accordant aux Espagnols et aux Italiens les honneurs de la guerre, il crut pouvoir promettre aux Français que leur vie serait épargnée. Plusieurs, dit-on, s'étaient déjà donné la mort pour échapper au sort de quelques transfuges qui, faits prisonniers au commencement de la campagne, avaient été condamnés à la peine capitale et exécutés. Les autres, au nombre d'environ 120, mirent bas les armes comme le reste du corps de Fernandez. L'ennemi avait eu, dans cette suite de rencontres, 500 hommes mis hors de combat; 2,000 furent conduits en France comme prisonniers de guerre avec leurs chefs, et Figuières, n'espérant plus être secouru, ouvrit ses portes aux vainqueurs le 26 septembre.

En ce moment, Cadix même était sur le point de succomber. Depuis la prise du Trocadero, tous les gens sensés y comprenaient l'inutilité d'une plus longue résistance. Les troupes régulières montraient peu d'ardeur et donnaient même des signes de mécontentement. Les

miliciens volontaires eux-mêmes commençaient à s'effrayer. Les Français, cependant, avaient terminé les préparatifs de l'attaque qu'ils méditaient contre le fort *Santi Petri*. Le 20 septembre, au point du jour, la division du contre-amiral Des Rotours, commandant en second de l'escadre, composée de deux vaisseaux de ligne, d'une frégate, d'une corvette et d'un aviso, et ayant à bord 500 hommes de débarquement, se dirigea vers ce fort. Un des deux vaisseaux, le *Centaure*, après avoir lutté, pendant plusieurs heures, dans une mer semée d'écueils, contre des vents presque toujours contraires, réussit à s'embosser à 800 mètres du fort et commença le feu. Les autres bâtiments, contrariés par les vents et les courants, ne prirent part à l'attaque que plus d'une heure après. A trois heures de l'après-midi, le *Santi Petri* ne répondait plus au feu des bâtiments français appuyé par celui des batteries de terre. On allait lui donner l'assaut lorsqu'il arbora le pavillon blanc. Le commandant demandait que la garnison, forte de 180 hommes, pût se retirer dans l'île de Léon. Le contre-amiral y consentit, à condition que les hommes qui en faisaient partie prissent l'engagement de ne pas servir contre la France pendant la durée de la guerre. Cette condition fut acceptée, mais les soldats aimèrent mieux se constituer prisonniers que d'aller rejoindre leurs camarades dans l'île de Léon. Cela disait assez quel était l'état des esprits. On trouva dans le fort 27 canons de bronze, beaucoup de munitions et des vivres

pour deux mois. Cette affaire n'avait pas coûté aux Français un seul homme mis hors de combat.

Trois jours après, le 23 septembre, l'amiral Duperré fit, contre Cadix, l'essai de la flottille de bombardement: 7 bombardières françaises, 3 espagnoles et 5 obusiers, soutenus par une division de chaloupes canonnières et placés en avant de l'escadre à moins de 1600 mètres de la place, y lancèrent 200 bombes et obus qui, sans y faire beaucoup de dégâts, mirent le feu à plusieurs maisons et jetèrent dans la population, dans la troupe même, déjà fort ébranlée, une grande épouvante. Comme il arrive dans les moments de détresse, on ne parlait que de trahison. Un régiment se révolta au cri de *Vive le roi absolu;* il fallut employer la milice pour le ramener à la soumission, et les chefs du mouvement furent passés par les armes. Au milieu du découragement qui gagnait de plus en plus l'armée, la marine, le peuple lui-même, la milice volontaire conservait seule une exaltation fanatique qui la disposait à voir des traîtres dans les ministres et les députés les plus influents.

Le 24, le général Guilleminot, par l'ordre du duc d'Angoulême, écrivit à l'amiral Valdès que le prince le rendait responsable de la vie du Roi et de tous les membres de la famille royale, comme aussi des tentatives qui pourraient être faites pour les enlever de Cadix, et que si un tel attentat venait à être commis, les députés, les ministres, les conseillers d'État, les généraux et tous les employés du gouvernement que l'on prendrait dans cette

ville seraient passés au fil de l'épée. L'amiral répondit à cette notification étrange que la sûreté de la famille royale ne dépendait nullement de l'armée française, mais de la loyauté éprouvée de la nation espagnole, et que, si les forces dont le prince disposait l'autorisaient peut-être à espérer la victoire, elles ne lui donnaient pas le droit d'insulter ses adversaires.

Cependant, en présence des dispositions que les Français prenaient pour un assaut général, le ministère et la junte de défense, par suite d'une délibération des cortès, prise en comité secret, demandèrent au général Burriel, qui commandait dans l'île de Léon, et à l'amiral Valdès, gouverneur de Cadix, un rapport sur la situation. Le premier déclara que la force armée, épuisée par les fatigues et les privations, était mécontente et découragée, à l'exception de la milice de Madrid, qui gardait les positions situées en face de la ligne française. L'amiral ne dissimula pas que la flottille était hors d'état de faire face aux formidables préparatifs de l'ennemi.

En présentant, le 28 septembre, ces rapports aux cortès formées en comité secret, les ministres ajoutèrent qu'ils avaient essayé d'ouvrir des négociations, mais que leurs tentatives avaient échoué, tant auprès des Français qu'auprès des agents anglais dont ils avaient demandé la médiation.

L'assemblée paraissait consternée. Quelques-uns des députés les plus ardents ayant eux-mêmes reconnu qu'une plus longue résistance serait inutile et attirerait d'affreuses

calamités sur la ville de Cadix, 60 voix contre 30 votèrent une résolution qui portait que l'autorité absolue serait rendue au Roi et qu'on lui enverrait immédiatement une députation pour lui annoncer que la condition mise par les Français à la cessation des hostilités étant la remise entre leurs mains de la personne royale, on croyait devoir, dans les circonstances où l'on se trouvait, le prier de se rendre au quartier-général du duc d'Angoulême, pour y stipuler les conditions les plus favorables. Le Roi promit à la députation de préserver contre toute vengeance les personnes compromises, s'engageant seulement, pour tout le reste, à consulter l'honneur et les intérêts de la nation. Sur cette assurance, les cortès, à quatre heures du soir, prononcèrent leur propre dissolution. Le Roi envoya sur-le-champ, par un de ses gentilshommes de la chambre, au quartier-général français, une lettre par laquelle il annonçait au prince généralissime qu'il était libre, que les cortès étaient dissoutes et qu'il comptait se rendre au Port-Sainte-Marie dès qu'on aurait pris des dispositions à cet effet ; qu'il avait promis une amnistie pour les opinions politiques, non pas pour les actes ; que quant à la forme du gouvernement, il n'avait fait aucune promesse, parce qu'il ne connaissait pas le vœu de ses sujets, et qu'il était résolu à ne prendre aucun parti avant son arrivée à Madrid.

La joie fut grande au quartier-général où se trouvaient, depuis quelques jours, l'ambassadeur de France et aussi le duc de l'Infantado et le ministre Saëz, malgré tout ce

que le duc d'Angoulême avait fait pour en éloigner ces deux derniers. On se croyait enfin au terme de tant de difficultés; on s'attendait à voir arriver le Roi le lendemain matin. Cependant, un dernier obstacle restait encore à surmonter.

Le bruit de la résolution prise à Cadix n'ayant pas tardé à se répandre dans l'île de Léon parmi les miliciens de Madrid, l'idée d'une reddition sans conditions, qui les mettait à la merci du parti vainqueur, les porta au dernier degré d'exaspération. Le lendemain matin, ils déclarèrent tumultueusement qu'ils s'opposeraient au départ du Roi tant qu'on n'aurait pas obtenu des stipulations ou des garanties positives. Déjà, ils commençaient à dépaver les rues et à construire des barricades pour préparer une résistance désespérée. Pour prévenir une catastrophe, on décida, à Cadix, que le départ du Roi serait suspendu et que le général Alava irait encore une fois au quartier-général français solliciter une capitulation conforme aux vœux des miliciens.

Lorsqu'au Port-Sainte-Marie, où tout était disposé pour recevoir le Roi, on vit, le 30 septembre, arriver, à sa place, un parlementaire, une vive indignation éclata dans le peuple royaliste et parmi les soldats. Ceux-ci disaient naïvement qu'on ne devait plus rien écouter, et qu'alors même que les constitutionnels voudraient maintenant et sérieusement rendre la ville, il fallait l'emporter d'assaut. Alava était porteur d'une lettre du Roi qui déclarait qu'il était parfaitement libre et qu'il se trans-

porterait au Port-Sainte-Marie avec toute sa famille aussitôt qu'on serait convenu de quelques conditions pour la sûreté de la garnison assiégée; elles consistaient, dit-on, à laisser entre les mains des constitutionnels l'île de Léon, Cadix et toutes les autres places encore occupées par eux, jusqu'à la publication d'une amnistie et d'une charte. Le duc d'Angoulême reçut la lettre; mais il refusa de voir Alava et lui fit dire qu'il n'y avait pas d'alternative entre un assaut immédiat et une soumission sans réserve.

Alava retourna à Cadix. Le drapeau blanc arboré sur les remparts fut enlevé et quelques coups de canon tirés sur les bâtiments français qui s'en approchaient. Les assiégeants terminaient en toute hâte les préparatifs d'une attaque générale. Une sombre anxiété, une sorte de terreur régnait parmi les assiégés. Elle pouvait les porter à de grands excès. Le Roi, épouvanté, fit ou laissa publier en son nom un décret par lequel, *de sa volonté libre et spontanée et sur la foi et assurance de sa parole royale,* il promettait l'oubli général, complet, absolu, de tout le passé, sans aucune exception, la reconnaissance des dettes contractées par le gouvernement des cortès, le maintien des grades, emplois, traitements et honneurs militaires et civils accordés sous le régime constitutionnel, la faculté pour tous les miliciens de retourner dans leurs foyers sans être inquiétés, et déclarait, de plus, que, *dans le cas où la nécessité exigerait une modification des institutions politiques actuelles de la monarchie,*

il y substituerait un gouvernement qui pût faire le bonheur de la nation en garantissant la sûreté personnelle, la propriété et la liberté civile des Espagnols. L'exagération même de ces promesses, eu égard à la situation, et les protestations qui y étaient mêlées contre toute idée de rétablir le despotisme, étaient de nature à faire douter de leur sincérité. Elles suffirent, néanmoins, pour calmer les miliciens, ou plutôt elles leur fournirent un prétexte pour ne pas prolonger une agitation qu'ils n'avaient aucun moyen de rendre efficace. Le drapeau blanc reparut sur les murs de Cadix, et l'avis du départ de la famille royale fut de nouveau transmis au Port-Sainte-Marie pour le lendemain. Une multitude de députés, de fonctionnaires publics, d'officiers généraux et supérieurs, d'autant moins confiants dans les promesses du Roi qu'ils savaient comment elles lui avaient été arrachées, se disposaient à quitter l'Espagne.

Le 1er octobre, à onze heures du matin, par un temps magnifique, le Roi, la Reine, les infants et infantes s'embarquèrent, au bruit de l'artillerie de Cadix et de toute la côte, dans une chaloupe richement décorée, portant le pavillon royal, et dont l'amiral Valdès tenait le gouvernail. Elle était suivie d'une foule de barques ornées de drapeaux aux armes des deux nations. Le duc d'Angoulême attendait sur le rivage, au Port-Sainte Marie, avec le prince de Carignan, l'ambassadeur de France, les généraux, le duc de l'Infantado, le chanoine Saëz, et tout ce qu'il y avait dans cette ville de Français et

d'Espagnols. Parmi ces derniers, on remarquait le général Ballesteros, arrivé depuis peu de ses cantonnements. Plusieurs bataillons et plusieurs escadrons de la garde étaient en bataille sur la plage. A onze heures et demie, on vit arriver l'embarcation royale. Le Roi, après avoir congédié d'un regard sévère l'amiral Valdès qui lui demandait ses ordres et qui s'empressa de retourner à Cadix, mit pied à terre et se jeta dans les bras du duc d'Angoulême. Des cris de joie et d'enthousiasme éclatèrent de toute part. Les Espagnols se précipitaient à genoux, suivant l'usage du pays, pour baiser la main de leur souverain. Lorsque Ballesteros s'approcha, on remarqua que Ferdinand VII détournait la tête en affectan de ne pas le voir. Derrière l'imposant cortége qui conduisit le monarque et sa famille à l'habitation qu'on leur avait préparée, se pressait une multitude confuse de soldats, de moines, d'hommes de la lie du peuple, criant *Vive le roi absolu, vive la religion, mort à la nation, mort aux negros!*

Quelques heures après, le duc d'Angoulême eut avec le Roi un entretien dans lequel il s'efforça de lui persuader d'accorder une amnistie aussi large que possible et d'annoncer quelque mesure propre à tranquilliser l'opinion en donnant sécurité pour l'avenir. Ferdinand VII se borna à répondre qu'il y penserait, et, faisant allusion aux cris qu'une multitude déguenillée proférait sous ses fenêtres, « Vous voyez, « dit-il, » quelle est » la volonté du peuple. » Le duc d'Angoulême répliqua

qu'il ne fallait pas s'exposer au renouvellement de ce qu'on avait vu en 1820. Il ne put rien obtenir de plus. Il s'était attendu à de vagues promesses qui ne seraient pas tenues. « Souvenez-vous, » écrivit-il à M. de Villèle, « de ce que je vous ai mandé. Ce pays-ci va retomber » dans l'absolutisme... Maintenant, j'ai la conscience » déchargée; je ne dirai plus rien, mais je vous certifie » que toutes les sottises qui peuvent être faites se » feront. »

Ce jour-là même, le Roi signa un décret par lequel, après avoir qualifié dans les termes les plus injurieux le régime qui venait d'être renversé, *rétabli*, disait-il, *sur le trône de saint Ferdinand, par la main juste et sage du Tout-Puissant, par les généreuses résolutions de ses nobles alliés et par les courageux efforts de son cousin le duc d'Angoulême et de sa vaillante armée*, il déclarait nuls tous les actes du gouvernement *soi-disant constitutionnel*, attendu que, depuis le 7 mars 1820 jusqu'au 1er octobre 1823, il avait été constamment contraint de sanctionner des lois et de donner des ordres contraires à sa volonté; il approuvait, au contraire, tout ce qui avait été décrété et ordonné par la junte provisoire et par la régence de Madrid, se réservant, lorsqu'il aurait pu s'informer suffisamment des besoins de ses peuples, de donner les lois et de prendre les mesures les plus propres à assurer leur bonheur.

En confirmant les actes de la régence, le Roi déclara aussi que les fonctions qu'elle remplissait avaient cessé et

qu'il reprenait les rênes du gouvernement, mais il conserva provisoirement le ministère, dont le membre principal, le chanoine Saëz, se trouvant seul en Andalousie, fut, en quelque sorte, investi, pour le moment, du caractère de ministre universel. Un décret lui conféra, de plus, les fonctions de confesseur ordinaire du Roi, et bien qu'on prétendît qu'elles lui laissaient beaucoup de loisir, elles lui servaient quelquefois de prétexte pour éluder des audiences inopportunes. Le duc de l'Infantado fut nommé commandant général de la future garde royale.

En apprenant la délivrance du Roi, la régence s'empressa d'abdiquer son autorité. Son dernier acte fut une proclamation à la nation, dont le ton paternel, sage et conciliant, formait un singulier contraste avec le langage qu'elle avait tenu jusqu'alors.

Le Roi avait ordonné que Cadix et l'île de Léon fussent remis aux troupes françaises, que les milices de Madrid et de Cadix fussent licenciées et les troupes de ligne envoyées en cantonnement hors de la presqu'île. Cet ordre fut exécuté sans difficulté. Le 3 octobre, les principaux postes de Cadix et de l'île de Léon furent remis aux Français. Le 4, l'occupation fut complète. L'escadre débarqua les troupes dans la baie, et, le 5 au soir, M. de Bourmont prit le commandement de Cadix où les vainqueurs ne furent pas accueillis avec les transports de joie qui, sur presque tous les autres points de l'Espagne, avaient salué leur présence. Tout au contraire, dans ces

premiers moments, le vide se faisait autour d'eux dans tous les lieux publics.

On procéda immédiatement à l'installation d'autorités nouvelles prises dans l'opinion royaliste. Déjà les membres du gouvernement des cortès, les fonctionnaires publics, les réfugiés étrangers et ceux des habitants qui se croyaient compromis s'étaient presque tous embarqués sur des bâtiments nationaux ou neutres pour fuir la réaction qui s'annonçait. L'amiral Valdès avait été reçu à bord d'un bâtiment de guerre français. Des passe-ports avaient été délivrés par ordre du duc d'Angoulême à quiconque en avait demandé. Cependant, deux personnages importants, l'un dans le parti révolutionnaire, l'autre dans le parti modéré, le vieux duc del Parque, député aux cortès, et le brigadier Latre, avaient osé rester à Cadix. Ils furent arrêtés par ordre des nouvelles autorités ; mais M. de Bourmont, à qui le duc d'Angoulême avait donné pour instruction de maintenir l'ordre et de ne pas servir d'instrument aux vengeances, les fit mettre en liberté, et ils purent s'éloigner. Il n'en fallut pas davantage pour changer les dispositions hostiles avec lesquelles la population libérale avait d'abord reçu les Français, et M. de Bourmont se vit l'objet d'une ovation tumultueuse qu'il dut réprimer, parce qu'elle tendait à dénaturer le caractère de l'occupation en présentant l'armée française comme la protectrice du parti libéral.

Du Port-Sainte-Marie, Ferdinand VII se rendit à

Séville où il s'arrêta une quinzaine de jours avant de se diriger sur Madrid. En passant par Xerez, il y avait signé un décret qui donnait l'avant-goût du régime auquel l'Espagne allait se voir soumise. Il exilait pour toujours à quinze lieues de Madrid et des autres résidences royales, tous ceux qui, sous le gouvernement constitutionnel, avaient rempli les fonctions de député aux cortès, de ministre, de conseiller d'État, de membre du tribunal suprême, de commandant général et de chef militaire de province, d'employé supérieur dans un ministère et d'officier dans les milices volontaires. Cette vaste proscription, qui frappait plusieurs milliers d'individus et, parmi eux, beaucoup de grands d'Espagne, d'hommes considérables par leur fortune, par leur mérite et par leurs services, et qui, si elle eût été appliquée dans toute sa rigueur, aurait atteint deux des ministres de la régence conservés par le Roi, fit succéder en un moment la terreur et le désespoir à la satisfaction presque universelle que sa délivrance avait d'abord excitée, parce qu'on s'était plu à y voir le signal du rétablissement de la paix. L'émigration des classes supérieures commença aussitôt et continua pendant plusieurs mois.

Je n'écris pas l'histoire d'Espagne. Je n'ai donc pas à énumérer tous les actes étranges, sauvages, qui suivirent la restauration du pouvoir royal. Le duc d'Angoulême, profondément affligé de ce qui se passait sous ses yeux, mais impuissant à y porter remède, partit de

Séville le 11 octobre, après avoir pris congé du Roi. Il eut soin de régler que, dans les lieux occupés par les troupes françaises, le commandant français serait le maître absolu. Craignant apparemment d'être encore désavoué dans ce qu'il faisait pour modérer la réaction, il écrivit au gouvernement français que, si l'on jugeait qu'il dût tenir une conduite différente, il fallait en charger un autre. A peine avait-il quitté Séville, qu'un frère du ministre Saëz lui porta une lettre du Roi par laquelle ce prince lui offrait le titre de *Prince du Trocadero*, avec les honneurs réservés aux infants et la jouissance d'un palais, et l'invitait à revenir le plus tôt possible en Espagne *voir par ses yeux l'accroissement de l'arbre de prospérité qu'il y avait planté*. Par cette singulière missive, par la distribution aux ministres, à l'ambassade et aux généraux et officiers français d'un nombre prodigieux de décorations des ordres espagnols, et enfin par un décret resté sans exécution, qui ordonnait d'élever à Madrid un magnifique monument en l'honneur du prince généralissime et de sa vaillante armée, Ferdinand VII crut avoir suffisamment acquitté sa dette de reconnaissance et s'être acquis le droit de ne tenir aucun compte des conseils de son libérateur. Comme on peut le croire, le duc d'Angoulême refusa le titre qu'on lui offrait et qu'il jugeait peu digne d'un *Fils de France*, et il fit remettre au Roi par M. de Talaru une lettre qui contenait de sévères remontrances. « C'est avec regret, » y disait-il, « que je me vois obligé de représenter à Votre

» Majesté que tous les efforts de la France pour la déli-
» vrer et soumettre l'Espagne, deviendraient inutiles si
» elle continuait à suivre le pernicieux système de gou-
» vernement qui a amené les malheurs de 1820 et qui
» les renouvellerait si elle n'en changeait. Depuis qua-
» torze jours que Votre Majesté a recouvré son auto-
» rité, on ne connaît encore d'elle que des arrestations
» et des édits arbitraires, mesures opposées à tout gou-
» vernement régulier et à tout ordre social. Aussi, l'in-
» quiétude, la terreur et le mécontentement commencent-
» ils à se répandre partout. J'avais demandé à Votre
» Majesté de donner une amnistie et d'accorder à ses
» peuples quelque chose de rassurant pour l'avenir.
» Elle n'a encore fait ni l'un ni l'autre. » Après de nouvelles instances pour que le Roi manifestât au plus tôt ses intentions et ensuite les considérât comme irrévocables, « la parole de Votre Majesté, » ajoutait le duc d'Angoulême, « est sacrée, et l'exécution exacte de ses promesses
» peut seule rétablir la confiance qui... n'existe plus...
» Tous ceux qui, sans être révolutionnaires, craignent
» avec raison le gouvernement arbitraire et les confisca-
» tions, se réuniraient bientôt et augmenteraient le
» nombre des ennemis de Votre Majesté, et par consé-
» quent des nôtres. Il faut donc que Votre Majesté éta-
» blisse son autorité sur des bases solides. J'espère que
» Votre Majesté prendra cette lettre en considération,
» qu'elle s'entourera de conseillers qui méritent sa con-
» fiance en méritant celle de la nation, et qu'elle prendra

» sans différer des mesures propres à tranquilliser la
» France et l'Espagne. »

Il était impossible de laisser sans réponse des représentations aussi pressantes. Celle de Ferdinand VII fut tout évasive. Affectant de voir, dans la franchise et la véhémence même de la lettre du duc d'Angoulême, une nouvelle preuve de l'intérêt que ce prince portait à son sort et à celui de l'Espagne, mais supposant qu'il avait été mal informé, il demandait qu'on lui donnât le temps d'examiner et de réfléchir. « J'irai à Madrid, » disait-il ensuite, « et, avec la connaissance que je prendrai de
» l'état d'une nation où tout vient d'être bouleversé,
» je déterminerai ce qui conviendra au bien de mes
» sujets, et alors Votre Altesse Royale verra que les ré-
» sultats de ma conduite seront bien différents de ceux
» que lui font en ce moment redouter ses nobles et
» louables intentions. »

En envoyant cette lettre au gouvernement français, le duc d'Angoulême annonça qu'il était plus décidé que jamais à ne pas attendre le Roi à Madrid. Peu de jours après, il lui écrivit, en effet, que, considérant sa mission comme terminée, il allait repartir pour la France.

Il ne s'arrêta que quatre jours à Madrid où il ne voulut pas accepter une entrée triomphale et refusa même de paraître aux fêtes qu'on donna en son honneur. A son départ, le corps municipal l'accompagna jusqu'à la sortie de la ville où il lui présenta une épée magnifique ornée de pierres précieuses et d'emblèmes analogues à sa

destination. Il partit à temps pour ne pas assister au supplice de l'infortuné Riego qui, condamné à mort, non pas pour sa révolte de 1820, mais en vertu de la loi rétroactive de la régence, pour la part qu'il avait eue, comme membre des cortès, à la déposition temporaire du Roi lors de sa translation à Cadix, subit, le 7 novembre, le supplice du gibet après avoir été traîné sur la claie.

Les sentiments que la conduite de Ferdinand VII inspirait au duc d'Angoulême étaient partagés par tout ce qui n'appartenait pas à l'opinion absolutiste la plus extrême. M. de Chateaubriand écrivait que tout ce qui se passait en Espagne était aussi absurde qu'abominable. A Séville, M. de Talaru et les représentants des autres grandes puissances continentales qui, dès qu'ils avaient eu connaissance de la délivrance du Roi, s'étaient empressés de venir, aussi bien que sir William A'Court, lui présenter leurs hommages, unissaient leurs efforts pour obtenir une amnistie; ils ne l'obtinrent pas, mais, pour éluder leurs instances, le Roi annonça, par un décret, que, dès qu'il serait à Madrid et qu'il aurait pu prendre l'avis de ses conseils, il publierait une loi d'amnistie où il essaierait de *concilier sa clémence naturelle avec la vindicte publique, la tranquillité de ses peuples, la sûreté de son trône et les relations qui l'unissaient à ses puissants alliés.*

Pendant que le duc d'Angoulême gagnait lentement la frontière de France, voyageant à cheval par étapes et s'arrêtant partout où il y avait des troupes françaises,

tant pour distribuer des récompenses que pour visiter et consoler les blessés, ceux des constitutionnels qui avaient encore les armes à la main faisaient successivement leur soumission. Le 30 septembre, la veille de la délivrance du Roi, M. de La Rochejaquelein, venant de Galice avec une brigade de hussards et se dirigeant vers Badajoz, en Estremadure, avait rencontré, près de Puerto de Mirabete, le général Plasencia qui avait encore sous ses ordres huit escadrons de grosse cavalerie et quelques bataillons. Ce dernier, bien qu'il occupât une forte position, ne put soutenir la charge des Français; son infanterie fut précipitée de la hauteur où elle était établie, toute sa division dispersée, et on lui prit une centaine d'hommes avec un canon et beaucoup de bagages. Néanmoins, dans cette même province d'Estremadure, le fameux *guerrillero* constitutionnel l'*Empecinado*, réussit encore, dans le courant du mois d'octobre, à s'emparer de la ville de Caceres, et pendant cinq jours qu'il put s'y maintenir, il s'y livra à d'odieux excès; mais bientôt, abandonné par les siens, il tomba entre les mains des royalistes et fut jeté dans une prison dont il ne devait sortir, après deux ans de la plus dure captivité, que pour aller mourir sur un gibet. En Catalogne, le 27 septembre, le chef d'état-major de Mina, l'ancien ministre San Miguel, était sorti de Barcelone avec 300 hommes d'infanterie et 800 chevaux pour essayer encore une fois de ravitailler La Seu d'Urgel et Hostalrich. Poursuivi par le baron d'Eroles, par les bandes royalistes de Capape et de Santos Ladron, et

menacé aussi par la division française du général Pécheux qui venait, de Pampelune, prendre part au siége de Lerida, il s'était vu contraint de jeter son infanterie dans cette dernière place et il courait le pays avec sa cavalerie, cherchant à se rapprocher de son point de départ, lorsqu'il se heurta, le 8 octobre, auprès de Trameced, contre la brigade de cavalerie de M. de Chastellux. Une charge vigoureuse de cette brigade mit les Espagnols en complète déroute. Capape, chargé de les poursuivre, acheva leur dispersion, et San Miguel, percé de coups de lance, tomba entre les mains du général Pécheux qui, refusant de le livrer à la vengeance des royalistes espagnols, le fit traiter avec les égards dus à son courage. Lerida et La Seu d'Urgel ouvrirent leurs portes aux Français le 17 et le 21 octobre. Le 1er novembre, Mina conclut avec le maréchal Moncey une capitulation par laquelle il lui remit les seules places où flottât encore, en Catalogne, le drapeau de la Constitution, Barcelone, Hostalrich et Tarragone. Aux termes de cette capitulation, les milices devaient déposer leurs armes et retourner dans leurs domiciles; les troupes de ligne n'étaient pas considérées comme prisonnières de guerre ; elles devaient être envoyées dans des cantonnements où il ne pourrait y avoir avec elles que des troupes françaises; arrivées là, elles conserveraient leurs armes, leur organisation ; on leur délivrerait des vivres selon l'ordonnance; les officiers et sous-officiers conserveraient leurs emplois et ne pourraient être poursuivis ni

pour leur conduite passée, ni pour leurs opinions; les mêmes garanties étaient accordées à tous les employés publics et aux habitants, et le maréchal s'engageait à interposer sa médiation pour que les dettes et les engagements contractés par les autorités constitutionnelles fussent reconnus. Ces conditions, au point où les choses en étaient venues, étaient exorbitantes et d'un accomplissement si difficile, pour ne pas dire plus, qu'il n'était pas malaisé d'en prévoir la violation. Aussi, Mina, Rotten, Milans et beaucoup d'autres chefs constitutionnels s'empressèrent-ils de partir, de même que les réfugiés allemands et italiens, Mina pour l'Angleterre, Rotten pour la Suisse, d'autres pour l'Amérique. Le 4 novembre, les Français prirent possession de Barcelone où ils trouvèrent 300 bouches à feu et d'immenses approvisionnements à l'aide desquels les 5,000 hommes de troupes réglées et les 7,000 miliciens qui en formaient la garnison auraient pu prolonger beaucoup leur résistance.

Les places de Ciudad Rodrigo, de Badajoz, d'Alicante, de Carthagène, sommées au nom du Roi de se soumettre, s'y étaient d'abord refusé, mais les deux premières avaient obéi dès qu'elles n'avaient plus eu de doutes sur la délivrance de Ferdinand VII; Carthagène ne se rendit que le 4 novembre et Alicante le 12.

Toute la péninsule était donc rentrée sous l'autorité du roi absolu et l'armée entière le reconnaissait, mais la conduite qu'elle avait tenue depuis quatre ans ne permettait pas de compter sur son dévouement. Dans

quelques régiments du corps de Ballesteros, il y avait eu des mouvements équivoques, des cris et des chants révolutionnaires, et le Roi, comme ses ministres, en avait conçu de vives inquiétudes. La présence des troupes françaises avait comprimé ces mouvements, et, pour en prévenir le retour, on avait ordonné le licenciement de ce corps, mesure qui s'étendit successivement à toutes les divisions de l'armée constitutionnelle. Il était déjà convenu qu'une force française considerable, dont M. de Bourmont aurait le commandement, resterait en Espagne pour veiller à la sûreté du trône et au maintien de l'ordre en attendant l'organisation d'une nouvelle armée espagnole.

Ballesteros, que le Roi avait refusé de voir, comprenant qu'il n'y avait pas de sûreté pour lui sous le régime qui s'inaugurait, demanda un asile en France, et, avant de quitter l'Espagne, écrivit au duc d'Angoulême une lettre par laquelle il protestait contre la violation des capitulations, contre les décrets du Port-Sainte-Marie et de Xerez et contre le rétablissement du pouvoir absolu. Morillo, à qui on n'avait pas à reprocher, comme à Ballesteros, des antécédents révolutionnaires, qui n'avait même jamais passé pour un constitutionnel bien zélé, mais qui avait servi le gouvernement des cortès et montré peu d'empressement à se rallier à la régence de Madrid, crut aussi devoir quitter l'Espagne sans attendre qu'on lui en donnât l'ordre comme on l'avait déjà donné à la plupart de ses amis politiques. Presque tous les chefs

militaires qui s'étaient plus ou moins compromis, particulièrement les gouverneurs des places qui avaient attendu le dernier moment pour faire leur soumission, passèrent aussi à l'étranger. Plusieurs d'entre eux, en capitulant avec les généraux français, s'étaient ménagé, en France, une retraite et des moyens d'existence par des stipulations qui ne furent pas toujours, dit-on, bien fidèlement exécutées.

Telle fut cette expédition d'Espagne, un des faits capitaux de l'histoire de la Restauration, un de ceux qui ont donné lieu aux jugements les plus contradictoires, parce qu'il n'en est pas peut-être qui aient mis plus directement aux prises les partis et les opinions. Pour s'en faire une juste idée, il faut l'apprécier aux points de vue très-divers sous lesquels elle se présente.

Comme fait militaire, la campagne de 1823 n'a qu'une importance très-secondaire. La lutte d'une armée bien organisée, abondamment pourvue de tout, commandée par des officiers instruits et par des généraux habiles et expérimentés, contre une armée mal payée, composée en grande partie de recrues, ruinée dans sa discipline par le travail des sociétés secrètes, ne comptant qu'un assez petit nombre d'officiers d'une véritable valeur, et dans laquelle, sauf quelques exceptions, les chefs et les soldats avaient peu de confiance les uns dans les autres, une telle lutte ne pouvait être ni sérieuse ni longue. Dans les rares occasions où les Espagnols se hasardèrent à accepter le combat, ils furent constamment

vaincus, et l'affaire du Trocadero est peut-être la seule où la victoire ait coûté aux Français plus d'une vingtaine de morts. Ce sont, il est vrai, les bulletins français qui donnent ces chiffres si minimes, mais, comme j'en ai déjà fait la remarque, ceux qui les rédigeaient, loin de songer à atténuer les obstacles qu'ils avaient à surmonter, eussent été plutôt portés, dans l'intérêt de leur gloire, à les exagérer. On racontait à ce sujet des choses singulières; on disait, par exemple, qu'un officier général, engagé dans un pays de montagnes, loin de la surveillance de ses supérieurs, leur avait envoyé le récit purement imaginaire de trois combats où, comme on peut le croire, il s'attribuait l'avantage. Si, en Catalogne, la résistance fut un peu plus tenace, nous avons vu que, même sur ce terrain, plus favorable à la défensive, les Espagnols ne réussirent nulle part à obtenir un véritable succès. Une telle guerre, malgré quelques actes éclatants de bravoure, ne pouvait donc rien ajouter à la gloire qu'une bonne partie de ceux qui la faisaient avaient recueillie dans les gigantesques campagnes de la Révolution et de l'Empire. La tâche qu'ils avaient maintenant à accomplir était trop facile. Cette facilité même peut seule expliquer qu'une armée de moins de cent mille hommes, aidée, il est vrai, par quelques milliers d'auxiliaires indigènes, mais par des auxiliaires tels qu'ils étaient plutôt un embarras et un danger qu'un appui, ait pu, en quelques mois, soumettre et occuper un aussi vaste pays, et, pour cela, se disperser impunément en détachements de quelques milliers

d'hommes qui eussent été infailliblement écrasés, ou du moins seraient morts de faim et de misère si l'armée espagnole eût entrepris sérieusement de leur tenir tête, ou si seulement la population s'était montrée hostile à leur égard.

Un tel résultat eût été d'autant plus certain que, bien que l'armée d'invasion ne manquât ni de généraux, ni d'officiers d'un véritable mérite, ses opérations n'étaient pas conçues et dirigées avec cette supériorité qui triomphe de tous les obstacles. Le duc d'Angoulême n'était pas un grand capitaine, et il ne possédait pas même toutes les qualités qui permettent à un prince placé dans une semblable position de mettre complétement à profit les talents et les lumières de ses subordonnés. Entouré d'une coterie militaire où l'on comptait sans doute plus d'un homme distingué, mais aussi d'autres dont la faveur était le titre principal, il ne dissimulait pas assez ses préférences et ses aversions, quelquefois également capricieuses. Le maréchal Oudinot, qui n'était pas, il est vrai, un général de premier ordre, mais un véritable héros, était traité avec peu d'égards et laissé en quelque sorte à l'écart. Il en était péniblement affecté et ne le cachait pas. Le général Guilleminot lui-même, en qui le duc d'Angoulême plaçait pourtant une juste confiance et que ses fonctions de major-général appelaient à être la cheville ouvrière de tout ce qui se faisait, se plaignait de n'être pas toujours tenu au courant des mouvements que le prince jugeait à propos d'ordonner, de telle fao n

qu'il lui arrivait d'apprendre que tel régiment sur lequel il comptait pour une expédition avait reçu, à l'improviste, une destination différente. Cette soudaineté, cette brusquerie de détermination, entrait dans le caractère du prince, et, encouragée par le succès qui, pendant cette guerre, couronna également les opérations bien conçues et celles qui n'étaient pas exemptes de témérité, elle aurait pu devenir dangereuse si l'on avait eu affaire à d'autres ennemis. « Ce qui me fâche et m'inquiète dans tout ceci, » disait, le maréchal Oudinot, « c'est que ces gens-là croient avoir fait la guerre. »

L'incontestable, le légitime titre d'honneur qu'acquirent, pendant cette campagne, l'armée française et son chef, repose sur l'esprit de modération qu'ils y portèrent, sur le soin qu'ils mirent à ménager le pays, à ne lui imposer aucune charge qu'il fût possible de lui éviter, à rendre l'occupation militaire aussi peu pesante que possible pour les habitants, à maintenir l'ordre, à protéger le parti vaincu contre les vengeances du parti auquel ils venaient de donner la victoire. Pas un soldat, dit-on, ne se rendit coupable de maraude pendant la durée de l'expédition. Jamais, peut-être, on n'avait vu rien de pareil, et ce n'étaient surtout pas les précédentes guerres qui avaient fourni de tels exemples. Une telle conduite était sans doute digne d'admiration, bien qu'on pût se demander si elle aurait été possible dans une guerre plus longue et plus difficile.

Je le répète : comme fait de guerre, la campagne de 1823 mériterait peu d'occuper l'attention de l'histoire, mais comme fait politique il en est tout autrement. Jusqu'à ce moment, en France et plus encore à l'étranger, on s'était généralement persuadé qu'il n'était pas possible au gouvernement de la Restauration de mettre en ligne quelques milliers de soldats sans s'exposer à les voir arborer le drapeau tricolore et proclamer sa déchéance, et les conspirations militaires des années précédentes n'avaient pu que fortifier cette impression. Une épreuve venait d'être faite, dans des circonstances en apparence très-défavorables puisqu'il s'agissait de combattre une révolution à laquelle s'étaient ralliés un certain nombre d'anciens soldats de l'empire. En dépit de toutes les provocations, l'armée était restée fidèle, elle avait fait son devoir. Les vétérans de Waterloo mêlés à ceux de l'émigration et de la Vendée avaient rivalisé avec eux de zèle et d'ardeur. La réconciliation s'était faite sous la tente, et l'on se plaisait à espérer qu'elle serait le prélude d'une réconciliation générale des partis. Aux titres de gloire conquis sur tant d'immortels champs de bataille par les généraux et les officiers des grandes guerres, s'ajoutaient maintenant d'autres exploits moins éclatants, sans doute, mais qui les rattachaient à la cause royale parce qu'ils avaient été accomplis pour elle et sous les yeux d'un fils de France. Désormais, ils voyaient un protecteur dans le duc d'Angoulême qui les avait conduits à la victoire, qui, non

content de les défendre contre les préventions et les soupçons du parti ultra-royaliste, s'était montré animé envers eux d'une bienveillance presque partiale et leur avait prodigué les récompenses et les faveurs. A partir de ce moment, on n'eut plus à signaler dans l'armée aucun de ces symptômes alarmants qui s'étaient si souvent reproduits depuis 1815. Le gouvernement, n'étant plus sous le coup d'une menace permanente, parut s'affermir à l'intérieur. Au dehors, par cela même qu'on ne le croyait plus menacé, il reprit peu à peu le rang et l'influence qui lui appartenaient naturellement. La Russie, cessant d'ajouter foi aux insinuations malveillantes de l'Autriche sur le peu de solidité de l'ordre de choses établi en France, se rapprocha du cabinet des Tuileries autant que le permettaient les dispositions défiantes de l'empereur Alexandre et l'aversion profonde que lui inspiraient maintenant les institutions constitutionnelles. La France cessa d'être isolée en Europe.

C'étaient là de grands avantages, des avantages directs et qui frappaient tous les yeux. Il s'y mêlait de non moindres inconvénients, mais ceux-là ne devant se manifester qu'avec le temps, les esprits clairvoyants pouvaient seuls les pressentir, et, aux yeux du vulgaire comme à ceux des hommes passionnés, ils pouvaient même passer pour des avantages. Le découragement de l'opinion libérale, dont toutes les prévisions avaient été trompées, réduisait pour quelque temps l'opposition à une sorte de nullité. Le parti royaliste, enivré d'un

succès qu'il n'avait peut être pas espéré aussi grand, aussi complet, ne mettait plus de bornes à ses prétentions, et, après avoir entraîné de force M. de Villèle à la guerre qu'il ne voulait pas, il devait se croire assez puissant pour lui faire subir toutes les autres conditions qu'il jugerait à propos de lui imposer.

Pour apprécier l'expédition de 1823, il ne suffit pas d'en peser les inconvénients et les avantages. Il reste encore à se demander si cette entreprise était juste et légitime. L'intervention armée dans les affaires d'un pays étranger ne peut se justifier que par deux cas extrêmes, ou par un immense danger résultant pour l'État intervenant de l'ordre de choses qu'il veut soit renverser, soit modifier, ou, ce qui rentre jusqu'à un certain point dans cette première hypothèse, par l'existence d'une anarchie tellement hideuse, tellement sanglante, qu'elle soit tout à la fois un outrage à l'humanité, un péril pour les peuples voisins et un scandale pour le monde. Quelque déplorable que fût l'état de l'Espagne avant l'invasion française, quelque inquiétude, quelque malaise que la France pût en éprouver, les choses n'en étaient certainement pas arrivées à ce point. L'intervention n'était donc pas justifiée, alors surtout qu'on n'était pas en mesure de substituer au régime existant au delà des Pyrénées quelque chose de meilleur, alors qu'elle devait avoir pour seul résultat de remplacer l'anarchie démocratique par le pouvoir absolu d'un prince tel que Ferdinand VII. L'opinion libérale a donc eu raison de

condamner cette intervention au nom du droit, de la justice, mais elle est allée trop loin lorsqu'elle l'a présentée comme un acte d'oppression exercé sur un peuple condamné par la force à reprendre un joug abhorré. On ne saurait trop le redire, parce que c'est l'exacte vérité : la révolution accomplie en 1820 par les sociétés secrètes qui s'étaient emparées de l'armée n'avait jamais obtenu l'assentiment des masses populaires. Si, dans les premiers instants, une portion considérable des classes moyennes et élevées s'y était rattachée dans l'espérance d'en faire sortir quelque chose de plus raisonnable que l'informe constitution de 1812, l'expérience n'avait pas tardé à prouver que c'était là une pure illusion, et les rangs de ces constitutionnels de circonstance s'étaient rapidement éclaircis. Les Français, en entrant en Espagne, n'avaient guère eu à combattre, je l'ai déjà dit, que les purs révolutionnaires. Presque partout ils avaient été reçus comme des libérateurs, avec un enthousiasme qui, chez un peuple aussi jaloux de son indépendance, aussi prévenu contre les étrangers, ne pouvait s'expliquer que par l'intensité de la haine qu'il portait à la révolution, et il est à remarquer que si leur popularité parut plus d'une fois compromise, ce fut seulement par suite de la protection qu'ils accordaient aux libéraux contre leurs persécuteurs.

FIN DU DOUZIÈME VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

DU DOUZIÈME VOLUME

CHAPITRE LXXX. — M. de Montmorency, ne pouvant obtenir que l'envoyé de France à Madrid soit rappelé en même temps que ceux de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie, donne sa démission et est remplacé au ministère des affaires étrangères par M. de Chateaubriand. — Néanmoins, le parti de la guerre l'emporte, et l'accueil fait par le gouvernement des cortès aux représentations des puissances ayant déterminé le départ des envoyés des trois cours, M. de La Garde est rappelé peu de jours après. — Continuation des efforts de l'Angleterre pour empêcher la guerre. Mission de lord Fitzroy Somerset à Madrid........................ 1

CHAPITRE LXXXI. — Ouverture de la session des Chambres françaises. Le discours du Roi annonce la guerre contre l'Espagne constitutionnelle. — Indignation que ce discours excite en Angleterre. Le gouvernement français est fort maltraité dans le Parlement. — Discussions des Chambres françaises sur les adresses en réponse au discours du Roi. Malgré la vive résistance de l'opposition, ces adresses donnent une pleine approbation à la guerre projetée. — Présentation d'un projet de loi sur la dotation des Chambres. Mal accueilli par l'opinion, il n'est pas même discuté. — Condamnation par la Chambre des pairs du *Drapeau blanc*, qui a fait de ce projet un texte d'injures contre cette assemblée. Autres procès de presse.................. 71

CHAPITRE LXXXII. — Préparatifs de guerre en Espagne. — Nouveaux efforts de M. Canning pour empêcher les hostilités. — La Chambre

des députés discute un projet de loi qui ouvre un crédit extraordinaire de 100 millions pour les dépenses de la guerre. Discours de M. Royer-Collard et de M. de Chateaubriand. Discours de M. Manuel. La droite, feignant d'y voir l'apologie du régicide, l'exclut des séances après des débats d'une extrême violence. M. Manuel, refusant de se soumettre à cette exclusion, est expulsé par la gendarmerie. La gauche proteste et cesse de siéger. Le centre gauche ne prend plus part aux discussions........................ 144

CHAPITRE LXXXIII. — Vote de la loi du crédit des cent millions par les deux Chambres. Discours du duc de Broglie à la Chambre des pairs. — Vote de la loi qui appelle au service territorial une partie de la réserve. — Préparatifs de guerre du gouvernement français. Choix des généraux. — Manifestations en Angleterre en faveur de l'Espagne constitutionnelle. Le cabinet anglais déclare sa neutralité. — Les cortès obligent le roi d'Espagne, malgré sa résistance, à se transporter avec elles à Séville, Madrid étant trop exposé à tomber promptement au pouvoir des Français. Organisation de quatre armées destinées à repousser l'invasion. — Le duc d'Angoulême part pour l'armée. Sa sagesse et sa modération calment les mécontentements qui y fermentaient. — Vaines tentatives des réfugiés et des révolutionnaires français pour la soulever contre le gouvernement. — Complot de quelques intrigants du parti ultra-royaliste pour enlever au général Guilleminot les fonctions de major-général. La fermeté du duc d'Angoulême l'y maintient. — Embarras créés par l'impéritie de l'administration de la guerre, qui n'a pas su préparer les moyens d'entrer en campagne à l'époque fixée. Pour éviter des retards dangereux, on est obligé de conclure avec Ouvrard un marché onéreux. — Le duc d'Angoulême institue, pour gouverner l'Espagne en attendant la délivrance du Roi, une junte provisoire qui proclame les principes les plus réactionnaires. — Passage de la Bidassoa. Dans les provinces basques, la Navarre, l'Aragon, les populations accueillent l'armée française avec enthousiasme. — Violents débats dans le parlement britannique sur l'intervention de la France en Espagne. Emportements de M. Brougham. M. Canning, lui-même, exprime les sen-

timents les plus hostiles contre le gouvernement français. L'empereur de Russie déclare qu'il considérerait une attaque contre la France comme dirigée contre l'alliance tout entière........ 281

CHAPITRE LXXXIV. — Vote d'une loi qui autorise le gouvernement à lever, par anticipation, la classe de 1823. Brillant discours de M. de Chateaubriand sur la guerre d'Espagne. Réponse de M. de Broglie. — Rejet et ajournement de plusieurs propositions individuelles présentées aux deux Chambres. — Discussion et vote de la loi des comptes de 1821 et du budget de 1824. L'opposition de gauche ne prenant plus de part aux débats dans la Chambre des députés, la lutte s'établit entre le ministère et la contre-opposition de droite. — Clôture de la session. — Fête de Saint-Ouen, où éclate la faveur de Mme du Cayla.............................. 380

CHAPITRE LXXXV. — Élections partielles, toutes favorables à la droite. — Progrès incessants de la réaction ultra-royaliste, destitutions, vexations de police, exagérations et exigences du clergé, excès impunis de la presse royaliste, rigoureuse répression de la presse libérale. — Procès de M. Koechlin. — Succès des *Tablettes historiques*. — Popularité du duc d'Orléans dans le parti libéral. — Hausse des fonds. Élévation du produit des impôts. Conclusion avec la maison Rothschild d'un emprunt de 23 millions de rente, à des conditions inespérées..................................... 460

CHAPITRE LXXXVI. — Suite de l'expédition d'Espagne. — Tiraillements entre l'état-major du duc d'Angoulême et le ministère de la guerre. — Dissentiments entre le prince généralissime et la junte royaliste espagnole dont il ne peut contenir les passions réactionnaires. Le prince n'est que faiblement soutenu dans cette lutte par le gouvernement français qui craint de mécontenter le côté droit et les puissances continentales. — Tentative contre-révolutionnaire du comte d'Amarante en Portugal. Il est obligé de se réfugier en Espagne. — A Madrid, le comte de l'Abisbal, qui y commande pour les cortès, essaie de changer la constitution au moyen d'une transaction, mais il échoue et il est obligé de prendre la fuite. Le chef de bande royaliste Bessières, veut prendre possession de la capitale avant l'arrivée des

Français. Il est repoussé. Entrée du duc d'Angoulême à Madrid où il est reçu avec enthousiasme. Il y établit une régence présidée par le duc de l'Infantado, qui, marchant sur les traces de la junte, annule tous les actes du gouvernement des cortès et multiplie les mesures de rigueur arbitraire contre les constitutionnels. — Le roi de Naples, poussé par l'Autriche, réclame la régence de l'Espagne pendant la captivité de Ferdinand VII. On ne tient pas compte de sa réclamation. — Le gouvernement français abandonne peu à peu la pensée d'établir en Espagne un gouvernement constitutionnel et se borne à essayer, sans beaucoup d'efficacité, de modérer la violence du parti absolutiste. — Contre-révolution en Portugal, opérée par l'infant D. Miguel. — Les cortès espagnoles, ne se jugeant pas en sûreté à Séville et ne pouvant décider le Roi à se retirer avec elles à Cadix, le suspendent momentanément de son autorité et chargent une régence d'opérer cette translation. — Vive sensation produite dans toute l'Espagne par cet acte de violence. Décret de proscription lancé par la régence de Madrid contre ses auteurs. Le duc d'Angoulême empêche qu'on ne décrète aussi une *loi des ôtages*. Emprisonnements, exils. — Excès effroyables commis dans toutes les provinces de l'Espagne, tant par les royalistes que par les constitutionnels. — En Galice, le général Morillo, abandonnant la cause des cortès, traite avec les Français et reconnaît la régence de Madrid. — En Catalogne, l'infatigable activité de Mina donne à la guerre un caractère sérieux et retarde les progrès des Français. — Le général Ballesteros, poursuivi par le général Molitor, traverse presque sans s'arrêter l'Aragon, les royaumes de Valence, de Murcie, de Grenade, et accepte enfin, à Campillo de Arenas, un combat dans lequel il est défait. Il capitule aux mêmes conditions que Morillo. — Résistance de Cadix. Sortie de la garnison, repoussée par le général Bordesoulle. — Le duc d'Angoulême quitte Madrid pour aller diriger les opérations du siége de Cadix. — Ordonnance d'Andujar, par laquelle il prescrit la mise en liberté des détenus politiques, défend d'arrêter personne sans l'autorisation des commandants français, et place les journaux sous leur surveillance. Fureurs qu'elle excite dans le parti royaliste espagnol. Menaces d'un soulèvement contre les Français.

Mécontentement du corps diplomatique à Madrid et à Paris. Des ordres de Paris obligent le prince à interpréter l'ordonnance de manière à l'annuler presque entièrement. — Il somme Cadix de se rendre. Cette sommation est rejetée. Prise du Trocadero. Négociations infructueuses pour la reddition de la place. — Vains efforts de Riego pour faire reprendre les armes aux troupes de Ballesteros. Il est lui-même fait prisonnier. — Reddition de La Corogne, de Pampelune, de Saint-Sébastien, etc. Succès des Français en Catalogne où la guerre se poursuit avec activité. — Prise du fort Santi Petri devant Cadix. Bombardement de cette ville. Les cortès prononcent elles-mêmes leur dissolution, le Roi est mis en liberté et les Français prennent possession de Cadix. — Ferdinand VII, sans écouter les représentations du duc d'Angoulême, rétablit le pouvoir absolu et décrète d'innombrables exils. — Riego est exécuté à Madrid. — Toute l'Espagne se soumet. — Appréciation de l'expédition de 1823 et de ses résultats au point de vue de la politique et à celui du droit....................................... 508

FIN DE LA TABLE

POISSY. — TYP. ARBIEU, LEJAY ET Cie

